

T O M E 1

S O M M A I R E

*_*_*

RÉSUMÉ	3
MOTS-CLÉS	3
<u>PARTIE I : RECUEILLIR ET ANALYSER LES RÉCITS DE VIE</u>	5
CHAPITRE 1 : LES RÉCITS DE VIE DE POLICIERS : DEUX EXPÉRIENCES	7
I - Police et histoire : des rapports longtemps difficiles	7
II - "Récits de vie", "archives orales", "histoire orale"	10
III - Le projet actuel : sauver et compléter.....	12
CHAPITRE 2 : CROIRE LA MÉMOIRE ? LES APPORTS DE L'HISTOIRE ORALE	31
I - La répression raciale menée sous l'Occupation, au nom de la législation de Vichy, par la Préfecture de police	31
II - La découverte d'un monde policier	38
III - La police, d'un siècle à l'autre : permanence d'un travail dans les marges de la loi.....	55
IV - Répression du terrorisme et du banditisme : permanences et ruptures des techniques et de l'esprit policier	63
V - Le rêve perdu de la proximité : les gardiens de la paix parisiens précurseurs de la police de communauté ?.....	74
VI - Références des articles et ouvrages cités.....	88
<u>PARTIE II : LES ENTRETIENS DE LA DEUXIÈME COLLECTE (2002-2005)</u>	93
Christian Barthe.....	95
Jean Barthe	118
Roger Belbéoc'h.....	125

René Bellanger.....	131
Jacques Beugin.....	138
Mireille Bouvier.....	158
Jean-Louis Breton*.....	168
André Chaillant.....	179
Pierre Creff*.....	191
Jacques Delarue.....	197
Michel Desfarges.....	204
Claude Donadille.....	214
Georges Durney.....	235
Abel Enjalbert*.....	245
Jean Ferrat.....	256
Jacques Genthial.....	264
Dominique Godard.....	276
Claude Godfrin.....	283
Patrick Hazo.....	304
André Hulot.....	318
François Le Mouël.....	325
Roger Le Taillanter.....	334
Francis Laheurte.....	341
Jean-Claude Legonidec.....	352
Richard Léoty.....	363
Pierre Lorentz*.....	369
André Mahé.....	379
Jean-Paul Mauriat.....	385
Jean Peretti.....	393
Pierre Petit.....	415
André François Louis Pinget.....	422
Joseph Simon*.....	431
Yvon Thomas.....	447

* Documents remis par l'interviewé publiés en annexe.

RÉSUMÉ

Ce rapport rend compte d'une recherche débutée à la fin de l'année 2002, à l'initiative de l'IHÉSI-INHES et du CESDIP, et qui visait à un triple but :

- récolter, restaurer, et conserver de façon pérenne les récits de vie recueillis par l'IHÉSI depuis le début des années 1990,
- constituer un nouveau corpus de témoignages de policiers, de grades et fonctions variés, entrés dans la police au cours des années 1940-1970,
- valoriser ce fonds récits de vie à l'attention de la communauté scientifique.

Au terme de ce contrat de recherche, 74 entretiens (ancien et nouveau fonds) ont été déposés à la Bibliothèque Nationale de France (BNF) et y seront consultables en 2006. Des instruments de travail (index, glossaires, filages...) ont été constitués afin de favoriser les recherches dans ce fonds de plus de 236 heures d'entretiens dont un tiers recueilli lors de cette recherche.

Ces entretiens ont fait l'objet d'exploitations dans les travaux personnels des chercheurs de l'équipe et dans les 5 articles annexés à ce rapport.

MOTS-CLÉS

Police – Histoire – Archives orales – Récits de vie – France – XX^e siècle – Témoignages.

PARTIE I

RECUEILLIR ET ANALYSER

LES RÉCITS DE VIE

CHAPITRE 1

LES RÉCITS DE VIE DE POLICIERS :

DEUX EXPÉRIENCES

"Y a-t-il des choses que vous regrettez d'avoir faites ?

- J'ai sûrement fait des conneries. Mais je ne pense pas qu'il y en ait qui n'en aient pas fait. Alors, comme ça fait partie du passé, je dis moi...

- Bon ben...

- On boit l'apéro ?

- Pourquoi pas ?"

(Entretien avec René B., 26 janvier 1994)

"Il me raconta beaucoup de choses en effet, mais pas l'essentiel. Depuis, j'ai appris que celui qui vient solliciter les souvenirs des témoins doit en savoir plus qu'eux. Il comble ensuite les lacunes, ajuste les détails, et ne se laisse pas détourner par leur mémoire imprécise. Moi, à l'époque, je ne savais rien".

(Jiri MUCHA, 1991, *Au Seuil de la Nuit*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube).

I - POLICE ET HISTOIRE : DES RAPPORTS LONGTEMPS DIFFICILES

La recherche historique française a longtemps négligé les agences, les organes et acteurs de la sécurité comprise au sens le plus large de l'acception : police et policiers¹ n'ont pas suscité les recherches que leur éminence politique et sociale semblent devoir appeler. Les responsabilités d'une telle lacune sont partagées.

Les unes tiennent à l'institution elle-même, peu soucieuse d'apparaître en pleine lumière et de se voir livrée au regard scientifique. Considérant depuis Fouché que "son pouvoir vient de ce que l'on ignore ses faiblesses" et qu'une partie de son efficacité tient au flou et au mystère qui entourent ses méthodes, ses pratiques, ses pouvoirs, ses moyens, elle a longtemps résisté au "désir de connaître" comme l'ont bien montré les sociologues tels que Jean-Paul Brodeur ou Dominique Monjardet.

Les historiens portent leur lot de responsabilité. Peu attirés par une histoire administrative difficile, ingrate et obscure, mal acculturés aux problématiques de l'ordre et du désordre, de l'État et de ses

¹ Pas plus d'ailleurs que les douaniers, gendarmes, gardiens de prison ou sapeurs-pompiers.

instruments, ils ont en outre reculé devant ce que Dominique Monjardet appelle un "objet sale", politiquement incorrect et dont la légitimité scientifique était mise en cause.

Quelles que soient les responsabilités et les torts de chacun, le résultat n'en est pas moins évident : la police a longtemps constitué un objet perdu de la recherche historique. Alors même que ses archives, ses rapports étaient au cœur des sources utilisées par l'historien du social ou du politique², l'institution constituait, il y a peu, une sorte de "trou noir" dans l'historiographie française contemporaine. Alors que des corps de métiers des plus marginaux suscitaient d'éminentes analyses, les policiers semblaient transparents aux yeux des historiens du mouvement social ou de la société ; on utilisait leur travail, on citait leurs rapports, leurs interventions, leurs procès-verbaux, mais on ne les étudiait pas en tant qu'objet propre³. De même, alors que la plupart des hommes politiques d'importance du XIX^e et du XX^e siècle et nombre de corps de hauts fonctionnaires ont suscité des travaux de qualité, aucune étude n'existait sur les directeurs de la Sûreté – Générale puis Nationale – ou ces personnages-clés que furent les préfets de police : rien sur des gens au rôle pourtant essentiel et discuté comme Jean Chiappe, Roger Langeron, Maurice Papon pour n'en citer que quelques-uns. La police, les policiers et leur rôle n'ont longtemps suscité que des ouvrages peu scientifiques – accusateurs ou apologétiques – qui tiennent davantage du mythe, du fantasme, du stéréotype que de l'histoire. Pour l'essentiel, l'histoire de la police est longtemps restée une spécialité de journalistes ou d'anciens policiers.

Nous le disions, les causes de ce déficit historiographique, de ce silence scientifique sont multiples, les responsabilités partagées. Aux considérations avancées – parfois plus psychologiques ou politiques que scientifiques – il convient d'ajouter un obstacle et des difficultés considérables et bien réels :

- ce qu'on pourrait appeler "l'aspiration par le vide" : comment évoquer la police de la V^e République ou celle "de Vichy" sans connaître celle des années 1930 ? Comment comprendre cette dernière sans connaître l'organisation mise en place par la III^e République ? Comment comprendre celle-ci sans étudier le double héritage napoléonien, les legs de la Révolution et de l'Ancien Régime ?

- le problème des sources est encore plus dissuasif : souvent inexistantes, elles restent, quand elles existent et qu'on a pu les localiser, d'un accès difficile, mais surtout d'un volume, d'une dispersion et d'une présentation qui semblent défier toute tentative raisonnable d'exploitation.

Or, les conséquences de ce "trou noir" historiographique ne sont pas seulement dommageables pour la cognition et la science historiques, la connaissance que l'on peut avoir de l'État à travers un de ses

² Oubliant cette règle d'or qu'est la critique des sources qui implique à tout le moins une connaissance de ceux qui les produisent.

³ Tandis que dans son "âge d'or", l'histoire sociale qui privilégiait la classe ouvrière – que beaucoup considéraient comme le seul objet légitime de la recherche historique – entraînait une multiplication de monographies sur les métiers ou les catégories sociales les plus diverses, les policiers n'étaient perçus que comme un instrument purement mécanique de la répression, sans que leurs propres conditions de travail, leurs revendications, leur syndicalisme... suscitent l'intérêt de cette "histoire sociale".

instruments privilégiés, de la société à travers l'un de ses miroirs, l'opinion que l'on peut se faire de la capacité d'un pays à affronter des pages pas toujours très glorieuses de son passé... les conséquences nous paraissent également dommageables pour l'institution elle-même⁴. La connaissance du passé permet de mieux décrypter les événements contemporains en les resituant dans une histoire longue dont ils sont souvent les conséquences, elle recèle des trésors d'expériences souvent oubliés, perdus, qui peuvent nourrir une réflexion, des savoir-faire, éclairer des expériences qui ne sont jamais totalement nouvelles⁵. Ressource précieuse pour l'action, cette connaissance du passé par l'histoire, permet également de favoriser une identité collective, de fonder une culture professionnelle qui reposent sur des traditions dont on (re) découvre aujourd'hui sens et valeurs.

Redisons-le : l'amnésie est une maladie grave qui nécessite des traitements lourds et il n'est pas bon – dans une démocratie – dans une institution qui se veut "républicaine" que des dizaines de milliers de fonctionnaires, nantis de pouvoirs importants, aient une vue tronquée, truquée, falsifiée du passé de leur institution et des corps auxquels ils appartiennent. Il n'est pas bon que des fonctionnaires d'autorité, qu'une institution fondée sur la culture d'obéissance, ignore jusqu'à quelles extrémités cette logique a pu conduire leurs prédécesseurs dans des périodes particulièrement troubles de notre histoire quand des ordres manifestement illégitimes, des lois en contradiction avec tout un passé démocratique, une tradition républicaine multiséculaire incriminaient l'appartenance religieuse, philosophique ou politique. Sans aller jusqu'à dire que "ceux qui ignorent leur passé sont condamnés à le revivre", il est indéniable que des policiers "républicains", qu'une police démocratique, ont tout à gagner de la connaissance lucide et raisonnée des risques, des dérapages et naufrages qu'ont pu connaître leurs aînés et prédécesseurs. Les légendes, qu'elles soient noires ou roses, le silence et les pages blanches d'une histoire censurée... sont un défi et une insulte à l'intelligence de citoyens dont les missions délicates supposent au contraire réflexion lucide, à froid, sur les situations et circonstances dramatiques qui peuvent à tout moment les entraîner du "côté sombre de la force"...

Nous le disions plus haut, l'un des obstacles majeurs à toute recherche historique et scientifique sur la police a longtemps résidé dans l'absence, la difficulté d'accès ou l'impossibilité de consultation des sources proprement policières pour la période contemporaine.

Qu'elles aient été détruites (en 1871, en 1914), emportées par les nazis (en 1940), versées, mais non consultables pour soixante, voire cent ans, les archives policières sont au pire inexistantes ou inaccessibles, au mieux très dispersées (APP, AN, CAC, AD, AM...) et d'un volume qui défie toute exploitation réaliste. C'est pourquoi, très naturellement, les historiens ont cherché à contourner le problème. Une source "de substitution" est d'un grand intérêt : celle que constituent les témoignages et

⁴ Sur ces problèmes, on se reportera à BERLIÈRE, 2002 et 1999.

⁵ Un exemple parmi des dizaines : la "police de proximité" fait appel à des méthodes qui doivent beaucoup à la pratique de l'ilotage mise en place à Paris sous le Second Empire à l'imitation de ce qui se faisait à Londres depuis les années 1830.

"récits de vie" de policiers âgés qui portent en eux un trésor sans équivalent : celui de leur expérience et de leur mémoire⁶. Les sociologues et bien avant eux les linguistes, les ethnologues avaient de longue date montré la voie. Les historiens ne s'engagèrent dans cette veine que tardivement et avec un sentiment mêlé d'enthousiasme et d'appréhension⁷ tant il s'agit là pour eux d'une source importante, mais d'une utilisation délicate.

II - "RÉCITS DE VIE", "ARCHIVES ORALES", "HISTOIRE ORALE"⁸

"Chercher, recueillir les documents est une des parties principales, logiquement la première du métier d'historien" : cette importance de l'heuristique définie en 1898 par Langlois et Seignobos, cette tâche prioritaire de l'historien, prennent un relief particulier pour ce qui concerne la police car "c'est dans les dossiers des archives de police que se trouve notre seule immortalité" comme l'écrit Milan Kundera. De fait, par la constitution de dossiers, la rédaction de fiches sur les partis, les syndicats, les personnalités, l'opinion, les procès-verbaux qu'ils dressent de tous les événements ou presque de la vie quotidienne etc., par leurs rapports sur les réunions, événements, épisodes de la vie locale, les policiers sont, plus encore que les journalistes et d'un autre point de vue, les chroniqueurs de notre vie quotidienne accumulant des archives indispensables à la mémoire des acteurs sociaux et politiques, des luttes et tensions, des événements banals ou marquants, de l'état des esprits ou de la sensibilité d'une époque. En ce sens les policiers élaborent et accumulent les archives de demain. Un état des lieux de ces archives, la localisation, la préservation, le recensement, le dépouillement, la compréhension méthodologique, l'intérêt de cette mémoire extraordinaire représentent un enjeu qu'aucun historien, aucun sociologue, aucun politologue ne peut méconnaître. Or, pour des raisons diverses qui tiennent autant à leur nature particulière, aux mythes qui les entourent, aux fantasmes qu'elles suscitent, aux réticences de l'administration à divulguer ses méthodes, ses sources, mais aussi ses faiblesses, qu'à une longue méconnaissance ou incompréhension de la part des policiers de leur importance scientifique et du travail réel de l'historien, la

⁶ On rappellera que Maurice Agulhon, sortant de son domaine d'études privilégié, avait, en 1971, consacré un ouvrage à l'épisode des CRS dissoutes en 1947 fondé sur le témoignage de F. Barrat, un de leurs commandants : AGULHON (1971).

⁷ Cf. JOUTARD, 1979. Fait significatif, les *Annales*, dont le créateur Marc Bloch avait souligné dans les années 1930 l'intérêt à recueillir les témoignages des anciens combattants de la Première Guerre mondiale, lui consacrent une réflexion en 1980 (*Archives orales : une autre histoire ?*, 1980). Cet effort des historiens français est salué tant à l'étranger (THOMPSON, 1980) que par les sociologues (BERTAUX, 1981). On trouvera les étapes et une première bibliographie de cette sortie de la préhistoire de l'histoire orale dans Joutard, 1983. Florence DESCAMPS (2005) en rappelle les prolégomènes, les expériences pionnières et quelques étapes essentielles comme le colloque organisé par la FNSP et René Rémond sur le Front Populaire en 1966 avec une large participation d'acteurs survivants. L'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP), partie prenante dans cette histoire lui consacre plusieurs débats et publications dès sa création : *Problèmes de méthode en histoire orale*, table ronde, 20 juin 1980 (compte rendu dans le *Bulletin de l'IHTP*, 1980, 2, 6-23); *L'histoire orale en France : orientation bibliographique* (1980); *Questions à l'histoire orale* (1987); *La bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales* (VOLDMAN, 1992), qui comporte une bibliographie conséquente (DOUZOU, 1992).

⁸ Nous reprenons à dessein une formule tirée de l'ouvrage d'ARON-SCHNAPPER, HANET, DESWARTE, PASQUIER, 1980.

plupart de ces sources d'un intérêt capital sont détruites, oubliées, mais en tous les cas ne sont pas versées ou très incomplètement et avec répugnance.

Soucieux de contribuer à la constitution d'un précieux instrument de travail pour les chercheurs de différentes sciences humaines en même temps qu'à la sauvegarde d'une mémoire irremplaçable, mais fragile et en constante érosion, l'IHÉSI a entrepris dès l'hiver 1991, une collecte de "récits de vie" d'anciens policiers qui avaient appartenu à différents services ou à différentes polices depuis les années 1930. Cette collecte a permis une expérience peu banale : celle d'un travail de réappropriation de sa mémoire par une institution qui découvrait son passé et questionnait sa propre histoire. Ce sont en effet des policiers, volontaires pour ce travail, qui procédèrent aux entretiens et qui furent – après une formation à la fois historique et sociologique – associés à la totalité du processus : depuis la mise au point du "guide d'entretien" jusqu'à la phase finale de rédaction⁹.

Les "archives orales", parfois irremplaçables, sont toujours d'un grand intérêt. Mais pas tant – comme on l'imagine trop souvent – pour l'étude des faits sur lesquels les témoins, les acteurs seraient supposés apporter lumière et vérité, que pour celle des mille détails que l'archive "papier" n'apportera jamais : l'atmosphère d'un service, les rivalités de personnes, les mentalités, les mille pratiques des métiers, les personnalités, un esprit de corps, une sensibilité ou une culture professionnelles, une langue, des habitudes dont, jamais, aucune archive écrite ne témoignera. Elles sont par ailleurs l'outil essentiel pour l'étude des mécanismes de la mémoire et les formes de la recomposition du passé¹⁰. Un témoin a oublié, se trompe, confond, ment, dissimule¹¹... Autant dire que l'historien éprouve les plus vives réserves vis-à-vis de "l'histoire orale"¹². Quant aux "archives orales" ce sont des sources qui, comme les autres – plus que les autres ? – exigent d'être soumises au filtre serré de la critique. Nous sommes avec ces récits au cœur de la pratique du "métier d'historien" fondé on le sait sur la critique systématique – externe, interne – de sources fragiles, suspectes, contradictoires dont il faut, à force de croisements et de vérifications incessants, traquer ces détails si essentiels pour la construction la plus proche possible de la réalité qui reste en fin de compte le seul "devoir" de l'historien et la finalité de sa quête obstinée et difficile parce que longue, ingrate et jamais réellement aboutie...

⁹ Cf. le numéro 16 des *Cahiers de la Sécurité Intérieure* (Paris, La Documentation Française).

¹⁰ Sur les problèmes posés par la mémoire, sa recomposition, ses transformations, on se reportera bien évidemment aux ouvrages de Paul RICEUR (2001 et 2003) et par exemple aux réflexions de Philippe Joutard, "Les erreurs de la mémoire, nouvelle source de vérité ?" et de J.P. RIOUX, "Individu, mémoire, histoire" in *Actes du Colloque "Croire la mémoire ?"* (1988), de R. FRANK (1992) et de F. RAPHAËL (1980).

¹¹ On lira sur les problèmes posés par le témoignage, les failles de la mémoire, les pièges de la reconstruction... le propos passionnant et la critique argumentée que Daniel Cordier dresse des "apports" de l'histoire orale aux pages 294-303 du tome 1 de son *Jean Moulin, l'inconnu du Panthéon*, 1989.

¹² SELIGMAN, 1989.

Les sources orales et les récits de vie constituent des sources bien particulières, délicates, dont l'utilisation pose donc de multiples problèmes¹³.

Tout d'abord des problèmes *techniques* et *méthodologiques* qui concernent aussi bien la collecte des témoignages, le choix des témoins, la réalisation pratique, les outils, la conduite des entretiens, leur transcription, l'archivage des témoignages, leur consultation, etc.¹⁴.

Ces questions techniques et méthodologiques ne doivent pas faire oublier celles plus fondamentales de *l'intérêt* et de la *finalité* des sources orales que l'historien contemporanéiste est souvent appelé à utiliser : constituent-elles des sources indispensables et spécifiques ou bien s'agit-il en quelque sorte de "sources par défaut", d'*ersatz* ? Les deux conceptions existent : pour les uns les sources orales ne seraient que le complément, le palliatif, le substitut à des "sources nobles" incomplètes ou inexistantes, mais on peut, au contraire, considérer qu'il s'agit d'archives spécifiques pour des objets spécifiques comme l'étude des mentalités, des métiers, de la vie quotidienne, de la mémoire et de sa reconstitution, celle de l'évolution des représentations, des sensibilités, des cultures professionnelles...¹⁵.

Il s'agit surtout de sources spécifiques dans la mesure où elles sont construites *a posteriori* et en quelque sorte provoquées¹⁶.

III - LE PROJET ACTUEL : SAUVER ET COMPLÉTER

En décidant de lancer, en 1991, une collecte de récits de vie de policiers retraités ayant occupé leurs fonctions depuis les années trente, l'IHÉSI et les concepteurs du projet – Dominique Monjardet, Catherine Gorgeon, Daniel Bertaux, Catherine Delcroix, Jean-Marc Berlière – n'ignoraient pas ces difficultés. En réalité, le projet mis en œuvre participait de cette double conception : il s'agissait, d'une part, de pallier à la fois le manque d'accessibilité aux sources que tous les chercheurs intéressés pouvaient alors constater et déplorer, en même temps que de combler le vide créé par la curieuse gestion de certaines de ces archives. Mais, autant que des sources directes sur les métiers de police, les techniques et leur évolution, ces récits étaient autant de fenêtres ouvertes sur les mentalités, les sensibilités, les

¹³ Sur ces questions, on lira avec intérêt SCHNAPPER D., 1983, les nombreux débats au sein de l'IHTP et le numéro 21 des *Cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps Présent* (novembre 1992) déjà cité, consacré aux rapports entre la recherche historique et les sources orales ("La bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales").

¹⁴ Sur ces questions, cf. par exemple les ouvrages et articles de BACK (1977) ; GENDRE FONTAINE (1984) ; TOURTIER-BONAZZI (1990) et DESCAMPS (2005).

¹⁵ Il est intéressant d'observer que si on ne s'est intéressé que tardivement au recueil de cette mémoire policière, la sociologie criminelle s'intéresse depuis fort longtemps à celle des délinquants. Le grand ancêtre dans ce domaine est Henry Mayhew, qui, le premier, recueillit et publia des récits de vie de Londoniens pauvres au milieu du XIX^e siècle, mais c'est avec l'École de Chicago, et en particulier Clifford Shaw que cette technique d'enquête s'est développée. Ce chercheur a recueilli 85 histoires de vie, dont la plus célèbre a été publiée sous le titre *The Jack-Roller* (SHAW, 1966). De nombreux travaux se sont succédés dans la même veine, s'intéressant en particulier aux délinquants professionnels (voleurs, cambrioleurs, receleurs, mafieux etc...). La genèse de ce courant de recherche a été étudiée par BENNETT (1981) ; plus récemment, on trouvera une bibliographie récente dans l'introduction de Robert et Kellens au récit de vie d'un mafieux "repenti" italien (COTTINO, 2004). Mentionnons également la collection d'autobiographies de criminels réunie par ARTIÈRES (2000).

¹⁶ Cf. BECKER (1987) et DESCAMPS (1993 et 2001).

perceptions d'une société particulière ; ils offraient la possibilité de travailler sur des représentations collectives, d'étudier des re-crétions ou d'identifier des recompositions de la mémoire et d'essayer d'en suivre les étapes, d'en reconnaître les traces ou d'en constater les divergences¹⁷.

Par rapport à "l'histoire d'entreprise" (*Business History*) très en vogue à l'époque¹⁸, la collecte de récits de vie de policiers retraités mise en œuvre par l'IHÉSI présentait d'évidentes similitudes, mais aussi une double originalité.

Par *sa nature* bien sûr : il n'est pas besoin d'épiloguer ici sur les nuances qui séparent – qu'il s'agisse de leurs missions, de leurs rôles dans l'État et la société- une entreprise, voire une administration comme la Sécurité sociale et la police.

Par *la méthode* mise en œuvre. Nous l'avons dit, on a voulu que cette collecte de récits de vie soit aussi une réflexion de toute une institution sur sa propre histoire, la réappropriation d'un passé au mieux méconnu et ignoré, mais le plus souvent refoulé et nié par des gens jusqu'alors peu portés à l'introspection. Pour que cette découverte de leur propre passé revête le caractère pédagogique et cathartique souhaité, il a semblé que le meilleur moyen serait que des policiers soient très étroitement associés au processus.

Cette spécificité, présentait à la fois un avantage irremplaçable et un inconvénient majeur qu'on pressent immédiatement : beaucoup de témoins n'avaient explicitement accepté de témoigner que parce que cette enquête venait de "*la maison*", que parce que les gens qui procédaient aux entretiens étaient des collègues. À de rares exceptions près, cela s'est traduit par une confiance immédiate, un discours apparemment sans réticence, un contact établi d'entrée et matérialisé sinon attesté par le tutoiement immédiat et général. Cet "avantage" fut en revanche payé du lourd tribut du non-dit, de l'implicite, de l'ellipse et de toutes les formes du langage codé¹⁹ que "l'interviewer" n'éprouva pas le besoin – soit parce qu'il comprenait, soit parce qu'il ne voulait pas rompre cette complicité et ce climat de confiance – de demander des détails, de solliciter des précisions, des éclaircissements qui manifestement gênaient le témoin²⁰. Ajoutons que le policier "interviewer" – non historien –, laissait passer une foule de choses

¹⁷ Une enquête semblable a été menée au Royaume-Uni par Barbara Weinberger (Université de Warwick) et a porté sur les pratiques et les métiers des policiers britanniques des années trente (WEINBERGER, 1995). Plus récemment, des récits de vie de policiers ont nourri une importante recherche sur les mutations de la "culture policière" britanniques depuis un demi-siècle (LOADER, MULCAHY, 2003).

¹⁸ D'Électricité et Gaz de France à la Société générale, de la Sécurité sociale à l'UAP ou la SNCF, de la Caisse des dépôts au ministère des Finances, toute société et administration – des plus connues aux plus obscures – cherchait, dans son histoire et notamment dans les récits et témoignages de ses retraités, à ressourcer son image, à fonder son identité et préciser sa singularité pour développer un esprit de corps, une solidarité d'entreprise à défaut d'autre utilité ou objectif (BELTRAN, PICARD, BIEUGENER, 1985 ; BELTRAN, WILLIOT, 1992).

¹⁹ Ce qui a pour conséquence de rendre la lecture de certains passages singulièrement obscure pour des non policiers.

²⁰ Ainsi ce passage de l'entretien avec M. – ancien gardien de la paix aux Lilas de 1938 aux années 1960 – à propos de la répression sanglante de la manifestation du 17 octobre 1961 : "Oh ben, on en parlait toujours un petit peu quoi. Q. Qu'est-ce qu'on en disait ? R. Ben... euh... les expressions là aussi sont différentes suivant les gars. C'est un métier ça où les gars je me demande s'ils s'expriment bien à fond ou peut-être voire trop... C'est amusant... C'est très particulier..." (36-37).

– situations, détails, évocations, formulations, affaires, personnages, événements – qu'un non policier et *a fortiori* un historien n'auraient jamais laissé passer sans poser de nombreuses questions²¹.

Après plus de deux ans de travail, ce projet a été abandonné par les directeurs de l'IHÉSI qui ont succédé à Jean-Marc Erbès.

Où en était à cette époque le processus ? Quelle interprétation critique peut-on donner des premiers résultats²² ?

Les témoins – tous volontaires – avaient été essentiellement recrutés par la voie d'encarts annonçant l'enquête de l'IHÉSI, publiés dans la presse des différentes amicales, caisses de retraites et associations de policiers retraités. Le réseau s'est ensuite étendu par connaissance et notoriété, au cercle des amis et collègues et, de proche en proche, ce sont 86 policiers dont les carrières s'évaluaient de 1930 à 1991, qui furent entendus et enregistrés. Tous les corps, tous les services, toutes les spécialités – ou presque – furent représentés : du commissaire des renseignements généraux sous Vichy, au membre du service des voyages officiels, du gardien de la paix d'une police municipale d'avant-guerre, à deux des premières femmes policiers, du CRS en poste à Alger en 1961 à l'inspecteur de police judiciaire.

Ces transcriptions – anonymées²³ – devaient être – furent un temps – accessibles, à la bibliothèque de l'IHÉSI, depuis la fin de 1993 aux chercheurs intéressés. La piètre qualité sonore de beaucoup d'entre eux, l'ahurissante médiocrité, l'amateurisme voire la désinvolture des transcriptions réalisées par des officines ou des secrétaires "professionnelles" qui ne comprenaient manifestement pas ce que disaient les témoins et transcrivaient de façon totalement fantaisiste les mots, les phrases, les noms qu'elles ne comprenaient pas²⁴, les difficultés matérielles et notamment la relative lenteur de l'opération et du recueil des témoignages et de leur transcription par les "interviewers" qui prenaient sur leurs loisirs le temps nécessaire pour procéder aux transcriptions de plusieurs centaines d'heures d'entretiens... expliquent le bilan négatif de cette première opération en dépit de l'engagement personnel et enthousiaste des participants²⁵. Les cassettes et leurs transcriptions furent oubliées et... perdues au fil des déménagements,

²¹ Par exemple, des allusions aux missions de policiers municipaux bordelais sous le "règne" d'Adrien Marquet, celle de gardiens affectés à la garde de camps de prisonniers FLN dans les Alpes, la relation du putsch d'Alger vu à travers les témoignages d'un gardien de la paix, ou les dernières semaines de la guerre d'Algérie vues par un inspecteur de police judiciaire appelé à "constater" des dizaines d'assassinats par jour, etc.

²² Pour un premier bilan, cf. CHARRAS, 1997.

²³ Ce choix, comme celui d'en faire des transcriptions complètes – pour éviter la manipulation des bandes originales – s'avéra un gros handicap et une erreur qui explique en partie le bilan négatif de l'expérience. Sur les conseils de Mme Bonazzi qui dirigeait alors la section contemporaine des Archives nationales, il fut décidé de renoncer à cette pratique : ce qui imposa de soumettre aux témoins une nouvelle fiche d'autorisation... source de déconvenues (refus, déménagements, décès...), de délais... qui expliquent qu'un certain nombre de témoignages ne soient pas versables faute d'autorisation.

²⁴ Exemples *in* CHARRAS, 1997. Il fut alors décidé de confier la transcription aux seuls interviewers et Catherine Gorgeon, alors responsable du département études et recherches de l'Institut, décida de procéder à un toilettage des transcriptions antérieures qui fut confié à Stéphane Malicet, un étudiant en histoire effectuant son service militaire comme policier auxiliaire à l'IHÉSI.

²⁵ L'un des aspects les plus remarquables de l'opération était le réel enthousiasme des participants tant interviewers qu'interviewés et la réelle demande rencontrée qui témoignaient de cette volonté de savoir dont nous parlions plus haut en même temps que d'une authentique soif de reconnaissance.

changements de personnels dont la plupart ignorèrent dès lors ce gisement inexploité à l'exception de deux travaux²⁶ qui montraient bien les lacunes et les intérêts de ce corpus mais qui restèrent sans suite²⁷. Il est vrai que d'autres problèmes affectaient ce fonds : l'impossibilité d'écouter les documents sonores faute de copies, le peu d'homogénéité des entretiens, le manque de culture historique des interviewers qui ont laissé passer des trésors²⁸, la perte irréparable d'un bon tiers du corpus (enregistrements et/ou transcriptions, parfois les deux...) comme, pour n'en donner qu'un seul exemple, celui du seul témoignage enregistré d'un policier des brigades spéciales anticomunistes des Renseignements généraux de la Préfecture de police sous l'Occupation, de surcroît responsable de "l'amicale des révoqués" dont les bandes, leur transcription – et le disque dur qui les contenait ! – disparurent de façon inexplicable. Le désintérêt profond, la totale incompréhension manifestés par certains directeurs de l'IHÉSI pour les recherches historiques ont porté le coup de grâce à cette tentative dont le souvenir même disparut dans l'Institut.

C'est en 2001²⁹ qu'en même temps que la mise en place d'un comité scientifique, M. Karsenty nommé directeur de l'IHÉSI a souhaité relancer ce travail, projet qui fut validé par le comité scientifique.

Forts de l'expérience acquise, soucieux de sauvegarder ce qui pouvait l'être de la première collecte et en même temps de l'enrichir et la compléter, ses responsables ont décidé de reprendre l'expérience en changeant de méthode et sur le plan technique (fiches synthétiques présentant chaque entretien, filage au lieu des transcriptions...) et sur le plan scientifique, notamment en confiant les entretiens à des historiens et/ou des chercheurs...

En mars 2002, l'IHÉSI lançait donc un appel à propositions portant sur différentes questions relatives à la police, aux questions de sécurité et aux politiques publiques, elles-mêmes déclinées en multiples sous-thèmes. Le premier axe de cet appel d'offres, intitulé "Socialisation et sécurité", comportait une section 4, "Police et histoire de vie" qui exprimait le souci de l'Institut – inspiré en cela par son comité scientifique – de relancer le recueil d'archives orales sur la Police Nationale. L'objectif était, d'une part, d'encourager l'exploitation du corpus d'entretiens recueillis au cours de la première campagne ; d'autre part, de réaliser une nouvelle collecte ; et enfin de mettre en place un dispositif de conservation plus adéquat des documents recueillis, étant entendu que "ni les laboratoires (chargés de la collecte), ni l'IHÉSI ne sont capables de garantir la pérennité de ces archives"³⁰.

²⁶ CHARRAS, 1997 ; BLANCHARD, 1997.

²⁷ Il est symptomatique qu'aucun des auteurs des ouvrages polémiques et antagonistes publiés sur le 17 octobre 1961 n'ait utilisé ces témoignages.

²⁸ Le témoignage d'un policier de Toulouse ayant appartenu au réseau Morhange...

²⁹ *Journal Officiel* du 28 juillet 2001.

³⁰ IHÉSI, *Appel à propositions de recherches*, 29 mars 2002, 4.

C'est dans cette perspective que le CESDIP avait soumis une proposition, sous la direction de Jean-Marc Berlière et de René Lévy, qui fut retenue par l'Institut et a fait l'objet du contrat n° 02/115 en date du 26 novembre 2002, prolongé par un avenant du 29 décembre 2004.

1°) Le projet initial

A) Les objectifs

La proposition soumise par le CESDIP comportait plusieurs volets correspondants aux objectifs de l'appel d'offres : (a) réalisation d'une nouvelle campagne d'entretiens ; (b) utilisation et valorisation des récits de vie issus de la première campagne ; (c) conservation de l'ensemble des entretiens.

a) Une campagne de nouveaux entretiens

Le projet prévoyait la réalisation de 32 nouveaux récits de vie, leur retranscription partielle, et la réalisation d'un certain nombre d'instruments de travail permettant leur exploitation future devant faciliter la consultation pour des chercheurs intéressés par ces sources (sommaire indexé permettant de retrouver les passages souhaités dans les enregistrements ; index des personnes et des lieux ; glossaire des abréviations).

b) Utilisation et valorisation des récits de vie déjà recueillis

L'une des originalités du dispositif proposé tenait à la composition de l'équipe. Elle comprenait notamment un certain nombre de doctorants, dont les thèmes de recherche correspondaient à la période visée par la collecte, de sorte qu'ils avaient un intérêt direct à cette entreprise. Par ailleurs, tous les participants à cette équipe de recherche étaient intéressés par un travail spécifique sur la mémoire, soit du point de vue de l'institution policière (avec la question sous-jacente de l'identité professionnelle et de ses répercussions sur la constitution d'une mémoire policière spécifique), soit du point de vue de la mémoire de policiers ayant été confrontés à certaines périodes ou événements précis de l'histoire des décennies passées.

c) Conservation de l'ensemble des entretiens

Les entretiens déjà recueillis et ceux à venir devaient former un fonds cohérent à disposition d'un maximum de chercheurs dans un lieu disposant des ressources humaines et techniques pour conserver et valoriser ces archives. Dans cette perspective, il était prévu de numériser et de transférer sur CD-ROM

les entretiens de la première campagne et d'enregistrer directement sur support numérique les nouveaux entretiens.

Cette démarche supposait également de régler la question de la situation juridique des entretiens, dont le versement devrait faire l'objet d'une convention entre les institutions parties à l'opération.

Quant aux conditions de consultation, elles devaient être conformes aux vœux exprimés par les interviewés et consignés dans un document prévu à cet effet lors de la réalisation des entretiens.

B) L'équipe

Sous la direction scientifique de Jean-Marc Berlière et René Lévy, l'équipe était principalement constituée d'enseignants d'histoire et de sciences sociales, docteurs ou doctorants en histoire (Gaby Castaing, Emmanuel Blanchard, Serge Defois, Charles Diaz, Frank Liaigre), auxquels s'est adjointe, en cours d'opération, une chercheuse du CESDIP, Renée Zauberman, chargée de recherche au CNRS. Il a d'autre part été fait appel à une documentaliste spécialisée dans les documents sonores, Ophélie Ratinier, qui a pris en charge certains aspects techniques de l'opération (inventaire, numérisation).

Comme on l'a indiqué, ces doctorants sont tous engagés dans des travaux scientifiques principalement axés sur les diverses dimensions du travail policier (maintien de l'ordre, police judiciaire, surveillance du territoire, lutte anticomuniste, guerre d'Algérie...). La diversité des sujets abordés (Police judiciaire pendant la Seconde Guerre mondiale, Préfecture de police et Français Musulmans d'Algérie, épuration, surveillance du territoire pendant la Seconde Guerre mondiale) et des périodes chronologiques choisies (l'ensemble du vingtième siècle est couvert, la période 1939-1962 faisant l'objet des investigations les plus approfondies) est garante du sérieux et de l'ampleur de la démarche du point de vue de l'intérêt accordé aux évolutions institutionnelles d'une organisation policière plurielle ayant connu de nombreuses mutations au cours de la période abordée.

Tous ces chercheurs ont à titre personnel déjà travaillé sur les questions méthodologiques liées aux sources orales et recueilli pour leurs travaux précédents ou actuels des témoignages oraux. Certains d'entre eux ont aussi été associés au premier programme de recueil de récit de vie de l'IHÉSI (1991-1996), ces récits de vie ayant été utilisés comme source principale de travaux et interventions présentés dans les bibliographies scientifiques jointes.

2°) La réalisation

A) Une opération complexe et difficile

Comme en témoigne ce rapport et surtout ses annexes, les principaux objectifs de cette opération ont été atteints et le résultat final est globalement conforme au projet initial. Toutefois, derrière son apparente simplicité, cette opération a soulevé de multiples difficultés dans ses différents volets ce qui a engendré des retards et a contraint à certains sacrifices.

a) Fonds ancien – des documents disparates

Les produits de la première collecte (ci-après désignés par "fonds ancien") avaient été conservés dans des conditions médiocres et inégales qui, combinées aux déménagements et aux politiques successives de l'Institut, avaient conduit à la perte d'une partie importante du corpus. Il convenait donc, dans un premier temps, d'inventorier précisément le contenu subsistant, opération qui a été réalisée par Ophélie Ratinier, sur la base des documents qui nous ont été remis par l'IHÉSI³¹.

Les documents en question sont de différente nature ; ils comprennent : des cassettes audio (magnétiques), des fascicules spiralés correspondant aux transcriptions des entretiens, des disquettes comportant les fichiers de certaines de ces transcriptions et divers documents-papier (notamment les autorisations de consultation données par les interviewés).

Nous avons rapidement constaté que ce corpus était également disparate : cassettes, transcriptions et fichiers ne correspondent pas systématiquement et de nombreuses autorisations font défaut (*cf.* tableaux 1 à 3). Dans certains cas, il a été possible de retrouver des transcriptions manquantes sur les disquettes conservées mais toutes ne sont pas lisibles.

D'autre part, l'étiquetage des cassettes s'est parfois révélé déficient ou trompeur. Ceci était dû notamment au fait que, dans un premier temps, il avait été décidé d'anonymiser les documents ; on avait ensuite, en cours de collecte, renoncé à cette pratique³², mais sans rectifier les cassettes et transcriptions déjà recueillies, ou pire encore, en rectifiant tantôt les unes, tantôt les autres, de sorte qu'il était souvent difficile de faire correspondre les deux parties d'un entretien³³.

Les problèmes techniques étaient également nombreux : cassettes difficilement audibles, entretiens tronqués...

³¹ *Cf.* inventaire ci-dessous.

³² CHARRAS, 1997, 210.

³³ Par exemple, les cassettes de l'entretien de Joseph Acquaviva, un policier né en 1914, portaient son nom, mais la transcription indiquait "Monsieur B..."; celles de René Briuede portaient la mention " René C..." (la décision ayant été prise de prendre la lettre suivant l'initiale réelle du nom de l'interviewé) Par ailleurs, comme certaines transcriptions ne comportent pas les noms des personnes citées, il faut se reporter aux enregistrements pour identifier celles-ci.

b) Difficultés techniques de la numérisation

Dans la conception du projet, nous avons pêché par optimisme et nous avons grandement sous-estimé les difficultés techniques de la numérisation des entretiens. Celle-ci s'est révélée beaucoup plus complexe et coûteuse que prévu. Nous avons d'abord envisagé de confier ce travail à un organisme spécialisé, mais devant le coût annoncé, nous nous sommes rabattus sur une solution interne, consistant à recruter une auxiliaire de recherche formée à ce travail (Ophélie Ratinier).

Si cette seconde solution était moins coûteuse que la précédente, elle présentait cependant un grave inconvénient sur le plan technique, puisque nous ne disposions pas du matériel professionnel nécessaire³⁴. Il a donc fallu se contenter d'utiliser du matériel informatique courant et des logiciels grand public. Dans ces conditions, il a fallu utiliser au mieux le temps limité d'emploi qu'autorisaient les crédits disponibles.

Compte tenu du fait que l'objectif principal de l'opération visant le fonds ancien consistait à mettre celui-ci à la disposition de la communauté scientifique et que cette mise à disposition n'était possible que dans le cas des entretiens dûment pourvus d'une autorisation, nous avons décidé de réserver la numérisation et le transfert sur CD-ROM à ces derniers.

Par conséquent, un certain nombre d'entretiens n'ont pas été numérisés et seront restitués à l'INHES sous forme de cassettes audio³⁵.

c) Contenu du corpus

Le nombre initial d'entretiens réalisés au cours de la première collecte d'entretiens n'est pas connu. Jean-Marc Berlière l'évalue à 86. Les recoupements à partir des documents remis par l'IHÉSI permettent de dresser une liste de 40 noms de policiers ayant ou devant faire l'objet d'une interview, mais le sort de la plupart de ces dernières est incertain, sauf pour 9 personnes, dont nous savons que les entretiens ont été réalisés et perdus³⁶.

Après inventaire, on dispose donc de 61 entretiens (dont un double), mais dans 4 cas, les enregistrements ont totalement ou partiellement disparu et dans 8 autres cas, on ne dispose pas de la transcription (*cf.* tableau 1)³⁷. Le principal problème tient à ce que 22 entretiens sont dépourvus d'autorisation de consultation. Les tableaux (*infra*) indiquent, pour chaque entretien, quels sont les

³⁴ À l'exception de magnétophones à cassette de type professionnel.

³⁵ À notre avis, à la différence des documents pourvus d'autorisation, qui peuvent être librement mis à la disposition du public (sous réserve des restrictions éventuellement formulées par l'ayant-droit) et cités, les entretiens dépourvus d'autorisation ne peuvent être utilisés que de manière anonyme. Nous estimons cependant que sous cette réserve, ils conservent un intérêt pour les chercheurs et pourraient être également numérisés, si l'INHES est en mesure de dégager les moyens nécessaires.

³⁶ Leur liste figure à la fin de l'inventaire général ci-après.

³⁷ Dans un cas, l'entretien est partiellement perdu (une cassette sur deux) et dépourvu de transcription.

documents disponibles (tableaux 2 et 3)³⁸. Dans un certain nombre de cas, on dispose du fichier informatique de la transcription³⁹.

Tableau 1 : État du fonds ancien

Entretiens	Son + transcription	Son absent	Transcription absente	Total
Versable	36	2	1	39
Non versable	13	2 ⁴⁰	7	22
Total	49	4	8	61

Tableau 2 : Entretiens non numérisés, ni versables

Nom	Son	Transcription Papier	Transcription Fichier	Date/nom interviewer
Acquaviva, Joseph	Cassette	Oui	Oui	nsp/Dorne
Aubin, Michel	Cassette	Oui	Oui	1993/Jigot
Bernay, Victor		Oui	Oui/partiel	1996/Charras
Boithias, Raymond	Cassette	Oui		nsp
Canard, Émile	Cassette	Oui		1992/Thué
Connat, René	Cassette	Oui	Oui	1993/Meyzonnier
Cotta, Louis	Cassette	Oui	Oui	1993/Noël
Destrait, René	Cassette	Non		1994/Dorne
Dubreuil, Jean	Cassette	Oui	Oui	1992/Queval
Duhamel, Noël	Cassette	Oui	Oui	1992/Queval
Forstin, Éloi	Cassette	Oui		1992/Noël
Foulon, Alfred	Cassette ⁴¹	Non		1993/nsp
Gautier, Henri	Cassette	Oui	Oui	1992/Queval
Gouvernaire, Jean	Cassette	Oui		1992/Ruer
Guilleminault, René	Cassette	Non		nsp/Bacca
Lherm, Maurice	CD	Oui	Non	nsp/Dorne
Maydat, Albert	Cassette	Oui		1992/Dorne
Mir, Henri	Cassette	Oui		1992/Pinel
Pieri, Jacques	Cassette	Non		1994/Forner
Virly	Cassette	Non		1994/Pinel
Yardin, Gaston	Cassette	Non		1994/nsp
Zamponi, Joseph	CD	Non	Non	1994/Noël

³⁸ On trouvera en annexe l'inventaire détaillé, comportant notamment les résumés de carrière des intéressés.

³⁹ Ces fichiers ont été transférés sur un CD-ROM fourni en annexe. Certains fichiers, imparfaitement reconnus par les logiciels actuels, sont d'une lecture difficile. D'autres n'ont pu être récupérés en raison de disquettes défectueuses.

⁴⁰ Y compris une disparition partielle.

⁴¹ Une des 2 cassettes de l'entretien a été perdue.

Tableau 3 : Enregistrements numérisés et versables à la BNF

Nom	Son	Transcrip. Papier	Transcrip. Fichier	Date/nom intervieweur
Allaux, Julien	CD	Oui	Oui	1993/Dorne
Baume, Pierre	CD	Oui		1992/Thué
Bayol, René	CD	Oui		1992/Bacca
Brieude, René	CD	Oui	Oui	1994/Vagnini
Buffière, Roger	CD	Oui		1992/Bacca
Cerino, René	CD	Oui	Oui	1993/Pinel
Charbinat, Jean	CD	Oui		1992/Meyzonnier, Gorgeon
Charrue, Georges	CD	Oui		1992/Thué
Chevrotte, Jack	CD	Oui		1992/Noël
Coqueret, Jean	CD	Oui		1992/Meyzonnier, Pariente
Cotille, Eugène/ Desrumeaux, Victor	non	Oui		1996/Charras
Courty, Michel	CD	Oui	Oui	1993/Renault
Cousin, Roger	CD	Oui		1992/Pinel
Crunchant, Roger	CD	Oui		1992/Imperiali +Robert
Delacour, André	CD	Oui	Oui	1993/Noël
Dengreville, Roger	CD	Oui	Oui	1995/Dorne
Dorival, Jacques	CD	Oui	Oui	1993/Meyzonnier
Ferlin, Daniel	CD	Oui		1992/Jigot
Fitoussi, Clément	CD	Oui		1992/Marini
Fradet, Jean	CD	Oui		1992/Noël
Gaiffe, Roger	CD	Oui	Oui	1993/Renault
Gouny, Maurice	CD	Oui		1996/Charras
Grimal, Claude	CD	Oui	Oui	1992/Queval
Houe, Lucien	CD	Oui	Oui	1993/Noël
Jardin, Jacques	CD	Oui		1992/Ruer
Javilliey, Charles	CD	Oui		1992/Thué
Jogand, Robert	CD	Oui		1992/Marini
Lallia, Bernard	CD	Oui	Oui	1995/Vagnini
Lecot, Georges	CD	Oui		1992/Renault
Letard, Raoul	CD	Oui	Oui	1993/Renault
Mauriat, Jean-Paul	CD	Non		nsp

Nom	Son	Transcrip. Papier	Transcrip. Fichier	Date/nom intervieweur
Moulin, Maurice	CD	Oui		1992/Ruer
Nicoullaud, Henri	CD	Oui		1992/Renault
Palardelle, Fernand	CD	Oui		1992/Ruer
Pocard, Émile	CD	Oui	Oui	1994/Vagnini
Ricroch, René	CD	Oui	Oui	1992/Meyzonnier
Salvado, Étienne	CD	Oui	Oui	1993/Meyzonnier
Simonet, Jean	CD	Oui	Oui	1993/Renault
Thoreau, Yves	CD	Oui	Oui	1994/Vagnini

d) Fonds nouveau

La nouvelle collecte réalisée à l'occasion de la présente opération a permis de recueillir 33 entretiens, ce qui porte le total des entretiens disponibles à 94, dont 74 versables à la BNF.

- *Aspects techniques :*

Les enregistrements ont été effectués au moyen d'appareils Minidisc (MD), qui présentent en principe l'avantage d'un enregistrement numérique d'excellente qualité. Dans la pratique, toutefois, ces appareils présentent deux inconvénients pour ce type d'utilisation :

- leur miniaturisation rend leur maniement extrêmement délicat et, dans le feu de l'entretien, l'intervieweur n'est pas à l'abri d'une fausse manœuvre occasionnant la perte de l'enregistrement sans parler des "initiatives" de l'appareil effaçant – sans qu'on l'ait touché – pour une raison indéterminée/non identifiée la table d'allocation (deux cas attestés) : ce qui a pour résultat de rendre l'enregistrement pourtant réalisé sans problème totalement inutilisable ;

- le format de numérisation n'autorise pas le transfert direct des fichiers d'enregistrement vers un ordinateur, ce qui complique leur duplication qui doit se faire en deux temps. Il faut d'abord recopier en temps réel l'enregistrement en mode analogique au moyen d'un logiciel approprié, avant de pouvoir le graver sur CD-Rom, après l'avoir, le cas échéant, nettoyé de ses scories.

- *Repérage des personnes à interviewer :*

Dans ce type d'enquête, comme l'indique Bertaux⁴², il ne s'agit pas de rechercher une impossible représentativité, mais une diversification de la population interrogée qui permette d'embrasser la variété des positions, des trajectoires professionnelles, des métiers. Au reste, comme on l'a indiqué plus haut, notre objectif premier n'était pas tant de réaliser une enquête "ethno-sociologique" – pour reprendre l'expression de Bertaux – sur les métiers de policier, mais de sauvegarder des pans de mémoire⁴³ et d'enrichir la lecture des sources archivistiques, pour des recherches ultérieures. Les nouveaux entretiens viennent donc compléter le corpus de la première enquête, sur des générations de policiers plus jeunes.

Pour repérer les interviewés, nous nous sommes situés dans le prolongement de la première enquête. En premier lieu, nous avons sollicité un certain nombre d'organes de presse corporatifs ou syndicaux pour diffuser un appel à témoins. Il semble que seule la *Tribune des*

⁴² BERTAUX, 1997, 22 s.

⁴³ Cet aspect prend toute sa valeur lorsqu'on songe que dans le temps de cette opération, plusieurs de nos témoins sont décédés. Dans d'autres cas, le fait de se soumettre à l'entretien a incité les témoins à rédiger, et parfois à publier, leurs mémoires.

commissaires de police ait accédé à notre demande, et elle a suscité un nombre important de réponses. Toutefois, afin de ne pas donner un poids excessif aux corps des commissaires dans notre corpus, nous n'avons pas satisfait toutes les propositions reçues.

Par ailleurs, un certain nombre de personnes étaient connues de tel ou tel membre de l'équipe, et la présence en son sein d'un haut fonctionnaire de police en activité a notamment permis d'obtenir des entretiens de la part d'un certain nombre de "grands flics". Dans d'autres cas, comme il est fréquent dans ce type d'enquête, ce sont des interviewés qui nous ont eux-mêmes signalé d'anciens collègues, et dans un cas, il a même été possible d'interviewer un père et son fils, tous deux anciens policiers, ce qui ouvre des perspectives comparatives intéressantes (il s'agit de Jean et Christian Barthe). Il se trouve également qu'une personnalité de premier plan de la Surveillance du territoire, Jean-Paul Mauriat, a été interviewé au cours de chacune des deux collectes, et là encore, la confrontation des deux entretiens (dont le premier n'avait pas été transcrit) pourrait alimenter la réflexion méthodologique.

Certains interviewés nous ont remis des documents, dont les plus pertinents sont réunis dans un volume d'annexes

Tableau 4 : Entretiens réalisés au cours de la deuxième collecte

Noms	Interviewer	Type d'autorisation				Nombre de MD
		Consultation	Grand public	Publication	Copie	
BARTHE, Christian (fils)	Zauberma	Oui	Oui	Oui	Oui	1
BARTHE, Jean (père)	Zauberma	Oui	Oui	Oui	Oui	1
BELBÉOCH, Roger	Liaigre	Oui	Oui	Oui	Oui	2
BELLANGER, René	Blanchard	Oui	Oui	Oui	Oui	1
BEUGIN, Jacques	Berlière	Oui	Oui	Oui	Oui	2
BOUVIER, Mireille	Diaz	Oui	Oui	Autorisation	Oui	2
BRETON, Jean-Louis	Blanchard	Oui	Oui	Oui	Oui	2
CHAILLANT, André	Defois	Oui	Autorisation	Oui	Oui	1
CREFF, Pierre	Castaing	Oui	Oui	néant	Néant	2
DELARUE, Jacques	Castaing + Blanchard	Oui	Néant	Néant	Néant	1
DESFARGES, Michel	Diaz	Oui	Néant	Autorisation	Oui	3
DONADILLE Claude	Defois	Oui	Autorisation	Oui	Oui	2
DURNEY, Georges	Berlière	Oui	Oui	Oui	Oui	1
ENJALBERT, Abel	Lévy + Zauberma	Oui	Oui	Oui	Oui	1
FERRAT, Jean	Castaing	Oui	Oui	Oui	Autorisation	1
GENTHIAL, Jacques	Diaz	Oui	Oui	Autorisation	Oui	2
GODARD, Dominique	Castaing	Oui	Oui	Oui	Oui	1
GODFRIN, Claude	Zauberma	Oui	Oui	Oui	Oui	1
HAZO, Patrick	Liaigre	Délai 2 ans	Délai 2 ans	Autorisation	Autorisation	5
HULOT, André	Blanchard	Oui	Oui	Oui	Oui	2

Noms	Interviewer	Type d'autorisation				Nombre de MD
		Consultation	Grand public	Publication	Copie	
LAHEURTE, Francis	Diaz	Oui	Autorisation	Oui	Oui	2
LEGONIDEC, Jean-Claude	Liaigre	Oui	Oui	Oui	Oui	3
LE MOUEL, François	Diaz	Oui	Autorisation	Autorisation	Oui	2
LEOTY, Richard	Castaing	Oui	Oui	Oui	Oui	1
LE TAILLANTER, Roger	Blanchard	Oui	Oui	Oui	Oui	1
LORENTZ, Pierre	Zauberman	Oui	Oui	Oui	Oui	2
MAHÉ, André	Blanchard	Oui	Oui	Oui	Oui	2
MAURIAT, Jean-Paul	Castaing	Oui	Néant	Néant	Néant	2
PERETTI, Jean	Defois	Oui	Oui	Oui	Oui	3
PETTI, Pierre	Blanchard	Oui	Oui	Oui	Oui	1
PINGET, André	Castaing	Oui	Oui	Oui	Oui	1
SIMON, Joseph	Blanchard	Oui	Oui	Oui	Oui	1
THOMAS, Yvon	Blanchard	Oui	Oui	Oui	Oui	2

Comme le montre le tableau 4 *supra*, la plupart des intéressés ont donné une autorisation très générale d'utilisation des entretiens. En tout état de cause, ils seront tous consultables à brève échéance, une seule personne ayant imposé un délai de 2 ans avant consultation de l'entretien. Dans un certain nombre de cas, les interviewés se sont réservés la faculté d'autoriser certains usages, essentiellement les différentes formes de divulgation non scientifiques des entretiens.

- Quelques caractéristiques de la population interviewée :

Les chercheurs disposeront donc dorénavant d'un corpus substantiel de près d'une centaine d'entretiens, même si 1/5 environ ne pourront être nommément cités, faute d'autorisation. Ce corpus est d'une grande diversité, comme le montre un rapide examen de sa composition.

Les interviewés sont nés entre 1900 et 1949. La deuxième collecte complète bien la première (graphique 1) : pour la moitié, elle rassemble des policiers nés avant 1930 et dont une bonne partie est entrée dans la police durant la Deuxième Guerre mondiale. L'autre moitié concerne des policiers nés juste avant ou juste après la guerre et qui ont donc connu la période de reconstruction, les conflits coloniaux et les événements de 1968 ; les plus jeunes d'entre eux sont partis à la retraite après l'an 2000.

Le corpus reflète également la diversité des fonctions policières (graphique 2). Près de la moitié des personnes interviewées sont entrées dans la police comme gardiens de la paix (46) ; 17 sont entrées comme inspecteurs ou officiers de police et 17 autres comme commissaires-adjoints (ou secrétaires de police) ou commissaires ; le corpus contient aussi un certain nombre de personnes recrutées comme agents administratifs ou auxiliaires de diverses catégories.

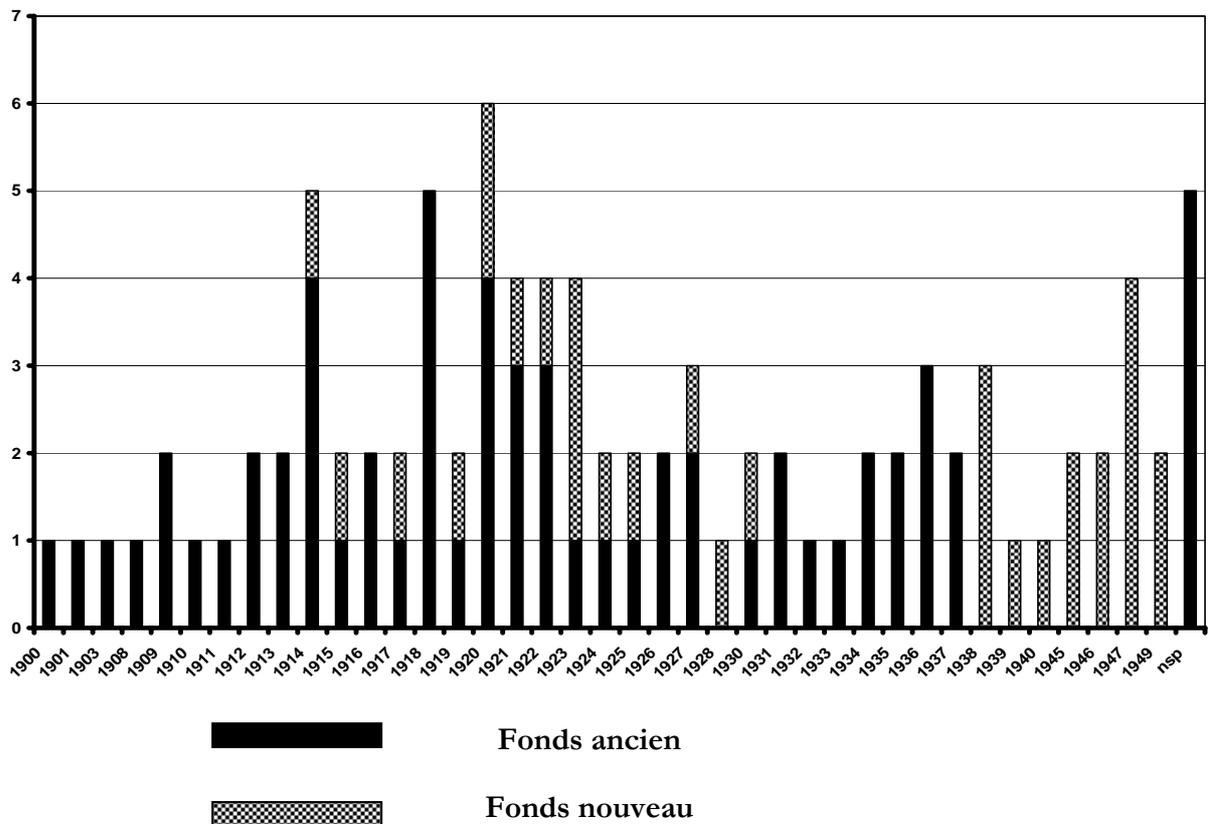
Ces policiers ont eu des carrières extrêmement diverses ; on en trouve une indication dans le graphique 3 qui vise à restituer leur mobilité géographique. Si environ 1/3 d'entre eux ont fait toute leur carrière en région parisienne, la majeure partie a été en poste en province, à un moment ou à un autre. On notera également avec intérêt qu'un nombre assez important d'entre eux est passé par ce qui constituait alors les colonies, en particulier au Maghreb (où les conditions de recrutement paraissent avoir été plus souples qu'en métropole).

Cette diversité se retrouve naturellement dans les services qu'ont connus tous ces policiers. Tous les grands compartiments de l'institution sont représentés : sécurité publique/polices urbaines, PJ, RG, DST, PAF, CRS, SCTIP, IGPN, DPTS, centres de formation, etc. Ce corpus comporte du reste des entretiens avec ceux qui ont réformé ou créé plusieurs des services en question. On retrouve également toute la gamme des trajectoires professionnelles, depuis ceux qui sont restés toute leur vie gardiens de la paix, jusqu'à ceux qui, entrés comme tels, ont achevé leurs carrières en haut de la hiérarchie policière. Autre aspect notable, la deuxième collecte a

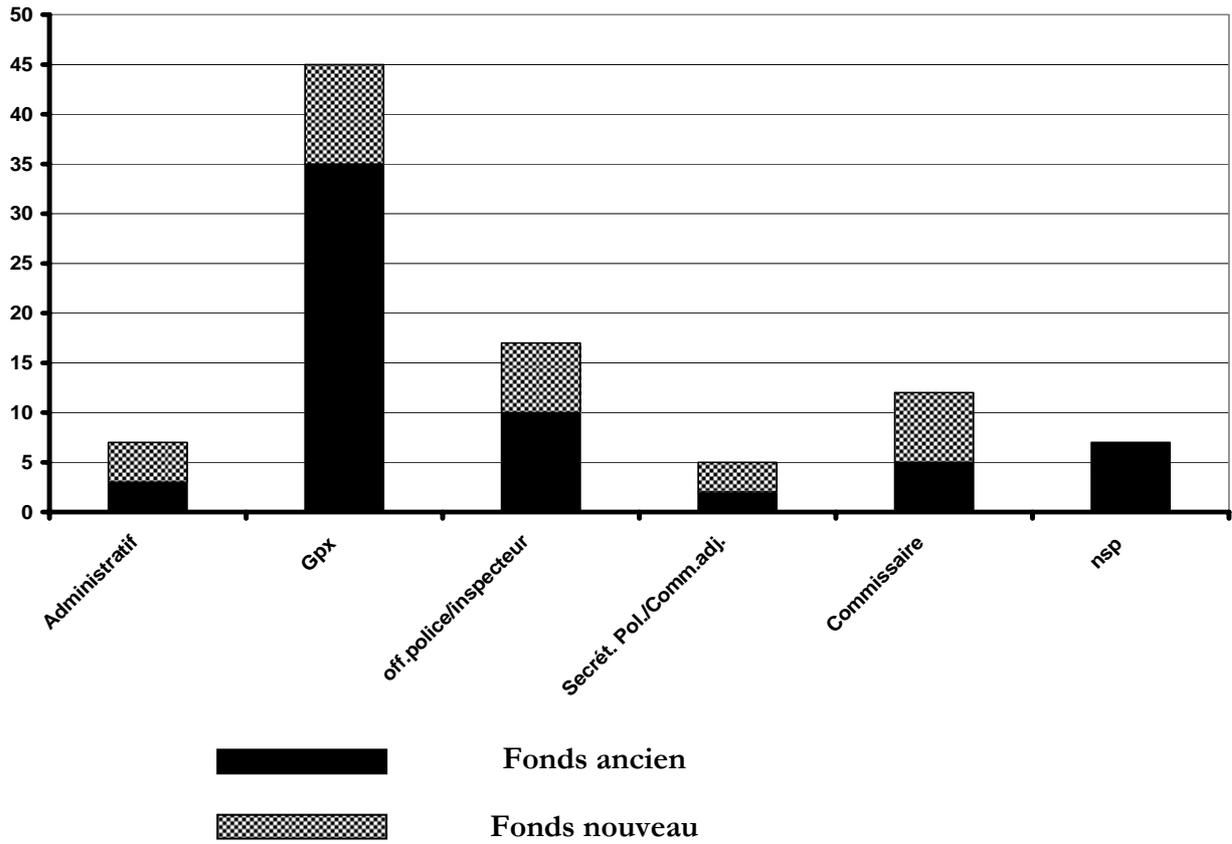
recueilli plusieurs entretiens avec d'anciens responsables syndicaux de diverses obédiences (CFDT, SGP, SCHFPN...), ainsi qu'avec plusieurs représentants de l'organisation de policiers chrétiens *Police & Humanisme*.

Nous nous sommes efforcés de donner un aperçu de la richesse du corpus dans les notices individuelles composant l'inventaire général ci-après. Cet instrument permettra aux chercheurs de repérer assez aisément les entretiens pertinents pour leurs recherches ; il pourra être utilement complété, pour la deuxième collecte, par les index fournis.

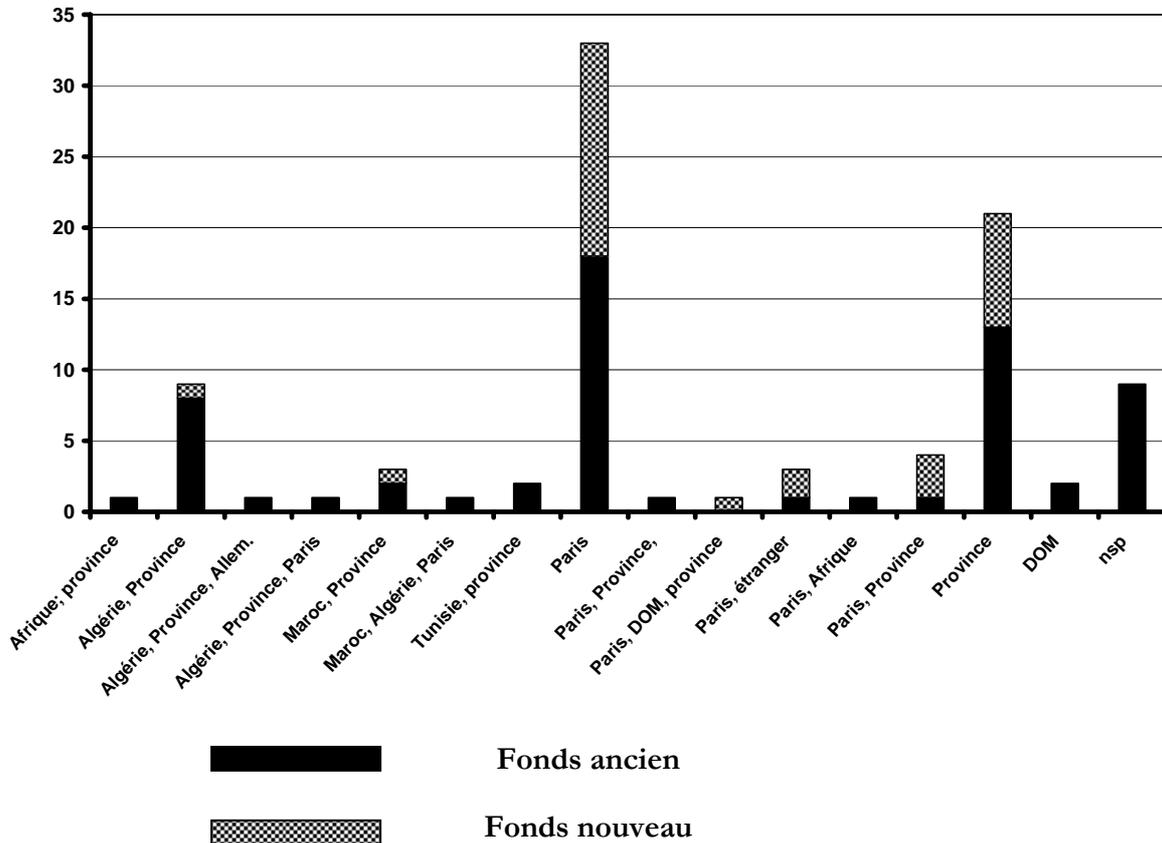
Graphique 1 : Répartition des dates de naissance des interviewés, pour chaque collecte



Graphique 2 : Fonction à l'entrée dans la police, pour chaque collecte



Graphique 3 : Lieux d'exercice, selon la collecte



CHAPITRE 2

CROIRE LA MÉMOIRE ?

LES APPORTS DE L'HISTOIRE ORALE

Nous avons évoqué, ce type d'archives *a posteriori* que constituent ces entretiens confronte le chercheur à plusieurs types de problèmes au nombre desquels les plus courants sont la reconstitution, la ré-interprétation et la re-création du passé en fonction de stéréotypes dominants et de grilles d'analyse politiques postérieures. Les récits qui abordent des sujets "sensibles" comme les arrestations de Juifs, de résistants, la recherche des réfractaires au STO pour la période de l'Occupation ou le maintien de l'ordre pendant la guerre d'Algérie, le 17 octobre 1961, Charonne... sont particulièrement typiques des différentes réactions. Quelques exemples permettront de mieux comprendre l'originalité, l'intérêt de ce travail, mais aussi la difficulté d'interprétation, la faillibilité et les limites du témoignage et de la mémoire.

I – LA RÉPRESSION RACIALE MENÉE SOUS L'OCCUPATION, AU NOM DE LA LÉGISLATION DE VICHY, PAR LA PRÉFECTURE DE POLICE

Jean-Marc Berlière⁴⁴

Même si elle fait l'objet, aujourd'hui, d'une reconnaissance assez partagée, la participation des policiers et gendarmes français aux persécutions raciales et aux rafles antisémites en application de la législation de l'État français et des ordonnances allemandes a longtemps constitué un non dit et un tabou. Il suffit pour s'en convaincre de lire les plaques apposées pour évoquer les enfants d'une école, la totalité des familles d'un immeuble toujours arrêtées "par les nazis", voire "la Gestapo", plus rarement "la police fasciste de Vichy", mais jamais les gardiens de la paix de la Police municipale parisienne⁴⁵ ! Un tabou : la simple évocation de la question renvoyait à des discours négationnistes aussi bien dans l'institution que dans les archives...

⁴⁴ CESDIP et Université de Bourgogne.

⁴⁵ Il en va de même pour la lutte contre les résistants dans laquelle on ne consent et depuis peu (*cf.* le numéro spécial de *Liaisons* édité, à l'été 1994, pour célébrer le rôle de la police parisienne dans la libération de Paris) qu'à évoquer les "brebis galeuses" que furent les Brigades spéciales des Renseignements généraux de la Préfecture de police, mais jamais le rôle de l'ensemble des services – prestigieuse Police judiciaire et Police municipale comprises – dont les bilans – en termes de statistiques – sont pourtant supérieurs à ceux des "BS". Un refus qui ne permet guère la réflexion sur la culture d'obéissance, les ordres moralement illégitimes...

Depuis Freud, on sait que la mémoire est d'abord l'organisation de l'oubli : certains souvenirs insupportables sont littéralement effacés de la mémoire pour ne pas rendre la vie insupportable. C'est très largement le cas pour ces rafles que les gardiens de la paix ont pour la plupart accomplies sans trop y penser – et sans bien évidemment savoir qu'elles conduisaient les familles raflées à Auschwitz. Mais, au fur et à mesure que sous la pression de la demande sociale, la connaissance historique a quitté la sphère "savante" pour le grand public, au fur et à mesure qu'il n'a plus été possible d'ignorer ce qu'il en était réellement, les acteurs survivants ont été confrontés à ce passé qui moins que les autres ne peut passer.

Confrontés à ce souvenir et à cette réalité les témoins commencent par nier : ils ont oublié, n'ont pas de souvenirs, n'ont pas participé... puis, ils ont recréé des événements que contredisent tous les témoignages, toutes les archives. On retrouve toute la gamme des attitudes parmi les retraités qui ont témoigné lors de la première campagne⁴⁶.

M. J., gardien de la paix au XV^e arrondissement, raconte "la rafle du Vel D'hiv" :

"Le premier qui est entré, je me rappelle de l'heure, il était 2 h 15 parce que (...) on avait droit à ce que l'on appelait le repos café (...) on quittait le poste pour rejoindre notre point de service (...) Alors, au moment où on allait partir, il y a un officier allemand qui rentre, derrière lui un civil et derrière une femme en uniforme, une "souris grise" avec une petite machine à écrire. (...) L'officier et puis l'interprète sont allés vers le chef de poste, et puis alors par le truchement de l'interprète, l'officier a demandé combien il y avait de gardiens sur l'arrondissement. Alors l'autre qui était plutôt sympathisant des Anglais, il a pris son temps pour répondre, une réponse vasouillard. L'officier ça ne lui a pas plu. (...) L'officier exige qu'il veut voir tout l'effectif présent dans le poste le plus rapidement. Peu empressé, le brigadier explique que tous les gardiens sont affectés à la garde des hôtels et autres lieux occupés par la troupe ou les officiers. Alors réponse de ce gradé : tous ici c'est un ordre. Alors il s'est installé à une table dans le bas-flanc, il a sorti les papiers de sa serviette et a discuté quelques minutes avec la secrétaire, et puis après, la fille a commencé à taper à la machine. Pendant ce temps-là, tous les gardiens qui étaient sur l'arrondissement étaient prévenus, soit par des cyclistes, soit par les avertisseurs qu'il y avait et qui n'existent plus maintenant (...) ils sont rabattus au central (...) Là personne ne sort, ordre de l'officier (...) Vers 4 heures, on entend un camion qui s'arrête devant le poste (...) aussitôt, la feldgendarmerie fait son entrée, environ 24 gendarmes, casqués, la mitraillette sur le devant de la poitrine avec le chargeur engagé dans l'arme et la plaque feldgendarmerie, Mauser au côté, deux grenades à manche sous le ceinturon et une grenade à manche dans chaque botte. (...) Le responsable des gendarmes discute un peu avec l'officier et puis ils s'alignent sur deux rangs, claquements de talons, des ordres en allemand, on n'a rien compris. Pour nous, nous devons nous aligner face aux gendarmes. Quelques pas nous séparent. L'interprète s'adresse à nous. Il y a quelque chose qui m'a surpris : il a commencé à dire "messieurs". Enfin bref. "Messieurs, il s'agit de procéder à l'arrestation de Juifs et de mauvais

⁴⁶ Ces exemples sont pour l'essentiel tirés d'interviews d'anciens gardiens de la paix de la préfecture de police conduites par Philippe Ruer.

Français, des communistes. Notre personnel ne connaît pas vos rues. Vous êtes chargés de les conduire aux lieux indiqués. Que les personnes désignées se munissent de leurs papiers d'identité et d'un peu de linge de rechange au cas où les vérifications seraient plus longues que prévues. À l'appel de votre nom, il vous sera remis le nom et l'adresse des intéressés. Vous partez immédiatement avec un gendarme et revenez ici (...) Peu à peu, le poste se vide, je reste seul avec deux inspecteurs des RG (...) venus en renfort dans le 15^e (...) uniquement cette nuit-là. Ils avaient été rappelés, mais ils ne savaient pas pourquoi (...) Une adresse nous est donnée, la dernière, Mr W... – je crois que le nom c'était Mr Weil, Weile... – numéro ..., rue de la Croix Nivert (...) Sur place, un inspecteur frappe à la porte. Alors, dialogue habituel : Qui est-là ? Police ! (...) Une femme habillée comme pour sortir pour aller faire ses courses... Elle n'était pas en chemise de nuit ou en peignoir... habillée (...) Il était au moins 5 heures puisque on a été appelés en dernier (...) Peut-être qu'elle avait eu vent de quelque chose et qu'elle voulait s'en aller, j'en sais rien (...) on ne savait rien du tout. Et même, je suis à me demander si les gendarmes allemands étaient au courant. Eux, on leur demandait d'arrêter les gens, c'est tout. Ils ne savaient certainement pas pourquoi (...) Donc la femme habillée comme si elle allait sortir. L'inspecteur demande si W. habite bien là. Oui répond la femme, mais mon mari a déjà été arrêté, il y a quinze jours, par la Gestapo. Je n'ai aucune nouvelle, j'ignore où il se trouve. Alors, vrai ou faux, nous nous sommes contentés de cette réponse, sans visiter le logement bien qu'à l'époque, l'illégal était permis. On aurait très bien pu rentrer et puis fouiller, regarder, mais il est pas là, il est pas là. Alors retour au central, compte rendu à l'interprète. Tous nos collègues n'ont pas eu le même soulagement. Il y avait une trentaine de personnes qui étaient rassemblées dans le poste. Aucun enfant. Alors un autobus de la RATP attendait dehors. L'officier a fait placer quelques gendarmes d'un côté et quelques gardiens de l'autre pour faire une haie à ceux qui allaient prendre place dans l'autobus. Les plus âgés, je me rappelle qu'il y avait un couple le mari et la femme presque impotents, c'est des gendarmes allemands qui les ont aidés à monter (...) À la relève de 6 h 15, tout était terminé (...) Nous ne savions pas d'où venaient ces ordres, nous ignorions également le sort de ces pauvres gens et ce qu'ils allaient endurer. J'ai toujours en mémoire cette nuit tragique⁴⁷.".

Aux précisions demandées, J. répond qu'il n'y a pas eu de consignes écrites, qu'il n'y a pas eu d'autres arrestations et que tout étant terminé à la relève, les collègues n'auraient rien su si les événements de la nuit ne leur avaient pas été racontés par ceux qui avaient été contraints d'y prendre part.

Le problème vient de ce que, à la lumière de nombreux autres témoignages et récits et surtout des archives et des circulaires officielles notamment les consignes du chef de la police municipale de la préfecture de police, Hennequin⁴⁸ sur la rafle des 16 et 17 juillet 1942, tout ce récit apparaît comme une pure affabulation. Dans le détail tout est invraisemblable : les 16 et

⁴⁷ Entretien J., 19-25.

⁴⁸ Cf. à ce propos *Vichy-Auschwitz* de Serge KLARSFELD (Fayard).

17 juillet, la police parisienne a agi seule⁴⁹, sans la participation d'aucun Allemand – ni Feldgendarmen armés jusqu'aux dents, ni officiers⁵⁰ –, les consignes – écrites et distribuées au moins la veille : ce qui permit des fuites que l'on combattit par de multiples précautions pour les rafles ultérieures – étaient extrêmement précises et prévoyaient l'arrestation des femmes et des enfants – mais il n'était pas question de communistes –, la liste des effets dont les Juifs arrêtés devaient se munir, la remise des clés aux concierges, les lieux de regroupements, le problème des animaux domestiques, etc. Une fiche d'arrestation jointe aux consignes était à remplir après chaque opération. Les arrestations ont duré deux jours entiers – il y avait 397 noms pour le 15^e arrondissement –, les effectifs étaient en alerte depuis le 15 juillet 18 heures, toute permission suspendue...

Volonté bien compréhensible d'atténuer toute initiative ou responsabilité – les consignes données au dernier moment, la présence des Allemands –, rôle et influence de lectures postérieures, télescopages d'événements différents ? Qu'elles qu'en soient les causes ce récit sans aucun rapport avec la réalité est fort intéressant. Il combine en réalité trois événements, trois rafles différentes, dont on peut rétablir la chronologie à partir de détails authentiques quoique mélangés.

La présence et le poids des Allemands, l'allusion aux communistes renvoient d'évidence à la rafle des 20 août 1941 et jours suivants qui visait les Juifs – exclusivement les hommes de 18 à 50 ans⁵¹ – du XI^e arrondissement et des alentours et qui fut ordonnée par la Wehrmacht et le MBF. Si elle vise les Juifs – ce qui bien sûr n'est pas indifférent – elle obéit à une logique bien différente de celle de juillet 1942. La "solution finale" n'en est qu'à ses débuts en URSS et cette rafle correspond à une opération de sécurité et d'intimidation ordonnée par le MBF à la suite des manifestations et premières agressions contre les troupes d'occupation fin juillet et début août 1941 : des actions menées essentiellement par les jeunes communistes du XI^e arrondissement. Le 19 août Schmutz Tizelman et René Gautherot, arrêtés pendant la tentative de manifestation du 13 août Bd Saint-Martin, ont été fusillés. Le 22, Fabien tue l'aspirant Moser à la station de métro Barbès-Rochechouard.

L'arrestation à l'aube de Juifs – femmes et enfants compris – par des équipes "mixtes" – gardiens de la Police municipale et inspecteurs en civil – renvoie bien à la rafle des 16 et 17 juillet et à celles qui ont suivi. Le détail de la nuit consignée au poste, de la distribution au dernier

⁴⁹ Ou avec des auxiliaires du PPF parti collaborationniste de Doriot, antisémites fanatiques...

⁵⁰ Qui de toutes façons n'auraient pu traiter directement avec un simple chef de poste.

⁵¹ Plus de 4 000 furent arrêtés – ils allaient inaugurer la "période juive" de Drancy et fournir les premiers convois de mars 1942 – par 2 500 policiers français et des Allemands qui jugèrent "bonne" la collaboration de la police parisienne. Sur cet épisode capital pour la naissance de la lutte armée et la politique de répression menée par Otto von Stülpnagel, cf. BERLIÈRE, LIAIGRE, 2004, 52 et 107.

moment des fiches correspond aux précautions prises pour ces rafles ultérieures en vue d'éviter les fuites qui avaient permis, en juillet 1942, à près de la moitié des gens visés – essentiellement des hommes – d'échapper aux arrestations.

On sait en effet et on veut bien croire que, placés dans une situation délicate, des policiers ont essayé de prévenir les personnes à arrêter et n'ont guère manifesté de zèle pour les chercher – ce qui est attesté par les nombreuses plaintes et protestations des Allemands. Comment concilier devoir, discipline, obéissance et humanité ? Intéressants à cet égard sont les souvenirs de M., gardien de la paix au quartier des Lilas qui montrent bien l'ambiguïté et l'inconfort de cette situation : il faut en effet compter avec les dénonciations des collègues, des concierges, la peur des Allemands, l'incrédulité des personnes prévenues, les parades mises au point par l'administration.

"Vous receviez les fiches, alors votre travail, c'était, quoi ? De prévenir les Juifs qu'il allait y avoir quelque chose dans les jours suivants. Et les gars venaient et vous ne trouviez rien en principe (...) On avait les fiches 8-10 jours avant⁵² (...) Mais après ça, ça a changé. 42 qui a pris de l'ampleur, c'était pas la même chose. Les fiches arrivaient à minuit, apportées par deux motards, le patron présent et les répartissait à chaque groupe de trois pour partir à la chasse. Et là, c'est pareil : quand vous partiez avec deux gars que vous ne connaissiez pas, c'était pas facile et eux ils vous répondaient : c'est ton secteur, tu fais comme tu veux. Alors, si vous en trouviez, quoi faire ? Parce que vous aviez des collègues qui vous donnaient (...) Quand on faisait une rafle, vraiment une rafle, on était trois. On amenait des gars de Paris ou un gars d'ailleurs quoi et en principe inconnu. Parce qu'on préférait quand on allait chez les gens (...) on allait chez eux vers deux heures du matin. S'ils étaient là, on les cueillait. Mais on mettait deux gars qui en principe n'étaient pas connus (...) qui venaient en renfort et ceux d'ici allaient en renfort (...) Les concierges venaient au commissariat le matin nous dire : ils sont venus cette nuit. Parce qu'ils revenaient chercher des affaires quand ils étaient partis. Eh bien il arrivait que les concierges nous attendent. Ils ne rentraient pas au commissariat. Dans la rue, à 10 mètres, ils nous attendaient pour nous dire : ils sont revenus cette nuit (...) Ils vous rencontraient dans la rue et ils vous disaient : dites donc, je l'ai vu l'autre jour (...) Eh bien je suis arrivé où il fallait leur faire faire leur paquet, leur faire croire qu'on les arrêtait et à la sortie de la porte, on leur disait fermez votre porte, partez avec votre paquet et qu'on vous revoit plus sans quoi, la prochaine fois, vous êtes bons. Il fallait en arriver là, ils étaient tenaces.

- Il y en a qui revenaient ?

- Ah oui, oui !

⁵² Jamais les fiches ne furent distribuées aussi longtemps à l'avance sauf pour les services des affaires juives du commissaire Permillieux (mais il est créé fin 1942). Seuls les "bureaucrates" de la sous-direction des affaires juives (service Tulard) chargés de sortir les fiches des gens visés par les différentes rafles, connaissaient les noms. Après le semi fiasco de la rafle des 16 et 17 juillet, François, le directeur de la Police générale et Tulard, son sous-directeur, prirent la précaution de réserver ce travail à quelques employés sûrs et triés sur le volet cf. BERLIÈRE, 2001, chap. 8.

- Mais pourquoi ils revenaient ?

- *Ah, ils ne croyaient pas (...) que c'était à ce point-là. Il fallait les tapoter, les tapoter pour leur faire bien comprendre que c'était ça et je vous dis arriver à leur faire faire leur sac⁵³.*

Mais revenir bredouille présentait des risques, comme en témoigne P.

"Pour les STO, on recevait une note, une rouge, une blanche, avec un nom, M. untel. Il fallait qu'on aille les chercher. Alors on se présentait chez le gars, mais il était jamais là (...) Alors un coup, on s'amène avec un collègue là à six heures (...) C'était un gars que je connaissais. Alors je lui dis : tu fais ta valise et tu viens avec nous. Alors, il me dit : tu vas pas faire ça non ? Bon, bah, on t'a pas vu. Mais il fallait qu'on marque notre passage, l'heure, puis le jour et puis signer. Alors je m'amène au commissariat, je commençais à midi moi, je vois mon gars assis sur le banc là. Alors je lui dis qu'est-ce que tu fais là ? Ils sont venus ce matin à 4 heures (...) Les feldgendarmes sont venus à deux le chercher (...) Évidemment ils m'ont appelé (...) ils me disent : vous, vous avez été deux fois chez ce monsieur-là ? Il était pas là, je pouvais pas l'amener. Ils disent : nous on est passé une fois. Il me prend par les cheveux, comme ça, il me dit : nous une fois, la prochaine fois c'est vous qui viendrez à sa place⁵⁴".

La peur, mais aussi mille autres raisons, peuvent expliquer l'attitude routinière, le zèle administratif, borné, l'obéissance passive dont beaucoup de policiers ont fait preuve. Exemple de cette attitude est le cas de P. qui, en 1943, contribua bien involontairement à l'évasion de Juifs et, consécutivement à cet héroïsme involontaire reçut un blâme et perdit une gratification. Non seulement il ne s'en vanta jamais à la Libération pour en tirer quelque avantage, mais – 50 ans après – il vit encore cet épisode comme un traumatisme, une faute professionnelle dont il n'est pas réellement responsable :

"On était en renfort à Aulnay-sous-Bois pour garder des Juifs. (...) Voilà le résultat. Un blâme avec inscription au dossier parce que des Juifs s'étaient débinés du commissariat d'Aulnay (...) une prime de 333 francs en l'air (...) mais j'étais pas tout seul (...) On arrive là-bas, on nous dit : vous vous mettez-là. Alors on se met là. (...) Les waters étaient au sous-sol. Il y en a qui disaient : je peux aller aux waters ? Alors le responsable d'Aulnay il dit : ils peuvent aller aux waters. Mais il y en a qui ne remontaient pas (...) Ils n'étaient pas enfermés (...) Ils étaient comme ça dans le poste (...) Quand on est arrivé, on ne les a pas comptés et quand on est reparti, on ne les a pas comptés non plus. C'était la pagaille (...) C'était pas nous qui venions en renfort à prendre l'initiative de garder les Juifs. Ils n'avaient qu'à les enfermer dans un local et nous dire voilà, il y en a tant

⁵³ Entretien M., 9-12.

⁵⁴ Entretien P., 11-12.

à garder pour pas qu'ils se sauvent. Mais à ce moment-là, on aurait été responsable nous. Celui qui aurait voulu aller aux waters, moi, je l'aurais accompagné⁵⁵".

On le voit, la première vague d'entretiens était déjà fort instructive sur cette répression, complétant les témoignages des victimes et donnant de la chair aux archives administratives : longues litanies de noms, de listes, de circulaires, de rapports... dont bien évidemment aucun ne donne cette épaisseur et cette réalité humaine à ces rafles. Nous en serions restés là de la question quand, une demande de renseignements de Yad Vashem pour l'attribution de la qualité de "Juste parmi les nations" m'a permis de rencontrer un policier affecté en avril 1943 au "service des affaires juives" créé et dirigé à partir de l'automne 1942 par Permilieux, commissaire aux délégations judiciaires⁵⁶. Familier – grâce aux dossiers d'épuration – des quelques dizaines de policiers de ce service très particulier, mais largement "oublié" (et pour cause) au sein de la Préfecture de police et plus encore de la Police judiciaire, plongé jusqu'à la nausée dans leurs missions, les ignominies accomplies par quelques-uns de ses membres totalement inféodés aux Allemands du SD et gagnés à leurs méthodes, à leur antisémitisme criminel, à leur exploitation – financière, sexuelle – des victimes⁵⁷, les entretiens avec Jacques B. permettent de mieux comprendre le fonctionnement, la logique d'un service, de ses policiers, et surtout de confirmer les responsabilités des exécutants puisque Jacques B., après deux mois d'association avec des chefs d'équipes zélés et sadiques⁵⁸, découvre la possibilité de refuser une mise à disposition, de donner les moyens de fuir aux gens à arrêter dont le service IV B qui recevait les dénonciations leur donnait la liste⁵⁹, puis de les prévenir systématiquement ("*C'est pas venu tout de suite l'idée de prévenir les Juifs la veille mais j'arrondissais les angles. (...) Il fallait prendre l'initiative nous-mêmes et ne pas mettre la hiérarchie en cause. Sinon la SS s'en serait pris à notre hiérarchie*"). À partir de ce moment, avec un coéquipier dont il découvre avec bonheur qu'il partage les mêmes idées : "*à un 1/4 d'heure près, la concierge vient de me dire, on se trouvait là, pour la même chose : prévenir Mlle Liedman. Il m'a sauté au cou : tu peux pas te rendre compte du plaisir que tu me fais... j'avais peur, t'es jeune, je savais pas comment tu réagirais, les gens ont dû nous prendre pour deux pédés... c'était formidable...*" ils préviennent systématiquement les gens, s'occupent des enfants, font les intermédiaires...⁶⁰.

Se confirment pêle-mêle dans cet entretien – qui n'échappe pas à des ambiguïtés et des travers rencontrés par ailleurs – : le rôle et le poids des préceptes moraux – chrétiens ou

⁵⁵ Entretien P., 27-28.

⁵⁶ Sur les circonstances et les enjeux de la création de ce service, cf. BERLIÈRE, 2001, chap. 9.

⁵⁷ Premier entretien Jacques B., page 19.

⁵⁸ Premier entretien Jacques B. pages 9, 10, 13.

⁵⁹ Premier entretien Jacques B. page 17.

⁶⁰ Premier entretien Jacques B. page 13.

humanistes – dans l'attitude des uns ou des autres ; les provocations des Allemands du service IV de la rue des Saussaies et les parades imaginées par son équipier et lui-même pour noyer leurs "fiascos" (ils ont l'idée d'envoyer des lettres de délation avec noms et adresses imaginaires de façon à ce que les équipes de collègues "héritant" de ces affaires rendent aussi des avis de recherches infructueux). Le problème des concierges – comment les sonder et s'assurer de leur sympathie ou au contraire de leur zèle ? – s'éclaire par la tactique mise au point avec son coéquipier : ils se présentent comme des policiers très antisémites et selon les réactions de la concierge, ils voient s'ils peuvent compter sur elle en fonction de leurs réactions à leurs propos : "*ab vous venez enfin nous libérer de ces sales youpins*" ou au contraire "*vous voulez dire Monsieur untel*"⁶¹).

De ces quelques exemples et courtes citations, on déduira la richesse de tels témoignages pour l'étude des mentalités, des cultures de ces hommes, du travail de la mémoire, des comportements individuels. Cette foule de détails et de notations, recoupés par d'autres témoins – les victimes –, les archives, donnent une réalité, une épaisseur à des faits jusqu'alors ignorés ou mal connus. On y trouvera aussi une nouvelle preuve de la fragilité du témoignage et on pourra s'essayer à démonter les causes et les processus de re-construction mis en œuvre par la mémoire⁶².

II – LA DÉCOUVERTE D'UN MONDE POLICIER

Gaby Castaing-Aron⁶³

Entre avril 2003 et avril 2005, j'ai interrogé sept policiers, tous retraités. Cinq étaient âgés de plus de 75 ans, deux étaient de "jeunes retraités". J'avais contacté deux des policiers interrogés bien avant le recueil des récits de vie, un ancien policier de la DST (JPM) et un policier-historien (JD), auteur d'ouvrages de référence sur la Deuxième Guerre mondiale. J'ai trouvé auprès d'eux, une aide, des explications notamment sur la diversité du monde policier et la spécificité du service de la Surveillance du Territoire des années 1930 jusqu'en 1945. Les autres policiers ont exercé dans différents services et à des grades divers.

Le premier entretien fut très riche : JPM, entré à l'ENSP sous l'Occupation, commissaire de la DST après 1945, me reçut toute une journée chez lui, et après le récit de sa carrière, parla très librement des anciens collègues, évoqua des ambiances ou anecdotes qu'on lui avait rapportées et qui constituent la mémoire d'un service. Il répondit aussi à des questions très précises sur les différentes brigades de la Surveillance du Territoire, en indiquant notamment les noms de

⁶¹ Premier entretien Jacques B., page 13.

⁶² Des phénomènes semblables se retrouvent aussi bien pour les rescapés des camps que pour les anciens combattants de la guerre 14-18, cf. à ce propos : KAHN, 1991 ; SICHROVSKY, 1991 ; WIEVIORKA, 1992 ; NORTON-CRU, 1993.

⁶³ CESDIP et Université de Bourgogne.

policiers qui les constituaient, précisions qui étaient devenues indispensables pour mon travail de thèse. J'eus le sentiment, qu'en raison de mes relations familiales⁶⁴ avec des "anciens du service", JPM livra son récit à "quelqu'un de la maison". En comparant ce récit à celui enregistré dix ans plus tôt⁶⁵, je constate en effet plus de liberté dans le propos, et plus de détails dans les récits et dans la description des personnes évoquées. Cela s'explique-t-il par la différence d'interviewer ou par les dix ans qui séparent les deux enregistrements ?

1°) Des motivations des interviewés et de quelques difficultés

Tous les policiers interrogés, même lorsqu'ils ont rencontré énormément de difficultés pendant certaines périodes de leur carrière, ont l'envie non seulement de laisser leur témoignage, mais aussi de permettre aux générations actuelles ou futures de comprendre ou appréhender tel ou tel service de police, telle difficulté du métier, telle évolution.

Témoigner d'une réalité pendant une période donnée, d'attitudes, de réflexions et d'interrogations, fut le souci général, illustré par des récits vivants. C'est un "*métier très prenant, très riche... bien qu'on fasse les poubelles de la société... ce que les autres ne veulent pas faire, on dit de le faire à la police...*" dans une société où "*la violence a augmenté, la dangerosité a augmenté, le respect est parti...*". Il peut s'agir aussi de partager son opinion sur le métier et son évolution : "*...Pendant des années on a voulu faire que de la prévention... La prévention, c'est limité, et puis la police, c'est pas un métier de prévention, c'est un métier de répression... On est là pour réprimer, faire appliquer les lois et règlements, ... arrêter les auteurs d'infraction... On ne peut être que répressif...*"⁶⁶ ou de comparer les conditions de travail et les difficultés d'hier et d'aujourd'hui : "*on demande du rendement au policier... les statistiques et leurs conséquences... la notion de productivité... Il faut rentabiliser les ordinateurs...*"⁶⁷.

Leurs opinions sur les jeunes policiers sont contrastées – "*motivés..., plus formés..., plus sportifs..., alcoolisme éradiqué*"⁶⁸ – ou alors "*j'ai l'impression qu'ils sont plus tristes qu'avant... les gens se plaignent tous...*"⁶⁹.

Il n'a pas toujours été facile de comprendre toutes les allusions. Les sauts dans le temps, les digressions, les silences, les sous-entendus, les coupures demandées pour évoquer des points particuliers, sont des obstacles à la bonne lecture des entretiens mais que la répétition de l'écoute ou l'avance dans les recherches peut lever. Le texte ci-dessous permet de mesurer en partie, en

⁶⁴ Préciser que des membres de la famille de l'interviewer ayant appartenu à la police a toujours créé une proximité avec l'interviewé. Tous les autres anciens policiers semblèrent également heureux de raconter, de témoigner.

⁶⁵ JPM avait été interviewé dans la première série d'entretiens menés par l'IHÉSI au milieu des années 1990.

⁶⁶ Entretien RL.

⁶⁷ Entretien RL.

⁶⁸ Entretien DG.

⁶⁹ Entretien RL.

partie seulement, quelques apports des récits de vie. Les citations sont des fragments de discours. Seuls les entretiens, écoutés chacun dans son intégralité, confrontés les uns aux autres, permettront de percevoir la richesse de cette source à manipuler avec précaution car si tous les témoins affirment dire la réalité – *"les romans, il faut qu'ils soient romancés pour qu'ils aient, pour qu'ils soient lus, qu'ils attirent le lecteur. Là moi c'est pas un roman édulcoré ni arrangé, c'est la réalité..."*⁷⁰ cette "réalité" n'est que "leur vérité" et elle ne prend de valeur que confrontée à d'autres sources.

2°) La découverte du monde policier

Le premier apport de ces témoignages est celui des connaissances "de base" sur les différents services de police : Sécurité Publique, Sûreté Urbaine, Renseignements Généraux, PJ, SCTIP, BAC, PP, CRS, deviennent non seulement des appellations ou des sigles familiers, mais évoquent dorénavant un service, une organisation et des missions, une organisation, des rythmes de travail à Paris comme en province, dans les TOM ou en Afrique francophone, et leurs évolutions depuis 1945.

La réalité de la vie quotidienne des fonctionnaires de police, du gardien de la paix au Contrôleur général, est une autre découverte. À l'image valorisante qu'a le citoyen du policier-enquêteur – *"dès qu'on sait que vous êtes fonctionnaire de police automatiquement vous devenez un peu le centre d'intérêt... les gens sont attirés par le métier de policier... vous livrez quelques anecdotes anciennes... vous taisez des noms..."*⁷¹ – aux arrestations racontées et qui marquent le métier – *"la journée la plus exaltante ? Pas une journée, tous les jours où j'ai fait une bonne arrestation..., une arrestation difficile..."*⁷² – à la connaissance de la rédaction des rapports, matériaux que le chercheur trouve dans les cartons d'archives, les témoignages apportent d'autres informations, notamment celle que le quotidien peut-être très répétitif – *"taper... 200, 300 fois... Constatant que... résultat négatif... clôturons... Voilà comment se faisait l'apprentissage du métier..."* –, ennuyeux – *"satisfaire les exigences procédurales... La grosse difficulté, c'était pas l'avalanche des plaignants et des enquêtes, c'était l'horreur..., taper à la machine"*⁷³ et inintéressant : *"D'une crotte de mouche, on en faisait une montagne..."*⁷⁴.

Autre apport – que les documents écrits abordent rarement – la découverte des motivations pour entrer dans la police. Les témoignages montrent une grande diversité : une vocation, une tradition familiale *"policiers à la PP depuis trois générations"*⁷⁵ ou plus "terre à terre" : devoir gagner sa vie. Tous ont évoqué leur formation et les points de vue sur l'enseignement

⁷⁰ Entretien AJ.

⁷¹ Entretien RL.

⁷² Entretien DG.

⁷³ Entretien JF.

⁷⁴ Entretien DG.

⁷⁵ Entretien JF.

dispensé à l'École Nationale Supérieure de Police de Saint-Cyr-au-Mont d'Or sont opposés, alors que les policiers parlent de la même période : *"école prévue par la Troisième République, une bonne école, aujourd'hui encore meilleure, avec d'excellents professeurs..."*⁷⁶, *"c'est le "top""*⁷⁷ mais aussi : *"l'enseignement le plus étroit que je n'ai jamais connu à l'époque"*⁷⁸. Un regard critique s'applique aussi à la formation des jeunes inspecteurs dans les années 1970, *"un stage de trois mois au cours duquel on n'apprenait pas grand-chose"* comparée à la formation initiale actuelle : *"La formation aujourd'hui : 20 mois – cela permet de voir s'il est fait ou pas fait pour la police..."*⁷⁹. À noter que trois policiers interrogés ont, au cours de leur carrière, activement participé à la formation des policiers.

Le récit de la visite médicale obligatoire pour entrer dans la police, jalonné d'anecdotes, montre aussi des points de vue très différents : très "professionnelle" pour les uns, "avilissante"⁸⁰ pour un autre.

Les témoignages donnent une image concrète de la diversité des missions et des activités sur le terrain : du règlement de la circulation à un carrefour pendant des heures, au maintien de l'ordre – *"les CRS passent des journées, des années, des carrières entières..., à attendre"*⁸¹ –, de la découverte de cadavres, à la déposition aux Assises : *"tout le monde vous écoute raconter votre enquête..."*⁸².

Ils montrent aussi les limites légales de leur compétence et les subterfuges trouvés pour y remédier, ici lors de la guerre d'Algérie : *"en matière de police, quand il y avait des suspects qui se baladaient avec une valise, on pouvait supposer qu'il y avait de l'argent, transport de fonds, des tracts pour le FLN mais nous, fonctionnaires de police, on n'a pas le droit d'ouvrir la valise, il faut un mandat de perquisition.*

- C'est encore le cas aujourd'hui ?

- Oui... C'est encore le cas aujourd'hui... alors on s'y prenait avec la plus grande hypocrisie, c'est qu'on allait chercher un douanier qui lui a le droit, et le douanier ouvrait la valise devant nous, il sortait tous les trucs et s'il n'y avait rien d'intéressant on refermait la valise mais on ne le faisait jamais nous-mêmes on le faisait faire par un gabelou..."⁸³.

Les policiers indiquent des "trucs" du métier, qui portent leurs fruits ; l'importance du dialogue : *"parler humainement, ne jamais oublier qu'il s'agit d'hommes... Établir un dialogue, accepter qu'on ne saura jamais tout... Ne jamais négliger le détail... l'importance des premières constatations"*⁸⁴ est évoquée par tous les enquêteurs, mais certains n'hésitent pas non plus à parler des problèmes rencontrés par les policiers, et des difficultés sur le terrain ; *"on voudrait que la police, il n'y ait jamais de bavure,*

⁷⁶ Entretien PC.

⁷⁷ Entretien JPM.

⁷⁸ Entretien JF.

⁷⁹ Entretien RL.

⁸⁰ Entretien DG.

⁸¹ Entretien DG.

⁸² Entretien RL.

⁸³ Entretien AP.

⁸⁴ Entretien JD.

c'est pas possible... il y a des événements où il y aura des problèmes... quand vous êtes sur le terrain, qu'il faut prendre une décision... il faut bien les gérer... On voudrait que tout soit bien fait..."⁸⁵.

Plus généralement, il arrive que lors de l'entretien, l'un ou l'autre policier dénonce des comportements ou des habitudes rencontrés au cours des carrières, sur leur lieu de travail, comme par exemple l'alcoolisme et le manque de travail, répandus semble-t-il dès la formation à l'école de police de Vincennes : "*découverte de la vie de fonctionnaire : (...) bar, espace enfumé, alcool, tout était permis... décalage par rapport à la profession... on travaille deux heures, on se repose une heure*"⁸⁶, ou aussi la situation délicate des anciens commissaires-adjoints parisiens : "*vie épouvantable, mais formidable sur le plan humain*"⁸⁷.

Les descriptions par les policiers d'événements locaux ou nationaux sont nombreuses et variées, dramatiques ou cocasses. La plupart d'entre eux ont été concernés par la Guerre d'Algérie, en métropole ou en Algérie où ils étaient envoyés en mission : "*je suis parti dans les derniers parce que j'étais un des plus vieux, ça se passait par rang d'âge, un des plus vieux commissaires de police à ne pas être encore commissaire principal.*

- Le nombre d'enfants comptait aussi ?

- *Le nombre d'enfants comptait aussi.*

- On préservait quand même les pères de famille, on ne les envoyait pas systématiquement... ?

- *Non c'est-à-dire, il y avait un tour de bête, c'était par âge et on augmentait l'âge de 2 ans par enfant, un type de 40 ans qui avait 2 enfants prenait rang avec un célibataire de 44 ans*"⁸⁸.

Le climat d'insécurité décrit l'emporte sur les événements eux-mêmes : "*Je suis arrivé en Algérie le 21 mars, on m'avait nommé chef des Renseignements généraux du département de Mostaganem. Toute l'Oranie était contrôlée par l'OAS à tel point que, je me souviens plus quel est le terme exact, il y avait tout l'arsenal, ça ne s'appelle pas un arsenal mais enfin c'est un sous-arsenal, cela a un autre nom... tout l'arsenal d'Oran de l'Armée de Terre avait été pris par l'OAS. De sorte on pouvait être tranquilles, ils ne risquaient pas de manquer d'armes ni de munitions, ils avaient tout.*

- Quel a été votre rôle là, qu'est ce qu'on vous a demandé de faire ?

- *Faire du "renseignements généraux" classique, c'était largement dépassé, moi mon principal souci était de ne pas me faire tuer par l'OAS, c'est peut-être égoïste mais enfin..."⁸⁹.*

⁸⁵ Entretien RL.

⁸⁶ Entretien GD.

⁸⁷ Entretien JF.

⁸⁸ Entretien AP.

⁸⁹ Entretien AP.

Moins dramatiques, les événements de mai 1968 ont donné lieu à des cours de stratégie, que l'on pourrait résumer par : *"qui tient les toits, tient la rue"*⁹⁰ ou des remarques ironiques :

"En 1968, ça s'est très bien passé, les communistes étaient au pouvoir dans la ville, les anarcho-révolutionnaires pouvaient difficilement bouger le petit doigt,

- Donc il n'y a pas eu beaucoup de manifestations ?

- *Non, il y a rien eu du tout*"⁹¹.

L'évocation d'autres manifestations, parfois violentes, qui ont marqué les policiers, vise à illustrer la maîtrise de soi exigée par les policiers : *"J'aurais pu devenir méchant par le spectacle que je voyais, les collègues qui tombaient comme des mouches, voir en face que ce n'était pas régulier..."*⁹².

L'arrivée des femmes dans la police a également marqué cette génération de policiers. Même si l'un d'eux déclare que *"c'est un métier d'homme au départ..."*⁹³, ils s'y montrent globalement favorables et prennent plaisir à mettre en évidence les réticences exprimées par d'autres : *"c'était une jeune femme très bien, agrégative... (Mme) ?*

- *oui, elle avait une licence de russe, elle préparait l'agrégation, elle était ceinture je ne sais plus quoi de judo, elle, on a eu l'occasion juste après son arrivée de faire un tir au pistolet, elle était parmi les meilleurs tireurs des inspecteurs de service, alors il y avait 8 ou 15 jours qu'elle était là, je reçois un coup de téléphone de ma direction, c'était 10 heures du matin, il me dit on vous rappellera vers 3-4 heures, il faut que vous me désigniez quelqu'un pour aller en mission en Corse ; j'ai dit c'est pas la peine de réfléchir, j'ai la liste sous main, j'avais fait comme on avait fait pour les commissaires, au temps de la guerre pour les envoyer en Algérie, j'avais classé les gens par rang d'âge en ajoutant comme je vous l'ai dit 2 ans par mouflet, alors cette jeune femme célibataire qui venait d'arriver, elle était évidemment en tête de liste. Alors j'ai dit : ne quittez pas, je lui ai dit : elle s'appelle Yvonne Duschnok, alors il me dit : mais c'est une femme, je lui dis : mais oui, et alors il me dit : mais on n'a pas pensé que..., je lui dis : elle est inspecteur de police, elle n'est pas faite pour aller faire la sortie des écoles, donc, en plus elle est ceinture noire de judo, elle tire très bien au pistolet, il n'y a... Ah je vais en référer à mes supérieurs, -j'ai dit : référez tout ce que vous voulez mais moi je ne changerai pas d'avis ; ben il m'a rappelé et il m'a dit : on vous a donné raison, j'ai dit : j'espère bien, elle est partie en mission en Corse très contente d'ailleurs..."*⁹⁴.

Ces entretiens permettent également de découvrir un "militantisme" ou un engagement policier, au sein d'associations ou de syndicats, pendant leur carrière et, souvent aussi, pendant leur retraite. C'est le cas par exemple de la Communauté Chrétienne des Policiers de France (CCPF) (devenue "*Police et Humanisme*" à la demande d'un ministre de l'Intérieur socialiste de la

⁹⁰ Entretien PC.

⁹¹ Entretien AP (en parlant de la ville du Havre).

⁹² Entretien DG.

⁹³ Entretien RL.

⁹⁴ Entretien AP.

fin des années 1990) qui a pour origine la "*manifestation à Paris où des Algériens ont été jetés dans la Seine... Je ne peux pas laisser faire ça...*"⁹⁵.

Autre apport de ces entretiens : la disponibilité exigée des épouses de policiers, déménageant au gré des nominations, ne pouvant que rarement prévoir la présence effective de leur conjoint, et en même temps très souvent tenues à l'écart de leur vie professionnelle, soit pour permettre de "couper" avec le travail : "*j'ai toujours fait abstraction des difficultés que je pouvais trouver dans mon métier... Je coupais tout...*"⁹⁶ ou parce que les secrets de la profession l'exigent. Beaucoup ont évoqué la solitude de policiers après cinquante ans, lorsque, pris par leur travail passionnant, ils ont négligé trop longtemps femme et enfants. "*On voit tant de choses... tout ça, ça marque... il faut avoir les reins solides... vie infernale, on craque, la vie familiale est gâchée, régime féodal... je n'ai pas vu mes enfants grandir...*"⁹⁷ ou, sous forme de conseils, ils précisent : "*il ne faut pas se laisser brûler par le métier... beaucoup de facilités... l'attrait du policier...*"⁹⁸.

Dans l'ensemble, on découvre des gens ouverts sur le monde extérieur – la fonction les y oblige –, fiers du métier qu'ils ont exercé – à la BAC de Sceaux par exemple : "*Six ans de paradis de travail*"⁹⁹ –, et de leur service : "*La seule police dans l'esprit des gens de ma génération et de la génération antérieure, c'était la PP de Paris..., nous étions la vraie police*"¹⁰⁰.

Quels apports ces entretiens offrent-ils à la connaissance et à la compréhension de l'histoire d'un service en particulier ?

3°) Archives orales et étude de la Surveillance du Territoire

Comme n'importe quelle source, le témoignage oral doit être vérifié, recoupé et confronté à d'autres témoignages et d'autres sources écrites¹⁰¹ : c'est à cette condition qu'il prend une valeur et s'avère très précieux.

Deux entretiens réalisés entre 1991 et 1996 concernaient des personnes ayant travaillé à la Surveillance du Territoire au cours de la période 1934-1944. L'entretien d'un troisième policier ayant rejoint la Surveillance du Territoire en janvier 1945 apporte aussi des informations contemporaines. Deux des entretiens réalisés en 2004 et 2005 permettent de compléter certains

⁹⁵ Entretien FJ.

⁹⁶ Entretien LR.

⁹⁷ Entretien FJ.

⁹⁸ Entretien LR.

⁹⁹ Entretien GD.

¹⁰⁰ Entretien FJ.

¹⁰¹ Archives publiques (du ministère de l'Intérieur, de la Deuxième Guerre mondiale...) conservées dans divers centres, contenant des circulaires, rapports, notes, procès-verbaux..., récits et témoignages écrits publiés, dossiers de carrière et de passage en commission d'épuration.

aspects parce que les policiers ont débuté leur carrière pendant la guerre. Ces témoignages éclairent bien des aspects de ma recherche¹⁰².

4°) Les témoins d'une période, la première moitié du XX^e siècle, et d'une ambiance

En évoquant longuement et à plusieurs reprises ses origines, l'un d'entre eux rappelle les caractères ruraux et agricoles de la France dans la vie quotidienne des habitants : les saisons rythment le travail des champs qui rythme les journées ; il rappelle aussi les inégalités sociales importantes qui touchent les enfants dans la scolarisation et l'accès à la culture et comme d'autres policiers, l'apprentissage de la vie en collectivité s'est fait dans les internats ; il retrace aussi par des exemples précis le poids de la Première Guerre mondiale à travers les absents et les commémorations. Le contexte de cette période est rendu vivant par le récit de la vie quotidienne. Le temps pris à évoquer l'enfance, la famille et la région d'origine est un signe de leur importance. Aucune archive ne permet de le mesurer.

Les témoignages rendent vivantes les différentes périodes de la Deuxième Guerre mondiale, notamment l'exode et l'Occupation. Ils décrivent les problèmes rencontrés par les habitants, les réfugiés ou la vie de caserne. L'évocation des restrictions et des nouvelles législations permet de mesurer les difficultés pour appréhender des textes ou des phénomènes : qu'appelle-t-on "trafic" lorsqu'un réfugié cherche à échanger ses économies contre de la nourriture ou une possibilité de quitter la France ? Le désarroi de la population sous Vichy est mis en évidence : *"C'est un secret pour personne, les histoires de la milice, tout ça. Y en a qui ont su s'écarter, qui ont vu le danger, mais y en a qui l'ont pas vu. Pourquoi ? Parce que c'était des faiblards, des faibles. Ils ont cru en Pétain, mais que voulez-vous, les anciens de 1914-1918, comment voulez-vous les empêcher de croire en cet homme qui était un Maréchal de France..."*¹⁰³.

Un témoin se dit impuissant à transmettre le contexte : *"Mais l'atmosphère de l'époque que vous les jeunes vous n'avez pas connue et que vous ne connaîtrez jamais parce qu'on ne saura jamais dépendre comme il faut..."*¹⁰⁴.

La résistance est présentée comme un état de guerre. L'entrée dans la résistance semble due au hasard. Les actes de bravoure sont rapidement évoqués "je n'ai fait que mon devoir". Le même policier raconte des crimes "commis gratuitement", donne l'exemple d'une dénonciation insuffisamment vérifiée et de ses conséquences : *"on ne pouvait plus le libérer... il en savait trop"* parle d'exécutions crapuleuses, de rançons demandées à d'honnêtes citoyens... Les exactions de cette

¹⁰² Du fait de l'interdiction de la ST en zone occupée, tous les témoins sont restés en zone Sud pendant toute la guerre.

¹⁰³ Entretien JA.

¹⁰⁴ Entretien JA.

période l'ont visiblement durablement marqué. Un autre résistant rappelle les simulacres de procès que reconstituaient les cours martiales organisées par les miliciens contre des résistants arrêtés. Il évoque l'une d'entre elles qu'il a pu suivre – "par l'oreille" – alors qu'il était lui-même emprisonné : *"On sonne à nouveau ; les pas de plusieurs personnes qui entrent ; ce sont les juges, c'est-à-dire 3 miliciens venus d'autres villes pour ne pas être reconnus et qui devenaient les juges de la Cour Martiale ; on a amené successivement les garçons qui devaient comparaître, en général du maquis ; en une heure, tous les trois condamnés à mort ; en une heure on les a condamnés tous les trois à mort ; les Cours martiales siégeaient, il n'y avait pas d'avocat, il n'y avait pas d'appel ; les condamnations étaient exécutoires dans les heures qui suivaient... ; alors on les a entendus sortir, ils ont tous crié : "adieu les copains", ils ont tous chanté la Marseillaise, certains aussi l'Internationale..."*¹⁰⁵. Entendre ce récit a une autre dimension que sa seule lecture : le témoin, par des propositions très courtes, voire des répétitions, use aussi de sa voix, de son éloquence pour raconter cet épisode ; l'historien, sensible à cette émotion, peut alors mesurer le poids de ce souvenir sur le témoin et sa volonté de le transmettre.

L'un des témoignages laisse entendre aussi que les engagements ou non à la résistance tiennent à l'environnement : *"Il était impossible d'ignorer la résistance, d'ignorer la résistance, c'est-à-dire les maquis. Quand on est dans un fief des Pyrénées, et qu'on vit avec les Pyrénéens, c'est difficile de les ignorer parce qu'un jour ou l'autre vous êtes embarqué, embarqué. C'est eux qui vous embarquent, c'est pas vous qui vous embarquez, c'est eux qui vous embarquent..."*¹⁰⁶, aux circonstances, à une rencontre, aux hasards de la vie. Il insiste sur le poids des amitiés pour détourner des hommes de la collaboration ou au contraire les y entraîner. Un regard tout en nuances. *"J'ai dit (à un ami rencontré à Toulouse) : eh alors, il paraît que tu fréquentes un Allemand – ... C'est un type comme ça –. Ça n'existe pas, les Allemands comme ça, ça n'existe pas. Chemin faisant, on allait vers le Pont-Neuf là-bas, on croise l'Allemand. Il se met au garde à vous, il était militaire. Il lui touche la main, il me le présente. J'ai dit : tu vas laisser ce type-là tomber, sinon gare à toi. Tu vas te faire descendre, parce qu'il y a des gens qui surveillent ces gens-là, des gars des services spéciaux et à toi je n'ai rien à te cacher, hein, parce que tu es mon frère. Tu es mon frère toi... Alors j'ai dit : ce type-là, tu le laisses tomber. Il dit : si tu savais comme il est. – C'est sûr qu'il est gentil, tu es dans l'armée, lui il est, il fait partie de la commission d'armistice allemande. Tu vas le laisser tomber. Il s'appelait Philippe. Il me l'a présenté sous ce nom-là, Philippe, le Commandant Philippe. Et il m'a promis de le laisser tomber. Je crois qu'il l'a laissé tomber..."*¹⁰⁷.

Mais le même témoignage tient à distinguer et différencier les résistants : *"Après on vous dit ci, on vous dit là, on vous raconte chacun la sauce, les affaires. La résistance a été noble, digne. S'il y en a qui l'ont salie faut pas salir les vrais résistants. Nous les Gaullistes, quand nous nous réunissons avec les anciens FFL,*

¹⁰⁵ Entretien JD.

¹⁰⁶ Entretien AJ.

¹⁰⁷ Entretien AJ.

nous sommes des gens bien. Souffrez que je vous le dise. Moi je fréquente des compagnons de la Libération qui sont officiers supérieurs. Ce sont des gens bien, très bien, qui n'ont rien à voir avec les résistants de la dernière heure qu'on a vus en tenue de colonel..."¹⁰⁸.

Quant à l'épuration, elle est surtout évoquée quand elle concerne les policiers ou des victimes de règlements de comptes.

Un récit de vie est aussi et avant tout le témoignage d'un policier de cette période :

Nous avons dit que les documents écrits abordent rarement les motivations pour le métier de policier et il apparaît qu'aucun des policiers témoignant ne se destinait *a priori* à ce métier : c'est le contexte de crise économique des années trente, la guerre, le STO qui seraient à l'origine d'un choix inattendu : *"J'ai donc fait les chantiers de jeunesse que je n'ai pas appréciés du tout et la durée des chantiers de jeunesse, ça devait être de 8 ou 9 mois, je ne me souviens plus exactement, à ce moment-là, il était décrété en haut lieu que les gens qui étaient aux chantiers de jeunesse y resteraient au titre du STO, et alors ça me plaisait pas du tout et j'étais tout prêt à désertier des chantiers de jeunesse pour aller au maquis, ça a été une question de 24 heures, heureusement que le courrier fonctionnait encore bien, j'ai reçu une lettre de mon père me disant que si je m'inscrivais au concours de Commissaire de police, j'étais dispensé du STO ; c'était une question de 24 heures, sinon je rejoignais le maquis du Mont Ventoux..."*¹⁰⁹, ou la vie ennuyeuse de caserne : *"Les gens qui entreraient dans la police seraient démobilisés à titre provisoire"*¹¹⁰, qui poussèrent les hommes à se présenter aux concours de recrutement. La plupart avaient suivi des cours de droit avant leur entrée dans la police¹¹¹.

Le chercheur trouve habituellement les copies des candidats aux concours dans le dossier de carrière¹¹². Il est intéressant d'avoir l'opinion des anciens candidats sur les programmes des concours et les sujets "tombés" lors de leur session. Le manque de formation avant la guerre, ou la formation dispensée par la toute récente école de Saint-Cyr-au-Mont d'Or sont commentés. Les aptitudes physiques requises pour entrer dans la police, et la visite médicale sont développées, comme autant de moments ayant marqué le futur policier.

Le métier de policier pendant la guerre est bien résumé dans cette phrase : *"tout le monde ne savait plus comment avancer dans ce métier de policier"*¹¹³ ; les uns parlent de leurs doutes et leur malaise face aux exclusions des policiers francs-maçons ou Juifs, aucun ne mentionne, dans les entretiens,

¹⁰⁸ Entretien AJ.

¹⁰⁹ Entretien AP.

¹¹⁰ Entretien JD.

¹¹¹ Sur les motivations et l'entrée dans la police, cf. CHARRAS, 1997, 217-227.

¹¹² Les dossiers de carrière des policiers sont conservés au Centre des Archives Contemporaines de Fontainebleau.

¹¹³ Entretien JA.

une participation à une rafle¹¹⁴, l'un a été muté pour avoir refusé d'arrêter un militant communiste. Tous, rappelons-le, ont passé le temps de l'occupation en zone Sud.

Le récit du travail quotidien et notamment la description des "visites des garnis" pendant l'Occupation est particulièrement intéressante : d'après les rapports, beaucoup d'affaires d'espionnage démarrent après une "visite des garnis". Ce récit, riche en vocabulaire spécifique, donne vie à cette activité : *"On les mettait dans le panier à salade et on les emmenait à l'Évêché (à Marseille)... on les passait au piano... aux empreintes... aux empreintes digitales, on leur faisait la notice, ça, on appelait ça un bibelot... On faisait un bibelot et puis on les faisait partir s'il n'y avait rien contre eux..."*¹¹⁵.

*Un autre regard sur les archives*¹¹⁶ :

Le témoignage oral permet surtout de mieux lire et comprendre l'archive écrite. Ainsi en va-t-il pour les procès-verbaux. Les récits de la rédaction des procès-verbaux, des examens de situation ou de perquisitions du domicile de prévenus, permettent de porter un autre regard sur les documents conservés et étudiés. Comment laisser des écrits sans conséquence, comment "enterrer" une affaire, faire disparaître des pièces, lorsque l'environnement, c'est-à-dire les collègues ou le chef de service, le permet : *"Heu, un jour, mais là nous sommes déjà en 1943 hein, le patron me dit : vous allez faire un examen de situation à ce garçon-là. Il a une fausse carte d'identité. Alors je prends le type. Je lui dis : videz vos poches... videz vos poches, parce que moi, alors j'ai vu qu'il était Juif. Je ne suis pas un gangster qu'il me dit avec un accent, il avait l'accent aussi. Je dis : je ne vous fouille pas, je vous dis : videz vos poches. Bon, je coupe court, je lui fais un petit examen de situation comme ça. Je lui dis : vous avez entendu le patron ? Il a dit qu'il fallait que j'aille vider, heu visiter votre chambre. Alors je dis : vous allez aller en ville tout seul et vous allez m'emmener dans une chambre où je ne trouverai rien... Il va à l'hôtel où étaient tous ces Juifs. Il revient, il dit : ça y est, allons visiter la chambre... je vais visiter la chambre et je reviens et là je lui dis : cette carte d'identité, celui qui vous l'a faite, il s'est foutu de vous. Avec l'accent que vous avez, vous vous appelez LAPORTE..., il faut refaire les papiers (Le chef du réseau avait laissé au policier une cassette avec tous les tampons allemands). Il m'avait laissé une fausse carte d'identité, une fausse carte d'alimentation et une fausse carte comme quoi il travaillait pour l'entreprise prioritaire allemande avec le cachet allemand"*¹¹⁷.

Si les policiers partagent avec tous les habitants les restrictions au quotidien, la solde étant insuffisante pour vivre comme avant guerre, la possibilité donnée aux policiers de se faire de

¹¹⁴ Et pourtant... JD par exemple – il l'a raconté dans diverses circonstances – a participé avec le GMR Limousin auquel il appartenait à la grande rafle de Marseille en janvier 1943.

¹¹⁵ Entretien JA.

¹¹⁶ J'ai appris par ces entretiens que des dossiers de la Surveillance du Territoire datant de la guerre et consultables aux archives ont été triés et classés par d'anciens policiers de la ST, avant d'être versés.

¹¹⁷ Entretien JA : dans ce récit, le policier ne précise pas explicitement qu'il a donné ces papiers à ce réfugié-ci. L'auditeur doit le comprendre.

l'argent en vendant des papiers officiels, des services spécifiques "police" est mentionnée pour dénoncer ces "*mauvais flics qui sont la honte de la profession*"¹¹⁸ et qui n'ont pas su résister à la tentation. Par contre la possibilité de fournir des armes, de mettre en garde et prévenir des suspects des Allemands, des réseaux, est développée dans le récit de la résistance.

Quant à la période de la Libération et de l'épuration, l'un parle des règlements de comptes : "*les flics qui aiment se payer un flic*"¹¹⁹, de la forte influence du parti communiste : "*il y a des flics qui ont composé avec les communistes parce qu'ils avaient beaucoup de choses à se faire pardonner*"¹²⁰, de ce climat de suspicion et de pression, où certains hésitent à témoigner pour un collègue, non pas parce qu'il s'agirait d'un témoignage de complaisance, mais à cause d'intimidations : "*J'ai été averti par un communiste que si je le (un policier) faisais libérer, je serais descendu avec lui*"¹²¹. Tous confirment la lecture des archives : pendant cette période, il tient parfois à peu de choses – par exemple le témoignage d'un collègue à son retour de déportation – d'être classé comme "salaud" ou "héros". Preuve supplémentaire que les attestations de résistance, les accusations d'arrestation, de sévices voire d'exactions, doivent être lues avec beaucoup de circonspection même si leurs auteurs peuvent être de bonne foi.

La libération n'a semble-t-il pas éteint les rivalités entre services de police différents, entre jeunes policiers sortant de Saint-Cyr-au-Mont d'Or et vieux policiers d'avant la réforme de 1941, entre policiers avançant à l'ancienneté et les promus au titre de la résistance. "*Vous aviez sept cents, sept cents quand même, sept cents commissaires de Police qui ont été nommés à la Libération. Moi j'en ai connus qui m'ont dit franchement : de la résistance, je n'en ai jamais fait et j'ai été nommé au titre de la résistance et j'ai jamais appartenu à rien du tout*"¹²². Que signifient ce chiffre et ces affirmations ? À quoi renvoient-ils ? Ils traduisent un sentiment d'injustice que le policier reconnaît d'ailleurs sans pour autant expliquer pourquoi lui-même, résistant dès 1940, n'a pas accepté cette promotion : "*Je crois que c'est le gouvernement de De Gaulle qui m'avait nommé commissaire de police en 43, prévu pour être commissaire de police. Je n'ai pas accepté, pourquoi, parce que ce n'est pas une suite anarchique... les choses se méritent... on fait la guerre pas pour... le combat c'est le combat, et puis autre chose, c'est autre chose...*"¹²³. L'historien ne peut tirer aucune conclusion de ces affirmations, à moins de trouver ailleurs des documents complémentaires.

Tous cependant minimisent ces frustrations et jalousies, au sens où elles relèvent de qualités humaines largement partagées et non pas spécifiquement policières.

¹¹⁸ Entretien JA.

¹¹⁹ Entretien JA.

¹²⁰ Entretien JA.

¹²¹ Entretien AJ.

¹²² Entretien AJ.

¹²³ Entretien AJ.

*Le témoignage de policiers de la Surveillance du Territoire pendant cette période*¹²⁴ :

Les témoignages permettent de reconstituer les lieux de travail de la Surveillance du Territoire : les descriptions des bureaux apportent un complément aux quelques photographies publiées dans les journaux de l'époque des bâtiments de la rue des Saussaies ou de la salle des archives. "*Rue des Saussaies, le haut était refait, là, dans une pièce, il y avait les archives de la ST..., une seule pièce, ça venait d'être créé...*"¹²⁵.

Le travail au sein de ce service est longuement présenté.

Mais avant cela, l'un des policiers parle du poids sur cette génération, de l'éducation de l'entre-deux-guerres, de l'anti-germanisme très répandu dans les foyers déchirés par la Première Guerre mondiale ou dans les programmes scolaires, du développement des craintes des républicains français dû à l'arrivée de dictateurs au pouvoir dans les pays voisins, de la radicalisation des idées politiques. Traquer les espions, allemands et italiens essentiellement, est leur mission essentielle et elle s'explique pour eux parfaitement par le contexte de l'époque. Ils "aiment la France" et veulent la débarrasser des traîtres et des ennemis.

La Surveillance du Territoire, pour ceux qui y travaillent, mais aussi, d'après les témoins, pour tous les policiers ou connaisseurs de l'institution, est un service spécial : "*la ST est un monastère... une communauté... pas un service de police*", "*nous étions des seigneurs...*"¹²⁶ et ces affirmations confirment ce qu'écrivait André Castaing en parlant de son service comme d'une famille¹²⁷. Il est particulier par le recrutement : "*on avait choisi parmi les limiers, parmi les meilleurs*"¹²⁸ ou parmi ceux qui parlaient plusieurs langues "*étant donné que je parlais l'allemand et l'italien, on m'a détaché à la ST*"¹²⁹. Dans de nombreuses anecdotes où une attitude exceptionnelle des policiers est relatée, les qualificatifs positifs sont légion. Au delà de l'admiration pour leur propre service, les policiers évoquent la très grande solidarité, "*ça se voit qu'en ST, ça*"¹³⁰ pendant ou dans l'immédiat après-guerre, entre eux, mais aussi envers leurs informateurs, insistent sur la compétence exigée et qui "*n'est pas donnée à tout le monde*"¹³¹, cette vie difficile, voire dangereuse aussi, qui explique la multiplication des "pots" évoqués pour la période d'après guerre, qui permettent de décompresser et de se retrouver.

¹²⁴ Ces récits sont à recouper et compléter par les témoignages oraux recueillis par le SHAT auprès des anciens militaires du SR (*Histoire orale, inventaire analytique des sous-séries 3K et 4K*, 1997 et 2001).

¹²⁵ Entretien LM.

¹²⁶ Entretien JPM.

¹²⁷ CASTAING A., *Notes concernant mon séjour à Vichy*, archives privées.

¹²⁸ Entretien ML.

¹²⁹ Entretien JA.

¹³⁰ Entretien JA.

¹³¹ Entretien JPM.

L'un des obstacles dans ces entretiens tient à la culture du secret et à l'obligation de confidentialité qui caractérisent les policiers de la ST puis de la DST. Des dizaines d'années après les faits, ces policiers continuent à cultiver le "secret" qui entoure leurs missions. *"Nous avions des ordres formels, nous ne devons rien dire de notre travail... Quand nous partions en mission en dehors de Paris, il était interdit de dire à la famille où nous allions..."*¹³². Et quarante ans plus tard, le témoin refuse toujours d'en parler : *"après la Libération, là c'est une suite qui appartient à la ST ; là je ne vous dirai plus rien"*¹³³.

À l'un des policiers, le Contrôleur dit le premier jour de travail : *"M.L., voilà, ici vous pouvez être pris 24 heures sur 24, 365 jours sur 365 ; considérez les dimanches, les jours fériés et les vacances comme des faveurs, si vous réussissez à les prendre"*¹³⁴. Le décor était planté.

Les policiers racontent leur formation : *"j'étais nommé comme inspecteur auxiliaire aux archives... les archives, c'est important pour revoir, retrouver l'antériorité du service"*, ou une formation sur le tas, avec un inspecteur plus ancien, *"on faisait de meilleurs policiers que maintenant, on partait avec un collègue ancien..."* ; ils expliquent le travail quotidien *"je faisais les enquêtes, les arrestations, les interrogatoires... les filatures..."*, les longs déplacements à travers la France avec ou sans les chauffeurs du service. Le maigre équipement en automobiles, dénoncé par le Contrôleur Général dans des notes au ministère, prend toute sa mesure ici mais est nuancé par le policier qui insiste sur la qualité des véhicules : *"2 ou 3 voitures, un chauffeur pour chaque voiture, pour l'ensemble du service à Paris, environ 100 personnes... nous avions les premières tractions avant 15 chevaux en 1938"*.

Tous parlent de 1937 et de la mise en place des brigades de Surveillance du Territoire et de leur organisation.

Les salaires indiqués sont relativement élevés : *"Comme inspecteur auxiliaire je touchais 1 080 francs par mois en 1937, comme inspecteur 1 600 francs par mois ; mon père en fin de carrière d'instituteur 18 000 francs par an (1 500 francs mensuels)"* et sont complétés par des frais de déplacement qui représentent certains mois 50 % du salaire de base : *"à cause de filatures, je touchais 800 ou 900 francs de frais"*.

Si certains ne sont pas armés : *"on ne nous donnait pas de revolver, on ne nous donnait pas d'armes, il fallait les acheter soi-même..., nous ne les achetions pas"*, cela ne semble pas gênant au moment des arrestations : *"on y allait au culot"*, d'autres affirment ne s'en être servi que très exceptionnellement.

La Surveillance du Territoire connut, en mai-juin 1940, une période de flottement, *"chacun est allé où il a voulu... où il a pu"*, et les nominations ont suivi. *"En 1940, la ST est repartie en zone*

¹³² Entretien ML.

¹³³ Entretien ML.

¹³⁴ Entretien ML.

libre... les Allemands n'auraient pas supporté un service de contre-espionnage en zone occupée ; donc nous sommes repartis en zone non occupée où nous nous sommes regroupés...".

Les difficultés liées à la reprise des activités sont connues. "*... À partir de 1940, Vichy était censé ne rien savoir... Vous faites vos affaires, mais s'il y a un pépin, nous ne pourrions pas vous couvrir...*"¹³⁵. Visiblement le Contrôleur général avait averti ses commissaires que ni le ministère de l'Intérieur ni celui de la Défense Nationale n'avaient donné d'ordre formel de reprise de l'activité¹³⁶.

Les policiers évoquent avec complaisance un bilan qu'ils estiment remarquable des arrestations d'agents des services de renseignements allemands de 1940 à 1942 par leur service : "*la ST, de septembre 1940 à novembre 1942 a arrêté en zone sud plus de 250 agents allemands ou français travaillant pour les Allemands*"¹³⁷. On notera que ce bilan d'un service qui combattit les agents de l'Axe mais arrêta aussi des Anglais et leurs alliés gaullistes, belges, polonais... pose un certain nombre de problèmes. Comment est-il évalué ? Celui cité par notre témoin est très inférieur au nombre avancé par le Contrôleur du service, plus de 600¹³⁸, lui-même bien inférieur à celui donné par les militaires. Pierre Nord¹³⁹ avance le nombre de 1 800 pour les espions de l'Axe arrêtés entre 1940 et 1942, et Paul Paillole¹⁴⁰ évoque une moyenne annuelle de 900 pour la même période.

Quoi qu'il en soit, il est évident que nos policiers regrettent unanimement que ces faits et chiffres soient si peu connus¹⁴¹.

L'un raconte les stratagèmes imaginés pour échapper aux commissions d'armistice allemandes et à leur volonté de faire libérer les espions récemment arrêtés : les policiers "promenaient" les inculpés, fichés d'une façon distincte des autres pour être rapidement repérés dans les listes, de prison en prison ou les envoyaient en Algérie. Précision concrète bien utile au chercheur.

Le rattachement de la Surveillance du Territoire à la Police de Sûreté à l'automne 1942 est vécu par tous comme la dissolution du service¹⁴², même si l'un des policiers précise qu'il a pu continuer à travailler contre les Allemands, mais sans couverture officielle. "*À partir de novembre 1942, la ST n'existe plus ; elle est rattachée à chaque brigade de police mobile ; nous avions, avec mon patron, un bureau d'un côté mais nous dépendions de la brigade mobile, nous faisons des affaires de la brigade mobile, tout en*

¹³⁵ Entretien ML.

¹³⁶ CASTAING, *ibid.*

¹³⁷ Entretien ML.

¹³⁸ CASTAING, *ibid.*

¹³⁹ NORD, 1970, tome 1, 40.

¹⁴⁰ PAILLOLE, 1975, 579.

¹⁴¹ Les chiffres de P. Paillole ont été repris lors des discours à l'occasion du Cinquantième de la DST en novembre 1994.

¹⁴² J.P. Mauriat, 2004, utilise l'expression "dissolution *de facto*" même s'il évoque la création d'une sous-direction de la ST en décembre 1942.

faisant quelques fois des affaires d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État, ça c'était officieux..."¹⁴³. L'un parle même d'une mesure allemande : *"jusqu'à la dissolution de la ST par les Allemands"*¹⁴⁴.

Constaté que tous les acteurs s'accordent pour parler de dissolution du service alors que les archives montrent que des rapports sur les parachutages sont envoyés régulièrement, jusqu'en juin 1944, par la sous-direction de la Surveillance du Territoire au sous-directeur des affaires politiques de la Police de Sûreté¹⁴⁵ est une des contradictions attendues entre la réalité et sa reconstruction par la mémoire. D'après un témoignage, *"très peu (de policiers) ont rejoint la Police de Sûreté... les autres ont foutu le camp"*¹⁴⁶. Affectés pour beaucoup aux brigades régionales de Police de Sûreté, section Surveillance du Territoire, certains ont changé de poste plus tard ou ont été arrêtés, ou ont été révoqués pour abandon de poste, etc. Mais certains sont restés dans ce service jusqu'à la Libération¹⁴⁷.

L'engagement dans la résistance est expliqué de plusieurs façons : prise de conscience après que les brigades aient été amenées à arrêter aussi des agents anglais ou des gaullistes *"à Toulouse, la ST, jusqu'en 1942, elle avait arrêté quelques patriotes..."* ou à Marseille : *"on avait fait des perquisitions en particulier chez un grand avocat, avec un commissaire de la ST qui était descendu de Vichy..."*¹⁴⁸, les policiers ignorent les ordres, changent d'attitude et entrent en résistance *"les gars des réseaux, ils sont entrés en contact avec les gars de la ST. À Marseille, ils ont dit "vous ne faites que des conneries". Et alors les gars se sont aperçus, ils s'étaient aperçus qu'ils avaient fait des conneries parce que J.P.B., quand il a été parachuté, il avait de quoi créer un réseau, un réseau complet. Il avait de l'argent, il avait ce qu'il fallait... Et J.P.B. n'est pas allé en prison, hein, on l'a fait évader. Mais par contre le docteur M.G., lui il est allé en prison parce qu'avant que n'interviennent les gars de l'IS au sein de la ST, y avait déjà l'équipe qui avait été écrouée"*¹⁴⁹ ; ou alors l'expérience d'avant-guerre de la traque des espions aux côtés des services spéciaux militaires, l'occupation totale du territoire, l'engagement personnel d'un collègue de la brigade, provoquent le basculement des brigades dans la résistance. Un seul cas de trahison est évoqué.

On retrouve là l'une des spécificités du service : la part importante des policiers résistants et la preuve que beaucoup d'engagements dans la résistance sont liés à leur travail d'avant-guerre, leur réflexion sur la situation internationale et enfin leurs relations avec d'autres résistants. Pour

¹⁴³ Entretien ML.

¹⁴⁴ Entretien JA.

¹⁴⁵ CAC de Fontainebleau, notamment la cote 19890064 article 20.

¹⁴⁶ Premier entretien JPM (1994 ?).

¹⁴⁷ Sur les 66 policiers de la ST que j'ai pu étudier à ce jour appartenant au service avant-guerre, outre les mutés, ou arrêtés par les Allemands, 12 ont été révoqués – par Vichy – en 1943, 16 en 1944 (surtout au mois de mai), 9 étaient encore en poste en juin (avec deux arrestations tardives, dont l'une se termine par une déportation).

¹⁴⁸ Entretien JA. On en trouve de nombreuses confirmations dans les souvenirs de résistants : cf., par exemple, FOURCADE, 1968.

¹⁴⁹ Entretien JA.

ces témoins, les réseaux des militaires sont les premiers avec lesquels ils travaillent (réseaux T.R. de Paillole), habitués qu'ils sont à travailler avec les militaires depuis la création du service.

On peut trouver des traces dans les archives de certaines anecdotes et récits d'arrestation. Le témoignage permet parfois de mieux comprendre un aspect de l'affaire (témoignage confronté à d'autres sources bien sûr), comme une subite mutation d'un policier dans un autre service.

Le climat d'après-guerre décrit est une fois encore très négatif et révèle la précarité de la situation de policiers dans la société : l'un des policiers s'achète – enfin – une arme, "*car il y avait tellement de gens qui pouvaient vous tirer dessus*"¹⁵⁰. Un témoignage illustre l'atmosphère de l'épuration policière, "se déroulant dans une ambiance de justice révolutionnaire, de règlements de comptes hiérarchiques, syndicaux, politiques, son parcours est jalonné de violence, de passages à tabac et même de suicides suspects... Ces excès allaient laisser des traces et des séquelles durables dans l'institution, des blessures impossibles à cicatriser"¹⁵¹ en affirmant : "*dans la police, il y a de tout, et il y a certains flics qui jouissent, je ne trouve pas l'autre mot plus noble que celui-là, quand ils peuvent encrister un flic, ça leur fait plaisir*"¹⁵² et les difficultés liées à la clandestinité de la résistance : "*admettez que Simon ne revienne pas de déportation et que je tombe sur des flics qui aiment bien se payer un flic, le faire passer pour un salopard, alors qu'il ne l'est pas...*"¹⁵³. Ils n'expriment pas ouvertement leur point de vue sur les nominations ou promotions d'après-guerre ; ils se contentent de mentionner certaines luttes entre anciens de la Surveillance du Territoire et nouveaux. "*Je n'ai pas voulu rester avec W., parce qu'il avait été un salopard avec un gars qui avait été au contrôle général que j'aimais beaucoup, je suis parti aux RG...*"¹⁵⁴. Cette affirmation illustre les difficultés de certains policiers de l'ancienne ST pendant les années d'après-guerre.

La localisation, en zone Sud, le service particulier, la Surveillance du Territoire, le nombre restreint d'entretiens, trois, expliquent que ces témoignages sont surtout importants pour décrire un contexte, une atmosphère, donner chair à la recherche et apporter une dimension humaine, des voix, des visages aux procès-verbaux, aux rapports.

¹⁵⁰ Entretien ML.

¹⁵¹ BERLIÈRE, 1996.

¹⁵² Entretien JA.

¹⁵³ Entretien JA.

¹⁵⁴ Entretien LM.

III – LA POLICE, D'UN SIÈCLE À L'AUTRE : PERMANENCE D'UN TRAVAIL DANS LES MARGES DE LA LOI

Charles Diaz¹⁵⁵

Recueillir le récit de vie d'un policier est, chaque fois, un moment privilégié pour celui qui conduit l'entretien. Un simple clic. L'appareil d'enregistrement se met en route, une première question est lancée, phrase attendue, presque convenue, faite pour mettre en confiance, pour laisser les choses s'installer entre deux personnes qui se connaissent souvent à peine. "Pourquoi êtes-vous entré dans la police ?".

Et la voix de l'autre – du policier à la retraite –, de commencer alors son voyage en arrière en s'appliquant à trouver l'expression, le mot justes, dans l'idée de ce partage d'un passé revécu, ressenti ou reconstruit à l'aune de toute une vie. Bien des images fortes reviennent peu à peu en surface. Celles de policiers en gabardine beige fermée à la taille et chapeau mou¹⁵⁶, rassemblés dans une grande salle commune enfumée, celles d'une première blessure en service¹⁵⁷ lors d'une intervention chez un forcené, ou bien celles encore des premières nuits de garde comme jeune gardien de la paix autour du palais de l'Élysée¹⁵⁸.

Pendant un total de près de treize heures, les cinq entretiens que j'ai réalisés m'ont amené à suivre, à travers l'hier de plusieurs décennies, le quotidien professionnel de quatre hommes et d'une femme, tous entrés à la préfecture de police entre 1951 et 1965.

C'est en qualité de commissaire adjoint que François L.M., d'origine bretonne, devient policier parisien en janvier 1951, avant de faire une longue et brillante carrière en Police Judiciaire, essentiellement dans la capitale.

Le parcours professionnel de Mireille B., née à Paris et entrée comme sténodactylo en mars 1958, va être étroitement lié à celui de près d'une dizaine de directeurs centraux de la police judiciaire dont elle assurera le secrétariat particulier, en tant que secrétaire administratif puis attachée de police, jusqu'en 1998.

Venu de Tunisie, Francis L., quant à lui, commence comme gardien de la paix en décembre 1963. Sa réussite à plusieurs concours va lui permettre d'exercer par la suite des fonctions importantes en Sécurité Publique dans différentes villes de la métropole (Bobigny, Mazamet, Rouen, Évry), outre-mer (Guyane), comme à l'échelon central.

Originaire de l'Aveyron, Jacques G. fait ses premiers pas dans la police parisienne en mai 1965, en tant que commissaire adjoint. Il ne quittera plus la Police Judiciaire pendant plus de

¹⁵⁵ Doctorant, CESDIP et Université de Bourgogne.

¹⁵⁶ Entretien avec Mireille B. (MD 1, page 5).

¹⁵⁷ Entretien avec Jacques G. (MD1, page 4).

¹⁵⁸ Entretien avec Francis L. (MD1, page 1).

trente ans, occupant à Paris comme en province (Toulouse, Orléans) des postes opérationnels ou de direction au plus haut niveau.

Pour Michel D., enfant de la proche banlieue parisienne, la carrière débute en septembre 1967 comme officier de police adjoint. Longtemps inspecteur à la brigade criminelle du quai des Orfèvres, il accède par la voie du "recrutement au choix" au corps des commissaires avant de se voir confier plusieurs postes d'étude et de logistique, principalement en Police Judiciaire, à Paris et en province (Rhône).

Riches, ouverts et assez peu affectés par cette "langue de bois" propre à la plupart des professions dès lors que l'on aborde certains sujets, tous ces récits de vie apportent de nombreuses informations des plus diverses non seulement sur le vécu des policiers mais aussi sur l'organisation et le fonctionnement de leur institution.

1°) Au delà d'une époque

Mais de telles informations, concernant un passé qui va des années 1950 aux années 1990, présentent-elles un intérêt pour le chercheur dont les travaux portent sur une période bien antérieure ? Tel est mon cas puisque la thèse que je prépare¹⁵⁹ est consacrée à la surveillance de Jean Jaurès par la police politique de la Troisième République entre 1885 et 1914. N'était-ce pas alors une autre société, une autre police, une autre génération de policiers, un autre univers en quelque sorte, sans véritable rapport avec celui que décrivent les témoins d'aujourd'hui ?

On pourrait le croire et, pourtant, ces témoignages m'ont permis de mettre au jour l'existence de situations qui, à plus d'un demi-siècle de distance, reproduisent et aident à mieux comprendre un phénomène de "marginalité consentie" détecté dans le fonctionnement des polices de la Belle Époque, aussi bien au sein de la préfecture de police que derrière les murs de la direction de la sûreté générale installée rue des Saussaies.

Il faut entendre par "marginalité consentie", un phénomène qui se caractérise par la conjonction de trois données : une dérogation aux lois ou règlements en vigueur, appliquée au quotidien et dans la durée par les services de police, avec le consentement tacite de la hiérarchie et de tous les autres acteurs de contrôle extérieur, du personnel politique aux magistrats. Ces dérogations peuvent prendre de multiples formes. On citera comme exemples l'activité permanente ou ponctuelle d'un service de police dans un domaine qui ne relève pas de son champ de compétence officiel, l'absence d'application d'une réforme pourtant entrée dans les textes ou encore des pratiques procédurales venant en contravention avec les dispositions législatives du moment.

¹⁵⁹ Au sein de l'Université de Bourgogne.

La "marginalité consentie" ne recouvre ni les infractions (brutalités, manœuvres, violations de la vie privée...) commises par des policiers de façon sporadique avec ou sans l'aval de la hiérarchie, ni les comportements adoptés en "zone grise", c'est-à-dire dans le prolongement d'instructions qu'on résumera par la formule : "Faites pour le mieux, je ne veux pas savoir comment"¹⁶⁰.

Sans être forcément scandaleuse, la "marginalité consentie" reste néanmoins inavouable et laisse donc peu ou pas de traces dans les archives de police, d'où la difficulté pour le chercheur d'en comprendre et d'en évaluer certaines manifestations dont il a acquis la preuve de l'existence. Pourquoi un commissaire affecté à la surveillance du Pari Mutuel Urbain est-il en fait chargé de la protection des déplacements du président de la République Émile Loubet ? D'où vient qu'un service de contrôle général censé veiller à l'inspection de la police municipale parisienne manipule des informateurs dans le milieu de la presse ?

Dans la plupart des récits oraux recueillis, les personnes entendues relatent – sans qu'il ait été besoin de les orienter en ce sens – un ou plusieurs cas de "marginalité consentie" dont ils ont été les acteurs, les témoins, voire les redresseurs.

2°) Un espace hors normes

Jacques G. doit son entrée dans la police à l'ouverture d'un concours sur titre, au début de l'année 1965, pour le recrutement de commissaires adjoints par la préfecture de police. Jeune diplômé en droit de l'Université de Montpellier, la fréquentation de policiers du 36 quai des Orfèvres, rencontrés dans le quartier Saint-Michel où il demeure avec son père, l'a convaincu de rejoindre la prestigieuse Police Judiciaire. Il ne se sent toutefois pas capable de réussir un concours axé sur le droit pénal alors que ses études l'ont surtout formé au droit des affaires et aux sciences économiques. C'est donc une aubaine pour lui en cette année 1965 que la tenue d'un concours sur titre, et non d'un concours ordinaire tel que la préfecture de police en organisait jusque-là. Fort de ses diplômes et au terme "d'un bel exposé de (ses) titres universitaires", le voilà reçu premier d'un petit groupe de candidats.

C'est plus tard qu'il va apprendre... Mais laissons-le parler¹⁶¹ : *"Ce concours sur titre, en fait, avait été organisé pour le général De Gaulle, parce que celui-ci voulait faire passer (commissaire) un de ses derniers "gorilles". Et donc, on a mis discrètement ce "gorille" le 8^{ème} sur 12 (...)"*.

Arrangement avec le pouvoir n'implique pas nécessairement "marginalité consentie". Il en va autrement d'une situation que va devoir affronter Jacques G. une dizaine d'années plus tard,

¹⁶⁰ On reconnaît le concept de "chèque en gris" élaboré par BRODEUR (1984, 32-33) repris par L' HEUILLET, 2001.

¹⁶¹ Entretien avec Jacques G. (MD1, page 1).

alors qu'il a rejoint la direction centrale de la police judiciaire et qu'il dirige l'office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH), un service créé en octobre 1958 et renforcé au début des années 1970 par le ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin qui en attend plus de résultats. Chargé de combattre le proxénétisme à l'échelon national, Jacques G. découvre alors que la ville de Toulon (Var) continue de vivre sans tenir compte de la loi Marthe Richard qui, depuis le 13 avril 1946, a jeté dans l'illégalité la tenue de "maisons closes".

"À Toulon, la loi Marthe Richard n'existait pas" raconte-t-il¹⁶², "les prostituées venaient toutes les semaines se faire pointer au commissariat et tous les mois, elles amenaient un certificat médical pour montrer qu'elles n'étaient pas atteintes de quelque maladie "hontuse"."

L'ancien dispositif de la police des mœurs si controversé mais si longtemps appliqué en France persistait donc à survivre dans ce coin du midi, avec la bénédiction de toutes les autorités. *"Lorsque les escadres américaines arrivaient à Toulon, ajoute Jacques G., chaque hôtel avait droit à prendre deux filles de plus. En général, les hôtels avaient trois filles. Ils avaient droit à cinq, et les "pistonnés" avaient même droit à sept. Et donc, tout cela était parfaitement organisé par le chef des mœurs de Toulon qui n'était autre qu'un commissaire de police, avec l'accord du préfet du département, en totale illégalité".*

Lorsque Jacques G. arrive de Paris pour faire respecter la loi, c'est le préfet lui-même qui prend la défense de telles pratiques et qui explique que, sans elles, les pires maux vont s'abattre sur Toulon. *"(Il) m'a dit, se souvient Jacques G., "Monsieur, vous allez créer de la violence dans la ville. Les marins des escadres vont se répandre et vont violer toutes les femmes". (...) Ils ont été obligés de faire cesser parce que je le leur imposais pratiquement et que ça se serait transformé à travers les médias en véritable tollé. Lorsque l'on a fait arrêter la prostitution dans tous ces hôtels, ils ont fait venir des brigades canines de plusieurs services à la ronde pour, le premier jour où une escadre débarquait, assurer la tranquillité publique. En fait, il n'y en avait absolument pas besoin (...)"*.

La "marginalité consentie" repose souvent sur des circonstances locales particulières qui justifient son existence et qui facilitent son émergence. Ainsi en est-il de cet autre exemple que nous révèle Francis L. et qu'il a lui-même contribué à faire vivre alors qu'en février 1980, il quitte son poste de chef de circonscription de police à Mazamet (Tarn) pour devenir directeur départemental des polices urbaines de Guyane.

Francis L. arrive à Cayenne pour "défaire ce qui existait". En effet, une réforme venait de mettre fin dans le département à l'existence d'un "directeur des services de police" qui regroupait jusque-là sous son autorité les effectifs de la Sécurité Publique, ceux des Renseignements Généraux (RG), de la Police de l'Air et des Frontières (PAF) et ceux du service administratif et technique, le SAT. Si son prédécesseur avait tout ce monde sous sa houlette, il n'en était plus

¹⁶² Entretien avec Jacques G. (MD1, page 6).

officiellement de même pour Francis L. dont la tâche se limitait à la sécurité publique, au maintien de l'ordre et à la police judiciaire.

La réalité sera tout autre comme il le relate¹⁶³ : *"Mais en fait, je gardais la vieille habitude, c'est-à-dire que l'officier qui était aux R. venait me voir et celui qui était à la PAF venait me voir. Et le SAT qui était (réglementairement) rattaché à la préfecture, m'était rattaché de manière pure et simple. Et j'avais en plus – ce qui était important dans un département coincé entre le Brésil et le Surinam – le service des étrangers"*.

Cette "marginalité consentie" doit certes beaucoup aux liens privilégiés qu'entretient Francis L. avec le préfet de Guyane qu'il a connu auparavant dans le Tarn et qui doit voir d'un bon œil la concentration des services de police entre les mains d'un homme de confiance.

La situation prendra fin peu à peu, d'abord avec l'arrivée sur place d'un commissaire nommé à la tête des RG, après une restructuration du service *"de façon à ce qu'il devienne tel que les textes le prévoyaient, c'est-à-dire autonome"* précise Francis L. qui néanmoins, et jusqu'à son départ en 1983, va continuer d'exercer des fonctions que les arrêtés en vigueur ne lui reconnaissent pas, notamment la direction du service administratif et technique qui imposait de lourdes charges, comme il l'indique : *"On était le correspondant du bureau de recrutement, on organisait les concours. (...) On avait également le paiement des fonctionnaires, (...) le suivi des situations familiales de tout le monde, pour l'ensemble des fonctionnaires de police, plus de deux cent cinquante (...)"*.

3°) Les libertés procédurales

Une autre forme de "marginalité consentie" sur laquelle s'attarde Francis L. a trait à une pratique destinée, quant à elle, à s'adapter, en toute illégalité, aux obligations prévues par le code de procédure pénale de manière à faire face à une situation que subissent les policiers dans leur travail au quotidien.

Les faits relatés remontent au milieu des années 1970 quand le commissaire Francis L. dirige la brigade des mineurs de la Seine-Saint-Denis. Son autorité hiérarchique s'étend alors sur un service central installé à Bobigny et sur des unités de district réparties à Aulnay-sous-Bois, Montreuil-sous-Bois et Saint-Denis pour "couvrir" les affaires de violences sur enfants ou de trafic de stupéfiants qui constituent le difficile ordinaire des policiers. *"Je crois que j'ai vu (à ce poste) les choses les pires que j'ai pu voir dans ma carrière, en matière de viols sur mineurs, en matière d'inceste, en matière de sévices – brûlés à la cigarette, brûlés au fer à repasser –, en matière de fractures"* confesse avec émotion¹⁶⁴ Francis L.

¹⁶³ Entretien avec Francis L. (MD2, page 2).

¹⁶⁴ Entretien avec Francis L. (MD1, page 4).

S'il dispose d'un solide effectif pour traiter les enquêtes judiciaires de la compétence de sa brigade, Francis L. ne peut, en revanche, compter que sur lui-même et un autre policier pour acter en qualité d'officier de police judiciaire (OPJ).

Or, le Code de procédure pénale impose que les gardes-à-vue soient décidées et notifiées par un OPJ, que les perquisitions et les saisies soient opérées par un OPJ. La solution ? Francis L. nous en parle : *"Je me suis fait "manger" par le service. Il y avait beaucoup de monde – 80 fonctionnaires – mais seulement deux OPJ et compte tenu de la législation qui était alors en vigueur, il y avait un gardien qui me téléphonait, qui disait "Monsieur, vous avez fait une perquisition à tel endroit (...), Monsieur vous avez fait des gardes-à-vue à tel endroit". Tout cela était fait à mon nom et je n'y étais absolument pas. C'était un problème de confiance. On ne pouvait pas faire autrement de toutes façons"*.

Le responsable départemental de la police comme les magistrats qui suivent les affaires traitées par la brigade des mineurs regardent ailleurs. *"Quelqu'un aurait pu, aurait dû me le reprocher, mais celui (là) ne pouvait pas l'ignorer, poursuit Francis L., parce qu'il voyait bien que je ne pouvais pas faire six perquisitions dans la journée et mettre dix personnes en garde-à-vue. Mais c'était comme ça, par téléphone. Vous faites, vous faites, et puis c'est tout. (...) J'ai été "mangé" parce que lorsque l'on fait ce genre de choses, on éprouve le besoin de vérifier, donc de sortir. Les jeunes que l'on a téléphonent à la maison la nuit pour dire "voilà ce qu'il y a de fait. On le fait à votre nom"*.

Si Francis L. conclut qu'*"il n'y a jamais eu de problème là-dessus"*, il n'en ajoute pas moins que l'évolution législative qui s'est faite par la suite et qui a permis d'accroître de façon significative le nombre des OPJ – en ouvrant cette fonction sous certaines conditions à tous les officiers et aux gardiens de la paix – "est positive" pour avoir notamment mis un terme à ces expédients.

Michel D., quant à lui, évoque d'autres arrangements procéduraux auxquels il a eu recours étant officier de police adjoint – puis inspecteur principal – au commissariat du quartier parisien de Saint-Merri, près de l'Hôtel de Ville, où il arrive en poste en mai 1969, alors que tous les effectifs de ce service viennent d'être changés car, précise notre témoin¹⁶⁵, *"ils étaient tous ripoux, ils vivaient sur le quartier, et le quartier vivait sur eux"*.

Sur ce secteur "chaud" avec notamment les Halles et la prostitution de la rue Quincampoix, c'est surtout la présence de grands magasins tels que le BHV ou la FNAC qui fait peser une lourde charge de travail sur les policiers. La raison en est la multiplication des chèques sans provision c'est-à-dire de délits – aux termes du code pénal d'alors – que les inspecteurs doivent constater eux-mêmes.

¹⁶⁵ Entretien avec Michel D. (MD1, page 1).

Michel D. se souvient : *"Les chèques sans provision, c'était le cauchemar. (...) La rédaction des plaintes et la mise sous cote, ça demandait un temps ! Il fallait dix minutes par chèque ; on passait notre journée à ça. (...) Tout le potentiel du commissariat était absorbé par ça. Avec les chèques, on ne pouvait plus rien faire"*.

D'où l'idée de passer un accord avec les grands magasins et de confier à leur services de sécurité de quoi préparer eux-mêmes les procès-verbaux de plainte et les cotes de procédure, tous ces actes étant ensuite signés au commissariat.

La police du 4^{ème} arrondissement allait être pionnière dans l'utilisation de ces auxiliaires du privé, avant d'être imitée, souligne Michel D., par les autres commissariats de police de la capitale, rassurés de savoir que, d'une certaine manière, le code de procédure pénale était respecté.

Quelques années plus tard, la disparition du simple chèque sans provision de la liste des délits effacera du même coup cette singulière adaptation. Ici encore, la loi viendra corriger un décalage qui s'était créé entre textes et réalité, amenant les policiers à marginaliser leur action et les autorités à se réfugier dans un silence complice.

4°) Des circonstances exceptionnelles

La "marginalité consentie" se manifeste aussi comme une réponse à des circonstances exceptionnelles auxquelles la police dans son ensemble est confrontée sur la durée. Tel est le cas au cours des événements de 1968 dont tous les témoins gardent des souvenirs forts.

Ainsi, Mireille B., qui est à l'époque chargée du secrétariat du directeur de la police judiciaire parisienne au deuxième étage du 36, quai des Orfèvres, à proximité immédiate du Quartier Latin, de s'exclamer¹⁶⁶ : *"Mai 1968, quelle période ! Pendant deux mois, je n'ai pas dû ni déjeuner, ni dîner une seule fois chez moi. Le premier mois, non n'étions que deux alors on travaillait douze heures, soit le jour, soit la nuit. (...) (Comme il faisait chaud), on vivait les fenêtres ouvertes ; on attrapait autant de gaz lacrymogène que ceux qui étaient dans la rue. On travaillait toujours larmoyant, toussant (...)"*.

Jacques G., pour sa part, est nommé chef du 4^{ème} cabinet de délégations judiciaires parisien en juin 1968 et il lui revient de rechercher alors sur le terrain toute preuve attestant de délits de reconstitution de ligue dissoute. *"(Pour cela, j'allais), en utilisant ma carte d'étudiant en doctorat de droit, explique-t-il¹⁶⁷, dans la cour des facultés – surtout dans la cour de la Sorbonne –, où là, il y avait des stands des mouvements "révolutionnaires". (...) J'ai été poursuivi un jour. À force d'aller faire des constatations, mon allure a dû paraître bizarre. Il y avait un service d'ordre de "Katangais", de types qui étaient réputés avoir été au Katanga comme mercenaires et qui étaient bardés de chaînes. L'un d'eux a cru reconnaître en moi un policier et a appelé ses copains. J'ai vu ce manège, ces gens qui se rapprochaient de moi. J'ai pressé un peu le pas pour sortir. Ils*

¹⁶⁶ Entretien avec Mireille B. (MD1, page 6).

¹⁶⁷ Entretien avec Jacques G. (MD1, page 4).

ont aussi pressé le pas. Et puis, soudain, je me suis mis à courir. Et eux ont couru derrière moi. Toute honte bue, je suis vite revenu au 36, quai des Orfèvres (...)".

Comme le dit encore Jacques G., *"En mai 1968, la police ne restait pas calfeutrée en dehors du service d'ordre"*. La Police Judiciaire parisienne, notamment, s'adapte pour répondre à la demande de résultats des autorités. Les brigades territoriales oublient ainsi pour un temps leur mission première de lutte contre la grande délinquance pour opérer de véritables rafles ou pour sécuriser des secteurs sensibles.

Affecté alors comme OPA de la 3^{ème} brigade territoriale détaché au commissariat du quartier de Bonne-Nouvelle, Michel D. le raconte¹⁶⁸ : *"Le patron de la brigade territoriale nous a tous fait rapatrier au siège. On abandonne le commissariat parce qu'il y a autre chose à faire. On tournait 24 heures sur 24. (...) On partait avec un car de police avec 5 ou 6 fonctionnaires de police et on faisait tous les boulevards et toutes les têtes qui plaisaient pas, on ramassait. On faisait du ramassage. (...) La nuit, on se retrouvait sur des points un peu stratégiques à la périphérie du Quartier Latin ou de l'Assemblée nationale (...)"*.

La brigade criminelle du quai des Orfèvres, elle-même, privilégie durant l'été et l'automne 1968 les affaires de reconstitution de ligues dissoutes, pour lesquelles, Francis L., qui est à l'époque un jeune OPA récemment intégré dans le groupe criminel dirigé par l'OPJ René Lavaud, se souvient¹⁶⁹ que *"tout le monde était sur le pont (...)"*.

Loin de leurs attributions habituelles, les hommes de la brigade criminelle interviennent également pour libérer des lieux occupés par les mouvements contestataires. *"Je garde le souvenir, à l'Odéon, dit encore Francis L., d'avoir enlevé la banderole du 1^{er} étage (...), à la Sorbonne, d'avoir été de ceux qui sont quasiment les premiers intervenus"*. Le policier ajoute, pour expliquer l'implication de sa brigade dans ces actions : *"Pour ce genre d'événements, ce sont souvent les unités les plus disponibles et les plus organisées qui participent. (Elles) sont un peu au service de l'administration et de l'État et on les utilise parfois pour des missions républicaines qui ne sont pas tout à fait les leurs. Parce qu'elles sont disponibles, parce qu'elles ont une certaine technicité (...)"*.

5°) Un vaste champ d'exploration

Les phénomènes de "marginalité consentie" ne sont pas propres à l'institution policière. On ne manque pas d'en trouver des exemples dans le fonctionnement d'autres structures du secteur public ou d'organismes du secteur privé.

Leur permanence dans le monde policier incite à engager une réflexion à partir des principaux facteurs qui apparaissent déterminants dans l'installation de ces pratiques

¹⁶⁸ Entretien avec Michel D. (MD1, page 1).

¹⁶⁹ Entretien avec Francis L. (MD1, page 2).

dérogatoires : l'inadéquation des textes en vigueur réelle ou considérée comme telle en un lieu ou à un moment donné ; une pression directe ou indirecte exercée par l'Autorité sur les forces de police pour obtenir un rendement ou un résultat que le respect des dispositions législatives ou réglementaires du moment rend improbable ; le choix fait par les policiers et leur hiérarchie d'entrer dans la marginalité – avec plus ou moins de complaisance – plutôt que d'engager une épreuve de force avec l'Autorité ; la validation tacite par cette dernière du dispositif ou des comportements marginaux adoptés. Telles sont quelques-unes des pistes sur lesquelles le chercheur, quelle que soit l'époque concernée par ses travaux, peut utilement se pencher.

Au delà de cette "marginalité consentie" sur laquelle nous avons souhaité mettre ici l'accent, il convient d'insister sur le vaste champ d'exploration que les récits oraux recueillis ouvrent en bien d'autres domaines relatifs à l'institution policière où là encore on observe des situations, des agissements, des problèmes qui, traits d'union d'une longue histoire, perdurent d'un siècle à l'autre.

Les faiblesses de la formation initiale, la complexité des relations de la police avec la presse, les tensions ou les connivences avec les autorités préfectorales, les magistrats ou les élus, les tiraillements entre ceux de la préfecture de police et ceux de la rue des Saussaies¹⁷⁰, les interventions du politique, l'engagement répété de réformes – les unes sans lendemain, les autres abouties, parfois dans de surprenantes conditions de départ¹⁷¹ –, sont quelques-uns des autres sujets que l'on découvre sous divers angles (vécu, anecdotes, analyse, considérations) à l'écoute des récits de vie enregistrés.

Autant dire que la matière est riche et, qu'à n'en pas douter, elle suscitera à juste titre l'intérêt de nombreux chercheurs.

IV – RÉPRESSION DU TERRORISME ET DU BANDITISME : PERMANENCES ET RUPTURES DES TECHNIQUES ET DE L'ESPRIT POLICIER

Franck Liaigre¹⁷² et Serge Defoix¹⁷³

Des pratiques et mentalités policières que les entretiens réalisés nous ont donné à voir, c'est la double question du poids des permanences et de l'enjeu des ruptures qui a retenu notre attention. La majorité des policiers interrogés ont mené des carrières d'une trentaine d'années, achevées autour de l'an 2000. Il s'agit de savoir si leur métier – sur le terrain comme dans les

¹⁷⁰ Entretien avec François L.M. (MD1, page 4) et Mireille B. (MD1, page 8).

¹⁷¹ Entretiens avec François L.M. (MD1, page 3 et MD2, page 1), avec Jacques G. (MD2, page 3) et Francis L. (MD2, page 1).

¹⁷² Doctorant, CESDIP et Université de Bourgogne.

¹⁷³ Doctorant, Université d'Angers.

esprits –, confronté aux importantes évolutions juridiques, sociales ou économiques qu'ont connues les trois dernières décennies, a subi de fortes mutations ou bien s'il est resté inséré dans une sorte de tradition atemporelle. La réponse apportée ne souhaite pas s'inscrire dans une logique d'exhaustivité mais se soucie de laisser une large place à trois témoignages en particulier.

Les trois policiers retenus ont pour point commun d'avoir été, comme ils se définissent eux-mêmes, des "chasseurs". Jean-Claude L., pendant plus de dix ans inspecteur à la PJ de Nantes puis inspecteur divisionnaire à la brigade criminelle de la sûreté urbaine, a terminé sa carrière à la tête de la brigade des stupéfiants. Patrick H. a effectué la presque totalité de sa carrière au sein de groupes de répression du banditisme, comme celui de Nantes, à la tête duquel il s'attachera à démanteler le milieu de la pègre nantaise. Claude D., quant à lui, a appartenu aux sections opérationnelles de la DST et dirigé pendant 10 ans le groupe chargé des opérations "délicates" afin de lutter contre les activités d'espionnage et l'ingérence de puissances étrangères sur le territoire français.

Qu'ils soient issus de la PJ ou de la ST, ces trois hommes sont des spécialistes de la traque et de ses techniques : repérage, filature, écoutes, interpellations, interrogatoires.

Leurs trois témoignages, tant au niveau des pratiques que de l'esprit policier, permettent de relever de fortes permanences qui remontent pour certaines au XIX^e siècle et que n'ont pas fait disparaître les innovations techniques et juridiques. Cependant, et même si ces permanences, parfois communes d'ailleurs, semblent indiquer la longévité de méthodes et de conceptions éprouvées, deux ruptures majeures se font ressentir : la présence de l'avocat pour les policiers de PJ, le changement dans la nature de l'adversaire pour celui de la DST.

1^o) Les permanences

Permanence des techniques et des ficelles du métier d'abord, transmises entre les générations. L'initiation est assurée par un fonctionnaire aguerri qui lègue des savoir-faire dont lui-même a pu hériter au début de sa carrière. Ainsi Jean-Claude L. découvre le métier grâce à l'inspecteur-principal Le M., "*un mec de terrain principalement*", "*plein d'astuces*", pragmatique. La procédure ? "*Ça l'emmerdait un peu*". À la DST, le fonctionnement est similaire : "*C'était un peu une famille. Vous êtes pris par des anciens et puis vous êtes sous la coupe d'un ancien ou plusieurs anciens et puis c'est eux qui vous montrent le chemin*"¹⁷⁴, se souvient Claude D. Loin des manuels et autres instructions écrites diffusés dans les écoles de police, l'"ainé" enseigne la rue, divulgue les règles qui régissent le monde interlope, apprend à rencontrer, manipuler "indics", "julots" et "toxicos".

¹⁷⁴ Entretien avec Claude D., MD 1, page 3.

2°) Des savoir-faire spécifiques

Pour ce faire, encore faut-il apprendre à "jaspiner le jar", argot qui peu à peu revêt les apparences d'une marque distinctive, d'un jargon professionnel servant à décliner son appartenance aux services de police judiciaire. Si devant le "patron" un langage châtié semble de rigueur – "les écarts de langage ne sont pas autorisés, du moins à la brigade", rappelle Jean-Claude L., on parle la langue verte entre inspecteurs. On ne va pas aux assises, mais aux "assiettes", on ne passe pas des menottes mais des "pincés", on peut, enfin, "tailler un costard" à "des enfoirés de haut-vol (avec qui) faut peut-être jouer les putes tordues"¹⁷⁵. Tailler un costard ? "Tailler un costard à un mec, précise Jean-Claude L., c'est un terme d'argot policier qui veut dire : "Tu nous as pas donné d'éléments, tu vas aller à l'ombre gentiment en attendant, nous, le juge va nous laisser l'enquête pendant plusieurs mois, on va traîner les guêtres et on va te faire moisir pendant ce temps-là, mais on va faire chier plein de monde autour de toi, dehors. Puis, tu vas avoir des échos, on va te balancer aux copains. On va te faire balancer par des indics. On va dire "t'es un pourri", on va te faire un costard dehors, comme ça quand tu vas sortir, t'auras des comptes à régler avec tes potes, pas avec nous !"¹⁷⁶. Là encore, l'apprentissage de l'argot est héritage d'une longue tradition dans le sillage de certains as de la Préfecture de Paris, les Gustave Rossignol ou Jaume qui se sont illustrés à la fin du XIX^e siècle¹⁷⁷.

Si le jargon n'est pas le même à la DST, il existe aussi, signe fort de l'intégration dans la division avec ses repères et ses codes. Plus technique et moins digne des dialogues de Michel Audiard, il est synonyme de l'efficacité requise pour les conversations brèves, menées dans l'urgence des filatures, avec le risque d'être sur écoute. L'important pour Claude D. et ses collègues est de "loger" le type et donc savoir où il "crèche", chez qui ou dans quel hôtel il est descendu, pour pouvoir mieux le prendre en filature discrète, au cours de laquelle il faudra multiplier les "relais" en changeant les têtes et les voitures. L'essentiel, c'est bien d'aller au "contact" : "un contact c'est quelque chose de fabuleux. Un contact c'est la remise d'un document, d'une information. (...) Vous aviez les Russes qui, pour aller à un contact, suivaient un parcours de sécurité qui durait trois heures avant d'aller au lieu de rendez-vous pour déjouer tout ce qui était surveillance, tout pouvait leur paraître louche. Automatiquement ils abandonnaient. S'ils avaient un doute, ils n'y allaient pas. Quand on avait la chance de les tenir jusqu'au bout, eh bien ça pouvait durer 3 jours. (...). C'était fabuleux à vivre"¹⁷⁸. Le contact vérifié, il ne faut pas lâcher la "cible" et si les données sont suffisantes, aller la cueillir au

¹⁷⁵ Entretien avec Jean-Claude L., MD 2, page 7.

¹⁷⁶ *Idem*.

¹⁷⁷ BERLIÈRE, 1993, 80-81.

¹⁷⁸ Entretien avec Claude D., MD 1, page 3.

petit matin pour mieux l'interpeller. C'est le principe du "nettoyage" : *"on pénètre et on saute les mecs"*¹⁷⁹.

Qu'ils appartiennent à la PJ ou à la DST, ces traqueurs restent fidèles¹⁸⁰ à une autre tradition : celle de la métamorphose, l'art du camouflage : *"Je mettais, se souvient Jean-Claude L., des lunettes de soleil, une casquette de traviole, une tenue de branque avec un sac au dos, genre caisse à outils. On avait toujours des conneries comme ça qui traînaient dans les bureaux"*¹⁸¹. *"Plus on en fait, plus on a le réflexe du terrain, plus on a la façon de se placer, la façon de disparaître, la façon de trouver où il faut s'implanter. Trouver de vieux appartements, faire semblant d'être des peintres. (...) On s'appliquait"*¹⁸², confirme Claude D. pour qui le changement d'apparence est presque quotidien et nécessaire à la surveillance des milieux de l'espionnage ou du terrorisme. C'est également l'habillement de la "cible" qu'il est nécessaire de repérer et d'intégrer. Afin de la retrouver au cours des longs parcours qui mènent au contact et durant lesquels elle aura le loisir de changer d'apparence, les hommes de la DST pratiquent le "dé-silhouettage" en énumérant les vêtements qu'elle porte, sans oublier les chaussures qui, quand le temps presse, sont rarement changées. *"C'est le but de la ST, c'est le but du contre-espionnage. C'est d'abord d'étudier la personne, l'étudier en entier. S'il fume, s'il boit, s'il aime les filles. (...) Il fallait tout connaître sur la personne. (...) Si c'était un sportif, si c'était plutôt un intellectuel. (...) Est-ce qu'il écrit main gauche, main droite ? (...) Les fréquentations. (...) Parfois deux mois d'observation"*¹⁸³.

Les policiers de PJ apprennent la "filoché" en assimilant des "techniques" jugées "archaïques" – chapeaux baissés, levés, cigarettes éteintes, allumées rythment la filature. Autre technique : les interrogatoires de "chique" dont parle Patrick H. Le "client", entendu pour la première fois, n'est pas interrompu. Il parle, il signe. Cette déposition est confrontée aux éléments matériels glanés et, dès lors, *"il s'agit de démontrer au garçon qu'il dit des conneries"*¹⁸⁴. Cette technique policière, semble-t-il toujours employée, renvoie à des pratiques professionnelles anciennes, issues en droite ligne du XIX^e siècle – Vidocq déjà l'utilisait. Confronté au suspect, le policier semble là encore faire appel à son expérience, aux "trucs" hérités, au "flair" possédé. Car ici tout se joue à la confiance, à l'intuition, à l'habileté policière, à la façon dont l'OPJ entraîne le suspect vers les aveux, même si le temps de la "cuisine" est bel et bien révolu.

On l'aura compris, un repérage, une filature et une interpellation tiennent à la qualité de l'observation, de la discrétion et du travail en équipe, techniques apprises sur le tas, au contact des policiers d'expérience.

¹⁷⁹ Entretien avec Claude D., MD 1, page 5.

¹⁸⁰ Jean-Marc Berlière note le recours toujours très fréquent à cette pratique dans les années 1880 (BERLIÈRE, 1991, 3, 1205-1207). Nos témoins attestent encore de cet usage jusqu'à ces dernières années.

¹⁸¹ Entretien avec Jean-Claude L., MD 3, page 4.

¹⁸² Entretien avec Claude D., MD 1, page 12.

¹⁸³ Entretien avec Claude D., MD 2, page 4.

¹⁸⁴ Entretien avec Patrick H., MD 2, page 2.

3°) La chasse

Au delà des techniques policières, l'esprit policier, porté par toute une tradition véhiculée dans les services par les évocations des belles "affaires", demeure essentiel. L'esprit, c'est d'abord celui du "chasseur". Pour faire un "crâne", le péjiste est animé d'une volonté qui confine à l'obsession. Le "chasseur" incarne, aux yeux des péjistes interrogés, une sorte de parangon policier : tenace, patient, intuitif, observateur, roublard quand il le faut, intelligent, il se distingue par son excellence. Alors que les autres policiers sont astreints à des horaires bureaucratiques, eux se rendent totalement disponibles, au prix parfois des plus lourds sacrifices, à commencer par leur vie de famille. Patrick Hazo possède tous ces attributs, lui qui pendant une décennie a traqué les hommes de poids du milieu nantais, avant de les arrêter en 1990. En entretiens, Patrick H. ne revendique pas explicitement de telles qualités, mais l'affaire qu'il relate par le menu met en exergue sa sagacité, sa pugnacité, l'esprit qui l'animait. Amour du travail bien fait et plaisir de la chasse l'entraînent à consacrer trois week-ends sur quatre à la conduite de son enquête, à poursuivre sans relâche les Jacques Lafaille et autres Roland Chamard-Bois, au point d'indisposer sa hiérarchie. Sans doute les liens entretenus par ces derniers avec le monde politique (le SAC) et les services secrets expliquent-ils pour partie la réticence de commissaires qui par ailleurs semblent s'émouvoir de la médiatisation de leur subordonné.

Pugnacité, instinct, persévérance, endurance, et parfois même une détermination qui frise l'addiction, autant de qualités inhérentes à Claude D. et qui font que ce titulaire d'un CAP de dépannage en télécommunication, entré presque par hasard à la DST, deviendra un homme de terrain essentiel et performant à qui la direction confiera la responsabilité du Groupe de Sécurité pour "gérer les coups très chauds (...). Dans toutes les interpellations que vous avez à faire, c'est sûr que l'adrénaline, elle monte. Et c'est pareil, quand vous êtes en chasse derrière une voiture, ça monte"¹⁸⁵.

Le "chasseur" doit aussi gérer les liens avec les journalistes issus de rapports anciens et intéressés. Claude D., pour sa part, les fuit. Très rarement exposés dans les médias, les hommes de la ST travaillent dans l'ombre des gendarmes du RAID ou des hommes de la 6^e DPJ qui effectueront les interrogatoires et qui termineront l'affaire¹⁸⁶. Leur seul contact avec les journalistes se limite souvent à pratiquer la désinformation dans le but de brouiller les pistes et dissimuler les missions en cours. Pourtant les fonctionnaires de la DST restent parfois frustrés de ne pouvoir conclure une belle affaire et de ne pas la voir mise à leur compte alors que le travail de terrain leur échoit.

¹⁸⁵ Entretien avec Claude D., MD 1, page 8.

¹⁸⁶ Entretien avec Claude D., MD 1, page 13.

À l'inverse les policiers de PJ apparaissent dans les journaux, subissant une forte pression lorsque l'affaire ne progresse pas, récoltant parfois des lauriers lorsqu'elle se conclut ou bien encore se retrouvant seuls face au monde judiciaire et au public lorsque le jour du procès arrive et qu'ils doivent comparaître à la barre. La médiatisation de Patrick H., lors d'un procès fort exposé, tant en raison de l'importance des accusés que de la notoriété de quelques témoins – Alain Delon, Bob Denard –, rappelle, qu'en dépit de certains désagréments, sa vie professionnelle est digne d'intérêt. Le plaisir de la chasse allié au goût du risque fait le "fun" d'un métier, d'une existence "hors du commun". Tous ont le sentiment que leur vie professionnelle est digne d'intérêt. Il n'est pas anodin de noter que les péjistes rencontrés projettent, rédigent, ou terminent d'écrire leurs mémoires dans le but déclaré d'être édités. Ils ont croisé des voyous d'exception, côtoyé des pégrions et autres malfrats d'envergure, avec lesquels ils ont parfois noué des relations empreintes de respect : "*Avec des équipes de braqueurs, affirme Jean-Claude L., avec des braqueurs en particulier à qui on a été confronté plus d'une fois dans sa carrière (...) ou au cours de braquages, y'a pas eu de victimes physiques mais que du fric de piqué, là y'a du respect qui s'instaure, c'est la règle entre les beaux mecs et les officiers de police*"¹⁸⁷.

Tous ont connu de grands "patrons" de la PJ – Le Taillanter, Pierre Ottavioli – à la réputation établie et dont l'aura est *a posteriori* amplifiée par les écrits qu'ils ont laissés. Ils ont vécu sans horaire, sillonnant des mondes à part, interlopes, non sans risquer leur vie. Jean-Claude L. fut ainsi tenu en joue par un dealer d'origine canadienne, situation périlleuse dont il se tira grâce à son sang-froid et à l'intervention musclée de ses coéquipiers : "*Il a eu une avoinée sur place, à chaud, c'était l'idéal. (...) On l'a cravaté sur place. Il s'est fait foutre la tête dans le caniveau, les pinces dans le dos, puis on l'a ramené au service*".

4°) La sociabilité policière

Les dangers affrontés, la ductilité des horaires de travail¹⁸⁸, la passion commune du métier créent des liens et favorisent les sociabilités policières. Pas entre services, puisqu'on le sait la concurrence des polices est réelle, mais à l'intérieur des brigades ou des divisions où les cadres tentent d'insuffler un esprit d'équipe. "*Quand on rentrait à la DST, on rentrait dans une famille (...). C'était un bloc*"¹⁸⁹. "*La DST c'était une toute petite maison (500 personnes sur l'ensemble du territoire dont*

¹⁸⁷ Entretien avec Jean-Claude L., MD 2, page 7.

¹⁸⁸ "La DST c'est plus d'horaires. Nous on tournait en équipe. On a été à la base de la surveillance et on a formé après tous les autres services (...). On ne faisait pas une journée entière comme le faisaient les autres services, on faisait des relèves. Il y avait une équipe qui commençait à 5 heures du matin et qui finissait à 13 heures qui était relevée par une autre équipe qui celle-là faisait jusqu'à 2 heures du matin ou 3 heures. Entretien avec Claude D., MD 1, page 5.

¹⁸⁹ Entretien avec Claude D., MD 1, page 12.

400 ou 450 dans la seule région parisienne). J'en connaissais au moins la moitié. (...) On faisait pas mal de stages. On se rencontrait un petit peu tous. (...) On était énormément sur le terrain. On rentrait pour faire un compte rendu de filature (...) et puis après on repartait"¹⁹⁰.

Dans la PJ, après chaque "grosse affaire", "le patron savait se conduire, il avait des fonds pour ça. Il faisait un pot avec whiskey, Ricard, cochonnailles"¹⁹¹ déclare pour sa part Jean-Claude L. Pots rituels, repas imposés, et même parties de football contribuent à nouer des liens. Jean-Claude L. s'occupe par exemple d'une équipe du "36" composée de joueurs travaillant dans les différentes brigades centrales. Au sein du GS dirigé par Claude D., le sport est également primordial ; se retrouvent des rugbymen, des karatékas, des footballeurs qui échangent sur leurs pratiques, mais aussi sur leurs passions respectives. En planque dans une voiture durant de longues heures, on parle de modélisme, de voyages, des enfants et aussi du monde que l'on aimerait refaire. Les sportifs se mélangent aux intellectuels et la ST recèle individus adroits et hommes d'esprit¹⁹².

Mais, revers de l'esprit de "chasseur", jalousies et mesquineries paraissent miner certaines sections de police judiciaire dont nombre d'équipes semblent obsédées par leur palmarès : "La règle de base dans un travail de voie publique (...), prévient Jean-Claude L., c'est le secret. Rien ne doit sortir de ce qui se passe entre eux sur la voie publique. C'est une règle de confiance. Les échecs, il y a qu'eux qui doivent le savoir. Les loupés (...), ça doit jamais remonter à la surface. Quand ils reviennent au bureau, normalement tout s'est bien passé (...). Après, c'est les cabales, les ennuis, c'est la jalousie des autres équipes : "c'est qui a déconné dans le groupe ?". Dans le rapport écrit, lorsque l'équipe a encore les moyens de parvenir à ses fins, les erreurs sont masquées"¹⁹³.

Si méfiance et aversion forment la toile de fond des services, un réseau amical tissé au sein même de la police s'avère souvent primordial pour qui veut arriver à ses fins. Parce qu'à Nantes les rapports entre commissariat central et antenne du SRPJ sont tendus – "on ne peut pas dire qu'elles (les relations) étaient franches et amicales" – les hommes de la PJ n'accèdent aux informations détenues par le commissariat central qu'à grand-peine. Certains fonctionnaires, à l'instar de Patrick H., s'ouvrent le chemin à l'amitié, parvenant ainsi à glaner petits faits et lourds secrets auprès de fonctionnaires qui pratiquent ouvertement la rétention d'information. De même, Jean-Claude L. bénéficiera toute sa carrière des relations tissées au sein de l'équipe de foot du "36", dont les anciens joueurs travaillent qui à l'OCRB, qui dans un SRPJ de province. À l'heure de la police moderne, technique, scientifique, l'efficacité des services demeure fortement déterminée par l'entregent des agents et ce d'autant plus qu'ils ont généralement recours aux "indics".

¹⁹⁰ Entretien avec Claude D., MD 1, page 5.

¹⁹¹ Entretien avec Jean-Claude L., MD 1, page 3.

¹⁹² Entretien avec Claude D., MD 1, page 16.

¹⁹³ Entretien avec Jean-Claude L., MD 1, page 3.

6°) Les indics

L'indicateur reste une pièce maîtresse dans le jeu policier. Sans eux, l'OPJ ou le policier de la DST se disent "aveugles" ou moins bien informés. Ils n'apprécient guère que cette association leur soit reprochée. Muté à l'antenne nantaise du SRPJ de Rennes en juillet 1977, Jean-Claude L. découvre des collègues peu favorables aux enquêtes d'initiative et forts réticents quant à l'utilisation des "indics". Si certains crient à la "combine", Jean-Claude L. recrute non sans poser ses propres règles, n'excluant pas d'arrêter ses propres "indics" lorsque ceux-ci dépassent la mesure. Claude D. utilise lui aussi les informations que donnent ceux qu'il préfère appeler des "sources" pour mieux marquer la différence avec le terme de "balance" ou d'"indics" dont le sens lui paraît péjoratif. Il respecte profondément le choix de ceux qui décident de renseigner, certains par conviction, d'autres pour de l'argent, par vengeance, par idéal¹⁹⁴... *"C'est pas de la délation (...). C'est bien. Ça sauve des vies humaines parce que, à une période, ça pétait sec dans Paris"*¹⁹⁵ confirme-t-il en reconnaissant que même si les hommes de la DST sont à la pointe du progrès en matière de nouvelles technologies et utilisent sur le terrain les innovations les plus performantes¹⁹⁶, ils ne négligent en aucun cas le facteur humain.

Conjointement, experts scientifiques, balisticiens et autres médecins légistes, sont mis à contribution. Ces derniers incarnent une autre police, une police "clean" sur laquelle de grands espoirs ont été fondés depuis sa création. Cependant, la "révolution" éthique attendue à la fin du XIX^e siècle avec l'avènement de la police "scientifique et technique" n'a pas tenu tout à fait ses promesses puisque l'indicateur reste bel et bien aujourd'hui une figure incontournable, à l'instar des nombreuses méthodes et techniques que se transmettent les générations.

Pour les policiers, la "révolution" est ailleurs : dans la confrontation au terrorisme pour la DST, et dans le changement du cadre légal – la place de l'avocat dans la procédure – pour la PJ.

7°) Les ruptures

Alors que les témoignages des trois policiers interrogés font apparaître de fortes permanences, ils ont ressenti de manière différente les ruptures qui ont changé les pratiques du métier, déstabilisé les acquis et obligé à une certaine remise en question.

¹⁹⁴ Entretien avec Claude D, MD 2, page 14.

¹⁹⁵ Entretien avec Claude D, MD 1, page 13.

¹⁹⁶ Entretien avec Claude D., MD 1, page 13.

- *Du contre-espionnage au terrorisme :*

Pour Claude D., la rupture majeure intervient peu de temps après son arrivée à la DST quand les pratiques utilisées pour aborder le contre-espionnage se heurtent à une nouvelle adversité : le terrorisme. "*Nous on a découvert ce qu'était vraiment le terrorisme avec l'affaire C*".¹⁹⁷, lorsque 3 policiers de la DST sont abattus alors qu'ils se rendent à l'endroit où avait été logé C. dans la seule intention de l'interroger. "*C'est là qu'on a changé notre fusil d'épaule parce que la DST traitait un peu le terrorisme comme le contre-espionnage. Elle avait un peu tort. (...) On pensait qu'on tombait sur des gens biens et qu'on pouvait discuter, leur tirer les vers du nez. On avait une relation comme ça dans le contre-espionnage. Les gens étaient loin d'être bêtes. Il y avait automatiquement quelque chose qui passait et c'était des discussions qui s'encadraient. (...) C'est là que la DST a un petit peu réfléchi en se disant "finalement le terrorisme il faudrait qu'on le traite un peu différemment. (...) On a fait beaucoup plus attention dans tout ce qui était mission terrorisme (...). On a changé de façon de travailler. (...) On s'est aperçus que là, eh bien on avait affaire à des voyous (...) tout en défendant leurs idées (...) et avec qui on avait plus de risques qu'avec des gens du contre-espionnage (...) avec lesquels il y avait un respect. De toute façon la plupart du temps on tombait sur des gens qui étaient couverts par l'immunité diplomatique donc ce n'était pas eux qui prenaient mais plutôt les gens qui les renseignaient. (...) Le relationnel était très bon, ça n'avait rien à voir avec les gens du terrorisme"*¹⁹⁸.

En effet, les "terros" ne fonctionnent pas suivant les mêmes structures, ils sont organisés comme un gouvernement : le responsable politique, le responsable militaire et les exécutants. Par ailleurs, ils ne poursuivent pas les mêmes objectifs et mènent un combat avant tout idéologique, enrôlant des individus bien plus engagés voire fanatiques pour lesquels tous les sacrifices, y compris celui de leur vie ou de celle d'autrui, sont à la hauteur de la cause défendue. Les passages à l'acte deviennent alors difficilement prévisibles et peuvent toucher des innocents, en témoignent les nombreuses bombes posées dans Paris, et plus représentatif encore, l'attentat d'Orly. "*Quand ça a pété à Orly, on avait arrêté la mission quinze jours avant, je crois*" explique Claude D. Après le renseignement fourni par une source, plus d'une année s'était avérée nécessaire pour repérer un Arménien, responsable militaire, le loger à Bois-Colombes, le filer jusqu'à ce qu'il mène au responsable politique ainsi qu'à l'observateur et au fabricant de la bombe. Neuf hommes, méfiants et dangereux, dont l'objectif est de perpétrer un attentat à Orly, étaient donc localisés avant que l'ordre soit reçu de déléguer l'affaire à d'autres services et que de nouvelles missions soient confiées au groupe. Deux semaines plus tard, la bombe explosait¹⁹⁹.

¹⁹⁷ Entretien avec Claude D., MD 1, page 4.

¹⁹⁸ *Idem*.

¹⁹⁹ L'explosion a lieu le 15 juillet 1983 à l'aéroport d'Orly devant le bureau de la THY (Lignes Aériennes Turques) et fait huit morts, dont quatre Français, deux Turcs, un Suédois et un Américain, et environ soixante blessés. Trois membres de l'ASALA (Armée Secrète Arménienne pour la Libération de l'Arménie), seront jugés à la Cour d'Assises

La DST se retrouve donc face à un nouvel adversaire dont elle apprend à décoder la logique interne et qu'elle doit nécessairement maîtriser ; difficile tâche, tant la confrontation qui attend ses policiers leur est étrangère ou mal connue. Les hommes de la Surveillance du Territoire s'y emploieront pourtant, conservant pour partie les anciennes méthodes en les adaptant à une attitude nécessairement plus dure et une méfiance acérée.

- *Un nouvel acteur : l'avocat :*

Pour les Péjistes, la rupture ne se trouve pas dans le changement de nature des adversaires mais dans une modification du cadre légal qui les affecte directement : la présence de l'avocat en garde-à-vue, enjeu primordial, tant pour les policiers que pour la défense.

Un bref mais nécessaire rappel historique nous permettra de mieux le replacer. Le Code d'instruction criminelle de 1808, en privilégiant le secret de l'instruction, consacre le principe de la procédure inquisitoire et prive ainsi le prévenu de toute assistance. La loi Constans brise ce fonctionnement en 1897 en autorisant la présence de l'avocat aux interrogatoires du juge d'instruction. Contournant cette présence de l'avocat que d'aucuns, partisans de la "liberté" dans l'enquête, trouvent gênante pour la manifestation de la vérité, les interrogatoires vont se trouver relégués plus avant, dans la phase de l'enquête préliminaire conduite par les gendarmes ou les policiers, qui n'est d'ailleurs ni prévue ni encadrée par aucun code. *"La garde-à-vue était née qui n'avait pas encore de nom et encore moins de règles"*²⁰⁰. Cette confrontation entre l'inculpé et ses interrogateurs échappe donc à tout contrôle, d'autant plus que le juge d'instruction, placé en porte-à-faux puisqu'il délègue sans vérification possible certains de ses pouvoirs aux OPJ, se porte généralement garant de la conduite de ses "commis". Aussi, de nombreux cas d'erreurs judiciaires ou de dérapages poussent le législateur de 1958 à encadrer légalement la garde-à-vue, sans pour autant accorder aucune place à la défense. Dans les années 1970, lorsque Jean-Claude L. et Patrick H. débutent leurs carrières respectives, le contexte se trouve être celui-là.

La garde-à-vue, même si elle répond désormais à certaines règles, reste un moment privilégiée pour l'enquêteur puisque, en tête-à-tête avec l'inculpé, il use des stratagèmes qu'il juge bon pour l'obtention de la vérité, laquelle découle généralement de la preuve suprême : l'aveu. *"En garde-à-vue, il a pris une avoinée des familles, ça se faisait à l'époque"*²⁰¹. *"Tu parles pas ? Bon, deux solutions : tu restes sur tes bases, tu restes muet, de toute façon moi je ne t'ai pas donné toutes mes billes. C'est la technique. Il reste encore 24 heures, bon pour moi tu es de mauvaise foi, nous, on a des éléments. (...) Nous on a*

de Créteil entre le 9 février et le 2 mars 1985 et condamnés, Varoujan Garbidian à la réclusion à vie, Soner Nayir à 15 ans de prison et Ohannes Semerci à 10.

²⁰⁰ DANET, 2001, 37.

²⁰¹ Entretien avec Jean-Claude L., MD 1, page 3.

tout, nous on a des billes, tu crois ou tu crois pas, mais si tu ne parles pas, tu vas prendre le maximum. (...) Les copains ont parlé et tout. (...) On y arrivait en jouant sur les sentiments, en jouant sur l'esprit de curiosité du gardé à vue. (...) Cela marchait auprès des gens fragiles, qui connaissaient pas la garde-à-vue, qui ne connaissent pas nos astuces, qui prenaient peur, qui voyaient qu'on était des mecs rodés au boulot, qu'on leur disait pas tout, qu'on allait leur faire un mauvais plan à l'arrivée, avant de les envoyer chez les juges, qu'on allait faire chier leur famille puisqu'en fait ça aussi c'est un élément, un élément immoral en soi, mais ça faisait partie de la joute"²⁰².

À partir de 1971, date de son entrée dans la police, Jean-Claude L. connaît ce fonctionnement. La décision prise à l'instigation de la commission Delmas-Marty de 1991 de permettre au gardé à vue de s'entretenir avec un avocat, l'atteint donc brutalement après 20 années de pratique. D'autant plus que le combat des avocats qui affirment le caractère essentiel de leur présence, se fait de plus en plus virulent et engendre successivement deux modifications importantes. En 1993, l'avocat peut intervenir à la 20^e heure. La loi du 15 juin 2000 autorise quant à elle trois entretiens avec le défenseur : dès le début de la garde-à-vue, à la 20^e heure et à la 36^e heure²⁰³.

Cette présence nouvelle de l'avocat, que le policier ressent comme une intrusion, remet en cause des pratiques bien établies. Le péjiste, comme le précise Patrick H., se sent observé et lui-même jugé dans la pratique de son travail. D'autant plus que les avocats pénalistes, à la différence des orateurs des trois premiers quarts du siècle qui emportaient le procès à l'audience, sont sérieusement rompus à l'analyse de la procédure. S'attachant au respect le plus scrupuleux des règles fixées par les codes, ils trouvent parfois dans les actes de procédure rédigés par les policiers, autant d'erreurs qui deviennent des moyens de faire annuler les démarches en cours, retirer certaines pièces du dossier, ou même libérer leur client. C'est pourquoi Patrick H. prône le caractère essentiel de la rigueur dans la conduite de la procédure. Si la forme du dossier est inattaquable, alors seulement il devient possible de présenter les arguments de fonds²⁰⁴.

La police que les trois témoins ont connue au début de leur carrière affiche finalement des permanences qu'elle cultive depuis des décennies et qu'eux-mêmes ont transmises à leurs successeurs, comme une sorte de tradition éprouvée par le temps que les réussites imposent comme une marque de fabrique. Bien plus que dans ses techniques de terrain et dans son esprit, c'est dans sa faculté d'adaptation à l'adversaire ou aux autres acteurs du système pénal, que la

²⁰² Entretien avec Jean-Claude L., MD 2, page 7.

²⁰³ DANET, 2001 : cf. le paragraphe sur la garde-à-vue, 35-42.

²⁰⁴ Entretien avec Patrick H., MD 2, page 2.

police (qu'elle soit PJ ou DST) a dû puiser les ressources nécessaires pour affronter les ruptures qui l'ont affectée.

V – LE RÊVE PERDU DE LA PROXIMITÉ : LES GARDIENS DE LA PAIX PARISIENS PRÉCURSEURS DE LA POLICE DE COMMUNAUTÉ ?

Emmanuel Blanchard²⁰⁵

La mort d'un jeune garçon de la Courneuve, pris dans les tirs croisés d'un règlement de compte, a relancé le débat sur l'absence d'une présence policière permanente dans les quartiers populaires.

Face aux propos martiaux du ministre de l'Intérieur affirmant que : "*Dès demain, on va nettoyer au Karcher la cité des 4 000. On y mettra les effectifs nécessaires et le temps qu'il faudra, mais ça sera nettoyé. Dans un second temps seulement, on parlera de prévention. La police de proximité sera renforcée, avec 20 ou 30 policiers*"²⁰⁶, l'opposition de gauche a notamment rétorqué : "*S'il y a une chose que Nicolas Sarkozy a bien nettoyé au Karcher, c'est la police de proximité*" tout en déplorant par la voix de Julien Dray "*le manque d'une présence quotidienne, régulière de policiers qui connaissent et maîtrisent la situation*"²⁰⁷.

Si la police de proximité est au centre du débat politique français depuis quelques années²⁰⁸, le fait qu'elle ne soit plus une priorité²⁰⁹ n'a pas donné lieu à beaucoup de remarques de la part des témoins interviewés. Ceux-ci sont pourtant apparus très désireux de commenter l'actualité la plus récente, et en particulier l'action de l'actuel ministre de l'Intérieur²¹⁰ mais ne se sont jamais exprimés en reprenant les clivages prévention/répression, police de proximité/police judiciaire. Ils se placent en effet rarement dans le temps court de l'agenda politique contemporain, mais n'hésitent pas à comparer leur métier avec celui des policiers actuels. Une des phrases souvent entendue, de la bouche de retraités clamant leur amour de leur métier passé, est ainsi : "*Je ne voudrais pas être policier aujourd'hui*". Si ce discours n'est pas exempt d'une certaine nostalgie propre à l'âge des témoins, il est aussi articulé autour d'une description des changements intervenus dans le métier de policier, en particulier dans celui de gardien de la paix²¹¹. Sans faire la liste exhaustive de ces évolutions perçues, il apparaît clairement que, malgré les variations individuelles, cette

²⁰⁵ Doctorant, CESDIP et Université de Bourgogne.

²⁰⁶ *Le Monde*, 22 juin 2005.

²⁰⁷ Dépêche AP, 3 juillet 2005.

²⁰⁸ Pour un état des lieux sur la *community-oriented policing* on peut se référer à NORMANDEAU, 1998.

²⁰⁹ Article "Cette circulaire signée Sarkozy qui désavoue la police de proximité", *Le Monde*, 19 février 2003.

²¹⁰ Les entretiens ont été enregistrés pendant ou après son premier passage (mai 2002-mars 2004) au ministère de l'Intérieur.

²¹¹ Cette analyse porte sur 9 entretiens du nouveau fonds. Sur les 9 interviewés, 7 sont entrés dans la police comme gardien de la paix et 4 n'ont pas dépassé le grade de brigadier. Les entretiens de l'ancien fonds avaient été consultés lors d'un précédent travail de recherche : *Les récits de vie, source pour l'histoire de la police française (1930-1960) : de la mémoire à la définition d'une culture politique*, DEA d'histoire contemporaine sous la direction de Jean-Marc BERLIÈRE, 1997, Dijon, Université de Bourgogne.

nostalgie d'une manière révolue de pratiquer leur métier est liée à l'abandon d'une véritable police de proximité du quotidien, si évidemment inscrite au cœur des pratiques professionnelles qu'elle n'avait pas besoin d'être nommée. Il est à noter que ce "rêve perdu de la proximité" est commun aux anciens gardiens de la paix, quelles que soient les préférences partisans, engagements syndicaux ou valeurs politiques qui transparaissent lors de ces entretiens²¹². Cette nostalgie de pratiques professionnelles supposées abandonnées n'est bien sûr jamais mise en parallèle avec les débats contemporains autour des pratiques et théories contemporaines de *community policing*. C'est cependant ce que nous allons essayer de faire dans cette étude, en analysant les éléments constitutifs d'une police de proximité selon les représentations de nos témoins à l'aune des fondements d'une police de communauté. Ceux-ci seraient au nombre de quatre²¹³ :

- Une décentralisation organisationnelle et une territorialisation de l'action policière sur de petites zones géographiques (quartier) ;
- Une organisation qui vise à faciliter et rendre permanent le contact avec la population ;
- Une action tournée vers la résolution des problèmes tels qu'ils sont perçus par les habitants (et non le primat accordé aux "affaires judiciaires"), qui implique un élargissement et une polyvalence du travail policier ;
- Une implication des habitants dans la coproduction de la sécurité.

1°) Une police au service des usagers

Si, dans le contexte américain des grandes émeutes raciales des années 1960, la mise en œuvre d'une police plus respectueuse des individus nécessitait une rupture avec le "vrai travail de police" (entendu comme "lutte contre le crime"²¹⁴), à en croire nos témoins, il n'en allait pas du tout de même en France. Les descriptions faites du métier de gardien de la paix des années 1940 à 1960 ne mettent jamais l'accent sur la lutte contre la délinquance et visent souvent explicitement à se démarquer de l'image d'Épinal de la confrontation "*entre les gendarmes et les voleurs*"²¹⁵. Dans une tentative de revaloriser des tâches aujourd'hui dépréciées, les personnes interviewées passent ainsi de longs moments à décrire l'art et la manière de "faire la circulation", en insistant sur le caractère éminemment ordonnateur d'une activité sans laquelle la ville serait laissée à l'anarchie de la

²¹² Conformément aux enseignements de la sociologie politique, seuls les sympathisants ou militants de gauche ont fait état de leurs préférences politiques (BRAUD, 1991, 73 et suiv.). Pour les autres, malgré l'apolitisme confessé, le vocabulaire utilisé, certaines remarques, l'appréciation de certains événements politiques (indépendance de l'Algérie, mai 68...) ou de l'action des préfets de police (Papon, Grimaud) permettent de les situer sur l'échiquier politique.

²¹³ La définition du *Community Policing* est loin d'être stabilisée. Pour cette typologie, nous nous appuyons sur les travaux de HARTNETT, SKOGAN, 1997, 6-9. Cf. aussi SKOGAN, 2004, Les difficultés de réformer le système policier aux États-Unis, in ROCHÉ, 2004, 39-57.

²¹⁴ SKOGAN, 2003, L'impact de la police de proximité dans les quartiers, in BRODEUR, MONJARDET, 303.

²¹⁵ Cette relativisation de la répression de la délinquance comme fondement du métier de policier avait été mise en évidence par les travaux de BITTNER, 1970.

circulation automobile. Les patrouilles à pied sont le second point sur lequel insistent les personnes interrogées : elles sont l'occasion d'entrer en contact avec la population, d'échanger sans que nulle infraction ne soit à l'origine de ce dialogue, ni même que la recherche d'information soit l'élément déclencheur de la discussion. Ils décrivent ainsi un gardien de la paix parfaitement inséré dans un milieu local, chargé de faire respecter des centaines de règlements (en matière de police économique, de police des marchés, de règlements domestiques – battage des tapis... –, de réglementations à propos des terrasses ou échafaudages...) mais dont les interventions répressives seraient le symbole d'un dysfonctionnement qu'il leur appartenait de prévenir par la présence et le dialogue. En un sens, ils décrivent des missions de maintien de l'ordre telles qu'elles sont théorisées par James Q. Wilson et Georges L. Kelling (*"L'essence même du rôle de la police dans le maintien de l'ordre réside dans le renforcement des mécanismes d'auto-contrôle de la collectivité"*²¹⁶) et résumées par Dominique Monjardet : *"Il s'agit de l'ordre quotidien, celui qui est assuré par les mécanismes d'auto-contrôle que toute collectivité met en œuvre en son sein et dont le point d'application essentiel est le contrôle des usages de l'espace public. Ce fut la mission originelle des polices urbaines en Amérique du Nord que de soutenir et de renforcer ces mécanismes informels et c'est ce rôle qu'elles n'assureraient plus"*²¹⁷.

Il serait pourtant fortement réducteur de confondre la police de proximité décrite par nos témoins avec la police de communauté analysée par la littérature anglo-saxonne. Ainsi Wilson et Kelling insistent particulièrement sur la nécessité de distinguer dans l'espace public les "habitues" des "étrangers", les "braves gens" des "individus aux comportements déviants" et sur l'importance de circonscrire des comportements tels le vagabondage, l'ivrognerie, l'usage et la cession de stupéfiant²¹⁸. Or, les gardiens de la paix interrogés ne semblent pas avoir vécu ainsi leur métier : le maintien de l'ordre local ne serait pas passé par la focalisation sur un public spécifique mais au contraire par l'immersion au sein d'une communauté raffermie par la seule présence policière, quotidienne et banalisée. À plusieurs reprises, sont ainsi racontées des anecdotes qui montrent que le métier de policier s'étend bien au delà de tâches de maintien de l'ordre, même entendu dans un sens très large. Deux témoins, par exemple, racontent quasiment dans les mêmes termes qu'il leur arrivait couramment, sur les marchés dont ils assuraient la surveillance, de porter les paniers de vieilles dames. Ils ne s'attardent pas sur ces souvenirs pour décrire la possibilité de s'écarter au jour le jour de leur "cœur de métier" mais de façon à illustrer ce qui fonde et légitime leur profession.

²¹⁶ WILSON, KELLING, 2003, Broken windows, in BRODEUR, MONJARDET, 2003, 245-246.

²¹⁷ BRODEUR, MONJARDET, 2003, 231. Ce tournant dans les missions de police daterait des années 1920.

²¹⁸ WILSON, KELLING, 2003, in BRODEUR, MONJARDET, 2003, 236.

Cette dimension de l'aide aux personnes est encore plus prégnante quand il est demandé aux témoins de définir leur profession. Même quand ils ne sont pas engagés syndicalement²¹⁹, ils semblent attachés à la notion de service public à laquelle ils donnent parfois un contenu teinté d'humanisme :

*"La police était là pour rendre service à la population"*²²⁰.

*"Le policier finalement il a à veiller (...) le policier il est le dernier rempart de la société. C'est pourquoi que nous (Police et Humanisme) dans notre logo on a voulu faire ça, il y a la colombe qui est le symbole de la paix et il y a le bouclier, le bouclier c'est celui qui empêche de porter atteinte à la dignité de l'homme, disons à l'humain de l'homme"*²²¹.

2°) Être connu et reconnu

Dans l'optique d'une police de communauté, le policier est simplement coproducteur de l'ordre urbain, ce qui suppose un accord sur les normes et valeurs avec des habitants tout autant à l'origine que cible du contrôle social. Dans cette optique le policier n'agit pas forcément par le recours à un arsenal juridique et répressif, mais sa seule présence dans l'espace public, symbolisée par l'uniforme, est là pour rappeler que l'écart aux normes acceptées par les "braves gens" n'est pas de mise, et qu'il est des comportements socialement approuvés et d'autres réprouvés. D'où la nécessité de relations qui ne peuvent pas être anonymes.

Dans ces entretiens, les témoins font constamment référence aux "anciens" qui connaissaient le quartier²²², ses populations, us et coutumes, et qui pratiquaient ainsi une répression infrajudiciaire²²³, sans oublier d'être des oreilles attentives pour recueillir les renseignements permettant de retrouver l'auteur d'un délit ou de mettre fin à un dérèglement temporaire de l'ordre local. Un témoin, gardien de la paix dans l'immédiat après-guerre, et qui a mené une brillante carrière qui l'a conduit à la direction de la Brigade Mondaine de la PP, résume ainsi cette nécessaire adaptation et connaissance du contexte local :

*"On ne peut pas parler de la même manière à un Arabe à la Goutte d'Or qu'à une vieille comtesse du commissariat de la Muette. Le tutoiement est la règle, tout ça, (...) c'est une autre façon de faire de la police"*²²⁴.

²¹⁹ Les slogans de la CFDT-police des années 1970 étaient ainsi : "Police au service des travailleurs" ; "Police doit être au service des personnes et des biens et pas des personnes qui ont des biens". Entretiens avec RB et JLB.

²²⁰ Entretien avec RB.

²²¹ Entretien avec AM.

²²² Un gardien interrogé a ainsi passé plus de 35 ans dans le même arrondissement parisien.

²²³ Les convocations au commissariat pour admonestation de jeunes et parents semblent avoir été monnaie courante mais cette répression infrajudiciaire pouvait aller beaucoup plus loin : par exemple, un témoin rapporte avoir demandé à un jeune homme de s'engager trois ans dans l'armée comme condition *sine qua non* pour ne pas poursuivre une infraction dont il était l'auteur.

²²⁴ Entretien avec RLT, 13 juillet 2004.

Le plus souvent, le gardien de la paix est décrit comme le garant de l'adaptation des comportements à ce qui devrait aller de soi, l'uniforme étant une force de rappel de ce qui devrait être intériorisé par chacun. La présence d'hommes en uniforme est donc d'autant plus souhaitée quand les circonstances favorisent un relâchement du contrôle social exercé par les pairs. Les gardiens de la paix interrogés ont ainsi tous fait remarquer que le port de la tenue était obligatoire lors des trajets domicile-travail²²⁵ et que les transports en commun, propices à l'anonymat des conduites déviantes, étaient ainsi un des lieux où s'exprimait le mieux leur fonction muette de rappel à l'ordre. Ici encore, dans ces descriptions de leurs fonctions passées, nos témoins abondent dans le sens des prescriptions de Wilson et Kelling : *"On peut également encourager les policiers à se rendre sur leur lieu de patrouille en empruntant les transports publics pour que, une fois dans le bus ou la rame de métro, ils fassent appliquer les règles sur le tabac, l'alcool et les comportements générateurs de désordre. Nul besoin d'aller au delà d'une simple expulsion"*²²⁶.

3°) Occuper l'espace public

À de nombreuses reprises, les témoins ont fait part de leurs regrets de ne plus voir de gardiens de la paix dans la rue. Ces appréciations de la situation contemporaine peuvent apparaître d'autant plus surprenantes qu'elles sont intervenues alors même que le plan Vigipirate était en vigueur, et que le ministre de l'Intérieur, misant sur les hausses de recrutement, le recours aux heures supplémentaires et les redéploiements d'effectifs, se faisait fort d'augmenter considérablement la présence policière dans les rues de la capitale et des grandes villes²²⁷. Ces propos pourraient même sembler incongrus quand ils sont tenus à propos de quartiers connus pour être l'objet de patrouilles permanentes de la part des forces de l'ordre (Gare du Nord, La Chapelle, Barbès...). Un témoin nous rapporte pourtant, à propos d'un trajet qu'il effectue couramment entre Argenteuil et le 10^e arrondissement :

*"On n'en voit plus des flics (...) tu vois quelques rondes, des CRS (...). Maintenant dans la rue on peut faire ce qu'on veut, y'a plus de flics, on traverse Paris on n'en rencontre pas"*²²⁸.

Apparaît ainsi clairement que la seule présence policière qui vaille à ses yeux est celle de gardiens habituellement, quotidiennement en service dans le quartier, et non celle d'effectifs temporaires, non insérés dans le contexte local et qui n'entrent en contact avec la population

²²⁵ À partir de 1958, du fait de meurtres de policiers en tenue par le FLN, les gardiens obtiendront de ne revêtir l'uniforme qu'à leur prise de service.

²²⁶ WILSON, KELLING, *in* BRODEUR, MONJARDET, 2003, 254-255.

²²⁷ Article "M. Sarkozy : Il faut porter le fer dans les zones de non-droit", *Le Monde*, 31 mai 2002.

²²⁸ Entretien avec RB.

qu'une fois l'infraction commise. Le personnel affecté à la circulation (et qui aurait complètement disparu) est à nouveau décrit comme répondant mieux à la définition du métier de policier, que les effectifs chargés du maintien de l'ordre au sens strict, dans le sens où les premiers, par les services incontestables qu'ils rendent, contribuent à une meilleure acceptation sociale des fonctions des policiers et des normes et valeurs qu'ils représentent.

Confirmant ainsi un des acquis de la recherche en sciences sociales sur le travail policier, nos témoins affirment par là même que ce n'est pas le nombre de patrouilles ou la seule présence policière qui permettent de prévenir la délinquance et d'augmenter le sentiment de sécurité²²⁹. Et ils militent ardemment pour le retour à des rondes pédestres effectuées par des binômes de gardiens, arguant du fait que si l'automobile permet de gagner en vitesse, elle isole de la population. Encore une fois leurs propos entrent en résonance avec ceux de Wilson et Kelling : *"La réalité des contacts entre les citoyens et la police est profondément altérée par l'automobile. En effet, le policier à pied ne peut éviter les gens de la rue. Si on l'approche, son uniforme et sa personnalité représentent ses seules ressources pour dominer le cours des événements"*²³⁰.

4°) Un policier juge de paix ?

Par ses principes mêmes, la police de communauté est porteuse d'un certain nombre de risques voire de dérives. La nécessité d'entretenir des contacts réguliers avec la population, d'organiser le travail policier en fonction de ses attentes pourrait conduire à ce que la police de communauté ne soit pas la police de toute la communauté, mais d'une fraction seulement de la population. Wesley G. Skogan note ainsi : *"Il est aisé pour les policiers de centrer la police communautaire sur l'assistance aux personnes avec lesquelles ils ont des affinités et celles qui partagent leurs vues. Les priorités locales qu'ils signalent alors seront celles d'une partie de la communauté, et non de la communauté tout entière. Ceux qui critiquent la police communautaire craignent qu'elle favorise une connivence entre citoyens et policiers telle que le comportement de ceux-ci ne serait plus régi par leur devoir de réserve, leur professionnalisme et le strict respect de la loi"*²³¹. In fine, ce type de connivences pourrait conduire à des pactes de corruption, risque pointé par les détracteurs de la police de communauté²³².

Ces questions n'ont pas été abordées directement dans les entretiens. Sans qu'elles y soient incitées les personnes interrogées ont pourtant toutes saisi l'occasion de rappeler la forte

²²⁹ Dès 1930 Bruce Smith notait que l'efficacité des patrouilles de police manquait scientifiquement de preuve (BRODEUR, MONJARDET, 2003, 193) tandis que l'expérience de Kansas City sur la patrouille préventive a permis d'établir que l'augmentation ou la diminution de ces patrouilles automobile n'avaient pas d'effets quantifiables (KELLING, 1974, traduit in BRODEUR, MONJARDET, 2003, 187-228).

²³⁰ WILSON, KELLING, in BRODEUR, MONJARDET, 2003, 244.

²³¹ SKOGAN, in BRODEUR, MONJARDET, 2003, 334.

²³² *Ibid.*, 335-337.

autonomie qu'elles avaient dans leur travail et la possibilité de sanctionner ou non une infraction caractérisée et reconnue :

*"Moi je ne faisais pas de contravention sur ordre. Le travail de gardiens de la paix à l'époque c'était de faire cesser l'infraction, c'était vraiment de la prévention, fallait faire cesser l'infraction. Quand il n'y avait pas moyen de faire autrement il fallait sévir, mais pas sur ordre. On avait, c'était pas les boîtes avec limitation de vitesse qu'il y a maintenant, les boîtes bêtes et aveugles qui signalent tous ceux qui font 1 km/h de trop. (...) Là on avait notre libre arbitre"*²³³.

Cette très forte autonomie du travail policier n'est pas propre à la période d'exercice des gardiens interrogés, puisqu'elle est toujours au cœur des pratiques professionnelles contemporaines²³⁴. Il n'en reste pas moins que les témoins ont très largement insisté sur cette dimension, la présentant comme en partie révolue, et la regrettant car cette autonomie faisait l'intérêt même du métier. Ici encore, nous retrouvons un point commun avec les policiers américains engagés dans les programmes de police de communauté des années 1970 et 1980 : *"Il a été également constaté que, par rapport aux autres, ces policiers pensent que leur travail est plus important, plus intéressant, plus gratifiant et moins frustrant. Ils estiment qu'ils ont plus d'indépendance et qu'ils maîtrisent mieux leurs fonctions ; ce qui constitue des déterminants importants dans la satisfaction au travail"*²³⁵. Certains interviewés, en particulier ceux qui ont occupé des fonctions d'inspecteurs ou de commissaires, sont allés bien au delà dans la description de leurs marges de manœuvre dans la faculté de sanctionner et se sont décrits comme des juges de paix²³⁶. Il est vrai que dans le contexte de l'organisation de la préfecture de police, les commissaires de quartier ou de banlieue, même s'ils étaient amenés à changer souvent de fonction et étaient indépendants du pouvoir politique local, étaient avant tout jugés sur leur capacité à préserver la paix sociale et un calme relatif. Dans cet environnement, la sanction judiciaire n'était pas la seule réponse à apporter à des contrevenants dont il importait avant tout de prévenir la récurrence²³⁷. Exemple extrême et non représentatif, mais néanmoins révélateur de l'élargissement de leurs fonctions qu'étaient prêts à endosser les policiers parisiens, un ancien inspecteur de la 8^e Brigade Territoriale raconte avoir remis au juge, pour simple port d'arme, un Algérien ayant avoué un meurtre. Comme notre témoin était convaincu que le meurtrier, marié à une Française et critique du nationalisme algérien, avait agi sous la

²³³ Entretien avec RB. Cet exemple des radars automatiques a été critiqué à diverses reprises (pendant ou hors entretien) par plusieurs interviewés.

²³⁴ MONJARDET, 1996.

²³⁵ SKOGAN, in BRODEUR, MONJARDET, 2003, 319.

²³⁶ Entretien avec RLT.

²³⁷ Cf. *infra*, note 18.

menace et la contrainte du FLN, il avait fait le choix d'agir en sorte que la sanction judiciaire soit limitée²³⁸.

5°) L'autonomie du champ policier

*"Le passage d'un rôle de maintien de l'ordre à un rôle d'application de la loi s'est traduit, à la suite de la plainte des médias, par la mise en place de restrictions juridiques, imposées par des décisions de justice et des décisions politiques. (...) Durant des siècles, la fonction de surveillance de la police a été essentiellement évaluée, non sur la base du respect des procédures applicables, mais sur l'efficacité à atteindre un objectif donné"*²³⁹. Comme Wilson et Kelling, nos témoins semblent regretter une époque (celle où ils étaient en activité) où le travail policier s'effectuait moins sous le regard de la justice et des médias. Non qu'ils ne soient pas attachés au respect de la procédure, celle-ci étant même au cœur de l'identité professionnelle des personnels de police judiciaire. Simplement, ils regrettent que ne leur soit plus *a priori* accordée pleine confiance dans leurs compétences et éthique professionnelles. Si les juges font l'objet de quelques commentaires acides, ce sont surtout les médias qui sont mis en accusation, soupçonnés de constamment jeter l'opprobre sur une institution policière ainsi discréditée et empêchée de travailler²⁴⁰. Hors la période spécifique de la guerre d'Algérie, tous réfutent, sans même que la question leur soit posée, les allégations de violences policières systématiques, tout en reconnaissant, qu'une fois ou l'autre, ils ont pu être témoins ou auteurs de brutalités. Celles-ci sont relativisées parce qu'étant intervenues dans le feu d'une interpellation houleuse ou au cours d'interrogatoires où les personnes mises en cause auraient fait preuve d'un manquement élémentaire aux règles de savoir-vivre. Ces mentions de claques, personnes attachées aux radiateurs... ne se font pas sur le ton de la confiance inavouable mais bien au contraire sur le mode du regret d'avoir perdu une partie de leur répertoire d'action. *"Cette police à la papa"*²⁴¹ n'était qu'un registre d'action marginal et pas forcément efficace mais elle tenait une place importante dans le sens où elle était le symbole d'une autorité indiscutée et d'un rapport de confiance entre les citoyens et une police censée utiliser les méthodes adéquates pour faire respecter l'ordre public. Cette vision idéalisée d'une certaine autonomie d'une institution policière n'ayant pas besoin de contre-pouvoirs tant elle reflèterait les normes et l'idéal commun²⁴², a été

²³⁸ Entretien avec YT dans lequel il rapporte que quelques jours après avoir été déféré devant le juge ce prévenu était libéré.

²³⁹ WILSON, KELLING, in BRODEUR, MONJARDET, 2003, 246.

²⁴⁰ Un témoin regrette ainsi le temps où quelques journalistes étaient accrédités à la PP où ils avaient même un bureau et où les relations de confiance entre police et journaux étaient ainsi institutionnalisées (entretien avec RLT).

²⁴¹ Entretien avec RLT.

²⁴² La violence des polémiques entre la presse communiste et le préfet de police de Paris pendant les années d'exercice de nos témoins montre bien que l'action policière, et en particulier l'usage de la force, étaient loin de faire

remise en cause par la montée en puissance de l'institution judiciaire (rôle grandissant des juges d'instruction dans l'enquête judiciaire, droits de la défense...) et des médias.

"*Le rêve perdu de la proximité*" c'est aussi pour nos témoins l'impression que la police contemporaine, à force d'être observée, suspectée, soumise à un contrôle externe, serait en quelque sorte mise en marge d'une communauté qu'elle aspire pourtant à représenter en défendant ses normes et valeurs. Les regrets quant à la perte de l'autonomie du champ policier sont donc à expliciter. Pour nos témoins, il ne s'agit pas d'envisager une institution policière poursuivant sa logique propre mais plutôt de souhaiter une forme de délégation de pouvoirs fondée sur un pacte de confiance entre police et citoyens. Cela éviterait ainsi à l'institution policière d'être perpétuellement entravée dans son action par la nécessaire adéquation à des impératifs externes éthiques, juridiques ou médiatiques.

6°) Esprit de corps et identité professionnelle

Dans ces descriptions d'une profession fondée sur le contact et les rapports humains, les propos sur le collectif de travail tiennent une place importante. En effet, "le paradis professionnel perdu" de nos témoins est aussi celui d'une proximité des pairs dans un esprit de corps jamais entendu négativement. Pour de multiples raisons, et notamment l'immixtion de logiques judiciaires et médiatiques dans l'évaluation du travail policier, cet esprit de corps se serait affaibli alors qu'il était une base de l'efficacité du travail policier :

*"J'ai assez vite découvert d'abord dans la police cet extraordinaire esprit de corps : des vieux inspecteurs qui venaient "mais non patron c'est comme ça qu'il faut faire". Et ils avaient raison, ils m'apprenaient mon métier alors que moi, jeune diplômé, je ne connaissais pas les ficelles du métier"*²⁴³.

Cet esprit de corps est une des caractéristiques de la profession de policier mise en évidence par la littérature sociologique. La fraternité et la solidarité entre collègues font partie des conditions nécessaires à l'exercice d'un métier où l'intervention des collègues est souvent nécessaire pour se tirer d'un mauvais pas²⁴⁴. Selon les analystes du travail policier, cette fraternité professionnelle aurait pour pendant un goût du secret, voire un "code du silence"²⁴⁵. Cette

l'unanimité. Ces mises en cause sont d'une violence inégalée à l'époque contemporaine, quand bien même les faits allégués étaient inventés. Sur ces questions, voir l'entretien avec MF.

²⁴³ Entretien avec PP.

²⁴⁴ BITTNER, 1990, 147-156.

²⁴⁵ *Ibid.* Cf. aussi WESTLEY, 1970.

dernière assertion est réfutée par les témoins à l'exception d'un responsable d'un syndicat très minoritaire :

"Dans ce milieu y'a une valeur qui parfois est une contre-valeur, une solidarité importante (...) on a tendance à tout couvrir, à tout effacer, pas de parler des trucs qui blessent"²⁴⁶.

Les autres témoins décrivent unanimement l'esprit de corps comme une caractéristique positive et tiennent à affirmer qu'il n'est pas synonyme de protection accordée à ceux qui enfreindraient les règles professionnelles. Les procédures disciplinaires (des sanctions infligées par le supérieur à celles votées par le conseil de discipline, en passant par les enquêtes de l'IGS²⁴⁷) auraient été une garantie suffisante contre les dérives individuelles et la cohésion du groupe n'aurait jamais empêché qu'une voix dissonante se fasse entendre, à condition qu'elle le fasse avec exemplarité et autorité. Un témoin, gardien de la paix, raconte ainsi s'être opposé à son chef de poste qui maltraitait un Algérien dans les caves du commissariat²⁴⁸. Un autre, à propos de circonstances quasi similaires :

"Je me souviens d'une affaire au cours de laquelle les inculpés avaient été un peu maltraités et puis finalement j'avais tapé sur la table et j'avais dit "tant que je serai à ce poste on ne touchera pas à un détenu". J'ai été surpris même de voir ces gens qui avaient une vieille expérience de la maison me dire "ab bon, d'accord". Je me suis rendu compte qu'il était facile de s'imposer dans cette profession quand on voulait s'en donner la peine"²⁴⁹.

À l'écoute des interviewés, il est frappant de noter que cet esprit de corps se forge dans le partage d'une histoire commune. Qu'ils aient été en exercice ou non au moment des faits, les témoins partagent une commune analyse d'un certain nombre d'événements historiques. Ceci est particulièrement frappant à propos de l'Occupation et de la Libération de Paris (qui ont fait l'objet d'un intense travail d'histoire et de mémoire relayé par les médias²⁵⁰), mais aussi pour des moments dont la mémoire est propre à la corporation professionnelle des policiers de Paris. La période de l'épuration est ainsi spontanément abordée par la plupart des témoins qui en ont tous une lecture négative : les épurés auraient, pour la majorité d'entre eux, été victimes des ambitions

²⁴⁶ Entretien avec RB.

²⁴⁷ "Vous savez le temps n'est plus où un fonctionnaire de police quel que soit son grade pouvait se permettre un coup ou une paire de claques quel qu'il soit. C'est totalement terminé, vous savez. Si on sentait que ça peut arriver, maintenant, ils sont inévitablement poursuivis et sanctionnés. Et l'IGS n'est pas tendre avec ces gens-là" (entretien avec PP).

²⁴⁸ Entretien avec AM.

²⁴⁹ Entretien avec PP. Dans ce second cas le témoin avait autorité sur les collègues à qui il reprochait leurs comportements. Cet exemple m'a cependant été rapporté dans un contexte où l'interviewé tenait à mettre en évidence l'importance du charisme individuel pour éviter d'être enfermé dans des habitudes collectives qui n'auraient pas de raisons d'être. Beaucoup d'interviewés ont ainsi tenu à présenter leur philosophie de la "conduite des hommes".

²⁵⁰ Le travail des historiens et des journalistes étant souvent confondus dans un même opprobre envers ceux qui se permettent de juger sans avoir vécu les événements.

de "*promus à la mitraille*", la réintégration progressive de certains d'entre eux dans les services étant présentée comme une mesure de justice et non comme un facteur de déstabilisation de l'institution.

"Le rêve perdu de la proximité" de nos témoins c'est aussi celui d'un temps où les pratiques professionnelles favorisaient une transmission intergénérationnelle permettant de diffuser une culture commune allant bien au delà des seuls gestes et savoirs techniques d'intervention. Les ex-gardiens de la paix ont ainsi quasiment tous un souvenir très vif de l'"ancien" avec qui ils "*ont marché*" pendant l'année où ils étaient gardien auxiliaire²⁵¹. Celui-ci, même s'il s'autorisait quelques écarts avec le règlement²⁵² et avait stagné à un grade vite dépassé par celui sur lequel il avait autorité, est toujours présenté avec le respect dû à l'intronisateur dans une profession dont les rites et usages ne s'apprennent pas à l'école²⁵³.

7°) "La maison" : une police de proximité ?

À l'exception d'un commissaire de la PJ ayant fini sa carrière à la tête du SRPJ de Rennes, les témoins interviewés ont fait toute leur carrière au sein de la Préfecture de police. Leur attachement à la "maison" ou la "boîte" selon les qualificatifs les plus souvent utilisés, est si fort qu'ils sont unanimes à regretter l'unification des polices intervenues en 1967. S'ils insistent sur les arguments qui, à chaque remise en cause du statut de la PP²⁵⁴, ont été mobilisés par les défenseurs de la spécificité de la police parisienne (Paris capitale centre du pouvoir politique et de sa contestation ; importance quantitative de la délinquance et de la criminalité due à la densité de population...), nos témoins mettent en avant d'autres raisons moins souvent évoquées :

- les commissaires de police "de la ville de Paris" (et tous mettent en avant cette précision) insistent sur le fait que l'étroitesse des promotions annuelles²⁵⁵ permettait un haut niveau d'interconnaissance grâce auquel un simple coup de fil personnel facilitait les échanges d'informations professionnelles ;

- ces mêmes commissaires mettent aussi en avant les avantages d'une hiérarchie géographiquement proche qui savait faire ressentir son poids pour faire avancer une enquête.

²⁵¹ Quasiment tous ont rappelé que leur képi était alors orné d'un liseré rouge qui les distinguait des autres gardiens de la PP.

²⁵² Quelques anecdotes savoureuses sur la consommation d'alcool pendant le service...

²⁵³ VAN MAANEN, *in* BRODEUR, MONJARDET, 2003, 125-154.

²⁵⁴ Ainsi dès 1947, Jules Moch réfléchit à une unification des polices par la fusion de la PP et de la Sûreté Nationale. Sur ce sujet, voir de très intéressants développements dans les agendas du préfet Léonard (en fait des carnets où, le soir venu, il compilait le contenu et les réflexions de sa journée) conservés aux archives de Science-Po.

²⁵⁵ Même si certaines années il n'y avait pas de concours. Plusieurs témoins ont ainsi rappelé que, du fait de la réduction programmée des effectifs de la fonction publique et des promotions de la Libération, il n'y aurait pas eu de concours de commissaire entre 1945 et 1951.

Travailler sous le regard constant du "36 quai des Orfèvres" pousserait à une obligation de résultats perdue de vue dans le cadre de l'organisation actuelle, en particulier en province ;

- surtout, quel que soit leur grade, tous ont fait part de la remarquable connaissance du terrain qu'implique un déroulement complet de carrière dans un ressort géographique circonscrit.

Il semblerait d'ailleurs que les gardiens de la paix, qui n'avaient d'autre ambition que d'accéder au statut de "gradés", pouvaient effectuer l'essentiel de leur parcours professionnel dans le même arrondissement voire le même commissariat. L'essentiel pour eux était alors de se stabiliser dans un lieu d'affectation proche des moyens de transport les plus pratiques pour rentrer chez eux²⁵⁶. Ces stratégies résidentielles et professionnelles favorisaient donc l'enracinement du gardien de la paix dans son quartier d'affectation contrairement à celles de leurs homologues contemporains. Aujourd'hui, effet pervers dénoncé de l'unification des polices, ceux-ci sont majoritairement des provinciaux²⁵⁷ qui aspirent avant tout à quitter le plus vite possible une région parisienne à laquelle ils sont étrangers, tant géographiquement que socialement²⁵⁸. La population parisienne ne pourrait donc plus véritablement compter sur une police à son service puisque, de fait, les gardiens de la paix ne se reconnaîtraient plus en elle et n'aspireraient à la servir que faute d'avoir obtenu une autre affectation.

Même si ces entretiens permettent avant tout de saisir les représentations des retraités ayant choisi de témoigner et que ces propos ne peuvent prétendre à l'intelligibilité de la situation contemporaine, ces évolutions dénoncées ne sont peut-être pas sans lien avec le fait qu'un quart seulement des gardiens de la paix entrés en service en 1992²⁵⁹ pense que leur rôle premier est de "*rassurer les honnêtes gens (avant de faire peur aux délinquants)*"²⁶⁰. En ce sens, nos témoins n'ont sans doute pas tort quand ils décrivent une police qui était davantage en osmose avec la population qu'elle ne l'est aujourd'hui.

*

Par rapport à la typologie des éléments constitutifs d'une police de communauté, il en est un qui ressort manifestement des déclarations des témoins interrogés. L'élargissement des tâches

²⁵⁶ À une époque où les RER n'étaient pas encore en service, tous habitaient en banlieue, dans des quartiers populaires parfois assez éloignés des gares.

²⁵⁷ Au contraire de nos interviewés dont 6 sur 9 sont nés ou ont passé leur enfance en région parisienne.

²⁵⁸ Ce qui est loin d'être étranger aux difficultés de mettre en place une police de proximité en banlieue parisienne. À propos de la difficulté au début des années 1990 à trouver des volontaires pour l'ilotage dans les cités, Barbara Jankowski relevait ainsi comme raison principale que ces gardiens "*ont affaire à une population dont ils ne se sentent pas spontanément proche*", in NORMANDEAU, 1998, tome 1, 168.

²⁵⁹ GORGEON, MONJARDET, 2005. Ce rapport a fait l'objet d'un compte rendu dans *L'Économiste* du 4 juin 2005.

²⁶⁰ Soit une formulation vulgarisée du cœur de la théorie de Wilson et Kelling sur la police de proximité.

et la polyvalence des agents, induite par la mise en œuvre de cette forme de maintien de l'ordre, ne semblent pas avoir été inconnues de nos témoins. *A contrario* des enseignements de la littérature sociologique et des déclarations des policiers actuels affirmant "on n'est pas là pour faire du social"²⁶¹, nos témoins se plaisent à décrire leur action professionnelle comme dépassant largement les seules missions répressives. Ils la conçoivent aussi comme étant destinée à l'ensemble de la population et non à sa seule frange potentiellement délinquante. Sans doute notre échantillon ne peut-il prétendre à la représentativité, et c'est là le propre de ce type d'enquête²⁶² ; il est même empreint d'un certain biais du fait de la surreprésentation de militants syndicaux et associatifs²⁶³. Or, en France, l'ilotage mis en place à partir de 1974²⁶⁴ et principale modalité de la police de proximité, a longtemps été l'apanage de volontaires qui se définissaient et apparaissaient aux yeux de leurs collègues comme de véritables militants²⁶⁵. Ce biais ne doit pourtant pas conduire à une relativisation ou une remise en cause totale du propos des témoins. Tous, quelles que soient leurs trajectoires professionnelles et militantes, quelle que soit la conduite d'entretien adoptée, ont tenu à insister sur les changements qu'ils percevaient dans l'exercice de leur profession. Et si les termes utilisés peuvent varier, ils sont unanimes à regretter des pratiques professionnelles qui leur permettaient de n'être pas totalement vus comme les représentants d'un ordre s'imposant par la sanction²⁶⁶.

Ce constat ne doit pas conduire à faire de ces retraités les ultimes témoins d'une organisation du travail policier, aujourd'hui oubliée, mais qui seraient les prolégomènes d'une police de proximité, qui peine à s'imposer dans le contexte contemporain. Ces interventions au contact de la population, par le biais de rondes pédestres, dans un quartier bien connu du gardien, sont restées des tâches subalternes pour un État-Major de la police municipale qui a toujours gardé la haute main sur l'utilisation des personnels²⁶⁷. Ses priorités n'étaient pas la présence routinière de gardiens au contact de la population mais les services d'ordre (déplacements de personnalités, manifestations, événements sportifs...) et les gardes statiques²⁶⁸. À tout moment, à

²⁶¹ GARNIER, secrétaire général du syndicat Alliance, *Le Monde*, 19 mai 2003. Cf. aussi GORGEON, MONJARDET, 2005.

²⁶² BERTAUX, 1997, 22.

²⁶³ Deux témoins ont appartenu à l'association des policiers chrétiens *Police et Humanisme* ; un a été secrétaire général de la CFDT-police, syndicat dans lequel il a côtoyé un autre de nos témoins très engagé dans le militantisme syndical dans les années 1970 ; un était secrétaire général adjoint du SGP ; un fut secrétaire du Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN).

²⁶⁴ Cf. témoignage de AM qui a participé à ces premières expériences.

²⁶⁵ JANKOWSKI, in NORMANDEAU, 1998, 162.

²⁶⁶ À ce sujet, cf. DIEU, 2004, Réformer l'offre de sécurité dans les territoires ruraux français, in ROCHÉ, 2004, 105-124 qui met en évidence que l'aggravation de la répression des infractions au code de la route a conduit à éloigner la population rurale des gendarmes.

²⁶⁷ La centralisation est une caractéristique organisationnelle importante de la PP.

²⁶⁸ Celles-ci sont manifestement de très mauvais souvenirs professionnels pour les gardiens, surtout que la plupart du temps ils n'en comprenaient pas l'utilité. L'un d'entre eux raconte ainsi l'anecdote du "planton-glace" : depuis un hiver particulièrement rigoureux où un gardien avait été placé en garde statique à un endroit rendu dangereux par la glace, l'habitude avait été prise de perpétuer cette garde statique pourtant devenue inutile (entretien avec RB).

une époque où les CRS n'intervenaient pas encore à Paris²⁶⁹ et où les renforts de la gendarmerie mobile étaient utilisés avec parcimonie, les gardiens pouvaient être appelés en renfort à la "réserve citée"²⁷⁰ ou sur des services d'ordre très éloignés de leur commissariat d'origine²⁷¹. Les tâches "de proximité" étaient alors délaissées.

Autre élément qui montre la distance entre la police parisienne des années 1945-1968²⁷² et le modèle d'une police de communauté : l'absence totale d'implication de la population dans la coproduction d'un service de sécurité. La population était objet d'une certaine sollicitude policière, pouvait faire figure de ressource informationnelle mais ne participait bien évidemment pas à la définition de la hiérarchie des problèmes que la police était censée résoudre. Il ne pouvait d'ailleurs pas en être autrement, quand la première tâche dévolue aux différents préfets de police était de tenir la rue que lui contestait le PCF, parti majoritaire dans la plupart des quartiers populaires de la région parisienne.

Cette proximité entre les gardiens et la population est donc en partie mythifiée²⁷³, et implicitement ou explicitement, les interviewés se réfèrent au modèle de la gendarmerie française quand ils décrivent leur idéal d'une police proche de la population et ancrée dans un territoire. Cette comparaison accentue la dimension mythique de cette proximité, puisque François Dieu a montré à quel point les rapports entre population et gendarmes se sont distendus sous l'effet des évolutions démographiques, sociales et économiques qui font que cette police rurale de proximité n'est plus²⁷⁴.

Malgré leurs déclarations, tant dans leurs activités professionnelles que dans leurs contacts avec la population, les gardiens de la paix étaient loin de pratiquer une police de proximité. Le détour par les *community-oriented policing* met bien en évidence que cette seconde composante (le contact avec les usagers) est au centre de la définition de ce mode d'intervention policière. Or, quelle que soit l'étroitesse des rapports avec la population revendiquée par nos témoins, aujourd'hui comme hier, malgré les changements intervenus dans le métier de policier, il semble bien qu'elle ait été la grande absente de ces redéfinitions des pratiques et objectifs

²⁶⁹ Ils ne le feront qu'à partir de 1968.

²⁷⁰ Gardiens cantonnés à la PP et intervenant dans le cas où les manifestants déborderaient le service d'ordre prévu.

²⁷¹ Un gardien du 5^e arrondissement pouvait ainsi très régulièrement être appelé, en cas de conflits sociaux d'importance, aussi bien à Boulogne-Billancourt qu'à Gennevilliers. Dans ces cas, la PP transportait les gardiens sur le lieu de manifestation mais ne s'occupait pas de leur retour tardif... même quand les transports collectifs étaient fermés (entretien avec MF).

²⁷² Cette date étant souvent présentée comme une rupture dans l'organisation du travail à la PP : revalorisations matérielles, unification des polices, relâchement de la discipline et des relations hiérarchiques...

²⁷³ Pas complètement cependant, les gardiens étaient ainsi issus des mêmes milieux sociaux que les habitants de quartiers où ils exerçaient, et la majorité d'entre eux avait travaillé comme ouvrier ou employé avant de rejoindre les rangs de la PP.

²⁷⁴ DIEU, *in* ROCHÉ, 2004, 105-124. Cf. aussi DIEU, 1999.

professionnels²⁷⁵ Si les témoins interviewés semblent regretter la proximité passée qu'ils auraient entretenue avec la population, c'est avant tout parce que leur autorité n'était alors pas remise en cause, et qu'ils ne se heurtaient que très rarement à des individus contestant leur légitimité²⁷⁶. Ce que refusent les interviewés ce n'est pas tant l'évolution du métier de policier que celle de la société²⁷⁷ : "*Sans doute les institutions nationales continuent-elles à avoir leur effet propre, mais elles sont en concurrence avec d'autres instances pour garder leur légitimité. Les individus se donnent le droit de les juger, de les adopter ou de les refuser. Elles ne disposent plus de légitimité a priori, elles doivent toujours la conquérir, lutter pour la maintenir. La pluralité et la diffusion de légitimités partielles apparaissent comme l'une des caractéristiques des sociétés modernes. C'est à partir des individus et des groupes que se produisent les normes collectives, pas seulement à partir des institutions*"²⁷⁸.

"Le rêve perdu de la proximité " ne serait donc pas simplement le regret de pratiques professionnelles révolues, mais aussi celui d'une société où les normes auraient moins fait l'objet de transactions et de discussions liées à un contexte local ou une histoire individuelle. Caractéristique sur laquelle doit s'appuyer une véritable *community-oriented policing* et dont l'absence de prise en compte voue toute tentative de mettre en place une police de proximité à demeurer rhétorique.

VI – RÉFÉRENCES DES ARTICLES ET OUVRAGES CITÉS

Actes du Colloque "Croire la mémoire ?", Aoste, 1988.

AGULHON M., 1971, *CRS à Marseille, la police au service du peuple 1944-1947*, Paris, Armand Colin-Presses de la FNSP.

Archives orales : une autre histoire ?, *Annales ESC*, 1980, 35, 1, 124-199.

ARON-SCHNAPPER D., HANET D., DESWARTE S., PASQUIER D., 1980, *Histoire orale ou archives orales ? Rapport d'activité sur la constitution d'archives orales pour l'histoire de la sécurité sociale*, Paris, Association pour l'Étude de la Sécurité Sociale.

ARTIÈRES Ph., (dir.), 2000, *Le livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Paris, Albin Michel.

BECKER J.J., 1987, Le Handicap de l'*a posteriori* in Questions à l'histoire orale, *Cahiers de l'IHTP*, 4, 95-97.

²⁷⁵ WYVEKENS A., 2003, *Community policing* ou du bon usage de l'exemple américain, in OCQUETEAU, *et al.*, 2003, 109-134. Elle tire deux enseignements de l'analyse de la police de communauté pratiquée à Chicago depuis le début des années 1990 : la police française doit évoluer vers une meilleure prise en compte des aspirations d'une population avec laquelle doivent être établis des rapports égaux.

²⁷⁶ Ou alors c'était le fait de "puissants" qui ne voulaient pas se plier aux injonctions d'un simple gardien de la paix.

²⁷⁷ Le vocabulaire utilisé pour qualifier l'évolution vers une société métissée, relativement ouverte sur la question de l'orientation sexuelle des individus, est à cet égard souvent édifiant.

²⁷⁸ SCHNAPPER, 1991, 323. Cf. aussi DUBET, 1997.

- BELTRAN A., WILLIOT J.P., 1992, *Le noir et le bleu, quarante ans d'histoire de Gaz de France*, Paris, Belfond.
- BELTRAN A., PICARD J.F., BUNGENER M., 1985, *Histoires de l'EdF*, Paris, Dunod.
- BENNETT J., 1981, *Oral history and delinquency. The rhetoric of criminology*, Chicago-London, University of Chicago Press.
- BERLIÈRE J.M., 2002, Entre pages blanches et légendes : un corps sans mémoire ?, *Pouvoirs*, 102, 5-15.
- BERLIÈRE J.M., 1991, *L'institution policière en France sous la III^e République (1875-1914)*, Thèse d'histoire, Dijon, Université de Bourgogne (3 volumes).
- BERLIÈRE J.M., 1993, Police réelle et police fictive, *Romantisme*, 79, 73-90.
- BERLIÈRE J.M., 1996, *Le monde des polices en France*, Bruxelles, Éditions Complexe.
- BERLIÈRE J.M., 1999, La cour du 19 août : essai sur la mémoire policière, *Crime, Histoire et Société*, 3, 1, 103-125.
- BERLIÈRE J.M., 2001, *Les policiers français sous l'Occupation*, Paris, Perrin.
- BERLIÈRE J.M., LIAIGRE F., 2004, *Le sang des communistes*, Paris, Fayard.
- BERTAUX D., 1981, L'histoire orale en France : fin de la préhistoire, *International Journal of Oral History*, 2, 2, 121-127.
- BERTAUX D., 1997, *Les récits de vie*, Paris, Nathan Université.
- BITTNER E., 1970, *The Functions of the Police in Modern Society : a Review of Background Factors, Current practices, and Possible Role Models*, Washington DC, Government Printing Office.
- BITTNER E., 1990, *Aspects of Police Work*, Boston, North Eastern University Press.
- BLANCHARD E., 1997, *Les récits de vie, source pour l'histoire de la police française (1930-1960) : de la mémoire à la définition d'une culture politique*, Mémoire de DEA, Dijon, Université de Bourgogne.
- BRAUD P., 1991, *Le jardin des délices démocratiques*, Paris, FNSP.
- BRODEUR J.P., 1984, La police : mythes et réalités, *Criminologie*, 17, 1, 9-42 (article repris in BRODEUR J.P., 2003, *Les visages de la police, pratiques et perceptions*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 17-47).
- BRODEUR J.P., MONJARDET D., 2003, Connaître la police. Grands textes de la recherche anglo-saxonne, *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, hors-série.
- CHARRAS I., 1997, Récits de vie de policiers : états des lieux, *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, 30, 205-227.
- CORDIER D., 1989, *Jean Moulin, l'inconnu du Panthéon...*, Paris, Lattès.
- COTTINO A., 2004, *Vie de clan. Un repenté se raconte*, Paris, l'Harmattan, Collection "Déviance & Société".
- DANET J., 2001, *Défendre. Pour une défense pénale critique*, Paris, Dalloz.
- DAVIS C., BACK K., MACLEAN K., 1977, *Oral History : from Tape to Type*, Chicago, American Library Association.
- DESCAMPS F., CARRÉ DE MALBERG N., 1993, L'histoire devant le témoignage provoqué, le cas des anciens hauts fonctionnaires des finances, *Recherches Contemporaines*, 1, 73-108.

- DESCAMPS F., 2001, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France.
- DESCAMPS F., 2005, *Les sources orales et l'historien*, Paris, Bréal.
- DIEU F., 1999, *Politiques publiques de sécurité*, Paris, l'Harmattan.
- DOUZOU L., 1992, Éléments de bibliographie. La recherche historique et les sources orales, *Cahiers de l'IHTP*, 21, 125-161.
- DUBET F., 1997, *Le déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil.
- FOURCADE M.M., 1968, *L'Arche de Noé*, Paris, Fayard.
- FRANK R., 1992, La Mémoire et l'histoire, *Cahiers de l'IHTP*, 21, 65-72.
- GENDRE C., FONTAINE J.M., 1984, *L'oral en boîte, guide pratique pour la collecte et la conservation des enregistrements sonores*, Paris, Association Française d'Archives Sonores.
- GORGEON C., MONJARDET D., 2005, *La socialisation professionnelle des policiers, dix ans plus tard. "La cristallisation"*, Paris, INHES.
- HARTNETT S., HARTNETT M., SKOGAN W.G., 1997, *Community Policing. Chicago Style*, New-York-Oxford, Oxford University Press.
- Histoire orale, inventaire analytique des sous-séries 3K et 4K, SHAT, Château de Vincennes, 1997 (tome 1) et 2001 (tome 2).
- JOUTARD P., 1979, Historiens, à vos micros ! Le document oral, une nouvelle source pour l'histoire, *L'histoire*, 12, 106-112.
- JOUTARD P., 1983, *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette.
- KAHN A., 1991, *Personne ne voudra nous croire*, Paris, Payot.
- KELLING G.L., 1974, *The Kansas-city Patrol Experiment, A Summary Report*, Washington, Police Foundation.
- L'HEUILLET H., 2001, *Basse politique, haute police, une approche historique et philosophique de la police*, Paris, Fayard.
- L'histoire orale en France : orientation bibliographique, *Bulletin de l'IHTP*, 1980, 1, 27-43.
- LOADER I., MULCAHY A., 2003, *Policing and the Condition of England. Memory, Politics, and Culture*, Oxford, Oxford University Press.
- MAURIAT J.P., 2004, *Un siècle de contre-espionnage civil français*, Vanves, Éditions FM/BIO.
- MONJARDET D., 1996, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte.
- NORD P., 1970, *Mes camarades sont morts*, Genève, De Crémille.
- NORMANDEAU A., (dir.), 1998, *Une police professionnelle de type communautaire*, Montréal, Méridien (2 tomes).
- NORTON-CRU J., 1993, *Témoins. Essai d'analyse et de critiques des souvenirs de combattants édités en français de 1915 à 1928*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy.
- OCQUETEAU F., (dir.), 2003, *Community Policing & Zero Tolerance à New-York et Chicago*, Paris, La Documentation Française.
- PAILLOLE P., 1975, *Services spéciaux, 1935-1945*, Paris, Laffont.
- Problèmes de méthode en histoire orale*, Table ronde, 20 juin 1980, Paris, IHTP-CNRS, 1981.
- Questions à l'histoire orale, *Cahiers de l'IHTP*, 1987, 4.

- RAPHAEL F., 1980, Le travail de la mémoire et les limites de l'histoire orale, *Annales ESC*, 1, 127-145.
- RICOEUR P., 2001, *Histoire et vérité*, Paris, Seuil.
- RICOEUR, P., 2003, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil.
- ROBERT, P., KELLENS G., 2004, Le récit de vie en sociologie du crime, in COTTINO A., *Vie de clan. Un repentant se raconte*, Paris, l'Harmattan, 7-21.
- ROCHÉ S., (dir.), 2004, *Réformer la police et la sécurité. Les nouvelles tendances en France et aux États-Unis*, Paris, Odile Jacob.
- SCHNAPPER D., 1983, Questions impertinentes aux historiens oraux, *Commentaire*, 6, 23, 655-660.
- SCHNAPPER D., 1991, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard.
- SELIGMAN, H., 1989, Is oral history a valid research instrument ?, *International Journal of Oral History*, 10, 3, 175-182.
- SHAW C.R. (with a new introduction by H.S. BECKER), 1966, *The Jack-Roller, a delinquent boy's own story*, Chicago-London, The University of Chicago Press-Phoenix Books (1^{ère} édition : 1930).
- SICHROVSKY P., 1991, *Naître coupable, naître victime*, Paris, Seuil.
- THOMPSON P., 1980, The new oral history in France, *Oral History, The Journal of the Oral Society*, 8, 1.
- TOURTIER-BONAZZI C. de, (dir.), 1990, *Le témoignage oral aux Archives. De la collecte à la communication*, Paris, Archives Nationales.
- VAN MAANEN J., 2003, Comment devient-on policier ?, in BRODEUR J.P., MONJARDET D., *Connaître la police. Grands textes de la recherche anglo-saxonne, Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, hors-série, 125-154.
- VOLDMAN D., (dir.), 1992, La bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales, *Cahiers de l'IHTP*, 21.
- WEINBERGER B., 1995, *The Best Police in the World : an Oral History of the English Police from the 1930s to the 1960s*, London, Scolar Press.
- WESTLEY W.A., 1970, *Violence and the Police*, Cambridge, MIT Press.
- WIEVIORKA A., 1992, *Déportation et génocide : entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon.

PARTIE II

LES ENTRETIENS DE LA DEUXIÈME COLLECTE (2002-2005)

- CHRISTIAN BARTHE -

Formation et carrière :

Né le 18 juin 1945 à Toulouse.

Post-bac : deux années de droit et armée en coopération au Maroc ; 1969 : concours officier de police adjoint au groupe de répression du banditisme au SRPJ d'Angers ; 1973 : concours OPJ, puis devient inspecteur principal ; 1981 : inspecteur divisionnaire à la section financière du SRPJ d'Angers ; 1983 : affectation à la section financière à Saint-Denis-de-la-Réunion ; 1987 : retour en métropole, affecté à la sous-direction de la Police technique et scientifique (PTS) à Paris ; 1989-1991 : élève-commissaire à Saint-Cyr-au-Mont-D'Or ; 1991-1993 : commissaire, responsable du Fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) à Paris ; 1995 : chef de projet de la délocalisation de la PTS à Paris ; 1996 : chef de projet de la délocalisation de la PTS et responsable du Centre de formation de la PTS pour les techniciens de scène du crime à Lyon-Écully ; 2002 : commissaire divisionnaire avec départ à la retraite ; 2003 : pantouflage comme clerc d'huissier à Lyon.

Titres et médailles :

Chevalier de l'ordre national du mérite.

Médaille d'honneur de la police nationale.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR R. ZAUBERMAN LE 10 JUIN 2004 AU DOMICILE DE CH. BARTHE

Plage 1 :

Présentation de la recherche.

Plage 2 :

0'00 : *"Je voudrais commencer par... l'histoire, l'histoire... votre histoire, l'histoire qui vous a amené à ce métier, l'histoire familiale, est-ce que... dans quel milieu vous êtes né, est-ce que la police ça avait un sens là-dedans ou est-ce que vous avez complètement inventé cette histoire ?"*

C'est l'histoire d'une vocation d'origine paternelle : né dans une famille plutôt modeste (cf. interview Jean Barthe), Christian Barthe entre dans la police à 24 ans, en 1969, après avoir

abandonné le droit, passé le concours d'officier de police adjoint et s'être libéré de ses obligations militaires :

0'22 : *"Comment je suis venu à la police... Alors figurez-vous que je n'ai pas fait preuve de beaucoup d'initiative ou de quoi que ce soit... parce que mon père était policier. Mon père était policier et j'ai baigné pendant toute mon adolescence dans le métier de policier au travers de mon père et de ses enquêtes. C'est vrai que j'ai eu beaucoup d'admiration pour mon père qui a été un grand policier, comme on dit "un grand flic"... un grand flic et lorsqu'il s'est agi pour moi de choisir un métier, j'ai pas hésité l'ombre d'un instant, ça a été "tu seras policier" point à la ligne. Et c'est vrai que mon père a beaucoup œuvré... en sûreté urbaine, il était donc policier à Angers et c'est là que j'ai pu apprécier le travail de policier et mon père donc... était connu comme le loup blanc dans Angers, c'était vraiment la référence policière, à chaque fois qu'il y a avait une arrestation, on savait que c'était Barthe qui était derrière, et en tant que gamin, avoir un père qui avait une telle notoriété, ça m'a fait embrasser la carrière policière sans aucun problème..."*

Après avoir suivi une formation de trois mois à l'école des inspecteurs de police à Paris, l'officier de police adjoint (non encore OPJ), grâce à un bon classement pour lequel il a travaillé dur est affecté là où il le voulait, au groupe de répression du banditisme de la PJ d'Angers :

3'50 : *"Parce que mon père donc était à la Sûreté, à la police urbaine, et il a eu un rêve, pendant toute sa carrière de policier, c'est de passer en police judiciaire, parce que la police judiciaire, c'était vraiment le nec plus ultra, c'était vraiment les super-policiers... considérés comme tel (...) mais y avait... cette aura de la police judiciaire et mon père n'a jamais pu venir en police judiciaire et il m'a dit "mon fils, quand tu rentreras dans la police, il faut que tu ailles, premièrement en police judiciaire, et non seulement en police judiciaire, il faut que tu ailles à la brigade anti-gang parce que c'est là où tu feras ta carrière, et c'est là... y a rien de tel que d'aller courir après les malfaiteurs de haut vol". Et donc... Christian Barthe qui était un garçon très... je dirais... respectueux de son père et puis vraiment qui regardait ça de très près, donc a bûché dur pour passer dans les premiers et puis j'ai obtenu ce que je voulais, c'est-à-dire que je suis arrivé en police judiciaire à Angers, au SRPJ d'Angers et quand mon patron m'a reçu à cette époque-là "Monsieur Barthe, vous voulez aller où ? " J'ai dit " mon père m'a dit qu'il fallait que j'aille à la brigade anti-gang, Monsieur" (rire) et donc tout naturellement, très rapidement, j'ai été affectée tout de suite à la brigade, ce qu'on appelait le GRB, groupe de répression du banditisme, qui était chargé donc de solutionner tous les braquages, les bandits de haut vol, les vols à main armée, etc. etc. Donc c'est comme ça que j'ai commencé ma carrière. (...) Et je me suis retrouvé à côté de mon papa, entre guillemets (...) le hasard des enquêtes a fait que, à deux ou trois reprises, avant qu'il parte à la retraite, nous avons travaillé ensemble sur les mêmes affaires, ce qui avait fait pratiquement la une des journaux, en disant "les policiers Barthe sont sur les mêmes affaires en train de donc... courir après les délinquants" et pour moi ça été un souvenir extraordinaire de pouvoir travailler avec mon père que j'avais admiré pendant toute ma jeunesse et j'ai pu*

concrétiser un rêve qui était pratiquement inaccessible c'est de travailler avec celui qui était ma référence au niveau de la police nationale".

Voilà comment il décrit le travail de son père :

7'20 : *"C'était des inspecteurs, hein, en civil, lui il était en civil, lui traquait surtout les petits malfaiteurs locaux... parce que le pain quotidien de ces policiers de police urbaine, sans être désobligeant, c'est de travailler sur la délinquance locale... Alors que la police judiciaire travaille sur une délinquance... a vocation donc à se déplacer... nationale, voire internationale. C'est pour ça que mon père a toujours rêvé de pouvoir aller en PJ, parce que pour lui, rester au niveau local, il était un peu étriqué dans ses... dans ses habits. Il aurait souhaité, donc... il faisait de la petite délinquance locale, mais de façon très efficace, très efficace... (...) mon père... avait une certaine aura dans Angers parce que dès qu'il se passait des cambriolages, il avait beaucoup d'indicateurs, il était très introduit dans le milieu des indicateurs et il avait des informations extraordinaires que personne d'autre n'avait. Parce que, comme par hasard, c'est lui... on allait se confier auprès de lui et pas auprès d'un autre".*

Après une bonne dizaine d'années au GRB dans le cadre du SRPJ d'Angers qui couvrait 7 départements de l'Orne jusqu'aux confins du Bordelais, il décide passe à la brigade financière en 1981, pour, à la demande de sa femme, se trouver moins souvent par monts et par vaux (d'autres raisons seront développées plus bas (**28'32**)). Mais à ce moment, il est déjà inspecteur divisionnaire et craint que sa carrière ne stagne ; pour la débloquer, et parce qu'il n'a pas le courage de se plonger dans les livres pour passer le concours interne de commissaire, il décide de prendre un poste Outre-mer, à La Réunion. Il est chargé de créer l'antenne de PJ financière : il forme à la matière des policiers locaux – autochtones – (**36'50**). Il y apprécie le sentiment de pouvoir exercer efficacement son métier :

11'50 : *"Peut-être que la solution ça va être d'aller quelque part où je vais être reconnu, où je vais plus être l'inspecteur lambda qui traite les affaires financières à Angers, mais qui va sortir un petit peu du lot" et pour moi La Réunion ça a été un tremplin extraordinaire, je suis resté donc 4 ans, de 83 à 87 et là j'ai fait des affaires extraordinaires à La Réunion, puisque, avec le procureur de la République qui était sur place, on a créé, pratiquement, les premières investigations financières sur les hommes politiques, ou les hommes, ceux qui avaient des compétences communales, territoriales etc. ; donc, les maires notamment qui faisaient des abus de pouvoir, qui confondaient leurs affaires personnelles avec les affaires de la commune, pour notamment acheter des terrains à vil prix et puis ensuite les revendre à titre personnel en faisant une plus-value extraordinaire. Donc j'ai fait des affaires magnifiques avec le concours d'un procureur de la République, qui était donc Mr Laborde – je le cite parce que c'est un homme extraordinaire – qui était le substitut chargé des affaires financières et donc nous avons ainsi été pratiquement les précurseurs, au plan national, sur tout ce qui ensuite s'est fait et qui fait que les juges ont été*

moins timorés pour poursuivre des hommes politiques sur des affaires financières. On était basé à Saint-Denis de La Réunion, et j'avais la compétence sur tout le département, bien évidemment et donc là-bas on a fait un travail fantastique sur ces hommes politiques ou autres qui faisaient des malversations, dans un territoire qui à l'époque, était pratiquement, je dirais, à l'état de forêt vierge, puisque j'étais le premier fonctionnaire en matière économique et financière à venir sur l'Île de La Réunion, à la demande donc des autorités locales pour justement essayer de faire en sorte que la loi républicaine s'applique sur tout le territoire national, ainsi que dans le département de l'Île de La Réunion (rire), qui n'était pas une exception, malheureusement, mais pour les gens sur place, c'était considéré comme tel, personne n'avait jamais été poursuivi pour des affaires financières, parce qu'il fallait être spécialiste là dedans..."

Les conditions de son retour en métropole en 1987 confirment qu'il a fait le bon choix :
1) il est promu commissaire au choix en 1988 grâce à l'ex-Préfet de La Réunion devenu responsable du personnel au ministère de l'Intérieur ; 2) Jacques Genthial, alors sous-directeur de la Police technique et scientifique et ami du procureur de La Réunion avec lequel il avait si bien collaboré, lui propose un poste à la PTS à Paris : ce faisant, Christian Barthe se sent prendre part à la grande aventure de la création d'une PTS moderne.

15'47 : *"... Et je connaissais rien du tout à la police technique et scientifique qui était d'ailleurs, disons qui naissait seulement... là on est dans les années 1987. La police technique et scientifique, comme sous-direction, a été créée en 1985, donc c'était une jeune sous-direction ; avant, c'était des services épars qui fonctionnaient de façon un petit peu anarchique, sans grande cohésion et sans grande volonté politique et avec aucune perspective d'avenir. Et là, Genthial a été sorti du placard par un grand ministre de l'Intérieur – sans faire de politique, parce que j'en fais pas – par Joxe, Pierre Joxe, qui était un grand ministre de l'Intérieur qui a sorti Genthial d'un placard, qui se trouvait à la préfecture de police de Paris, il lui a dit : "vous allez créer une police technique et scientifique qui va devenir l'égale des plus grandes polices techniques et scientifiques du monde. Et Genthial a fait un travail fantastique, il a créé cette sous-direction en 1985 et en 1987, je suis arrivé dans quelque chose qui naissait et donc j'ai eu un travail fantastique à faire avec lui et c'est comme ça, donc, que n'y connaissant rien, je suis arrivé là-dedans et petit à petit, je me suis formé et j'ai travaillé donc dans ce secteur, un secteur extraordinaire, extraordinaire..."*

En fait, promu commissaire, il doit d'abord passer par Saint-Cyr-au-Mont d'Or, d'où il sort en 1991 pour occuper le poste que Genthial lui réservait : responsable du fichier automatisé des

empreintes digitales dit "Morphosystème", sous la direction d'un commissaire divisionnaire de 1991 à 1993. Il s'agissait de reprendre de fichier décadactylaire pour le numériser :

20'23 : "(...) Dans notre fichier des fiches décadactylaires papier, y en avait j'sais pas, à peu près deux millions ou trois millions je me souviens plus, je dirais des bêtises, et là-dedans, il était impossible de faire une reprise totale de notre fonds de commerce. Impossible parce que ç'aurait été un travail colossal et premièrement, s'il avait fallu le faire nous-mêmes, colossal deuxièmement, s'il avait fallu sous-traiter, des sommes folles, et à cette époque-là, on n'était pas argentés, on était un petit peu argentés, mais peu s'en faut, comme des cuillers en bois. Donc on n'avait pas les fonds nécessaires pour faire ça ; donc la politique a été de dire "faisons une sélection de ces fiches décadactylaires, de ces truands, de ces malfaiteurs qui sont dans nos fichiers papier manuels et gardons par exemple une tranche d'âge, de tant à tant, les plus récents parce que c'est eux qui sont, potentiellement les plus dangereux, et les récidivistes potentiels et le puis reste, c'est en perte et profit. Et donc on a commencé avec une base qui au départ était peut-être de 50 000-60 000 individus, après au fil de l'eau, nous avons systématiquement enregistré toutes les nouvelles fiches décadactylaires qui nous arrivaient de tous les services de France et de Navarre et c'est comme ça que le fichier est monté en puissance".

La démarche d'utilisation des empreintes digitales sous FAED, ou comment la technique prétend renouveler l'enquête policière :

22'18 : "Le système a été conçu par une société spécialisée dans la digitalisation des images, et des flics. Donc il a fallu faire coïncider des contraintes techniques avec des contraintes policières, évidemment. Donc l'outil qu'on a voulu avoir, c'était faire en sorte qu'il soit opérationnel sur le terrain par rapport à une utilisation faite par les utilisateurs policiers. Ça été un jeu de va et vient entre la société et nous, jusqu'à ce qu'on obtienne quelque chose qui nous satisfaisait au niveau du traitement des empreintes digitales ; ce qui fait que, on a dit nous, voilà ce qu'on trouve sur les scènes de crime : on trouve ce qu'on appelle des traces papillaires, ce ne sont pas des empreintes, ce serait trop beau (...). De manière générale, qu'est-ce qu'on trouve ? On trouve une trace papillaire fragmentaire sur un verre que l'individu a manipulé, sur un objet, et à partir de cette trace, il faut que l'outil informatique, que la machine puisse reconnaître un nombre suffisant de points caractéristiques, c'est ce qu'on appelle un nuage de points, pour ensuite interroger sa base et dire voilà, il y a tant de point sur cette trace, est-ce que toi, dans ta base, tu retrouves les mêmes points et à partir de là, il y a une comparaison qui se fait, amis ce qu'il faut savoir, c'est que nous avons fait en sorte que le dernier mot revienne systématiquement à l'homme, c'est-à-dire au technicien. La machine fait une comparaison, elle ne fait que proposer un certain nombre de candidats potentiels en disant, pour moi, celui qui a la plus grande certitude d'être le propriétaire de cette trace, c'est celui-là, en numéro deux, celui-là, 3... on lui demande peut-être 10, 15, 20, c'est nous qui demandons, et après, le technicien, à l'écran, va lui-même faire sa comparaison avec les points particuliers. (...) Donc l'appareil va nous dire voilà, et le technicien il va dire il mais ça en premier, est-ce que c'est vrai, je regarde, il a raison, c'est bien le même individu, je valide, et à partir

de là, je fais mon rapport, j'envoie mon rapport au service qui a relevé la trace, peut-être un service de Lyon, ça peut être un service de Lille, de Marseille ou de Tombouctou et puis après, hop, c'est fini, il suffit d'aller chercher le gaillard le matin à six heures du matin chez lui, pratiquement, je vous dirais que l'affaire est ficelée, parce que, sauf à ce que l'individu puisse expliquer pourquoi et comment il a laissé une empreinte sur un cambriolage alors que c'est pas lui l'auteur, mais sorti de là, il est comme je disais toujours il est chocolat... il est chocolat, y a plus qu'à l'emmener devant le procureur les aveux, je veux dire en matière de police technique et scientifique, les aveux pour nous, c'est vraiment... secondaire. C'est ce qui fait la force d'ailleurs de la police technique et scientifique aujourd'hui, c'est que nous pouvons nous affranchir des aveux d'un individu. Et d'ailleurs je sais pas si aujourd'hui vous avez, ces temps-ci une affaire qui est extraordinaire, l'affaire Francisco Arce Montès, la petite Dickinson, où un gaillard avait été arrêté, un sans domicile fixe qui correspondait, globalement, peut-être, à un portrait-robot qui avait été fait, et puis, au bout de, la 46^e ou 47^e heure de garde-à-vue, le gaillard qui en avait ras le bol et qui était un être un petit peu fragile psychologiquement a tout avoué, c'est-à-dire qu'en définitive, il n'a fait que reprendre des éléments qu'on lui soufflait pour avouer des tas de choses, et heureusement que l'empreinte génétique était là, parce que ce gaillard serait aujourd'hui peut-être devant une cour d'assises ; à la place de l'autre, d'où la force phénoménale de l'empreinte digitale, de l'empreinte génétique et de manière générale du travail de la police technique et scientifique, par rapport à une époque où l'aveu était la preuve reine. Le mec qui avait avoué, c'était le coupable et on n'en... c'est un peu comme du temps où on passait les gens à la question, à la limite. Le mec sous la torture il finissait par avouer, bon, ça y est, il a avoué, c'est très bien, on a trouvé l'auteur. Et bien, jusqu'à l'avènement de la police technique et scientifique, on en était un peu dans cette démarche aussi, à la police nationale".

Par rapport à la police de papa, avec ses mauvais et ses bons côtés :

28'25 : *"... Quand je suis arrivé jeune inspecteur, j'avais des idées sur la police nationale et je dois dire que, j'ai été un petit peu surpris par les méth... certaines méthodes qu'on pouvait employer à certaines reprises... Très surpris... D'ailleurs en grande partie, je vais vous l'avouer, je suis pas resté à la brigade anti-gang parce que ma femme me l'avait demandé mais parce que certaines méthodes qui étaient employées n'étaient pas dans mes convictions... humaines et donc j'ai tout de suite vu que c'était pas mon truc. C'est pour ça que je suis passé en financière, parce que la financière, c'était les cols blancs, c'était une recherche intellectuelle, il fallait parler aux gens, pas comme on parle à un abruti, donc il y avait une approche... psychologique et tout ça qui était très intéressante et on s'affranchissait donc de méthodes que je trouve... trouvais d'un autre âge. Maintenant c'est fini, ça remonte à l'époque où j'étais jeune inspecteur donc 1970-1975, et y avait des fois des choses qui dépassaient un petit peu ce qu'on peut dignement attendre d'une réaction humaine. Et c'est pour ça que ça m'a fait quitter le GRB pour passer en financière où là j'ai trouvé ma raison d'être au niveau des investigations policières, des interrogatoires policiers, parce qu'il y avait une autre approche qui était beaucoup plus sympathique. Donc voilà et c'est vrai*

qu'avant la police technique et scientifique, on avait peu... peu de moyens pour confondre un criminel, peu de moyens et ce qui laissait entendre que certains collègues avaient peut-être tendance à utiliser des moyens qui n'étaient pas... pas normaux quoi, c'est évident. (...) Bon, alors à cette époque-là, faut remonter donc en 1969-1970-1971... la police technique et scientifique n'était pas quand même inexistante. Y avait quand même, je dirais, toute la partie empreintes digitales, qui existait avec des fichiers manuels, avec des résultats qui étaient pitoyables, c'est vrai, parce que lorsque vous alliez à la pêche dans des fichiers manuels, des fichiers monodactylaires, où on avait classé donc les doigts les uns après les autres, il fallait donc compulser ça, les résultats étaient... on avait un taux d'identification de l'ordre de 1,5 % (rire). Donc ça fait sourire, ça fait sourire ; l'avantage des empreintes digitales, le seul avantage que j'y voyais à cette époque-là, c'était, lorsqu'on avait un renseignement, avec une dénonciation d'un individu, bon, immédiatement on avait un suspect, on lui prenait les empreintes digitales et on faisait les comparaisons, par rapport aux traces qu'on avait pu relever, donc ça c'était le B-A BA, je dirais, de la police technique et scientifique à cette époque. (...) Mais disons y avait quand même quelques moyens qui étaient... rudimentaires, mais qui existaient et quand on était pris de court, à cette époque-là, c'était les méthodes traditionnelles, c'est-à-dire l'enquête de voisinage, c'est-à-dire les indicateurs, qui existent toujours. Aujourd'hui, c'est pas parce qu'on a la police technique et scientifique, qu'il faut s'affranchir de... de la base même, qui est l'essence même de l'enquête de police, c'est-à-dire la recherche du renseignement, avec la recherche d'indicateurs, les renseignements qu'on peut obtenir par une enquête de voisinage et puis le... le flair du policier... Moi je dis, dans une enquête de police, il y a à peu près 50 % de flair, 50 % d'acquis, 50 % de... de gars qui sait où il faut aller, dans quelle direction. Y ensuite 30 % de travail... intensif : le gars qui est un... bargneux, qui est un bossueur, il va y arriver et il me reste donc 20 % ben c'est la technique, la technique, la technique policière. À mon sens c'est ça... la plus grande partie, moi, de réussite d'enquêtes policières, à cette époque-là, c'était la perception des choses, où est-ce qu'on peut aller, dans quelle direction, avec une certaine, je dirais, expérience...".

Comment vous l'avez acquis ?

"Alors moi j'ai acquis ça au contact des anciens... C'est le transfert des connaissances de l'ancien au jeune et c'est pour ça que, à cette époque-là (...) mais ce qui se faisait beaucoup et systématiquement, lorsque je suis entré dans la police, c'est que un jeune n'était pas livré à lui-même, il était systématiquement mis avec un ancien qui lui transférait tout son savoir, tout son acquis professionnel, son expérience et le jeune qui vraiment en voulait et bien c'était une mine extraordinaire pour lui, de voir comment procédaient les anciens, de voir par quel cheminement ils allaient, c'était le transfert de connaissance au contact direct, et moi, pendant 3, 4, 5 ans, jeune inspecteur, je n'ai fait que taper à la machine, sous la dictée de mon OPJ, mon officier de police judiciaire, j'étais le grouillot, mais, c'est ce qu'on dit toujours, la répétition fixe la notion, à force de voir comment il procédait, comment il faisait, ses petits tics, ses ceci ses cela, ça rentre là dedans et après, une fois que vous êtes livré à vous-même et bien automatiquement, vous reprenez ces acquis, ses grandes bases qui ont été transmises par les anciens...".

Sa femme, orthoptiste a constamment soutenu Christian Barthe dans ses choix professionnels : elle a, à plusieurs reprises vendu son cabinet pour le suivre dans ses divers postes. À La Réunion, elle n'a pas repris de cabinet mais a fait du dépistage en milieu scolaire ; Barthe est ravi d'avoir fait découvrir le vaste monde à ses filles et dit que cela leur a été très bénéfique :

39'05 : "... *Moi je pense que c'est très mauvais d'élever des enfants dans un cocon, très, très mauvais, et ils ont eu une ouverture fantastique en voyant l'Île de La Réunion. C'était un monde extraordinaire, magnifique, alors j'avais mon aînée qui avait 13 ans, la deuxième en avait 11, la petite dernière elle est arrivée elle avait 6 mois, donc la petite dernière elle a quitté elle avait 4 ans, elle connaît pas grand-chose de La Réunion, les deux grandes ont eu une expérience fantastique qui est là-bas un patchwork de différentes cultures, de différentes ethnies, puisqu'on a des Indiens, des Cafres, des Noirs, on a des fortes communautés chinoises, des métropolitains, des créoles qui sont mélangés, tout ça, ça fait donc tout ça une mosaïque de personnes, avec des gens fantastiques à côtoyer et les enfants ont eu un contact avec ces gens-là qui a été très enrichissant et ils ont fait des études extraordinaires, fantastiques. On dit toujours que l'enseignement dans les DOM-TOM, c'est peut-être un enseignement de moindre qualité. C'est faux...*"

Le travail de policier des ses premières années :

41'47 : "... *Même une fois marié, c'est malheureux à dire mais, j'ai... je suis un passionné moi, tout ce que je fais je le fais pas à moitié je le fais avec passion et j'ai embrassé la carrière policière je vous l'ai dit parce que j'avais une grande admiration pour mon père également policier ; moi si vous voulez quand je suis rentré dans la police, pour moi, c'était un monde merveilleux, et je m'y suis donné corps et âme et donc, lorsque je suis arrivé comme simple inspecteur, j'étais taillable et corvéable à merci. Y avait pas de dimanche, y a avait pas de jour de fête, y avait pas d'horaires, mais ça c'était une autre police, c'est plus la police d'aujourd'hui, moins... moins... Aujourd'hui – c'est pas pour parler comme les anciens combattants – les jeunes sont plus regardants que nous étions sur les horaires, sur... Moi je dois dire que le téléphone sonnait à 2 h du matin, il fallait partir en mission, on se posait pas de question. On n'allait pas dire bon attention le code de machin, le ceci, le machin, les syndicats, qu'est-ce qu'ils disent, non. Y avait pas d'horaires ; on ne récupérait pratiquement jamais... Mais ça c'est une police de 1970, hein de 1971. On récupérait pas, on n'avait pas un carnet où on disait Barthe tu as fait, par exemple de 3 h du matin à 10 h le lendemain non-stop sans dormir tu dois récupérer, non y avait pas de récupération. On était en PJ, on savait que c'était un métier qui nous plaisait, on l'avait embrassé parce que c'était de la PJ, parce que c'était un travail enthousiasmant et on n'avait aucune idée de solliciter de s... de récupérer des horaires qu'on avait faits. Et on regardait pas le temps. Moi il m'est arrivé de passer sur des enquêtes 48 h non-stop sans dormir... Sans dormir... Alors à la fin forcément, on était un peu comme des zombies (rire) on était comme des zombies, moi je ne buvais pas de café, en plus, les collègues buvaient des cafés, moi j'en buvais pas, donc c'est vrai que des fois, les petites paupières tombaient... Mais, on avait une façon de fonctionner où on se posait*

jamais de question, sur... pourquoi on fait ça, pourquoi est-ce que on s'arrête pas, y avait des enquêtes à faire, y avait, je dirais comme – faut pas que ce soit désobligeant vis-à-vis des truands – mais c'était une peu comme le chasseur et le gibier, on savait que le gibier était à portée de main, et bien, il fallait l'avoir à tout prix. Et j'ai des souvenirs fantastiques parce que, une fois que l'affaire était terminée, alors là c'était ce qu'on appelait le "dégagement", c'était le dégagement, là, on s'éclatait là, on se faisait une bouffe, un truc comme ça, mais c'était... l'équipe, un travail d'équipe".

Vous dites toujours "on ", parce qu'en fait, tout le monde fonctionnait de la même façon ?

"Ab oui, oui, c'était un travail d'équipe, d'ailleurs dans ces, en PJ, souvent, on travaillait en cooptation, c'est-à-dire que quand un patron ouvrait un poste, souvent, y avait plusieurs candidats et il savait qui il allait choisir, bon, c'était toujours avec la direction du personnel à Paris, mais y avait des tractations pour dire "moi, je voudrais plutôt Untel que... l'autre. À cette époque-là on faisait fi – bon je veux pas être désobligeant vis-à-vis des syndicats – on faisait fi de tous les problèmes qu'on voit aujourd'hui c'est-à-dire ab oui mais c'est l'ancienneté qui va primer, donc lui il a 15 ans de boîte, lui il en a que 13 1/2, ben c'est celui qui a qui... même si c'est pas un bon, c'est lui qui aura le poste parce que... ah, oui, c'est normal... C'est pas comme ça qu'on fonctionne ; si on veut avoir des équipes cohérentes, il faut que les gens marchent... rament tous ensemble. C'était l'équipe qui fonctionnait comme ça. C'est pour ça que y avait un phénomène d'entraînement et que y en avait pas un qui renâclait pour faire du travail, tout le monde savait ce qu'il avait à faire".

La place des syndicats :

46'25 : *"... Les syndicats, moi, j'en ai jamais entendu parler en PJ. jamais, jamais, jamais. Moi j'ai toujours donc... j'étais syndiqué, parce que je trouvais ça normal, d'être syndiqué, mais jamais, j'ai eu des revendications par rapport à des problèmes de travail vis-à-vis de mon syndicat ; jamais, jamais. Mon syndicat, je le connaissais uniquement pour payer ma cotisation. Je devais recevoir un petit livret de temps à autres, voilà".*

Ça, c'était en PJ. Et en sécurité publique, c'était différent ?

"Mon père, par rapport à ce que je connais de ce que faisait mon père, alors pareil, hein, même combat, il s'en foutait comme de l'an 40, il avait pas d'horaire aussi, même en sécurité publique, (rire) il avait pas d'horaires. Il travaillait toujours, nuit et jour, quand il allait chercher du renseignement, il allait dans les bars de nuit, il passait la nuit là-dedans, ma mère était pas très contente, non il a jamais eu de... de relations particulières avec les syndicats, jamais, jamais. Pour nous c'était normal, c'était dans la normalité des choses. On travaillait et puis on n'avait pas à demander qui que ce soit, c'était, je dirais, une démarche volontaire, spontanée. Et les équipes qui étaient constituées, elles devaient être constituées comme ça. Et si un gars commençait à renâcler, à dire... machin... bon, "ben tu vas voir ailleurs, hein, si tu veux plus être avec nous, demande ta mutation, au sein du service, va au fichier...".

Le changement de statut des gens qui travaillent aux fichiers :

48'00 : "... Le gars qui marchait pas comme les autres, le patron disait, demande ta mutation, tu peux aller au fichier quand tu veux, ou alors – c'était aussi très désobligeant, maintenant ça l'est moins – tu vas aller à l'identité judiciaire, va faire des signalisations, va faire des relevés d'empreinte, tout ça. Maintenant c'est différent, parce que maintenant c'est des grands spécialistes qui travaillent là-dedans. À l'époque, c'était un peu une punition, le gars qui partait à l'identité judiciaire, c'était vraiment la sacrée punition, il était mis vraiment au rancard, le pauvre. Maintenant c'est moins parce qu'on a affaire à des professionnels qui travaillent et qui ont une reconnaissance".

Le travail à la brigade financière :

49'10 : "En financière, c'était pas pareil, le travail de financière était plus un travail individuel qu'un travail d'équipe. Là je me suis retrouvé dans une autre configuration au niveau des enquêtes, on avait chacun nos dossiers et on partait donc sur les affaires financières, les infractions au droit sur les sociétés, les banqueroutes, les escroqueries... Là, c'était pas un travail d'équipe... Peu. On pouvait, sur les grosses affaires, on pouvait se retrouver à 2 ou 3 ou 4, pour traiter des gros dossiers, financiers, mais le lot commun c'était un travail individuel, donc là j'étais plus dans la même configuration qu'au GRB".

Et là vous vous déplaçiez dans les locaux d'entreprises pour regarder la comptabilité :

"C'est ça, tout à fait, c'était le travail traditionnel en affaires financières avec des dirigeants de société qui avaient détournés donc des fonds sociaux, au préjudice de la société. C'est un travail... qui m'a plu... mais qui a été très frustrant, très frustrant parce que, à cette époque-là, les juges étaient pas très motivés sur les affaires économiques et financières. On considérait que c'était un délit intellectuel, n'est-ce pas, et que le délit intellectuel ne méritait pas la prison. Même si, on détournait des millions et des millions de francs, le dirigeant avait mis sa société sur le flanc, avait mis de X ouvriers au chômage, ça fait rien... Donc, c'était pas... C'est vrai que pour un policier, une enquête pour démonter tous les mécanismes, avec une comptabilité truquée, une fausse comptabilité, c'était un travail aussi... monumental, un travail de romain des fois... Chercher dans les petits bouquins qui traînaient, faire des perquisitions, trouver... des fois avoir la secrétaire qui en avait ras le bol de son patron qui disait cherchez dans cette direction, vous allez trouver des choses intéressantes (rire). C'était autre chose, mais là j'étais frustré parce que, dans ma carrière de... de financier, j'ai eu rarement – sauf à La Réunion, à La Réunion parce que j'avais un Procureur qui était drôlement motivé – mais à Angers, j'ai jamais pratiquement eu... de condamnations à des peines de prison ferme, jamais... jamais. Quand j'avais... allez, une semaine ou 15 jours avec sursis, c'était le... c'était vraiment le nirvana. Alors, j'avais une satisfaction personnelle tout de même, c'est que j'avais mis en garde-à-vue ces gaillards, tout simplement, parce que là, je faisais pas de cadeaux, c'est-à-dire que le gars était convoqué, je l'entendais pendant une heure ou deux ; il me racontait que des bêtises, bien évidemment, au départ, c'était que des conneries. Je disais écoutez Monsieur, je suis désolé, mais vous allez réfléchir

quelques instants en garde-à-vue, vous allez peut-être trouver vos esprits. Alors quelqu'un qui est chemise blanche, cravate, costume trois-pièces, il a une certaine raideur au moment où vous dites ça. Quand vous lui enlevez les lacets tout ça, plus de cravate, plus rien du tout, d'autant que quand il est arrivé, il avait sa clé de voiture, il pensait qu'il allait repartir une heure après. Non, non Monsieur, vous repartez pas, je vous autorise à prévenir votre famille, vous ne rentrerez pas ce soir parce que vous êtes mis en garde-à-vue. Et puis des fois, vers... 2 heures du matin, je me levais, et puis j'allais le réveiller, et puis je continuais mon audition. Monsieur, vous avez eu le temps de réfléchir un petit peu, pendant les quelques heures que vous avez pu dormir. Qu'est-ce que vous pensez maintenant de ça de ci de cela. Et souvent j'avais des aveux à... vers 4-5 heures du matin. Tout simplement, c'était tranquille. Et voilà. Après je le présentais au Procureur de la République, l'affaire était entendue. Je l'avais mis en garde-à-vue, vous allez me dire, c'est un petit peu une démarche sadique. Je me disais : eh bien... il aura quand même un petit peu payé par rapport à toutes les malversations qu'il a pu commettre. Voilà, alors c'était peut-être un état d'esprit un peu particulier de l'inspecteur Barthe, mais c'est comme ça que je voyais les choses".

"(...) Si au bout du compte, vous n'avez pas la sanction, Madame, si vous n'avez pas la sanction, le travail que vous avez fait, à quoi sert-il ? Uniquement à faire bien dans un dossier ? Non, non. Moi, j'ai toujours eu cette réflexion : un petit voleur, qui va donc voler, à l'étalage, 2-3 pommes, ben, qu'est-ce qu'il va recevoir ? Ben souvent c'est 3-4-5 jours de prison, il va être condamné, souvent, pour un simple vol à l'étalage. Alors pourquoi quelqu'un qui a détourné des centaines de millions de francs, des fois c'était ça, on va le remettre en liberté et ensuite il sera condamné à quelques jours de prison, avec sursis, et peut-être une amende mais il s'en fout parce qu'il a mis tellement à l'abri que... C'est ça qui me mettait hors de moi. C'est pour ça que, l'enquête c'est quelque chose, mais c'est bien quand le fonctionnaire de police qui a fait son travail de façon honnête, avec je dirais toute sa volonté, toute sa foi dans le métier qu'il fait, il aime bien que son travail soit reconnu et que, on appelle un chat un chat. Pour moi, un délit, c'est un délit. Quand on fait un délit au niveau d'une petite infraction, comme un petit cambriolage, même si c'est un préjudice moral important pour celui qui a été cambriolé, et bien on doit avoir le pendant en matière économique et financière. Alors, ça a changé depuis, parce qu'il y a une prise de conscience quand même, des magistrats. Moi je parle de... dans les années 1970-1980. Maintenant on a vu avec les hommes politiques qu'on a mis en prison, que y a quand même une certaine volonté de... de faire en sorte que ces gens-là soient punis comme il le doivent. Donc là y a quand même une belle évolution. D'ailleurs moi je l'ai connue, je vous l'ai dit, hein, à La Réunion... Moi à La Réunion, j'ai été sidéré parce que mon Procureur de la République, quand il a tenu ce langage, j'ai dit oph... ça va être un peu comme les autres, il me dit ça, mais je vais le mettre un petit peu au défi, on va voir. Et puis, le premier gars que j'ai eu, c'était un homme politique d'ailleurs, que je ne citerai pas, bien évidemment et bien il a été mis en garde-à-vue, il a été présenté au Procureur et puis voilà, il a été condamné. Ça m'a fait plaisir..."

La formation à la police financière :

56'44 : *"J'ai quitté l'antigang pour aller en financière sans rien y connaître. J'avais quand même une petite... j'avais un bac, donc... sciences ex, avec quelques petites notions de comptabilité, très légères, très sommaires, à partir de là, j'ai travaillé pendant à peu près un an ou deux avec un ancien, qui m'a formé... pareil. J'ai pas été immédiatement livré à moi-même ni mis immédiatement sur les affaires, si ce n'est que j'avais parfois de petites banqueroutes, amis de façon basique, je dirais, où il fallait faire deux-trois investigations très simples, qu'on me donnait, donc j'étais très content et très fier de les traiter (rire) et puis après, les affaires plus importantes, j'étais en binôme avec un ancien, qui traitait son affaire importante et qui avait besoin d'un adjoint pour le seconder. Spontanément, donc, je me proposais pour travailler avec lui et c'est comme ça, donc que j'ai intégré la matière financière qui c'est vrai est quand même relativement complexe, la comptabilité, tout ça, faut se la mettre, quoi qu'il faut pas s'en faire un monde non plus hein, faut pas s'en faire un monde parce que parfois même les plus grands comptables peuvent passer à travers beaucoup de choses ; souvent, moi j'ai été aidé par le comptable de l'entreprise, qui était en rogne après son patron parce que, qui avait fait des conneries monumentales, qui se faisait un malin plaisir de m'orienter là où il fallait hein, dans la comptabilité. Et puis, c'était le facteur chance aussi, des fois, il fallait tomber sur la comptabilité occulte, dans une entreprise. Bon, là c'est pareil, tout à l'heure je parlais justement du flair et de la chance qui est une grande partie dans le travail de policier, moi je dis qui représente 50 % par rapport aux 100 % de réussite, et bien le travail du policier c'est du flair... c'est aussi la chance. Parfois faut la provoquer la chance, mais c'est souvent la chance..."*

Le troisième métier qu'a exercé Christian Barthe dans l'institution policière a été celui d'administrateur, chargé de la délocalisation de la PTS à Lyon dans le cadre du plan d'aménagement du territoire. Il raconte l'opération comme une véritable épopée, de la décision de partir à l'installation complète, qui d'ailleurs s'est déroulée en plusieurs phases :

60'06 : *"Elle a été décidée par Pasqua, en 1993. Pasqua était ministre de l'Intérieur, et puis un beau jour, il réunit ses chefs de service de la police nationale et il dit, c'est bien beau que je demande à mes compatriotes et à – (rire) avec sons accent qu'il avait – et à mes collègues ministres de délocaliser, il faut que moi aussi je montre l'exemple (...) et donc il faut qu'un grand service de la police nationale soit délocalisé dans le cadre de l'aménagement du territoire – c'est les délocalisations de Cresson qui se poursuivaient – et donc quel est le service qui pourrait se porter volontaire pour quitter Paris et s'installer en province. Et tous les grands chefs de service qui étaient avec lui, tous pratiquement ont levé la tête au ciel, d'autres ont regardé leurs godasses, y a eu un seul, un fou, qui a levé le doigt, c'était mon directeur central de la police judiciaire de l'époque, qui était Jacques Franquet. Et Franquet c'était un fou, mais un fou génial, un fou génial, parce qu'il a vu tout de suite l'opportunité extraordinaire, pour nous, police technique et scientifique, de quitter Paris, où on était installés dans des locaux obsolètes, on était rue Cambacérès, à côté du ministère, là, mais dans des locaux abominables, c'était... Zola,*

c'était pratiquement Zola, certains services étaient dans des soupentes, d'autres étaient dans des... on était éparpillés dans plusieurs locaux, y avait aucune unité, c'était vraiment affreux et Franquet a tout de suite vu l'opportunité pour nous extraordinaire de quitter ces locaux, pour prendre ceux qu'on a maintenant à Écully, qui sont des locaux fantastiques, hein... Alors quand il s'est agi de choisir une ville, bon alors il y a eu plusieurs villes qui ont été mises sur la balance, y avait Reims puis Périgueux, Reims, Nantes, Brest tout ça. En définitive, c'est Lyon qui a été choisi. Pourquoi Lyon ? parce que les délocalisations, c'est l'occasion surtout de créer un pôle d'excellence et donc on a voulu s'installer à Lyon parce qu'il y avait déjà Interpol, y avait déjà un laboratoire de police scientifique, l'école des commissaires de police, donc en fin de compte, on n'a fait que compléter un pôle d'excellence en matière de sécurité qui existait. Et c'est comme ça donc qu'un beau jour, mon sous-directeur de la police technique et scientifique qui était Bernard Gravet, qui était un homme que j'adorais, qui m'a fait venir dans son bureau – quelques temps auparavant, je lui avais dit "chef au fichier des empreintes digitales, je commence à avoir fait le tour, il faudrait me trouver autre chose, parce que là, ça y est est, je crois que la boucle est bouclée" – et il m'appelle un matin et il me dit Christian, il y a un dossier pour vous, mais ça va pas être facile, il faut transférer toute la police technique et scientifique de la rue Cambacères à Lyon. Ordre du ministre de l'Intérieur. Est-ce que vous voulez être le chef de projet de cette opération ? Vous avez 48 heures pour me donner votre réponse. Je rentre chez moi le soir, j'en parle à ma femme – faut toujours en parler à sa femme – "Chérie, voilà, va falloir peut-être qu'on parte, parce qu'il va falloir qu'on s'installe à Lyon, délocalisation, qu'est-ce que t'en penses ? – Si tu l'as décidé, allons-y".

C'est merveilleux une femme comme ça :

"C'est extraordinaire hein ? Oui mais je l'ai choisie, elle est pas venue par hasard avec moi (rire). Et donc, il m'avait donné 48 h, le lendemain, j'étais là, dans son bureau, j'ai dit "chef, banco, je serai chef de projet de votre délocalisation". Et j'ai eu avec moi un inspecteur divisionnaire, on a formé la petite équipe, pour transférer toute la PTS, avec 300 et quelques fonctionnaires, 320 fonctionnaires de Paris à Écully, puisque c'est Écully qui avait été choisi et dans un premier temps, il a fallu que j'aille sur Lyon pour voir quel site on allait choisir (...) on a prospecté on a fait à peu près une vingtaine, une trentaine de sites et un beau jour je suis tombé devant le site d'Écully qui se trouve à 5mn d'ici qui était un site occupé par une banque et qui vendait justement, c'était le traitement informatisé des chèques pour la partie sud-est de la France. J'ai vu ce site, j'ai téléphoné tout de suite à mon patron à Paris, j'ai dit "chef, je crois que j'ai trouvé un site extraordinaire, c'est à Écully, ça fait 2 hectares, c'est un petit campus comme vous voulez l'avoir, j crois bien qu'on sera très bien là-dedans". Il me dit Christian, "demain on vient ensemble sur Lyon, on regarde ça". On a fait affaire, avec la DÉPAFI²⁷⁹, qui est donc la direction des affaires immobilières du ministère de l'Intérieur et on est devenus propriétaires de ce site, on a installé la PTS donc en 1996, donc on a mis un an à peu près pour faire la réhabilitation du bâtiment qui existait déjà et on a pu installer qu'une partie de la PTS. Alors le travail a pas été facile, parce que pour moi, il a fallu que je

²⁷⁹ Direction de l'Évaluation de la Performance, des Affaires Financières et Immobilières (note de la rédactrice).

fasse un peu de marketing pour essayer de convaincre le maximum de fonctionnaires de quitter Paris pour venir s'installer à Écully et c'était pas évident parce que pour certains Parisiens, Paris, c'est pas uniquement le nombril de la France, c'est le nombril du monde (rire). Vous dites à un Parisien vous quittez Paris, il dit non moi je suis bien à Paris, je veux pas quitter Paris, et pour moi c'était un réel problème parce qu'il fallait que je fasse en sorte de ne pas perdre les forces vives de la sous-direction (...) hein, c'est des techniciens, certains sont des ingénieurs, d'autres des techniciens qui ont une ancienneté extraordinaire, qui ont un vécu, une technicité et donc il fallait que je fasse en sorte de convaincre un maximum de fonctionnaires de quitter Paris pour venir à Lyon pour éviter que la PTS perde toute sa substance. Ben alors j'ai fait un peu de marketing, c'est-à-dire qu'avec la chambre de commerce, on a organisé des TGV et on a fait venir le mari et le conjoint ou la femme et son conjoint pour dans un premier temps visiter le site d'Écully et re une visite de Lyon en disant voilà, Lyon ça peut être une ville sympa, on peut vivre gentiment. Alors on a fait comme ça 3 voyages, 3 TGV, j'ai réservé des places, et puis ici j'avais réservé un bon restaurant à l'école des arts culinaires de Bocuse (rire) mais c'est la chambre de commerce qui payait, hein, on avait vraiment un truc super sympa avec une visite du site, et ensuite, en revenant sur Paris, j'avais fait un petit film, toujours avec la chambre de commerce (...) pour promouvoir un peu la vie dans Lyon, avec les sites les plus pittoresques de Lyon, les traboules, ceci cela, la vie dans Lyon et j'avais donc projeté ça là-bas à Paris, dans une grande salle du ministère de l'Intérieur et alors je vais vous dire, la communication, c'est quelque chose qui est pas facile, parce que à la sortie de la projection, j'entendais les fonctionnaires parler entre eux et ils se disaient, c'est trop beau, ça cache quelque chose (rire). Communication, c'est quelque chose hein... et donc je me suis dit c'est quand même extraordinaire que les gens doutent encore, ils avaient vu ici le site, on leur avait montré... et pourtant ils étaient là en disant que... M'enfin disons que j'ai quand même obtenu 45 % de volontaires, 45 %. C'est quand même un bon taux, un bon chiffre, parce que je parle pas de l'ENA qui a été un fiasco total sur Strasbourg, mais beaucoup de localisations de manières générales, c'était 15, 20 %. 45 % c'était très bien, et d'ailleurs, le Conseil économique et social s'est félicité, justement de un si bon résultat et je crois qu'on le doit justement à cette communication c'est-à-dire qu'on n'a pas voulu imposer à des gens – de toutes façons, c'était que des volontaires, on pouvait pas imposer – mais on leur a pas dit on va à Lyon, faut venir à Lyon, on a fait la démarche de leur montrer qu'on pouvait vivre dans Lyon, voilà. Et donc on a fait cette première opération en 1996, avec le bâtiment existant, qui a été réhabilité, et après il a fallu construire un deuxième bâtiment, juste à côté, dans le parc, naturellement, pour installer l'autre partie de la PTS qui avait pas pu suivre, c'est-à-dire les fichiers, les fichiers n'avaient pas pu suivre, et on a profité pour transférer également le labo de Lyon qui était à l'hôtel de police, qui était dans des locaux obsolètes aussi pour le mettre dans des locaux extraordinaires, d'ailleurs on a un laboratoire de police scientifique, qui est un des plus modernes et des plus spacieux d'Europe, il est vraiment magnifique, extraordinaire. Et d'ailleurs toute la PTS est installée dans un endroit extraordinaire, extraordinaire. (...) Paris, pour nous ce qui était intéressant c'est d'avoir quand même des liaisons assez rapides, de façon à ce que la hiérarchie de la PTS puisse se rendre souvent dans des réunions à l'état-major parisien. Donc on n'a pas pu couper

le cordon ombilical, c'était impossible et donc le TGV, vous avez vu vous êtes venue en deux heures, c'est facile, c'est-à-dire que on partait comme vous le matin hein, 7-8 heures, on avait un travail à Paris, on rentrait le soir chez nous vers 8-9 heures, on était à Lyon. C'est super, donc là c'était justement ce qui nous a fait prendre Lyon, cette facilité de communication. En plus on a également, je dirais, une position centrale, dans l'Europe, avec... On est bien situés, on a l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, avec une desserte aussi aérienne très intéressante donc quand on part en mission, Lyon, j'ai fait beaucoup de missions depuis dans des pays étrangers, ça allait sans problème hein sans problème".

Le fonctionnement du réseau PTS sur le territoire :

72'05 : *"(...) Nous sommes un service national, fonctionnant en province mais y a pas de problème pour ça, par contre, dépendent de nous, comme une toile d'araignée, dans les SRPJ d'ailleurs, dans les services régionaux de police judiciaire, des services d'identité judiciaire, c'est-à-dire des services régionaux de police technique et scientifique où on travaille sur la matière technique et scientifique de manière, je dirais... délocalisée. Nous à la PTS on a des services qui gèrent tous ces grands services-là régionaux, voire des petits services locaux, dans les commissariats de police, avec une petite antenne d'identité judiciaire et donc, les grosses affaires, on peut apporter notre soutien logistique, c'est-à-dire que nous avons des appareils très sophistiqués, qu'on ne peut pas multiplier dans tous les services, faute de crédits parce que ça coûte très très cher, et donc nos fonctionnaires techniciens ici à Écully sont appelés en renfort, c'est ce qu'on appelle la task force d'ailleurs, à aller travailler donc sur des grosses opérations, avec des affaires très importantes pour apporter leur soutien logistique avec des appareils très sophistiqués".*

Et par contre, ce qui se fait localement...

"C'est le travail au quotidien des cambriolages, puisque maintenant, la politique, c'est de couvrir le maximum de cambriolages, pour faire en sorte que la personne qui a été victime d'un cambriolage ne se sente pas complètement délaissée, qu'elle voit au moins qu'il y a des fonctionnaires qui viennent pour chercher des empreintes digitales etc. et puis de traiter quelques affaires criminelles aussi, qu'ils peuvent traiter à leur niveau et quand c'est des très grosses affaires criminelles, très importantes, là on peut apporter notre soutien depuis Écully, depuis la PTS".

C'est-à-dire que par exemple, une affaire qui peut se faire localement c'est par exemple la transmission des empreintes pour regarder sur le fichier central...

"Non, non, non, là ça se fait au niveau régional, c'est-à-dire que, notre système d'empreintes digitales informatisé, nous l'avons délocalisé..."

Tout le monde a accès

"Tout le monde a accès. Dans tous les SRPJ, les 19, vous avez donc un terminal qui nous permet à distance d'interroger la base. Alors on l'interroge donc sur l'identification décadactylaire, au niveau des traces ça se

fait aussi maintenant, donc les gens n'ont plus à se déplacer ils peuvent interroger depuis leur terminal. Ah oui, c'est très intéressant, heureusement hein".

Sinon, les autres matériaux qui sont ramassés sur les scènes de crime vues sont envoyés.

"Les autres matériaux, en dehors des empreintes digitales ça peut être du sang, pour les analyses génétiques, bien évidemment, du sperme, du poil, des cheveux, des truc comme ça, donc là c'est envoyé... dans les laboratoires, donc nous on a notre laboratoire ici à Lyon, qui est à Écully, qui est donc un laboratoire régional, on a comme ça cinq laboratoires, y en a un à Lille, à Marseille, à Toulouse, à Paris et à Lyon, c'est ça cinq laboratoires et ces cinq laboratoires couvrent tout le territoire national et les services donc, dès qu'ils ont une tache de sang, pour faire l'empreinte génétique, peuvent l'envoyer dans ces laboratoires... qui vont donc faire l'empreinte génétique. Et maintenant par contre nous avons le fichier des empreintes génétiques, fichier automatisé des empreintes génétiques, qui se trouve à Écully et qui lui fonctionne de manière opérationnelle depuis seulement un an".

Derniers métiers exercés depuis l'installation à Lyon : responsable du centre de formation de la PTS :

81'00 : *"Avant d'arriver à Lyon, y avait pratiquement pas de centre de formation... bien structuré. Y avait de la formation qui se faisait, bien évidemment, à Cannes-Écluses, mais elle était je dirais, un peu empirique. Mon sous-directeur m'a demandé de créer un service de toutes pièces, avec des formateurs à temps complet, des professionnels de la formation, qui avaient pour tâche de former, notamment, ce qu'on appelait les techniciens de scène de crime, les spécialistes qui vont sur une scène de crime pour prélever toutes les traces, indices, de façon à pouvoir ensuite exploiter ces traces et indices et identifier l'auteur du crime ou de l'infraction. Voilà. Donc j'ai créé ce centre de formation avec des fonctionnaires spécialistes, naturellement, en identité judiciaire, des vieux de la vieille, que j'ai pris, qui avaient déjà une expérience extraordinaire et qu'on a formés, dans un premier temps, à être formateurs, c'est-à-dire, il a fallu les emmener, les envoyer à Clermont-Ferrand, au centre de formation de Clermont-Ferrand, pour qu'ils aient donc des rudiments de pédagogie et après ça, donc, ils ont été lancés dans le grand bain et ils sont devenus formateurs. Donc on a créé ce centre de formation qui existe, bien évidemment, qui maintenant d'ailleurs a pris un peu de... d'ampleur, est devenu très très important et qui au plan national est le seul centre de formation pour tous les techniciens qui travaillent dans les centres de police technique et scientifique. Alors on forme des Français, mais on forme aussi des étrangers, on a beaucoup de demandes de pays étrangers qui connaissant donc notre technicité qui est arrivée à un très haut niveau, souhaitent que leurs techniciens soient formés, la plupart de temps, la plupart du temps ce sont des pays francophones, la plupart du temps ce sont des pays d'Afrique, évidemment".*

et responsable de la Communication pour la PTS :

118'00 : "*Bon j'étais chargé de la communication à la PTS, je l'ai pas dit tout à l'heure, en dehors de tout ce que j'ai dit, de mes casquettes, j'avais une troisième casquette, j'étais chargé de la communication, c'est-à-dire de valoriser l'image de marque de la PTS, et que, c'est moi qui étais chargé, donc, de faire les petits films de... promotionnels, de m'exprimer devant les médias quand y avait des télé, des trucs comme ça, j'ai participé à des émissions comme... des émissions scientifiques et tout ça à la télé, donc, c'est moi qui faisait toutes ces émissions. Et bien à ce niveau-là, au niveau donc de la communication, maintenant, quand on fait visiter la PTS, on est fiers... on est fiers de faire visiter la PTS. C'est un bâtiment, mais... fantastique. Alors qu'avant, quand on était à Paris, je faisais visiter uniquement le fichier des empreintes digitales, le FAED. Pourquoi ? Parce qu'on s'était installé dans un local relativement... bien... moderne, disons, et quand les délégations étrangères venaient, (petit rire) elles avaient droit qu'à ça, c'est tout, pour elles c'était ça la PTS. Aujourd'hui, quand on va visiter Écully, mais alors on montre tout, et puis les gens restent baba...".*

Une fin de carrière heureuse :

83'24 : "*... Et puis je suis parti avec le plus haut grade de commissaire, commissaire divisionnaire donc j'ai fait une belle carrière puisque j'ai commencé comme simple inspecteur et j'ai terminé au plus haut du grade des commissaires donc j'ai fait une très belle carrière. Mon père était très fier de moi et puis ma famille aussi et moi, je dois dire que j'étais assez fier de mon parcours aussi, parce que c'est vrai que c'est quand même une reconnaissance de l'administration de m'avoir fait passer divisionnaire à la fin de ma carrière. J'ai également été décoré de l'ordre national du mérite au mois de mars il y a deux ans, juste avant de partir. Tout ça c'est une reconnaissance de la nation, reconnaissance de mes services, je pense que je suis parti comme un fonctionnaire... heureux".*

... et un départ à la retraite difficile :

84'20 : "*... Un petit peu difficile parce que... on n'a pas vécu tout ce que j'ai vécu pendant 33 ans sans partir comme ça la fleur au fusil et puis en chantonnant. Ça a été très dur pour moi, parce que du jour au lendemain je me suis retrouvé sans rien du tout, et c'est vrai que c'était une situation à laquelle je m'étais préparé mais tant qu'on la vit pas, on peut pas avoir ce qu'on peut ressentir, et les premiers temps, j'étais perdu, d'autant plus que mon épouse travaille, je savais que je serai tout seul à la maison, donc j'ai tourné comme une âme en peine, je m'occupais en allant faire des joggings, j'étais crevé le soir mais ça fait rien, je faisais du jogging, à ne plus avoir... à tout mon soûl. J'allais faire des courses dans les supermarchés, sans draguer mais j'allais faire des courses dans les super marchés, et puis à un moment donné, au bout de trois mois comme ça, j'ai trouvé que ça pouvait pas durer et j'ai eu une proposition pour travailler comme clerc d'huissier dans une grande étude de Lyon et j'ai dit pourquoi pas et voilà depuis maintenant un an et demi, je m'occupe, en attendant que ma femme prenne sa retraite et qu'on puisse se retirer tous les deux...".*

Les rapports police-gendarmerie dans les années 1970 :

87'15: *"Lorsque j'étais au GRB j'allais donc fréquemment dans des enquêtes dans des circonscriptions tenues par des gendarmes, inévitablement, on peut pas faire autrement... Moi j'avais pour principe, systématiquement, de les prévenir, par courtoisie, pas par obligation forcément, par courtoisie, parce que... on n'était pas du tout obligés de les prévenir, lorsque on était en dehors de notre zone de compétence, on se faisait assister par des collègues OPJ du coin, l'OPJ local, on n'avait pas besoin des gendarmes, mais je pensais que la moindre des choses, c'était de les prévenir parce que, en toute hypothèse, une affaire de police judiciaire, ça passe pas inaperçu, ça se sait toujours. Lorsque après, vous entendez, par la bande, des gendarmes que les collègues policiers, ce sont des gougnafiens, qu'ils auraient pu prévenir... c'est pas bien... Donc moi, je le faisais, je le faisais également des fois par intérêt, pour le dire franchement ; parce que à cette époque – je sais plus si ça doit être le cas encore actuellement – les gendarmes avaient des fichiers locaux qui étaient tenus de façon remarquable. Une source d'information extraordinaire, que nous nous n'avions pas et lorsque j'allais quelque part, j'avais besoin de renseignements, je m'arrêtais à la brigade de ma gendarmerie et j'avais un accueil sans problèmes. La coopération – on a toujours parlé de la guerre des polices, c'est faux – la guerre des polices elle a eu lieu, ou elle peut peut-être encore lieu au niveau des grands chefs, mais à la base, à la base, lorsqu'il s'agit de se donner un coup de main, pas de problèmes. Et moi j'allais dans les brigades de gendarmerie, j'étais très bien reçu, je demandais des renseignements sur Untel Untel, ils sortaient leurs petites fiches, il y avait une mine de renseignements (...) à l'époque, en criminelle, c'est vrai que là où ça posait un problème, c'était au niveau des saisines, quand un procureur saisissait plus un service de gendarmerie qu'un service de police, ça faisait grincer des dents, forcément... alors la PJ disait "ouais alors pourquoi nous on n'a pas été saisis, pourquoi c'est le service régional des... pourquoi c'est la SR...". Alors là je dirais que c'était plutôt le problème de démarche de la hiérarchie, des chefs de service qui allaient rendre une petite visite au procureur, pour dire "Monsieur le Procureur, ce serait bien que vous nous saisissiez nous plutôt que les gendarmes, vous savez, nous on peut mettre le paquet sur telle ou telle affaire...". Mais ça, ça a toujours été, ça l'est toujours un peu, y a des procureurs qui saisissent les policiers que les gendarmes et vice versa quoi. Mais ça c'est un problème je dirais, relationnel plutôt, entre la hiérarchie et puis les Procureurs de la République".*

Vie privée, vie professionnelle :

91'18 : *"... C'est toujours délicat, c'est toujours délicat d'avoir des amis avec lesquels on travaille, dans la profession... Très délicat. Enfin moi, c'est comme ça que je l'ai ressenti... Pourquoi ? Parce que, le travail de policier – moi ma femme n'a jamais su ce que je faisais dans la police. Jamais. D'ailleurs, c'est une passionnée de Commissaire Boulton, Navarro et des séries comme ça. Elle est toujours pendue là-dedans moi je lui dis "mais pourquoi tu regardes ça, c'est d'une nullité affligeante..." Elle aime bien ça, mais c'est peut-être par réaction parce que elle a jamais rien su avec moi, moi mon travail c'est quelque chose... quand je rentrais à la maison c'était fini,*

terminé, y avait une... je dirais c'était pratiquement le mur de Berlin, c'était la forteresse, y avait le mur entre mon activité professionnelle et mon activité... disons ma vie familiale. Les amis c'est pareil. Je trouvais que avoir des amis... bon, j'ai eu des grands copains... policiers avec qui j'ai sympathisé, mais ça n'a jamais été au delà, sauf... avec un, avec un, qui était donc mon copain... de promotion à l'école des commissaires de Saint-Cyr-au-Mont d'Or. C'était un garçon charmant, j'avais beaucoup d'affinités avec lui, on partageait les mêmes passions (...) pendant toute notre scolarité, à Saint-Cyr-au-Mont d'Or, on a été très proches l'un de l'autre et j'ai gardé des relations très étroites avec lui mais c'était le seul. (...) Allez pas me dire... pourquoi, c'est comme ça, j'ai pas voulu avoir des amis avec lesquels je travaillais au quotidien. On se voit assez souvent comme ça dans le métier, pour ne pas ensuite se revoir en dehors du métier... c'est pas la peine. On a d'autres amis, d'autres... d'autres pensées, d'autres activités, d'autres motifs de parler d'autre chose que du métier, parce que le danger – moi c'est comme ça que je l'ai ressenti –, c'est que se retrouver avec des collègues, c'est se replonger un petit peu dans les affaires, en parler, à la limite en parler devant les femmes, qui n'ont pas à connaître des affaires qui doivent garder, quoi qu'on en dise, un caractère de confidentialité extrême, parce qu'une femme, même sans vouloir porter préjudice, peut très bien après, dans une conversation, dire des choses, puis sur une enquête, après, ça peut être lourd de conséquences, hein".

L'arrivée des femmes dans la police :

95'52 : *"Moi j'ai commencé à travailler avec une femme, lorsque j'étais en financière, à Angers... Ça devait être, alors attendez voir... 1969... 1973... ça devait être en 1975... (...) Donc moi j'étais à la financière, bien évidemment et un jour mon chef de service, donc j'étais inspecteur, inspecteur principal même, mon chef de service me dit "Christian j'suis embêté, y a une femme qui arrive... (rire) non mais la réaction c'était... peut-être un peu bête et méchant, mais faut que quelqu'un la prenne et je vois que vous"... Ah bon j'ai dit "C'est gentil chef, bon ben allons-y"... donc elle a tourné avec moi... En financière, ça posait pas trop de problème, donc elle a commencé à apprendre le travail, c'est vrai ça s'est bien passé, mais... j'ai quand même une anecdote : un jour, je fais une perquisition, donc avec elle, dans un dossier, d'un gérant de société, à son domicile, et je cherchais la comptabilité occulte. Là-bas, au siège de la société, on n'avait rien trouvé, que dalle, chocolat et là je dis y a plus qu'à faire la perquisition chez lui ; donc on va chez lui, on était donc pendant la garde-à-vue, c'était donc... 18 h, après l'interrogatoire, et viens donc, avec ma collègue et on y va tous les trois. J'arrive là-bas, on fait la perquisition, le gaillard quand même, on le surveillait bien, tout ça, moi je menottais jamais les gens, c'est peut-être un tort, mais je trouvais que... un gérant de société, des... des gens comme ça, les menotter, moi je trouvais ça... pas bien. C'était pas... dans ma façon de faire les choses. Il m'est arrivé souvent, pendant la garde-à-vue, d'emmener avec moi un PDG manger, vite fait, entre 12 et 13 heures, 12-12 h 30, dans un petit restaurant à côté du service, pour se décontracter un peu, puisque... il avait avoué, la messe était dite, donc y avait plus rien à espérer ou quoi que ce soit, puis tout était fait, j'allais manger avec lui, comme ça, ça se passait bien, bon. Je menottais pas les gens. Et là,*

la perquisition, donc vers les 18 heures, on commence, on fait le tour de toute la maison et... chocolat, je trouve rien. On se met donc dans sa salle à manger et puis la collègue donc commence à taper le procès-verbal de perquisition négative, sous ma dictée. D'un seul coup, je ne sais pas pourquoi, mon regard se porte sur une sacoche qui était dans un coin, comme ça. "Tiens, j'avais pas fait attention à ça". Je vais vers la sacoche, et j'étais à même pas deux mètres de la sacoche, je sens une masse qui me tombe sur le râble, c'était mon gaillard, donc, qui m'avait agrippé comme ça par derrière, et puis qui me disait "ouais, ne touchez pas à ça, ceci, cela !" Bon. J'ai tout de suite compris que c'était la comptabilité occulte qui se trouvait là dedans. Je me débats, il lâche prise, je vais vers la... je prends la sacoche, il commence à me labourer les mains avec ses ongles... au sang, j'étais au sang. Et, c'était une masse, moi je suis un petit gringalet, il faisait 1 m 80-1 m 85, et donc je voyais que j'allais perdre prise. La collègue, elle, est tétanisée. Tétanisée, tétanisée. À un moment donné, j'ai eu la présence d'esprit, je lui ai dit "Nicole – je crois que c'était son prénom –, Nicole, appelle vite, la gendarmerie du coin. Prends le téléphone, appelle vite!" Le fait de dire ça, le gars tout de suite a lâché prise et c'était fini. Mais voyez un peu, la faiblesse d'avoir une collègue, hein, c'était... (...) C'était une révolution hein. C'était très machiste, hein enfin c'était... masculin pratiquement à 100 %, si ce n'est le personnel administratif, les secrétaires et tout ça, les dactylos, bon, bien sûr, mais c'était les seuls personnels que nous on avait... connaissance de femmes. Tous les autres c'était des mecs hein (...) en PTS, y a beaucoup de femmes, beaucoup de femmes. Ben oui, parce que là, elles ont leur raison... Enfin leur raison d'être, faut pas dire ça, elles ont leur place pleine et entière. Parce que, c'est souvent un travail très minutieux et un travail de femmes... alors sans aucun problème, sans aucun problème. Non et puis, elles font leur travail à merveille hein, moi je... On a formé des tas de techniciens de scènes du crime femmes, qui sont vraiment extraordinaires dans leur approche du travail, consciencieuses et qui font un travail... fabuleux hein, fabuleux... De ce point de vue-là, les femmes ont leur place dans la police nationale sans problème de façon pleine et entière et puis d'ailleurs, moi je trouve que c'est une très bonne chose, une très bonne chose parce que dans l'approche de dossiers, un regard féminin des fois ça apporte beaucoup pour un enquêteur, ça apporte beaucoup. Je parlais tout à l'heure d'intuition ; les femmes des fois ont une approche qui avec leur façon de voir les choses qui peut être différente de celle d'un homme et ça peut être très complémentaire, c'est des binômes qui peuvent très bien jouer sur des... enquêtes".

Police et ascension sociale :

102'47 : Vos filles ont jamais envisagé la police ?

"Si. Mon aînée. Mon aînée a fait donc des études de droit, très loin je crois puisqu'elle a eu je crois un DEA avec mention mais droit public, mais après... donc elle était appelée à passer les concours, et quand il s'est agi de passer les concours et notamment de la magistrature – parce qu'elle aurait pu passer les concours ou de commissaire ou de la magistrature, elle hésitait entre les deux – et puis bizarrement, elle s'est pris d'une passion pour les médias (...) donc je suis assez fier de ce qu'a fait ma fille, mais longtemps j'ai été un peu... un peu...

très aigri de la tournure des événements. Parce que, au fond de moi, je pensais qu'elle embrasserait une carrière dans la magistrature ou une carrière de policier, et quand elle m'a dit qu'elle voulait rentrer dans un média et surtout dans des conditions comme ça, qui étaient des conditions très difficiles hein, très difficiles, je dois dire que... j'étais un peu aigri. Je lui en voulais énormément (rire) je dois dire. (...) J'sais pas, parce que je connais son caractère aussi, je sais pas si elle aurait fait une grande carrière dans la police, elle a un tempérament peut-être pas comme il faut, mais, magistrat, oui, je l'aurais bien vue, juge des enfants, elle aurait fait une très belle carrière dans la magistrature".

Être un bon policier :

105'53 : *"Et pour faire un bon policier, il faut avoir un tempérament de gagneur, il faut avoir un tempérament... je dirais, bien trempé, ne pas se laisser prendre par les sentiments... Parce que une enquête, ça peut être des visions... affreuses de choses qui se sont passées et faut pas que ces visions viennent occulter ses facultés d'analyse et ses facultés de compréhension de tout ce qui a pu se faire. Parce ce que comprendre un crime, c'est déjà quelque part imaginer le profil du criminel, c'est souvent pouvoir aller dans des directions. Donc ça, il faut occulter toute la partie émot'... toute la partie émotionnelle et c'est pas facile. (...) Alors ça veut pas dire que nous sommes des robots, loin s'en faut, moi j'ai assisté à des tas et tas d'autopsies, à l'époque donc où j'étais au GRB, en criminelle et j'ai jamais pu rester indifférent sur des autopsies d'enfants... violés, tués. Jamais, jamais. Et d'ailleurs, le fait de pas rester insensible, ça m'a... SUPER motivé pour trouver le criminel. Parce que à chaque fois je me suis dit "et si c'était ton gamin ? Alors pense aux parents, pense aux parents" et à chaque fois qu'on pense aux parents, c'est là qu'on a une motivation... décuplée pour retrouver les criminels. Et moi j'ai toujours donné tout ce que j'avais au niveau de mon énergie pour retrouver ces salopards parce que j'ai pas peur de le dire le mot salopard, même si les avocats, les psychiatres vont trouver toujours des bonnes raisons pour dire que c'est pas sa faute, pour moi ça reste un criminel, même si après c'est le problème des juges de nuancer la peine par rapport à des circonstances atténuantes ou autres, mais pour moi policier, ça reste quelqu'un qui a ôté la vie à... à un enfant, à une femme, à une jeune fille et ça reste quelque chose d'abominable. Donc ça m'a toujours super motivé, toujours super motivé, et je pense, un bon policier, c'est pour ça, il doit avoir une... ça peut pas être un robot, ça peut pas être un robot, parce que si c'est un robot, il va rester indifférent et au bout du compte, après, il perd peut-être une part de sa motivation..."*

Moment difficile dans la vie de policier, l'interférence de considérations politiques :

108'51 : *"... J'ai connu certains dossiers où... on avait... des fois... un peu de crainte... sur... la motivation de la hiérarchie à vous soutenir dans des circonstances difficiles. Souvent, c'est arrivé. Des fois vous êtes un homme seul dans les dossiers. Surtout quand le dossier est pas facile, qu'il prend une connotation des fois... politique et que y a des intérêts supérieurs qui viennent... vous mettre des bâtons dans les roues. Ça m'est arrivé*

plusieurs fois. Et là, vous vous retrouvez seul et là c'est là qu'on a besoin justement du soutien de la hiérarchie et des fois on la trouve pas toujours. Pas toujours. Bon, j'ai connu des grands patrons qui, envers et contre tout, vous soutenaient et là ça fait... ça fait chaud au cœur. Y a des fois où vous vous trouvez un peu isolé et là des fois, quand on est seul comme ça, c'est là où je disais faut être très fort au niveau de la tête, parce que c'est des coups à se retrouver complètement sens dessus-sens dessous. On sait plus où on est, on se demande si le ciel est pas tombé sur la tête et qu'est-ce qu'on doit faire, qu'est-ce qu'on va faire. (...). Il m'est arrivé, à La Roche-sur-Yon, d'avoir mis en garde-à-vue un membre du... des Prud'hommes qui avait fait... donc, des malversations et le soir... donc, je le mets en garde-à-vue, comme d'habitude, et ben à partir de 20 h-21 h, y avait peut-être 1 000 ou 2 000 personnes autour de... ouais, il avait rameuté tout... et puis voilà, y avait des slogans "Barthe fasciste !" machin, des trucs comme ça. Quand vous êtes... confronté à des problèmes comme ça, c'est pas facile, pas facile. On est soumis à une pression terrible, une pression psychologique, hein, et c'était le... c'était un petit peu le but de la manœuvre, là. Donc tout ça, c'est pas facile. Alors quand après, vous avez des gens qui vous disent "bon ben, allez-y mollo, hein, parce que vous savez hein, y a des élections législatives bientôt, donc faut faire attention"... Là... là, c'est pas facile à gérer, c'est des choses qui sont pas faciles à... Donc là, dans ma carrière, j'en ai connu. Bon, on peut dire que après coup, bon, on y pense... mais y reste toujours une cicatrice, ça se referme jamais. (...) J'ai été syndiqué, et bien y a une fois justement où j'ai fait jouer mon syndicat, justement à La Roche-sur-Yon pour ne pas le nommer, avec... le Conseil des Prud'hommes... J'ai dit "je suis attaqué par... la CGT, qui est donc un syndicat, moi-même, je suis syndiqué. Est-ce que mon syndicat va me... va me défendre ?" Eh bien rien du tout. C'est-à-dire qu'il y a eu des tracts qui avaient été distribués dans tout La Roche-sur-Yon, comme ça partout répandus sur la voie publique, où mon nom était mis en exergue, tout ça, et donc, avec ce fameux syndicat et mon syndicat n'a pas levé le petit doigt. C'est pour ça que... de tous temps... moi mon syndi – c'était la seule fois où je demandais quelque chose à mon syndicat (rire) – comme quoi vous voyez que... là on se trouve vraiment très seul, et on pense que quelque part on va être un petit peu aidé, dans des circonstances très spécifiques et on s'aperçoit que non, que voilà... C'est pour ça que... pas facile, hein...".

Une conception du métier de policier face à la politique :

113'08 : "... On est confronté à quelque chose qui nous dépasse largement, qui nous dépasse largement, et la seule chose à faire, mais c'est ce que j'ai fait d'ailleurs, c'est que j'ai poursuivi mon travail, tel que je pensais le faire, que je suis allé jusqu'à ce que... j'ai les coudées franches, à partir du moment où après c'était fini, bon ben c'était plus mon problème. C'était plus mon problème. Mais on en garde quand même un certain ressentiment parce que, on se dit "tu n'as fait que ton travail, ni plus ni moins", parce que sans pour autant faire d'excès de zèle, avoir un comportement outrancier ou aller au delà de ses prérogatives, je dirais, d'officier de police judiciaire, de rester dans un cadre strictement lé... que la loi vous a prescrit, vous a donné, vous a dicté, et bien, une fois que vous avez fait ça, après vous avez... votre conscience pour moi. Moi, c'est ce que je me suis dit, c'est que "le matin,

quand tu te rases, Barthe, il faut que tu te regardes dans la glace et que tu aies pas honte de toi". C'est ce que je me suis toujours dit, que "tu mérites ton salaire, puisque le contribuable paye pour faire ce que tu as à faire, donc tu mérites ton salaire, tu l'as mérité, tu as pas à rougir de quoi que ce soit, tu as fait ce que tu avais à faire, ce que t'avais pu faire et puis après... terminé". Il faut pas non plus, je dirais... un policier ne doit pas non plus aller au delà... de ses prérogatives, de ce qu'il doit faire, il ne doit pas interférer avec le monde politique ou le monde judiciaire. C'est trois mondes qui sont... totalement différents. Donc, toi t'es dans ton monde policier, tu n'as à t'occuper que de ton travail de policier. Après, ce qui se fait au delà, c'est pl... t'as même plus à demander des comptes. Si en toi-même tu te dis "c'est pas normal", ça doit rester une réflexion personnelle. C'est un peu comme un policier qui... qui ferait de la politique. C'est pas bon. Parce qu'un policier est au service de l'État, avant d'être au service de... au service d'un parti politique, même soit-il au gouvernement. Il est au service de l'État. Moi, j'ai jamais fait de politique, j'ai eu des convictions politiques, mais ça s'est toujours arrêté une fois que j'ai commencé à prendre les fonctions de policier. Terminé".

Changements dans la police et politique :

116'48 : *"Si, je l'ai vu changer, mais par rapport, je dirais... j'arrive pas à trouver un terme là-dessus... par rapport à une volonté, par rapport à une volonté de vouloir faire évoluer l'institution policière. Moi j'ai connu dans ma carrière des ministres de l'Intérieur et des grands ministres de l'Intérieur. Je sais pas si vous voyez la nuance (rire). Voilà. Donc, certains grands ministres de l'Intérieur ont eu la volonté de faire évoluer l'institution de police, en donnant des moyens. Alors tout à l'heure j'ai parlé de Joxe, ça été l'un des premiers, avec la loi de modernisation de la police nationale, qui a été une loi extraordinaire, avec des moyens financiers magnifiques et c'est là que ça nous a donné une impulsion, notamment à la police technique et scientifique, c'est là qu'on est nés nous. Avant on était dans les limbes, on était dans les machins et là on est... grâce à Joxe. Après, j'en ai connu d'autres également, j'en ai connu d'autres qui... Pasqua – parce moi je veux pas rester uniquement sur un homme de gauche – Pasqua a été un bon ministre de l'Intérieur aussi, un bon ministre de l'Intérieur, il nous a délocalisés nous, police technique et scientifique, et il nous a fait un bien énorme..."*

- JEAN BARTHE -

Formation et carrière :

Né en 1920.

1932 : certificat d'études, quitte l'école ; famille éclate (père disparaît ±), est recueilli par sa grand'mère à Rouen, où il commence à travailler : d'abord chez un rampiste (fabricant de rampes d'escalier, puis dans une usine de charpentes) ; 1937-1942 : embarqué dans la Marine ; 1942 : démobilisation et retour à l'usine à Toulouse ; 3 février 1942 : Mariage avec Violette ; 1943 : départ pour le STO, à Erfurt, avec sa femme ; travaillent tous deux dans une usine de mécanique de précision ; vivent dans une baraque ; 1945 : libération par Patton et retour à Toulouse le 1^{er} mai et à l'usine (AZF qui ne portait peut-être pas le même nom) ; 1947 : examen de gardien de la paix pour la police Chérifienne : 3 mois école de police de Rabat ; 1947-1949 : gardien de la paix à la Sécurité publique dans la Médina de Fès ; 1949 : à la Sécurité publique à Sefrou, examen OPJ, inspecteur de sécurité publique ; 1954-1956 : Taza ; 1956 : inspecteur divisionnaire à la Sécurité publique à Angers ; 1976 : départ à la retraite et prend un cabinet d'assurances, qu'il exploite pendant dix ans.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR R. ZAUBERMAN LE 27 SEPTEMBRE 2004 AU DOMICILE

DE J. BARTHE

Entretien très intéressant, hélas perdu dans sa première version en raison d'un problème technique mal compris qui a provoqué l'effacement de l'enregistrement. J'ai par la suite repris oralement et sous le contrôle de l'interviewé les éléments essentiels de son parcours, notamment de carrière, mais naturellement, cela n'a pas la saveur du discours naturel... Les bruits de fond qu'on entend alors sont ceux du restaurant où nous déjeunions et où j'ai repris les éléments de l'entretien effacé. Compte tenu de ces circonstances, l'entretien sera simplement résumé par mes soins et je proposerai quelques rares citations.

Plage 3 : origines, formation et débuts dans la vie :

1'27-5'34 : D'un milieu très modeste – famille nombreuse, ses parents tenaient un café – Jean Barthe quitte l'école après son certificat d'études. C'est à peu près le moment où sa famille éclate (son père les quitte) et où il est recueilli par sa grand'mère à Rouen. Il commence à travailler chez un fabricant de rampes d'escalier, puis dans une usine de charpentes, qu'il peint au minimum. En 1937, attiré par – *victime*, dit-il – des affiches, il s'engage dans la Marine. Il est démobilisé en 1942 et entre à l'usine à Toulouse. Il y rencontre sa femme Violette, avec laquelle il

se marie en février 1943. La même année, ils sont envoyés ensemble au STO, à Erfurt où ils travaillent dans une usine de mécanique de précision. Ils vivent dans une baraque, deux femmes et lui. Après leur libération, ils rentrent en France, à Toulouse, le 1^{er} mai. Ils retournent à l'usine, lui dans une usine dont il semble qu'elle sera par la suite AZF ; sa femme travaille à la poudrerie, à pousser des wagonnets.

Il n'aime pas son travail :

5'36 : "... *La sirène le matin... Bon, étant donné que y avait rien d'autre...*".

et un jour, à la sortie de l'usine, un copain lui raconte qu'il venait de poser sa candidature pour entrer dans la police chérifienne (**14'30**) ; il va chez le copain (Tassin) recopier sa lettre de candidature et se trouve convoqué à la Préfecture, où un policier des RG lui fait passer quelques épreuves : une dictée et des problèmes :

15'06 : "*Écoutez, j'ai quitté l'école à 12 ans, c'est-à-dire après mon certificat d'études, euh... immédiatement après j'étais chez ma grand'mère, j'suis rentré dans le bâtiment, de là ensuite j'suis parti... voilà, après j'suis parti en Allemagne, je suis revenu ; tout ce temps-là, je savais pas ce que c'était une dictée, ni écrire... que dalle...*".

15'45 : Les résultats sont donc mauvais, mais le recruteur a l'air de tenir à son recrutement, puisqu'il lui fait refaire les épreuves en l'aidant et de manière assez rusée : il lui fait conserver malgré tout quelques fautes dans la dictée. Et voilà Jean Barthe parti pour l'école de police de Rabat, où sa formation de gardien de la paix dure trois mois. Sa femme pendant ce temps, reste en France, avec leurs deux premiers enfants. Classé avant-dernier au concours de sortie, il est affecté, avec neuf autres dans la médina de Fès, où il fait du travail de sécurité publique (patrouilles) de 1947 à 1949, aidé par un supplétif marocain, car il ne parle pas l'arabe. La délinquance consiste beaucoup en vols à la tire, vols à l'étalage. Les rapports avec la population sont bons, dit-il, parce que celle-ci avait le sentiment d'être protégée (**18'42**).

En 1949, il est affecté à Sefrou ; il retournera à Fès pour passer l'oral du concours d'OPJ. À cette époque, il comprend déjà l'arabe. Sa troisième affectation marocaine sera à Taza.

Deux expériences notables :

- amené à faire du maintien de l'ordre lors de manifestations syndicales à Taza, il a fait usage du feu (**21'37**).

C'était une manifestation pour l'indépendance ?

"*Oui... syndicats... Ils étaient chez eux et puis ils envoyaient des pauvres types... devant hein... j'crois pas en avoir tué. J'y ai souvent pensé, et je me suis forgé à l'idée que... toutes les balles étaient parties dans le ciel.*"

Parce que ça m'est arrivé deux fois, de tirer sur des ra... sur des rats qui se sauvaient, mais je me suis aperçu que plus je tirais, plus y couraient vite".

C'était à une autre occasion ?

"Oui... pour les stopper, parce qu'ils se sauvaient... Pas des bons souvenirs tout ça... Pas des bons souvenirs..."

- constatation de police judiciaire, dans la lutte anti-indépendantiste :

29'09 : *"Ab oui, la corvée de bois là ? Oui alors ça ça fait drôle ça aussi hein. Parce que les types y voulaient pas partir hein (rire)... Ils ont ouvert les geôles, ils ont dit (incomp.) "allez-vous en". (rire) Ils voulaient pas partir, eh... ils savaient que derrière... y avait... y avait les mitraillettes quoi, les mitraillettes de la Légion étrangère et eux ils avaient commencé à per... à creuser les trous, pour me... pour les mettre dedans".*

Mais vous là dedans, vous étiez censés faire quoi ?

"Ab non non, on attendait qu'ils soient... qu'ils soient étendus pour aller prendre leur empreinte et faire... un état signalétique, plus ou moins vrai... de ces corps qui étaient là. Et en arrivant au commissariat central : "ce jour à telle heure, euh... avons été dans la (incomp.)... avons été reçus par... le colonel... – c'est un colonel –, par le commandant de la Légion étrangère pour nous faire part que les quatre individus... avaient tenté de s'enfuir et qu'ils avaient été abattus avant (rire)... avant d'aller trop loin" (rire). C'est pas grand-chose la vie d'un homme hein ? Bon..."

Mais vous, vous arriviez après ça ? Enfin je veux dire, ils vous racontaient l'histoire ou vous avez assisté en fait, à la corvée de bois ?

"Nous, Jean Barthe, vu la commission rogatoire, le machin... avons été conduit sur les lieux... euh... de l'exécution, par le Colonel mmm... afin d'obser... euh".

De constater...

"... Afin de relever les éléments suivants : premier, 30-40 ans, barbe, machin tout ça avec dessus..."

Les empreintes :

"... les empreintes et... terminé".

Les rapports avec la population Marocaine :

- le renseignement :

36'55 : *"... J'avais toujours eu un principe, même à Casa, où est-ce que j'avais eu la responsabilité des bordels européens et marocains, j'étais Monsieur Jean, parce que à aucun moment je n'avais eu un moment intime avec les pensionnaires. Qui m'étaient proposées d'ailleurs... "Oh Monsieur Jean !... Vous avez pas vu la petite berbère là-bas, 17 ans ! – Non. Rien à faire intouchable pour moi ! Ab oui, parce qu'autrement hein. Alors grâce à ça, j'ai fait des bonnes affaires, grâce à ça j'ai... j'étais bien renseigné..."*

Vous obteniez des renseignements ?

"Ab oui... "Monsieur Jean oui, attention demain, va y avoir du monde dans... dans le bourg" Je savais ce que ça voulait dire".

Ça voulait dire ?

"Ça voulait dire qu'il y avait des fellaghas qui descendaient... qui venaient se ravitailler etc. tout ça... Alors là, il nous appartenait de voir s'ils avaient pas descendu avec eux des armes et des machins... c'est là qu'un jour, y a un gars qui s'est retourné et qui a vidé son revolver, son chargeur sur nous. Il a pas été loin le mec mais enfin...".

- L'hospitalité marocaine :

27'28 : "... Quand on est monté dans le Rif, avec ma femme et mes gosses, invités par... par un chérif, quoi, à manger. Alors il nous avait vu arriver de loin, à ce moment-là, il avait commencé à préparer la bouffe (rire). En arrivant, il nous a invités à boire le thé, automatiquement et... on était... on était sous sa tente là, face à la vallée, c'était de toute beauté, et on a mangé d'une façon magistrale (rire). Avec ma femme, ça nous a fait drôle, hein, parce qu'on était très bien reçus... très très bien reçus... Et alors, avec... Patrick, non Christian – à l'époque, il avait quoi 7-8 ans, 9ans ? – il était ass... le marabout l'avait appelé, il l'avait assis sur ses genoux, et Christian s'amusait à tirer sa barbe... Il avait une grande barbe. C'est des bons souvenirs ça ! Il s'en souvient... Et Christian s'en souvient encore ! Il s'en souvient... quand il tirait sur la barbe du marabout là... (rire). Bon, ça fait partie des bons souvenirs".

- L'abandon des supplétifs :

41'09 : "Quand on est partis de Taza, on est partis à... Cinq heures de l'après-midi, on est partis pour rejoindre Fez, où c'est qu'on avait des amis qui nous attendaient pour passer la nuit. Quand on est partis, y avait un supplétif qui est venu avec sa femme et ses quatre gosses, qui nous a suppliés de l'emmener avec lui... de l'emmener avec nous. En nous faisons comprendre que si on le laissait là, et si il allait pas se réfugier dans le Rif (geste de gorge tranchée). On allait pas l'emmener... Tout seul encore... C'était des braves gens. Dévoués corps et âme, hein... Même des trucs à nous gêner des fois, hein...".

Et vous avez jamais su ce qu'il était devenu ?

"Il s'est sauvé... Il nous a fait comprendre – on est partis en fin d'après-midi – que le lendemain matin, s'il était encore vivant, il se sauvait, dans la montagne, avec ses enfants et sa femme. On pouvait pas, hein... On pouvait pas sacrifier nos enfants pour un gars comme ça hein... pas possible... (silence). Ah, ils étaient dévoués corps et âme...".

Mais... ceux qui vous servaient d'informateurs, ils faisaient ça pourquoi ?

"Comme ça... comme ça... Pour rendre service à... des Français, voilà, terminé. Ils étaient peut-être pas d'accord non plus avec le régime... Et alors hein... j'ai pris des photos hein... Avec leurs testicules-là (posés j'ai oublié où sur le corps) et puis leurs oreilles... là (idem)".

En 1956, JB et sa famille rentrent donc en France ; syndiqué FO au Maroc, il rompt à son retour et garde une solide rancœur à l'égard des syndicats policiers en raison de leur attitude à propos des agents rapatriés :

59'12 : *"Au Maroc ça marchait bien, mais en arrivant en France, j'ai appris que TOUS les syndicats avaient été contre notre... intégration dans la Police nationale, pensant qu'on allait bouffer leur pain. Tous contre. Alors moi j'ai déchiré ma carte, je leur ai renvoyé en pli recommandé, terminé, fini. Ben eh, ho !".*

Et après vous avez plus jamais eu de rapports avec les syndicats...

"Non ! Ah non. Et j'suis parti en claquant la porte, mais doucement. Doucement, (rire) Ah oui... Parce que je savais que j'allais être condamné à vivre le restant de ma vie professionnelle avec des gars qui en... qui faisaient partie de ce syndicat-là. Bon... hein... La meilleure façon d'se défaire d'un ennemi, c'est de s'en faire un ami (rire)".

Il doit se démener un peu pour obtenir une affectation qui lui convienne : ne voulant ni de Caen, ni de Dieppe, il fait une visite au ministère à Paris (avec un petit bouquet pour la secrétaire) et finit par obtenir Angers, où il restera jusqu'à sa retraite.

Affecté tour à tour dans les différents commissariats de la ville, il acquiert une très bonne connaissance de la population :

35'13 : *"... Quand j'suis arrivé, pendant 10 ans... j'ai fait tous les arrondissements d'Angers et ça m'a rendu service. Ça m'a rendu service par le fait d'avoir... la connaissance... des riverains, de tout ça, tous ces gens là... Oui, ça m'a rendu service : "mais monsieur Barthe, j'étais venu vous voir quand vous étiez avenue Pasteur, vous vous rappelez pas avec les... l'histoire de chats... 3 – histoire de chats ? – oui, dans le faubourg, cette putain de bonne femme qui avait des chats qui pissaient sur son balcon puis ça tombait sur mes dablías... ça tombait sur mes fleurs.. – alors ah oui... ah oui... qu'est ce que ça devient ? ta ta ta ta ta ta ta..." Alors, elle repartait contente, parce tous ces gens qui venaient pour des petits machins, pour eux c'était IMPORTANT... C'était important pour eux..."*

et des lieux stratégiques :

49'04 : *"Ah mais moi, quand j'entraîs dans un bar de nuit... à l'époque... c'est pas la peine que je commande... J'y allais souvent à deux, mais ça m'arrivait d'y aller tout seul. Quand j'arrivais au bar, mon whisky-coca était servi. J'étais au whisky-coca à l'époque (rire), dix dans une soirée. Ça m'faisait rien ; y avait*

qu'une personne qui s'en apercevait, c'était ma femme (rire). Ah oui, ils savaient... tiens, Barthe il est là, j'avais mon whisky-coca servi... et un deuxième pour la route... pour partir".

... Si bien qu'il peut faire son travail de policier selon un modèle classique d'échange. Voilà son récit à propos d'un recéleur arrêté dans une affaire de vol à l'étalage :

70'16 : *"Et alors ce gars-là, je lui avais sauvé la mise quelques temps avant, il avait évité de... plonger. Il avait été condamné quand même avec sursis :*

- J'suis forcé de prévenir quand même le juge.

- D'accord.

Alors j'préviens le substitut, j'lui dit voilà... c'qui arrive avec un gars... Je lui explique le topo, et alors – attention hein, monsieur le juge, il va se marier, bientôt. Maintenant il travaille, il travaille à la grande surface, à la Zup Nord, là-haut. Alors si on le poursuit, le sursis y tombe, le mariage y tombe, son boulot y tombe, tout tombe... – Qu'est-ce que vous en pensez ?

- Ah ben, j'lui dis, moi, ah j'lui donnerais encore une chance !

- Ah bon ? allez bon... (...)

Je le fais venir, je lui dis voilà : toc, toc, toc, toc... fais gaffe maintenant...

Et il s'en va, libre. Je lui dis attention, hein ? Quelques temps après, pas longtemps après, il me téléphone un matin ; ah il me dit " Monsieur Jean (rire), Monsieur Jean, il faut que je vous dise quelque chose vite fait, mais faut faire vite hein, faut que je vous rende ce service-là. Voilà, vous savez que, y a de ça 4-5 jours, la Société Générale a été cambriolée, et ils ont piqué trois sacs de monnaie que le caissier avait laissée, dans sa caisse, au lieu de le descendre en bas.

- Ah oui effectivement, j'suis au courant, je suis au courant parce que c'est moi qui a été faire les constatations.

- Ah ben voilà ; alors demain, demain matin, y a un gars qui a les poches de son, de son truc militaire bourrées de pièces qui m'a dit de lui acheter une valise parce qu'il veut partir.

- Ah bon ? Et alors ?

- Ah ben il a les poches bourrées de pièces...

- Ben j'ai dit bon ben c'est bon (rire) – Merci.

Le lendemain matin j'étais à la grande surface moi, pour l'attendre avec ses machins ! (...) Bon, alors moralité, ce type que j'avais sauvé la mise me l'a rendue en me, en m'envoyant ce... voilà. J'ai été payé. J'ai été payé !".

Ce type de relation est ce qui constitue pour Jean Barthe le cœur et le meilleur de son métier. Interrogé sur un très bon souvenir de policier, voilà ce qu'il raconte :

65'13 : *"Un certain moment, j'ai mis un type au trou, c'était un... quand même pas quelqu'un m'enfin... un type qu'avait une certaine fonction... dans le commercial. Bon il avait fait une indélicatesse assez grave, j'avais réuni des éléments et un jour j'ai été le piquer, sur les lieux de son travail à... à Beaufort-en-Vallée. Alors je l'amène au commissariat central et – j'avais réuni tous les éléments, il pouvait pas les contester – il me dit bon ben, j'accuse, d'accord. Alors ça c'était le soir. Le lendemain matin, avant de l'amener au juge d'instruction, je lui ai payé un café à la buvette – y avait encore la buvette chez nous. Puis je lui ai demandé s'il voulait bouffer un croissant, tout ça, enfin bon..."*

Il avait été mis en garde-à-vue ?

"Ah oui, oui, oui. La veille, je l'avais mis en garde-à-vue. Alors bon, il boit son café, il mange son croissant, j'l'emmène au juge d'instruction... au substitut... juge d'instruction. Le v'là parti, condamné, à Paris – parce qu'il y avait une autre histoire dans le truc – parti à Paris condamné, il a attrapé cinq ans, il les a pas faits complètement. Un matin, on me téléphone Monsieur Barthe, y a un gars qui arrive de Paris que vous avez mis au trou y a cinq ans, il voudrait vous voir.

- Ah bon, faites le monter !

Et je m'aperçois que c'était le gars... Il me dit Monsieur l'inspecteur...

- Ah tiens comment ça va, ça s'est bien passé ?

- oui oh. Alors, je viens vous rendre le café que vous m'avez offert y a cinq ans.

Que voulez-vous dire de plus ? Voilà. Il m'a offert le café. Et puis il est reparti, je sais plus ce qu'il est devenu".

Quand il prend sa retraite, le fait qu'il connaisse du monde dans la ville lui permet sans difficultés d'obtenir de la part d'une compagnie un cabinet d'assurances qu'il a exploité pendant 10 ans.

- ROGER BELBÉOC'H -

Formation et carrière :

Né en 1922 dans une famille proche du PCF, il adhère au Parti avant la guerre et c'est sur ordre du Parti qu'il entre dans la police parisienne en avril 1942, où il participera à la résistance.

Il fera toute sa carrière à la PP, d'abord dans les commissariats de quartier (jusqu'à la fin des années 1940, puis dans diverses BT (11^e, 4^e), avant de terminer sa carrière comme tireur d'élite et chef de groupe à la BRB.

Il prend sa retraite dans les années 1970.

Il est "Juste parmi les Nations".

ENTRETIENS RÉALISÉS PAR F. LIAIGRE À L'HIVER 2002-2003 ET AU PRINTEMPS 2003 AU DOMICILE DE R. BELBÉOC'H

Contexte de l'entretien

Ces entretiens se sont souvent déroulés en présence de madame Belbéoc'h. Ambiance bon-enfant, de confiance réciproque. Les graves ennuis de santé de R. Belbéoc'h n'ont pas permis de couvrir par le menu la totalité de sa carrière professionnelle.

MD 1 :

Plage 1 : RAS.

Plage 2 :

0'00 : R. Belbéoc'h raconte son enfance passée en banlieue sud de Paris. Son père, ancien combattant de 1914-1918, est devenu profondément pacifiste. Il adhère à la SFIC juste après le congrès de Tours. Février 1934 : avec son père, il participe aux manifestations contre l'extrême-droite et se heurte à la police : "*J'avais la trouille*". Il se souvient du Front populaire, de Robert Deloche, membre important du parti communiste et ami de la famille, des fêtes de L'Humanité où il se rend "*avec les copains de la rue*", des sorties camping, de son adhésion à l'union des Étudiants communistes où il se familiarise avec les bases du marxisme-léniniste.

17'22 : Les écoles du parti. En 1945, il suit des cours à l'école de section du parti.

19'16 : La création d'un groupe communiste au sein de la police parisienne dans l'immédiat après-guerre. Le parti refuse que se groupe décline ouvertement son identité communiste. L'inspecteur Émile Nouzeilles est un membre influent dudit groupe.

Plages 3 à 8 (8'44) : Création d'une amicale de police communiste. Des réunions ont lieu mais R. Belbéoc'h demeure méfiant : "Vous allez être marron", prévient-il. L'amicale est supervisée par Raymond Guyot. En 1952, les policiers communistes sont entendus par l'IGS, Belbéoc'h y compris.

Plage 9 (9'14) : Connu comme communiste, R. Belbéoc'h se sent surveillé, croit être placé sur écoute téléphonique, ce qui ne l'empêche pas, hors service, de militer – au parti, les policiers sont supervisés par Louis Baillot. Mais, les membres de l'amicale sont inquiétés : les uns sont révoqués, les autres placardisés, à l'instar d'Émile Nouzeilles, muté au contrôle du lait.

Plages 10 à 12 (6'13) : R. Belbéoc'h évoque le journal communiste *Police nouvelle*, les manifestations de 1947-1948 auxquelles il participe. Des bagarres ? "Les gauchistes". Il y croise des collègues en surveillance. Le parti lui propose un poste de permanent mais "j'ai jamais aimé les permanents".

Plages 13 et 14 (10'02) : Sa carrière est ralentie en raison de son appartenance au PC : ses demandes de mutation restent lettre morte (à la brigade criminelle, par exemple). Il revient sur son travail à la brigade territoriale, la 4^e BT (18^e arrondissement), sur ses rapports conflictuels avec le commissaire Levitre : "*Une ordure finie, j'dis autant que j'm'en aille, puis j'ai pas pu partir c'est lui qui m'a viré, là j'ai été éjecté là. C'était un sale mec celui-là*".

Plage 15 (4'59) : Passage de la 4^e à la 5^e BT (20^e arrondissement). Son commissaire ne le propose pas au tableau d'avancement. Excédé, R. Belbéoc'h s'ouvre à Max Fernet, alors directeur de la PJ. En vain. L'arrivée du commissaire Le Moel à la tête de la 5^e BT change la donne : "*Un mec sensationnel. D'abord, il était Breton, ça aide*".

Plage 16 (1'56) : R. Belbéoc'h, en effet, avoue à Le Moel qu'il est communiste. Ce dernier lui répond : "*Mais j'en ai rien à foutre (...). Nom de dieu, merde, ils me font chier ! Moi, je vais vous faire passer*". De fait, R. Belbéoc'h est proposé au tableau d'avancement. Les tracasseries administratives cessent à la fin des années 1950.

Plage 17 (5'20) : R. Belbéoc'h revient sur la situation du parti communiste en 1939, sur la signature du pacte de non-agression entre l'Allemagne nazie et l'Union soviétique qu'au passage il tente de justifier.

Plage 18 (7'53) : 1939-1940 : il continue à militer, en liaison avec Robert Deloche, tout en poursuivant parallèlement des études de droit. Pour financer ses études, R. Belbéoc'h travaille aux PTT.

Plage 19 (2'35) : R. Belbéoc'h adhère au Front national. Ce mouvement d'obédience communiste lui demande d'entrer dans la police.

Plage 20 (4'42) : R. Belbéoc'h entre dans la police en avril 1942. Son père réagit violemment : "*T'es jamais passé par la fenêtre du 3^e ? Parce que moi, je vais t'y faire passer !*". Robert Deloche le persuade d'accepter.

Plage 21 (3'35) : R. Belbéoc'h est affecté au commissariat du quartier du Bel-Air, rue du Rendez-vous, Paris, 12^e arrondissement. Il décrit le commissariat.

Plage 22 (1'59) : R. Belbéoc'h évoque les relations entretenues entre la tenue et les inspecteurs en civil.

Plage 23 (6'47) : Portraits des inspecteurs et du "chien" du commissaire du commissariat de la rue du rendez-vous, notamment leurs penchants politiques.

R. Belbéoc'h travaille là aux écritures. Il gère le registre des "Juifs astreints à résidence surveillée" en signant, par exemple, à la place des israélites absents. Il confectionne, également, des faux-papiers. Il décrit ses activités de faussaire.

Plage 24 (7'00) : Ses activités de faussaire (suite).

Plage 25 (2'00) : Ses activités de faussaire pour la MOI ou des communistes recherchés.

MD 2 : Nombreux problèmes techniques. Les plages sautent continuellement.

Plages 1 à 5 : Rien.

Plages 6 à 14 (1'44) : En juillet 1943, Roger Belbéoc'h est muté au commissariat de Nogent. Il est le seul inspecteur, des gardiens de la paix en civil faisant office le secondent. Le ressort du commissariat s'étend aux communes du Perreux-sur-Marne, de Brie-sur-Marne, Champigny-sur-Marne...

Plages 15 à 60 (7'20) : Description de Joinville, des bords de Marne, des guinguettes. Roger Belbéoc'h se souvient qu'aux beaux jours leur commissaire leur faisait faire l'exercice dans la Marne : il suivait ses subordonnés en barque, ces derniers nageaient sur 3 ou 4 kilomètres. La Marne c'est aussi "Le Moulin vert" et la guinguette de "Jo le boxeur", le lieu de villégiature de "toutes les grandes équipes de voyous, de la gestapo". Ainsi Boucheseiche. Il arrive à R. Belbéoc'h de converser avec eux, jamais de tenter de les arrêter tant ces "messieurs " sont alors intouchables.

Plages 60 à 73 (2'40) : R. Belbéoc'h tente de localiser un des chefs d'une des gestapos françaises. Cet homme est assassiné à la Libération. Il revient à Belbéoc'h de mener l'enquête, une enquête qui évidemment n'aboutira pas.

Plages 74 à 83 (1'30) : Les gardiens de la paix de Nogent arrêtent un résistant. R. Belbéoc'h prévient la Résistance et donne force renseignements pour que soit possible l'attaque du poste de police. L'attaque a lieu, le résistant est libéré.

Plages 84 à 90 (1'12) : Roger Belbéoc'h doit enquêter sur un attentat perpétré contre le transformateur d'Air Liquide à Champigny-sur-Marne : "*Les premiers éléments, y'en a pas eu beaucoup*".

Plages 91 à 100 (2'28) : Les rapports entretenus entre le commissariat de banlieue de Nogent et les Brigades centrales. Le commissariat de Nogent-sur-Marne est parfois dessaisi de certaines affaires.

Plages 102 à 117 (2'20) : R. Belbéoc'h parle procédure. Il est surtout requis pour les affaires de sang. À Nogent-sur-Marne, il conserve des contacts avec le Front national police et le parti communiste.

Plages 127 à 151 (3'03) : Les rapports avec la *Kommandantur* de Nogent-sur-Marne sont parfois tendus. À Nogent-sur-Marne vit une communauté italienne dont un cafetier italien proche des Allemands. Son café ne ferme pas de la nuit, ce qui indispose le voisinage. Roger Belbéoc'h rédige un rapport à l'attention de la préfecture afin que ledit café soit sanctionné. La préfecture exige huit jours de fermeture. Intervention de la *Kommandantur* : la mesure est levée.

Plages 152 à 162 (4'37) : Évocation du 14 juillet 1944 sur les bords de la Marne : literie tricolore aux fenêtres, chants dans la rue, Marseillaise et Internationale, intervention allemande

auprès du commissariat de Nogent-sur-Marne pour que la police française fasse cesser ces agissements. R. Belbéoc'h réagit lentement, mollement. Nouvelle intervention allemande, R. Belbéoc'h est sermonné par son commissaire.

Plages 163 à 186 (4'15) : R. Belbéoc'h revient sur les guinguettes des bords de Marne. Il parle à nouveau de son commissaire, Henri Fouillard. À la Libération, ce dernier lui conseille de se tenir tranquille. Réponse de R. Belbéoc'h : Fouillard est destitué, le commissariat placé sous la responsabilité de la Résistance.

Plages 187 à 196 (2'32) : Commissariat de Nogent, août 1944 : avec son collègue en tenue, Albert Mimard, R. Belbéoc'h décrète la grève. En raison des grèves des transports et de l'impossibilité pour nombre de policiers travaillant sur les environs de regagner leur domicile, deux cents policiers sont regroupés au commissariat de Nogent-sur-Marne. Sur ces deux cents policiers, cinq ou six seulement sont prêts à combattre l'Occupant.

Plages 197 à 240 et plage 241 (1'13 et 7'22) : Sous l'Occupation, R. Belbéoc'h reçoit ordre des Allemands d'arrêter un réfractaire. Il prévient la femme du réfractaire qu'il repassera en fin de journée afin de laisser le temps à la personne recherchée de prendre le large. Les Allemands sont mécontents, le commissaire de Nogent-sur-Marne alerté, Belbéoc'h sermonné. Ordre lui est donné de retourner au domicile du réfractaire, accompagné cette fois par un autre policier inconnu de lui. Ce dernier, membre de la Résistance, membre de "*Police et Patrie*", s'accorde avec R. Belbéoc'h pour laisser filer le réfractaire.

Plage 241 (48'54) :

1'14 : Le 19 août 1944, R. Belbéoc'h gagne à bicyclette la caserne de la cité pour participer à l'insurrection. Il est "écœuré" en constatant le nombre incroyable de policiers qui se prétendent résistants.

3'25 : Participation à l'attaque du viaduc de Nogent-sur-Marne alors tenu par les Allemands.

6'05 : R. Belbéoc'h tente de saboter des véhicules allemands, change des panneaux de direction, crève des pneus ; le 25 août 1944, son père est tué alors qu'il participe aux combats de la libération.

14'25 : Remarqué comme très bon tireur, il intègre au début des années 1970, la brigade anti-commando dirigée un temps par le commissaire Broussard. Longtemps, R. Belbéoc'h a

ignoré son excellence au tir. Alors qu'il travaille à la 8^e brigade territoriale, il s'entraîne au tir à la Vilette : il est doué. Il s'inscrit alors à l'association de tir de la PP, participe aux championnats de France, suit des stages.

À la brigade anti-commando, il suit un entraînement intensif (tir au pistolet, au fusil, à la mitrailleuse), pratique les arts martiaux. Au sein de cette brigade, il est nommé chef de groupe, il apprécie l'ambiance. La brigade anti-commando intervient lors de prises d'otages.

- RENÉ BELLANGER -

Formation et carrière :

Né en 1923 à Paris (XVIII^e arrondissement).

Enseignement primaire (CEP à 14 ans puis entrée dans la vie active).

Employé chez un agent de change puis aux contributions directes (1938-1943) : concours de gardien de la paix (1944) ; affecté successivement aux abattoirs de La Villette (1944-1945), puis dans le XVII^e arrondissement (1945-1947) et enfin aux compagnies de circulation (1947-1961). Du fait de son engagement syndical il a fait le choix de rester gardien de la paix toute sa carrière. Il est proposé pour le grade de brigadier au moment de son départ en retraite (1978).

Syndiqué à la CFTC dès sa création (fin 1947), il est très vite secrétaire de section avant de devenir secrétaire général adjoint puis secrétaire général de la CFTC-police parisienne au début des années 1950. Secrétaire général de la CFDT-police parisienne (1964), il devient secrétaire général de la fédération de la police après la fusion de 1967 entre PP et Sûreté nationale. En 1974, il est élu secrétaire général adjoint de la fédération interco (qui regroupe la fonction publique territoriale et les personnels du ministère de l'Intérieur) dont il devient secrétaire général en 1975.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR E. BLANCHARD LE 5 MAI 2004 AU DOMICILE DE R. BELLANGER

Contexte de l'entretien

C'est un autre témoin interviewé (M. Breton) qui nous a suggéré de prendre contact avec R. Bellanger avec qui il avait milité au sein de la CFDT-Police. Informé de cette recommandation, R. Bellanger a immédiatement accepté de témoigner et dès le premier contact téléphonique un rendez-vous fut convenu.

Très cordial, il n'a pas fait mystère de sa difficulté à resituer exactement dans une chronologie certains épisodes de sa carrière et de sa volonté de témoigner de son engagement et de ses fonctions syndicales tout autant que de son métier (en conclusion de l'entretien, il affirme qu'il se définirait plus comme syndicaliste que comme policier. Il continue d'ailleurs de participer à la vie syndicale de la CFDT).

L'entretien, d'environ 4 heures, fut effectué en présence de sa femme qui y a participé très activement et spontanément, témoignant ainsi du fait que les engagements syndicaux de son mari n'ont été rendus possibles que parce qu'elle les partageait et assumait les tâches lui permettant de libérer le temps nécessaire à ses activités militantes. Elle a elle-même milité avec son mari dans des groupes proches de l'action ouvrière catholique et revient à plusieurs reprises sur cette

dimension de leur vie militante, occultée par son mari, pour qui l'engagement syndical primait sur tous les autres.

La qualité sonore de l'entretien est assez mauvaise : le micro unidirectionnel ne permet pas de bien suivre les interventions de Mme Bellanger, et des craquements polluent les pages 1 à 10.

À noter que R. Bellanger avait déjà été sollicité et interrogé par M. Jean-Paul Brunet qui le cite dans son livre *Police contre FLN*, Flammarion, 2001.

Plage 2 (26'25) : Enfance, milieu familial, études, Occupation, entrée dans la police :

Parents : employé de banque, couturière, une sœur, grand-père à charge.

Commis d'agent de change à la bourse des valeurs de 1937 à 1940, employé aux contributions directes (1940-1943).

Départ pour Arcachon au moment de l'exode-Revient au bout de quelques semaines, reprend son travail d'agent de change et rentre aux contributions directes où il rencontre sa femme-Conseil de révision où il est interpellé par brigadier de la PP et gendarmes qui présentent leurs administrations comme moyen d'échapper au STO.

Se fait faire une fausse carte d'identité afin d'éventuellement rejoindre groupes de jeunes entrés dans la Résistance pour se cacher des Allemands : "*Moi flic c'était inimaginable, je ne me voyais pas en uniforme*".

Entrée à la PP 1^{er} janvier 44 (triple son salaire, 3 000 francs par mois)-"*concours d'entrée c'était une formalité*"-Un an d'école à Beaujon-Participation à la Libération de Paris-

Plage 3 (4'55) : Affecté aux abattoirs de La Villette dès l'automne 1944-Description des arrangements entre policiers et bouchers-"Révolte" des jeunes stagiaires qui ne sont pas partie prenante à cet arrangement : contrôle zélé des bouchers leur permettent d'obtenir même part que les anciens : "*Je me demande si ça ne vient pas de là mon envie de me battre*"-Trafic de graisse de bœuf par les bouchers de La Villette : "*À l'époque il n'y avait pas besoin d'être malhonnête pour faire du marché noir*".

Affecté au XVII^e arrondissement en tant que titulaire.

Plage 4 (12'05) : Retour sur la Résistance dans la police dont il n'a nulle conscience avant la Libération-Dit n'avoir eu aucune connaissance du rôle de la police dans l'arrestation des Juifs avant son entrée dans la police (sa femme raconte exemples de résistances policières au moment des rafles)-Débat avec sa femme sur la connaissance ou non à l'époque de l'existence des camps de concentration et d'extermination-"*On ne savait pas qu'il y avait des réseaux de Résistance*"-"*Les flics*

n'étaient pas conscients de faire ce qu'ils faisaient lors de la rafle du Vel d'Hiv (...) de là à dire qu'ils étaient tous racistes ! C'était pas pareil avec les Arabes".

Plage 5 (7'25) : Épuration :

"Cela a été une part importante de mon engagement syndical, on s'est aperçu à l'époque qu'il y avait des flics résistants qui s'étaient déclarés ouvertement au moment de la Libération en faisant le coup de feu à la Préfecture de police, c'est là qu'on les a vraiment découverts. Et puis on est arrivé à l'épuration et alors là ça a été la grande lessive parce qu'effectivement, c'est pas original d'ailleurs pour ce genre de trucs, on en profite pour son cas personnel ou pour faire tout un tas de trucs. Si bien que des syndicalistes autonomes dont beaucoup étaient au PC ou à l'honneur de la police se sont retrouvés à des postes intéressants. (...) Y'en a même un qui a été nommé commissaire, le méritait-il ? J'en sais rien. On a vu tout d'un coup un tas de personnes mutées alors qu'elles savaient pas qu'avant la Libération il y avait un réseau de résistance. Des résistants de la dernière minute y'en a un paquet et y'a eu là tout un travail des syndicats autonomes".

Syndicalisation quasi automatique au SGP puisque la cotisation est retenue au moment de la remise en espèces du salaire mensuel (idem pour adhésion à l'association sportive) : *"c'est comme ça que je suis entré au SGP"*-Création du syndicat CFTC en 1948, il adhère au 1^{er} janvier 1948 alors qu'il est aux compagnies de circulation (choix pour conditions de travail, pas de travail de nuit).

Plage 6 (11'30) : Travail en arrondissement-Anecdote : *"le planton-glace"*-Attelages à chevaux, réglementation des échaffaudages, surveillance des prix, surveillance des marchés-*"C'était intéressant à ce niveau-là. Maintenant dans la rue on peut faire ce qu'on veut, y'a plus de flics, on traverse Paris on n'en rencontre pas"*-Confidence de prostituées : *"Comportements des flics avec les prostituées, ils ne les respectaient pas beaucoup c'est le moins que l'on puisse dire et y'en a un certain nombre, c'est pas la majorité non plus, mais j'en ai connus qui recherchaient à ne pas ramener aux commissariats des prostituées pas en règle contre avantages personnels, ça existait aussi ça. Et puis il y avait toutes les filles qui allaient au contrôle sanitaire à Saint-Lazare"*.

Gardiens de la paix "en bourgeois" spécialement chargés de la prostitution-Travail aux compagnies de circulation (pas d'affectation géographique) : description de la circulation des chevaux sur les Champs-Élysées en période de pluie ou de gel.

Plage 7 (12'20) : Compagnie de circulation (suite) : 6 compagnies de circulation de 150 gardiens chacune-Description des horaires de travail (grande tournée, tournée intermédiaire, journée de renfort,...) sorties des hippodromes (altercations avec Robic et Zitronne).

Relations avec les brigadiers et brigadiers-chefs : "*Moi je ne faisais pas de contravention sur ordre. Le travail de gardiens de la paix à l'époque c'était de faire cesser l'infraction, c'était vraiment de la prévention, fallait faire cesser l'infraction. Quand il n'y avait pas moyen de faire autrement il fallait sévir, mais pas sur ordre. On avait, c'était pas les boîtes avec limitation de vitesse qu'il y a maintenant, les boîtes bêtes et aveugles qui signalent tous ceux qui font 1 km/h de trop. (...) Là on avait notre libre arbitre*".

Dans son cas personnel, le maintien de l'ordre s'est résumé à des réserves à la Cité-À propos d'une manifestation : "*Y'avait beaucoup de femmes à cette manifestation et c'étaient celles qu'on craignait le plus. Y'avait des virulents dans le tas ! On a eu des cas où des collègues ont été blessés par des coups d'épingles, des coups d'aiguilles à tricoter. Moi j'ai vu un copain blessé sérieusement par des coups de talon aiguille. Il était tombé et elle l'avait piétiné à coups de talon aiguille. On n'aimait pas ça*".

Compagnies de circulation sont en uniforme mais avec un baudrier blanc qui les distingue des autres gardiens de la paix (elles ne sont donc pas la cible des manifestants)-Aparté virulent contre Marcellin.

Plage 8 (21'15) : Engagement et responsabilités syndicales-Dès 1950, responsable d'un conseil syndical, bureau syndical puis secrétaire général adjoint-Détaché à mi-temps à partir de 1955-Paysage syndical à la PP-Très faibles scores de la CFTC aux élections pour les CAP (5 %)-Positionnement de la CFTC/SGP :

"(...) *syndicalisme alimentaire dans toute sa splendeur (...) affaire d'idéologie, le travail syndical c'était le même. (...) De l'autre côté ceux qui étaient engagés politiquement étaient au PC. (...) La CFTC est marquée anticommuniste (...) c'était vraiment un antinomisme par rapport aux autonomes (...) c'était le syndicat qui se battait contre les autonomes, il fallait foutre les autonomes en l'air notamment parce qu'ils étaient communistes. Terras c'était clair (...) au moment de la scission de 1964, Terras qui était le président de la CFTC-Police, il n'admettait pas que l'on évolue vers la CFDT parce que c'étaient les socialistes. Pour lui les socialistes, c'était la gauche, c'était les communistes. Y'en avait combien comme ça, j'en ai connu beaucoup comme ça. La plupart de ceux que j'ai connus dans les dirigeants c'était ça*".

Mandat de conseiller à l'union régionale parisienne : "*là j'ai souffert, on n'aimait pas beaucoup les flics (...) moi j'avais un bon copain dans la métallurgie qui disait : "moi y'a qu'un flic dont je serre la main c'est toi (...) Imaginez un flic parisien, après Charonne par exemple, dans le même syndicat que les gars du SGEN qui s'étaient faits matraquer, qu'ont été tués dans le métro, le flic il a intérêt à passer discrètement au milieu de tout ça. Moi je sais j'ai été accroché (...) oui ton syndicat, les flics, vous avez fait une boucherie alors que moi je militais pour que ça change la profession*".

Aparté sur André Mahé-Raconte que dans certaines manifs des gardiens de la paix se battaient contre des gradés ou des collègues qui réprimaient trop fortement les manifestants :

"Y'avait des fascistes dans le syndicat. M. s'il n'est pas mort, il est chez Le Pen ça c'est sûr, il ne peut pas être ailleurs. Des types comme ça il ne fallait rien leur demander".

Tract CFDT-police rédigé en soutien aux grévistes de Lipp-Rôle du PSU et des dominicains dans la tendance Reconstruction de la CFTC qui va conduire à l'évolution de 1964- Un de ses amis et voisin d'Argenteuil milite à Reconstruction où lui n'est pas officiellement ("*sinon je me serais fait virer plus tôt*")-

Témoin de Rouve en conseil de discipline-Journal de la CFTC-police "Police de Paris" dont il est souvent l'éditorialiste.

Début de la réflexion syndicale sur le métier de policier (scission, 1968...).

Plage 9 (14'10) : CFTC-police étant non évolutionniste, il se retrouve seul permanent en 1964 à accepter la transformation de la CFTC en CFDT.

Plage 10 (14'48) : Engagement personnel dès 1954-1955 auprès de travailleurs algériens de Clichy (alphabétisation, réhabilitation de logement...)-Groupe informel soutenu par la JOC-Contacts personnels avec certains de ces Algériens-Engagement anticolonialiste (réunion d'information sur la situation en Algérie)-Incise admirative Mme Bellanger : "*un flic en tenue pendant la guerre d'Algérie, acceptée dans un bistrot tenu par un Algérien et peuplé d'Algériens...*"-Surveillance des réunions d'alphabétisation par quelqu'un du FLN (en fait sans doute MNA, 1955)-Fin des réunions d'"Amitiés" pour éviter les problèmes avec le FLN-"*Le matin quand je partis travailler j'étais le seul métropolitain. Tous les autres c'étaient des Arabes, j'ai jamais eu, et en tenue, et j'ai jamais eu de problèmes avec personne (...) un jour je marchais dans la rue, et face à moi y'avait un Maghrébin les mains dans les poches, quand il a vu que j'étais un flic, il s'est dépêché de sortir les mains des poches pour me croiser craignant que je croirais qu'il aurait une arme*".

17 octobre 1961, évocation du climat dans la police.

"Dans les commissariats y'en avait où il se passait des sévices vis-à-vis des nord-africains. Moi y'avait un type que je connaissais il s'en est vanté, pas à moi, mais il s'en est vanté c'est tout à fait authentique. Dans la plaine de Gennevilliers là, il travaillait à Colombes lui à l'époque (...) avec le car il prenait 2 ou 3 nord-africains comme ça qu'il avait récupérés dans le bidonville de Nanterre, il les emmenait dans la plaine de Gennevilliers, là-bas, au milieu des jardins maraîchers et il les faisait mettre à genou, le pistolet sur la tempe en leur disant moi je vais te tuer, en leur faisant une trouille pas possible et puis à la dernière minute, et puis non. Et puis il les laissait rentrer chez eux, le pire sadique".

À propos de l'absence de débat politique ou de dénonciation des comportements de certains policiers :

"Dans ce milieu y'a une valeur qui parfois est une contre-valeur, une solidarité importante (...) on a tendance à tout couvrir, à tout effacer, pas de parler des trucs qui blessent"-La CFTC face aux violences contre les Algériens, CFTC-police en opposition à la confédération sur le conflit algérien-Seule réaction au conflit, passer des nécrologies dans le journal quand des policiers sont tués-Le FLN contre la police, évocation d'un collègue tué-Tract des policiers républicains (qu'il a eu en main propre, remis par un collègue à un carrefour)-*"Après 1961, on connaît des copains qui étaient mêlés, dans l'affaire, on peut dire globalement que personne n'était fier de ce truc, ça n'a pas alimenté les conversations dans les postes de police"*-Évocation des livres de Jean-Luc Einaudi et Jean-Paul Brunet sur la répression sanglante de la manifestation du 17 octobre 1961.

Plage 11 (5'30) : Évocation de Maurice Papon et des conditions de son arrivée (manif du 13 mars 1958)-1964 : création de la CFDT-police, coup de main de Papon pour qu'il garde son poste de permanent- *"Personne ne se mettait en travers de Papon, il foutait la trouille à tout le monde"*.

Plage 12 (6'30) : Manifestation de Charonne à laquelle il n'était pas présent-Selon lui-même si répression reste inexplicable un des éléments à prendre en compte est que le bruit aurait circulé qu'un policier chef de car aurait été tué d'un coup de couteau par un manifestant-Un délégué CFTC d'une compagnie de district lui a affirmé à plusieurs reprises que policiers lançaient plaques de fonte sur les manifestants.

Plage 14 (15'30) : Vers l'évolution de la CFTC en CFDT (1962-1964)-Harkis du commandant Montaner ont adhéré d'office à la CFTC (volonté de l'administration)-Devenir des harkis à la fin de guerre d'Algérie : intégration dans les services pour un certain nombre, retour en Algérie pour d'autres-*"1964 c'est le moment le plus important de ma vie militante, c'est clair"*-1 000 adhérents à la CFTC-Police.

1963 : CFTC-police cesse de verser cotisations à la confédération, ce "trésor de guerre" a servi à fonder la CFTC-Rôle des chrétiens de la JOC, lui-même participait à l'ACO (action catholique ouvrière) à Argenteuil puis création d'une section à la PP-Évocation de "Police et Humanisme" (cf. entretiens avec MM. Mahé et Petit).

Plage 15 (15'10) : *"Problèmes de discipline difficile"*-Évocation d'une révocation-Retour sur "police et humanisme" et André Mahé-Retour sur l'évolution de la CFTC en CFDT et de sa

situation difficile (démission de ses mandats CFTC)-Création de la CFDT police, il dépose les statuts et est reçu par Papon-Recrutement à partir du fichier d'adhérents CFTC (une centaine d'adhérents le suivent)-1^{ères} élections aux CAP : 1,25 % des suffrages-Syndicat indépendant de la PP, initié par l'administration, est créé dans les années 1950 par des militants de la CFTC-Monate à propos de la CFDT : "*Heureusement que vous êtes là parce qu'il y a des choses que je voudrais dire mais je ne peux pas avec mes adhérents*"-Évocation d'une manif devant Lipp : "*On passait pour des taupes dans la police*".

Plage 16 (11'10) : Mai 1968 : "*pas facile d'être à la fois flic et syndicaliste à la CFDT*", il peut circuler en voiture car syndicats de la PP avaient droit à une dotation en carburant-Vellités de grève chez certains flics, ce sont les syndicats qui les freinent-Évocation très élogieuse de Grimaud-Ministre de l'Intérieur avait demandé sa révocation mais Grimaud s'y oppose-Prime de 20 % à la fin des événements de 1968-Problèmes internes à l'intérieur de l'union régionale parisienne de la CFDT : certains militants opposés à l'existence d'un syndicalisme policier au sein de cette confédération-Origines sociales des policiers.

Plage 17 (11'00) : Slogans de la CFDT-Police des années 1970 : "Police au service des travailleurs"; "Police doit être au service des personnes et des biens et pas des personnes qui ont des biens"-Priorités : recrutement, formation, accent sur la prévention plutôt que la répression-"*Dans les années 1970 le gouvernement avait une grosse tendance à faire des flics des mercenaires (...) c'était le maintien de l'ordre à tout prix*"-Évocation de Roger Frey-Marcellin faisait relever toutes les immatriculations des voitures garées aux congrès du PSU (le numéro de celle de R. Bellanger avait été relevé alors qu'il s'était contenté de conduire des amis militants de la PSU)-Évocation de la CFDT-Police nationale puis de l'unification avec la CFDT-police parisienne.

Plage 18 (5'10) : Impressions générales quant à l'évolution de la police au cours de sa carrière-Relâchement des relations hiérarchiques, "*assouplissement de la pression militariste*"-À son époque "*police était là pour rendre service*"-"*on n'en voit plus des flics (...) tu vois quelques rondes, des CRS*".

Plage 19 (5'00) : Retour sur la révocation de J.L. Breton (cf. entretien avec l'intéressé)-Choix militant de rester gardien de la paix : sa femme "*et si tous ceux qui sont capables de s'exprimer s'en vont, qui c'est qui va les défendre après ?*"-Nommé brigadier juste avant sa retraite (1978).

- JACQUES BEUGIN -

Formation et carrière :

Né le 22 juillet 1921 (Paris XVIII^e).

Entré Préfecture de police comme employé auxiliaire aux écritures (décembre 1942).

Pour éviter le STO, inspecteur auxiliaire (avril 1943).

Affecté à la "brigade financière" du commissaire Permillieux, en réalité, affecté au service des affaires juives. Débute avec Colletta. Appairé avec Jean Redon le 2 août 1943, ils décident de ne plus arrêter quiconque.

À la Libération, affecté à la Haute Cour (procès Laval).

Classé par la commission d'épuration, devient secrétaire-chauffeur d'un commissaire aux délégations judiciaires. Participe à plusieurs affaires.

Titres et médailles :

Inspecteur divisionnaire honoraire

Médaille d'honneur de la police

Médaille du Combattant volontaire de la Résistance

Croix du combattant guerre 39-45

Croix du combattant volontaire 39-45 avec barrette

Cité à l'ordre de la Nation

S'est vu attribuer la qualité de "Gardien de vie" par le Consistoire israélite

Médaille de la Ville de Paris (2004) et Légion d'honneur (2005)

1^{ER} ENTRETIEN RÉALISÉ PAR J.M. BERLIÈRE EN FÉVRIER 2003 AU DOMICILE DE J. BEUGIN

Contexte de l'entretien

Entretien d'environ 5 heures, réalisé au domicile de Monsieur Beugin en présence de son épouse, interrompu par un repas pendant lequel Mr Beugin aborde de nombreux points qui ne figurent malheureusement pas dans cet enregistrement. La nécessité d'un deuxième entretien est acceptée (CD2).

NB l'interviewé (féru et passionné d'histoire) fait comme si son interlocuteur connaissait toute la question, ce qui rend la compréhension difficile (allusions, ellipses). Il s'appuie beaucoup sur le mémoire rédigé pour Yad Vashem lui-même fondé sur le carnet où lui et Redon notaient toutes les affaires, les personnes à contacter, les faux noms, les numéros de téléphone des gens cachés... qui a "gelé" en quelque sorte sa mémoire...

NB : Dans la suite de cette transcription, Jacques Beugin sera désigné par les initiales JB et Jean-Marc Berlière par JMB.

Filage du 1^{er} entretien

Plage 1 (0'00 à 1'21) : Introduction par Jean-Marc Berlière.

Plage 2 (1'21-11'25) : Naissance, enfance, mise en nourrice, naissance de son frère en 1928, frustrations diverses et amertume :

Famille : grands-parents (grand-père : contrôleur aux chemins de fer du Nord puis veilleur dans une banque, grand-mère dentellière), problèmes de famille, enterrement de la grand-mère.

École communale.

Père : instituteur, SFIO, lecture du *Populaire*, décoré de 14-18.

Sa mère lit l'*Œuvre*.

Certificat d'études à 12 ans.

Cours complémentaires : 35 rue Milton. A été dans la classe de son père.

Abandon de ses études au niveau du brevet (ne s'y présente pas).

Formation professionnelle : son père l'inscrit aux concours des écoles d'optique et d'hôtellerie mais lui ne s'intéresse pas à l'optique. Il entrera donc dans l'hôtellerie sans vocation ni véritables aptitudes. De plus, son père le présente systématiquement à ses futurs employeurs comme un fainéant.

Plage 3 (11'25-17'16) : Son "éducation" politique :

Bercé dans le socialisme et l'antifascisme.

Discours de Hitler : tout le monde terrifié.

Le Parti Social Français (colonel Laroque) et ses meetings : son père, militant socialiste (courageux), y va pour "vociférer contre les fascistes" et le contredire. Il est donc régulièrement menacé mais son statut d'ancien combattant et ses décorations le protègent.

15'40 : mais pas d'endoctrinement : son père ne veut pas le laisser entrer aux jeunes socialistes avant qu'il ait l'âge de raison, se tient au courant de la politique par journaux...

Plage 4 (17'16-26'48) : L'expérience hôtelière :

N'accepte pas la hiérarchie à cause de son éducation, incidents avec les clients...

Série d'expériences jamais durables (record =3 mois).

19'56 : descente de police car son patron est cagouillard.

22'40 : dans un restaurant avec des maîtres d'hôtel italiens (...) (ne supporte pas les Italiens à cause de leur attitude pendant la guerre de 1914, sa femme le contredit). Se met "à voler de ses propres ailes" sans plus être recommandé par son père.

Plage 5 (26'50-38'40) : La guerre éclate. Son père est directeur d'une colonie de vacances dans le Poitou (enfants parisiens placés dans des fermes). JB est à Paris dans l'appartement directorial de son père. Part rejoindre sa famille dans le Poitou.

29'50 : tous les restaurants de Poitiers et de Châtelleraut.

32'12 : anecdotes vécues au restaurant *le Méridien* : officiers polonais ; réaction du gouvernement belge et des autres clients à l'annonce de la capitulation du roi des Belges ; rencontre avec un espion de la guerre 1914-1918 qui conseille à son père de le sortir de l'hôtellerie : ses problèmes avec les clients ne feront qu'empirer et si ceux-ci sont Allemands...

34'30 : l'exode vers Périgueux grâce à un médecin militaire dans une ambulance militaire ("*la France, c'est par là*" dit le médecin en montrant le Sud) puis dans un camion de l'aviation jusqu'à Auch puis Toulouse.

38'05 : "le Maréchal va parler" : le docteur militaire n'a pas pu rejoindre le front.

Création de la ligne de démarcation : obligé de remonter vers le Nord car il n'a pas d'argent : Toulouse-Civray à vélo.

Plage 6 (38'40-55'53) : "Premiers actes de résistance" dans le Poitou :

39'00 : à Brantôme, 2 "gars en gabardine" devant qui les Français se plaignent de leurs malheurs : "*vous n'avez pas compris que c'est l'ennemi, c'est la Gestapo*" : il ne faut pas déballer ses malheurs devant l'ennemi.

39'56 : son père remonte vers Paris avec "*un Ausweis et un contingent d'essence*", Jacques B. part avec lui.

JB informé du "Retour à la terre" prôné par Pétain, demande à partir à la campagne "par atavisme" selon son père (JB est d'accord avec le Maréchal pour la paix mais est contre les militaires en général), a été en contact avec les paysans dans le Poitou ("*tu vois le paysan là-bas, respecte-le. Il va te tendre la main, si jamais tu la refuses, tu as une gifle*"). Repart dans le Poitou dans une ferme en octobre 1940.

Son père lui a fait passer le permis de conduire en 1940 car "(sa) classe risquait de partir" et voulait que comme ça il entre dans les chars d'assaut "pour être protégé".

"*S'enquiquine de première*" à la campagne...

46'31 : 2^e acte de résistance : il faut désigner quelqu'un dans chaque ferme et amener les chevaux au champ de foire pour les Allemands qui les sélectionnent pour la réquisition. Le cheval de la ferme est chatouilleux, Jacques fait exprès de mal le tenir en longe, table renversée... mais cheval réquisitionné quand même.

49'11 : actes de résistance avec son vélo : fonce sur les Allemands en criant "Stuka".

49'55 : l'anniversaire d'Hitler : avec son harmonica, il cherche à défiler avec la fanfare allemande.

51'12 : "*laissez passer les clowns*" pendant l'entracte au music-hall quand les Allemands reviennent dans la salle.

Plage 7 (55'57-1h00'21) : L'entrée à la PP :

Août 1942 : "fréquente" une jeune fille (future Madame Beugin). Pour qu'il puisse se marier avec une situation, son père lui propose de l'inscrire à un concours à Paris pour entrer dans l'administration. Il est reçu à celui d'employé auxiliaire aux écritures de la Préfecture de police. En attendant les résultats, il retourne dans le Poitou puis est cimentier.

Décembre 1942 : entrée au service du personnel.

58'00 : Doit partir au STO mais apprend l'existence d'une liste d'inspecteurs auxiliaires de police judiciaire ce qui permet d'éviter le STO, mais cela ne se fait pas sans mal.

59'07 : acte de résistance : avertit de la présence de miliciens en civil.

59'24 : *in extremis* (en avril 1943) grâce à l'intervention de son père, il entre enfin comme inspecteur auxiliaire ce qui lui évite le départ pour Hanovre.

Plage 8 (1h00'21-1h03'45) : Affectation à la "brigade financière" fierté... reçu par Permillieux qui l'informe qu'il est également à la tête du service des affaires juives et qu'il est affecté au service de répression raciale. Catastrophé, s'adresse à Colletta sans prendre de précautions, l'informe qu'il veut rejoindre un maquis...

Il pense rejoindre un maquis dans le Jura mais les maquisards jurassiens sont sceptiques : il n'est pas de la région, il se fera repérer. De plus a été dénoncé dans le Poitou pour avoir dessiné des V sur la route (en fait, c'était sa fiancée et la sœur de celle-ci).

1h03'26 : donner sa démission ou demander à changer de service est impossible : ce serait montrer qu'il n'est pas antisémite et mettre sa famille en danger.

Plage 9 (1h03'45-1h11'10) : 5 avril 1943-fin mai ?

Il fait équipe avec Colletta qui fait accorder 15 jours de sursis pour apporter les papiers religieux quand les Juifs arrêtés se prétendent catholiques (ceux-ci ne reviennent donc jamais). Note les rendez-vous dans un carnet qu'il a encore mais sous Colletta ne connaît jamais les adresses où ils vont opérer à l'avance et ne peut rien faire.

1h05'40 : Tournant décisif : l'arrestation de la famille Krimski sur dénonciation, se sent "sale", mal dans sa peau "comme tous les jours".

1h07 : mais devant les larmes de leur fille, il craque et refuse de les arrêter. Il leur donne jusqu'à l'après-midi pour disparaître et dit à Colletta qu'il en prend la responsabilité et fera le rapport de vaine recherche lui-même.

1h10'09 : le lendemain, son IPA Colin l'appelle : il doit "marcher avec Santoni". Remarque sur Colin : celui-ci semble bien l'aimer parce que JB doit épouser une Colin ("tu verras, les Colin, c'est des gens bien").

Plage 10 (1h11'10-1h21'40) : 2 jours avec Santoni :

Il fait équipe avec Santoni (évocation de Santoni et de son coéquipier Laville qui prenaient directement leurs ordres rue des Saussaies).

1h12 : Première affaire avec Santoni : un Juif ancien combattant de 1914-1918 qu'il refuse d'arrêter : au lieu de le déposer au commissariat le plus proche, ils le ramènent au 36 quai des Orfèvres. JB, chargé du rapport par Santoni, refuse car il ne veut pas arrêter un AC. Santoni, apparemment trop fainéant pour faire le rapport, dit au Juif de "f... le camp" avant qu'il ne change d'avis.

1h15'38 : évocation du comportement de Santoni lors des arrestations, liens avec les Allemands, la peur qu'il suscite chez les collègues...

1h17'26 : nouvelle affaire avec Santoni sur l'ordre de Colin : la femme se dit catholique, Santoni demande des preuves, elle n'en a pas, JB propose de lui accorder un sursis mais Santoni décide d'aller rue des Saussaies où Jodkum lui dit qu'elle est en fait juive.

(ce n'est probablement pas la première fois que JB va rue des Saussaies : explication de la "permanence" rue des Saussaies **1h19'47-1h20'19**).

Plage 11 (1h21'47-1h28'30) : Le "petit chef" (jusqu'au 2 août 1943) :

Il devient chef d'équipe avec de jeunes collègues.

"C'est pas venu tout de suite l'idée de prévenir les Juifs la veille mais j'arrondissais les angles": leur laisse des délais quand ils affirment être baptisés, sachant qu'ils ne viendraient jamais lui apporter leurs certificats de baptême.

"Il fallait prendre l'initiative nous-mêmes et ne pas mettre la hiérarchie en cause. Sinon la SS s'en serait pris à notre hiérarchie".

Collègues inexistant : a des apartés au moment de l'arrestation pour conseiller la fuite, ses collègues n'interviennent pas.

1 h 25 : Ponceau : *"j'aime bien travailler avec toi. Tu sais, avec mon chef (Contal), on sera condamnés à mort si on est libérés"*: peur générale dans le service à la pensée de la Libération.

Plage 12 (1h28'30-1h30'25) : lundi 2 août 1943 : fait équipe pour la première fois avec Redon, présentation de Redon : un "monsieur" (**1h28'40-1h29'30**).

Il raconte la méthode : 3 adresses pour ne pas rentrer bredouille ...

Plage 13 (1h30'25-1h41) :

1h30'25 : rappel du *modus operandi* de Colletta : ne va qu'à la première adresse, mais il écoute l'oreille collée à la porte, il ouvre les serrures avec de fausses clés, agit comme il ferait pour un "hold-up". Suite de la carrière de Colletta après-guerre.

1h32'53 : retour à Redon : *leur première opération* au 32 rue des Fossés Saint-Bernard chez Mlle Liedman (il a donné l'adresse aussi à Redon dès le vendredi), la première fois qu'il prévient par la concierge la veille (**1h33'56-1h34'32** : digressions sur l'ambiance, les précautions prises, le rôle et l'attitude des concierges).

L'exemple de sa tactique pour "tâter" les concierges avec celle du 32 rue des Fossés Saint-Bernard : il se présente comme antisémite et selon les réactions : *"vous venez enfin nous libérer de ces sales youpins / vous voulez dire Mr untel"*.

1h36 : le double jeu de Colin ? : JB explique à Redon qu'il leur faut prendre le premier métro lundi à 6h pour aller faire cette arrestation car il paraît que Colin espionne ses équipes...

1h36'44 : lundi matin : l'opération avec Redon : prudence de JB (comment savoir si son collègue est un mauvais ? "*Colletta ... tous, ils avaient une bonne bouille !*").

L'appartement est vide, ils mettent les scellés.

1h38'52 : "*je me suis amusé, c'était un jeu*" (excepté les 2 jours Santoni).

1h38'58 : émotion des deux flics qui se découvrent tous les deux en train de prévenir les Juifs : "*T'es jeune, j'avais peur, je savais pas comment tu réagirais, tu peux pas savoir le plaisir que tu me fais*".

Plage 14 (pendant le repas) (1h41-1h43'08) : Procès Laval et Paul Raynaud (*cf. CD 2*).

Plage 15 (1h43'08-1h49'46) : Le personnel du service des affaires juives :

1h43'08-1h44'18 : JMB : remise en route.

1h44'18-1h46'36 : son accueil par Permillieux : "*c'était un sous-directeur*"; parenthèse sur les fouilles effectuées par des inspecteurs à Drancy.

1h46'36 : Agreige, l'adjoint de Permillieux (problème avec David : "*se sent sous la coupe de David*").

1h47'30 : Colin : IP.

1h48'09 : les 25 "jeunes" du service des affaires juives, incompréhension de JB quand Colin prend leur défense à la Libération...

1h49 : "les examens raciaux" par le "professeur" Montandon.

Plage 16 (1h49'46-1h55'27) : La pratique :

Les noms tirés des dénonciations adressées aux Allemands qui en dressent des listes confiées au service Permillieux pour enquêtes.

Plage 17 :

1h50'39 : les dossiers des étrangers coulés avec la péniche dans le Loing et récupérés par les Allemands fin juin 1940 ("*illisibles, même s'ils ne l'étaient pas*").

1h51'20 : la collaboration avec Jean Redon.

1h51'28 : le casier central des étrangers et celui la carte nationale d'identité → recherches toujours vaines au casier central mais argumentées dans leurs rapports ("*n'a pu être trouvé dans le garni*" ...).

1h53 : ne vont qu'à une adresse par jour au lieu d'en prendre trois comme le voulait la pratique pour ne jamais rentrer bredouille "*incompréhensible que les Allemands ne s'en soient jamais rendus compte*".

1h53'45 : le processus de dénonciation aux Allemands qui en font des listes en allemand. Celles-ci sont récupérées par l'inspecteur de permanence tous les 15 jours à peu près chez Jodkum ou Schmitt. Puis c'est au service des affaires juives d'enquêter et d'arrêter après traduction des listes.

Plage 18 (1h55'27-2h16'15) : Madeleine Lévy et actes de résistance :

"Arrestation" de Madeleine Lévy qui n'a pu être prévenue. La concierge annonce qu'elle est méfiante car elle a déjà été arrêtée par Lièremont et Cireix et relâchée. Madeleine Lévy, après une scène agitée propose de les aider à prévenir les Juifs.

1h59'25 : JB est chargé par Colin d'aller – pour la première fois – chercher la liste rue des Saussaies. Il passe l'apporter à Madeleine Lévy qui la recopie...

2h00'30 : inquiétude de JB et de Redon car Madeleine, quoique Juive, continue de tenir sa pharmacie et vend aux Allemands. Remarque sur les "physiques juifs": "les miens, ils avaient jamais de gros nez. Ils étaient comme tout le monde".

2h01'10 : retour à l'anecdote sur la liste. 15 jours après, Colin le renvoie chercher la liste rue des Saussaies.

2h02'26 : à la libération de Paris, JB dit à Colin qu'il appartient à un mouvement de résistance. Celui-ci était déjà au courant, savait que c'était au 83 rue Taitbout. Il autorise JB à s'y rendre pour se battre mais celui-ci n'y reste guère car il se fâche avec le commandant (toujours son antimilitarisme). Colin, à la demande de JB, lui explique qu'il savait pour le recopiage des listes par Madeleine Lévy : il l'avait suivi.

2h05'40 : Madeleine Lévy le fait entrer à "Libération Nord", 83 rue Taitbout (*cf.* CD2).

2h06'05 : coups de main avec Libé Nord : vol de farine, de sucre et de pâtes à la gare d'Orsay (2 fois).

2h13'25 : M. Lévy va avec lui prendre des mitraillettes dans un train gardé à Argenteuil (*cf.* CD2).

Plage 19 (2h16'15-2h37'27) : Les méchants du service des affaires juives :

2h16'15 : Santoni.

2h16'37 : Laville.

2h16'56 : Robert : direction du personnel (évoquant le bureau 63 du service du personnel où JB lui succède : tout le monde lit le journal au lieu d'instrumenter les dossiers des candidats gardiens de la paix : conséquences graves puisque être dans la police active évite de partir en Allemagne). JB fait des heures supplémentaires pour rattraper le retard dans les dossiers.

2h19'12 : anecdotes sur la vulgarité et le "pot" de Robert : les affaires lui arrivent toutes seules. Pas un intellectuel.

2h20'53 : Lefebvre : "très effacé. Se mettant à l'unisson".

2h21'10 : "3 anecdotes" sur Robert (en fait 4), avec qui JB a fait "involontairement" équipe : avec Redon doit arrêter un homme pourvu de 3 identités. Se révèle résistant. Le cherchent dans les fichiers mais font un rapport de vaine recherche. Plusieurs jours après, de nouvelles informations arrivent, il est donc chargé de l'affaire : l'homme est dans un bar à côté de l'opéra. Doit aller l'arrêter avec Robert. JB dit à l'homme de partir "sans courir". Le lendemain, Beugin est convoqué dans le bureau de Permillieux, il s'y rend malgré les conseils de ses collègues. Se retrouve en présence de Schmitt qui l'accuse d'avoir laissé s'enfuir un "youpin". Arrive à se couvrir en disant que Robert était là. Robert arrive et confirme : il n'y avait pas de "youpin" et "vous nous faites chier". "Si je m'étais dégonflé au bas de l'escalier E, j'étais foutu".

2h29'59 : 2^e anecdote.

2h30'09 : description de la caserne de la Cité, la salle des détenus...

2h30'35 : JB rencontre Gientini, chef de la 63^e qui vient demander une faveur à Robert pour un de ses amis juifs. JB lui dit que Robert en a profité pour l'arrêter ! JB dit à Robert : "T'es un dégueulasse". Se fait gifler.

2h32 : 3^e anecdote : "*ça couchait ou ça couchait pas et ça finissait à Drancy...*" "consolation" d'une jeune juive : "*pourquoi tu pleures ? On va te mettre dans un wagon avec de la chaux vive, ça te brûlera petit à petit, et quand tu arriveras, il y aura plus de demoiselle*".

2h33'33 : 4^e anecdote : Colin envoie JB en renfort à Robert et Lefebvre : toute la famille, les enfants, les cousins... ("*Tu fais chier, j'arrête qui je veux*"). JB obtient de Robert de laisser les 2 enfants, il va les confier à des badauds mais quand leurs parents arrêtés sortent, les enfants se précipitent et il n'y a pas de mouvement de foule pour les retenir (amertume de JB : "*on était trois, ils étaient des dizaines, pourquoi ne nous ont-ils pas repris les enfants ???*").

Plage 20 (2h37'27-2h47'40) : La libération de Paris :

"Sans en référer à Colin, je dis à Lefebvre : *ta place n'est plus parmi nous*".

2h38'10 : résistance à la PJ en revenant de rue Taitbout où il s'est fâché avec le commandant (**2h39-2h41** : refuse de rendre son arme puisque c'est son arme de service...).

2h41'15 : cocktail Molotov sur chars d'assaut avec Erigou (service Permillieux, pas service racial) : les Allemands minent les ponts mais ne viennent pas.

2h42'52 : Borr (Honneur de la résistance-Police) donne rendez-vous, les autres râlent : ne sont pas assez pour faire des sorties.

2h43'50 : les combats autour du BHV.

2h45 : garde à la Sainte-Chapelle, devant la sortie de métro qui donne dans le Palais de justice.

2h45'50 : *Paris brûle-t-il ?* et le Lysander : les policiers ne tirent pas en l'air en signe d'allégresse mais parce qu'ils croient que c'est un avion d'observation allemand !

Plage 21 (2h'47'40-2h49'01) : Vire Lefebvre de la PP où il est depuis le 15 août :

2h48'23 : JMB essaie d'orienter JB vers l'épuration, en vain...

Plage 22 (2h49'01-2h59'43) : Drancy :

2h49'01-2h50'16 : digression sur la rue des Saussaies : SS ou Gestapo ?

2h50'16 : une affaire avec Lièvreumont et Cireix. Des femmes atteintes d'une hémorragie doivent être transportées de l'hôpital Rothschild à Drancy. JB appelle le service IV B, il apprend avec stupeur que l'ordre vient du médecin-chef de Rothschild. Téléphone au médecin qui lui ordonne d'exécuter les ordres. En plus, c'était un médecin juif.

2h54'20 : l'arrivée à Drancy : la découverte du camp et de la faiblesse de la garde.

2h56'20 : il propose à ceux qui le souhaitent de les faire sortir avec l'ambulance : les internés (croient que c'est un piège ?) refusent. Cireix ne fait aucune remarque.

2h57'15 : le lendemain propose au capitaine Briot qui lui fait confiance depuis d'autres missions de reconnaissance (dépôt de la RATP) un coup de main sur Drancy. Les autres sections ne suivent pas.

Plage 23 (2h59'43-3h00'56) : Considérations sur la résistance et les héros.

Plage 24 (3h00'56-3h05'40) : Retour quai des Orfèvres et à la brigade financière :

3h01'45 : le défilé de De Gaulle, Colin désigne JB pour la garde d'honneur, les tireurs des toits...

Plage 25 (3h05'40-3h15'55) : Mission de reconnaissance le 24 août à Saint-Denis :

Agreige, Contal et JB partent à vélo au milieu d'un repas de fête, JB propose l'itinéraire. Les Allemands sont à "la Barrière", Saint-Denis est sous le feu d'obus de 88.

3h13 : un Français les avertit de l'arrivée des Boches.

3h14'15 : JB, dans une école, tombe sur les corps de gens fusillés par les Allemands.

Plage 26 (3h15'55-3h27'47) :

3h15'55 : fin de la mission de reconnaissance. Arrivée à Paris : "on passe pas, le général De Gaulle vient visiter la PP". Contal – ivre – passe devant le général sans le reconnaître.

3h16'50 : après-guerre. *"Agreige a eu la légion d'honneur, pas nous. J'en veux pas à Agreige, il a fait de moi un héros pour ma famille. L'honneur était sauf"*.

3h17'47 : un livre sur la libération de Paris : "le 24, le nouveau préfet Luizet s'oppose à une mission de reconnaissance au nord de Paris : c'était trop dangereux". (...) réaction de JB qui écrit à l'auteur (Bernier). *"Il m'a jamais répondu, jamais, jamais"*.

3h19'46 : JB écrit à Chaban-Delmas car n'avait jamais su qui avait donné l'ordre de cette mission. Chaban lui propose de constituer un dossier, lui disant qu'il le proposerait pour la légion d'honneur.

3h20'40 : *"j'avais déjà des décorations que mon père m'avait fait avoir"*.

3h20'44 : *"toute cette foule qui se prétendait résistante"*.

3h21'34 : son brassard officiel : va le chercher au 48 (?) boulevard Sébastopol à la demande de Briot, serment de fidélité à De Gaulle.

3h22'44 : chez ses parents, face aux nouveaux résistants de la rue.

3h24 : Permilleux et les autres (le 19 août, JB est absent car il est rue Taitbout).

3h25'50 : amertume : *"m'en fous, j' suis pas jaloux mais qu'on me raconte pas que toute la France était résistante... La grosse connerie qu'on a faite, c'était de pas imposer un gouvernement à nous"*.

3h26'06 : un mois avant la libération de Paris, chargé de la protection d'un responsable de Libération Nord. *"Est-ce qu'on va libérer Paris ? On va se battre avec quoi ?"*.

3h27'25 : *"j'ai pas été déçu pour moi, j'ai été déçu pour la France parce qu'on triche pas avec l'Histoire"*.

Plage 27 (3h27'44) : Épuration (digressions multiples pour y arriver) :

Trou de mémoire : parfois il ne se souvient pas des noms, pas ou guère de l'épuration... contrairement au luxe de détails sur d'autres questions.

L'épuration : sa comparution devant la commission, bd du Palais.

3h28'19 : suite de sa carrière après la libération de Paris : 29 août 1944 au Centre, 4 octobre chez le commissaire Mathieu.

3h28'30 : rapports (ou plutôt absence de contacts) avec Colin resté à la conciergerie.

3h29'19-3h31'18 : digressions (arrestation de Varga, retrouve Legars devenu commissaire).

3h31'23 : les anciens des affaires juives et leurs nouvelles affectations à la PJ.

3h32 : attaché à la Haute Cour : surtout du renseignement, affaire Weygand (*cf.* CD2), ancien ambassadeur du Reich Otto Abetz.

3h33'34 : retour à Colin.

3h35'19 : inventaire des malles d'un général.

3h36'12 : "*j'ai été convoqué devant le comité d'épuration*" : récit de sa comparution : Airaud, la disposition des lieux...

3h40'40 : dans le service, personne ne parle de sa propre comparution (JMB apprend à JB qui l'ignorait que même Redon est passé à l'épuration).

3h41'10 : les exécutions de David et Rottée connues par les journaux.

3h42'24 : "*dès le débarquement du 6 juin, je me suis plus caché*", il affirme connaître les dates de bombardement par Briot.

3h43'15 : "*au moment des sirènes aériennes, j'ai dit à ma femme : c'est cette nuit*" (le débarquement).

3h43'35 : JMB le ramène à la caserne de la Cité et au comportement des BS (cris des gens frappés ?) : "*on entendait, mais qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ?*".

Plage 28 ?

Plage 29 : Convocation devant la commission d'épuration.

Plage 30 (3h44'10-3h46'05) : Son dossier de "Juste" :

3h44'12 : sauvetage d'enfants juifs avec sa famille et sa belle-famille.

3h44'50 : "*J'ai été pris dans la tourmente... j'étais pris au piège, je voulais pas me vanter de ce que j'avais fait. C'est pour Redon que j'ai accepté de tout faire. Malheureusement on lui rendra pas hommage car il est mort, les règlements (de Yad Vashem) sont très stricts...*".

Plage 31 (3h46'05) :

3h46'59 : les remerciements d'une Juive travaillant à la PP et dont il a sauvé la famille : "*c'est seulement maintenant que vous vous rappelez d'un inspecteur Beugin ? Vos compliments, vous pouvez les garder où je pense*".

3h47'45 : la reconnaissance... 20 ans après : le gendre de gens qu'il a sauvés, lui propose 10 % de réduction sur un costume !

Plages 32 à 34 : Très longues digressions :

3h50'35 : JMB reparle des BS.

3h51'10 : "je suis pas dans le coup. Quand il y a des enfants, je suis pas dans le coup".

3h51'20 : "je gamberge. Si j'avais été aux BS, je serais parti avec mon détenu. On serait partis au maquis. Mais avec les Juifs, il valait mieux que je sois là" (pour les sauver).

3h52'25 : évocation de la provocation et des pièges tendus par les Allemands.

3h54'30 : anecdotes d'affaires avec Redon, les concierges : une mère de famille avec 7 enfants.

3h56'34 : 2 ménages et une concierge antisémite.

3h57'56 : la moumoute de Redon.

3h58'40 : retour à la concierge.

3h59'27 : retour à la provocation dont ils ont été l'objet : Redon veut mettre Lièremont (Cireix est aussi présent) dans le coup : selon Lièremont, c'est un travail de jeune (donc veut le laisser faire à Cireix, que JB trouve un peu mou). Rafle générale la nuit suivante à 3 heures du matin. Lièremont demande s'ils vont aller les prévenir. Explique la technique : les concierges, le risque de "faux Juifs" et de provocateur dont il donne un exemple : pas un comportement normal, jamais aucun Juif n'a fait cela...

4h09'46 : le lendemain, Cireix ne revient pas avant 12h30 d'où inquiétude des autres : s'était-il fait piéger lors de sa "première"?

4h10'25 : la prudence de ses collègues : "ils faisaient leur boulot et puis c'est tout", ce n'était pas la peur des provocateurs qui les empêchait d'agir.

4h10'49 : anecdote : 2 vieillards qu'ils n'avaient pas pu prévenir. Contal et Ponceau sont en train d'arrêter des Juifs, au même étage puis entrent dans l'appartement ! Sont tous invités à prendre l'apéritif ("*c'était du vrai*"). "Et puis le fric. Si on avait voulu accepter, on serait riches. On a toujours refusé". Ponceau ne tient pas l'alcool, ils doivent appeler une ambulance. Quelques jours après, avec Redon, ils vont déménager l'appartement pour apporter les meubles aux vieillards dans leur cachette.

4h17'01 : sur question JMB, récit de la procédure : scellés puis scellés allemands et récupération du mobilier par les Allemands.

4h17'40 : pourquoi Redon et lui n'ont-ils pas été soupçonnés ?

4h18'30 : le départ des Allemands : "*vos amis gaullistes arrivent*", dit Schmitt.

4h19'18 : JMB : les dénonciations ?

4h19'38-5h01'27 : résumé de *sa carrière ultérieure et anecdotes sur les collègues ou supérieurs*.

4h20'16 : la brigade du Centre. Bonny Laffont, Brasillach (cf. CD2).

4h21'24 : passage par les archives PJ.

4h22'50 : affectation à la brigade du centre : février 1949-février 1951 : *"j'ai pleuré, j'étais pas fait pour être garde chiourme comme ça"*.

4h23'30 : chargé d'arrestations musclées.

4h24'28 : la brigade du centre : son ennui, ses collègues avec leurs pavillons, leurs jardins, "ils ne voulaient pas s'emmerder à faire de la police".

4h25'27 : pour la première fois, JB "sollicite un truc" : volontaire pour passer au bureau du commissaire divisionnaire Louit : secrétaire intérimaire (remplace Marin).

4h26'07 : son travail : le découpage des chroniques judiciaires, notation des inspecteurs (JB intervient à propos de la sienne, Duval se fait reprendre par Louit – cf. CD2).

4h35'15 : muté grâce à Louit à la brigade du Centre-enquêtes (sous Tanpremont) et plus de permanence.

4h36'08 : rapports tendus avec Duval (cf. CD2).

4h36'56 : Louit l'emmène avec lui au cabinet des délégations judiciaires. Chargé de son secrétariat particulier.

4h38'40 : Marin s'occupait des relations mondaines (grand-mère de Thierry Roland, duchesse de Chaulnes...).

4h39'22 : devient chauffeur du commissaire Louit ce qui est une corvée que tous cherchent à éviter.

4h40'42 : demande à faire de la procédure : interrogatoires mais on ne sait pas jusqu'à quelle heure ça va se prolonger...

Anecdotes...

4h56'05 : *"un jour, j'en ai eu marre"*. JB obtient d'être remplacé par l'ancien chauffeur de Darnand, Romanet.

**2^E ENTRETIEN RÉALISÉ PAR J.M. BERLIÈRE LE 12 MAI 2004 AU DOMICILE DE J. BEUGIN
ET EN SA SEULE PRÉSENCE**

Contexte de l'entretien

Entretien "de rattrapage" d'un peu plus d'1h30, réalisé au domicile de J. Beugin afin de tenter de combler les trous du premier (remarques *off* ou pendant le repas).

Durée : 1h34'07

Fin pas nette, son peu audible (micro trop loin, piles usagées ?).

Filage du 2^e entretien

0'00-1'30 : Introduction de JMB :

JMB demande à JB de revenir sur les procès en Haute Cour auxquels il a assisté (en particulier le procès Laval) évoqués au cours de l'interview précédente mais hors micro, l'affaire Silvestri et enfin sa carrière après la guerre (déjà évoquée dans le CD1 mais pas terminée).

1'30-2'35 : Description de la Haute Cour :

S'y retrouve avec Redon et Colin ses collègues des affaires juives.

Est chargé de trois dossiers importants : Weygand, Carcopino mais ne se rappelle plus du troisième.

2'34 : Weygand.

2'48 : ses premières tâches : **les 3 anciens ministres de Vichy** "déportés par les Allemands".

3'12 : leurs conditions de détention : Ibarnegaray chez lui, Borotra chez lui, tous les deux étant gardés à tour de rôle par des collègues du service de JB, Weygand au Val-de-Grâce.

3'36 : 1^{er} contact très sec avec Weygand : "*c'est un général de la défaite*".

4'20 : anecdote : pour échapper aux journalistes, Legars leur propose de passer par un "souterrain"... mais les journalistes les attendent à la sortie.

6'00 : surveillance d' Iberegarray, député d'extrême droite. Celui-ci le fait passer pour un de ses cousins et le fait manger avec ses invités.

7'04 : surveillance de Borotra : sont comme des "coqs en pâte" avec un "électrophone", du Bordeaux... JB est surpris car ils ne sont pas installés dans la même pièce. Devant son étonnement, le collègue qu'il remplace lui répond : "*les consignes sont de se mettre là puis tu bouges pas*". Raconte la nuit qu'il y a passée.

9'00-28'58 : Les procès en Haute Cour : Pétain et Laval :

9'00 : assiste aux procès car il fait partie du service d'ordre.

9'14 : arrivée de Pétain au 34 quai des Orfèvres (dépendance du Palais de Justice).

10'00 : descente de Mme Pétain du car : "*Personne n'aidera Mme la Maréchale ?*".

10'53 : les procès : Bongibault est président, Morney "avocat général" (*sic*) or ils participaient aussi au procès de Riom : "*nouvelle désillusion, les anciens reviennent*".

11'33 : arrivée de Blum au procès Laval. JB tient à avoir une bonne place dès la salle des pas perdus car c'est un héros de son enfance (père à la SFIO). Présence de Christian Pineau, fondateur de Libération Nord (dans le premier entretien, JB avait – hors micro – évoqué Pierre Cot).

12'54 : son entourage informe L. Blum qu'il va devoir reconnaître des magistrats, que c'est la question que vont poser les avocats de Pétain.

13'25 : déposition de Blum : "*oui je reconnais Mr le Président et Mr le procureur général*" (*sic*). Inquiétude de JB en entendant Bongibault et Morney lever la séance mais le procès reprend normalement.

14'00 : Laval.

14'16 : JB est désigné pour aller arrêter Laval au Bourget. En fait, ne l'y verra pas car Laval est pris en main par d'autres sous les ordres de Béteille (le magistrat instructeur).

15'00 : établissement de la liste de jurés pendant la campagne électorale. Inquiétude de Darnand qui ne mange pas avant son procès. Laval le réconforte : "*de toutes façons, mon vieux, que ce soit aujourd'hui ou demain, c'est 12 balles pour vous*", lui est assez optimiste sur son propre sort.

16'49 : JB cherche à présenter un "pays" du nom de Boissy à Laval car "*ça ne sert à rien de braquer le type. Le policier n'a pas à juger*". Boissy refuse "*je parle pas avec les traîtres*".

17'31 : les raisons de l'optimisme de Laval : il reçoit beaucoup de remerciements de gens qu'il a sauvés, en particulier de journalistes. Hypocrisie d'un journaliste.

18'28 : "*je cause avec Laval. J'étais le seul à lui causer*".

18'50 : procès Laval.

19'02 : comportement de Laval dans les antichambres quand il est amené du dépôt par le commissaire Mathieu et JB. Laval cherche à perdre du temps pour faire enrager Morney.

20'16 : arrivée de Morney : "*c'est ce vieux con qui va me juger ?!*".

20'59 : audiences : monceau de dossiers sur la table de Laval. Il a deux avocats, l'un éructe à cause d'une ancienne blessure de guerre donc Laval le coupe et poursuit lui-même sa défense.

22'10 : Laval refuse de comparaître à la suite d'un incident avec Pierre Cot ("*je me demande pourquoi on fait un procès à ce type-là, il mérite 12 balles*") incident qui avait entraîné la suspension de la

séance et aurait dû entraîner la fin du procès car motif de cassation ce que Laval, avocat, n'ignore pas.

23'23 : Raynaud était à la barre ce jour-là : Laval ne revenant pas malgré les appels pressants des huissiers, le président s'excuse auprès de Raynaud et lève la séance une énième fois.

24'43 : Ensuite, les juges décident de poursuivre l'interrogatoire des témoins sans Laval, cependant Raynaud est rentré chez lui !

25'10 : vont chercher Raynaud chez lui, méfiance de celui-ci.

26'25 : la présence des policiers dans le public était liée à des raisons de sécurité (JB montre à JMB une photo de l'audience parue dans la presse où on le distingue dans le public).

27'07 : condamnation à mort de Laval. JB ne l'a plus revu mais imagine qu'il a été surpris. JB pense que vu les témoignages favorables que Laval a reçus, il aurait peut-être pu "sauver sa tête".

27'46 : l'exécution de Laval : les policiers n'y assistent pas.

29'18-1h10'34 : **Carrière de JB après la guerre (jusqu'à sa rencontre avec des protagonistes de l'affaire Silvestri) :**

29'29 : hiérarchie "parachutée" : Airaud, Fournet, Pierre, leurs promotions...

29'44 : Clergeot : il l'a connu par l'intermédiaire de Madeleine Lévy à Libé-Nord

30'20-31'50 : Madeleine Lévy : c'est JB qui entraîne Madeleine à Libération Nord (contrairement à ce qu'il dit dans l'interview de 2003). Détail sur l'anecdote du train de mitraillettes : s'il ne se rappelle pas des sentinelles allemandes, c'est, lui qui a rappelé Briot, parce que Madeleine L., qui parle allemand, a soudoyé une sentinelle (cf. CD1).

31'50-32'16 : rapports de Madeleine Lévy et Clergeot.

32'16 : JB s'inquiète pour Colin qui est dans une situation délicate car il a lancé une pétition en faveur de Laville l'ignoble "mangeur de juifs" du service (incompréhension de JB qui reste néanmoins attaché à son chef). JB demande donc à Madeleine d'utiliser ses relations pour influencer en faveur de Colin. Elle refuse et ils se perdent de vue.

33'26 : JB rencontre Clergeot qui a apparemment favorisé la carrière de Redon et aurait, semble-t-il, aussi aidé JB sans sa défense de Colin. "*Je ne ferai rien contre vous, mais rien pour non plus*".

33'54 : les socialistes au gouvernement : les jeunes inspecteurs auxiliaires doivent recommencer au bas de l'échelle, *i.e.* aux archives (cf. CD1).

Aux archives, "*ne sont pas policiers du tout*".

35'13 : la "brigade du Centre" : utilité et fonction (complète cf. CD1).

36'20 : premier stage à la brigade du Centre : Brasillach veut se faire arrêter car sa mère a été arrêtée par la résistance. Mais personne ne veut le prendre en charge. Ils vont le chercher au cabinet du préfet.

38'18 : JB voit passer la bande de Bonny Laffont.

38'32 : JB voit passer Dita Parlo, l'actrice de la *Grande Illusion*.

38'57 : arrivée chez Louit commissaire aux délégations judiciaires, déporté en forteresse par les Allemands : a suivi les conseils de son père, à savoir se placer "près du soleil" (*cf.* CD1).

48'38 : versé au cabinet aux délégations et chauffeur.

49'38 : Louit a failli être sous-directeur.

51'44 : Louit est poussé vers la sortie.

52'54 : Mr Arnal, le nouveau directeur, arrive avec son propre cabinet : "*j'étais pas dans le coup. (...) Heureusement que tu as fait de la procédure, parce qu'un chauffeur...*".

53'48 : Mr Arnal hérite des avantages de Louit.

53'58 : Différentes tâches et récits d'enquêtes : abus de confiance, escroqueries à la Sécu, usurpations d'état civil (intéressant).

54'49-56'44 : description de photographies Laval pendant son procès (donc avec JB).

56'44 : JMB essaie de passer à l'affaire Silvestri, JB enchaîne sur le cabinet Arnal.

Anecdotes sur Arnal-l'homme : son livre (*Archives interdites*), sa mise à la retraite plus ou moins anticipée, sa maladie, ses discours de départ en retraite.

1h00'08 : retour à la carrière de JB : ses fonctions sous Arnal.

1h00'30 : chargé de remplacer un collègue sur une affaire. Devient passionné.

Au moment de son départ en retraite en mars 1976, a confié ses archives à un jeune collègue, il n'a donc plus aucun document pour aider sa mémoire défaillante.

1h01'40 : les usurpations d'état civil : "*J'ai surtout rajeuni des gens*".

1h02'34 : un exemple d'affaire : un homme est appelé du prénom de son frère de 2 ans plus âgé mais mort au moment de sa naissance. Il s'est engagé volontaire en 14-18 à 16 ans, mais en fait il avait 14 ans ! Problème : a cotisé pour sa retraite, en toute bonne foi, sous le nom de son frère...

1h04'27 : "*une autre affaire assez cocasse*" : un insoumis qui ne s'est pas présenté à la mobilisation de 14-18 et a acheté à un paralytique sa carte d'identité. N'avoue jamais malgré la prescription.

1h05'28 : rajeunit une dame de 4 ans, lui trouve des frères et des sœurs abandonnés à la naissance par leur mère à Paris.

1h06'27 : sa liberté d'action sous Arnal : *"notre territoire, c'était le département de la Seine, au-delà il fallait une délégation"*.

1h06'48 : escroquerie aux indemnités allemandes versées aux Juifs, dans les Pyrénées.

1h07'24 : demande à changer : trop de visites à la morgue, moins de cas grâce à l'INSEE.

1h07'44 : un Corse qui quitte sa femme, recherché par les frères de celle-ci. Prend l'identité d'un mort.

1h08'28 : *"il y a eu un type qui s'est suicidé"* : "un espion de l'Est" ?

1h09'36 : *"le problème de Maria Pacôme"* : a besoin d'une carte d'identité, veut envoyer sa secrétaire pour ne pas avoir à se déplacer.

1h10'07 : *"autre chose d'humoristique"* : Mr Arnal a oublié de déclarer la naissance de son fils.

1h10'34-1h20'19 : **Silvestri : une autre affaire d'état civil ou de la bonne utilisation des témoins :**

1h10'34 : plainte de Mme André Zowski, déportée. Elle cherche son frère qui n'avait pas été arrêté. Elle possède de lui un médaillon cassé accroché à une clé d'hôtel portant le numéro 4.

1h12'24 : un des collègues de JB lui parle de policiers arrêtés dans le 12^e arrondissement par des Allemands : au moment de l'arrestation de Silvestri dans le commissariat par des résistants. Les Allemands, intrigués, s'approchent. Un brassard de résistant est découvert caché dans une poubelle. Tout le monde est embarqué au château de Vincennes. Simulacres d'exécutions dans les fossés jusqu'à ce que Silvestri se dénonce pour protéger ses subordonnés : *"le représentant du général de Gaulle, c'est moi"*. *"Ils l'ont fusillé à l'instant"*.

1h14'37 : retour à l'enquête : rencontre le vrai propriétaire du brassard (qui a laissé Silvestri – qu'il venait arrêter ! – se dénoncer et se faire fusiller à sa place) devenu commissaire de police au titre de la résistance. Ne sait rien sur le fils disparu. Mais après l'avoir interrogé, JB lui parle "de résistant à résistant" : *"je sais pas ce que j'aurais fait si j'avais trahi mon commissaire. Parce que c'est une trahison. Je vous juge pas là-dessus. Mais moi j'aurais pas accepté le grade de commissaire. Vous êtes un égoïste"* ("un beau dégueulasse" dans la version off).

1h15'44 : bien des années après, raconte cette histoire du 12^e arrondissement et ce qu'il a dit au "commissaire" : *"Est-ce que c'était un collègue de ce type-là ? À partir de là, il m'a plus parlé. Les ponts ont été coupés mais alors, totalement"*.

1h16'40 : départ des Allemands du château de Vincennes : *"on part. Vous avez de la chance, barrez-vous. Les victuailles sont dans l'écurie"*.

1h17'26 : suite de l'enquête après avoir abandonné la piste "château de Vincennes".

"André Zowski ? Mais il était dans la résistance juive !"

-Et vous savez où il habitait ?

-Mais oui puisqu'il avait la chambre à côté de moi !" Et c'était bien la chambre n° 4.

"Il a été embarqué et fusillé à Vincennes".

À Vincennes, JB découvre qu'il reste un inconnu au cimetière, avec l'autre moitié du médaillon et porte-clé... Le mystère de la disparition est résolu, les gens de l'état civil sablent le champagne...

1h19'44 : Silvestri dans la mémoire de Vincennes ... et le Maréchal Ney.

1h20'19-1h33'36 :

Suite de sa carrière dans la police... et ailleurs.

1h20'35 : sa première cliente aux escroqueries à la Sécurité sociale : la Sécu s'était engagée à ne pas porter plainte en échange du remboursement. Choc de JB devant cette hypocrisie qui, selon ses collègues, est systématique. Le procureur n'était pas au courant.

1h22'12 : deuxième affaire. Une femme seule avec de nombreux enfants. JB prend des initiatives et fait une visite domiciliaire. À réception de son rapport décrivant la misère noire de cette famille, le chef du contentieux de la Sécurité sociale vient lui demander si la femme est "*sa maîtresse* !". JB lui fait une procédure d'outrage à magistrat !

1h24'25 : service d'ordre.

1h24'35 : service d'ordre à l'UNESCO lors des accords du Vietnam avec Mendès France en 1954. Était inspecteur divisionnaire.

1h26'05 : l'affaire de l'incendie du Collège Édouard Pailleron (22 victimes). JB nommé chef d'état-major. "*C'était la première fois qu'un cabinet de délégation faisait une affaire criminelle. Le préfet tient à nous recevoir*". C'était le préfet qu'il avait rencontré le jour des accords d'Évian : surprise de son commissaire quand il est salué par le préfet...

1h31'57 : la retraite : 31 mars 1976 à 19 heures.

1h32'23 : "le lendemain matin, j'étais chef du personnel d'une concession Renault à Massy".

Fin du 2^e entretien

- MIREILLE BOUVIER -

Formation et carrière :

Née le 14 juin 1938 à Paris (XII^e).

Études secondaires au lycée Sophie Germain (Paris IV^e). Employée au secrétariat du magazine "*Information et conjoncture*". Concours de sténodactylographe de la Ville de Paris, affectée à la préfecture de police (direction de la police judiciaire) le 1^{er} mars 1958.

Sténodactylo au pool dactylographique (1958) puis au service de documentation juridique (1959-1962) de la direction de la police judiciaire (PP). Secrétaire sténodactylo, affectée au secrétariat du directeur de la police judiciaire (PP), Max Fernet, en 1962.

Réussite au concours de secrétaire administratif en 1969. En 1970, suit M. Fernet comme secrétaire particulière lorsqu'il est nommé directeur central de la police judiciaire (direction générale de la police nationale). Continue d'assurer le secrétariat particulier des directeurs centraux de police judiciaire qui se succèdent ensuite : M. Solier (1971-1974), Maurice Bouvier (1974-1981), Michel Guyot (1981-1989), Gilbert Thil (1989-1990), Jacques Genthial (1990-1993), Jacques Franquet (1993-1995) et Bernard Gravet (1995-1999).

Reçue, après examen professionnel, secrétaire administratif en chef en 1978, est promue attachée de police en 1996. Sa scolarité d'attachée de police de quatre mois achevée, reprend ses fonctions auprès du directeur central de la police judiciaire.

Départ en retraite au 1^{er} septembre 1998. Assistante de direction, depuis lors, dans une société d'audit de sécurité installée à Paris.

Titres et médailles :

Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Médaille d'honneur de la police nationale.

**ENTRETIEN RÉALISÉ PAR CH. DIAZ LE 21 DÉCEMBRE 2004 SUR LE SITE DE TRAVAIL
DE M. BOUVIER**

Contexte de l'entretien :

Entretien de 2 h 20 réalisé sur le lieu de travail de l'interviewée, à Paris, dans un bureau et en sa seule présence. Compte tenu de l'endroit choisi par M. Bouvier pour des impératifs professionnels, l'interview a été très momentanément interrompu à cinq reprises, d'où des plages d'enregistrement parfois très courtes.

Cet entretien a été précédé d'un bref contact téléphonique, M. Bouvier ayant aussitôt accepté de se prêter à cet enregistrement de "récit de vie" dès lors que je lui en ai expliqué le principe. "Même si je ne suis pas un 'vrai' policier, c'est bien d'avoir à travers moi cet autre regard que j'ai porté sur eux chaque jour pendant tant d'années" a-t-elle commenté alors.

Membre du personnel administratif de la police, passée de "la PP" au "ministère", et passée de la catégorie C à la catégorie A, au terme d'une carrière durant laquelle elle a assuré, de 1962 à 1998, le secrétariat particulier d'un directeur de la police judiciaire parisienne et de huit directeurs centraux successifs de la police judiciaire, M. Bouvier a relaté sa vie professionnelle avec une vitalité peu commune, s'attachant à faire partager beaucoup d'anecdotes, de situations marquantes et de considérations sur le travail de police judiciaire. Sa mémoire lui a fait rarement défaut, sauf peut-être pour certaines dates. Son récit rapporte le plus souvent des faits directement vécus au contact des policiers et de leur haute hiérarchie. Par ailleurs, elle n'a pas souhaité évoquer sa vie familiale.

Ce filage a été relu par M. Bouvier.

MD 1 :

Plage 1 (5'50) : Milieu d'origine – Études – Conditions d'entrée dans la police :

"(Je suis entrée dans la police) tout à fait par hasard. Pour faire plaisir à une copine qui passait le concours de sténo-dactylo. Elle ne voulait pas le passer toute seule, alors je suis allée le passer avec elle. Je ne savais pas quoi faire, je sortais d'un moment difficile de ma vie (...).

"(Je suis originaire d'un milieu) extrêmement simple, pauvre, pour ne pas dire miséreux, mais d'une famille de gens doux, calmes, dont la joie de vivre explosait comme ça ; on aimait les rencontrer. Ma mère, pendant la guerre, peignait des boutons pour les grandes maisons de couture, des boutons en bois, et mon père – qui à l'origine, lui, est méditerranéen – faisait des bas de soie dans le Bas-Languedoc où il a rencontré ma mère qui passait ses vacances là-bas. Il y a eu à ce moment-là le STO. Il est rentré à la Ville de Paris comme, on appellerait maintenant, "technicien de surface". C'est un homme qui, malgré ses tâches extrêmement salissantes avait toujours les ongles parfaitement faits, comme s'il allait tisser des bas de soie (...). Je suis allée au lycée jusqu'à l'âge de 14-15 ans. J'ai atteint la 3^e ; la seconde, et après je me suis "faite toute seule" (...)."

Plage 2 (8'40) : Première affectation comme sténodactylo à la direction de la police judiciaire parisienne (1958) – Le travail de dactylographie pour les policiers – Anecdote à la brigade des mineurs – Le service de documentation de la PJPP :

"Ma première affectation (comme je n'ai pas été reçue parmi les premières à cause de mon épreuve ratée de dactylo), je me suis retrouvée à la PJ, quai des Orfèvres. Là, je suis allée à ce que l'on appelait le Bureau

administratif où on m'a donné quelques papiers ; on m'a demandé d'aller me faire photographier et je me suis retrouvée pour la première fois de ma vie dans un endroit que je ne pensais pas pouvoir exister, c'est-à-dire au Dépôt. Il y avait une grande rigole au milieu, ça sentait le "grésil", et des sœurs en cornette qui vous recevaient ; ça c'était pour les femmes, et il y avait un autre endroit pour les hommes. Et là, on vous prenait en photo, en pied, de profil, de face (...); ça a été mon premier contact avec la police. À partir de là, je me suis retrouvée au pool dactylographique (dont) le travail consistait à taper tous les rapports des brigades centrales de la police judiciaire. Les policiers eux-mêmes ne tapaient pas les gros rapports, les procès-verbaux bien sûr, les procédures évidemment. Et puis, il y avait certains rapports faits par les patrons des brigades centrales, c'était tapé au pool dactylographique (...). Il nous arrivait d'être demandées par des brigades lorsqu'il leur manquait du personnel pour prendre des procès-verbaux de procédure. C'est comme ça – à l'époque la majorité était à 21 ans, moi j'avais 20 ans à peine – que je me suis retrouvée à la brigade des mineurs où j'ai tapé des procès-verbaux pour une histoire d'avortement (...). Là, je me suis retrouvée face au mari d'une "faiseuse d'anges" et alors, j'ai appris des choses, j'ai appris des mots dont j'ignorais totalement comment ça s'écrivait. C'était assez "pornographique". Et à 20 ans, à l'époque, on connaissait pas. J'ai donc été bouleversée, un peu paniquée. Et à ce moment-là, le chef de service, le commissaire divisionnaire, est entré, s'est rendu compte (de la situation), m'a demandé mon âge. Il s'est mis très en colère en apprenant que j'étais mineure. Il a appelé la chef du pool dactylographique en lui faisant des reproches (...). Il m'a surtout recommandé de ne pas en parler à mes parents quand je rentrerai le soir à la maison (...). Je suis restée au pool dactylographique six mois. On travaillait le samedi matin. On faisait beaucoup d'heures. Comme femmes, il y avait du personnel administratif uniquement. Les seules femmes qui existaient en service actif étaient les assistantes de police qui étaient à la brigade des mineurs, qui venaient pratiquement toutes du corps des assistantes sociales. Elles n'étaient pas policiers. Et pour beaucoup, la chef et son adjointe, portaient encore le costume des assistantes sociales, un costume gris avec un béret, avec une petite croix (...)"

Plage 3 (1'30) : Description des locaux et des policiers du quai des Orfèvres à la fin des années 1950 :

"Le quai des Orfèvres, à l'époque, vous rentriez par la porte A au 36 quai des Orfèvres, dans la grande cour ; vous montiez deux étages ; là, vous aviez deux grandes, immenses portes ; le bas en bois, le haut en vitre dépeinte, un peu sales pour ne rien vous cacher. Et ensuite, l'étage de la direction au 2^e, ensuite au 3^e, la brigade criminelle avec aussi la brigade de voie publique. Avec une immense salle dans laquelle se trouvaient tous les inspecteurs. Il n'y avait pas de séparation, il n'y avait pas d'intimité, pas de bureaux séparés. C'était une immense salle où ils étaient tous là, très enfumée parce que tout le monde fumait et les gens qui étaient arrêtés étaient entendus comme ça, d'un bureau à l'autre (...)"

Plages 4 et 5 (19'20) : Suite description des locaux et des hommes. Anecdote des "mominettes". La politique et la police. Description du directeur Max Fernet. Physique, personnalité, attitude avec les policiers. Duel Defferre/Rivière. Le rapport sur l'attentat du Petit Clamart. Les réunions et les vœux de la police judiciaire parisienne. Participation à des filatures et surveillances :

"Nous n'étions pas loin de la fin de la guerre. Dans la police s'étaient trouvés là des gens qui avaient travaillé pendant l'Occupation, qui avaient été épurés, condamnés, pour ceux qui n'avaient pas eu de grosses peines, réintégrés, et vous aviez fatalement des gens qui avaient participé à la Résistance ; ça faisait un mélange assez détonant ; c'étaient des gens durs. Vous aviez l'impression que c'étaient des gens qu'on ne pouvait pas atteindre. Ils n'avaient pas d'états d'âme (...). Moi, le midi, je traversais pour aller rejoindre le métro, place du Châtelet et, pratiquement tous les jours à la même heure, je rencontrais des messieurs qui descendaient de la brigade de voie publique, habillés comme sous l'Occupation, l'hiver avec un grand manteau en cuir noir et un chapeau mou ; au printemps, avec une grande gabardine beige fermée à la taille, toujours avec un chapeau mou, et ils me disaient toujours "il ne faut pas, jeune fille, se promener toute seule dans les couloirs du Palais, ça peut être dangereux, donc on vous accompagne". Systématiquement, on s'arrêtait à un petit bistrot (...), on buvait des "mominettes", du pastis servi dans un petit verre (...). Ils ramenaient des prisonniers qui avaient une "drôle de tête", eux-mêmes des fois étaient un peu abîmés aussi. On parlait peu de politique. C'était le gaullisme et pendant 25 ans ça l'a été (...).

Le premier directeur (dont j'ai assuré le secrétariat), mon 'maître administratif' c'est Max Fernet (qui) a été un grand commis de l'État, un grand directeur qui a vécu de grandes affaires. Physiquement, c'était un homme de taille moyenne, cheveux grisonnants, portant des lunettes. Un monsieur froid, mais très humain. Il était respecté de tous les inspecteurs. Il ne craignait pas de se placer à la radio quand il se passait un événement difficile pour parler aux gens qui étaient sur le terrain. Il s'impliquait personnellement (...).

Mon travail consistait dans le travail d'un secrétariat de direction c'est-à-dire à taper les rapports sur le personnel, sur la marche des services, sur les directives à donner à la Police Judiciaire. Parfois à faire des rapports beaucoup plus confidentiels sur des affaires extrêmement pointues, par exemple, l'attentat du Petit Clamart où c'est lui (le directeur Max Fernet) qui faisait, à partir de ce que la brigade criminelle lui avait donné, le rapport qui était destiné après lecture du préfet de police, du ministre, au Général (de Gaulle). Je me souviens avoir été enfermée dans un bureau pour ce rapport – on m'avait fait venir en pleine nuit – avec un seul contact téléphonique, une ligne directe avec le directeur pour que personne ne puisse avoir fuite de ce que je faisais et de ce qu'il avait dit".

"Il y avait les réunions hebdomadaires chez le directeur avec ses sous-directeurs. Il y avait des réunions – la fréquence je ne m'en souviens plus – avec les brigades centrales, les brigades territoriales, les chefs des commissariats pour avoir leur point de vue, d'une part, et faire passer les messages de la direction dans tous les services. Il y avait (aussi) les vœux. C'était quelque chose d'assez extraordinaire ; ça se passait dans la salle Bertillon. Il y avait les

patrons des grandes brigades qui chantaient ; c'étaient toujours les mêmes chansons, des chansons de corps de garde de médecine ; ça se finissait toujours très tard (...). Il y avait "la chanson des gendarmes". Un patron de grande brigade était à cheval sur une chaise avec un chapeau de gendarme fait en papier de journal sur la tête (...)"

"À plusieurs occasions – comme il n'y avait pas de femmes dans la police -, on m'envoyait dans des endroits avec un fonctionnaire de police ; on arrivait en couple pour sentir l'atmosphère, voir quelque chose. Je me suis même retrouvée dans un service de théâtre, en couple, là aussi anonymement, avec un commissaire de la brigade mondaine, parce qu'il y avait une pièce qui avait choqué beaucoup de monde car on voyait arriver sur scène le Christ avec un phallus énorme (...). On ne peut pas appeler cela 'faire du terrain'. J'en ai fait un petit peu plus quand il y a eu la création de la BRI, la brigade anti-gang. De temps en temps, on nous demandait de participer à une planque ou à une filature, parce qu'à l'époque, on ne se méfiait pas du tout d'un couple dans une voiture ou d'un couple assis dans un bistrot (...)"

Plages 6 (11'10) et 7 (0'30) : Anecdotes Affaire Ben Barka, Mai 1968. Relations entre la PPPJ et la DCPJ (ex-Sûreté nationale) :

"L'affaire Ben Barka : à l'époque, nous étions deux au secrétariat de la direction et nous travaillions en brigade. Ce jour-là, quand ça a éclaté, je prenais mon service à 13 heures. J'arrive dans l'antichambre qui conduit à mon bureau et, là, je vois des fonctionnaires de police de la brigade criminelle avec un de mes camarades de la Brigade mondaine que j'appelais 'Monsieur l'OPJ' parce qu'il venait d'être retenu comme officier de police judiciaire (et qui) s'appelait Souchon. Je vais pour m'approcher de lui, pour l'embrasser en lui disant bonjour, comme je fais toujours, et là je suis repoussée. Et lui me regarde avec des yeux non pas désespérés, mais où je lis comme une incompréhension. Je reste là, comme ça. Je vais à mon bureau directement où il y avait, au sein du secrétariat du directeur un commissaire de police (...) et il me parle de l'affaire Ben Barka (...). C'est quelque chose qui m'avait beaucoup marquée parce que je connaissais parfaitement bien ces deux garçons (les deux policiers impliqués dans l'enlèvement) et que, pour moi, je ne comprenais pas comment ils avaient pu le faire, pourquoi ils avaient pu le faire. Je pense qu'à l'origine, ils ne l'ont pas fait sachant ce qui allait arriver. C'était impossible, inconcevable. Ils ont rendu service à leur informateur.

"M. Fernet n'était pas un homme qui se livrait beaucoup, en tout cas pas à... sa secrétaire particulière, même s'il l'aimait bien. Un homme très froid, impassible, un Savoyard, un montagnard, difficile de lire sur son visage, dans son regard, quelque chose que vous auriez pu interpréter. Par contre, parfois vous y lisiez quelque chose qui vous faisait un peu peur, c'est-à-dire qu'il vous mettait au garde-à-vous. (...) La Police Judiciaire (parisienne) à l'époque était très forte, composée de beaucoup de monde, ça représentait entre 3 et 4 000 personnes. Je n'ai pas l'impression qu'ils se sont trouvés affolés (au moment de l'unification des polices) de se voir absorbés par quelque chose qui ne leur paraissait pas important. Il n'y avait pas de guerre des polices, vraiment. Bon, sur Paris et

Versailles – je veux dire la 1^{ère} mobile – il y avait bien quelques conflits, mais on ne pouvait pas appeler ça une guerre des polices, loin de là. En définitive, les fonctionnaires sur le terrain s'entendaient très bien (...)"

"Mai 1968, quelle période ! Pendant deux mois, j'ai pas dû ni déjeuner, ni dîner une seule fois chez moi. Le premier mois, nous n'étions que deux, alors on travaillait 12 heures-12 heures, soit le jour, soit la nuit. Après, on nous a adjoint une troisième fille. On faisait les trois huit. La vie à Paris était extraordinaire : y avait plus rien ! Les banques ne fonctionnaient plus, étaient fermées, donc la préfecture de police nous faisait des avances en liquide ; y avait plus de transports en commun donc on avait soit les cars de police, soit les cars de l'Armée. (...) C'était une période chaude ; on vivait les fenêtres ouvertes ; on attrapait autant de gaz lacrymogène que ceux qui étaient dans la rue. On travaillait toujours larmoyant, toussotant (...)"

Plage 8 (11'10) : Arrivée à la direction centrale de la police judiciaire. Action du directeur Max Fernet – Les "transfuges" de la PP :

"(Après le départ du directeur central de la police judiciaire Pierre Epaud) se pose la question de son remplacement. Et là, c'est le scandale. Ce que la Sûreté nationale n'avait pas prévu : c'est l'arrivée du directeur du quai des Orfèvres de la police judiciaire parisienne qui devient le DCPJ. Ça n'a pas été évident du tout. Lui, il était directeur central, ils ont fait avec. Il a emmené avec lui deux personnes de son entourage le plus direct : le secrétaire particulier qui est Gilbert Raguideau, un commissaire de police, et de ses deux secrétaires, il me choisit. (...) Me voilà au ministère de l'Intérieur. J'essaie de faire le tour des bureaux pour me présenter. Chaque fois que je tends la main, on me tourne le dos ; ça a duré une bonne année. (M. Fernet) a fait venir des gens de la PP, de la PJ, des gens qui savaient très bien travailler – ça n'a pas été toujours bien pris –, par exemple, comme conseiller technique, parce que c'était sa plume, M. Bossard, (mais aussi) Michel Guyot, François Le Mouël, Jacques Genthial... Ça n'a pas été un coup de balai, loin de là ; ça se faisait au fur et à mesure que la situation se présentait (...)"

Plage 9 (9'15) : Le préfet Solier, directeur central. Personnalité, action. La réforme de la PJ. Maurice Bouvier :

"(M. Fernet est arrivé en janvier 1970 et il est parti en décembre 1971. À la suite de son départ a été nommé un préfet. C'était le deuxième essai. M. Solier était préfet du Val de Marne. Dès le départ, il savait qu'il serait mal accueilli parce que les patrons (de la DCPJ), c'est le déroulement normal de carrière, avaient espéré le poste de directeur central. (...) Le caractère de M. Solier : un homme brillant, vif, l'esprit très ouvert. Très facilement colérique aussi. Il n'aimait pas perdre son temps dans les détails, les digressions l'ennuyaient. Il a souhaité faire la réforme de la PJ, celle qui vient de se mettre en place (création de directions inter-régionales de police judiciaire chapeautant les SRPJ). C'était au début 1972. Elle vient de se mettre en place en 2004. On peut dire qu'elle a été mûrement réfléchie (...). M. Solier part au bout de deux ans et il est remplacé par, là encore,

quelqu'un venant de la police judiciaire parisienne, Maurice Bouvier, qui est l'ancien patron de la brigade criminelle et qui est directeur du quai des Orfèvres (...). C'était pas un homme facile. C'était un homme avec d'épouvantables périodes de silence (...). Un grand policier, un homme très droit, très professionnel. Il "passait" bien (...)"

Plage 10 (5'10) : Le directeur central Maurice Bouvier – Les premières femmes dans la police.

Plage 11 (6'30) : Attitude des femmes policiers – Leur place dans l'institution. La part du "politique" dans les affaires de police judiciaire :

"J'ai vu arriver les premières femmes dans la police. Ça a été pour elles une aventure et pour les femmes une avancée. Ça n'a pas été facile pour elles. La police est un métier de "machos". (...) Ces jeunes femmes inspecteurs ont voulu démontrer qu'elles étaient capables de faire comme les hommes et elles se sont peut-être un peu trop "masculinées". (...) Dans les débuts, il y a eu discrimination, certainement. On les a laissées plus longtemps dans des postes avec moins d'intérêt (...). Chaque fois que l'occasion se présentait, puisque, dans le fond, j'avais une situation un peu privilégiée, j'en ai abusé (pour défendre les femmes) et chaque fois que j'ai pu parler pour mes camarades, pour ce que l'on était capable de faire, de devenir, les postes qu'on pouvait occuper aussi bien sur le plan administratif que sur le plan actif, (je l'ai fait). J'ai dû certainement ennuier beaucoup de générations de sous-directeurs et de directeurs à qui je rabâchais toujours mon refrain. Il fallait le faire (...). Je n'ai pas ressenti d'implication personnelle de mes directeurs dans des affaires 'politiques', cela pendant longtemps, et par la suite, ça s'est plus ouvert à la politique (...)"

MD 2 :

Plage 1 (12'35) : Brève présentation des directeurs centraux de police judiciaire Michel Guyot, Gilbert Thil, Jacques Genthial, Jacques Franquet, Bernard Gravet. Personnalité de chacun, caractère et actions marquantes.

Plage 2 (11'05) : L'entourage immédiat d'un directeur central – L'état-major de la police judiciaire – la permanence – Les "notes ministre" – Les écoutes téléphoniques :

"L'entourage immédiat du directeur central de la police judiciaire, c'est d'abord son secrétariat particulier (...). Et il y a un état-major avec un chef d'état-major. L'état-major (recevait) toutes les informations pour la DCPJ sur le territoire national, et également, pour les stupéfiants, des gens en poste dans certains pays étrangers. Cet état-major récoltait les informations ; les plus importantes étaient données au chef d'état-major qui

les transmettait au directeur central, lequel selon l'importance orientait (...). L'état-major PP PJ avait aussi le propre de faire la saisine des services, ce qui ne se faisait pas à la DCPJ (...). Une sorte de 'parquet bis'.

Les sous-directeurs faisaient également partie de la 'garde rapprochée' du directeur central. C'est le DCPJ qui était en charge d'avertir le directeur général de la police nationale lequel avisait directement le cabinet du ministre. Oralement, dès le départ de l'affaire et son importance. Par écrit, tous les jours, à partir de notes sur les affaires en cours qui méritaient une note qui allait chez le ministre, ce que l'on appelait les "notes ministre". Chaque direction faisait des notes qui étaient reçues par le directeur de cabinet du directeur général de la police nationale. Il y avait des dossiers de préparés et le soir, le directeur général descendait voir le ministre pour lui parler des affaires (...). Il y avait également un service dont s'occupait le chef d'état-major, c'était celui des écoutes téléphoniques (...). (Pour les demandes d'autorisation d'écoutes), le directeur central apposait sa signature sur des sortes de feuilles cartonnées, les "cartons jaunes" (...)."

Plage 3 (10'40) : Scènes marquantes et anecdotes : établissement du rapport après une exécution capitale – Le plan au papier millimétré après l'attentat du Petit Clamart. Un rendez-vous avec le directeur central le jour de l'enlèvement du baron Empain. Choix des titulaires de postes importants par le directeur central de la police judiciaire :

"À l'époque, la peine capitale existait toujours. Je me souviens d'un matin où on me demandait d'arriver plus tôt parce qu'il y avait un rapport à taper. Je voyais venir le directeur adjoint de la police judiciaire (de Paris) avec un officier de police judiciaire. Ils avaient été assister à une exécution capitale. Ces gens-là revenaient toujours bouleversés. C'étaient des gens durs, forts, mais ça n'est pas si facile que ça. Ces matins-là (un camarade me disait qu'il partait plus tôt ; il disait à sa femme qui lui demandait pourquoi si tôt "ce matin, je vais tuer un homme". (...) Ce sont des moments que je n'ai vécus qu'à travers des mots, des écrits, des frappes dactylographiques (...)."

Plage 4 (2'10) : Considérations sur le métier de policier :

"(Les policiers) travaillent toute leur existence dans la boue. Il leur arrivait une affaire ignoble. Ils ne rentraient pas chez eux avec ça. Ils allaient se soûler ou voir une pute. Ils rentraient chez eux et passaient à autre chose le lendemain. Il y avait pas de soutien psychologique (...). Ce qui est permis un temps, ne l'est plus après. Cela ne veut pas dire que ce qui était fait avant était forcément mal. C'était certainement fait plus brutalement, avec des méthodes plus douteuses. Le policier était parfois en marge, obligé de se salir les mains, mais ça n'était pas un malbonnête homme (...). À l'époque, ces gens-là n'avaient pas beaucoup de moyens techniques, financiers, peu de voitures (...)."

Plage 5 (14'30) : Action pour la création des attachés de police – Horaires et vie de famille – Confidentialité du travail – Relations avec les journalistes – Mobilier allemand et "geôle des résistants" à l'étage du directeur central de la police judiciaire – Garantir la "tranquillité" du directeur central :

"Le corps des secrétaires administratifs de la police nationale, c'était le seul corps de la Fonction publique de catégorie B qui n'avait aucune ouverture, à part le concours, en catégorie A. Tant que j'ai pu, je me suis battue avec l'aide de mes directeurs pour la création d'un corps d'attaché de police qui a (par la suite) été créé. (...) Ma vie de famille ? Il n'y en avait pas. (...) J'avais une très grande faculté d'oubli pour ce qui était extrêmement confidentiel (...)".

Plage 6 (7'15) : Participation aux réunions de police judiciaire et aux réunions internationales. La réunion des directeurs de SRPJ – La création du logo de la Police Judiciaire et de l'association de la DCPJ :

"Les réunions des directeurs de SRPJ qui avaient lieu deux fois par an, c'était pour avoir une vue d'ensemble de ce qui se passait, de ce qui se faisait, des moyens à mettre en œuvre, de la coordination entre chacun, des problèmes de la direction centrale. Dans les débuts, je n'y allais pas et, petit à petit, on m'y a fait participer surtout pour organiser, avec quelqu'un du service de gestion, toute l'intendance, les lieux (...). Jacques Genthial (directeur central de la police judiciaire) avait décidé qu'on ferait un logo de la Police Judiciaire et ce logo nous a été dessiné par le peintre Raymond Moretti. Ce logo représente en surimposé, le profil d'un tigre et le profil de Georges Clemenceau, le 'père de la PJ'".

Plage 7 (10'40) : Formation de la première promotion des attachés de police – Les décorations – Anecdote sur une remise de Légion d'Honneur – Relations avec le syndicalisme – Évolution de salaire – Départ à la retraite – Travail actuel :

"En 1996 (devenue attachée de police), je quitte mon poste pendant quatre mois. Je vais à Gif-sur-Yvette (en formation) où je découvre des tas de choses, j'apprends des tas de choses parce qu'en PJ, vous ignorez totalement comment marche l'État, la comptabilité publique, les marchés publics, des tas de choses que vous ignorez parce qu'on ne s'en occupe absolument pas (...). J'avais décidé que je prendrai ma retraite à 60 ans bien que pouvant partir à 65. Il faut savoir partir parce qu'ensuite on vous fait comprendre que vous êtes devenu trop vieux et on a tendance à vous pousser vers la sortie. C'est quelque chose que je ne voulais pas. Et quelque part, je n'étais plus en phase avec les nouvelles générations, que j'aime beaucoup, qui sont bien aussi, mais j'avais dépassé mon temps (...).

Je ne me suis pas syndiquée. J'ai participé à aider les syndicats administratifs à faire avancer (les choses), parce que j'étais bien placée auprès du directeur ; mais compte tenu du fait que j'étais auprès du directeur central, je

ne me sentais pas le droit non plus d'avoir une activité syndicale ; ç'aurait pu quelque part être gênant pour le directeur et pas facile pour moi, ni pour mon syndicat. Les syndicats qui défendaient le personnel administratif malheureusement n'étaient pas souvent entendus, pas assez entendus (...).

Plage 8 (3'00) : Bilan de carrière – Appréciation sur les policiers et sur le choix du métier de policier :

"Je dirais que j'ai eu la chance que beaucoup de gens n'ont pas, n'auront jamais, de faire une carrière qui m'a apporté énormément de choses. Elle m'a fait découvrir la nature humaine avec ses forces et ses faiblesses. Une carrière terriblement enrichissante sur le plan moral, sur le plan humain. Et ça, je ne sais pas comment, en travaillant ailleurs, dans une entreprise lambda, j'aurais pu acquérir cette richesse. Y'a que dans ce domaine : la police ; peut-être la médecine, le journalisme où vous êtes ouvert à des tas de situations, vous rencontrez des tas de gens tous différents.

J'ai découvert des gens passionnants, des affaires passionnantes, pas 'propres' bien sûr, mais qui vous donnent un aperçu sur la vie en général, ce dont tout le monde est fait et dont on se rend pas compte si on travaille simplement.

"Je ne regrette absolument pas. Je reconnais la chance que j'ai eu de découvrir tout ça grâce à ce métier et surtout au poste privilégié où j'étais.

"(Les policiers, en général), je les ai tous beaucoup aimés, parce que ce sont tous des gens extraordinaires. On peut en dire ce qu'on veut, ce sont des gens "sains" tout compte fait. Compte tenu du milieu dans lequel ils travaillent, les "pieds dans la boue" qu'ils ont toujours, ce sont des gens qui savent garder la tête froide. Bien sûr, c'est le reflet de la société, y a des gens qui sont bien, d'autres moins bien. La jeune génération, ils sont bien, mais c'est autre chose (...)"

- JEAN-LOUIS BRETON -

Formation et carrière :

Né le 18 décembre 1945 (Paris).

Adjoint administratif contractuel puis titulaire à Montrouge et au commissariat du quartier Necker (octobre 1963-janvier 1967) ; OPA contractuel à la PJ (janvier 1967-fin 1969) ; OPA à la brigade des mineurs (1970-1974) ; révoqué en 1974, réintégré en 1982 ; inspecteur-principal (1984) à la direction de la formation ; commissaire (1991) en poste à la direction des RG des Hauts-de-Seine (1993-1995) ; commissaire de quartier (1995-1999) : Saint-Thomas d'Aquin, Belleville, Grandes-Carrières) ; responsable du SARIJ du XVIII^e arrondissement (1999-2001) ; Commissaire central adjoint du XIV^e arrondissement (2001) ; commissaire principal (2001) ; directeur du service central des accidents (2002).

**ENTRETIEN RÉALISÉ PAR E. BLANCHARD LES 7 ET 20 AVRIL 2004 AU DOMICILE
DE J.L. BRETON**

Contexte de l'entretien

J.L. Breton est entré en contact avec nous suite à l'annonce parue dans *La tribune du commissaire*. Ont suivi quelques brefs échanges électroniques et téléphoniques. L'entretien (6 h 30) a été réalisé en 2 fois au domicile de l'interviewer. Très disert, souhaitant témoigner de sa carrière, J.L. Breton est précis dans ses propos et a construit son témoignage de manière chronologique, en laissant une place importante à l'épisode de ses engagements syndicaux qui ont conduit à sa révocation (1974). Il souhaitait tout autant témoigner de sa philosophie de la police que de ses pratiques professionnelles.

Il est venu aux entretiens avec des documents (coupures de presse, reconstitution de carrière...) dont certains ont été photocopiés.

Il nous a incité à recueillir le témoignage de René Bellanger, ancien dirigeant de la CFDT Police.

MD 1 :

Plage 3 (11'15) : Enfance, formation :

Origines familiales (père : vendeur, mère : retoucheuse ; fils unique)-Scolarité (BEPC ; lycée jusqu'en 1^{ère})-Adjoint administratif contractuel à la PP (1^{er} emploi, octobre 1963)-Éducation religieuse ; milieu familial peu politisé ; adhérents des JOC ("*regroupe personnes qui ont sentiment*

d'appartenance au monde ouvrier (...) contradictions entre la police et ce sentiment d'appartenance au monde ouvrier) dès l'âge de 15-16 ans ; participe à l'action catholique ouvrière pendant sa carrière de policier-Entrée dans la police présentée comme un hasard ou un accident (*"J'aurais pu entrer adjoint administratif à la poste ou à l'équipement"*) ; 1968 : *"Police vécue comme adversaire de classe, ennemie de la classe ouvrière"*.

Plage 4 (10'20) : 1^{ère} affectation à la PJ (adjoint administratif) en poste 3 jours au commissariat de la Sorbonne puis à Montrouge ; accueil guichet et travail administratif (cartes d'identité, cartes grises, enregistrement des procédures) ; découverte du métier de policier au travers de ce que font ses collègues (*"policier ça a l'air plus vivant, plus intéressant, en termes de carrière c'est plus intéressant, c'est mieux payé"*-Doit attendre sa majorité s'il veut passer le concours ; ses collègues lui montrent ce qu'est le travail de policier dans un commissariat-Service militaire à Montluçon (opérateur radio-graphiste) ; *"aucune envie d'être militaire"*; *"Métier de gardien de la paix ne me tente pas du tout, l'idée de porter un uniforme... (...) entrer dans la police c'est pour faire de la police en civil (...) je crois que j'avais une certaine allergie à l'uniforme"*;

Plage 5 (11'25) : Juillet 1966, réintègre la police judiciaire car avant de partir à l'armée il avait passé le concours d'adjoint administratif-Commissariat du quartier Necker ; commence à se renseigner sur le concours d'officier de police-adjoint ; un collègue pour lui montrer le métier l'emmène faire des constatations sur un cadavre à l'Hôpital Necker-À cette époque recrutement de beaucoup d'officiers de police adjoint contractuel (recruté au niveau 1^{ère}) avec possibilité de passer le concours interne au bout de 18 mois-Adjoint administratif titulaire détaché dans les fonctions d'OPA contractuel (janvier 1967) ; sans aucune formation contractuels se voyaient remettre un plan de Paris, une médaille, une paire de menottes, un revolver (*"je savais comment ça fonctionnait parce que j'avais fait le service militaire"* et une affectation en commissariat"*du jour au lendemain on est policier"* ;

Plage 6 (18'03) : OPA au commissariat du quartier de l'Odéon :

Effectifs : un commissaire, un commissaire-adjoint, 3 inspecteurs, un adjoint administratif-Distinction entre les commissariats de police municipale (ou sécurité publique) et commissariat de police judiciaire (commissariat de quartier), cette distinction est abolie en 1999 avec mise en place de la police urbaine de sécurité et l'instauration d'un commissariat par arrondissement qui à l'image de ce qui se fait en province a charge de l'ensemble des tâches de police-Métier d'OPA dans un commissariat de quartier : ex : crime : témoins appellent police-secours qui demande à

commissariat de quartier d'envoyer quelqu'un sur place, appel du procureur de la République qui décide qui va continuer le travail-dessaisissement d'une affaire au profit de la 9^e BT à partir du moment où des actes d'investigation sont nécessaires-Chaque inspecteur chargé d'un secteur-Horaires de travail alternée (1^{er} jour 9-13 h 00 ; 2^e : 13-20 h 30 ; 3^e : 9-12 h 00/15-19 h 00) le commissariat étant ouvert de 9 à 20 h 30 ; 1^{er} et 2^e jour de faction au commissariat, 3^e jour pour faire les vérifications sur le secteur) ; de 19 à 20 h 30 : inspecteur est tout seul dans le commissariat ("*Aujourd'hui cela paraîtrait aberrant*").

"Il y a un problème d'éthique à la PJ on est très soucieux de pas se mêler de ça, le travail de la PJ c'est d'arrêter les voleurs et surtout pas de se mêler de ça. Il arrivait qu'on nous livre des distributeurs de tracts, alors on appelait et ils étaient remis dehors ensuite. On n'avait vraiment aucun travail de renseignement politique. (...) À l'époque la PJ avait vraiment le souci (...) aujourd'hui ça fait partie du travail normal de rencontrer les élus, à l'époque il n'était pas question de rencontrer un élu (...) il fallait surtout pas faire quoi que ce soit de politique"(...)

"Je suis officier de police adjoint, j'ai jamais fait de droit, j'ai jamais ouvert un bouquin de droit, mais comme tous les autres OPA contractuels (...) on n'avait fait aucune formation juridique, aucune formation procédurale (...)"petit t'inquiète pas, t'as jamais fait mais le métier c'est là qu'y s'apprend c'est pas à l'école"

Commence à travailler le droit dans l'optique du concours ; 1969 : gros concours, 1 000 postes d'OPA (500 internes, 500 externes), reçu 34^e/500 du concours interne.

Plage 7 (17'23) : Mai 1968 :

Assiste aux premiers affrontements entre policiers et étudiants (3 mai) alors qu'il revient d'une séance de tir-Amis étudiants mais pas d'engagements militants ou syndicaux : "*je voyais pas comment en tant que policiers me situer à la JOC donc j'avais été amené à prendre un petit peu de recul, à me situer par rapport à tout ça*"-6 mai : quelques interpellés sont amenés au commissariat pour traiter les procédures judiciaires de ceux qui avaient été identifiés comme ayant commis des délits (exemple : jets de pavés sur un policier), beaucoup de mal pour établir les procédures (policiers qui conduisent interpellés au commissariat ne sont pas ceux qui ont assisté aux faits) donc interpellés sont très vite relâchés-Commissariat n'est pas protégé donc très rapidement interpellés sont conduits au siège des BT-11 mai : Pompidou fait relâcher tous les interpellés (topo sur l'absence de séparation des pouvoirs)-Occupation du théâtre de l'Odéon ("*globalement on ne voyait plus personne dans les commissariats*") ; à plusieurs reprises il rentre dans l'Odéon ou La Sorbonne pour écouter en tant que badaud, sans aucun objectif professionnel.

"Ce que j'appréciais pas c'était la violence, les affrontements entre policiers et manifestants, y'a quand même une solidarité qui existe, je savais qu'il y avait des policiers blessés, mais en même temps moi je trouvais inadmissible qu'il y ait des gens tabassés, des choses comme ça... mais en même temps moi ça m'interpellait (...) le quartier était un véritable forum".

Infiltration des mouvements d'extrême-gauche ou droite par les RG : *"Dans les Katangais à La Sorbonne y'avait 2 flics (...) y'avait un type des RG qui était membre du service d'ordre de l'UNEF"-*
24 mai : nouvelle nuit des barricades, commissariat de l'Odéon a été vandalisé, il ne rouvrira jamais (transfert à Notre-Dame-des-Champs).

Plage 8 (18'03) : Contestation dans la police et tentative de manipulation de l'extrême-droite :

Contestation policière : réunion un soir de jeunes inspecteurs à la Mutualité (*"nous aussi on a des revendications"*) ; par la suite apprend par des responsables syndicaux (*"Monate était un grand monsieur, même si après il a mal tourné dans l'affaire Urba, c'était un grand syndicaliste"*) :

"Y'avait aussi chez certains la volonté d'entraîner la police sous prétexte de revendications et de se joindre au mouvement revendicatif général, il est clair qu'il y avait de la part d'un certain nombre d'éléments la volonté d'entraîner la police dans des actions sinon de type insurrectionnel tout au moins de type illégitime, c'est-à-dire une grève de la police, qui aurait amené un pouvoir militaire. Je crois qu'à cette époque ce danger il a existé (...)".

"Syndicats ont freiné des 4 fers à ce moment-là, non pas sur les revendications mais sur les modalités d'action (...) autant la contestation était réelle, autant y'avait des risques de manipulation"; "Grimaud était un grand monsieur, c'était un grand préfet de police (...) si il n'y pas de mort, que la police reste dans un cadre républicain, c'est aussi grâce aux syndicalistes, mais aussi à Grimaud, les responsables syndicaux étaient en contact avec Grimaud".

Référence à la manifestation du 13 mars 1958 et aux manipulations de l'extrême-droite ; *"le père Rouve qui était un grand bonhomme, qui était d'ailleurs un militant communiste (...) tous les syndicalistes en place en 68 ont déjà vécu les événements 10 ans plus tôt (...) Y'a Grimaud qui a une attitude ferme et les syndicalistes qui empêchent que la police se mette en grève"; "On criait pas à la trahison des bureaucrates syndicaux mais on ne comprenait pas bien";* Beaucoup de revendications satisfaites (son salaire passe de 700 à 1 000 francs) ; *"Certains voulaient rééditer ce qu'ils avaient pas tout à fait réussi en 1958";* syndicats aident Grimaud à tenir les gardiens de la paix qui sont très "remontés".

Plage 9 (4'17) : Réflexions sur le maintien de l'ordre (CRS et gendarmes véritablement formés au maintien de l'ordre au contraire des gardiens de la paix (même la Musique est utilisée en maintien de l'ordre le 24 mai) ; *"la PP reste même encore aujourd'hui un État dans l'État au ministère de l'Intérieur"*.

Plage 10 (6'25) : Adhésion à la CFDT (1969) après avoir adhéré quelques temps (*"pour faire comme tout le monde"*) au syndicalisme autonome (syndicat des policiers en civil) : *"J'avais une culture syndicale qui était assez nulle"*-Attend d'être titulaire avant de prendre des responsabilités et de vraiment militer.

Plage 11 (9'05) : Reçu au concours (1969) : école d'inspecteur à Beaujon (formation de 3 mois ½, promotion de 400) où sont formés les inspecteurs de police de toute la France-Statutairement possibilité de quitter Paris pour la province mais en fait c'est difficile-Rémunérations annexes : frais de police des inspecteurs plus élevés à la PP qu'en province ; primes en liquide versées en cas de belles affaires ; vacations (expulsions, exhumations...) des commissaires de police (n'existent plus depuis 1997).

Plage 12 (11'20) : Stage à Beaujon (janvier-avril 1970)-Retour au commissariat de Notre-Dame des Champs mais souhaite être affecté à la brigade des mineurs (*"y'avait un côté social qui me plaisait bien"*)-Affectation en septembre 1970 (quai de Gesvres) ; seul service de police où il y avait des femmes (assistantes de police devenues officiers de police) ; sections féminines et masculines ne se mélangeaient pas ; rôle social de la brigade des mineurs (bureau d'accueil des jeunes) ; section féminine chargée des enquêtes à caractère social (famille) ; section masculine, groupes d'enquêtes sur disparitions et mœurs-Affaire des ballets roses mettant en cause Le Troquer ancien président de l'assemblée nationale-Brigade des mineurs ne s'occupait pas des mineurs délinquants (brigade de protection des mineurs) ; travail au groupe des disparitions.

Plage 13 (5'01) : Récit d'une affaire marquante : mineur amoureux d'une fille de 25 ans qui avait fui de chez ses parents ; nombreux contacts du jeune avec J.L. Breton ; lui écrit lettre avant de se suicider (ingestion de médicaments) ; s'évanouit au rez-de-chaussée du quai de Gesvres en portant la lettre.

Plage 14 (14'20) : Quelques belles affaires : enlèvement d'une petite fille de 7 ans (sans demande de rançon donc la Brigade criminelle n'est pas saisie)-Aparté sur les relations avec les

journalistes (Roger Colombani)-Malade interné à plusieurs reprises qui réussit à passer sous un faux nom le concours d'infirmier psychiatrique-Rôle de la chance dans une enquête judiciaire.

Plage 15 (7'45) : Retrait d'enfants sur instruction du juge des enfants (travail de la section féminine "*nous on faisait les gros bras*")-Enquêtes sociales concluant que le mineur était en danger quand la mère se prostituait-Ordonnance donnée aux policiers ne leur permettait pas de savoir les raisons de la demande de retrait de l'enfant de sa famille.

Plage 16 (4'30) : Engagement syndical :

Délégué CFDT à la brigade des mineurs ; responsabilités au conseil et au bureau syndical de la police parisienne ; rencontre entre militants CFDT de la brigade des mineurs et éducateurs CFDT ("*notre rôle c'est pas de faire le rappel à la loi (...) On avait essayé d'avoir toute une discussion ensemble mais on n'a pas réussi. On les arrangeait bien (...) vous soyez bien flics comme ça nous on aura le beau rôle*")-Récit d'un retrait d'enfants particulièrement difficile ; digression sur les remerciements de certains adolescents fugueurs.

Plage 17 (16'30) : Militantisme syndical (conflit Lipp) :

Travail syndical jusqu'à sa révocation (janvier 1974) ; secrétaire général adjoint du syndicat CFDT des inspecteurs-Conflit Lipp de Besançon "*nous on baignait là-dedans, on disait pas que la police devait être autogérée mais on était tout à fait dans les choix politiques de la CFDT (...) qui avait un discours politique sur le socialisme autogestionnaire, sur un certain nombre de choix de société très marqués politiquement*".-Fédération police de la CFDT, congrès fédéral de 1973 à Clermont-Ferrand avec invitation d'une délégation de chez Lipp : police soutien du patronat "*police protège personnes qui ont des biens*"-Militant du PSU à partir de 1971 mais "*il y avait déjà à cette époque (...) la CFDT était jalouse de son indépendance syndicale*"-Discours au congrès de Clermont-Ferrand :

"D'accord on est des flics représentants de l'appareil répressif d'État, c'est clair, mais un enseignant il est aussi chargé de faire passer un certain message idéologique vis-à-vis des enfants, un mec qui travaille dans les arsenaux il fabrique des armes pour faire la guerre, un mec qui travaille dans une centrale nucléaire (...) dans une société libérale..., il y avait plein d'endroits où par rapport à son rôle professionnel quelque part on était contraint d'assumer des contradictions par rapport à ses choix idéologiques personnels".

Plage 18 (19'03) : Révocation :

Délégation CFDT-police chez Lipp en novembre 1973-René Bellanger, secrétaire général fédéral propose que ce ne soit pas lui qui prenne la parole mais Jean-Louis Breton-Début

décembre il est convoqué à l'IGS car ministre déclenche procédure pour "manquement à l'obligation de réserve"-Époque où Marcellin était très contesté ; comité presse-police-justice avec notamment le syndicat de la magistrature-Convocation devant le conseil de discipline ("*On a été surpris de la violence de la réaction*") ; devait remplacer le permanent du syndicat des inspecteurs mais n'était pas encore permanent-Convocation du conseil de discipline le 12 janvier : défense très politique avec un avocat de la CFDT et comme témoins Monate, Jacques Etier (CGT-police), René Bellanger-Fonctionnement du conseil de discipline dirigé par Robert Pandraud (directeur du personnel de la police nationale) qui demande la révocation malgré l'arrêt Rouve (devoir de réserve ne s'applique pas aux syndicalistes) et est suivi par les 4 délégués de l'administration ; le soir même ministre de l'Intérieur confirme la révocation qui est annoncée au journal de 20h-Idees de la CFDT auraient irrigué projet des années 1980-1990 autour de la formation, de l'IHÉSI (Erbès)-Conseil d'État ne rendra sa décision que 5 ans plus tard et ne cassera pas la décision (arrêt Breton marque recul par rapport à l'arrêt Rouve en terme de liberté d'expression syndicale dans la police).

Plage 19 (3'15) : Carrière professionnelle après révocation :

Inscription à l'ANPE ; prise en charge financière par caisse de solidarité de la CFDT- 3 avril 1974, embauche aux ASSEDIC des Hauts-de-Seine, conseiller à l'emploi puis cadre. Travaille 10 ans dans ces emplois (janvier 1984).

Plage 20 (10'05) : Les années Marcellin (mai 1968-janvier 1974) :

Répression syndicale frappe aussi autonomes (suspensions mais pas de révocation)-1982 : Defferre lève toutes ces sanctions-1974 : Chirac ministre de l'Intérieur-Faillite des RG à prévoir mai 1968 entraîne création au sein des RG du groupe direction dirigé par un jeune commissaire (Philippe Massoni) spécialisé dans l'infiltration des mouvements d'extrême-gauche et des syndicats-Un groupe "technique" chargé de poser micros, etc. (SNESup "cambriolé" par les RG)-Rocard définira la déontologie des RG.

Plage 21 (3'02) : Mise sur écoute d'une convention nationale du PS (1994). Règlement de compte entre RGPP et RGPN.

Plage 22 (9'57) : Marcellin (suite) :

Fonctionnaires des RG qui allaient s'inscrire en fac pour surveiller mouvements étudiants ; "Marcellin a réussi à créer climat de paranoïa chez tous les militants syndicaux... je dirais presque

que les radicaux de gauche étaient persuadés d'être écoutés aussi"; chez les policiers Marcellin laisse plutôt image de bon ministre de l'Intérieur (efforts budgétaires, avancement de carrière...), il a modernisé la police (voiture, radio...), comme le fera quelques années plus tard Pierre Joxe (informatisation...); comité presse-police-justice créé en réaction à la création d'un "État policier" par Marcellin.

(fin entretien 1 et MD 1)

MD 2 :

Plage 2 (20'35) : Emploi à l'ASSEDIC 92 et réintégration :

Conseiller à l'emploi : beaucoup d'anciens permanents syndicaux parmi les salariés des ASSEDIC ; devient cadre en 1978-1979 pour encadrer nouveaux salariés (embauchés du fait de hausse du chômage) du secteur "reclassement"-Retour sur l'arrêt Breton du conseil d'État-Délégué du personnel, représentant syndical au CE, premières grèves-Élection de Mitterrand ; loi d'amnistie qui intègre victimes de répression syndicale ; Defferre se dit prêt à examiner demande de réintégration des syndicalistes sanctionnés ; choisit option réintégration avec mise en disponibilité pour décider s'il veut retravailler comme policier-Réintégré et placé en disponibilité le 16 janvier 1982 ; présenté au directeur de la formation (Jean-Marc Erbès) ; Monate conseiller de Defferre ; réintégré comme inspecteur principal affecté à la direction de la formation (1^{er} janvier 1984).

Plage 3 (17'55) : La direction de la formation (1984-1991) :

Plan informatique de Joxe dont il monte le plan de formation pour les policiers ; programme odyssee (statistiques, état 4001...) ; stage de sensibilisation pour les chefs de service ; PP ne s'équipe pas avec le même matériel ni les mêmes logiciels que la police nationale ; évaluation de ces formations-Stage pour inspecteurs divisionnaires nouvellement nommés-Séminaires sur le terrorisme, l'islamisme-Relative placardisation sur la période 1986-1988-Retour de Joxe : travail sur les référentiels métiers inspecteurs et commissaires ; stage de franchissement de grades ; différence inspecteurs et officiers (fusion de ces 2 corps)-Nommé inspecteur divisionnaire : déménagement de la direction de la formation = opportunité pour changer de travail.

Plage 4 (23'21) : Commissaire :

Son directeur le propose comme commissaire au choix, dossier, entretien ; "*ce qu'il fallait pour être commissaire au choix c'est être connu*"-Intégration de Saint-Cyr-au-Mont d'Or en janvier 1991 ; scolarité avec les autres élèves commissaires (voies externes et internes) ; formation sanctionnée

par un DESS ; choix du nom de la promotion 1993 (Jean Moulin "*ce qui a beaucoup plu à Pasqua*") ; classement final (40^e/90) et choix des postes après rencontre avec les directeurs des directions centrales ; discussion avec J.L. Bertrand directeur central des RG.

Plage 5 (33'35): Responsable du service des RG à Billancourt (1993-1995) :

Choix par défaut : "*Je ne voulais pas faire de maintien de l'ordre*"-Visite au directeur départemental des Hauts-de-Seine : "*poste politique (...) grand professionnel*"-Travail traditionnel de RG en milieu ouvert : suivi des partis politiques, des conflits sociaux, prévisions électorales-8 fonctionnaires dans le service : double compétence (géographique, thématique)-Groupe recherche et RG en milieu fermé-RG, surveillance des quartiers et violences urbaines-Section presse à la direction départementale des RG-Tracts syndicaux récupérés par le services de sécurité des entreprises-Mission de sécurité des RG : surveillance de l'intérieur des bâtiments en cas de visites de personnalités-Suivi de la campagne présidentielle de 1995 ; prévisions électorales : "*ça c'est fabuleux, c'est totalement pifométrique, totalement pifométrique*"; RG Hauts-de-Seine, 1^{ière} direction départementale des RG à prévoir remontée de Chirac/Balladur : DCRG n'est pas prête à l'entendre-DCRG ferait passer les informations importantes à tout le monde et pas seulement au pouvoir en place-RG font au niveau national des sondages sur les grandes tendances d'opinion.

"Gros problème des RG c'est que l'information n'arrive pas forcément aux responsables politiques. Quand on arrive au niveau le plus élevé, au niveau du directeur central ou au niveau du directeur de la PN, à ce niveau-là ils ne veulent pas déplaire au pouvoir en place (...) tout ce qui arrive et est un peu désagréable est édulcoré"; (...)

"À une époque les vieux des RG ils allaient relever les numéros des voitures sur le parking de la fête de l'Huma (...) Chirac fiché comme militant communiste parce qu'il avait signé l'appel de Stockholm".

Plage 6 (5'32) : Retour à la PP :

"Les RG c'était pas mon truc, la police pour moi en gros c'est un peu les gendarmes et les voleurs": postule sur poste en commissariat à la PJPP-Massoni bloque sa candidature, une intervention syndicale lève ses préventions-Adhérent au syndicat des commissaires de police depuis 1992"*autant essayer de ne pas me remarginaliser*"-Nommé au commissaire de quartier de Saint-Thomas d'Aquin (7^e arrondissement, 1995) : "*On s'ennuie un peu (...) l'essentiel des affaires de PJ c'est des vols à l'étalage au Bon Marché*".

Plage 7 (7'48) : Commissariats de Belleville (1996-1998) et des Grandes Carrières (1998-1999)-Grandes Carrières, 20 à 25 fonctionnaires, un des plus gros commissariats de Paris-1999 (création de la police urbaine de sécurité) : fusion des commissariats de quartier avec

commissariats de sécurité publique, création du SARIJ (service d'accueil, de recherche et d'investigation judiciaire) du XVIII^e arrondissement = 1/5^e des gardes-à-vue de tout Paris ; SARIJ XVIII^e = 120-150 personnes venues à la fois de la sécurité publique et de la police judiciaire-Motivation des indics non rémunérés (titre de séjour...).

Plage 8 (11'35) : Belles affaires aux Grandes-Carières et au SARIJ :

Affaire de 20 kg d'héroïne et 800 000 francs en liquide ; *"À la brigade des stupés ils étaient fous (...) peut-être que dans le courant de l'affaire on n'a pas bien prévenu la brigade des stupés"*-Questions de dessaisie par DPJ ou brigade des stupés : *"Une ou deux fois on a oublié les coups de fil"*-Horaires de travail-Opérations avec la télé, contacts avec la presse ayant obtenu des autorisations de reportage auprès de la direction de la PP.

Plage 9 (21'10) : Commissaire central adjoint du XIV^e arrondissement (2001) :

Passé commissaire-principal, beaucoup moins de travail judiciaire, ce qu'il regrette ; découverte du maintien de l'ordre : *"je crois qu'on peut faire du maintien de l'ordre dans un sens républicain"* ; *"la seule fois où j'ai mis le casque, ça a été un mois avant la retraite (...) PSG-Marseille, je voulais voir ça au moins une fois"*-Rôle d'un commissaire en maintien de l'ordre, chaîne de commandement notamment quand travail avec CRS ou gendarmes mobiles qui n'ont pas les mêmes moyens radio que la PP-Différence maintien de l'ordre et service d'ordre-Note de service prévisionnel pour le maintien de l'ordre-Relations avec les gendarmes *"déjà, les gendarmes, travailler sous les ordres d'un commissaire ça leur plaît pas"*.-Importance du professionnalisme dans le maintien de l'ordre (comparaison avec mai 1968)-Compte rendu de mission de maintien de l'ordre effectué par le commissaire :

"Quand il y a des merdes en maintien de l'ordre c'est un manque de professionnalisme (...) le maintien de l'ordre nécessite d'être beaucoup plus professionnel que la PJ (...) La PJ y'a beaucoup de feeling, si, faut être rigoureux dans l'aspect procédural mais après y'a une part de feeling, y'a une part d'intuition, alors que le maintien de l'ordre c'est de la technique".

Plage 10 (4'55) : Chef du service central des accidents (2002) :

Prérogatives du service (enquête sur accidents graves, statistiques, prévention)-Développement de l'activité judiciaire de ce service (délinquance de fuite...)-Interventions télévisées.

Plage 11 (3'10) : Conception d'une police républicaine :

Service public, code de déontologie, sécurité comme droit de l'homme, police comme protection des plus faibles.

- ANDRÉ CHAILLANT -

Formation et carrière :

Septembre 1972 : Commissaire d'arrondissement à Lyon en sécurité publique.

1973-1975 : Commissaire de quartier à Roubaix.

1975-1982 : Chef de la sûreté urbaine à Cherbourg (orienté vers le judiciaire) où il obtient le grade de commissaire principal.

1982-1984 : Chef de la sécurité générale à Grenoble où il est adjoint du directeur départemental. Il ne peut pas y obtenir son grade de commissaire divisionnaire ce qui engendre son départ.

1985-2001 : Commissaire central adjoint à Nantes (il est le numéro 2 dans le département de la Loire-Atlantique. Il devient commissaire divisionnaire en 1986). Ensuite, au cours d'une première réforme, il devient Chef départemental des polices urbaines de Nantes. Enfin, au cours d'une seconde réforme, il devient Commissaire central de Nantes (numéro 1 à Nantes mais toujours numéro 2 dans le département). Il obtient de plus, dans ces dernières années, le grade de haut fonctionnaire.

1^{ER} ENTRETIEN RÉALISÉ PAR S. DEFOIS LE 30 NOVEMBRE 2004 DANS UNE SALLE DE LA FACULTÉ DE DROIT DE NANTES EN LA SEULE PRÉSENCE D'A. CHAILLANT

Contexte de l'entretien

Deux indications de temps (minutage) sont reportées près de chaque plage :

- le temps écoulé depuis le début du MD au moment où commence la plage,
- la durée de la plage.

Plage 1 (0'00) : vierge.

Plage 2 (0'00-8'19) : Origines, cursus scolaire, expériences militaires et professionnelles : vers le choix de la police.

Origines : Né le 2 décembre 1943 à Cherbourg.

Issu d'une famille bercée dans la SNCF : père cadre SNCF. Famille de cheminots.

Seul un de ses cousins germains est brigadier chef dans la police.

Grands-parents agriculteurs.

Études : Lycée Malherbe à Caen. Obtention du bac philosophie.

Faculté de droit de Caen. 1967 : obtention de la maîtrise de droit public et de sciences politiques.

Le pourquoi du choix de la police :

"Le droit pénal et la procédure pénale, qu'à cette époque-là on faisait en deuxième année de droit, c'était un tronc commun d'ailleurs au droit privé et au droit public, m'a fait penser à ce métier. (...) Le pénal m'a attiré. À cette époque-là, j'avais pas mal de collègues (...) issus justement de cette classe de philo, et parmi ce groupe très soudé, il y avait un de mes amis qui avait comme père un inspecteur de police que j'ai rencontré 2 ou 3 fois (...) et puis, par la suite, j'ai rencontré 2 commissaires de police (...) qui m'ont parlé de leur métier.

J'ai fini ma maîtrise, je pensais toujours à passer ce concours de commissaire de police, et puis j'avais une autre préoccupation, c'était le service militaire".

Part effectuer son service militaire dès après sa maîtrise.

Devient officier dans l'armée de 1967 à 1969.

Au retour de l'armée, le concours de commissaire de police est déjà passé.

André Chaillant travaille une année comme cadre de banque à la Société Générale (1969-1970).

N'est pas passionné par un métier qu'il trouve trop peu actif à son goût.

Il lui manque de l'action et des responsabilités. Durant ses deux ans de service militaire il avait fait l'expérience du commandement.

"Commander des hommes, c'était pour moi très important".

Il abandonne donc la banque et décide de préparer le concours de commissaire de police qu'il passe en février-mars 1970.

Au final, une vocation tardive forgée :

- au contact du droit pénal...

"La découverte de ce métier est venue avec le droit pénal et la procédure pénale ; c'est la première approche que j'ai eue en seconde année de maîtrise".

Le professeur rendait son cours vivant à base d'exemples.

"C'est aussi parce que ce métier était actif il faut le dire ; métier actif où on ne devenait pas un rond de cuir, c'est-à-dire qu'on n'était pas tout le temps dans un bureau, on ne pointait pas, il n'y avait pas d'heures. À cette époque-là, j'étais célibataire donc ça ne me dérangeait absolument pas".

- ...et de l'expérience de l'armée :

Il aurait pu s'engager ; il avait eu une proposition.

Il aurait pu devenir officier de réserve en situation d'activité (ORSA).

Il a refusé, ayant l'idée de devenir commissaire de police.

Durant son service, il était chef de section de combat (commando) et il n'a donc pas pu, comme il l'avait pensé au départ, préparer son concours à la fin du service.

Plage 3 (8'20-6'13) : De l'école de police au choix de la sécurité publique (1970-1972) :

Obtient son concours au 1^{er} passage au début de l'année 1970.

1^{er} septembre 1970 : intègre l'ENSP (École Nationale Supérieure de Police) située à Saint-Cyr-au-Mont d'Or, près de Lyon.

L'entrée dans la 22^e promotion : Avec cette promotion, il inaugure une nouvelle phase d'enseignement puisque la formation est pour la première fois sur deux ans. Auparavant les commissaires de police étaient formés sur une année.

- 1^{ère} année : enseignement théorique. À l'issue de laquelle il y a une validation pour intégrer la 2^e année.

- 2^e année : terrain (stages permettant de voir tous les services de police).

= Au bout des deux années : devient commissaire de police titulaire.

Issu du concours extérieur, et rencontrant des gens venant du concours intérieur, il découvre autant la réalité du terrain que la procédure judiciaire.

Le choix de la sécurité publique : À partir du moment où il rentre à l'école de police il sait quelle branche l'attire particulièrement :

"Je me suis dit que j'étais fait pour cette police de terrain (...) qui pour moi incarnait à cette époque-là, ce que l'on appelait la sécurité publique²⁸⁰. (...) C'était une branche où il fallait tout savoir, presque tout connaître, et on changeait de sujet en quelques heures (...) : vous faites de la police judiciaire, du maintien de l'ordre, du service d'ordre et vous faites aussi du renseignement. C'est un service de police qui permet à quelqu'un de s'extérioriser et d'avoir un panel de connaissances assez important".

Il est donc attiré par le côté relations publiques et par l'éventail des missions.

Sur les 120 stagiaires qui constituent la 22^e promotion (c'est une promotion importante), le plus gros bataillon se dirige vers la sécurité publique.

²⁸⁰ Devenue "Polices urbaines" au cours d'une réforme de 1974, puis, en 1977, à nouveau "sécurité publique", nom que cette police porte encore aujourd'hui.

Plage 4 (14'33-7'26) : Survol de la carrière :

Avant tout, rappel du déroulement de la carrière :

- septembre 1972 : **commissaire d'arrondissement à Lyon** en sécurité publique.
- 1973-1975 : **commissaire de quartier à Roubaix**.
- 1975-1982 : **chef de la sûreté urbaine à Cherbourg** (orienté vers le judiciaire) où il obtient le grade de commissaire principal.
- 1982-1984 : **chef de la sécurité générale à Grenoble** où il est adjoint du directeur départemental. Il ne peut pas y obtenir son grade de commissaire divisionnaire ce qui engendre son départ.
- 1985-2001 : **commissaire central adjoint à Nantes** (il est le numéro 2 dans le département de la Loire-Atlantique. Il devient commissaire divisionnaire en 1986). Ensuite, au cours d'une première réforme il devient **chef départemental des polices urbaines** de Nantes. Enfin, au cours d'une seconde réforme, il devient **commissaire central** de Nantes (numéro 1 à Nantes mais toujours numéro 2 dans le département). Il obtient de plus, dans ces dernières années, le grade de haut fonctionnaire.

Digression : explication du calcul pour les annuités de la retraite.

Son statut particulier lui permettait de partir à 55 ans mais il est resté jusqu'à 59 ans (même si ces 4 dernières années n'ont pas été comptabilisées dans le calcul des annuités pour la retraite).

Plage 5 (22'00-3'37) : Lyon et Roubaix : les débuts dans la sécurité publique (1972-1975) :

Commissaire d'arrondissement à Lyon et commissaire de quartier à Roubaix : une appellation différente pour un métier identique.

Il quitte Lyon pour Roubaix pour pouvoir rejoindre son épouse.

La mission :

"Au niveau police urbaine, vous gérez un arrondissement ou un quartier d'une grande ville. (...) Il y a une hiérarchie au dessus de vous²⁸¹ mais vous, vous êtes sur le terrain dans l'arrondissement ou dans le quartier. Vous gérez aussi bien les problèmes de voisinage, de maintien de l'ordre, de service d'ordre que judiciaires. (...) Vous avez des inspecteurs et des gardiens de la paix à votre disposition".

- Une quinzaine de civils (inspecteurs ou faisant fonction d'inspecteurs).
- 40 ou 45 hommes en uniformes.

²⁸¹ Direction départementale/Commissaire central.

Sur la notion de commandement : A. Chaillant revient sur l'importance qu'il accorde au contact et à la direction des hommes. Il attribue ce rapport particulier au commandement à l'expérience vécue lors de son service militaire.

"C'était moi le chef mais j'ai toujours eu dans ma carrière, un style de commandement particulier. C'est-à-dire que j'ai toujours voulu essayer (...) de faire adhérer les hommes que je commandais à mes projets (...). J'étais directif mais sans être rigide. Je voulais que les hommes viennent vers mes projets et adoptent mes projets. (...) J'expliquais toujours, je ne tranchais pas comme à l'armée. On vous donne un ordre, c'est un ordre. Je donnais des instructions mais avec ces instructions-là, je donnais des commentaires".

Plage 6 (25'37-7'23) : Vie privée et apprentissage du métier :

Longues journées et horaires flexibles :

Il y a des horaires mais qui ne sont jamais respectés.

Il travaillait durant la journée (dès huit heures le matin) et montait la garde de nuit (jusqu'à une heure du matin), étant donné qu'il était seul OPJ. Les deux inspecteurs qui travaillent avec lui ne sont pas OPJ.

Et ce rythme du lundi au samedi (un seul commissaire est responsable pour tous les arrondissements ou quartiers). Le seul vrai jour de repos est le dimanche.

La difficile conciliation avec la vie de famille : Pour la vie de famille, ce n'est pas évident : il croise sa femme sur le palier alors qu'il va prendre ses permanences.

"J'ai eu la chance de me marier alors que j'étais déjà commissaire de police alors ma femme savait ce à quoi elle s'engageait parce que ce n'est pas un métier facile. (...) Parfois, je me couchais à deux heures et on venait sonner à ma porte à quatre heures pour une affaire. (...) Il fallait repartir".

Sa femme arrête de travailler au moment où naît leur premier enfant.

Pour ses enfants, c'est également pénible car ils ne le voient pas beaucoup.

Il fait parfois des projets en famille qui tombent à l'eau quelques heures avant parce qu'un événement vient tout chambouler.

La fatigue :

"C'était très grisant mais vient un certain âge où c'est moins grisant. Moins grisant parce que vous ne récupérez plus de la même façon, physiquement et moralement. (...) Après 50 ans, dans ce métier, ça devient dur.

À Roubaix, il n'a même pas le téléphone fixe. On vient le chercher directement à son domicile.

La confrontation avec la mort : Il apprend le métier sur le terrain.

Il avait vu des cadavres lors de ses stages.

On se blinde au fur et à mesure sauf, précise-t-il, lorsqu'il s'agit de jeunes enfants, par exemple qui ont été martyrisés.

Plage 7 (33'00-6'12) : Cherbourg : le judiciaire et le maintien de l'ordre (1975-1982) :

Huit années.

Adjoint du commissaire central.

La mission de police judiciaire : En même temps, il est responsable du judiciaire car, à Cherbourg, il n'y a pas de service de police judiciaire. Pour les grosses affaires, c'est le service de police judiciaire de Caen qui se déplace afin de prendre le relais.

Affaires diverses : assassinats, meurtres, homicides volontaires, cambriolages.

L'initiation au maintien de l'ordre : Avec les problèmes liés au nucléaire, il a à connaître de grosses manifestations, parfois très violentes. Les manifestants voulaient notamment empêcher le débarquement de combustibles irradiés qui venaient du Japon.

"Je me souviens même qu'une nuit, ils ont incendié la gare SNCF, malgré que je devais avoir à disposition sur le terrain (...) deux compagnies de CRS, et j'avais quatre escadrons de gendarmerie mobile. (...) Des moments très très durs".

Il y a à Cherbourg de très nombreuses entreprises – c'est le plein essor – et donc autant de possibilités de voir apparaître des manifestations parfois violentes et difficiles à gérer.

La préparation de l'encadrement de la manifestation :

"J'ai même vu des tirs sur la police à arme réelle. (...) Il y a tout un travail de préparation. C'est-à-dire que vous êtes en liaison avec le sous-préfet de la ville, avec le Préfet. Et là, en fonction de la prévision, qui est faite par les renseignements généraux, de la manifestation, des informations que vous, chef de service de police, vous avez; à ce moment-là, vous bâtissez un service pour défendre ceux qui risquent d'être attaqués par les manifestants. Ça peut être le port qui peut être attaqué, ou la sous-préfecture, ou la préfecture maritime. Il vous faut des forces suffisantes pour maintenir l'ordre et parfois rétablir l'ordre. (...) Vous êtes commissaire de police,

vous êtes sur le terrain où vous êtes le délégué de l'autorité civile²⁸². (...) Si vous décidez trop tôt (de donner les sommations) ou si vous êtes un peu nerveux, comme on dit, vous risquez de mettre le feu aux poudres".

Sur les effectifs à disposition : le commissaire demande toujours un peu plus mais il a à disposition ce que le ministère de l'Intérieur veut bien donner, *via* le Préfet.

Plage 8 (39'12-5'40) : Expériences de la peur :

A. Chaillant revient sur son rapport à la peur et plus particulièrement sur un épisode marquant.

Il s'agit d'une manifestation difficile à gérer, lors de l'arrivée, sur le port de Cherbourg, d'un bateau transportant des déchets nucléaires.

Près de 800 manifestants, pour la plupart jeunes et déterminés s'opposent à des forces de l'ordre en effectifs insuffisants pour les contenir.

"J'avais rarement peur ; rarement peur sur le terrain. Parfois, j'avais peur rétrospectivement. (...) Moi, j'ai toujours vécu l'événement et j'ai toujours fait face à l'événement, plus ou moins bien d'ailleurs. Moi, je ne suis pas un grand chef de police, je ne suis pas un grand chef de guerre. Mais je crois qu'on a parfois peur. En judiciaire, j'ai rarement eu peur. (...)

Mais j'ai eu peur une fois à Cherbourg et je peux expliquer vite fait pourquoi. (...) C'était un dimanche matin, j'étais le seul responsable sur le département (...) et j'avais la responsabilité de faire arriver un bateau de déchets nucléaires dans le port de Cherbourg. Et comme il y avait beaucoup de manifestations en France, je n'avais à ma disposition que mes hommes et un escadron de gendarmerie mobile. (...) Un escadron c'est 75 hommes et moi je devais avoir 50 hommes à peu près (...), j'avais raclé les fonds de tiroirs. (...) Et tenir le port de Cherbourg c'est pas facile surtout quand vous avez le bout du quai, quand vous avez le quai qui donne en plein sur la mer. Vous n'avez pas de quais successifs qui vous permettent de manœuvrer. Le bateau arrive sur ce quai. Et le bateau est arrivé sur ce quai. La manifestation s'est développée du centre ville. (...) Je ne sais plus combien ils étaient, je crois qu'ils étaient 700 ou 800 personnes, et ils ont marché sur le port. Comment vous tenez un port avec (...) 110 ou 120 personnes ? Eh bien, vous ne pouvez pas, vous ne pouvez pas... parce qu'il y a plusieurs accès au quai. Je ne pouvais pas tout tenir. Alors qu'est ce que j'ai fait ? J'ai réussi à fixer la manifestation à un endroit sur le quai principal et je faisais bouger les hommes de manière à faire croire que j'avais d'autres forces. (...) Figurez-vous qu'à un moment, ça a failli dégénérer, parce que le sous-préfet de Cherbourg que j'avais en ligne, non pas en ligne téléphonique, je l'avais en ligne radio, était intransigeant et moi je ne répercutais pas tout ce qu'il me disait parce que si je répercutais tout ce qu'il me disait, ça allait éclater et je n'avais pas de forces suffisantes. Et à un moment, ils ont marché sur nous. Je suis allé au devant d'eux. J'ai expliqué, j'ai parlementé mais j'ai bien cru

²⁸² Le préfet.

que ce jour-là, ils allaient nous jeter à la mer parce que 800 personnes avec 110-120 personnes, vous tenez pas. (...) Ce jour-là, j'ai eu peur. J'ai eu peur parce que j'ai réalisé sur le terrain que s'ils voulaient, ils pouvaient gagner. (...) J'ai négocié, j'ai géré la manifestation et il n'y a pas eu de coups échangés. (...)

J'ai eu peur pour moi et pour mes hommes".

Plage 9 (44'52-4'15) : Le passage rapide à Grenoble (1982-1984) :

Il a sous sa responsabilité un commissaire qui gère toute la partie judiciaire (et principalement les activités mafieuses issues du triangle : Grenoble-Italie-Lyon).

Quant à lui, il s'occupe de tout le personnel en tenue. Il faisait donc essentiellement de la voie publique, de l'ordre public : surveillance, prévention.

C'est lui qui a volontairement postulé pour Grenoble et qui a obtenu le poste.

Il bouge beaucoup car il désire gravir les échelons et les grades.

Sa famille le suit et déménage. À chaque fois en retard car il mute en mars ou avril et ses enfants le rejoignent après avoir terminé l'année scolaire.

A. Chaillant a deux enfants : un fils né en 1974 à Roubaix, une fille née en 1977 à Cherbourg.

Le passage à Grenoble est bref car il ne peut obtenir le grade de commissaire divisionnaire.

Plage 10 (49'07-7'32) : Nantes : vers le grade de commissaire divisionnaire et la fonction de commissaire central (1985-2001) :

Stabilisation car changement de fonction et de grade.

Ne connaît pas spécialement la ville de Nantes.

Il estime qu'il lui a fallu entre 3 et 6 mois d'adaptation. Certains de ses collègues disent même que pour faire une bonne adaptation, il faut compter une année complète.

La mission et le personnel : Il n'aborde ici que la période où il était commissaire central de Nantes : chef de circonscription de police de Nantes.

Cela représente :

- 1 300 fonctionnaires de police à gérer,
- une dizaine d'adjoints (commissaires),
- 120 à 150 officiers.

"Vous êtes le patron de votre circonscription de police. Et le responsable, c'est vous. Et vous êtes responsable en tout même si vous avez des adjoints que vous avez délégués dans des fonctions".

Cela demande une bonne connaissance de toutes les missions de sécurité publique. Il faut de l'expérience. Il faut aussi faire confiance et savoir déléguer. Il faut connaître son personnel le mieux possible (pour 1 200 fonctionnaires c'est évidemment impossible mais au fil des années, il en connaît de plus en plus par leur nom).

De tous les hommes qui arrivent à Nantes, aucun n'est muté directement à la sortie de l'école. Ils sont tous passés par d'autres postes avant (principalement la région parisienne).

Ce n'est évidemment pas le commissaire central qui recrute ses hommes mais c'est l'administration qui les met à disposition. Qu'ils soient bons ou mauvais, il est tenu de les prendre.

"L'équipe vous est imposée. Vous ne la choisissez pas. (...) En fonction des qualités de chaque individu, vous devez pouvoir en obtenir le meilleur de l'efficacité".

Il faut donc une bonne gestion et placer les gens là où l'on sait qu'ils seront efficaces.

Plage 11 (56'39-9'32) : Des affaires délicates :

La prise d'otages du Palais de justice :

"Souvenez-vous de la prise d'otages du Palais de justice avec Courtois. J'ai géré cette affaire-là avec le directeur départemental. On n'a pas dormi deux nuits de suite. (...) Je gérais le personnel et j'étais au PC – Poste de Commandement. Le directeur départemental était au Palais de justice. Il fallait que je fasse tourner les personnels pour pouvoir maintenir une sécurité au Palais de justice. (...) La logistique, c'était moi".

Le meurtre de la petite Natacha à Rezé : Une affaire très sensible.

Meurtre d'une jeune fille de 14 ans.

Au cours des investigations, les hommes se sont confrontés à des Basques d'origine espagnole armés jusqu'aux dents (grenades, explosifs).

Une affaire à la fois du domaine judiciaire et terroriste.

Les émeutes de 1999 : Pillages de magasins.

André Chaillant fait du maintien de l'ordre pendant 10 jours et 10 nuits.

Gère avec le directeur départemental.

Selon lui, il faut connaître le terrain et se déplacer.

Ils ont, à certains moments, mobilisé 14 compagnies de CRS. Font venir un canon à eau et même des blindés de la gendarmerie mobile avec des lames à l'avant pour détruire les barricades.

Ils sont même allés jusqu'à faire la 4^e sommation. En maintien de l'ordre, elle correspond à l'emploi des armes : emploi des grenades offensives.

Il découvre à Nantes la "*tradition des chantiers de l'Atlantique. Ils sont dans la rue pour un oui, pour un non*".

À Nantes, en une année, il y a à peu près 800 manifestations. Il y a des jours où il y a 2 ou 3 manifestations.

La manifestation suite à la marée noire de l'Erika :

"C'était un samedi et on a vu des gens de tout l'ouest se rassembler sur Nantes. (...) Cette manifestation, elle a rassemblé 40 000 personnes. (...) Gérer une manifestation de 40 000 personnes, c'est pas évident du tout. Vous avez toute la ville qui est en croix à cause de la manifestation et vous avez toujours le risque d'avoir des groupuscules qui fassent du vandalisme, du pillage. (...) Et finalement, cette manifestation s'est bien déroulée".

Les premiers cars sont arrivés à 11 heures du matin et la manifestation s'est terminée à 21 heures.

Plage 12 (66'11-6'02) : Quelques réflexions sur le métier :

La primauté de la mission : Il faut faire abstraction de ses convictions personnelles pour mener à bien la mission qui est confiée.

Il faut appliquer les instructions.

"On ne fait pas de sentiments. On n'a pas le droit de faire de sentiments".

Les problèmes de discipline : Il a fait révoquer des fonctionnaires pour faute, sans droit à pension.

Mais au final, c'est le chef de service le responsable des débordements ou des erreurs. Il doit savoir gérer. Et ce, même si à des échelons inférieurs certains hommes n'ont pas ou mal rempli leur mission.

Il a parfois eu lui-même quelques difficultés avec la haute administration mais finalement bien peu au regard de ses 31 ans de carrière comme chef de service.

La place vis-à-vis des responsables politiques :

- Au niveau local :

Les élus se succèdent. Parfois ils sont de droite, parfois de gauche. Et le commissaire de police doit s'adapter, composer avec les élus.

Il a toujours eu, pour sa part, de bonnes relations avec les sénateurs maires et les députés maires qui se sont succédés.

"Un commissaire de police, s'il veut se maintenir, et remplir bien sa mission, son travail, il ne peut pas avoir d'étiquette politique. Il a ses idées. Il a le droit de mettre dans l'urne son bulletin de vote. (...) On a un devoir de réserve. On n'a pas le droit de montrer de quel bord politique on est. On n'a pas le droit de s'afficher".

- Au niveau national :

Chaque changement de gouvernement engendre des réformes. Et le chef de service doit s'adapter à ces nouvelles réformes.

"En général, la droite parle de police spécialisée, c'est-à-dire qu'elle a tendance, dans ses réformes à faire une police plus spécialisée, alors que la gauche, dans ses réformes fait une police qui est plus généraliste. (...) C'est l'image qu'on donne. (...) Et ça se confirme d'ailleurs au niveau des réformes. (...) La gauche privilégie la prévention et on dit que la droite privilégie la répression. Entre les deux, il y a la dissuasion, heureusement".

Plage 13 (72'13-5'19) : Bilans :

"Je dirais que globalement c'est un métier très enrichissant. Je ne regrette pas du tout, malgré la fatigue notamment sur les dernières années (...) ce métier. Absolument pas. (...) C'est un métier très prenant et qui prend parfois aux tripes. (...) C'est un métier actif. (...) Je vous parlais de relations publiques mais moi, j'étais devenu un homme de relations publiques. (...) Je suis toujours allé au devant des gens".

Il estime devoir connaître les gens afin de ne jamais être pris au dépourvu en cas de besoin et afin de bien connaître le terrain : que ce soit auprès des responsables politiques, des associations, ou de toutes les catégories socioprofessionnelles.

André Chaillant est très attaché à cette méthode de contact et de collaboration, que ce soit avec les autres responsables politiques et associatifs ou avec ses propres hommes.

Bien qu'il soit en retraite depuis 2001, André Chaillant poursuit de nombreuses activités :

- Chargé de cours à la faculté de droit de Nantes dans le cadre du DU de Sciences Criminelles.

- Consultant de sécurité pour les entreprises.

- Détective privé.
- Responsable sécurité pour Europcar (location de véhicules). Il gère le secteur Nantes-Poitiers-Bordeaux.

- PIERRE CREFF -

Formation et carrière :

Commissaire de police à Savigny-sur-Orge de 1945 à 1950.

En administration centrale de 1950 à 1957, dans le service qui deviendra la Direction Centrale des Polices urbaines.

De 1957 à 1965, à la Direction centrale des Renseignements généraux (3 mois en Algérie au moment de l'indépendance).

Commissaire à Saint-Cloud de 1965 à 1968.

De 1968 à 1976, successivement à Gagny, puis aux III^e, XI^e et VII^e arrondissements de Paris – 3 ans dans les deux derniers.

Directeur départemental du Val de Marne, de 1976 à 1980, date de sa retraite.

Contrôleur général honoraire de la police nationale.

Contexte de l'entretien

Entretien avec P. CREFF, le 2 octobre 2003 à son domicile, 39 boulevard des Capucines à Paris. Avant l'entretien, P. Creff avait envoyé divers documents mentionnés durant l'entretien. Certains accompagnent ce filage. Le livre dont il est souvent question durant l'entretien est de Jean-Émile VIÉ, 2002, *Un préfet au XX^e siècle*, Paris, l'Harmattan.

L'entretien a été interrompu par le repas pris dans un restaurant à proximité. Il dure 2 h 30 environ.

Les souvenirs de P. Creff sont parfois flous en ce qui concerne le cadre chronologique de sa carrière et de certains événements évoqués. Au delà de ces imprécisions, le témoin a marqué lors de l'entretien et en "off", la volonté de laisser dans l'ombre certains noms et faits, et a réclamé des interruptions d'enregistrement.

Se référant plusieurs fois aux documents donnés (cf. volume d'annexes), il se dispense de répondre à certaines questions en disant : "*le texte vous expliquera bien...*". La conférence donnée devant le Rotary Club de Saint-Cloud en 1967 est particulièrement intéressante pour illustrer le travail et comprendre la fonction d'un commissaire de police de sécurité publique dans une ville moyenne, expliqués par un commissaire. Les autres documents joints sont le discours de P. CREFF au moment de son départ à la retraite, un article de journal sur le centre de formation continue du Val-de-Marne et une lettre manuscrite de P. CREFF au Figaro, suite à une émission de télévision sur mai 1968.

Le numérotage des plages correspond aux interruptions d'enregistrement.

MD 1 :

Plage 2 (10'00) : Origines et entrée dans la police :

1'00 : Engagé volontaire dans la 2^e GM. Préparation de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

1'35 : Engagement dans les combats avec la 241^e division d'infanterie.

2'44 : Récit de l'avancée allemande à Étampes et les déboires du jeune militaire.

5'10 : Fait prisonnier.

6'05 : Évasion.

6'20 : De Clichy à Bergerac et Miremont.

8'15 : Démobilisé en août 1940.

9'30 : Entrée dans les chantiers de jeunesse.

10'00 : Entrée dans la police pour des raisons familiales (chargé de famille).

Plage 3 (+ 10'00) :

0'35 : Suit des cours (avec 350 militaires recrutés dans la police).

0'53 : Est affecté à l'urbaine de Toulouse ; concours de commissaire à Toulouse.

1'30 : À la Libération appartient à la promotion de Saint-Cyr-au-Mont d'Or.

Affectations :

2'00 : à Savigny-sur-Orge en 1945 ; composition du commissariat.

2'30 : des problèmes personnels provoquent sa mutation.

2'35 : En 1950, affecté à l'administration centrale, au fichier central : fait le règlement intérieur du service.

3'10 : au service d'ordre public du cabinet du directeur général (Lalanne).

3'50 : Saint-Cyr-au-Mont d'Or : les qualités de l'école, hier et aujourd'hui.

5'38 : Le travail d'un commissaire de sécurité publique (référence conférence donnée au Rotary Club).

Plage 4 (+ 10'00 + 6'25) :

0'00 : À Savigny-sur-Orge : travail avec maires communistes ; dissolution des milices patriotiques.

1'10 : Au fichier de l'administration centrale.

2'00 : Évocation de MM. Hirsch et Vié.

2'20 : Travail : surveillance de l'ORTF.

3'00 : Devient un "inspecteur des RG" ; anecdote.

4'00 : Section presse-étude des contenants des journaux.

Plage 5 (+ 10'00 + 6'25 + 4'00) :

- 0'00** : Retour à Savigny-sur-Orge (1^{er} commissariat de France)
- 1'10** : À la Direction des RG ; comme officier s'occupe des questions de défense nationale.
- 2'20** : Stages d'État-Major à l'École de guerre ; Bigeard.
- 2'55** : Liaisons avec Sécurité militaire dans de mauvaises conditions.
- 3'10** : Putsch avril 1961 : "au placard" : Gare du Nord 1961-65 ; à la police de l'air et des frontières.
- 3'40** : En Algérie : chef des RG à Bône (1962, au moment des accords d'Évian).
- 4'20** : Opinion sur les policiers en Algérie et l'indépendance.
- 5'10** : Description du travail à Bône et de l'ambiance.
- 6'10** : Point de vue personnel sur les raisons de l'indépendance de l'Algérie.
- 7'25** : Renvois au livre de VIÉ.
- 7'44** : Directeur des RG pendant la guerre froide : (policiers anticommunistes).
- 7'58** : Évocation du préfet Vié, directeur RG sous 7-8 ministres.
- 8'50** : Évocation du préfet Grimaud.
- 9'50** : Rôles des préfets Vié et Grimaud.
- 10'50** : Organisation de la police : opinion commentée sur la suppression de la Seine-et-Oise + réunion Sûreté nationale et Préfecture de Police.
- 11'50** : Présentation des équipes spéciales qui travaillent de nuit.
- 13'15** : Au retour d'Algérie : pas poste promis : retour en sécurité publique : Saint-Cloud.
- 13'35** : Description du poste : 1965-1968.
- 14'00** : Début 1968 : à Gagny.
- 14'20** : Le 24 mai 1968 : moment fort : 13 blessés dans la compagnie.
- Opinions sur les CRS, gendarmes mobiles, commissaires d'arrondissement (+ travail)...
- 15'30** : Description des liaisons dans la salle de commandement.
- 16'00** : Opérations de maintien de l'ordre.
- 16'40** : Exemples d'incidents ou faits divers avec intervention de la police : (1970, 1980).
- 18'00** : 11^e arrondissement : incidents et intervention de la police.
- 20'00** : Dans le Val de Marne ; les différents types de manifestations.
- 23'10** : Retour sur mai 1968 : narration.
- 23'30** : *"Qui tient les toits, tient la rue"*.
- 24'40** : Normalement : état de siège.
- 25'05** : Paolini : ce qu'est le travail du directeur de cabinet.
- 26'30** : Récit d'opérations dans le quartier latin.

28'00 : *"Trois coups de trique, pas plus"* ; arrestations de casseurs.

29'00 : Création des pelotons de voltigeurs motocyclistes.

29'05 : Évocation de Malik Oussékine.

30'50 : Récit de l'évacuation du Sacré-Cœur.

32'45 : Empêcher les exactions ; les problèmes de discipline.

33'30 : Évocation de M. Deleplace.

33'45 : État d'esprit des policiers en 1968.

35'35 : *"Faire du maintien de l'ordre est un métier à risques"*.

38'35 : Citation de Paul Valéry.

39'00 : Proposition pour devenir Commissaire Divisionnaire, par le préfet Grimaud.

39'30 : Journée la plus difficile : 24 mai 1968.

41'20 : Évocation de la lettre de Grimaud aux policiers.

43'00 : La narcolepsie.

43'50 : Centre de perfectionnement professionnel des personnels en tenue (CPPT) : récit de la mise en place, des cours, du public concerné.

46'50 : Remarques sur l'évolution de la violence.

47'15 : Départ à la retraite : discours du préfet.

47'40 : Évocation de M. Vié.

49'40 : Récit de quelques affaires.

51'40 : Les syndicats policiers *"je ne suis pas fait pour faire du syndicalisme"*.

54'00 : Ennuis avec les syndicats après un accident de la circulation de 4 motards.

Plage 6 (+ 10'00 + 6'25 + 4'00 + 55'00) :

0'00 : Départ à la retraite.

0'30 : Rapport diffamatoire par M. Deleplace.

0'50 : Lecture de lettres pour le disculper.

MD 2 :

Les interruptions sont assez nombreuses, à la demande de P. Creff pour évoquer des points hors micro, entre la fin de la plage 2 et le début de la plage 4 ; en outre il y a quelques bruits de fond.

Plage 1 (0'45) :

0'00 : Spécificité des différents services.

0'45 : Des références au livre du préfet Vié et à la conférence donnée au Rotary Club.

Plage 2 (+ 2'00) :

0'00 : Récit de faits divers à Savigny-sur-Orge.

1'30 : Sécurité publique : la police de tous les jours.

1'53 : Exemples du 11^e arrondissement : répression du stationnement illicite.

3'20 : Exemples de bagarres, Boulevard de Belleville.

4'00 : L'importance du renseignement.

4'50 : Les manifestations dans le 7^e arrondissement : l'action de la police.

6'23 : Les manifestations permanentes dans le 7^e arrondissement.

7'15 : La salle de commandement.

7'30 : Réunion des polices.

9'10 : À la Gare du Nord ; surveillance des activités syndicales de la SNCF.

12'00 : Travail à Saint-Cloud.

14'25 : À Gagny, 1 des 4 arrondissements de sécurité publique.

14'50 : Le travail de sécurité publique ; relations avec les élus.

17'10 : Division de la Seine-et-Oise.

17'45 : 3^e arrondissement : maintien de l'ordre.

18'44 : 7^e arrondissement : 1 des postes les plus importants de France.

20'00 : La salle de commandement.

22'00 : Opinion sur P.P. très positive.

22'41 : Évocation de MM. Friedrich et Grimaud. Retour sur mai 1968 et le bilan.

26'55 : Évocation du préfet Vié.

27'55 : Retour au 10 mai 1968.

28'10 : Exemples de manifestations.

32'00 : Pas de relations avec la presse.

32'45 : Travail dans les assurances, après la retraite : service d'enquêtes ; beaucoup de policiers retraités.

35'25 : À l'origine de la traduction d'un film américain sur les incendies volontaires.

37'00 : Syndicalisme policier : des références au livre de Vié.

37'55 : Évocation de M. Deleplace.

38'20 : Manifestation de policiers.

40'22 : Relations avec les syndiqués du commissariat.

42'25 : Les équipes spéciales.

Plage 3 (2'00 + 42'00) :

Sentiment sur les relations police/justice.

Plage 4 (2'00 + 42'00 + 1'00) :

0'30 : Réflexions sur la justice : *la justice fait son boulot.*

2'00 : Fierté d'avoir appartenu à la police.

2'30 : Réflexions sur les GMR, sur le commandement des CRS.

3'40 : Le niveau des étudiants de Saint-Cyr.

4'30 : À l'école supérieure de la guerre ; stages.

6'41 : La grande famille des commissaires.

8'10 : Évocation de difficultés ; appui de collègues.

10'00 : Les suites des problèmes évoqués.

12'20 : Lecture d'un passage d'une lettre de J. Chirac.

13'10 : Évocation du député Fanton.

Plage 5 (+ 2'00 + 42'00 + 1'00 + 13'10) :

0'00 : Les femmes dans la police.

2'34 : Évocation de différentes personnalités...

3'00 : Au sujet des amicales et associations d'anciens policiers.

4'30 : Amicale de la promotion de Saint-Cyr-au-Mont d'Or.

5'15 : Réflexions diverses : sur l'enseignement.

6'30 : Sur les syndicats, sur des amis et (9'00) des personnalités (Chalet).

- JACQUES DELARUE -

Formation et carrière :

Né le 18 septembre 1919 à Brunebec.

En 1935 : ouvrier – "petite main" – chez Renault ; concours de gardien de la paix en 1942 ; Entré dans la résistance en novembre 1942 ; arrêté, révoqué et incarcéré à Limoges ; réintégré en été 1945 ; à la DCPJ à Paris jusqu'en 1978.

Inspecteur, Inspecteur principal, Commissaire, Commissaire Divisionnaire.

Auteur de nombreux articles et ouvrages auxquels il se réfère durant l'entretien :

- *Histoire de la Gestapo*, 1996, Paris, Fayard.
- *Trafics et crimes sous l'Occupation*, 1968, Paris, Fayard.
- *L'OAS contre De Gaulle*, 1994, Paris, Fayard.
- *Le métier de bourreau du Moyen Âge à aujourd'hui*, 1979, Paris, Fayard.

Contexte de l'entretien

Entretien réalisé par Gaby Castaing et Emmanuel Blanchard le 16 novembre 2004 au pavillon de la Mémoire Combattante, dans les locaux de l'Association Expositions de Résistance Intérieure (AERI), à Paris, 16-18 Place Duplex. On peut entendre par moment des bruits de téléphones ou de conversations proches.

J. Delarue, après l'entretien et hors micro, s'est montré surpris qu'il n'y ait pas de montage de l'entretien. Il a cependant accepté de conserver l'intégralité de l'entretien.

Plage 1 (17'00) : Origines, jeunesse :

0'00 : Enfance dans le Cotentin ; présentation des parents.

2'00 : Volonté de devenir médecin.

3'35 : À Clamart, travail chez Renault, en 1935 ; références à un article d'un numéro de "matériau pour l'histoire de notre temps" : la grève chez Renault à 16 ans.

5'15 : Volonté de devenir aviateur ; autorisation paternelle refusée.

6'40 : Guerre.

7'35 : Appelé dans la cavalerie en avril 1940.

9'10 : "*Vie imbécile de caserne d'une armée qui ne pouvait servir à rien*".

10'00 : Récit d'une permission.

11'00 : Clauses de l'armistice.

12'00 : Été 1942 : *Les gens qui entreraient dans la police seraient démobilisés à titre provisoire. Cela voulait dire qu'on ne pouvait pas quitter l'armée, entrer dans la police et démissionner un mois plus tard, parce que si on quittait pour une raison quelconque la police avant la libération de son mois, il fallait revenir à la caserne, c'était valable pour tout le monde, moi j'ai vu arriver des prisonniers évadés qui arrivaient très fiers d'avoir fichu le camp et d'arriver en zone libre, ils se présentaient à la gendarmerie, alors on leur donnait un mois de permission, d'ailleurs souvent ils ne savaient pas où aller, et après retour à la caserne, mais ils faisaient la gueule, ils étaient pas vraiment enchantés.*

14'00 : Petite école de police ; concours de gardien de la paix ; sorti deuxième : au secrétariat à Limoges le 2 novembre 1942.

15'00 : 26-27 novembre 1942 : les casernes sont vidées. Les difficultés des Alsaciens Lorrains qui avaient été évacués dans le centre de la France.

16'30 : Un Alsacien demande l'établissement d'une carte d'identité "bidon".

Plage 2 (21'00) : La résistance ; la région de Limoges entre 1942 et 1944 :

0'00 : L'histoire de la carte d'identité à Paris et sa généralisation dans toutes les villes –
Références à un article de l'*Histoire*.

1'00 : Le cloisonnement de la résistance dans la région de Limoges.

2'50 : "Aspiré dans la résistance au début de décembre 1942".

3'00 : Description du réseau de bonnetiers, de "petits épiciers de campagne".

5'00 : Récits de l'arrestation en hiver 1943-1944 et ses causes (carte d'alimentation).

8'50 : Condamnation par le tribunal correctionnel de Limoges pour vol, à un an de prison à Limoges.

9'30 : Révocation de la police.

10'00 : Description des cellules de la prison de Limoges.

12'40 : La Cour martiale de la Milice (référence *Histoire de la gestapo*).

On sonne à nouveau ; les pas de plusieurs personnes qui entrent ; ce sont les juges, c'est-à-dire 3 miliciens venus d'autres villes pour ne pas être reconnus et qui devenaient les juges de la Cour martiale ; on a amené successivement les garçons qui devaient comparaître, en général du maquis ; en une heure, tous les trois condamnés à mort ; en une heure on les a condamnés tous les trois à mort ; les Cours martiales siégeaient, il n'y avait pas d'avocat, il n'y avait pas d'appel ; les condamnations étaient exécutoires dans les heures qui suivaient... ; alors on les a entendus sortir, ils ont tous crié "adieu les copains", ils ont tous chanté la Marseillaise, certains aussi l'Internationale...

15'20 : Précisions sur les Cours martiales de la milice.

16'40 : Prison de Limoges : récit de ce que perçoivent les détenus ; la prise d'otages par les Allemands.

17'00 : Le quartier allemand de la prison.

18'20 : Cellule personnelle, avec la libération : chargé du contrôle des effectifs.

19'00 : Ordre de Paris de remise en circulation. Travail avec les MUR, comme résistant.

20'00 : Évocation des hommes rentrant des camps allemands, pendant l'été 1945.

21'00 : Demande de réintégration été 1945.

Plage 3 (2'30) : De Limoges à Paris :

Réintégration dans la police

Vie familiale. Motivations quant à la fonction de policier.

Volonté de retourner à Paris.

Campagne électorale au sein de l'UDSR.

À la DCPJ de décembre 1945 à juillet 1978

Plages 4, 5 et 6 (9'00 + 6'00 + 8'50) : Épuration : exemples d'enquêtes :

Plage 4 :

0'00 : Militant de l'UDSR à Limoges.

1'30 : Recherche de miliciens.

J'arrive à une sous-direction des affaires intéressant la sûreté de l'État, on était deux sections, d'une cinquantaine à chaque fois, et une autre sous-direction qui s'intéressait à la liquidation des séquelles de l'Occupation, c'était la direction des affaires de la collaboration économique qui elle se trouvait à la porte des Ternes, dans des baraquements de bois, et nous on était rue des Saussaies, dans les locaux, au 11, dans le bloc du ministère de l'Intérieur, et pendant huit ans en gros, mon pain quotidien ça a été les miliciens, les gestapistes, les gens de la LVF...

3'00 : Enquêtes sur des disparitions.

3'30 : Enquête dans le nord de la Haute-Vienne.

4'45 : Juillet-août 1945 : récit de l'enquête sur une affaire de résistant et d'une vieille dame assassinés par un (autre) résistant.

6'00 : Le contexte particulier de Limoges.

7'00 : Cour martiale après la Libération. Exemples d'enquêtes..., d'un patron de bistrot, d'un pianiste.

Les gens qui ont échappé aux tribunaux ont connu bien pire, souvent ils ont été abattus.

Plage 5 :

0'00 : Histoire de Mazevy, tortionnaire de la gestapo, condamné à mort, audition.

1'20 : Exemple de 2 jeunes de la LVF.

1'50 : Le métier de policier : récit, impressions.

Si on n'a pas du sang-froid, il ne faut pas être policier ;

-Comment avaient été sélectionnés les collègues de votre direction ?

-Mais ils se sélectionnaient par les faits, vous savez ; quand quelqu'un n'était pas compétent, parce que l'administration est une vaste maison... c'est même un espèce de centre d'hébergement assez confortable, quand des gens sont incapables sur le terrain ; moi j'ai jamais vu personne viré pour incompétence, vous pouvez être viré parce que vous avez fait des choses qui sont interdites, pour incompétence non, parce qu'il y a toujours des emplois administratifs, le gars va atterrir derrière un bureau il va s'occuper de comptabilité, d'enregistrement, de tout ce que vous voulez...

Les gens se sélectionnent d'eux-mêmes...

3'00 : Relations avec M. Léoni, patron de la résistance.

4'10 : L'écriture du livre (*Histoire de la Gestapo*) ; les sources : archives du procès de Nuremberg, archives personnelles transférées à la BDIC.

Plage 6 :

0'00 : Le travail de la Police Nationale ; Comparaison avec la Préfecture de Police.

Jamais de ligne de conduite de fixée, nous nous avons toujours eu deux guides ; le code pénal et le code de procédure criminelle notre grand patron, c'est le procureur de la République, ou le juge d'instruction ; les magistrats avec qui nous travaillons, nous leur donnons ce que nous avons fait... quand on avait terminé on reprenait toute la procédure et on faisait un rapport d'ensemble qui était un travail de synthèse...

Cette direction centrale était le seul service qui avait une compétence nationale... j'ai fait 40 à 50 000 km par an.

2'00 : Compétences de la DCPJ.

3'00 : Exemple d'enquête concernant des policiers (trafic d'influence).

4'40 : Traitement de dossiers de policiers "épurés" qui demandaient leur réintégration.

5'30 : Différences entre départements.

6'00 : Exemples de Toulouse :

À Toulouse, tout est politique, les influences politiques s'exerçaient partout, c'était le centre du parti radical, le parti le plus important de France sous la III^e République... il y avait eu un inspecteur tué sur la place des Halles, on avait traité une affaire où il y avait justement un Commissaire de police, un lieutenant de CRS qui étaient impliqués dans cette affaire et le fils d'un procureur de la République, alors vous voyez c'était une affaire... qui n'a jamais d'ailleurs reçu de conclusion... genre d'affaires dont on était saisi.

7'00 : Explications du travail, origines des enquêtes.

Plage 7 (17'00) : La guerre d'Algérie :

NB : beaucoup de références à son livre : "l'OAS contre de Gaulle".

0'00 : Connaissances sur l'Algérie issues de la presse.

1'00 : Le contexte en Algérie : armée obtient les pouvoirs de police ; l'affaire de la rue de Thèbes, par les activistes (1^{er} attentat).

1'30 : les rapports sur l'Algérie (Jean Mairey).

2'00 : "Jean Mairey et Paul Tetgen ont maintenu l'honneur".

2'10 : Description du contexte et de la société "française" d'Algérie.

3'20 : Sentiments personnels sur l'Algérie.

3'50 : Nécessité de déménager, vu le climat à Alger.

4'40 : Évocation des "Bigeard" (ceux qui allaient faire les interpellations).

5'10 : Exemple de peurs.

6'00 : Rapatriement des archives et scellés.

6'50 : Les destructions d'archives de la police ; méconnaissance de la loi sur les archives.

7'50 : Récit sur la disparition par manque de place des mains courantes des commissariats ; pas d'intention politique.

9'00 : Histoires sinistres : référence au livre ; enterrement de l'affaire (**9'25**).

9'40 : La méconnaissance du gouvernement français des problèmes de la situation de l'Algérie.

9'50 : La police et l'OAS.

10'40 : La PP et l'OAS.

11'00 : le cas de quelques gardiens de la paix.

11'45 : Réunification de la police

On avait créé un secrétaire général à la police, Monsieur Jacobert pour procéder à l'unification de la police qui a pris plusieurs années...

12'15 : Voyage de De Gaulle dans l'Est.

13'10 : Unification des polices de la métropole et d'Algérie : différentes habitudes de travail.

13'50 : Policiers de retour d'Indochine : avantages économiques et avancement rapide.

15'00 : Définition de la qualité d'OPJ.

16'00 : Les grades dans la police.

Plage 8 (12'00) : Trafic de matériel de guerre et l'"affaire Touvier" :

0'00 : En charge de tout ce qui concerne la législation sur les armes : création d'un bureau de liaison interministérielle pour la répression des trafics d'armes qui émettait des avis.

1'00 : Enquêtes diverses sur des trafics et des "faux" ; trafics de documents administratifs, notamment le permis de conduire.

2'20 : Enquêtes en révision, à la demande de la chancellerie : (demandes de grâce).

2'30 : Chargé de la demande de révision de Touvier : récit de l'enquête, convocation des attestataires à Lyon, vérification des attestations en faveur de Touvier.

4'30 : Au moins quelques-unes insincères.

5'40 : Conclusion du rapport : grâce de Touvier risque de provoquer des remous.

6'00 : Intervention de Rome en faveur de Touvier (connu pour la période d'après-guerre).

7'25 : Le garde des Sceaux rejette la demande.

8'20 : 1972-1973 : La grâce de Touvier accordée par Pompidou.

9'10 : Éclate l'"affaire Barbie" ; démarrage de l'"affaire Touvier".

10'35 : Écriture du livre sur la peine de mort : le métier de bourreau.

Plage 9 (17'00) : Enquêtes diverses :

0'00 : Rôle des indicateurs ; l'exemple de Benoît (référence livre).

1'00 : Premières arrestations en 1946 : récit détaillé d'une enquête concernant un membre du PPF.

4'35 : *Le petit détail... ne jamais négliger les petits détails.*

4'50 : Comment travaille un enquêteur.

5'40 : Exemple de recherches sur les bureaux d'achat sous l'Occupation.

6'10 : 1954 ou 1955 : Récit détaillé d'une enquête et de l'ambiance à Madrid concernant Frédéric Martin alias Rudy de Mérode, réfugié en Espagne.

11'25 : Réouverture de dossiers de condamnés après-guerre : procédure.

12'35 : *Un type qui avait été chez les autonomistes bretons, c'est-à-dire la milice Perrot. Il a fait partie du groupe qui est parti vers l'Allemagne avec la gestapo de Rennes ; ils s'étaient arrêtés je crois à Chalons-sur-Marne*

et on les a envoyés à Troyes où il y avait une cinquantaine de types, de résistants détenus, on les a envoyés là-bas pour être le peloton d'exécution, sur le terrain de manœuvres militaires de Crénet (?) et ils ont été fusillés par ces gens-là, et après ils sont partis en Allemagne et c'est un type qui avait participé à ça. Eh bien quand il a comparu je crois qu'il a pris 3 ans de prison, et amnistié séance tenante.

14'00 : Contexte de guerre froide.

14'45 : Réintégration de policiers : un petit nombre ; quelques affaires choquantes.

15'30 : Problème du double jeu, du travail des policiers pendant la guerre.

16'00 : Qu'est un acte de résistance ?

Plage 10 (4'00) : Bilan personnel :

1'30 : "*Une enquête est une enquête*", l'importance du dialogue.

2'00 : Les "trucs" : parler humainement ne jamais oublier qu'il s'agit d'hommes.

2'55 : Cours à Saint-Cyr-au-Mont d'Or, sur les incendies volontaires : exemple du Reichstag.

3'50 : "Un historien du dimanche".

- MICHEL DESFARGES -

Formation et carrière :

Né le 21 février 1946 (Paris XIII^e).

Études secondaires au collège de Rosny-sous-Bois puis au lycée de Bondy (Seine-Saint-Denis). Commence à travailler à 16 ans comme agent contractuel à la Paierie Générale du Trésor à Paris. Obtient parallèlement une capacité en droit (Paris-Assas). Reçu 2^e au concours externe d'officier de police adjoint (OPA) de la préfecture de police en février 1966. Service militaire de mai 1966 à août 1967 dans un régiment du train installé à Tours où il s'inscrit à des cours de criminologie (Tours – Université de Poitiers).

Entrée dans la police le 1^{er} septembre 1967. Suit la formation d'OPA à Beaujon (Paris VIII^e) avant d'être affecté, en mars 1968, à la 3^e brigade territoriale (PPPJ) et détaché à ce titre au commissariat du quartier de Bonne-Nouvelle (Paris II^e). En mai 1969, il est nommé au commissariat du quartier de Saint Merri (Paris IV^e). En 1974, devenu inspecteur principal, il rejoint la brigade criminelle parisienne (PPPJ) au 36 quai des Orfèvres, d'abord au "groupe des faux", puis, en décembre 1977, dans un groupe criminel. Inspecteur divisionnaire à 33 ans, devenu chef de groupe, il traite à la "Crim" de nombreuses affaires criminelles (enlèvements, terrorisme, crimes de sang) durant plus de 10 ans. Après un court passage comme conseiller technique au bureau de la logistique de la brigade criminelle (bureau dit "305"), il est promu commissaire "au choix" en septembre 1990 après passage devant commission.

Une fois achevée sa scolarité à l'école nationale supérieure de police (1990-1992), il rejoint la sous-direction de la police technique et scientifique (direction centrale de la police judiciaire) dont le siège est alors au 26 rue Cambacérès à Paris VIII^e. Là, il travaille d'abord au service central d'identité judiciaire (juillet 1992), puis devient chef du bureau d'études et d'organisation de cette sous-direction. Promu commissaire principal en avril 1996, il suit la délocalisation de la sous-direction à Écully (Rhône) en tant que chef de la division de la logistique opérationnelle. En 2000, il regagne la région parisienne pour être affecté au service de coopération technique internationale de police (SCTIP) implanté à Nanterre (Hauts-de-Seine) en qualité de chef du bureau des finances (sous-direction du personnel et des moyens). L'année suivante, il est chargé de mission auprès du directeur central de la police judiciaire pour traiter, dans le cadre de la sécurité du passage à l'euro, les aspects liés à la criminalité organisée.

Retraité depuis 2002 avec le grade de commissaire divisionnaire.

Titres et médailles :

Médaille d'honneur de la police nationale.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR CH. DIAZ LE 21 OCTOBRE 2004 AU DOMICILE DE M. DESFARGES

Contexte de l'entretien

Entretien de trois heures réalisé au domicile de l'interviewé en région parisienne, en sa seule présence. L'entretien a été précédé d'un court contact téléphonique, M. DESFARGES ayant tout de suite manifesté de l'intérêt pour cet exercice dès qu'il en a appris le principe. Il a évoqué tous les aspects de sa carrière, s'attachant plus longuement à la période passée à la brigade criminelle du quai des Orfèvres et aux affaires traitées à l'époque. Hormis sur quelques points, il n'hésite pas à relater très librement plusieurs importantes enquêtes qu'il a conduites (enlèvement Empain, attentat du Grand Véfour, meurtre du régisseur de Coluche, par exemple). Sa mémoire semble lui faire rarement défaut, s'agissant des dates, des événements comme des noms.

M. DESFARGES introduit à plusieurs moments de son récit des considérations plus générales sur le métier de police judiciaire, sur l'importance de la police technique et scientifique ou encore sur le travail de proximité d'autrefois en commissariat de quartier.

Ce filage a été relu par M. DESFARGES.

MD 1 :

Plage 1 : Milieu familial – Études – Service militaire – Entrée dans la police :

"Je suis rentré dans la police parce que j'ai toujours voulu assurer un certain sentiment de justice (...)".

"Mon père était à la SNCF, mécanicien, conducteur de machine et ma mère était infirmière (...). C'était une famille "normale" (...) des milieux où à l'époque les études se faisaient pas comme ça. Après avoir interrompu mes études, j'ai travaillé à la Paierie Générale du Trésor, en 1961 (...)".

- Pas de policiers dans la famille ?

"Ce n'est pas exact. Mon père, au début, lorsqu'il est arrivé à Paris, venant de sa province, a été gardien de la paix avant de rentrer à la SNCF. D'après ce qu'il m'a dit, c'était après la guerre, il y avait un contingentement sur le ravitaillement et tout ce qui s'ensuit et il ne tolérait pas, il acceptait mal d'assurer la protection de denrées qui ne pouvaient pas être distribuées comme ça. Il ne m'a jamais encouragé pour rentrer dans la police, au contraire (...). En faisant mes études, je me suis dit : je veux faire policier, parce que je voulais participer à la Justice et mon rêve, c'était d'aller à la Crim'. (...) Il n'y a pas eu d'influence extérieure à proprement parler. C'était une conviction (...). Peut-être une vocation, une envie de faire ce métier (...)".

Début septembre 1967, j'ai commencé dans la police (...). Je me retrouve aux archives du quai des Orfèvres, pendant un mois en attendant de partir au stage. Je me suis retrouvé dans une section qui s'occupait d'archiver les plaintes, les "contre X" (...); ça faisait drôle d'avoir fait ce parcours (concours, service militaire) pour se retrouver à faire des fiches (...). Je ne le regrette pas, ça m'a fait connaître un univers particulier de blouses

grises (...). Après, c'est quatre mois de stage, c'est la formation à Beaujon (...). C'était essentiellement axé sur le droit, droit pénal et droit pénal spécial et beaucoup de pratique en termes de police de terrain (...). La plupart des gens qui participaient à ce stage n'avaient pas de formation juridique au départ. Ils avaient été recrutés de manière contractuelle. On était très rare du concours. Une dizaine sur cent. C'était une époque particulière, pendant des années la police n'avait pas recruté. Il fallait combler le déficit d'urgence (...). Un schéma qu'on a reproduit par la suite".

Première affectation en brigade territoriale. Organisation, fonctionnement et activités d'un détachement de la brigade en commissariat de quartier (13'30) :

"Après cette période de formation, je vais me retrouver à la 3^e brigade territoriale dont le patron est Monsieur Pierre Touraine qui va devenir par la suite directeur de la police judiciaire parisienne. Son siège était place du marché Saint-Honoré et moi je suis allé en détachement au commissariat du quartier Bonne Nouvelle qui avait compétence sur tout le Sentier et une partie de la rue Saint-Denis (...). On traite toutes les plaintes enregistrées par le commissariat pour enquête. La plupart des enquêtes aboutissaient à un rapport de vaines recherches (...). On s'obligeait sur chaque plainte pour cambriolage ou autre à aller voir les gens et de faire une petite enquête sur place, ce qui permettait d'avoir un contact avec toutes les concierges et d'être connu (...); ça s'est perdu dans la police et je l'ai toujours regretté. On était les électrons libres du commissariat (...). Une des premières affaires que j'ai traitée a donné lieu à une empoignade avec le patron du commissariat qui était un personnage particulier, qui le soir était un peu "chaud" (...)".

Première affectation en brigade territoriale – Mai 1968 (18'20) :

"Je suis dans ce commissariat (du quartier Bonne-Nouvelle) au moment des événements de mai 1968 (...). Le patron de la brigade territoriale nous fait tous rapatrier au siège. On abandonne le commissariat, parce qu'il y avait autre chose à faire. On tournait 24 h/24. Il y avait deux équipes qui faisaient chacune 12 heures (...). Pour faire quoi ? Pour être à la disposition pour tout ce qui concernait les violences, pour traiter les procédures, pour faire de la sécurisation de terrain. On partait avec un car de police avec cinq ou six fonctionnaires de police et on faisait tous les boulevards et toutes les têtes qui plaisaient pas, on ramassait. On faisait du ramassage. (...) La nuit on se retrouvait sur des points un peu stratégiques à la périphérie du quartier Latin ou de l'Assemblée nationale (...). Il y avait la fameuse, je ne sais plus si c'est l'article 10 ou 12 qui permettait de faire des perquisitions avec "l'autorisation" du préfet et du procureur. Il n'y avait jamais eu d'autorisation du préfet et malgré ça, il fallait faire des perquisitions. Moi, j'ai toujours refusé parce que le cadre juridique n'existait pas, n'était pas conforme aux textes (...). Je me retrouve en commissariat : toutes les hypothèses sont permises (...)"

Affection au commissariat Saint-Merri. Description du quartier (prostitution rue Quincampoix, le plateau Beaubourg et les vagabonds, les grands magasins...). Anecdote sur l'interrogatoire d'un "mendiant". Personnel et fonctionnement du commissariat. Réflexions sur l'apprentissage de la procédure judiciaire, sur les enquêtes décès et sur "la police de proximité" (21'30) :

"Le commissariat en question (où il vient d'être affecté) était celui de Saint-Merri, quartier "chaud". Les effectifs, du jour au lendemain, ont été changés à 100 % (...). Ils étaient tous ripoux, d'après ce qu'on a appris, en cheville avec les proxénètes, avec les établissements du coin... Ils vivaient sur le quartier, il y avait encore une partie des Halles. Et le quartier vivait sur eux (...). Il a fallu tout remettre sur les rails".

"Il y avait sur le quartier deux grands magasins, le BHV et la FNAC et ça nous a donné un travail considérable entre les vols à l'étalage, les vols par le personnel et le problème des chèques sans provision. Les chèques sans provision, c'était le cauchemar (...). La rédaction pour chaque chèque d'un procès-verbal et la mise sous cote, ça demandait un temps ! Il fallait 10 minutes par chèque ; on passait notre journée à ça. (...) Tout le potentiel était absorbé par ça. Avec les chèques on ne pouvait plus rien faire. Je suis entré en négociation avec le BHV et la FNAC pour faire en sorte que ce soient leurs propres services de sécurité qui prennent en charge la rédaction des plaintes. Par la suite, vu que cet exemple s'est montré concluant, ça a été reproduit partout, dans tous les commissariats (...)"

Plage 2 : Le commissariat de Saint-Merri. Le travail de police de proximité. Le déménagement du commissariat. Réflexions sur la création des grands centres de police. Anecdote concernant une plainte pour cambriolage d'une journaliste de *L'Aurore*. Les opérations coups de poing dans le métro par les CRS et le traitement procédural en commissariat.

"Je me suis toujours fait un devoir, tous les jours, de faire une visite sur une partie du quartier pour rencontrer les concierges, les commerçants et autres, pour voir si tout se passait bien ; ça me permettait d'être au courant absolument de tout sur le quartier y compris auprès des "bordeliers". Je connaissais les clients de toutes les prostituées. J'aurais pu faire un livre des records (...)"

Le "groupe de répression des faux" de la brigade criminelle du quai des Orfèvres. Comment on y arrive. Attributions et fonctionnement du groupe. Exemples d'affaires traitées (6'00) :

"Je me suis retrouvé, pas directement dans les groupes d'enquête criminelle, mais dans un groupe qui était le groupe de répression des faux qui avait vocation à travailler sur la fausse monnaie, les francs, les dollars, sur tout ce qui concernait les faux administratifs, cartes d'identité et autres, sur tous les faux moyens de paiement et sur les faux artistiques dans lesquels je vais me spécialiser. (...) On va débiter par les lithos parce qu'il y avait des sur-

tirages, notamment sur les œuvres de Léonore Fini, une artiste remarquable que je vais rencontrer et qui m'appelait "Monsieur Des Anges". Cette affaire va poser problèmes car celui qui avait fait les sur-tirages était un financier des Républicains Indépendants (...).

"Dans une galerie située rue de Seine, où on est intervenu, sur les 140 tableaux qu'il y avait là, il y en avait 139 faux, des Renoir, Delacroix... On touchait les tableaux et la peinture n'était pas encore sèche. Le tenancier de cette galerie était un agent de la DGSE (...).

"On voulait moraliser la profession. La France était le premier marché d'œuvres d'art au monde. Notre idée, c'était de le protéger ce marché. On a été un peu contrarié (...). Et puis les faux artistiques sont passés à la BRB (...).

Affectation en "groupe criminel" à la brigade criminelle (PPPJ). Organisation et fonctionnement de la brigade et des groupes. Relations avec les magistrats. Transports sur les lieux et constatations. Le témoignage humain. Réflexions sur les actes essentiels d'une enquête criminelle, illustrées par plusieurs exemples (13'20) :

"Fin décembre 1977, le patron de la brigade criminelle, à l'époque Pierre Ottavioli, m'appelle dans son bureau et me dit : "Vous montez en groupe criminel. Vous êtes numéro 2 dans le groupe dit "Bouvret"".

"Le groupe, ce sont six personnes. Le chef – et le groupe prend le nom du chef –, un adjoint et quatre autres collaborateurs qui, chacun, a un rôle : il y en a qui vont s'occuper, et c'est les derniers arrivés, des enquêtes de voisinage, des choses qui ne sont pas trop difficiles, et plus on monte dans la hiérarchie du groupe, plus les missions confiées aux fonctionnaires vont devenir délicates, des auditions, des perquisitions et tout ce qui s'ensuit.

"À l'époque, il y avait une dizaine de groupes à la Crim', plus un groupe qui s'occupait plus ou moins du terrorisme mais qui n'avait pas encore les possibilités d'action que la section anti-terroriste va avoir par la suite. (...) J'ai passé à la brigade criminelle de 1974 à 1990. J'ai été nommé chef de groupe en 1979. En 1989, le patron de la Crim', Patrick Riou me dit de quitter le groupe et d'aller dans le bureau dit "305" comme conseiller technique.

"Le chef de groupe, c'est la cheville ouvrière de la Crim'. Il est là pour coordonner l'enquête, en relation avec sa hiérarchie, son chef de section qui est un commissaire de police pas trop expérimenté et avec le patron de la Crim'. Le groupe est de permanence tous les dix jours et à chaque permanence, il peut "prendre une affaire". C'est lui qui va faire l'enquête avec le procédurier. J'ai toujours eu la chance d'avoir des relations très bonnes – on me le reprochait un peu – avec les magistrats. Le policier était au service du magistrat, ce qui heurtait certains "esprits forts" de la police.

"Il faut avoir particulièrement à l'esprit que l'aboutissement du travail peut être la privation de liberté, à l'époque même la privation de vie ; les premières perquisitions c'est quelque chose qui vous retourne parce que c'est

une atteinte dans la vie privée de quelqu'un de manière très forte. C'est un pouvoir donné aux policiers qu'il faut savoir utiliser à bon escient, en toute objectivité (...)".

MD2 :

Plage 1 : Les affaires traitées par le groupe à la Brigade criminelle – l'affaire Empain : l'enlèvement – la doctrine de la police française – l'attitude de la famille – la remise de "rançon" – la libération du baron Empain – la recherche des lieux de séquestration – le syndrome de Stockholm – l'arrestation des différents membres de la bande – les frères Caillol, Guillon – le personnage de Georges Bertoncini – la préparation de l'enlèvement à Palma de Majorque – le procès devant la cour d'assises :

"Il est évident qu'être plus d'une dizaine d'années en qualité de chef de groupe à la brigade criminelle vous amène à traiter des affaires qui sont, d'importance et de souvenir, inégales. Il y en a certaines qui marquent plus que d'autres et parmi elles, la première, alors que je venais d'arriver, l'affaire Empain, le 23 janvier 1978, l'enlèvement par des malfaiteurs du baron Empain, au pied de son domicile avenue Foch (...). Il a été détenu pendant deux mois et dans les premiers jours est envoyée à la police une partie de son petit doigt (...).

"Une rançon est demandée. Le principe en matière d'enlèvement, qui a prévalu dans la police française, doctrine défendue par le patron de la brigade criminelle de l'époque, puisqu'il y a eu plusieurs enlèvements, M. Ottavioli, c'était qu'en tout état de cause on ne payait pas la rançon et qu'on intervenait au moment de la remise de la rançon dans l'intention et dans le but de prendre un des auteurs de l'enlèvement – celui qui allait récupérer la rançon- afin de l' "échanger" contre la personne enlevée. C'est ce qui a été fait dans l'affaire Empain. Cela a amené des difficultés avec la famille (...).

(Après un essai de versement de la rançon par la famille), une procédure de remise de rançon, pilotée par la police, va se mettre en place au mois d'avril 1978, aux alentours de Pâques et là, c'est un collègue qui va transporter la rançon, qui était en fait du papier, des journaux. Et ça va être le fameux épisode du mur de l'autoroute A6, à hauteur de Thiais. Un échange de coups de feu entre la police et les malfaiteurs. L'un des malfaiteurs est blessé, un autre est tué. Alain Caillol (le blessé), va être transporté à la salle Cusco, à l'Hôtel-Dieu. Ce malfaiteur, qui à mon sens devait être un des organisateurs du rapt, un malfaiteur qui s'identifie à Alain Delon, va comprendre que son sort est lié à celui du baron Empain. Transporté de la salle Cusco dans les locaux de la brigade criminelle, on lui propose un téléphone, mais il en choisit un autre qui se trouvait dans la salle de permanence. Il a fait plusieurs numéros et il a appelé un lieu où il a eu un correspondant à qui il a pour ainsi dire donné l'ordre de libérer le baron. Ce qu'il ne savait pas c'est que le poste du bureau de permanence est un poste enregistré. Il s'était lui-même piégé. Le baron, à la suite de ce coup de fil, on va le retrouver libéré, dans un état lamentable, épuisé, hirsute, sale. (...)".

Les affaires traitées par le groupe à la Brigade criminelle – l'affaire Nakachian : les faits, la saisine de la brigade criminelle, la collaboration entre polices, les problèmes de procédure pénale d'un pays à l'autre (20'00) :

"L'affaire Empain, c'était la démonstration, après d'autres affaires, que la rançon ne serait pas versée, que c'était une doctrine d'État. Depuis la doctrine n'a pas changé. Le Milieu a compris cette chose. Il y a eu une autre affaire qui a eu lieu en Espagne et qui n'est que la reproduction de l'affaire Empain. C'est l'affaire Mélodie Nakachian, la fille de Kiméra – la chanteuse qui à l'époque avait beaucoup de succès – et habitait dans une splendide villa du côté de Marbella, à Estepona. Elle avait six-sept ans et s'est faite enlever. C'était en 1985. Nous, la police française, on n'interviendra qu'après l'enlèvement. À travers le travail qui avait été fait par la brigade de recherches et d'intervention, on s'était rendu compte que certains malfaiteurs du Milieu français étaient en relation avec d'autres malfaiteurs en Espagne qui avaient organisé l'enlèvement de cette gamine qui va être libérée parce qu'il y aura, dès le départ, une collaboration très étroite entre la police française et la police espagnole (...).

Les affaires traitées par le groupe à la Brigade criminelle. Le Milieu et son changement de nature. Les affaires de terrorisme : l'affaire du Grand Véfour (avec Madame Rudetzki, fondatrice de SOS Attentats comme principale victime) ; l'affaire Chahine (23'30) :

"(...) Dans l'affaire du Grand Véfour (attentat à la bombe non revendiqué contre un prestigieux restaurant du Palais-Royal en décembre 1983) on a tout fait pour retrouver les auteurs. Mais l'organisation de la brigade criminelle était différente de celle qui existe aujourd'hui. Il n'y avait pas de groupes plus spécialement chargés de lutter contre le terrorisme. Le terrorisme nécessite une spécialisation que les groupes dits "de droit commun" n'avaient pas. Cela a été rectifié par la suite ; vu le nombre d'attentats qui ont été perpétrés en France, l'État a consenti à mettre un dispositif de lutte adéquat. Mais au moment de l'attentat dont a été victime Madame Rudetzki, un attentat qui a très certainement été le fait de la mouvance d'Action Directe, on ne l'avait pas. Rien n'est plus difficile avec les moyens traditionnels s'il n'y a aucun indice, aucun témoignage (...).

"Mon groupe a travaillé aussi sur l'assassinat de Chahine, qui était l'informateur qui avait conduit à la première arrestation des membres d'Action Directe, de Ménigon et de Rouillan. Là, pareil, on n'a pas eu de chance : le seul témoin qui va croiser l'assassin – la victime abattue chez elle habitait dans le 19^e ou le 20^e, dans un atelier d'artiste – était quelqu'un d'avengle... On a su par les Renseignements Généraux qui avaient orchestré tout ça ; les gens d'Action Directe pour se venger d'avoir été dénoncés. Mais le problème : quelles preuves ? quel témoignage ? (...)"

Les affaires traitées par le groupe à la Brigade criminelle : l'affaire du meurtre du régisseur de Coluche. Les faits, la détérioration de la scène de crime, l'enquête, le climat créé par l'élection présidentielle de 1981 (34'45) :

"On va découvrir le corps de Gorlin (tué d'une balle dans la tête), le régisseur de Coluche, en novembre 1980, sur une sablière à la limite du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne. À quelques mètres près, c'était le SRPJ de Versailles qui traitait l'affaire. C'est la brigade criminelle (...). On est gêné parce qu'il s'agissait du régisseur de Coluche. Coluche a été entendu. Et Thierry Le Luron, Lederman, Martinez : tous les gens qui étaient dans l'entourage immédiat de Coluche. Parce que tout le monde connaissait Gorlin qui rendait des services. On a jamais envisagé à proprement parler une piste politique. La presse, oui, qui s'est acharnée sur Coluche, qui, à l'époque, avec un comité de soutien, a dit qu'il allait se présenter aux élections présidentielles. Et la candidature de Coluche commençait à émuvoir – le terme est faible – tous les partis politiques et les candidats potentiels aussi bien à droite qu'à gauche. (...) Chaque fois qu'on convoquait quelqu'un dans cette affaire, c'était une nuée de journalistes. Plus on avançait vers les présidentielles et plus les convocations avaient de retentissement. (...) Le bon sens nous a conduit à prendre de la distance, à mettre le dossier de côté, le temps que les échéances se déroulent. Tout était déstabilisé. (...) C'est le bol alimentaire de la victime, dont le résultat d'examen nous est parvenu quatre mois après la découverte du corps qui nous a mis sur la piste de l'assassin. Dans l'estomac est découverte de la crème de marron, comme il y en avait dans le frigo de la maison de Gorlin, près de Château-Thierry, un témoin s'en souvient (...). C'est une histoire de femme. L'auteur était la compagne en titre de Gorlin. (...) Au bout de 2 heures d'interrogatoire, elle va reconnaître que c'est elle qui a tué Gorlin, parce qu'il était violent, parce qu'il la trompait, parce qu'elle était malheureuse (...)"

Les enquêtes à la brigade criminelle : les moyens d'investigation techniques et scientifiques – Les relations avec les magistrats – Les policiers marquants – La vie familiale – Le temps – Les armes (47'15) :

"Les pas effectués par la police technique et scientifique ont été énormes ; dans certaines affaires, je parle de l'assassinat des "petites vieilles" à Paris, l'affaire Paulain, dès le départ on a des empreintes, on n'a jamais été capables d'identifier ces empreintes. Et il n'existait pas non plus l'ADN. Et je peux affirmer que j'ai été un des premiers à parler de l'ADN, en tant que preuve. On n'avait pas non plus tous les moyens de révélation d'empreintes que l'on a à l'heure actuelle, le laser, le cyano... (...) Les aveux sont de moins en moins importants avec le système de preuves de la police technique et scientifique (...).

"Je me suis toujours bien entendu avec les magistrats. Le juge vient souvent tempérer les actions de la police. Il la recadre dans quelque chose qui est beaucoup plus formelle. C'est un garant de la protection des libertés (...). Chaque fois que le policier a voulu jouer au magistrat, il y a eu des dérives ; le policier n'est pas un justicier. Chaque fois qu'un magistrat a voulu jouer au policier, c'est pareil ; ça conduit à des catastrophes. Cet équilibre

n'est pas facile. Il faut bien se convaincre, du côté magistrat comme du côté police que si on sort des règles fixées par la loi, on va à la catastrophe et c'est l'honneur du policier et du magistrat de rester dans les rails. (...).

"Celui qui m'a marqué (comme "patron"), c'est Pierre Ottavioli parce qu'il avait un sens policier ultra développé, une perception des affaires fabuleuse. Il y a également, par la suite, un autre patron de la brigade criminelle qui allait devenir directeur central de la police judiciaire, c'est Jacques Genthial. Avec lui, la Police Judiciaire a fait des pas énormes. Autant Ottavioli était un intuitif, autant Jacques Genthial était un intellectuel perdu au sein de la police et qui a réussi à mettre en place la police technique et scientifique avec l'appui de Pierre Joxe (...).

"La vie, à la Crim', ça prend beaucoup de temps. Une femme de policier de la brigade criminelle, elle sait qu'il y a des servitudes et que le métier prendra toujours le dessus. Le métier oblige à avoir ce rythme de vie. On est tenu par les délais du flagrant délit, les délais de garde-à-vue. Il y a une gestion du temps. Et ce temps, s'il est mal géré, c'est au détriment de la vérité. Quelqu'un qui fait son métier normalement, fait en sorte de tirer le maximum du temps qui lui est imparti par la loi. Utiliser ce qui lui est donné. Dans certaines affaires, il a manqué une demie heure ou une heure pour obtenir des éléments, des aveux".

"Je n'ai jamais fait usage de mon arme (...). À la brigade criminelle, on a moins de nécessité à utiliser son arme que dans des services un peu plus musclés, comme les brigades anti-gang qui ont affaire à des malfaiteurs au moment d'opérer. Nous, la plupart du temps, les actions que nous menons sont des actions qui ont été programmées. On connaît le danger, on a évalué les risques, donc en conséquence il y a moins de nécessité à sortir son arme de manière spontanée, inopinée".

Le bureau dit "305" de la brigade criminelle. Le passage devant le jury comme candidat commissaire "au choix". La promotion "Bergougnot" à l'école nationale supérieure de police. Première affectation comme commissaire à la sous-direction de la police technique et scientifique, notamment chargé des outils informatiques liés à l'opérationnel (fichier des brigades spécialisées, le fichier des œuvres d'art volées...). La délocalisation de la police technique et scientifique de Paris à Écully, dans le Rhône, en 1996 (60'00).

Chef du bureau des finances au service de coopération technique internationale de police – Chargé de mission pour la sécurité du passage à l'euro (72'00) :

"(...) Le directeur central de la police judiciaire Patrick Riou m'a demandé de revenir à la PJ pour prendre en charge un nouveau dossier qui était la sécurité du passage à l'euro. J'étais le représentant de la PJ et j'avais en charge tous les aspects de sécurité en matière de vols à main armée. J'ai participé à la mise en place des mesures de sécurité pour les transports de pièces et de billets. Grâce aux dispositions prises, il n'y a eu pour ainsi dire aucun incident. Je travaillais en relation avec l'office central de répression du banditisme où tous les renseignements concernant le Milieu qui pouvait s'attaquer à ce genre de transports, arrivaient. En cas de soupçon d'attaque, on

mettait en place les mesures de sécurité pour faire échouer toute tentative. (...) Au début de l'année 2002, j'ai demandé que le dispositif soit prolongé d'au moins un mois et demi et c'est seulement après la levée de ce dispositif, le 2 mars, qu'il y a eu l'attaque d'un centre fort sur les boulevards extérieurs à Paris, boulevard Ney (...)"

La retraite – Bilan de carrière – Évolution de la police en 30 ans – Relations avec la hiérarchie – Relations entre la préfecture de police et les services de police du ministère – Syndicalisme policier – Souvenirs les plus marquants :

"Je n'ai aucun regret. Je suis content d'avoir eu mon parcours professionnel, avec le temps de l'apprentissage, notamment au commissariat de Saint-Merri – Je suis persuadé que pour apprendre ce métier, il devrait y avoir une obligation pour les policiers de commencer par le travail de base – et le temps de la Brigade Criminelle où j'ai eu des satisfactions immenses. C'était le but de ma vie (...)"

"Je n'ai jamais considéré que j'étais un citoyen à part. Je crois qu'on a des obligations parce que c'est vrai que le policier a des pouvoirs exceptionnels et c'est quelque chose qu'il faut savoir gérer avec beaucoup de soin, d'attention et de conscience (...)"

"La police a changé. Au début de ma carrière, les services dans lesquels j'ai évolué étaient des services composés par des gens qui étaient proches de la retraite, qui avaient été recrutés après guerre et dont je peux dire maintenant que la moralité et l'honnêteté n'étaient pas à toute épreuve. Au contraire, j'ai fait partie de cette génération qui a tout fait pour lutter contre la corruption et ce qui s'ensuit. On a connu des choses étonnantes. Un chef de secteur dont la femme tenait un bordel du côté de la Gare du Nord. Un chef de groupe de voie publique qui était acoquiné à des voyous et a fini pendu à l'espagnolette de la fenêtre de l'appartement de sa maîtresse, une prostituée. Il amenait quelques renseignements, ceux que le Milieu voulait bien qu'il amène. Pour le Noël, dans un certain restaurant des Halles, tous les policiers venaient chercher leur dinde, distribuée par le Milieu. Et les plus hauts responsables de police. On a tout fait pour que ces dérives cessent. L'État aussi en a pris conscience. Quand je suis entré dans la police, le policier n'était pas réellement bien payé (...)"

"J'ai été syndiqué au début de ma carrière au SNAPC. Au moment du changement de statut, je me suis "désyndiqué" parce qu'ils avaient accepté certaines transformations de statuts qui ne me convenaient pas. La réforme des officiers qui deviennent inspecteurs, c'est celle-là qui a été loupée et qu'on a traînée pendant des années (...). J'ai été toujours syndiqué en tant que commissaire. (...) Le syndicat, au sein de la police, est une nécessité si on veut que la personne soit libre de son action, il faut un organisme qui soit là et garantisse sa liberté d'action. Sinon le pouvoir politique aurait tendance – il le fait déjà- à trop manipuler les choses (...)"

"C'est un métier difficile. Une sorte de sacerdoce où il faut un début de vocation. Il y a tellement d'investissement personnel et tellement de problèmes personnels à résoudre. Vous êtes obligé de faire un travail sur vous-même pour vous convaincre que ce que vous faites est dans l'intérêt général. Ce n'est pas évident à résoudre (...)"

- CLAUDE DONADILLE -

Formation et carrière :

Entrée dans la police le 1^{er} mars 1969 à la Direction de la Surveillance du Territoire en tant qu'inspecteur contractuel.

Nommé enquêteur de police en 1972.

Passage du concours d'inspecteur de Police en 1976.

Stage au Commissariat de Saint-Cloud.

Suivant classement, sortie d'école pour le choix des postes : retour à la DST en 1977.

Passage du concours d'inspecteur principal en 1982.

Inspecteur divisionnaire en 1990. Chef du groupe de la division C2 de la DST.

Retraite le 17 décembre 2001 comme commandant fonctionnel.

2 entretiens répartis sur 2 disques :

MD 1 : 6 novembre 2004

MD 2 : 16 décembre 2004

Deux indications de temps (minutage) sont reportées près de chaque plage :

- le temps écoulé depuis le début du MD au moment où commence la plage,
- la durée de la plage.

ENTRETIEN N° 1 (6 NOVEMBRE 2004)

Contexte de l'entretien

Entretien d'environ 2 heures, réalisé au domicile de C. Donadille en sa seule présence. Son épouse et son fils sont passés à plusieurs reprises sans prendre part à l'entretien.

Introduction : indications sur la façon dont va se dérouler l'entretien.

Plage 1 (0'00-1'27) : Origines et cursus scolaire :

Père et mère parisiens.

Né 17 décembre 1946 (Paris III^e).

1 frère plus vieux de 4 ans (ingénieur chez Renault).

Cursus scolaire rapide.

Certificat d'études.

CAP dépanneur en télécommunication en 1965.

Armée.

Au retour de l'armée : travaille dans des maisons spécialisées de téléphonie. Dépannage et installation.

Plage 2 (1'27-4'21) : Entrée à la DST :

Contact en 1968.

Car son cursus dans la téléphonie est intéressant.

Des origines particulières qui destinent peut-être à un métier dans la police : Père : policier à la Préfecture de police qu'il n'a jamais quittée.

"Il faut quand même savoir qu'il y avait deux polices. Elle n'était pas unifiée la police nationale... Elle n'était pas nationale. Il y avait une sûreté nationale et une préfecture de police. (...) Ce n'était pas une police compacte comme maintenant".

"On m'a proposé de rentrer comme inspecteur contractuel à la DST. (...) C'est une personne qui était proche de mon épouse. C'était son parrain et qui m'a dit : "Tu as tout à fait le cursus. Tu peux passer un premier entretien".

Cet homme était administrateur civil et il avait de nombreux contacts dans les milieux policiers.

Entrevue en 1969 : janvier 1969 : passage devant le directeur de la DST et autres personnes. Il répond à de très nombreuses questions sur son parcours.

Retour à son père : était aux RG à la Préfecture de police. Police des jeux notamment. Il accompagne son père aux champs de course (il adore les chevaux).

"Je connaissais tous ses amis. (...) Mon père n'avait pas d'horaires. Je connaissais donc un peu le métier. (...) Et puis il faut croire qu'il y a un chromosome. Ça m'a plu et puis j'ai été attiré, alors j'ai foncé et j'ai dit oui".

N'était pas au premier abord attiré par la police. Pas destiné à ce métier.

Il trouve finalement un métier passionnant : *"le plus beau métier"*.

Plage 3 (5'48-8'28) : Premiers pas à la DST :

Commence à un très faible grade. La paye de l'époque était moins importante que ce qu'il gagnait lorsqu'il travaillait dans les téléphones.

"J'y suis allé pour voir puisque c'était des contrats. J'étais sous contrat".

Premières impressions :

"Je me suis retrouvé dans ce service qui était un service quand même particulier, très cloisonné, très discret, très dur à découvrir, même de l'intérieur, donc il a fallu (...) deux ans avant de tout connaître".

Deux mois de stage à l'arrivée. Formation :

"Pour que les responsables de la DST choisissent dans quel service ils vous mettaient. (...) La DST, tout son organigramme est classé secret défense. (...) Très peu de gens le connaissent".

Mission de la DST : En 1969 : centrer sur le bloc de l'Est. Contrer l'espionnage venant de Russie, Tchécoslovaquie, Hongrie ou même Cuba.

Enquête sur sa personnalité à l'issue des 2 mois de formation.

Elle a lieu à compter de l'entrée à la DST sur toute sa famille et toutes les familles de l'entourage. Enquête d'habilité.

"Ce qu'on demandait surtout c'était quelqu'un qui n'avait pas trop d'idées ni à gauche ni à droite et qui soit prêt à remplir sa mission (...) pour éviter ce que l'on appelait à l'époque les taupes qui infiltraient les services".

Les deux mois de formation : Découvre le travail demandé. Contrer les blocs de l'Est par la surveillance de radio, téléphone (sous le contrôle de la DST). Contrôler l'ingérence des pays étrangers, principalement le Maghreb. Ne s'occupe pas des Basques ou Corses mais uniquement des dangers qui viennent de l'extérieur des frontières. Uniquement ingérence étrangère.

À l'issue de la formation : Apprentissage sur le terrain, sur le tas.

"C'était un peu une famille. Vous êtes pris par des anciens et puis vous êtes sous la coupe d'un ancien ou plusieurs anciens et puis c'est eux qui vous montrent le chemin".

Surveillance dans toute la France. Travail sur terrain.

Voyage dans tout le pays. Découvertes multiples.

Sur le terrain : les contacts (vers 5'50) :

"Un contact c'est quelque chose de fabuleux. Un contact c'est la remise d'un document, d'une information. (...) Vous aviez les Russes qui, pour aller à un contact, suivaient un parcours de sécurité qui durait 3 heures avant d'aller au lieu de rendez-vous pour déjouer tout ce qui était surveillance, tout pouvait leur paraître louche. Automatiquement ils abandonnaient. S'ils avaient un doute, ils n'y allaient pas. Quand on avait la chance

de les tenir jusqu'au bout, eh bien ça pouvait durer trois jours. Enfin, trois jours... il y avait des points de repères (...) avant d'aller au contact. C'était fabuleux à vivre".

Pas d'horaires.

Sa première affaire (vers 7'00) : Une affaire d'espionnage. Reconstruction d'un char par les Russes.

Préfère ne pas donner de noms.

Plage 4 (14'16-7'42) : Prémices du terrorisme :

Années 1970.

Interpellation dans une villa.

Comment appréhender les enjeux et la dangerosité des situations ?

"C'est l'instinct. (...) La filature je dirais ça s'apprend. Et puis après c'est si vous passez bien si vous êtes à l'aise. (...) Il y a une section recherche et une section qui approfondit sur le terrain pour savoir si ce qu'ils nous disaient était la réalité ou pas. (...) Il fallait qu'on les connaisse (les personnes à suivre) donc on avait des points où on allait les observer".

Objectif : mettre des visages, pouvoir reconnaître. Certaines interpellations ont réussi grâce à une bonne connaissance.

Retour sur l'OLP (vers 2'35).

Suivre mouvements et réunions qui se tiennent sur l'ensemble du pays. Inquiétude.

L'affaire Carlos (vers 3'30) :

"Nous on a découvert ce qu'était vraiment le terrorisme avec l'affaire Carlos. C'est là qu'on a changé notre fusil d'épaule parce que la DST traitait un peu le terrorisme comme le contre-espionnage. Elle avait un peu tort. (...) On pensait qu'on tombait sur des gens biens et qu'on pouvait discuter, leur tirer les vers du nez. On avait une relation comme ça dans le contre-espionnage. Les gens étaient loin d'être bêtes. Il y avait automatiquement quelque chose qui passait et c'était des discussions qui s'encadraient".

Affaire Carlos : assurait la protection d'une personne suivie par les services de la DST. Trois des collègues de Claude D. sont allés l'interroger et ils se sont fait abattre tous les trois.

"C'est là que la DST a un petit peu réfléchi en se disant "finalement le terrorisme il faudrait qu'on le traite un peu différemment". (...) On a fait beaucoup plus attention dans tout ce qui était mission terrorisme (...). On

a changé de façon de travailler. (...) On s'est aperçus que là, eh bien on avait à faire à des voyous (...) tout en défendant leurs idées (...) et avec qui on avait plus de risques qu'avec des gens du contre-espionnage (...) avec lesquels il y avait un respect. De toute façon la plupart du temps on tombait sur des gens qui étaient couverts par l'immunité diplomatique donc ce n'était pas eux qui prenaient mais plutôt les gens qui les renseignaient. (...) Le relationnel était très bon, ça n'avait rien à voir avec les gens du terrorisme".

Terroristes : entraînés par les Russes (Carlos entre autres).

Carlos a finalement, même si c'est très longtemps après, été arrêté par la DST et emprisonné par la suite.

Exigence de résultats sur le long terme : À la DST : patience, surveillance des truands.

Il n'y a pas d'obligation de résultat rapide comme pour la PJ par exemple.

Les missions peuvent s'étendre sur plusieurs années et il y a plusieurs affaires en même temps.

Plage 5 (21'58-8'55) : Vie sur le terrain-vie quotidienne :

Permanences et horaires :

"La DST c'était une toute petite maison (500 personnes sur l'ensemble du territoire dont 400 ou 450 dans la seule région parisienne). J'en connaissais au moins la moitié. (...) On faisait pas mal de stages. On se rencontrait un petit peu tous. (...) On était énormément sur le terrain. On rentrait pour faire un compte rendu de filature (...) et puis après on repartait".

De permanence toutes les 5 semaines. Les jours fériés ne comptent pas.

Les relèves (vers **1'50**) :

"La DST c'est plus d'horaires. Nous on tournait en équipe. On a été à la base de la surveillance et on a formé après tous les autres services (...). On ne faisait pas une journée entière comme le faisaient les autres services, on faisait des relèves. Il y avait une équipe qui commençait à cinq heures du matin et qui finissait à 13 heures qui était relevée par une autre équipe qui celle-là faisait jusqu'à deux heures du matin ou trois heures".

C. Donadille met ensuite en place une équipe qui fait une relève vers 19h00 afin que les hommes soient opérationnels.

La vie de famille : Estime que la vie de famille est primordiale pour pouvoir justement garder la tête froide et le sens des priorités.

Il est présent auprès de ses enfants soit le matin soit l'après-midi.

Ne raconte pas (sauf quand cela paraît dans la presse) : c'est, à son sens, ce qui a certainement été le plus difficile pour sa femme.

Sur les gens qui composent l'équipe : La grande majorité sont stables. Pour certains, la vie conjugale ne résiste pas aux exigences du métier.

"Ça ne paraît pas mais c'est très fatiguant de faire des surveillances, nerveusement (...). Et puis, il faut savoir se reposer. Alors, à l'époque, on gagnait des repos".

La connaissance de toutes les missions : Pas de spécialisation sur les affaires.

Une soixantaine de personnes.

Les différentes sections s'échangent les affaires afin de changer les têtes et donc ne pas se faire repérer.

Il faut suivre un minimum de mesures de sécurité : faire attention aux habitudes, privilégier la discrétion.

Il y a eu quelques soucis car certains parlent trop ou se montrent imprudents.

Plage 6 (30'43-2'38) : Le fonctionnement des réseaux terroristes et l'organisation du groupe :

Retour au fonctionnement et à l'organisation des réseaux terroristes :

Organisés comme un gouvernement : le responsable politique, le responsable militaire et les exécutants.

"Quand ça a pété à Orly, on avait arrêté la mission 15 jours avant je crois".

La mission s'est arrêtée parce que le réseau était démantelé et que d'autres missions se sont imposées au groupe.

La ST reçoit ses ordres en direct du président de la République. Et comme les hommes ne sont pas si nombreux que ça, démarrer une mission prend du temps. Démarrer une filature demande un important travail préparatoire.

Fonctionnement et composition du groupe lui-même : Les membres du groupe viennent de tous les horizons. Nombreux sont ceux qui sont originaires de province.

Il y a majoritairement des inspecteurs contractuels et des inspecteurs.

Plage 7 (33'21-13'48) : Le concours d'inspecteur, le stage à Saint-Cloud et le concours d'inspecteur principal :

1976 : passe le concours interne d'inspecteur police.

Le concours est l'équivalent du concours actuel de lieutenant de police.

Écrit : droit pénal, procédure pénale et une synthèse à présenter.

Oral : toujours droit et procédure pénale, culture générale et sport.

Le stage (8 mois) : Deux mois au commissariat de Saint-Cloud.

Raconte des expériences qu'il a vécues en sécurité publique : découvertes de cadavres (vers 1'53). Encadré par un vieux divisionnaire qui le guide dans cette branche de la police qu'il apprend à connaître et qui lui permet d'appréhender une autre facette du métier de policier.

Deux mois très chargés.

Saint-Cloud est un peu le commissariat des hautes personnalités : rencontre notamment avec Lino Ventura.

Interpol était basé à Saint-Cloud.

Le stage est près de son domicile. Il avait demandé ou Sèvres ou St-Cloud.

Cette expérience lui servira dans l'exercice de son métier par la suite.

Le retour à la DST n'était pas assuré : Ils sont cinq, issus de la DST, à passer le concours et seulement trois y retourneront. Le classement joue évidemment sur les affectations.

Puis retour à la DST.

Référence au passage à la "police nationale" (vers 10'45) : Il n'y a plus de "sûreté".

Inspecteur principal : Il passe en 1979 et en 1980 son concours d'inspecteur principal (qui n'existe plus aujourd'hui puisque le concours s'arrête en 1982). Inspecteur : APJ. Inspecteur principal : OPJ.

Cependant, pour lui, sur le terrain, l'obtention de ce concours ne change pas beaucoup de choses.

Plage 8 (47'09-13'14) : La création du GS (groupe de sécurité) :

Créé pour répondre au terrorisme.

Gère "les coups très chauds".

La 1^{ère} mission : Dans le XII^e arrondissement : Interpellation de terroristes.

Évoque une mission à l'ambassade d'Iran : Il est responsable du GS à partir des années 1990-1992.

Loger et nettoyer : "Nettoyer" consiste à aller faire une interpellation à 6 heures du matin.

Ramener la personne dans les services. L'interroger. Recueillir des informations.

Avant l'interpellation, il faut "loger" : savoir où l'individu recherché loge et être certain de l'endroit où il est possible de l'interpeller.

"Dans toutes les interpellations que vous avez à faire, c'est sûr que l'adrénaline, elle monte. Et c'est pareil, quand vous êtes en chasse derrière une voiture, ça monte".

Le GS comporte une soixantaine de personnes : C. Donadille n'a perdu aucun de ses hommes au cours d'une mission.

Ce sont des professionnels.

"Quand on débarque, c'est pas pour rire. C'était prévu, on a essayé de parer à tout ce qui pouvait nous arriver, on calculait, on étudiait avant de faire quoi que ce soit".

Le GS fait des interventions en province : Cela engendre de nombreux déplacements : aucun horaire fixe, un salaire peu élevé, des nuits au Formule 1.

Il fallait aimer sinon il valait mieux partir. Les hommes sont là parce que ce métier leur plaît. Ils sont choisis, cooptés.

Des hommes entraînés : Les hommes du GS sont armés et très entraînés.

Formation au RAID : il organise pour ses hommes des stages de 15 jours (principalement physiques).

Tous les hommes ont validé des stages de "conduite rapide" sur circuit : un jour d'entraînement et un jour de test.

Ceux qui sont volontaires font le maximum de stages. Ce sont pour la plupart des excellents sportifs.

Il n'y a pas de profil type : des "grands costauds" et des "chats maigres". Certains d'entre eux font beaucoup de protection. Il fallait donc les remettre au diapason lorsqu'ils intervenaient dans le GS car, à l'inverse de la protection où il est nécessaire d'être vu, l'objectif du GS est la discrétion pour favoriser l'efficacité de l'intervention.

Plage 9 (60'23-5'41) : La DST et l'ouverture internationale :

La chute du mur change la donne. Il faut s'habituer à la nouveauté de l'Europe.

Les membres de la DST se retrouvent même à former les agents des pays de l'Est qui viennent en stage à Paris.

De plus, la DST entretient des contacts avec tous les "pays amis" : échange d'informations, de techniques, de personnel parfois. Par exemple, pour les Anglais, les hommes de la DST travaillent sur les Irlandais (vers 3'10). Mais il y a aussi des relations avec les Espagnols, les Italiens, les Belges, les Allemands...

Des rencontres sont organisées entre les responsables des différents pays.

Plage 10 (66'04-4'38) : La recherche de la preuve :

La preuve se prend au moment de l'échange, au moment de la transaction, au moment du message radio.

La recherche du "flag".

Les informations divulguées par des traîtres (vers 1'20) : Précision sur un ingénieur qui trahissait les Russes. Il fournissait aux Français et aux Américains de très nombreux renseignements. Il n'est pas sollicité par les services français :

"On ne lui demandait rien. Il aimait la France".

L'interrogatoire : Les membres du GS ne participent pas aux interrogatoires.

Ce sont des spécialistes qui les mènent.

Il n'a jamais vu de coups donnés (ou alors légers, et uniquement lors d'interpellations musclées).

Les types parlent en général rapidement.

Référence à la mafia russe.

L'interpellation (vers 3'25) :

"Ce qui compte pour un policier c'est l'effet de surprise".

Tout est réglé.

Les types sont habitués. Chacun a son rôle.

L'interpellation est très rapide.

Il faut également gérer les imprévus.

Tout cela s'apprend.

Plage 11 (70'42-1'53) : Des concurrents à la DST ?

DGSE :

La DGSE (organe militaire spécialisé dans l'espionnage) n'est pas vraiment un concurrent de la DST.

Il y a plutôt une jalousie de la part de la DGSE.

Il y a toujours eu cette opposition entre DGSE et DST sans que C. Donadille puisse réellement expliquer pourquoi.

RG : Il y a également avec les RG une forme d'opposition.

"Je n'ai jamais eu de problèmes parce que j'étais de la DST. Il ne faut pas le crier sur les toits. Quand vous arrivez en commissariat vous le dites au Lieutenant (...). On avait certaines consignes de pas trop le dire".

Plage 12 (72'35-6'19) : La DST : une famille aux multiples services et aux multiples missions :

"Quand on rentrait à la DST, on rentrait dans une famille. (...) C'était un bloc".

Quasiment personne ne quitte la DST. C'est un contrat moral : si les policiers respectent les exigences, la direction fait tout ce qui est en son pouvoir pour les garder.

Une fois entrée à la DST, le policier qui se passionne pour son travail ne peut pas s'ennuyer, d'autant qu'il y a de nombreux services.

Prévention de l'espionnage industriel (vers 1'10) : Un service s'occupe en particulier des sociétés.

Des hommes sont formés pour remplir cette mission précise.

Les entreprises peuvent joindre les services de la DST si elles se sentent en danger (un numéro spécial est mis à leur disposition).

À propos de la copie du Concorde (vers 2'40) : Les Russes n'ont pas pu obtenir le train d'atterrissage.

L'ingénieur s'est fait interpellé.

Ces affaires, d'espionnage industriel sont nombreuses mais ne sont pas tellement médiatisées.

Sur le nombre d'affaires, toutes missions confondues (vers 3'50) : C. Dondadille en a suivi des centaines.

Certaines missions durent 2 jours, certaines échouent. Et d'autres sont interminables.

Évoque une affaire où la mission est presque bouclée mais le type recherché est décédé.

"Plus on en fait, plus on a le réflexe du terrain, plus on a la façon de se placer, la façon de disparaître, la façon de trouver où il faut s'implanter. Trouver de vieux appartements, faire semblant d'être des peintres. (...) On s'appliquait".

Plage 13 (78'54-13'19) : Des spécialistes et une mission spéciale :

La DST est confrontée aux stéréotypes :

Les films véhiculent une image déformée du travail réel des services de contre-espionnage.

D'autre part, tous les systèmes montrés comme novateurs (il fait référence à l'émission "caméra cachée") étaient utilisés par les services de la DST depuis des années.

"On était des précurseurs".

La DST s'entoure de nombreux spécialistes dans tous les domaines :

"La DST doit être à la pointe de tous les trucs qui sortent. On doit tout tester".

La mission s'arrête à l'interpellation : Ils fonctionnent globalement en vase clos.

Même si les RG ou la 6^e DPJ traitent le terrorisme, même si parfois ils s'occupent des mêmes affaires, chacun conduit sa mission.

La DST disparaît après l'interpellation. Les personnes sont ensuite confiées aux services PJ. C'était un aspect frustrant car les policiers de la PJ ont par la suite tendance à s'approprier l'affaire alors que le travail de repérage, filature et interpellation est celui conduit par la DST.

Le devenir des interpellés : En espionnage : les condamnations sont généralement effectives : détention au Fort de l'Est.

Il revient sur les conditions en PJ où les interpellés sont souvent libérés très rapidement.

Évoque le cas des diplomates (vers 4'00).

Les sources (vers 5'40) : Importance des sources.

"C'est pas de la délation (...). C'est bien. Ça sauve des vies humaines parce que à une période ça pétait sec dans Paris".

Sa perception du métier et de la mission (vers 6'40) : Évoque son épanouissement personnel.

Il a parcouru la France entière, connaît Paris comme sa poche.

Il a de très nombreux rapports humains avec des personnes très différentes.

Il observe tout ce qui passe autour : la nuit, le jour. Les gens sont différents. De son poste, il est un observateur privilégié des ses concitoyens.

Il voulait également transmettre ce qu'il avait appris. Il trouvait cela indispensable.

L'esprit d'équipe, la confiance.

Plage 14 (92'13-6'40) : S'adapter au milieu :

La présence des femmes : À son époque, il inaugure la venue des premières filles. Vers 1970.

Au départ en tant que secrétaires puis en tant que policiers.

Les filles planquent parfois mieux que les garçons.

De nouvelles possibilités s'offrent comme celle de former des couples.

Les planques : se fondre dans le décor : On s'aperçoit qu'on passe facilement inaperçu.

Mais il faut adopter les règles des endroits où l'on planque.

Il faut savoir s'adapter aux différents contextes, apprendre à connaître les gens, à fréquenter les commerces.

Évoque des moments où il faut passer d'une mission pour laquelle il s'agit de passer inaperçu à l'accueil d'une personnalité à l'aéroport. Et inversement.

"Ce qui est grisant dans ce métier-là (...) c'est que c'est jamais pareil. Vous ne pouvez jamais prévoir ce qui va se passer. (...) Ça ne se passe jamais comme prévu. Il y a toujours un petit truc en plus. (...) C'est un métier qui vous ouvre des horizons. Vous voyez la vie".

Une découverte sans idéaux (vers 5'10) : C. Donadille n'entre pas à la DST avec des idéaux, bien au contraire (évoque certains événements de sa jeunesse avec son frère).

C'est un homme franc (ce qui lui jouera des tours parfois dans sa vie professionnelle).

Plage 15 (98'53-2'15) : Sur les changements de la police et la mise en place des grades :

La police a changé. Elle n'est plus celle qu'a connue C. Donadille.

Il évoque avant tout le passage aux grades. Le divisionnaire peut être débraillé et pour autant compétent. Le grade de commandant quant à lui (alors que la fonction est la même) implique une certaine tenue, une certaine déférence. La tenue elle-même (uniforme) rigidifie les comportements.

Ces valeurs militaires ne sont pas compatibles avec les missions et le fonctionnement de la police.

Il n'estime pas nécessaire qu'il y ait des grades pour que cela permette le respect.

Il évoque ses rapports avec ses différents patrons, les réunions, les discussions.

Plage 16 (101'08-6'06) : La complémentarité du sport et de l'esprit :

Évoque sa passion pour le rugby.

Au sein du GS, le sport est bien évidemment primordial :

- des rugbymen,
- des spécialistes de sports de combat : judokas, karatékas,
- des footballeurs.

Certains faisaient partie de l'équipe nationale de la police.

Évoque un patron de PJ qui adorait le rugby et prenait en priorité dans son commissariat des joueurs de rugby.

À la DST : des sportifs mélangés à des intellectuels : beaucoup de gens adroits et de gens d'esprit. En planque pendant plusieurs heures à deux dans une voiture, il faut savoir quoi se dire !

Les hommes avaient pour la plupart des passions (il évoque le modélisme, les voyages...).

C. Donadille se sent investi d'une vraie mission d'intérêt public. Au service du pays.

ENTRETIEN N° 2 (16 DÉCEMBRE 2004)

Contexte de l'entretien

Entretien d'environ 2 heures, réalisé au domicile de C. DONADILLE en sa seule présence. Son épouse est passée à plusieurs reprises sans prendre part à l'entretien.

Plage 1 (0'00-0'32) : Présentation de la division C2 – Extrait audio (sans date/sans auteur/provenance secrète) :

"Créée en 1963, intégrée à la sous-direction C dite des services techniques et informatiques, la division C2 se voit confier l'exécution des surveillances et filatures réalisées au profit des sections opérationnelles de la Direction

de la Surveillance du Territoire. Présentant en outre la particularité d'être dotée d'un groupe de fonctionnaires particulièrement spécialisés, elle assure également les missions de sécurité et de protection ainsi que les interventions de police à caractère délicat engagées par la DST".

Plage 2 (0'32) : Précisions : Indications sur la façon dont va se dérouler l'entretien.

Plage 3 (1'04-5'55) : Les principaux services de renseignement et de contre-espionnage étrangers et les rapports avec la DST :

Pays	Service de renseignements	Service de sécurité
États-Unis	CIA	FBI
Grande-Bretagne	MI 6	MI 5
RFA	BND	BFV
Italie	ESISNI	
Espagne	CESID	
URSS	KGB (civil) GERU (militaire)	
Tchécoslovaquie	ESTB (civil) ZS (militaire)	
RDA	HVA (civil) VFK (militaire)	
Pologne	MSW (civil) S2 (militaire)	
Italie	Securitate (civil) DI (militaire)	
France	DST (Civil) DGSE (militaire)	

Explications sur les relations avec les agents des autres services qui, précise C. Donadille, se tramment dans les hautes sphères.

Revient sur la formation que la DST dispense aux pays de l'Est après la chute du mur. L'objectif est de restructurer ces pays et éviter qu'ils soient pénétrés et détruits.

Avant la chute du mur, c'était la lutte à couteaux tirés.

Plage 4 (6'59-15'59) : Astuces et comportements sur le terrain : la connaissance de la personne filée :

Le système D à la Française :

"Tous les autres pays avaient tout ce qu'il fallait, mais nous (la France) on avait un petit plus, c'était le système démerde. (...) Le point fort c'est que partout où il y avait un petit problème, eh bien il y avait toujours une solution et puis on la trouvait. (...) Même si on n'avait pas réfléchi à tel sujet, on arrivait toujours à se débrouiller. (...) Il y avait toujours un petit plus que les autres n'avaient pas. On arrivait à récupérer des gens

alors que les autres ne les récupéraient pas, avec de la chance. (...) Le gars qui n'a pas de chance, c'est pas la peine de faire de la surveillance".

Le contact : à la pêche au renseignement : Le contact est primordial. Il faut chercher le renseignement sans que l'interlocuteur s'en rende compte.

Évoque l'importance de la ou du concierge ou des tenanciers de cafés.

Il ne faut pas donner l'alerte.

Le relationnel s'apprend sur le terrain.

Observation : Il faut repérer les changements dans les habitudes : changement d'habillement, d'horaires.

L'observation est une donnée primordiale.

"L'observation était énorme parce que, pour le contre-espionnage, surtout pour le contre-espionnage, c'était énorme. Il fallait suivre, ni trop loin ni trop près, mais il fallait quand même être assez près pour voir si le gars faisait une marque sur un poteau ou collait un papier qui voulait dire qu'il confirmait le contact. C'était une façon de dire (...) qu'il allait se passer quelque chose. (...) Ils avaient juste un point de repère à un endroit, n'importe où dans Paris".

Explique ce qu'est une "boîte aux lettres morte" : déposer un objet dans l'attente que quelqu'un vienne le récupérer. À ce moment-là, il faut attendre.

Évoque les échanges de sacoches, notamment dans le métro.

= il faut le tenir.

La tenue vestimentaire : La manière dont s'habillent les gens est fondamentale dans le repérage.

Il faut avant tout regarder les chaussures.

"Désilhouettage" : certaines personnes suivies changent de tenue afin de brouiller les pistes et troubler la filature. Il faut alors regarder les chaussures car généralement, on change de tenue mais pas de chaussures.

La description complète et détaillée.

"Dans le contre-espionnage, ce qui comptait, c'était la précision. Quand une personne sortait, c'était hyper important pour nous de tout noter. La sortie. Sur quel trottoir elle marchait : pair ou impair. Comment il traversait. Tous, tous, tous les petits détails".

La plupart des gens ont un parcours quand ils sortent de chez eux : c'est l'habitude qui veut ça. Il faut donc connaître parfaitement le parcours et c'est au moment où la personne filée change son parcours qu'elle devient intéressante.

"Automatiquement, on apprenait par cœur ses déplacements".

Au final : l'étude précise de la personne :

"C'est le but de la ST, c'est le but du contre-espionnage. C'est d'abord d'étudier la personne, l'étudier en entier. S'il fume, s'il boit, s'il aime les filles. (...) Il fallait tout connaître sur la personne. (...) Si c'était un sportif, si c'était plutôt un intellectuel. (...) Est-ce qu'il écrit main gauche, main droite ? (...) Les fréquentations. (...) Parfois deux mois d'observation".

Et avant tout : bien connaître le quartier et toutes les possibilités de quitter le quartier. Tous les ingrédients qui peuvent permettre de mettre en place la filature. Il faut avoir un top départ très long pour ne pas être repéré.

Discussion en filature : Elle est brève.

Parois : mise en place d'un langage codé (par exemple : "Le tas de pierre" : l'Arc de Triomphe).

Plage 5 (22'58-3'17) : Le jargon :

Loger : Une personne qui arrive d'une ville de province ou de l'étranger. Il faut savoir où elle se loge.

Sauter : Interpeller quelqu'un. "On pénètre et on saute".

Le contact : La rencontre de personnes.

Le relais : Changer les têtes, changer les voitures.

Une source : Personne qui renseigne.

La cible : La personne qui est suivie.

Plage 6 (26'15-7'09) : L'affaire arménienne et l'attentat d'Orly :

Réseau démantelé par la DST.

Démarrage sur un Arménien qui est un responsable militaire.

Une source prévient qu'il compte monter un réseau terroriste.

La DST le loge (à Bois-Colombes).

L'Arménien les conduit au responsable politique.

La DST loge et identifie tous les gars qui mettaient en place un réseau d'une dizaine de personnes :

- l'observateur,
- le fabricant de la bombe.

Leur objectif : attentat à Orly.

Il faut plus d'un an pour que l'ensemble du réseau soit repéré.

Neuf hommes très méfiants.

Quand il y a trop de méfiance, il vaut mieux laisser quelques jours : "*Quand c'est chaud, il vaut mieux lâcher que de griller l'affaire*".

Chaud : si le gars qui est suivi regarde derrière, s'inquiète. Il faut prendre des distances et le "laisser faire son cinéma" et attendre qu'il soit rassuré pour reprendre l'affaire.

Les hommes de la DST sont frustrés car c'est la 6^e DPJ qui fait l'interpellation :

"Souvent, c'était ou la PJ ou le RAID qui venaient sauter".

Plage 7 (33'24-2'02) : Répartition des tâches :

- Une division sur le terrain.
- Une division qui gère l'information : recherche, parents, écoutes téléphonique, réseau...

Par exemple, lors des écoutes, si le type appelle une personne très souvent, la division information demande à la division sur le terrain de le loger.

- Le responsable de la mission : il gère l'ensemble et fait intervenir les différentes divisions et leurs compétences pour mener l'affaire.

Plage 8 (35'26-4'02) : Échecs et réussites :

La fin tragique de l'affaire arménienne : Le réseau est monté.

La DST l'a identifié.

La mission est suspendue.

Il est impossible de savoir quand ils vont agir. Les membres du réseau ne sont plus sous surveillance. Une valise est posée à Orly 15 jours après et la bombe explose.

Mais une majorité de réussites : Un travail de patience.

Après Orly, il n'y a plus eu d'attentat dans tous les milieux : libyens, palestiniens, marocains, tunisiens, syriens...

"On leur a peut-être fait un peu mal. (...) On a bien travaillé. On a fait notre boulot. C'est vrai qu'on a eu de bonnes sources. C'est vrai qu'on a eu de bons renseignements et c'est vrai qu'on a conclu de belles choses".

Plage 9 (39'28-9'02) : Haine et racisme à la DST ?

Il n'y a pas de racisme ni de xénophobie.

C'est un combat.

Il y a autant de "terro" français que de "terro" arabes.

"On peut avoir un peu la haine contre les gens qui choisissent la facilité. Rien de plus facile que de poser une bombe. (...) Et en plus on vise des innocents. (...) Quand ils ont fait taper la bombe à Montparnasse (...) ils ont tué une majorité d'étrangers. (...) C'était gratuit. C'est nul. (...) Donc on avait la haine, le racisme non. La haine, c'est encore un grand mot. On était en colère. (...) C'était pas compréhensible pour nous qu'on puisse faire ça aussi bêtement".

Explique, à l'opposé, le fonctionnement de ceux qui visent des personnes précises et pas des innocents.

D'ailleurs, il y avait des Maghrébins dans la DST.

La DST, intègre de nombreux Pieds-noirs au niveau de la guerre d'Algérie.

"Il y avait la hargne mais il n'y avait pas de racisme".

Il faut avoir une ouverture d'esprit adaptée. Le raciste ou le "con" n'a pas sa place à la ST.

Plage 10 (48'30-1'10) : Les journalistes :

Il est possible de dévoiler les secrets quand ça paraît dans la presse.

Réflexions sur les différences entre les articles et la réalité.

Leur reproche parfois de ne pas vérifier leurs sources.

Mais en même temps en joue car "la désinformation faisait partie du contre-espionnage".

Plage 11 (49'40-4'29) : Initiatives et innovations :

Fier d'avoir été à la base de certaines modifications :

- les relèves,
- les horaires,
- une façon de travailler plus souple,
- l'utilisation de nouveaux matériels (motos, *vespas*/implantation de nouveaux matériaux électroniques).

"Il faut être au parfum de tout ce qu'on peut faire. Mais ça on avait des spécialistes qui le faisaient. Ils faisaient tous les salons (...) et tout ce qui pouvait nous intéresser, on essayait de l'adapter à notre façon. On a été les premiers à avoir un appareil photo dans une veste. À l'époque c'était fabuleux. (...) Maintenant ça apparaît archaïque".

Puis, après, arrivée de la vidéo.

Explosion à partir des années 1978.

Ce qu'il faut réduire, c'est le volume.

Pour ce qui tourne jour et nuit, il faut solutionner les problèmes de batteries.

Plage 12 (54'09-8'02) : Le GS (Groupe de Sécurité) parmi les autres divisions :

Créé dans les années 1977-1978.

Au départ, C. Donadille refuse de l'intégrer.

L'objectif du groupe est de pouvoir faire des interpellations délicates. Il fallait être professionnels, à l'image du GIGN ou du RAID.

Une quinzaine de personnes formées aux techniques de combat et au maniement d'explosifs entre autres.

Prend le *commandement du GS* dans les années 1990, à partir du moment où il est divisionnaire.

"C'était de la filature mais avec un petit plus".

- interpellations délicates,

- protection de personnes étrangères en visite.

Les hommes agissent masqués, habillés en noir, sans insigne, ni écusson, ni brassard.

La répartition des responsabilités au sein de la division de surveillance dite C2 : C. Donadille dirige :

- le groupe de sécurité,

- une section de filature,

- chapeaute les deux autres sections.

Soit 80 personnes environ.

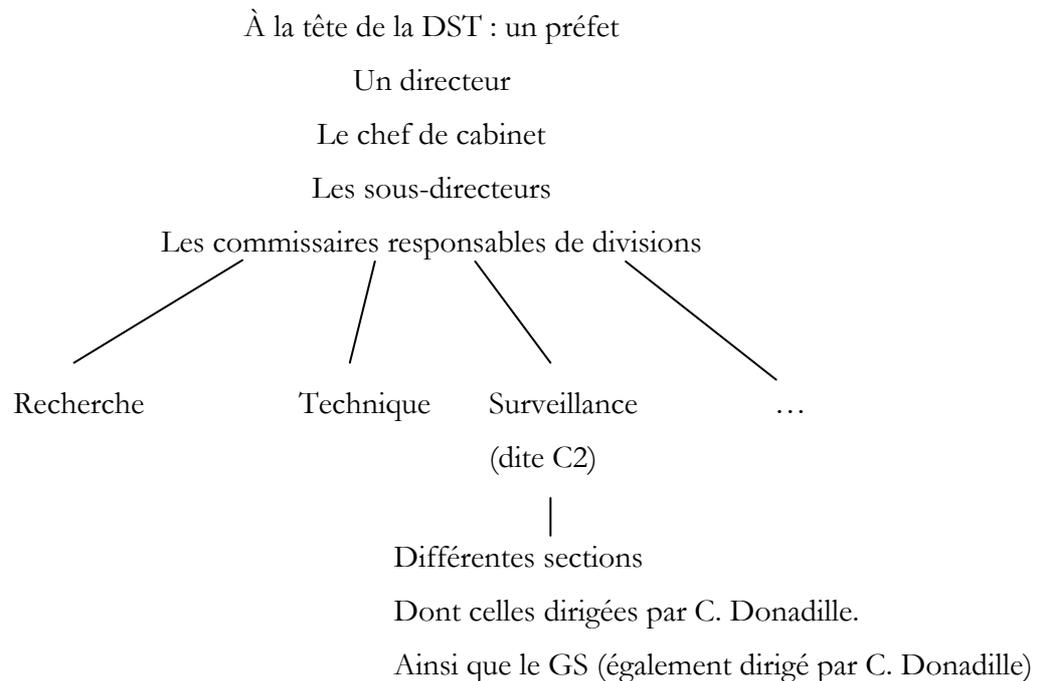
Un autre inspecteur divisionnaire dirige une section.

Un commissaire dirige toute la division dite de surveillance ou encore "division C2" (160 personnes environ). C'est le service du terrain.

La DST est en fait organisée en divisions :

- la division de surveillance (C2) à l'intérieur de laquelle se trouve entre autres le GS,
- de recherche,
- technique,
- terrorisme,
- relations internationales,
- formation interne...

Tentative d'organigramme succinct :



L'organigramme est tenu secret défense.

La division C2 a une vue d'ensemble sur toutes les sections puisqu'elle est sollicitée par toutes les autres sections qui demandent des filatures.

Plage 13 (62'11-1'10) : La DST, parfois repérée ?

Les services étrangers se renseignent sur les membres de la DST.

Le cloisonnement n'est pas toujours efficace.

Les adresses de certains membres de la division C2 sont retrouvées lors d'interpellations.

"L'armée rouge japonaise nous avait envoyé (...) des roses au bureau, sans épines. C'est signe de mort".

Plage 14 (63'22-26'29) : En guise de bilan :

"J'ai eu la chance d'être à la DST (...) au moment où on a fait énormément d'affaires. Autant d'espionnage que de terrorisme".

Le service fonctionnait bien : Depuis son départ, C. Donadille a rencontré des membres du KGB qui lui ont dit qu'ils craignaient les hommes de la DST. Alors que ces derniers étaient peu nombreux. Signe que le service fonctionnait bien.

Retour au rapport avec les Russes.

À la DST, il y a des traducteurs de toutes les langues, des spécialistes du décodage.

Retour sur le pillage industriel (vers 3'57) : Le Français n'a pas l'espionnite.

Évoque la culture et la nécessité du secret (vers 6'10).

La caisse noire (vers 7'42) : Utilisée pour les sources qui exigent de l'argent en échange de leurs renseignements.

Caisse noire du Premier ministre.

Mettre certaines sources au vert, leur trouver un appartement, un travail.

Les truands les appellent "balances" ou "indics". Les gens de la DST les appellent "sources" : une notion de respect pour ces gens qui donnent des renseignements (chacun avec ses motivations) et qui parfois sauvent des vies.

Une approche du genre humain (vers 12'00) : Mais c'est une approche noire : destructions, vols, trahison...

C'est pour cela qu'il faut être bien accroché et bien stable.

Des suivis psychologiques se mettent en place.

Comme ouverture : réflexions sur l'évolution de société en général (vers 14'00) : Il fait le constat d'une société consummatrice, soucieuse, angoissée, individualiste.

"C'était moins compliqué. Je ne veux pas faire le vieux réac. (...) On discutait beaucoup plus. On sortait. (...) On avait beaucoup plus d'échanges. (...) Le soutien se faisait entre hommes. (...) On remplaçait le psy. (...) On était soudés".

- GEORGES DURNEY -

Formation et carrière :

Né le 23 avril 1917 à Dijon.

Entrée dans la police régionale d'État après concours passé en juillet 1942 de retour de captivité.

Secrétaire de commissariat affecté successivement à Dijon, Nevers, Auxonne pendant la guerre. Révoqué pour abandon de poste en juin 1944, réintégré après la Libération à Dijon.

Officier de paix principal, chef de poste à Laroche-Migène, Auxerre, puis retour à Dijon en 1953 où il devient secrétaire du service de sûreté urbaine.

Carrière intéressante par sa banalité d'un OPJ procédurier dans des petites villes sans commissaire, puis à Dijon.

Considérations nombreuses et désabusées sur le métier, la carrière, les moyens, les gendarmes, les policiers...

Départ en retraite en avril 1971.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR J.M. BERLIÈRE LE 11 MAI 2004 AU DOMICILE DE G. DURNEY

Contexte de l'entretien

Entretien d'environ 2 h 45, réalisé au domicile de G. Durney en sa seule présence. Enregistrement interrompu brutalement (fin MD ? pourtant programmé en quadruple durée) à 3 minutes de la fin.

Niveau sonore à peine audible (micro trop loin ?). De plus, G. Durney tape plusieurs fois sur la table voire touche le micro générant de forts bruits qui couvrent la voix.

Filage de l'entretien

0'00-2'36 : Introduction par JMB.

2'36-20'39 : Enfance, guerre et captivité.

2'36-3'27 : Les raisons de son entrée dans la police. Aider ses parents de "petite extraction". Avait fait son service militaire pendant la guerre et avait été fait prisonnier. À son retour de captivité, n'a que le bac en poche.

3'27-4'36 : Milieu familial : père cheminot.

4'36-5'05 : Études à Dijon à St Joseph (lycée privé) : bac général avec allemand-anglais.

5'07 : Mobilisation et captivité. Service militaire tôt pour "en être débarrassé". Mobilisé le 26 août 1939. En Moselle ("seul secteur où on se battait à peu près régulièrement"), 15^e division (artillerie ?).

6'41 : Tentatives de démoralisation allemandes, renseignements apportés par la 5^e colonne.

8'15 : Relevés et dirigés sur l'Aisne.

8'59 : Le 10 mai et la campagne de Belgique.

9'45 : La reddition dans la poche de Lille : 16 mecs qui résistaient à Jembloux face à deux divisions de Panzer.

10'55 : Faits prisonniers ; Lille-Aix-la-Chapelle en wagons à bestiaux ou à pied (?).

11'38 : La captivité près de la frontière hongroise (Kaisersteinbrück au nord-est de l'Autriche). Kommando au sud-est de l'Autriche. Hôpital militaire à cause d'une sciatique, tentative d'évasion échoue au dernier moment. Demande à rentrer au camp, sa situation matérielle s'en ressent.

18'46 : Visites médicales et contre-visites pendant 2 mois pour être rapatrié.

20'22 : Arrivée à Dijon. Démobilisé à l'hôpital le 16 juin 1942.

20'39 : Entrée dans la police : article dans le journal en juillet pour recruter des inspecteurs de sûreté, "potasse" du droit.

21'23 : Passe le concours à Dijon. Reçu premier.

22'30 : Le 2 octobre, affectation au commissariat central de Dijon.

23'00 : Une de ses premières missions avec le vieil inspecteur Champy, va surveiller la famille (juive) Frometz qui était voisine de chez ses parents, est ami du fils...

"Si c'est ça la police ... où est-ce que j'ai mis les pieds ?".

25'00 : GD ne connaissait rien à la police avant d'y entrer : "c'était la première offre d'emploi". Aucune remarque négative de ses parents (grâce au titre d'inspecteur ?). Avait avant la guerre passé le concours de surnuméraire des PTT (recalé à cause d'une note éliminatoire en maths). Avait été réclamé aux PTT pendant qu'il était prisonnier, à sa démobilisation : trop tard.

26'42-28'21 : Retour à la mission de surveillance. Avec son collègue, passe la moitié de cette nuit froide à boire du chocolat chaud chez ses parents. Dernière fois qu'il a à faire à des Juifs.

28'21 : Ce fut sa seule mission concernant des Juifs (Intervention de JMB sur les rafles à Dijon par la police dijonnaise).

29'53 : Précisions sur son statut : police municipale dijonnaise pas encore étatisée (elle le sera en janvier 1943).

30'43 : Leçon pratique : comment se tirer d'un mauvais pas : concours de secrétaire de commissariat (**31'09**) pour être exempt de ces "missions". A sauté sur l'occasion.

31'29 : Reçu "que 2^e" au tout début de 1943 (donc déjà étatisé). Ne peut pas rester à Dijon car il n'y a qu'une place.

32'02 : "Nevers, l'horreur" : ambiance au commissariat, dans la ville, manque de nourriture.

32'28 : L'ambiance au commissariat. Commissaire Darcelles "collabo de premier ordre". Nevers, passage vers la zone libre (*sic*).

34'24 : Refuse de faire des rondes : "statutairement, le secrétaire de commissariat n'a pas à faire le travail d'un inspecteur".

34'45 : Obligés d'aller assister à une "démonstration de la LVF" : ils ont lu des revues dans un coin.

35'07 : Appelé par le juge d'instruction de Nevers : "*venez donc faire le greffier chez moi*".

35'50 : La police de Nevers : importante car gare sur la ligne Paris-Moulins-Vichy, ligne de démarcation.

36'54 : Mr Calais, secrétaire de la préfecture, parle à GD de la création de commissariats, dont un à Auxonne.

37'57 : Part pour Auxonne à la fin du printemps 1943 (?).

39'11 : Totalement illégal : il est chef de poste et chargé des procédures sans même être officier de police judiciaire.

39'35 : "Guère mieux" : ambiance pas extraordinaire, population "indéterminée".

40'06 : À Nevers, les gens auxquels il avait affaire avaient été arrêtés pour trafic de beurre...

40'46 : Les policiers d'Auxonne : une douzaine d'agents, un inspecteur, GD, pas de commissaire.

41'12 : "Une partie des maraîchers pétainistes, voire pro-nazis", mais pas de généralisation : certains sont morts en déportation.

42'06 : Analyse basée sur une anecdote : la veuve d'un maraîcher collabo descendue par la résistance.

43'03 : 2^e événement : avait été convoqué à la *Kommandantur* pour la 2^e fois. Avant de raconter cette affaire, veut rappeler les événements dans l'ordre chronologique !

43'31 : Exemples de procédure. "J'assistais avec le médecin légiste aux exhumations. En fait, rien n'était légal. Mais fallait faire marcher la boutique".

44'15 : Réception des ordres de réquisition pour le STO. "*On n'a jamais trouvé personne. Mais les gens étaient un peu bornés*". Ex. : il va chercher le fils de la libraire :

"*Votre fils n'est pas là ?*

- *Si si, je vais vous le chercher.*

- *Non, votre fils n'est pas là*".

45'41 : Même mésaventure à propos du STO : l'inspecteur contrôle les papiers à la sortie du cinéma. "*Il trouve un réfractaire, il lui dit : "fiche le camp !"*". L'autre ne comprend pas et l'inspecteur est obligé de le gifler, ce qui attire les badauds... "*Voilà l'ambiance d'Auxonne*".

46'16 : L'ambiance du poste : les collègues étaient d'accord.

46'31 : Première convocation à la *Kommandantur* (caserne Bonaparte).

"*Comment se fait-il que vous, la police, vous ne trouviez jamais d'armes qui sont parachutées au pont, et que les gendarmes en trouvent ?*" GD dit la vérité : il n'était pas au courant.

48'22 : Retour à "l'attentat sur la personne de la veuve X" : a été de nouveau mis au courant de cette affaire en étant convoqué à la *Kommandantur*. "*Vous aviez un agent de police qui est passé à côté et a fait semblant de rien*" mais GD n'était pas au courant car le gars s'était tu. "*Comme j'avais eu l'habitude de tromper les Allemands étant prisonnier, j'ai commencé à lui raconter un boniment en allemand : ce Lachiche, je ne peux rien en faire, j'étais décidé à demander sa révocation...*" (printemps 1944).

51'03 : S'aperçoit qu'"*il y avait des colliers de chien (Feldgendarmen) qui étaient toujours fourrés au commissariat. J'étais sous surveillance, c'était évident*".

51'43 : À la même époque, est chapeauté par "*un commissaire, un vrai, un Corse qui s'appelait Mattei Roc (?)*".

53'09 : Ordre d'arrêter un "*petit Juif totalement inoffensif qui avait environ 16 ans*". "*Je me suis interposé. Il (le commissaire) l'a fait arrêter*".

54'25 : À la Libération, Mattei Roc vient le menacer : le Juif étant rentré de déportation, GD avait dû témoigner et donner sa version de l'arrestation.

55'10 : Échauffement du commissariat, va parler à quelqu'un du maquis. (Inaudible). "*Les policiers veulent partir au maquis au moment du débarquement*".

56'41 : Rendez-vous avec les gens du maquis à côté du cimetière donc à côté de la *Kommandantur* ! Les maquisards ont finalement refusé de les recevoir : "*parce qu'on était policiers*".

57'38 : Prête quand même sa grosse moto Peugeot pour les liaisons.

58'29 : Le débarquement : tous les policiers se dégonflent sauf deux qui partent au maquis (se termine en correctionnelle : étaient chargés de récupérer du fourrage... et en fait le vendaient).

59'45 : GD dit à Mattei : *"faut pas compter sur moi. Je n'obéirai jamais à Darnand"*. *"J'ai pris mes cliques, mes claques et mon vélo. Je suis parti me cacher"*.

1h00'38 : Se cache dans des fermes jurassiennes (oncles de sa fiancée).

1h01'27 : Caché dans une ferme de la forêt de la Serre où il y avait un maquis.

1h02'40 : Retour sur sa fuite d'Auxonne.

1h04'16 : Contrôles d'identité de plus en plus pressants : à la sortie de la messe par les Allemands (parenthèse – **1h06'20** : pas de miliciens à Auxonne ; **1h06'20-1h07'08** : gendarmes et GMR).

1h07'15 : Russes blancs (Vlassov ?), patrouilles allemandes et GD.

1h08'03 : Arrivée à Dijon (2^e quinzaine de juillet ?).

1h09'21 : Va se baigner avec sa fiancée à Plombières. Au retour, barrage sur la nationale (au Foulon) : *"ils (les Allemands) chassaient les cartes de travail"*.

1h10'56 : Arrêté et emmené dans une usine désaffectée. Retrouve l'Ausweis qu'il avait conservé dans sa fuite d'Auxonne. Apprend qu'il doit être emmené le lendemain à Belfort, demande en allemand à parler à un officier. *"Je ne comprends pas pourquoi vous arrêtez un policier"*, explique qu'il est venu depuis Auxonne rendre visite à sa fiancée.

1h14'09 : *"Les GMR de l'école de Plombières avaient levé l'ancre aussi. Le colonel avait été arrêté par les Allemands, emmené à la Gestapo rue Dr Chaussier..."*.

1h14'33 : Sort son *Ausweis* (périmé) pour prouver ses dires. Heureusement, l'officier ne regarde que le recto.

1h15'06 : *"Vous allez me faire le plaisir de filer à Auxonne immédiatement"*.

1h15'22 : Le même jour, 300 mètres plus loin, un autre Allemand lui demande ses papiers : *"je viens d'être contrôlé à côté. Alors il est parti en maugréant"*.

1h16'14 : Organisation de ses journées à partir de ce moment-là : devient plus prudent (jusqu'à la Libération).

1h16'50 : Entre-temps, la police française était allée interroger sa mère.

1h17'07 : Entre-temps GD a été révoqué.

1h17'15 : GD voit fleurir les brassards FFI comme il avait vu fleurir les drapeaux nazis à Aix-la-Chapelle quand il y était passé en rentrant de captivité.

1h17'33 : Retrouve un camarade de captivité passé au maquis comme adjoint de Jarlaud.

"J'aurais tout eu à ce moment-là si j'avais voulu. Ça m'aurait évité des complications par la suite". Ils le réintègrent ?! *"Jarlaud est devenu commissaire divisionnaire ici à Dijon, à la Libération"*.

1h19'09 : Affectation au 1^{er} arrondissement de Dijon (rez-de-chaussée salle de Flore, côté cour de la mairie).

1h19'40 : Explication du système des commissariats dans les grandes villes : trois arrondissements à Dijon, situation des services de la brigade régionale, de la DST et des RG à Dijon.

1h20'52 : La libération de Dijon.

1h21'17 : *"À l'époque, la police n'était pas armée. On gardait ce qu'on pouvait"*.

1h21'37 : *Flash back* : retour en 1942 quand il est secrétaire au premier arrondissement : le commissaire principal Kamacher était en liaison avec un maquis.

1h22'00 : Donc bonne ambiance, *"on s'entendait très bien"*. Petits actes de résistance : prévient les archives avant que les Allemands n'arrivent...

1h23'27 : Retour à la Libération (11 septembre 1944).

1h23'43 : La section de la PJ commandée par Marsac (chef des SAP : lutte contre les anti-nationaux). JMB évoque le commissaire Bon de la SAP.

1h25'07 : À l'époque, excepté pour les affaires importantes, pas de rapports avec la SRPJ.

1h25'42-1h30'54 : Le lynchage du commissaire Marsac, chef de la SAP de la 11^e BT.

1h27'09 : Précisions sur la réintégration de GD : presque tout de suite après le 11 septembre (montre un papier datant de janvier 1945 précisant que sa suspension a été cassée le 15 juin, antidaté).

1h27'21 : JMB sur les arrestations de policiers à la libération, le procès Marsac, la manifestation...

1h30'54 : Souvenirs sur le plan professionnel de la période : *"méfiance de la masse de la population"*, *"il est arrivé une période où il fallait choisir : c'était la France avec ce que ça représentait, ou l'Allemagne, la collaboration ou la droiture"*. À Dijon, Auxonne, Nevers, *"il y avait peut-être des couards, mais des vrais collabos, très peu"*.

1h33'45 : Exemple d'un gars qui travaillait avec Marsac puis est parti en Allemagne aider le Wehrwolf (?).

1h34'48 : Réaction des policiers devant l'action de Marsac puis son exécution.

1h35'42 : JMB : le retour des déportés ? Ne s'en souvient pas. Se concentrait sur le concours d'officier de police judiciaire. En plus, sa femme (mariage en décembre 1944) était institutrice à Is-sur-Tille.

1h36'46 : L'épuration : arrestation d'un artiste dramatique dijonnais ; les femmes tondues. *"c'était aux mains de la résistance, on n'était que les spectateurs. C'était le profil bas. C'était même très difficile à supporter. Nous, on savait comment étaient cloisonnés les services"*.

1h39'44 : *"J'ai quand même eu de la chance"*.

1h40'24 : le reste de sa carrière : concours d'OPJ au printemps 1945.

1h40'35 : Création de commissariats dans toutes les villes de moins de 10 000 habitants (toujours loi de 1941 : polices municipales jamais rétablies). Les "patrons" des commissariats sont des OPJs.

1h41'37 : À la suite d'un accident de la route, ne peut se présenter au concours où il aurait pu espérer le poste de Joigny (concours régional).

1h42'06 : Se retrouve à Laroche-Migennes. N'est pas commissaire mais chef de poste faisant fonction de commissaire.

1h43'23 : *"Me voilà là-bas"* (juin 1946-1949), énorme responsabilité à cause de la gare. Centre à Migennes, avec Laroche (1 200 habitants) et Chegny (?) (4 000-5 000 habitants) pour atteindre 10 000 habitants donc 3 maires différents : *"un socialiste, un de droite, un ch'sais pas"*. *"C'était ma seule façon de tirer les ficelles et de m'en tirer"*.

1h44'54 : *"Le travail était énorme"* : arrive la veille de grandes grèves du chemin de fer. Quinzaine de policiers avec un seul inspecteur.

1h45'33 : Rôle des policiers (aussi un adjudant chef de gendarmerie "Ramasse-miettes", qui se contente de faire son marché). S'occupent aussi des crimes sans faire appel au SRPJ (sauf dans certains cas, non précisés).

1h46'39 : Un crime commis par un gardien de la paix.

1h47'07 : Les policiers de Migennes : âge, niveau, recrutement pendant la guerre.

"Ils ont recruté n'importe qui, notamment dans le milieu paysan". Après la guerre, *"ceux qui sont rentrés pour une raison ou pour une autre, comme moi, ont eu droit à 15 ans sans aucun concours et sans aucun avancement"* (1h48'15).

1h48'23 : Question JMB sur le sort du commissaire Mattei : ne l'a jamais su puisqu'il est parti à Migennes.

1h49'26 : Précision de JMB : en 1948-1949, dégraissage des effectifs de la police pour des raisons budgétaires : 40 000 policiers sur 100 000 à la Libération sont "dégagés des cadres". (Parenthèse et comparaison sur les effectifs de la police à travers les âges).

1h51'45 : Chronologie : 3 ans à Migennes puis on lui parachute un commissaire. GD "rôle" il a fait tout le boulot...

1h52'47 : Le contrôleur général lui propose 3 postes : Brunoy, Pierrelattes et ? Toujours le même principe : un chef de poste au moment de la création puis commissaire qui arrive et ramasse la mise.

1h54'30 : Disparition du système : c'est la gendarmerie qui récupère les villes de moins de 10 000 habitants, sauf dans les endroits stratégiques ou touristiques (Évian, Tournus, Le Creusot).

1h55'22 : Refuse ces propositions. Le préfet intervient : charge GD de la sûreté à Auxerre, le commissaire est confiné aux tâches du commissariat. GD devient "chef de la sûreté".

1h57'06 : Auxerre (1949-1953).

1h57'14 : Problème des mutations de sa femme institutrice, mauvaise ambiance à Migenne ("*vous m'arrêtez parce que je suis communiste*"). Elle obtient, tandis qu'il est à Auxerre, sa mutation à Dijon. Lui a peu d'espoir d'obtenir la sienne : personne n'arrive à retourner à Dijon. Il fait néanmoins sa demande de rapprochement de conjoints... et l'obtient !

1h59'34 : Retour à Dijon où la police s'est étoffée.

2h00'24 : Se présente au commissaire divisionnaire du commissariat central. Litige car il est OPJ et que sa venue bloque l'avancement de "vieux" au tableau d'avancement.

2h00'49-2h00'58 : Petit aparté : n'a "*jamais vu une administration comme celle-là*", a changé "*7 fois d'appellation parce que autant de ministres*".

2h01 : Suite du conflit avec le commissaire : celui-ci veut lui baisser sa note administrative donnée par le préfet de l'Yonne. Comme GD refuse, le commissaire veut augmenter la note des autres, ce qui dérange tout autant GD pour un avancement vu qu'il n'y a plus de concours.

2h02'40 : Font un compromis. Baisse de sa note de ¼ de point, en précisant que c'est dû à un problème interne.

2h03'00 : Expédié au 1^{er} arrondissement puis remplace les commissaires manquants.

2h03'24 : Emplacement des commissariats dijonnais (place du 1^{er} mai... conversation très "dijonno-dijonnaise").

2h03'50 : Après un an au 3^e arrondissement, voit débarquer un commissaire "avec ses gros sabots".

2h04'15 : Changement de loi : les amnisties (1953). Dans une procédure, suivant les indications du JO, GD ne fait pas mention des condamnations précédentes pour lesquelles l'homme avait été amnistié. Inaudible : quelqu'un avait rajouté les condamnations amnistiées puis se fait engueuler par le procureur.

2h06'45 : Finit à la sûreté, rue des Godrans.

2h07'12 : À cette époque, était officier de police principal. De 53 à sa retraite en 71 reste à Dijon.

2h07'29 : Organisation : une brigade pour les garnis et étrangers, une pour "tout ce qui était administratif", la brigade criminelle (plaintes et enquêtes).

2h08'24 : Ne faisait pas d'enquête mais seulement toute la procédure écrite : "il fallait être psychologue".

2h09'24 : Les affaires : très diverses auxquelles il a participé.

2h09'57 : Un travail d'équipe ? mais il fallait aussi une personne connaissant le code pénal et capable de rédiger une procédure : *"il fallait pas qu'arrive au juge d'instruction une procédure mal ficelée"*.

2h10'41 : Proposé 3 fois au choix de commissaire de police sans succès.

2h11'32 : *"J'ai fait des procédures en allemand et en anglais"*.

2h11'37 : Rapports avec les collègues du SRPJ : avant ils venaient quand c'était une affaire très compliquée qui nécessitait des déplacements ; "un crime à Dijon, c'est nous ; par contre, s'il y a des ramifications en dehors de Dijon, c'était eux" puis "nous avons eu le droit de suite". Rapports de GD et du SRPJ très bons, retrouve des gens qu'il a connus quand il était à Laroche...

2h15'16 : Dijon, une petite ville bien tranquille ? Voleurs récidivistes qui ressortent au bout d'un mois...

2h16'03 : Évocation du juge d'instruction de l'affaire Grégory.

2h17'03 : D'autres juges.

2h17'32 : De bonnes relations avec les magistrats.

2h17'43 : Exemple au tout début de sa carrière d'un "vieux cheval de retour" :

"Mr le juge, ils m'ont battu !

- Te plains pas car je vais encore t'en donner pour autant".

2h18'50 : Les mœurs ont-elles changé depuis ? menée des interrogatoires... : paire de claques vraisemblables à son époque, garde-à-vue : pas de médecin mais "on pouvait en réquisitionner un", pas d'avocat, mais pas de prolongation (au delà des 24 heures).

Mal placé pour comparer : *"a rompu totalement avec cette administration. J'en viens presque à considérer que je n'y ai jamais mis les pieds"*. Pas entrés par amour : éviter le STO ...

Amertume sur le manque d'avancement à l'époque, formation mal adaptée (alors qu'ils étaient déjà en poste depuis un an)

2h25'39 : La guerre d'Algérie : *"une période assez dure pour toute la police. On retrouvait l'atmosphère de l'Occupation. Se méfier, se méfier, toujours se méfier"*. A recommencé à porter un petit revolver. Inadmissible : attentats, mais aussi gens *"qui n'avaient pas fait grand-chose"* passés à tabac. La PJ, même si elle n'était pas chargée de sécurité publique, s'est retrouvée avec quelques individus confiés par le SRPJ. *"C'est la seule période vraiment où ça a dû cogner dur"*.

2h29'00 : Rapports avec la DST : *"de temps en temps, pas particulièrement pendant la guerre d'Algérie"*. Venaient regarder les fiches d'hôtel : équipe de Russes venant régulièrement à Dijon, des Libyens...

2h30'29 : La guerre d'Algérie : *"ne pas arrêter un porteur de valise, c'était délicat quand on savait que les copains qui étaient envoyés là-bas..."*. *"Celui qui y est allé à ma place est mort là-bas (crise cardiaque)"*. GD devait y être envoyé quoiqu'il fût ancien prisonnier, avec 3 enfants... mais a râlé.

2h31'40 : JMB : conséquences de la guerre d'Algérie sur la profession : *"vous avez récupéré des gens de ces polices-là, et c'étaient pas les meilleurs, et très souvent, ils avaient complètement dérapé en Algérie"*.

GD : *"Ça m'étonne qu'ils aient dérapé. J'en ai jamais vu un qui soit courageux"*. Un *"fainéant comme une couleuvre"* mais son frère était sous-préfet donc il montait les échelons, un autre était un pilier de bar, un 3^e qui ne transmet pas les dossiers... *"un pire : on en a eu un qui était commissaire"* (et proxénète) : *"il avait sous sa coupe cet hôtel-là, c'est lui qui le gérait si on peut dire et qui faisait travailler les filles"* (révoqué ?)

2h35'58 : Policiers "ripoux" : Helbez à la DST : un 2^e cas "moins impliqué en ce sens qu'il était pervers", gonfle les effectifs des étrangers, très bien vu par la hiérarchie, muté à Lyon puis contraint à la démission (*inaudible*).

2h40'49 : Évolution après la guerre : *"on a pris un peu de légalité un peu partout, les procédures se sont étoffées, le personnel a fini par être utilisable, en tous cas certains"*. Pas de guerre entre les services, meilleurs rapports avec la gendarmerie : police mobilisée pour le service d'ordre : GD chargé du secteur autour de la préfecture quand Krouchtchev vient à Dijon, affaires en commun avec les gendarmes.

2h44'19 : Coupure de l'enregistrement...

- ABEL ENJALBERT -

Formation et carrière :

Abel Enjalbert, né à la fin de 1914, à Montfranc (Aveyron) quitte l'école à 12 ans muni du certificat d'études et devient ébéniste. Il adhère aux Jeunesses socialistes SFIO en 1934, à 19 ans. Mobilisé en août 1939, il est démobilisé en juillet 1940, après avoir notamment participé à la retraite de Dunkerque. Il rejoint le ministère de la Guerre en 1942, comme secrétaire auxiliaire et rejoint le mouvement de résistance "Les Ardents". Il est reçu en 1943 au concours de secrétaire de police, admis à l'école de Saint-Cyr-au-Mont d'Or, puis nommé au Commissariat d'Aurillac (Cantal) le 2 août 1943. Placé sous l'autorité du Commissaire Weisbecker, lui-même résistant, et chargé du service des cartes d'identité, il en profite pour délivrer de nombreuses fausses cartes d'identité pour les mouvements de Résistance locaux, les réfractaires au STO, les francs-maçons et les Juifs. Il évite la déportation à beaucoup de ces derniers en les prévenant des rafles imminentes. Identifié par la Milice et la Gestapo, il passe au maquis de l'AS à Mauriac (Cantal) fin juillet 1944. À la Libération, il est nommé à Saint-Flour, où il entre en conflit avec le PCF en s'opposant à l'épuration sauvage. Reçu au concours d'OPJ en 1946, et après une nouvelle période de formation à Saint-Cyr-au-Mont d'Or, il est nommé chef de poste à Saint-Affrique (Aveyron) en 1947. En octobre-novembre 1948, il est chargé de diriger le maintien de l'ordre lors de la grève des mineurs de Decazeville, où il entre une nouvelle fois en conflit avec le PCF et le député communiste Ginestet, qu'il fait arrêter, ce qui donne lieu à un débat à la Chambre des députés le 11 février 1949. En janvier 1949, nommé chef de poste à Villefranche-de-Rouergue, où il a affaire aux poujadistes. Il rejoint en 1950 le Grand-Orient de France. En 1960, en conflit avec le sous-préfet, il est muté d'office à Périgueux, où il termine sa carrière en 1971 avec le grade d'inspecteur-divisionnaire, comme chef de la sûreté urbaine et responsable de la PJ. En 1998, il reçoit la Médaille des Justes parmi les Nations décernée par l'État d'Israël pour son action en faveur des Juifs pendant la guerre.

Titres et médailles :

- Médaille Militaire.
- Chevalier de l'Ordre National du Mérite.
- Médaille de la Résistance.
- Croix de Combattant Volontaire guerre 1939-1945.
- Croix de Combattant Volontaire de la Résistance.
- Lettre de remerciements de la Renaissance Française pour faits de Résistance.
- Croix de Combattant.

- Médaille Commémorative guerre 1939-1945.
- Médaille Dunkerque 1940 (non officialisée).
- Médaille d'Honneur de la Police Française.
- Médaille des "Justes" parmi les nations décernée par l'État d'Israël.
- Citoyen d'honneur de la ville de Coulounieix-Chamiers.
- Titre de Renaissance de la Nation (guerre 1939-1945).

Contexte de l'entretien

Entretien avec A. ENJALBERT, réalisé le 28 décembre 2002, en présence de sa femme, Odette, née DULCK, ancienne comptable du Trésor, qui apporte certaines précisions, et de son chien bichon (qui intervient parfois) recueilli à leur domicile, par René Lévy et Renée Zauberman.

L'entretien s'est déroulé dans une atmosphère extrêmement chaleureuse. Entretien un peu décousu et comportant des redites. Au caractère stéréotypé de certains passages, on sent que l'interviewé a déjà eu de nombreuses occasions de raconter sa Résistance, qu'il a, au surplus rédigée. L'interview aborde cependant la période de l'après-guerre, dont il n'est pas question dans ses mémoires écrits.

La qualité de l'enregistrement est bonne. Celui-ci ne comporte qu'une plage unique, minutée en continu.

0'08 : Motifs de résistance, risques pris, chance. Identifié par la Milice fin juillet 1944, il lui échappe car prévenu par le Préfet du Cantal (Maymat), via son patron. Prends le maquis (Mauriac, Cantal) avec deux gardiens de la paix.

2'00 : Antécédents. Travaillait comme ouvrier menuisier-ébéniste spécialisé dans le meuble ancien. Recrutement comme secrétaire auxiliaire au ministère de la Guerre (1942). Rejoint la résistance (juin 1942).

4'50 : Préparation du concours de secrétaire de police sur le conseil d'un ami de régiment entré dans la police. En 1943 : reçu au concours. Formation à l'École de Saint-Cyr-au-Mont d'Or.

Nommé au commissariat d'Aurillac ; prend ses fonctions le 2 août 1943. Le commissaire, Henri Weisbecker, est lui-même résistant et, sachant à quoi s'en tenir sur AE, car prévenu par un officier du 2^e bureau, le prend sous sa protection. Weisbecker, agent du 2^e bureau, ancien chef de la sûreté à Marseille, déplacé à Aurillac pour éviter d'être arrêté par les allemands.

"Lorsque je me suis présenté à lui, le lundi 2 août 1943, je lui ai dit : "Monsieur le commissaire, voilà : j'ai été reçu au concours de commissaire, mais je ne connais rien au métier". Et il m'a dit : "Ne vous inquiétez pas, Monsieur Enjalbert, je sais qui vous êtes. Car le lieutenant Gavini (?) du 2^e bureau de Clermont-Ferrand

m'a téléphoné à votre sujet" – et sa fille était une collègue de travail – "Je sais qui vous êtes. C'est un métier qui s'apprend sur le tas ; je vous y aiderai et je me charge de faire votre carrière". Et c'est ce qu'il m'a fait, il m'a fait ma carrière ! C'était un grand patron !".

Évocation de la Libération et des faux-résistants.

10'50 : Chargé du service des cartes d'identité au commissariat ; il est prévu qu'il tournera successivement dans tous les services pour s'initier au fonctionnement du commissariat. Vol de son timbre officiel et première mise en cause par la Milice (Commandant Lahaye, chef de la Milice d'Aurillac) ; Weisbecker le couvre. AE fait partie du mouvement "Les Ardents" de Clermont-Ferrand (fondé par le Général Jean François – Monsieur Lazard) et a constitué un groupe de résistance parmi les policiers.

13'30 : Informé de l'imminence d'une rafle des Juifs, AE, sur instructions de Weisbecker (lui-même informé par un membre résistant du cabinet du préfet), fait prévenir toutes les personnes menacées : seuls 2 grabataires intransportables sont arrêtés sur 150 personnes visées.

16'20 : Évoque sa visite à Yad Vashem. Retrouvailles avec des personnes qu'il avait sauvées (dont Renée Neher-Bernheim, au père de laquelle, il avait fourni de faux papiers sous le nom de Berthier).

18'00 : Comment les Juifs menacés ont été prévenus : AE a prévenu les responsables de la communauté, qui ont fait passer le mot.

19'00 : Rencontre avec M. Hammel (1994), Président de la communauté juive de Périgueux et gros industriel local, à l'occasion de la cérémonie d'attribution de la Médaille des Justes à M. Lagarde. M. Hammel enclenche la procédure de reconnaissance de AE comme "Juste".

21'00 : Falsification des cartes d'identité ; rapports avec la *Feldgendarmarie* ; rôle du réseau de résistance dans l'établissement des cartes. Hébergement de Juifs par AE. Contacts avec Me Léo Matarasso, les autres responsables du réseau et d'autres organisations (M. Tricot, dentiste à Aurillac – Cdt Charles, de l'AS). Établissement massif de fausses cartes d'identité (pas uniquement pour les besoins locaux : parfois une vingtaine par jour).

26'30 : Contacts avec les FTP ; opinion vis-à-vis des communistes ("*Je n'ai jamais pardonné au parti communiste le pacte germano-soviétique*"). À la Libération, est muté à Saint-Flour pour prendre en charge la police municipale (délégué dans les fonctions de commissaire de police) et les affaires d'épuration ; difficultés de la tâche ("*On m'a fait un cadeau empoisonné ! Parce que, vraiment, à Saint-Flour, j'ai failli y laisser ma vie !*") ; rapports conflictuels avec le PCF et ses "milices patriotiques", qui pratiquent des arrestations arbitraires. Lui-même se qualifie de "*Républicain, vieux socialiste formé à l'école de Jean Jaurès*", hostile à ces agissements.

32'50 : Parcours de vie : né à la fin de 1914, mais officiellement déclaré le 1^{er} janvier 1915, ses parents voulant éviter qu'il parte au service militaire (alors de 3 ans) en même temps que son frère né en 1912 ; du coup, il a fait son service avec son frère cadet né en 1917 (classe 35, 2 ans ; à Clermont-Ferrand). Quitte l'école à 12 ans, titulaire du certificat d'études, mais possédant le niveau du brevet. Apprentissage de menuisier-ébéniste avec son père ; puis, Tour de France (places à Saint-Affrique, Clermont-Ferrand...). Premier mariage à Clermont-Ferrand le 6 janvier 1940 (Odette est sa deuxième femme).

La guerre : non mobilisé en mars 1939, avec sa classe car il était "soutien de famille", mais lors de la mobilisation générale, il rejoint le 6^e régiment d'artillerie à Clermont-Ferrand (où il avait fait son service) et est affecté au 106^e détachement d'artillerie, et envoyé dans la région de Grenoble, puis dans le Pas-de-Calais. A participé à la bataille des Flandres et à "*l'enfer de Dunkerque*" ; embarque parmi les tout derniers, est débarqué à Douvres, transporté ensuite à Plymouth et rapatrié à Brest. Après divers essais de reformation de son unité en Normandie entravés par les Allemands, il aboutit dans les Basses-Pyrénées, où il est démobilisé en juillet 1940.

42'50 : Déjà membre de la SFIO lors de son service militaire en 1935-1936, il est mis en garde par un sous-officier bienveillant pour avoir chanté l'Internationale dans sa chambrée, ce qui aurait été passible du conseil de guerre. Son père était "*un vieux républicain*", un "*cul-rouge*" qui lisait la Dépêche du Midi : "*c'était les radicaux-socialistes de l'époque, qui étaient plus rouges que les communistes d'aujourd'hui ! Il faisait partie de la famille des frères Sarraut de Toulouse, de la Dépêche de Toulouse*". La famille Enjalbert vivait à Montfranc, dans l'Aveyron (5 000 habitants), à la limite du Tarn et de l'Hérault, dont le curé Cousteau était l'oncle du célèbre commandant Cousteau, "*un sectaire intolérant*" qui excommunia Enjalbert père parce qu'il lisait la Dépêche et refusa publiquement la communion à sa mère à Pâques.

46'55 : A adhéré à la SFIO en 1934, aux Jeunesses socialistes de Saint-Affrique (après le 6 février 1934) ; avait des sympathies et des contacts avec les francs-maçons, mais n'a adhéré qu'en 1950 ; ainsi, à Aurillac, a immédiatement pris contact avec le Vénérable local, le carrossier Gaillard. Mais le frère cadet d'AE était "*un factieux*" proche de la Cagoule.

52'21 : En 1946, il prépare le concours OPJ et est reçu dans les 100 premiers et est désigné en 1947 pour rejoindre l'ENSP de Saint-Cyr-au-Mont d'or, en vue d'être promis commissaire (promotion de 80 candidats). Étudiant modèle, le seul à ne posséder que le CEP, il reçoit les félicitations de Louis Lambert (professeur en PJ) et du Préfet Julliard, directeur de l'école. A aussi suivi les enseignements de Locard père et fils, ainsi que du Professeur Lacassagne (en médecine légale).

54'18 : Passe au maquis de Mauriac (Cantal) fin juillet 1944, jusqu'à la Libération d'Aurillac le 26 août suivant. Il s'agit du maquis des "Ardents" créé à Clermont-Ferrand par "Monsieur Lazard" (Jean François), lequel était, ainsi qu'AE, agent de l'IS (Intelligence Service). C'était une infirmière de la Croix-Rouge française, Mme Gaubet, agent de l'IS, avec laquelle il déjeunait au mess du ministère de la Guerre à Royat (lorsqu'il y était employé), qui l'avait mise en rapport avec ce mouvement. Crée ensuite un groupe de ce mouvement à Aurillac ; appartient en même temps au MUR (Mouvement Uni de Résistance) et renseigne Me Léo Matarasso.

59'06 : Lors de la remise de la Médaille des Justes à M. Lagarde, de Périgueux, est reconnu par le rabbin Kirsch de Périgueux comme celui qui lui avait procuré de faux papiers à Aurillac pendant la guerre.

1h00'29 : en 1947, à l'issue du stage à Saint-Cyr-au-Mont d'Or, avait souhaité être affecté dans la région de Toulouse ou Montpellier, mais il est nommé chef de poste à Saint-Affrique (Aveyron), dans sa région natale et près de sa famille, mais en tant que "*commissaire au rabais : nous faisons le même travail qu'un commissaire, sans en avoir le titre*".

1h02'21 : Octobre-novembre 1948, grève des mineurs, qu'il attribue à "*un putsch communiste, fomenté par le PC pour renverser la République*". Il est alors désigné par le Préfet Rogue (?) et par le ministre de l'Intérieur, Jules Moch ("*Le grand Jules*") pour diriger le maintien de l'ordre dans le bassin minier de l'Aveyron (Decazeville). Avait sous ses ordres "*un escadron de la Garde Républicaine de Narbonne*", une compagnie de CRS, "*la police, la gendarmerie, et l'armée*". A fait arrêter le député communiste Ginestet lors d'une manifestation interdite ; récit de l'incident (sommations légales, intervention de la Garde, protestations du député).

1h07'13 : Question à l'Assemblée nationale relative à l'incident précité. Débat sur la levée de l'immunité parlementaire de Ginestet, en vue des poursuites pour violation de l'arrêté d'interdiction de manifester²⁸³. Évoque sa modération dans l'usage des forces de l'ordre à Decazeville, face aux provocations communistes. Félicitations du préfet. Retour à Saint-Affrique après la fin des grèves.

1h11'58 : 19 janvier 1949 : nomination comme chef du poste de la "*police nationale*" (en réalité : la sûreté nationale) de Villefranche-de-Rouergue. Y reste 10 ans et s'y dit "*victime de graves injustices de la part d'un subordonné, un traître et un pro-nazi, ancien amant de mon ex-femme, qui m'a fait les pires saloperies*". À la suite de ces difficultés (non détaillées), dans lesquelles il n'est pas soutenu par le sous-préfet local, mais au contraire par d'autres notabilités, dont Ramadier (ancien Président du Conseil socialiste ; alors maire de Decazeville), il quitte Villefranche-de-Rouergue en 1960.

²⁸³ Cf. *Journal Officiel*, 1949, Débats Assemblée nationale, 13 (samedi 12 février 1949), 537-542.

1h17'03 : tout en cherchant dans ses papiers, montre le portrait de De Gaulle et l'Appel du 18 juin, affichés dans la pièce : *"Je suis un gaulliste de la première heure, je n'ai pas honte de le dire !"*. Nous remet une photo de lui en uniforme, prise vers 1953-1954.

1h20'38 : Retour sur les incidents de Villefranche, ressentis comme une grande injustice à laquelle il attribue le fait de n'avoir jamais été nommé commissaire ; ultérieurement, alors que les conditions étaient plus favorables, du fait de la présence à la direction générale de son ancien préfet de Rodez, sa nomination s'est heurtée au fait qu'il avait dépassé la limite d'âge. Mutation d'office pour avoir déplu au sous-préfet (circonstances obscures), mais le conflit a duré 2 ans au cours desquels il dit avoir été soutenu par tous les élus de droite, comme de gauche, y compris les communistes. Un premier arrêté de mutation avait été rapporté (sous l'influence de Ramadier, comme l'indiquait Odette un peu auparavant).

1h24'58 : À Villefranche, a eu affaire aux poujadistes : *"Car le Poujade, qui était un factieux, faut pas l'oublier ! J'ai eu entre mes mains sa carte d'appartenance au PPF de Doriot !"*. Évoque au passage le commissaire de Cahors, qu'il avait connu comme commissaire à Carmaux, Charles Parra (*"qui était un copain, un ami !"*), futur directeur de l'ENSP. Retour sur Poujade, dont le mouvement était très implanté à Villefranche ; le chef local, Costes, y possédait 2 pharmacies et AE avait fini par *"le retourner"*, de sorte qu'il avait connaissance à l'avance de tous les discours que Poujade prononçait à Villefranche. Les renseignements généraux entraient dans ses attributions et il était astreint, chaque mois, d'adresser au sous-préfet *"un rapport économique et social, un travail monumental... et pour rien ! Ça servait à rien !"*. En 1956, après l'élection de 50 députés poujadistes, *"Ils voulaient me pendre ! À Villefranche, il s'était créé un comité d'épuration !"*. Odette était également visée, en tant que percepteur.

1h29'08 : Évoque l'importance *"des relations et (de) l'amitié"* dans la carrière et comment il a pu appuyer celle de certains de ses collègues, en raison des hautes relations dont il jouissait à une époque, et notamment ses appuis dans la franc-maçonnerie. Évocation du cas de l'un de ses collègues, Jean Capiod²⁸⁴, muté d'office à Decazeville, mais qui grâce à l'appui d'AE, du sous-préfet Menessier (?), *"un frère"*, et même de Ramadier (*"qui ne pouvait pas voir la police, même ses amis, même ses frères, les policiers francs-maçons ! Il ne pouvait pas voir la police, c'était comme ça !"*), fut ensuite nommé commissaire central à Tarbes, avant de devenir par la suite l'adjoint du DCSP, André Bonhomme, ancien préfet de l'Aveyron. Capiod a ensuite été nommé directeur du STICP (coopération internationale). Dès lors, Capiod ne pouvait rien refuser à AE et tous ses subordonnés ont eu de l'avancement ; mais AE lui-même était frappé par la limite d'âge (53 ans) pour être nommé commissaire.

²⁸⁴ Auteur de l'ouvrage de chasse : CAPIOD, 1995 (adressé par l'auteur à AE avec un envoi).

1h32'58 : En 1960, est muté à Périgueux (très démoralisé, "*en victime expiatoire*"), où il trouve un commissaire proche de la retraite et compréhensif, qui se considère lui aussi victime d'injustices ("*notre administration est une maquerelle*"). Son successeur Saint-Cricq, par contre, qu'AE avait connu comme commissaire à Millau lorsqu'il était lui-même en poste à Villefranche, lui est très hostile ("*alors que c'est grâce à moi s'il avait été nommé commissaire principal à Millau*"). AE se rappelle à lui tous les ans, en lui adressant une lettre d'injures en guise de vœux de Nouvel An.

1h37'13 : Saint-Cricq a fait l'objet d'une mutation disciplinaire en Corse, dont AE revendique la paternité ("*je l'ai fait partir*"), pour avoir tenté de faire chanter le préfet, à la suite de l'arrestation pour vol à l'étalage d'un des fils de ce dernier. Ayant fait établir une procédure à l'encontre de l'intéressé, il la conserva par devers lui au lieu de la transmettre au parquet. Mais celui-ci, alerté par le Préfet, exige la procédure en menaçant d'ouvrir une information avec mandat de dépôt contre le commissaire. L'affaire déclenche une inspection, par un contrôleur-général de la police, M. Moronval (?) ("*un frère !*"), qui, au cours de ses visites auprès des différentes autorités locales, préalablement à sa venue au commissariat, s'est entendu dire de toute part : "*surtout ne touchez pas à M. Enjalbert ! Ne touchez pas, c'est le seul valable – je vais manquer de modestie encore – heureusement qu'il y a lui pour faire tourner le commissariat central de Périgueux*". Le contrôleur-général entend les explications d'AE, puis lui dit : "*Bon, assez parlé maintenant, et puis il me fait le signe, hein ?, entre nous, hein ? Et je lui dit, bon, tu me mets à l'aise ; mais je n'y suis pour rien. – Mais je le sais. De toutes parts, tu sais, de toutes parts, on m'a dit le plus grand bien de toi et de pas te toucher surtout, et je te toucherai pas. Mais je dois t'avouer que quand je suis parti de Paris, dans ma serviette, il y avait trois têtes à tomber à Périgueux : Saint-Cricq, toi et (nom incompréhensible). C'est pas toi qui partiras, c'est... Là je l'ai eu, hein, ce salopard !*".

1h41'55 : Départ de Saint-Cricq, remplacé par M. Crosse (?), commissaire divisionnaire ayant fait toute sa carrière en Algérie ("*un très brave homme*") ; il était assisté d'un certain Nadji, "*un Algérien, comme commissaire. Un âne, un ignorant ! Il avait été nommé commissaire pour servir... en Algérie ! mais pas en France ! Seulement, en Algérie, il était condamné par le FLN*", il s'agit d'un ivrogne, dont AE refuse d'exécuter les ordres. Le commissaire dresse un rapport contre lui et AE demande audience au préfet ; en son absence, il est reçu par le secrétaire-général de la préfecture ("*dont le père était un frère de Montpellier*") qui enterre le rapport. Très bonne entente avec le Commissaire Crosse, remplacé ensuite par le Commissaire central Vincent, ancien commissaire principal de Tulle. Ce dernier, qui le connaît de réputation, lui promet des responsabilités plus importantes. Incident entre Vincent et Nadji, qui se présente saoul lors d'une visite de De Gaulle à Périgueux. Vincent appelle Paris et met sa démission dans la balance pour obtenir le départ de Nadji. Ayant obtenu satisfaction, il prend AE comme adjoint et le nomme chef de la sûreté. C'est à ce

moment-là que l'impossibilité de le nommer commissaire, en raison de son âge, est apparue. Le commissaire Vincent, étant à 2 ans de la retraite, pouvait être promu divisionnaire, à condition de quitter Périgueux pour un poste plus important, mais voulait rester dans la région. AE intervient alors auprès de Capiot et obtient que Vincent soit promu sur place.

1h47'13 : AE termine sa carrière à Périgueux en 1971, comme chef de la sûreté, faisant fonction de commissaire pendant 15 ans, sans pouvoir en obtenir le titre. Reçoit cependant une retraite supérieure à celle de commissaire principal. Observe que sa période de retrait aura été plus longue que sa période d'activité. Responsable de la police judiciaire à Périgueux ; y a commencé et achevé ses fonctions sur un meurtre. Le premier était l'homicide praeterintentionnel d'un voyou local, Lanneau (?), dit *Sans-tripes*, qui ayant menacé quelqu'un "*de son surin*", comme à son habitude lorsqu'il était ivre, fut rossé et mourut d'une fracture du crâne occasionnée par sa chute. Les responsables furent condamnés à 2 ans de prison. Sa fin de carrière fut marquée par une affaire d'assassinat d'un chauffeur de taxi par un jeune de 18 ans "*dont les parents étaient divorcés, le père un ivrogne, la mère, bon... une aventurière ; ce gosse, tantôt à la DDASS, tantôt chez des particuliers, n'ayant connu... aucune tendresse, rien, livré à lui-même, quoi ! Et puis, il était exploité par les employeurs*". Il avait décidé de tuer pour se procurer de quoi s'acheter une mobylette, comme ses copains. Il prend un taxi et se fait conduire à l'extérieur de Périgueux, mais ne passe pas à l'acte car le chauffeur est plus costaud que lui. Quelques jours plus tard, il choisit un chauffeur plus menu (Piquet), le tue et le vole, puis se débarrasse de "*ses mitaines, qu'il avait mises pour pas laisser d'empreinte, et qu'on a retrouvé après, lorsqu'on a fait les constatations*", et rentre se coucher. Après la découverte, le lendemain matin, par le maire de Boulazac, du cadavre dans la voiture, l'enquête a été réglée en 48 h, justifiant les lettres de félicitations de Capiot et du préfet. Le premier taxi se trouvait être celui d'un ami et informateur d'AE, Lagarrigue : "*Parce qu'on ne travaillait pas, comme on dit, avec des enfants de cœur, on avait des renseignements. Je travaillais beaucoup avec les correspondants de presse ou avec les taxis, ils connaissaient beaucoup de monde. Et puis, chez nous, c'était le secret absolu*".

1h52'33 : Importance de la délinquance à Périgueux : ville calme, connaissant principalement des cambriolages. Tentative d'implantation du milieu bordelais, à travers "trois bistrots mal famés, où il y avait des filles montantes" qu'AE a fait fermer, après avoir établi qu'ils appartenaient tous trois à un même propriétaire qui les faisait diriger par des hommes de paille et qu'il a fait condamner. Fermeture d'un lieu de prostitution lié au dépôt américain à Périgueux (1960). L'une des prostituées est liée à Loulou Pevergne, un tenancier qu'AE avait connu à Aurillac.

2h06'38 : Relations avec la franc-maçonnerie : entré au Grand-Orient en 1950, "*par idéal, parce que je suis un humaniste et que la maçonnerie, contrairement à tout ce qu'on a pu dire, et on a beaucoup...*

bavé sur la maçonnerie, c'est faux, c'est une école de pensée, c'est une culture. Malheureusement, on a tué la maçonnerie, on a tué toutes les valeurs ! Sinon, il n'est pas question de politique, on ne bouffe pas de curé, on ne bouffe pas de ceci, ni de cela. Nous sommes pour la liberté ABSOLUE de conscience, ça veut tout dire ! (...) Notre devise, c'est : *Liberté, Égalité, Fraternité. C'est l'amitié, c'est l'aide, la solidarité. Mais ça n'a rien de religieux, rien d'une secte... c'est une école de pensée. Même ma famille, qui au départ s'inquiétait et (incompréhensible), maintenant ils en conviennent, comment je me comporte ! Je me comporte en franc-maçon ! Comme je me suis comporté pendant l'Occupation vis-à-vis des Juifs ; y a beaucoup de Juifs chez nous, beaucoup ! Beaucoup, y en a !*. Hostile à la politisation du Grand-Orient. Est encore maçon honoraire et se rend chaque année dans sa "loge-mère" de Villefranche, qu'il n'a jamais quittée. Fréquente également "de temps en temps" la loge de Périgueux, mais fréquente plutôt la Grande Loge (GL), "moins politique". Mais estime que la maçonnerie a été minée par les "carriéristes" et les "mafieux". Évoque une lettre qu'il a écrite à ce sujet (*cf. documents*) (Odette ajoute qu'il a même écrit et parlé au téléphone au procureur Éric de Montgolfier²⁸⁵ à ce sujet). Refus de toute ingérence douteuse de la maçonnerie dans son activité de police : évoque diverses affaires impliquant des "frères", dans lesquelles il a résisté à des interventions du Vénérable local : *"sur nos valeurs, je suis intraitable !"*. Critique également le PS actuel, tout en se disant toujours fidèle à ses convictions.

2h06'37 : Répercussions de la guerre d'Algérie : évoque le caractère douloureux de sa mission d'informer les familles du décès d'un militaire en Algérie. Éloge de Mendès-France à propos de la Tunisie, critique de la guerre d'Algérie (*"Pour qui et pour quoi on a fait tuer des hommes en Algérie ?"*). Parallèle avec la situation actuelle en Algérie (guerre civile).

2h08'21 : Hostilité envers Mitterrand (*"Un pourri. Il pouvait voir ni les francs-maçons, ni les résistants, ni les Juifs, et il s'est servi de tous pour arriver ! À quelle époque il a résisté ? Moi je suis entré dans la bagarre dès 1940 ! Lui, il est entré dans la résistance en 1942-1943 ! C'est ça les résistants de la première heure ?"*).

2h10'23 : Affirmation de son affection pour le peuple Juif ; considère Israël comme sa *"seconde patrie"* ; s'y est rendu en 2000, pour recevoir la Médaille des Justes et en a conservé un souvenir inoubliable (l'évoque à plusieurs reprises au cours de l'entretien).

2h12'13 : Revient sur ses rapports avec Capiot : n'ayant pu obtenir sa nomination comme commissaire, celui-ci l'a fait nommer Chevalier de l'Ordre national du Mérite. Cette distinction a provoqué la colère du Préfet Mignon (*"qui était un frère, par dessus le marché !"*), qui n'avait pas été consulté, et avec lequel AE doit s'expliquer.

²⁸⁵ Référence à la mise en cause par celui-ci, de l'influence de la franc-maçonnerie dans la magistrature niçoise.

2h14'00 : Sur ses relations avec les syndicats : a fait partie du Syndicat des officiers de police.

2h15'00 : Sur l'image qu'il se faisait de la police en 1942 : du fait de ses opinions, il ne pensait pas être intégré dans la police ; convoqué au commissariat de Chamalières, où il résidait, et dont le commissaire était "*un peu collabo*". Il est reçu par le secrétaire du commissariat (Mathieu, adjoint du commissaire), qui lui fait compléter un questionnaire ; à une question sur l'appartenance à la Légion française des combattants, AE répond qu'il n'en fait et n'en fera jamais partie ("*et vous pouvez l'écrire si vous voulez ! Entre nous, c'était bête !*"). À la Libération, se rendant à l'Intendance de police, il y retrouve Mathieu qui lui rappelle cet entretien et lui dit que c'est grâce à lui qu'il a pu entrer dans la police ("*tu as eu de la chance de tomber sur moi !*").

2h18'00 : Absence de prédisposition pour la police et animosité envers elle, du fait qu'en 1937, durant son régiment, il avait eu maille à partir avec un gendarme de Capdenac (Lescure) pour une permission jugée non régulière. Ce qui lui a valu d'être détenu une nuit à la gendarmerie, puis 8 jours d'arrêts à Clermont-Ferrand. En route vers Saint-Flour à la Libération, il croise le gendarme Lescure et le prend publiquement à parti²⁸⁶ ("*il est parti comme un péteux !*"). Durant les grèves de 1948, au cours d'une conversation avec des officiers de gendarmerie placés sous ses ordres à Decazeville, il retrouve le chef de brigade de Capdenac, qui lui avait fait apporter un repas par sa femme durant sa détention.

2h22'11 : Avait des sentiments résistants dès l'origine, mais sans affiliation à un mouvement. Est entré dans la police dans la perspective d'y être un résistant actif, "*pas de traquer les résistants, au contraire !*". Évoque le cas de collègues qui monnaient les services que lui-même rendait par idéal (faux papiers ou renseignements) et ont néanmoins réussi à passer pour résistants après la guerre.

2h29'22 : À Aurillac, approché par Raymond Martre, un sous-brigadier de la PP traqué par la Gestapo et adressé par son réseau à AE ; AE lui fournit des faux papiers et avec la complicité de Weisbecker et Lepourcellet, chef du cabinet du préfet, le fait engager comme employé aux écritures au commissariat. C'est par son intermédiaire qu'il apprendra avec 5 ans de retard (en 1952), qu'il s'était vu décerner la Médaille de la Résistance, à l'initiative de Jean François, l'ancien chef du mouvement des Ardents (et créateur d'une amicale des anciens du mouvement au bureau de laquelle AE a siégé un temps).

Cette plage comporte essentiellement des propos à bâtons rompus autour d'un verre de champagne. Divers propos sur leur famille (enfants, petits-enfants) et celle des interviewers, leur

²⁸⁶ Paraît contredire une affirmation précédente, selon laquelle ce gendarme a été ultérieurement abattu par le maquis et fait néanmoins l'objet d'une plaque à la gendarmerie du lieu ; à moins qu'il n'ait été abattu pendant l'épuration ?

voyage en Israël et la remise de la Médaille des Justes à AE (visionnage de la vidéo). Évocation de différentes personnalités. Redites de propos antérieurs.

2h35'00 : Odette indique qu'Abel avait suggéré à leur fils d'entrer dans la police, après l'échec de ce dernier à ses études de médecine. Mais il n'a pas suivi ce conseil.

2h35'20 : A entendu dire qu'il recevrait prochainement la Légion d'Honneur.

2h42'58 : Après le Débarquement, venue à Aurillac de la Gestapo de Clermont-Ferrand pour arrêter le Capitaine Cailhol, un résistant. Weisbecker charge AE de le mettre en sûreté (récit de l'opération). À cette époque la division SS Das Reich, en route vers la Normandie, stationne à Aurillac. Conduit Cailhol au manoir de Mauriac sans encombre, mais se heurte ensuite au bouclage d'Aurillac par les SS, mais parvient à passer grâce au commandant local de la Milice qui ignorait encore ses activités résistantes et auquel il ment sur les raisons de sa présence.

2h51'00 : Évocation de la remise de la Médaille des Justes et du voyage subséquent en Israël à cette occasion (1998).

3h04'25 : Signature du formulaire (explications détaillées de RL) et approbation de AE.

3h01'00 : Évoque les circonstances de la rédaction de son récit de Résistance, après une opération réinale en 1996.

- JEAN FERRAT -

Formation et carrière :

Né le 28 décembre 1930 à Paris.

Il est issu d'une lignée de policiers : grand-père et père ont été policiers à la Préfecture de Police de Paris.

Il a été élève du Lycée Henri IV : 1942-1947 et a passé une licence de droit en 1954. Il effectue son service militaire de 1954 à avril 1957.

Il passe le concours de Commissaire de police en 1955. Il est d'abord commissaire adjoint, Commissaire principal en 1970, divisionnaire en 1978.

Entre 1957 et 1966 il est en poste à la Préfecture de Police de Paris.

À partir de 1966, il travaille au SCTIP (Service de coopération technique international de police) en Côte d'Ivoire (5 ans), au Cameroun (2 ans) et en France, comme formateur.

En 1976-1977, il passe un an en PJ.

Il est un an Expert conseil à l'organisation de l'aviation civile internationale dans des États africains : 1980-1981.

Il est délégué du SCTIP au Burundi entre 1982 et 1985.

De 1985 à 1987 il est à la direction de la formation du personnel de la PN.

Il prend sa retraite en 1987.

De 1987 à 1992 : travail de "détective" dans une compagnie d'assurances.

Fondateur avec deux amis et collègues de "*Police et Humanisme*" en 1960.

Il a été à l'origine de deux films : "la journée du commissaire de police" et "les stagiaires mènent l'enquête", tournés en 1974-1976, au SCTIP, destinés aux élèves des Écoles de police animées par le SCTIP.

Contexte de l'entretien

L'entretien a été réalisé au domicile de J. Ferrat, à Saint-Benoist, dans les Yvelines par Gaby Castaing entre 11 heures et 16 heures 30. Il a été précédé par l'envoi d'une grille d'entretien. L'entretien a été interrompu par les préparatifs et le repas. Par moments, on entend quelques bruits de fond de feu de cheminée et de vaisselle.

Plage 1 (41'20) : Une lignée de policiers de la PP :

0'00 : Le parcours du grand-père, François, du Jura à la PP.

1'15 : Dès 1900, on avait l'habitude de se diriger vers la préfecture de police pour y trouver un emploi. Filière des jeunes "sans terre". Emploi de cheminot, autre filière.

3'14 : sergent de ville en 1900 à la Préfecture de police ; description.

4'30 : inspecteur des gardiens de la ville en 1928.

4'45 : le parcours du père – Alphonse – : de l'ébénisterie (École d'Orient, apprentissage, crise de 1929 et conséquences) à l'entrée dans la police.

5'25 : gardien de la paix et la préparation du concours de commissaire (8 fois en 15 ans).

6'25 : l'itinéraire d'un autodidacte. Les humiliations : *"vous êtes un primaire"*. *Cela explique que mon père ne voulait qu'une chose, c'est que son fils devienne Commissaire de police...*

7'00 : Père devenu commissaire divisionnaire. Nommé à la répression des fraudes pendant la guerre. *Pas un poste exposé... Sans être résistant, il avait aidé des personnes recherchées par la Gestapo ou la Milice.*

7'55 : Pas inquiété à la Libération. Médaille.

8'25 : Commissaire à Vanves, puis du XIII^e où il connaît André Mahé.

9'00 : Victime d'un attentat du FLN pendant guerre d'Algérie. Une balle dans l'épaule. *"Ses instructions étaient, surtout, surtout pas de ratonnade..."*

10'00 : Père termine sa carrière à l'Inspection générale des services.

10'25 : Jeunesse de Jean Ferrat : études à Henri IV *Mon père voulait prendre sa revanche.*

11'30 : Se destine à l'enseignement ; Échec de Normale sup. Le père : *"Tu deviendras commissaire de police"*.

12'20 : Entrée à la faculté de droit. Licence. Institut de criminologie. Élève de Marcel Le Clère, auteur d'*une histoire de la police vue avec les yeux de quelqu'un de la PP... la Grande Maison... la seule police dans l'esprit des gens de ma génération et de la génération antérieure, c'était la PP de Paris...*

13'30 : Préparation du concours de commissaire.

14'40 : le service militaire en novembre 1954 ; ressorti en avril 1957 ; études compromises.

15'35 : 1^{ère} année, moniteur de sport à Provins.

16'05 : Envoyé au Maroc près de Marrakech ; *Pour retrouver la vie menée à l'époque, regardez le "Pistonné" de Claude Berri.*

17'10 : Préparation du concours sous la tente ; autres activités.

18'25 : Affecté à la Sécurité Militaire à l'État-major de Marrakech.

19'25 : Permission de 8 jours et passage du concours.

19'40 : Le commissaire adjoint, une spécificité de la PP *C'était un peu un système féodal.*

20'30 : Aussi concours d'inspecteur et de gardien de la paix.

21'00 : Fiancé à Marrakech... *ma femme pendant 40 ans.*

21'10 : Élève commissaire ; ... *service militaire pas totalement accompli...* Maintenu sous les drapeaux.

22'15 : "10 ans comme adjoint dans les commissariats parisiens ; *vie épouvantable mais formidable sur le plan humain.* La très difficile vie comme commissaire adjoint : combler les vides, des intérimaires.

23'45 : À la PP, nécessité de passer un nouveau concours pour devenir principal : l'examen de qualification. *J'aurais pu éviter cela et préparer tranquillement le concours, étant fils de la maison... mais j'ai voulu faire de la police et au niveau le plus proche du terrain... au point de divorcer...*

25'30 : Taillable et corvéable à merci ; démission ? Attrait pour les colonies, mais plus de colonies.

26'40 : *Au bout de 10 ans, excédé...* entrée en coopération, avec femme et les trois enfants.

27'10 : En 1966 : au service du SCTIP, que Mauriat a créé.

27'40 : En Côte d'Ivoire, *le bonheur absolu...* Professeur des commissaires de police dans une nouvelle école. Cours de recyclage pour les commissaires en place. *Une des plus belles périodes de ma vie sauf que mes collègues, anciens de la police fédérale de l'Afrique occidentale française... m'ont vu comme le gauchiste, le métro...* Description de la vie quotidienne.

29'15 : Visite du pays et cours de sécurité publique.

30'15 : Licence de psychologie sociale et d'ethnosociologie.

30'50 : Remarques sur l'enseignement de Saint-Cyr-au-Mont d'Or.

31'20 : Directeur des Études à Yaoundé, au Cameroun après 5 ans à Abidjan.

31'40 : retour à Paris, Formation de formateurs.

32'00 : Partenariat Éducation nationale/Intérieur.

32'55 : Reprise d'études et diplômes : DEA des Sciences de l'éducation et de la communication ; de temps en temps, des missions en Afrique.

33'25 : court passage à la PJ, à la 1^{ère} section. Sous les ordres de M. Bouvier, nommé Directeur central de toute la PJ (les 2 polices réunifiées). Reste 1 an puis "*fusillé par les gens de la Sûreté Nationale*".

35'25 : Retour au SCTIP, pour prendre la tête du service de formation à Paris du SCTIP ; divers locaux et déménagements.

36'10 : Carrière au SCTIP pendant 20 ans, tantôt en Afrique, ensuite à Paris ; coordonnateur des 14-20 écoles de police ; *insuffler la formation et l'adapter à des pays divers.*

37'50 : Relations avec les Africains : "*la chance de presque toujours m'entendre avec les Africains... quitte à m'accrocher avec eux...*".

38'00 : Résumé de l'avancement ; *une carrière pas brillante, honorable, sans plus... Marre de Paris, je rêvais de l'Afrique...*

39'40 : Approché par un Général, chef du service de sûreté aérienne à la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) pour être membre du service de sûreté de l'Organisation de l'Aviation civile internationale, rattachée aux Nations Unies ; présentation du poste (contre-piraterie aérienne).

41'30 : *Lancer une action d'envergure pour les États africains et protéger les aéroports d'Afrique.*

42'00 : Mission conjointe pays francophones et anglophones. 2 personnes recherchées : 1 expert conseil, pour voir la situation, et un instructeur pour former les cadres africains à la prévention pendant une mission de 6 mois.

43'20 : *Ça me plairait (instructeur), mais je ne connais rien à l'aviation.* Peur de ne pas obtenir 6 mois de l'administration, alors qu'en charge de toute la formation.

Coupure

Plage 2 (toute indication horaire + 41'20) :

0'00 : Départ et conséquences sur la vie familiale.

1'00 : Acceptation par le Général Walter de la candidature pour le poste d'expert conseil, c'est-à-dire mission d'une année et non comme instructeur pendant 6 mois ; conséquences familiales.

2'33 : Parti pendant 12 mois dans 12 États africains pour faire un diagnostic de la situation et de l'aviation civile et sur le plan des aéroports.

3'05 : La formation nécessaire pour préparer l'examen. Tour de France des aéroports, les week-ends uniquement.

4'10 : Définition du poste "*casquette : aviation civile*".

4'40 : L'examen à Montréal ; 1^{er} échec ; rivalités diverses (Canadiens/Français) ; report de la décision du recrutement et donc

6'20 : Reprise de la formation : à l'ENAC (École nationale d'aviation civile), description du monde des aviateurs, *des gens gentils, ça regonfle, ça* ; visites multiples de différents aéroports.

9'40 : Stage à Tel Aviv ; *les chefs de la Sûreté m'ouvraient toutes les portes... des choses formidables...*

11'00 : nouvel examen à Montréal et admission ; *parti pendant 12 mois.*

11'30 : Au retour, délégué du SCTIP au Rwanda et Burundi de 1982 à 1985.

12'10 : Préparation du sommet franco-africain de Bujumbura. Évocation rapide du scandale du "carrefour du développement".

13'30 : Vie quotidienne privée à Bujumbura ; relations amicales.

14'30 : Retour en France et nomination à la direction de la formation du personnel de la PN ; Évocation de M. ERBES ; mission : élaborer des plans de formation de la police nationale.

16'10 : Problèmes familiaux.

16'30 : Retraite en 1987.

17'00 : Travaille comme "détective" dans une compagnie d'assurances pendant 5 ans.

Coupure déjeuner

Plage 3 (toute indication horaire + 41'20 + 17'40 =+ 59'00) :

NB : Des bruits d'assiettes.

0'00 : Les 10 premières années à Paris, comme Commissaire adjoint.

0'35 : Commissaire adjoint d'avril 1957 à janvier 1967. Définition des tâches ; présentation de différents types de "patron".

1'40 : Définition des vacations d'huissier ; *l'adjoint n'avait pas droit au gâteau...*

2'45 : La vie du commissariat ; satisfaire les exigences procédurales : taper les rapports à la machine à écrire.

3'10 : *La grosse difficulté, c'était pas l'avalanche des plaignants et des enquêtes, c'était l'horreur... taper à la machine...*

5'20 : Les PV signés au nom du Commissaire : *nous étions dépersonnalisés... dépossession...*

5'40 : La pénible position de l'adjoint – commissaire : *se collait toutes les corvées... les affaires les moins intéressantes pour le titulaire... Changements de commissariats incessants.*

6'50 : Exigences procédurales : les VR : vaines recherches ; taper les comptes rendus des enquêtes négatives. Les VR, 9/10^e des enquêtes.

7'50 : Les dépôts de plaintes.

8'20 : Retour sur les VR, qui *sont le pain quotidien des commissaires adjoints... des plaintes pour tout... VR exigé par le procureur de la République.*

10'10 : *Taper... 200, 300 fois... Constatant que... résultat négatif... clôturons... Voilà comment se faisait l'apprentissage du métier.*

11'10 : La nuit, les jours fériés : les "vraies enquêtes", les affaires intéressantes ; anecdotes.

13'10 : Les horaires : élastiques ; description de commissaires : *ceux qui arrivent à 9 heures... les tatillons..., celui qui s'en foutait... entre les 2, les 8/10^e... des gens normaux, corrects...*

14'20 : La guerre d'Algérie – La naissance de "Police et humanisme".

14'35 : Le contexte personnel particulier : épouse d'origine marocaine.

15'00 : "Il fallait être honnête avec notre tâche" ; Évocation de Jacques Leclere, "patron" du commissariat Necker ; *avec lui on faisait l'article 30*, les perquisitions dans les hôtels des FMA (Français musulmans d'Algérie).

16'40 : Attaques du FLN contre les policiers ; rappel du père victime d'un attentat

17'00 : *Pris entre deux feux au sens propre du terme... je pouvais être attaqué moi-même par le FLN... On se promenait en permanence... pistolet sur soi...*

18'40 : Opinion personnelle par rapport à l'Algérie : *Je me rendais compte que c'était inéluctable... mais pas le droit de le dire* et son histoire.

20'30 : Décision de créer "*Police et Humanisme*" avec un prêtre de la mission de France et un collègue.

21'05 : L'origine : la *manifestation à Paris où des Algériens ont été jetés dans la Seine...* *Je ne peux pas laisser faire ça...*

22'15 : Fondation du mouvement "*Police et Humanisme*" en 1960. *Il fallait être clandestin... très mal vus... on se voulait humanistes...* ; Relations avec les Francs Maçons.

24'45 : *L'obligation de réserve est naturelle... j'ai toujours été neutre pendant ma carrière... Jamais politisé... mais là, une fonction d'ordre déontologique, moral, éthique...*

26'30 : Description et analyse de la manifestation : *ils en avaient marre d'être traités de cette manière...*

26'50 : Anecdote concernant le père, (à la Sécurité publique) face aux manifestants : poignée de mains avec un manifestant algérien.

28'45 : Exemples de membres fondateurs de PH.

30'20 : Rôle pendant mai 1968 : contacts policiers/manifestants.

31'30 : La filiation de "*Police et humanisme*" : le mouvement "la vie nouvelle", association s'inspirant de la philosophie de Mounier.

33'00 : L'obligation de réserve *On ne sait ce que pense le voisin.*

33'35 : quelques principes de PH : pas de hiérarchie entre nous.

34'20 : La difficile indépendance par rapport à une double hiérarchie : police et Église *c'est très délicat, quand on est fonctionnaire de police.*

35'00 : Évocation de membres de "*Police et Humanisme*" ; les "sigles" : GMC, "groupe de matraqueurs chrétiens", GPC "groupe de policiers chrétiens".

38'30 : PH et LIP ; Évocation de 2 collègues à l'intérieur de l'usine, pour faire face aux CRS. Révoqués. Revenus avec la gauche.

39'45 : À la sous-direction de la formation en 1985, *le patron de tout ça, face à tous ces gars de droite... pas facile...*

40'30 : Appartenance au syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la Police Nationale.

41'30 : Évolution de PH depuis la guerre d'Algérie (*discrétion alors... position risquée... peur de la récupération...*) à aujourd'hui : description des cérémonies annuelles actuelles.

45'00 : Arrivée des femmes dans la police.

46'40 : Éloignement personnel de Police et Humanisme : *ne pas trop professionnaliser ma vie associative.*

48'30 : "*Police et Humanisme*" : rôle de service social bénévole vis-à-vis des policiers en détresse.

49'00 : Le pire souvenir : "au placard", à cause de 2 enseignants du quartier latin qui se plaignent de lui ; explications.

52'30 : La vie quotidienne au commissariat : *on voit tant de choses... tout ça, ça marque... il faut avoir les reins solides... vie infernale, on craque, la vie familiale est gâchée, régime féodal... je n'ai pas vu mes enfants grandir...*

55'00 : Le commissaire adjoint : "une vie de chien"; un métier de soutier ; *rendre hommage à mes collègues commissaires adjoints... tenus à l'écart... jamais sortis de leur galère..., jamais devenus patrons... Ce corps des commissaires adjoints, c'était les galères de la police française...*

58'35 : Le meilleur souvenir : la vie en coopération.

59'00 : Arrivée sur le "Mermoz" à Abidjan.

59'30 : Difficiles relations avec un autre membre du SCTIP à Abidjan.

60'40 : Description des membres et de la Direction de la Sûreté nationale ivoirienne et relations avec les Africains. Point de vue sur la corruption : *je n'ai jamais condamné la corruption chez eux... Comment aurais-je pu leur donner des leçons ? Cela aurait été indécent de ma part... Il faut condamner la corruption...*

65'10 : Événements nationaux traversés.

65'20 : Le Sommet franco-africain de Bujumbura ; évocation du scandale du Carrefour du développement.

68'00 : Préparation technique du sommet, plus d'un an avant.

68'20 : Point de vue sur la politique africaine française et le choix du site du sommet ; description de la préparation du sommet.

70'30 : Visite du président Pompidou et Mme à Yaoundé.

72'30 : Description de la cérémonie religieuse à Yaoundé après la mort du Général de Gaulle.

72'45 : Description de visites officielles à Abidjan.

74'20 : À l'origine d'une nouvelle méthode de formation : la méthode de "l'entraînement mental" ; présentation ; la mise au point d'un profil de poste de commissaire de police ; extension de la formation du ministère de l'Intérieur au ministère de l'Agriculture.

78'30 : le rejet par les enfants du métier de policier ; récit de l'itinéraire du dernier enfant.

Conclusion :

82'20 : Vie agréable en Afrique mais coupure de la société française.

84'40 : Les relations avec les Africains.

84'42 : Bilan sur le plan de la carrière.

85'20 : Bilan sur le plan familial.

85'40 : Bilan sur le plan personnel et associatif.

87'03 : Fondation récente du "cercle national des commissaires de police en retraite".

- JACQUES GENTHIAL -

Formation et carrière :

Né le 3 février 1938 à Rodez (Aveyron).

Études secondaires au lycée Foch (Rodez) et à l'Institution Sainte-Marie (Rodez). Baccalauréat Philosophie, puis maîtrise en droit à l'Université de Montpellier. DES Sciences Économiques et Institution de Préparation aux Affaires à Montpellier (Hérault).

Entrée dans la police le 16 mai 1965 après concours sur titres. Commissaire adjoint de police à la direction de la police judiciaire (préfecture de police) de 1965 à 1967. Secrétaire général du syndicat des commissaires adjoints. Commissaire de police (6 mars 1967) en quartiers à Paris. Chef du 4^e cabinet de délégations judiciaires (PPPJ) à partir du 12 juin 1968. Devient adjoint au chef du 6^e bureau (affaires de terrorisme et subversion) à la direction centrale de la police judiciaire (1^{er} mars 1972), puis chef de l'office central pour la répression de la traite des êtres humains. Commissaire principal (16 mai 1974). Sous-chef du service régional de police judiciaire (SRPJ) de Toulouse (Haute-Garonne) – 1^{er} juin 1976. Directeur du SRPJ d'Orléans (Loiret) – 5 novembre 1979. Chef de la 6^e section (anti-terroriste) à la direction centrale de la police judiciaire (23 octobre 1980).

Nommé commissaire divisionnaire le 13 septembre 1980.

Chef de la Brigade criminelle de la direction de la police judiciaire de la Préfecture de police (1^{er} avril 1982). Chargé de mission auprès du directeur central de la police judiciaire (21 mars 1984). Commissaire divisionnaire à l'échelon fonctionnel (16 mai 1984).

Sous-directeur de la police technique et scientifique (direction centrale de la police judiciaire) – 13 février 1986. Conseiller technique pour la police au cabinet du ministre de l'Intérieur Pierre Joxe (1988-1989).

Directeur central adjoint de la police judiciaire (1^{er} juin 1989). Inspecteur général des services actifs de la police nationale (5 novembre 1989). Directeur central de la police judiciaire (29 janvier 1990). Chargé de mission à l'inspection générale de la police nationale (30 juillet 1993).

Retraité depuis 1998. Directeur honoraire de la police nationale.

Cofondateur d'une société d'audit de sécurité à Paris.

Titres et médailles :

Officier de la Légion d'Honneur.

Officier dans l'Ordre national du Mérite.

Commandeur de l'Ordre du Mérite du Grand-Duché du Luxembourg.

Médaille d'honneur de la police nationale.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR CHARLES DIAZ LE 22 DÉCEMBRE 2004 AU DOMICILE

DE J. GENTHIAL

Contexte de l'entretien

Entretien de 2 h40 réalisé au domicile de l'interviewé en région parisienne, en sa seule présence. L'entretien a été précédé d'un court contact téléphonique, J. GENTHIAL ayant accepté de se prêter à la relation de ce "récit de vie" dès qu'il en a appris le principe, alors même qu'il s'est très peu exprimé dans les médias au cours de sa carrière professionnelle et n'a jamais souhaité faire part de ses souvenirs dans un ouvrage à caractère biographique.

Cet ancien chef de la brigade criminelle du quai des Orfèvres, premier sous-directeur de la police technique et scientifique et inspirateur pour une large part du plan de modernisation Joxe de 1985, ancien directeur central de la police judiciaire, a évoqué tous les aspects de sa carrière, sans tabou d'aucune sorte – y compris sur des sujets fortement médiatisés –, dans un langage alerte et souvent imagé.

Son récit, soutenu par une bonne mémoire, est fréquemment illustré par des anecdotes précises et savoureuses. Il est régulièrement complété par des considérations sur, notamment, le métier de policier, l'évolution des phénomènes de criminalité, les rapports entre police et politique ou encore la violence terroriste.

Le filage présenté (et que J. GENTHIAL a relu) s'efforce de rendre compte – même imparfaitement – de la richesse permanente de cet entretien.

MD 1 :

Plage 1 (9'05) : Milieu familial – Études – Entrée dans la police – Apprentissage du travail de commissaire adjoint dans les commissariats de quartier :

"Je ne suis pas rentré directement dans la police. Je suis d'abord passé par un grand centre de distribution et, là, je me suis ennuyé dès les premiers mois. Par le fait que j'ai rencontré des policiers à Saint-Michel, je me suis intéressé à leur métier et j'ai découvert un métier actif, varié et humain. Et j'ai choisi mon métier en fonction de ces trois qualificatifs. Et, à la fin de ma carrière, je n'étais pas déçu (...)

"Mon père était directeur de petites sociétés. Il en a créé plusieurs qui faisaient faillite. Ma mère a fait plusieurs métiers, notamment elle était assistante d'allemand, parce que ma mère est d'origine allemande et mon père d'origine française. Mon père était préalablement officier dans l'armée française. Il avait l'âge de De Gaulle,

donc il est né en 1889. Il était officier avec Lyautey au Maroc et il a réoccupé la Ruhr quand les Allemands n'ont pas payé. Et là, il a découvert une Allemande dont il est tombé amoureux. Il s'est marié avec elle. Il a abandonné l'armée à ce moment-là. Il est resté en Allemagne et quand Hitler est arrivé, avant même les Juifs, il s'est occupé de la situation de mon père qui a été expulsé immédiatement puisque c'était une Allemande qui s'était mariée avec un officier de l'armée française. Ils ont atterri dans l'Aveyron. Je suis né dans l'Aveyron (...).

"(Après mes études universitaires à Montpellier) Je retrouve mon père (à Paris) – il était alors séparé de ma mère restée dans l'Aveyron – Mon père habitait près de la place Saint-Michel et il avait ses habitudes dans un café tenu par des Aveyronnais et, là, j'ai trouvé des policiers du 36 quai des Orfèvres (...).

"J'aurais été incapable de passer un concours de commissaire de police puisqu'à partir de la 2^e année de droit, je n'avais fait que des études de sciences économiques et de comptabilité. J'étais très calé dans ces domaines, mais en droit pénal et procédure pénale j'étais absolument nul (...). Or, à cette époque, à la Préfecture de police où je suis entré, ils faisaient des concours sur titre et, donc, j'ai fait un bel exposé de mes titres universitaires et je suis même sorti premier de ce concours, je crois. Ce concours, en fait, avait été organisé pour le Général de Gaulle, parce que celui-ci voulait faire passer un de ses derniers "gorilles". Et donc on a mis discrètement ce "gorille" 8^e sur 12.

"Ma première énorme surprise c'est dès le lendemain, en arrivant au bureau administratif de la police judiciaire du 36 quai des Orfèvres. J'ai vu (là) un inspecteur que j'ai pris pour le directeur de la police judiciaire et qui s'est bien gardé de me dire qu'il ne l'était point. Il m'a remis – car il était plein de pouvoirs cet homme – une arme (un pistolet Herstal 7.65), une médaille de police et une clef pour ouvrir les boîtiers téléphoniques de la police. À l'époque, il y avait des boîtiers un peu partout dans Paris. Il m'a indiqué que j'avais à partir dans un commissariat de police judiciaire. Je me suis retrouvé au commissariat de Plaisance à faire le tout-venant (...).

"Mon titre – plus nul ça n'existe pas –, j'étais "élève commissaire adjoint stagiaire faisant fonction de titulaire". C'est-à-dire j'étais moins que rien et lorsque je suis arrivé à Plaisance, on m'a carrément mis dans un placard à balai qui se trouvait sous un escalier. Lorsque je recevais des "clients", c'est-à-dire des victimes la plupart du temps, ils ne pouvaient pas rentrer dans le bureau. J'étais obligé de mettre une chaise qui était hors du bureau, puisque moi j'occupais le bureau avec ma machine à écrire. Je n'avais suivi aucune formation. Par contre, je suis apparu immédiatement comme une aubaine pour tous les gens du commissariat car la première question qui m'a été posée (a été) : est-ce que tu sais taper à la machine ? Or, par une coïncidence heureuse, je tapais mes cours en fac à la machine (...). Le commissaire adjoint titulaire que j'allais remplacer m'a dit : Mais alors là c'est formidable ; je vais t'apprendre le métier et nous sommes partis immédiatement sur un cambriolage (...). Et, là dessus, il me dit : tu fais les constatations, tu écris ce que tu as vu, sauf que toi tu dis "Nous" : "Nous" étant transportés à telle adresse, "nous" constatons... Tu dis "Nous" et tu décris tout ce que tu as vu (...)"

Plage 2 (11'00) : Les commissariats de quartiers parisiens : immobilier et policiers. Chef du 4^e cabinet de délégations judiciaires. Mai 1968 et travail sur les affaires de reconstitution de ligue dissoute :

"Je quitte les commissariats (...). Je suis choisi par un patron, "coopté" par un patron d'un cabinet de délégations judiciaires ; c'était le 4^e cabinet, spécialisé dans les infractions à la loi sur la presse, tout ce qui était "expression publique" écrite, orale. Et on a traité les événements de Mai 1968 d'abord par ce biais-là. Avant même la brigade criminelle, avant la Cour de sûreté de l'État, c'est mon cabinet qui s'est occupé des événements de 1968 et plus particulièrement moi-même (...). J'ai dressé toutes les procédures de reconstitution de ligue dissoute. À la suite des événements, on a dissous plusieurs ligues, pas tout à fait la dizaine, mais huit à peu près. Et comme elles se reconstituaient, il fallait trouver les éléments de reconstitution à travers la presse, à travers leurs stands dans les universités occupées, etc., etc. J'établissais ces procédures qui partaient à la Cour de sûreté de l'État. Puis, le relais a été pris par la brigade criminelle. Entre-temps, me sont "passés" en procédure Cohn-Bendit, Sauvageot, Geismar, mais pas Krivine, lui c'était le ministère de l'Intérieur qui s'en occupait (...).

Plage 3 (3'05) : Le commissaire, homme de terrain. Anecdote d'un 14 juillet avec bagarre entre Nord-Africains des tendances MNA et FLN. Première blessure en service.

Plage 4 (5'05) : Suite anecdote sur 1^{ère} blessure en service – Anecdote sur surveillance des mouvements "révolutionnaires" à la Sorbonne et course poursuite avec les Katangais. Les enquêtes décès. Anecdote sur des décès par monoxyde de carbone :

"Contrairement à ce qui se dit quelquefois, le commissaire de police, surtout dans son début de carrière est un homme de terrain. Et il va sur le terrain et à cette époque-là encore plus. Le commissaire adjoint de la préfecture de police, son origine c'était le "chien du commissaire". Cette expression vient de ce que le commissaire adjoint qui, avant, s'appelait le secrétaire du commissaire de police et, encore plus préalablement, le greffier du commissaire (...) était la bonne à tout faire.

Deux fois je me suis fait blesser. Un aide boulanger qui avait battu sa femme et ses gosses (...), il a fallu que j'aille chercher le bonhomme. La rue était bloquée par la police. On avait coupé l'électricité (...). Je vais le chercher le matin. Les policiers qui sont avec moi défoncent la porte. Tout le monde avait un revolver. Moi, j'avais oublié mon arme. On voyait rien. Je rentre dans l'appartement, avec les policiers derrière moi et ce monsieur m'attendait sur un lit, et avec un grand couteau il m'a donné un coup sur l'épaule. Il y a eu un rebond sur le lit qui m'a sauvé la vie. J'ai eu des points de suture à l'hôpital ; ça a été ma première blessure et surtout ma première maîtrise d'une personne dangereuse, qui m'a rendu très prudent par la suite (...).

"En mai 1968, la police ne restait pas calfeutrée en dehors du service d'ordre. La police judiciaire allait chercher des auteurs, des responsables de manifestations et essayait de récolter des éléments constitutifs de délits.

(Pour cela j'allais) *en utilisant ma carte d'étudiant en doctorat de droit dans la cour des facultés – surtout dans la cour de la Sorbonne – où là, il y avait des stands des mouvements "révolutionnaires" (...) et après je faisais un rapport (...). J'ai été poursuivi un jour. À force d'aller faire des constatations, mon allure a dû paraître bizarre. Il y avait un service d'ordre de "Katangais", de types qui étaient réputés avoir été au Katanga comme mercenaires et qui étaient bardés de chaînes. L'un d'eux a cru reconnaître en moi un policier et a appelé ses copains. J'ai vu ce manège, ces gens qui se rapprochaient de moi. J'ai pressé un peu le pas pour sortir. Ils ont aussi pressé le pas. Et puis soudain, je me suis mis à courir. Et eux ont couru derrière moi. Toute honte bue, je suis vite revenu au 36 quai des Orfèvres (...)"*.

Plage 5 (7'30) : Arrivée à la direction centrale de la police judiciaire comme adjoint au chef du 6^e bureau "anti-terroriste" – Raymond Marcellin et le complot de la "tricontinentale" – Les autonomistes bretons et corses – La Cour de Sûreté de l'État et les procédures – Anecdote avec Daniel Cohn-Bendit – Chef de l'office central pour la répression de la traite des êtres humains. Le service, les hommes, les moyens :

"Le ministre Marcellin, à cette époque, avait une tendance à voir des complots un peu partout et notamment il en voyait un énorme, qui s'appelait "le complot de la tri-continentale", avec Cuba derrière les événements de 1968. Il était un des rares à croire à cette version (...).

"Me voilà arrivant comme adjoint de ce service (6^e bureau DCPJ) dont les effectifs doublent d'un coup. La subversion concernait surtout des mouvements autonomistes. Le FLB, le Front de Libération de la Bretagne nous occupe alors beaucoup ainsi que des mouvements indépendantistes aux Antilles – en Guadeloupe – et même en Alsace. Les Corses, à cette époque, n'étaient pas pris au sérieux. Il y avait un directeur général de la police qui devait avoir le nez creux puisqu'il disait : "Ne me parlez pas des Corses ; les Corses c'est de la rigolade". Alors que quelque temps après les Corses c'était beaucoup moins de la "rigolade" et ça a entièrement occupé le terrain en matière de lutte indépendantiste (...).

"(Cette période) ça n'a fait que me renforcer dans ma pensée, c'est-à-dire le côté vain de tous ces gens qui cherchent par la violence à faire progresser leurs propres idées. Résultat au bout de 35 ans : jamais, jamais on ne réussit par la violence à faire progresser quoi que ce soit (...). Cohn-Bendit (dont on parlait tout à l'heure), en dehors des procédures (quand il était en garde-à-vue), on – je ne peux pas employer le mot – "copinait", mais quand je lui apportais le journal et qu'il voyait "Dany-le-Rouge" sur la première page, il était tout fier. Il disait "c'est moi, c'est moi" et à ce moment-là on se mettait à rigoler et à parler de tout un tas de choses, de la photo où il était pris à son avantage ou à son désavantage... (...)".

Plage 6 (18'10) : Les affaires de réseaux internationaux de proxénétisme – La Côte d'Ivoire, le Liban – La pègre parisienne et les zones de prostitution – Le cas particulier de

Toulon – La prostitution et les marins des escadres – Brigade mondaine et coopération entre services – La découverte d'un "scandale" impliquant des policiers parisiens. Départ en province comme directeur adjoint du SRPJ de Toulouse. Travail et vie en province. Premier "tueur en série" de la carrière – La naissance d'Action Directe :

"(Comme chef de l'office central pour la répression de la traite des êtres humains, le ministre me donne) plus de moyens, mais exige en échange des résultats. Or, des résultats en matière de proxénétisme sur le plan international, ça se fait pas au claquement de doigts (...). Au bout de neuf mois les premières grosses affaires ont commencé à sortir enfin. Elles étaient liées au milieu corse. Il y avait un malfaiteur connu du fichier du banditisme et qui avait un véritable fonds de commerce pour envoyer des femmes en Côte d'Ivoire (...) sous une forme quasi-industrielle (...).

"J'avais mission de coordonner les actions (contre) le proxénétisme sur toute la France. Par exemple, à Toulon, la loi dite Marthe Richard n'existait pas. Les prostituées venaient toutes les semaines se faire pointer au commissariat et tous les mois elles amenaient un certificat médical pour montrer qu'elles n'étaient pas atteintes de quelque maladie "honteuse". Lorsque les escadres américaines arrivaient à Toulon, chaque hôtel avait le droit à prendre deux filles de plus (s'ajoutant aux trois qu'il avait). Tout cela (que j'ai fait cesser) était parfaitement organisé par le chef des mœurs de Toulon qui n'était autre qu'un commissaire de police, avec l'accord du préfet du département, en toute illégalité (...)"

Plages 7 (1'10) et 8 (25'15) : Directeur du SRPJ d'Orléans. L'activité d'un directeur de SRPJ – Nomination comme chef de la 6^e section "anti-terroriste" de la direction centrale de la police judiciaire – Enquêtes sur Action Directe – Affaires corses et tractations politiques secrètes – Terrorisme international et "attentats-massacre". Circonstances de nomination à la tête de la brigade criminelle du quai des Orfèvres – Apports – Méthodes et organisation de travail, fonctionnaires de la brigade criminelle – Le "bureau de Maigret" – Affaires de terrorisme traitées – Récit de l'enquête sur la "jeune femme dans une cheminée", une affaire jamais élucidée – Le facteur "chance" :

"J'ai 39 ans (...) et on m'offre le SRPJ d'Orléans et j'arrive comme directeur du SRPJ. Je vais y rester très peu de temps (...). Hélas – pour un policier évidemment – cette région Centre n'est pas la région la plus criminogène de France. J'ai eu droit à un très beau bureau avec des tableaux du musée local. J'ai cru que le téléphone était cassé parce que personne ne m'appelait. En fait, il n'était pas cassé, mais personne n'avait rien à me dire et personne ne m'appelait. C'était le calme absolument plat. Ma vie a consisté à faire les tournées des autorités préfectorales et judiciaires sur sept départements (...). Et le reste du temps, j'analysais consciencieusement la presse et j'attendais que les parapheurs arrivent le soir pour signer mon courrier (...). Lorsqu'au bout de dix mois on m'a dit qu'il va falloir aller prendre la tête de la 6^e section à Paris, pour moi ce fut presque un soulagement (...).

"(Comme chef de la 6^e section anti-terroriste), j'ai connu cette période où on multipliait les enquêtes sur Action Directe et où on ne trouvait rien. On n'arrivait pas à réunir des éléments, on arrivait pas à les arrêter et il y avait aussi les premiers crimes qui se commettaient (...). Au moment où ils ont été interpellés quelques années plus tard, on s'est rendu compte que c'était un mouvement qui était parti en "errance", qui était devenu un mouvement carrément de banditisme (...).

"C'est la période où les Corses sont vraiment pris au sérieux parce qu'ils multiplient les attentats (...). Et lorsque nous avons des résultats pendant cette période, il y a toujours des négociations secrètes entre le gouvernement de l'époque (les gouvernements de l'époque) et les indépendantistes. Des phénomènes de tractation qui entraînaient leur libération, qui concernaient uniquement le pouvoir politique, qui nous passaient largement au-dessus de la tête. Au grand dam des policiers de Corse qui avaient beau jeu de dire : "on nous demande de faire des arrestations et puis on les relâche dans notre dos (...). On a trouvé une ambiance qui est devenue de plus en plus malsaine (...)"

"(On me propose de devenir "patron" de la brigade criminelle) dans des circonstances "malheureuses" pour mon prédécesseur, Marcel Leclerc (qui) doit précipitamment quitter son service sous la pression, le ministre Gaston Defferre lui demandant de partir pour je ne sais plus quelle raison obscure (...). Je me suis retrouvé très vite chef de ce service prestigieux mais aussi service de terrain qui faisait que je renouais directement avec le terrain (...). On arrive à un degré de perfection de la part des fonctionnaires (de la brigade criminelle) dans leurs investigations que je dois reconnaître, j'ai rarement trouvé ensuite (et auparavant aussi) dans les autres services (...).

"(Parmi les affaires qui vont me marquer), d'abord il y a les attentats genre rue des Rosiers, des attentats-massacre (...). Je reconnais qu'en matière de terrorisme, j'ai eu, à la fois du personnel particulièrement compétent et en même temps, j'avais moi-même la "baraka" (...).

"Les interventions politiques, on en a beaucoup moins qu'on le croit. Y compris après, lorsque j'étais directeur central (de la police judiciaire). Par contre, il faut renseigner. Mais ça, c'est tout à fait normal. Les directions ont besoin d'être renseignées pour renseigner elles-mêmes le ministre et le gouvernement. Et surtout quand on a ce genre d'attentats liés au terrorisme international (...).

"En France, il y a environ 80 % de taux d'élucidation sur les crimes de sang. La brigade criminelle, de mon temps tournait entre 60 et 65 % de réussite. C'était un chiffre important au point de vue élucidation parce que, je vous le rappelle, en général on prenait des affaires où il n'y avait aucun élément au départ (...)"

MD2 :

Plage 1 (13'00) : Éviction de la brigade criminelle. Circonstances. Recherche d'explications sur les raisons. La cellule élyséenne – Jean-Edern Hallier et Mazarine – Les "Irlandais de

Vincennes". L'attitude du Président Mitterrand et de son directeur de cabinet, Gilles Ménage – La piste du "bavard avec la presse" :

"Comme un poisson d'avril, en avril 1984, (on me débarque de mon poste de chef de la brigade criminelle) (...). Je suis convoqué par, non pas le préfet de police, mais par le directeur général, Verbrugghe, de la police nationale (...). Celui-ci me fait comprendre que je dois quitter la brigade criminelle et que je dois rejoindre d'urgence la tête du SRPJ de Rennes où paraît-il le FLB risquait de ressortir de ses cendres. Or je savais très bien que le FLB n'existait plus et que, en fait, j'avais dû déplaire, mais je ne savais absolument pas pourquoi et sur quoi (...). J'allais devenir chargé de mission auprès du directeur central de la police judiciaire. Je quittais le 36 quai des Orfèvres, chargé d'une mission sur la police scientifique (...) et je reste dans l'énigme totale (sur les motifs de mon éviction). Et c'est un journaliste qui me dit : c'est l'Élysée qui t'a fait partir, l'Élysée en la personne de Gilles Ménage, le directeur de cabinet du Président de la République François Mitterrand. Et donc derrière, j'y vois la patte de la cellule anti-terroriste de l'Élysée (...). De fil en aiguille, j'apprends que j'aurais averti, moi ou l'un de mes collaborateurs Jean-Edern Hallier qu'il était mis sur écoutes par l'Élysée, sur des écoutes illégales. Or, moi j'ignorais ce fait, je n'en voyais même pas la raison. Or, la raison, c'était que Jean-Edern Hallier voulait écrire un brûlot sur la vie secrète du Président Mitterrand et sur la naissance de la petite Mazarine, fille adultère du Président. Je n'y ai pas cru. C'est impossible, on ne peut pas "virer" un chef de la brigade criminelle sur des fadaïses pareilles. Et en réalité oui, je l'ai su beaucoup plus tard, des années après (...)"

Plage 2 (8'20) : Chargé d'une mission sur la police scientifique à la direction centrale de la police judiciaire – Les carences de la police scientifique d'alors – Le pré-rapport remis à Pierre Joxe – Le plan de modernisation de la police nationale – La création de la sous-direction de la police technique et scientifique – Direction ou sous-direction ?

"(En tant que chargé d'une mission sur la police scientifique auprès du directeur central de la police judiciaire), j'ai droit de nouveau à un tout petit bureau (...). Je prends en compte les problèmes inhérents à la police scientifique de l'époque. Il y avait une commission présidée par un magistrat qui traitait de ce problème depuis une dizaine d'années mais qui n'avait pas avancé beaucoup. La première chose que j'ai faite, c'est de demander à ce que l'on supprime cette commission et à me laisser seul à travailler sur ce dossier. J'ai démarré sur un état qui faisait apparaître que la police scientifique se résumait à cinq laboratoires en France avec une quarantaine de contractuels et une autre quarantaine de policiers et que, depuis Bertillon, on avait laissé à l'abandon tous ces laboratoires et ces services (...). Au bout de quelques mois, je fais un pré-rapport. Il n'y a jamais eu de rapport de ma mission, parce que le ministre (c'est alors Pierre Joxe) veut me rencontrer. À partir de ce moment-là, je ne pouvais pas y aller les mains vides, j'écris un pré-rapport de quelques pages qui ne dit pas grand-chose si ce n'est que depuis Bertillon on n'a rien fait et qu'on a un retard considérable par rapport à toutes les autres polices européennes et qu'il faut que ça change ; voilà. Je suis reçu par le ministre qui a lu ce rapport et

qui, soudain, y voit, voit dans cette piste de la police scientifique ce qu'il a appelé après le "fer de lance" d'un plan qu'il imaginait dit de "modernisation de la police nationale". Et c'est ainsi que l'on a présenté la modernisation de la police nationale au Parlement à travers les carences liées à tout ce qui était technique et scientifique dans la police à cette époque-là. (...) C'est grâce au plan de modernisation aussi de Pierre Joxe que nous avons réussi à mettre en application ce que j'avais écrit. Et, en effet, le ministre me convoquant, me revoit une autre fois, puis une autre fois et me dit "vous l'avez écrit. Faites-le!"

Plage 3 (23'10) : Les débuts de la sous-direction de la police technique et scientifique – Le système des empreintes digitales informatisées – Anecdote au sujet d'investigations techniques et scientifiques faites par le BKA allemand à Paris dans une affaire liée à la Bande à Baader – Le laboratoire privé du CARME – L'invention du technicien de scène de crime – Conseiller au cabinet du ministre Pierre Joxe – Personnalité du ministre et membres de son cabinet – Une "coloration" politique est prise – Le métier de policier et la politique – La départementalisation de la police nationale et la place de la Police Judiciaire :

"(Pierre Joxe) me met à la tête de la police technique et scientifique (PTS). Là, pendant deux ou trois ans, je fais le montage de ce qui est aujourd'hui ce service. Ce montage était assez difficile parce qu'il fallait à la fois faire coïncider le recrutement du personnel, la formation du personnel, l'achat des matériels et trouver les locaux, des nouveaux bâtiments (...). On a mis pas mal de mois et surtout deux ou trois budgets pour mettre tout ça en fonctionnement et, là-dessus, la police technique et scientifique a commencé à remplir sa mission, d'abord au niveau de la Police Judiciaire, c'est-à-dire la police criminelle, la police "de luxe" comme on dit, et puis après au niveau de la police de proximité, la police de sécurité publique (...).

"Je mène le développement de la PTS entre deux "Pierre Joxe" c'est-à-dire entre un départ de Pierre Joxe et sa nouvelle arrivée deux ans plus tard. (...). En 1988, en effet, Pierre Joxe revient et là, me demande quelque part de lui renvoyer l'ascenseur (...). Je me suis retrouvé, j'ai été nommé conseiller du ministre en matière de sécurité, à son cabinet. Mais en même temps, je gardais la PTS. C'était un leurre. J'ai été très vite absorbé par un travail fou de cabinet (...).

"Pierre Joxe, c'était un ministre très intéressant, passionnant même. Très exigeant. Difficile par moments parce qu'il avait des tendances à tout examiner lui-même et à approfondir. Quelques fois, sur certains problèmes, sur certaines personnes, il ne cédait pas facilement sa confiance. Mais ceci dit, c'est un personnage, un vrai "homme d'État" qui m'a personnellement beaucoup enrichi (...).

"(Mon travail au cabinet consistait) à conseiller le ministre, mais surtout à lui faire tous ses discours de police, à lui fournir des idées sur tout ce qui concernait l'organisation de la police, le fonctionnement de la police et les améliorations qu'on pouvait apporter à ce service public (...)"

Plage 4 (3'30) : Directeur adjoint puis directeur central de la police judiciaire – L'évolution de la criminalité dans les banlieues – Le projet "PJ 2000" :

"Au bout d'un an et demi, je quitte le cabinet (...). Je me retrouve en 1989 directeur central adjoint et début 1990 directeur central de la police judiciaire (...). Je voyais qu'il y avait plusieurs éléments qui faisaient évoluer la criminalité. D'abord il était manifeste que la violence dans les banlieues notamment posait un nouveau problème de sécurité (...). Deuxième élément : la PTS justement a donné l'idée de concentrer en des endroits moins multiples les 19 SRPJ et la préfecture de police, à concentrer sur des endroits plus ramassés, des lieux plus techniques et professionnels. (D'où) le concept, le projet (intitulé) "PJ 2000" qui a fait l'objet d'une démarche consultative avec le personnel et avec les chefs de service, qui a été menée pendant pas mal de temps, jusqu'au changement de gouvernement, mais les gouvernements suivants ont repris et puis finalement (cela) a abouti à une inter-régionalisation de la police (Judiciaire) qui aujourd'hui fait qu'il n'y a plus 19 SRPJ mais qu'il y a des directions régionales et des directions interrégionales de police judiciaire. C'est la suite de ce projet. Et l'idée consiste donc à supprimer des échelons de personnels administratifs qui coûtent chers et à créer des "task forces" au niveau technique et scientifique".

Plage 5 (10'45) : La naissance des "BREC", brigades régionales d'enquête et de coordination – Les affaires "politico-financières" – Anecdote sur la perquisition du juge Van Ruymbeke rue de Solferino – À propos des "interventions" du politique dans les affaires – À propos de Bernard Tapie – Le traitement des affaires économiques et financières :

"Pour que la Police Judiciaire fournisse une prestation qui soit un peu plus "vivante" sur tous les problèmes de banlieue et de violences, nous sommes partis du principe et du fait que la Police Judiciaire était une police organisée, et techniquement la mieux organisée, et matériellement aussi. Et donc que nous étions en mesure de présenter un "outil de travail", la BREC (brigade régionale d'enquête et de coordination) (...). À travers ce service, il nous fallait être des policiers qui intervenaient. Le principe était l'intervention en milieu de grande concentration urbaine, intervention qui consistait en surveillance et détection des individus et des agissements de ces individus et, après surveillance la plus discrète possible – ce qui n'était pas évident dans un milieu où tout le monde se connaît – (...) intervention qui devait se faire toujours aux heures matinales et assez rapidement afin d'éviter de créer des troubles à l'ordre public (...). La première (BREC) a été montée à Versailles dont le directeur du SRPJ était Ange Mancini. Il y croyait, il a voulu et il a fait (...).

"(...) Lorsque j'ai pris la DCPJ, – il n'y a pas de quoi être particulièrement fier d'ailleurs – il y avait une cinquantaine d'affaires financières liées au monde politique. Lorsque je suis parti, en 1993, il y en avait environ 300. Ce qui fait pas mal, ce qui fait une inflation assez forte (...). Nous avons toujours eu une politique de prudence extrême à l'égard de ce sujet puisque la Police Judiciaire ne faisait – ne fait – jamais d'affaires

d'initiative en (la matière). Mais par contre, il y avait les Chambres régionales des comptes qui avaient été créées assez récemment et qui fonctionnaient à ce moment-là à plein (...).

"Je n'ai subi aucune pression. Pas du tout. (...) Simplement, je savais (qu'il fallait) que je rende compte par des notes que me faisaient les services financiers de l'avancement des affaires et de l'état des affaires, mais c'est tout (...)"

Plage 6 (9'45) : Limogeage par le ministre Charles Pasqua – L'environnement du ministre – Les Aveyronnais de Paris – Chargé de mission à l'inspection générale de la police nationale – Une étude sur l'accueil du public – Anecdote sur cette mission – Étude sur le statut des polices municipales – Étude pour la création d'une commission nationale de déontologie de la sécurité – Départ en retraite – Création d'un cabinet privé d'audit de sécurité :

"En 1993, ayant pris cette "coloration politique" du fait que j'étais passé au cabinet de Pierre Joxe, nous voyons arriver M. Pasqua comme ministre de l'Intérieur avec toute sa clique corse qu'il met à son cabinet (...) (et il me fait savoir) "Dites à M. Genthial que je songe à lui faire quitter son poste". Je lui ai demandé des raisons. Y-a-t-il des explications ? Je manquais de loyauté ? On m'a dit "Non, vous êtes à un poste qui est dit 'à la discrétion du gouvernement'. (...). On me place inspecteur général à l'inspection générale de la police nationale (...). Après une période désagréable du changement je me suis assez vite habitué à ce poste et j'ai mené après des études, des enquêtes et des missions. (...) Une de mes premières a été celle consistant à faire une enquête sur l'accueil dans les services de police, la police de proximité et l'enquête de proximité. Mon enquête était assez peu concluante en ce qui concerne l'efficacité du service public police puisque je donnais moult exemples pour indiquer que la police négligeait complètement l'accueil (...)"

Plage 6 (suite) : Étude sur le statut des polices municipales – Étude pour la création d'une commission nationale de déontologie de la sécurité – Départ en retraite – Création d'un cabinet privé d'audit de sécurité :

"(On me confie aussi) une grande enquête sur les polices municipales qui a permis de créer des statuts de policiers municipaux qui n'existaient pas (...) et j'ai un peu orienté les événements puisque mon ministre de l'époque – qui était déjà M. Chevènement – ça ne lui plaisait pas trop. C'était un souverainiste centralisateur jacobin et je lui proposais – la police municipale par essence elle n'est pas centralisée – des éléments de survie, voire de vie des polices municipales, de polices locales, qui échappaient au pouvoir jacobin centralisé (...). Ne lui plaisait pas trop non plus une autre enquête qui a débouché sur une commission de déontologie de la sécurité (...). Là encore parce qu'il s'agissait (de la création d'une) 6^e autorité administrative indépendante et qui dit "indépendant", dit que ça échappe au pouvoir centralisé. La retraite est proche. Je vais passer à la retraite, une retraite occupée depuis puisque je vais devenir président d'un centre international de police criminelle et pénale à

Paris pendant 3 ans et puis, en même temps, je vais créer un cabinet privé d'audit de sécurité pour les grandes entreprises et les collectivités territoriales (...)".

Plage 7 (10'00) : Considérations sur l'évolution de la criminalité entre 1965 et aujourd'hui et des conséquences pour la police – Le développement des moyens de communication – L'enjeu politique de la sécurité – Bilan personnel de carrière – Rôle dans le développement de la coopération internationale de police – Les rapports avec les magistrats – Les relations avec les policiers commandés – Considérations sur le métier de policier :

"Je suis le témoin de la plus forte évolution que la police ait connue (...). Lorsque j'ai commencé dans la police il y avait 500 000 infractions par an en France et lorsque j'ai terminé il y avait presque 4 millions d'infractions par an en France. Il y a plusieurs phénomènes qui se sont produits : un milieu du banditisme, qui était un milieu conservateur, figé, traditionnel où il fallait "faire ses classes" (...). (un) milieu qui était localisé, circonscrit, que l'on connaissait (...). Nous avons eu à faire face, premièrement à une dilution de ce milieu – qui existe toujours d'ailleurs mais il est dilué au milieu d'une masse de délinquants qui est arrivée de multiples côtés. Par la non-intégration de populations immigrées. Par une paupérisation de personnes rejetées aux confins des grandes zones urbaines. Dans les années 1980, s'est produit ce grand phénomène qu'on a appelé "la consommation de masse de la drogue". Et le 2^e gros boum, c'est ce que l'on a appelé les "violences urbaines". Auparavant, en 1970, on pourrait dire qu'il y a eu aussi les moyens de communication qui se sont développés. Par exemple, à la préfecture de police – au grand dam des policiers – on a constaté qu'au fur et à mesure qu'on créait une station de métro ou de RER de plus, on faisait monter les cambriolages (dans la capitale). (...) La politique a envahi la police, parce que c'est devenu un phénomène politique et qu'il fallait réagir en politique, mais c'est le politique qui réagit en politique. (...) La police, si on lui donne des moyens, des hommes qu'on forme bien, elle va faire face comme elle peut. Mais à partir du moment où il y avait une trop grande masse de délinquance, cela entraînait une perte des moyens de la police, une perte d'efficacité de la police (...). En 1965, quand je commence dans la police, le taux d'élucidation des faits constatés est d'à peu près 50 % – un crime ou un délit sur deux est solutionné – Lorsque je quitte la police, fin des années 1990, le taux d'élucidation est de 24 % (...).

"À titre personnel, je suis assez fier de ne pas avoir raté ma vie professionnelle. D'abord, je ne m'étais pas trompé. C'était bien un métier actif, varié et humain. Je n'avais pas commis d'erreur, ce qui peut arriver. Et ensuite, ce métier m'a amené énormément de satisfactions, à travailler sur des êtres humains et être en contact avec des êtres humains, avec la douleur, les victimes, mais aussi être en contact avec ce jeu du chat et de la souris, du chasseur pour traquer le malfaiteur (...).

- DOMINIQUE GODARD -

Formation et carrière :

Né le 5 décembre 1947 à Paris.

Certificat d'études primaires. Service militaire chez les Pompiers de Paris, en 1967.

Gardien de la paix, par concours, en 1969, école de police de Vincennes.

Première affectation à Boulogne, puis commissariat de Montrouge, ensuite de Sceaux.

À la Brigade anti-criminalité – BAC – des Hauts-de-Seine, rattachée à Nanterre, pendant 6 ans.

En 1976 : brigadier ; nommé dans le XIV^e arrondissement, ensuite aux Unités de Maintien de l'Ordre de Paris, puis aux Unités mobiles de Sécurité en 1977. Retour au XIV^e arrondissement, puis à la CRS de Massy pendant 7 ans. 1990 : une année à ne rien faire (au "placard"). Commissariat d'Antony pendant 7 ans jusqu'à la retraite.

A été, à la CRS, délégué syndical puis élu permanent – Fédération autonome des syndicats de police.

A géré et encadré pendant 15 ans un centre de vacances destiné aux enfants de policiers.

Contexte de l'entretien

L'entretien a été réalisé le 4 janvier 2005 au domicile de D. GODARD, à Palaiseau par Gaby Castaing. Parfois quelques bruits de fond (téléphone et respiration bruyante d'un chien).

D. GODARD a voulu témoigner de ce qu'était la police entre 1969 et 2000, et dénonce des travers qu'il a combattus. Les dates de mutation et de nomination sont quelques fois imprécises.

Plage 1 (28'15) : Enfance et jeunesse, formation :

0'00 : Origines familiales ; enfance à Paris ; adolescence à Bagneux ; études "chaotiques" ; CEP ; "ensuite études bidon..."

2'44 : Service militaire – 16 mois – chez les pompiers de Paris ; découverte de "la vie sociale" : discipline, sport... et "départ de la vie professionnelle".

4'24 : Concours de gardien de la paix en 1969 ; lectures.

5'35 : École de police de Vincennes. Description de l'arrivée au Fort de Vincennes.

6'45 : "Découverte de la vie de fonctionnaire... bar, espace enfumé... alcool, tout était permis... décalage par rapport à la profession...".

7'25 : Question : y rester ? "*On travaille deux heures, on se repose une heure*".

8'00 : Les formateurs : paternalistes, bons policiers ; ambiance.

- 9'00** : Description de l'école ; préfabriqués ; ambiance austère du Fort.
- 10'10** : Importance et militantisme des mutuelles, associations, syndicats.
- 11'10** : Évocation de divers problèmes rencontrés par les jeunes stagiaires.
- 12'27** : "*On nous apprenait les mauvaises habitudes...*"; évocation des écoles de CRS.
- 13'40** : Récit de la visite d'un président américain à Paris : 1^{ère} expérience d'élève gardien de la paix ; anecdotes... "*le folklore, à la hauteur de l'école...*"
- 16'00** : Les uniformes : les combinaisons – à l'école – ; l'acquisition de l'uniforme ensuite.
- 17'30** : La visite médicale d'embauche avant d'entrer dans la police : récit.
- 18'20** : Description ; nudité ; passage devant le médecin ; "très avilissant..." ; aucune pudeur.
- 19'10** : La taille requise.
- 19'40** : L'enquête de moralité : très sérieuse ; explications ; contexte économique de plein emploi.
- 21'00** : Les programmes : code de la route, droit administratif...
- 21'50** : Le maintien de l'ordre : "*folklorique... on ne comprenait rien...*".
- 22'13** : Le tir ; la transformation par la possession d'une arme ; les moniteurs de tir : "*aboyeurs... pas pédagogues... abrutis...*".
- 23'30** : Les armes et récit d'une anecdote due au manque d'apprentissage du maniement des armes. Manque de formation.
- 25'00** : Les défauts de la formation : "*on apprenait à boire...*"; les cigarettes ; beaucoup de pauses.
- 25'50** : Les affectations à la sortie de l'école : les critères ; notation "fantaisiste" et opaque.
- 27'30** : À la circulation pendant 6 mois : difficultés des conditions.
- (arrêt à 28'13)*
- Plage 2 (26'40) :**
- 0'00** : Description de l'uniforme du stagiaire (à la circulation, à un carrefour, à Boulogne) : difficultés et dérives ; "*la potiche... 8 heures debout... on nous incitait à tricher...*".
- 1'40** : Un travail inintéressant.
- 2'14** : Commissariat de Montrouge : présentation du travail ; la très bonne ambiance.
- 3'15** : Définition des "gardes" ; les sorties d'école.
- 4'10** : Les problèmes d'organisation... "*la police en tenue, pas du rationnel...*".
- 4'35** : Le "sous-marin" ; le problème de l'alcoolisme chez les policiers ; les dérives : exemples.
- 5'30** : Le manque de travail effectué.

5'40 : L'ivresse.

5'55 : La violence – dont le racisme – "les trempes" ; *"Si on avait le malheur d'attraper un bougnoule"... systématiquement il prenait une trempe, si on attrapait un jeune, s'il avait des cheveux longs, systématiquement il prenait une trempe..."*.

6'30 : Récit concernant un Maghrébin ; dénoncer ? *"Pas envisageable"*.

7'00 : *"Une minorité agissante de tous grades responsable des exactions..."*.

7'40 : Le rapport ; du stylo – carbone – à la machine à écrire ; les conditions de la rédaction.

9'00 : *"D'une crotte de mouche, on en faisait une montagne..."* ; les conditions de travail ; les procédures ; les accidents corporels de la route ; *"l'irrationnel complet..."*.

10'30 : Les occupations du temps.

11'00 : Les relations entre policiers ; solidarité.

12'20 : L'"institution" du travail au noir : découverte du phénomène ; description et explications ; *"dans l'air du temps... tout le monde y trouvait son compte"...* salaire doublé, *"tous avaient un pavillon..."*.

14'45 : *"Le policier de base n'était pas si pauvre que ça"* ; comment tout le monde y trouve son compte.

15'45 : Commissariat de Sceaux : mauvaises relations avec les gradés – problèmes de cheveux trop longs – ; le brigadier-chef : pétainiste ; "pris en grippe" ; conséquences négatives.

17'40 : Le travail à la circulation (puniton), mais réussite d'affaires quand même.

18'10 : Récit d'une affaire importante réussie. Rapport.

18'50 : Découverte de la brigade de nuit.

19'45 : Dans les BAC ; localisation : sur tout le département ; le personnel ; description du travail – le flagrant délit.

21'45 : Anecdote concernant un sous-brigadier malhonnête, dénoncé par D. Godard, ce qui lui vaut une mutation à...

23'40 : La BAC en civil : des gens extraordinaires ; récit (passionné) d'affaires *"6 ans de paradis de travail"* ; très bonnes conditions de travail ; horaires : de nuit : 22 h 00-4 h 30 ; présence sur le terrain ; composition des équipes... origines diverses des interventions.

25'50 : Récit d'une soirée type.

26'10 : Chasse de voitures.

Plage 3 (54'30) :

0'00 : La BAC : ambiance "affaires extraordinaires, gens extraordinaires".

1'00 : "Aucune violence tolérée". Le brigadier devenu ami.

1'30 : Passage du BCT : Brevet de capacité technique et promotion comme brigadier ; départ de la BAC.

2'24 : Commissariat du 14^e arrondissement : l'usine.

2'40 : Police-secours : travail quotidien ; exemples d'affaires – toujours nombreuses – ; police industrielle.

4'00 : Parti au district : unités de maintien de l'ordre ; missions : manifestations ; description de l'attente.

5'00 : Unités mobiles de sécurité (1977) sur 3 arrondissements ; travail d'îlotage ; description du travail, de l'îlotage ; "*de l'anti-criminalité en îlotage...*" ; îlotage : précisions ; récits.

7'30 : Dissolution des Unités mobiles de sécurité.

8'00 : Après dissolution des UMS, reversé d'autorité au Commissariat du XIV^e arrondissement ; travail : la prison de la Santé, les tournées de contrôle, cinéma.

9'00 : Tournées de contrôle pour surveiller les gardiens ; aversion des alcooliques.

9'45 : Aller au cinéma, rien d'intéressant dans le travail.

10'45 : Demande de mutation à la CRS de Massy ; affecté CRS 5 de Massy.

11'55 : Accueil, 1^{er} jour (problèmes de relation entre la PP/CRS) "*partir ou combattre*" ?

12'00 : Description de la "police militaire".

13'00 : "*7 ans en CRS, en résistance*" ; les débuts difficiles.

14'00 : Les missions de la CRS ; sécurité, statique, maintien de l'ordre, "pour le maintien de l'ordre, les CRS, il y a pas mieux...".

15'20 : Découverte des travers des CRS de l'époque ; alcoolisme ; les caisses liées à l'alcoolisme.

16'20 : Un "système illégal" de caisses noires ; logement dans les casernes, payé en liquide aux gradés.

17'30 : Élection comme délégué syndical pour lutter contre les travers de la CRS.

17'50 : Faire du Syndicalisme d'"investigation".

18'00 : Création d'une revue : "*le monde de la CRS 5*", tracts, dénonciation de la caisse noire ; conséquences ; soutien syndical ; dénonciations diverses ; solitude face aux gradés.

19'00 : Dénonciations diverses ; élu permanent syndical pour "*faire de la place...*".

20'00 : Dénonciation du Commandant de la CRS ; enquête IGS ; "*j'avais raison sur le fond, tort sur la forme...*" ; difficultés pour obtenir gain de cause ; menaces, auditions diverses.

21'20 : Autres découvertes de malversations dans d'autres CRS.

21'45 : Création d'un journal à l'échelle régionale – Île-de-France – de toutes les CRS ; "*enlever les véroles, les dénoncer à la vindicte...*".

22'20 : "*Assainir les CRS...*" la revue ; en 3 ans, 7-8 numéros.

22'35 : Reprise des informations par le *Canard Enchaîné* et *Le Monde*.

23'12 : Introduction d'un journaliste de *Libération* dans la CRS de Vélizy en le faisant passer pour un inspecteur.

23'45 : Épinglé en diffamation – contre le directeur de l'école de Gif-sur-Yvette – maladroites pour la forme : un dessin humoristique ; procès ; condamnations ; explications ; reproches envers l'avocat et le syndicat, "en plein marasme".

25'15 : "*B. Deleplace venait d'être viré pour des raisons opaques et ténébreuses*" ; courants à l'intérieur du syndicat ; "*mon propre avocat plaide contre moi*".

26'10 : "*Occasion de me virer du syndicat...*" les conditions du "remerciement" : récit.

27'30 : Un an à disposition, à ne rien faire.

27'50 : Commissariat d'Antony, "*passé chef*" ; récit ; 7 ans, comme major dans une brigade ; "*pas trouvé mon empreinte...*" ; étiquette de syndicaliste ; paix royale.

28'55 : Remarques personnelles sur la nouvelle police "*chacun pour soi... individualisme...*".

29'58 : Autre mission : gérer et diriger un centre de vacances du ministère de l'Intérieur et de l'orphelinat de la police, pendant 15 ans, de juin à septembre. Vie dans un château ; animateur puis directeur ; dans la Loire ; tous les étés ; 10 ans directeur.

32'00 : "*Travail exaltant*", place "reliquée" par beaucoup de policiers ; remise en cause permanente ; liberté pour organiser, animer.

33'20 : "*Une autre facette du policier*" ; seconde vie de policier.

34'15 : Description du lieu ; le policier/animateur... : "*une autre vie*" ; récit du premier engagement ; piston.

36'55 : Formation au BAFA à la CRS de Rennes, centre agréé pour CRS ; activités diverses.

38'15 : Voyages, en tant que CRS ; 1^{er} voyage en Nouvelle-Calédonie : récit de l'annonce.

39'35 : Réception par P. Joxe, ministre de l'Intérieur.

40'00 : Dysfonctionnement dénoncé : "*gros souci des cadres dirigeants : dans quelle tenue allons-nous partir ?*" ; anecdotes à ce propos (vêtements, tenue, chaussures administratives – noires –).

41'15 : Voyage à partir de Roissy ; description du vol – CRS de Lille, Massy – "*voyage de luxe*" ; anecdotes.

43'35 : Arrivée ; description de Nouméa : "*en état de guerre*".

44'25 : Les gradés logés au Club Méditerranée ; accueil ; luxe + divertissements ; surveillance d'une mine d'uranium.

46'20 : Avec les gendarmes dans la brousse : incidents.

47'25 : 2^e voyage en Nouvelle-Calédonie (2 mois) ; visites des îles ; description ; mission : garder le haut commissariat, remarques sur le luxe des élus des TOM : "*vivent au-dessus de ce qui est admissible... avec nos deniers*".

49'00 : En Corse.

49'35 : Consignes : "*pas de salade, pas d'histoires, pas d'affaires... vous ne cherchez rien... vous ne bougez pas pendant les nuits bleues...*".

Récit d'une affaire : arrestation d'une personne armée : relâchée après saisine d'interpellation, par la police locale. "*Les hôtels ne sautent pas... cela génère de l'argent...*".

51'45 : Opinion sur le préfet Broussard ; garde de sa maison.

52'00 : Réflexions sur la Corse : "*si on y mettait le paquet, on y arriverait*".

52'20 : Réflexions sur le travail ("*les CRS passent des journées, des années, des carrières entières... à attendre*") et le coût des CRS ; primes de déplacement ; "*le politique a trop besoin de ces unités, il peut en avoir besoin... donc il faut qu'il les maternelle, donc aucun gouvernement, aucun politique n'a eu le courage de dire...*".

Plage 4 (32'25) :

0'00 : Événement national traversé le plus marquant : la descente des Champs-Élysées par François Mitterrand en mai 1981. Récit – la clameur de la rue – ; description.

1'50 : Au district : réunions de policiers du RPR ; et en 1981 ; réactions de ces policiers.

3'10 : Proposition de "piston" pour un logement, en contrepartie de l'adhésion au RPR ; ambiance et influence ; changements après mai 1981.

4'30 : Anecdotes concernant des personnalités : M. et Mme Valéry Giscard d'Estaing.

6'00 : Jacques Chirac.

6'30 : Description de la violence de certaines manifestations, en CRS :

- les commerçants,

- SKF, usine de roulements à billes,

- des moments de peur ; réaction possible : "*j'aurais pu devenir méchant par le spectacle que je voyais, les collègues qui tombaient comme des mouches...*".

8'30 : Enquête en tant que syndicaliste : dénonciation de la bavure policière de Mantes-la-Jolie, concernant un jeune, mort officiellement par une crise d'asthme : "*il est mort de violences policières*".

9'30 : "*Cela relève d'un manque de commandement... Il y a eu déchaînement de violence...*".

9'54 : Relations avec les journalistes à propos de l'"affaire", du *Monde* et publication des preuves de la bavure.

11'00 : Problèmes de conscience : *"on ne peut pas tuer un jeune comme ça et dire que c'est pas la police, que c'est le destin, c'est la crise d'asthme..."*.

12'00 : *Libération* ne publie pas les preuves de la bavure *"ce n'est plus d'actualité"*.

12'35 : Dans les cars de CRS : l'attente : description et pression ; *"l'alerte rouge"*.

13'50 : Le fascisme de certains policiers : exemples ; *"le fascisme est archi minoritaire, mais dangereux..."*.

15'20 : Opinion sur le syndicalisme aujourd'hui : *"de confort"*.

16'00 : Le syndicalisme d'avant : sa force, le militantisme, – avec les mutuelles –, son ancrage à gauche ; puissance ; force de proposition.

18'00 : Le syndicalisme policier aujourd'hui : *"en panne"* ; les raisons de cet état ; la protection liée au syndicalisme ; *"tout reste à faire..."*.

21'00 : Dénonciation des activités hors police des CRS aujourd'hui.

21'45 : Description du charisme de Bernard Deleplace.

23'00 : Opinions sur les jeunes recrues aujourd'hui : motivées, plus formées, plus sportives ; alcoolisme éradiqué ; nouveau vice : stupéfiants.

24'20 : Opinion sur le travail aujourd'hui, plus rationnel, sur l'évolution des carrières possible aujourd'hui.

25'40 : *"Policier, un métier formidable... une passion"* ; développement.

27'00 : Conditions très bonnes d'aujourd'hui.

27'30 : Partisan de ne pas armer les policiers.

28'00 : Regard sur son fils, gardien de la paix.

28'40 : La journée la plus exaltante... *"tous les jours où j'ai fait une bonne arrestation"*.

29'40 : Le meilleur souvenir : *"mon passage à la BAC"*.

30'35 : Le pire souvenir : *"le 1^{er} jour à la CRS"*.

31'40 : Conclusion : *"que le témoignage reste dans les annales... pour se faire une opinion de ce qu'était la police entre 1969 et 2000"*.

32'25 : Un *"merveilleux métier"*.

- CLAUDE GODFRIN -

Formation et carrière :

Né en 1947 à Nancy (54).

1967-1968 : 1^{ère} année droit à Nancy ; novembre 1967 : concours officier de police-adjoint ; juillet 1968-novembre 1969 : service militaire ; janvier 1970 : entrée à l'école de police Paris (Beaujon) ; avril 1970-1975 : officier de police adjoint à Conflans-en-Jarnisy ; 1972 : inspecteur de police ; 1975 : concours inspecteur de police principal, affecté au commissariat de Montmorency ; 1975 : adjoint du commissaire divisionnaire chef de district chargé de la PJ ; septembre 1981 : inspecteur divisionnaire à la sûreté urbaine commissariat central de Nancy, puis chef unité de protection et prévention sociale ; 1983-1985 : chef de cabinet du DDSP ; 1986 : chef de commissariat d'arrondissement (centre-ville Nancy) ; 1989-1991 : responsable du commissariat de Vandœuvre-lès-Nancy ; 1991 : concours commissaire de police ; 1991-1993 : école de Saint-Cyr-au-Mont d'Or, puis stage pratique à Metz ; 1993 : chef de circonscription à Sedan ; 1994-1997 : adjoint au chef de l'antenne PJ à Metz ; 1997-2000 : chef de la section criminelle à la SRPJ Nancy ; 2000-2002 : responsable sécurité publique au commissariat central de Nancy ; 2000 : départ à la retraite en tant que commissaire principal ; Depuis 2000 : délégué du procureur de Verdun à Bar-le-Duc, délégué du procureur de Nancy à Lunéville et Président d'une association de prévention de la délinquance "Police Prévention 54".

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR R. ZAUBERMAN LE 9 JUILLET 2004 AU DOMICILE DE C. GODFRIN

Plage 2 (0'37) : devenir policier :

"Alors de... depuis toujours, j'ai toujours eu envie d'être policier, hein, je ne sais pas comment sont... vous diront les autres, mais moi j'avais rêvé d'être policier, donc, je suis rentré dans la police tout à fait naturellement, et..."

C'était familial ou... ?

"Non, c'était pas familial, mon père était conducteur de travaux dans une entreprise d'étanchéité mais j'ai toujours aimé m'occuper un petit peu de... me mêler d'ordre, de choses comme ça, quand j'étais adolescent je donnais des coups de main dans les colonies de vacances, j'étais moniteur de colonies de vacances, ça se passait bien, j'aimais toujours encadrer les gens si vous voulez. Et puis localement ici je me suis investi dans une association qui faisait du cinéma donc je m'occupais de placer les gens, j'étais toujours assez... assez attiré par régler les choses si vous voulez. Et donc c'était mon rêve de rentrer dans la police, donc quand j'ai eu mon baccalauréat, plusieurs solutions s'offraient à moi de... soit de rentrer directement... passer des concours de l'administration, les douanes,

le trésor etc. finalement j'ai opté comme je voulais pour la police quoi. Je me suis inscrit à la faculté de droit de Nancy et puis euh... très rapidement..."

Vous êtes de Nancy ?

"Je suis de Nancy, très rapidement j'ai passé à l'époque le concours qu'on appelait à l'époque d'officier de police adjoint".

Concours d'entrée dans la Police nationale (2'06) :

Passé le concours parallèlement à une première année de droit dont l'ambiance ne lui plaît pas trop car on approche de Mai 1968 ; remplit ses obligations militaires et entre à l'école de police (Beaujon, à Paris) en 1969 dans la filière "civil"; bons souvenirs de type "régiment" (4'39).

"Et en novembre 1969, j'ai été libéré donc du service militaire et je suis rentré donc à l'école de police, en janvier 1970 à Paris. Alors à l'époque à Paris, ça se situait à l'ancien hôpital Beaujon, VIII^e arrondissement là, du côté du boulevard Haussmann. Y avait beaucoup de... beaucoup d'élèves officiers de police adjoints et beaucoup de postes d'élèves officiers de police adjoint à l'époque, parce que on était à l'époque, on était plus de... moins de candidats que de postes offerts, ce qui fait que quand je suis rentré dans la police – moi je veux pas me... m'abaisser si vous voulez – mais y avait beaucoup de gens qui étaient admis sans avoir obtenu des notes formidables au concours".

Parce qu'il y avait besoin de...

"Parce qu'il y avait besoin d'officiers de police adjoints et de gardiens de la paix, les gens à l'époque... c'était pas très couru d'entrer dans la police hein. Maintenant pour passer de... pour être inspect... pour être lieutenant de police, c'était à peu près l'équivalent, vous avez 15 000 candidats pour... pour 300 postes, alors que avant c'était l'inverse, on était à peu près... allez j'exagère un tout petit peu mais 450 candidats pour 600 postes... à l'échelon national. Et on avait très rapidement une prise de fonction d'officier de police adjoint après trois mois et demi d'école seulement. Donc on était trois mois et demi en internat, quasiment à Beaujon, dans des chambrées de 10, c'était... c'était l'armée quoi. (...) En plus, on était donc par chambrées de dix, tous des anciens gardiens de la paix ou des anciens... qui venaient de l'armée, donc ça nous... ça nous gênait pas, on était sur des lits superposés... Et puis en plus Beaujon, c'était agréable, parce que c'était en plein centre-ville à Paris... dans le 8^e arrondissement, on était à pied à 10 minutes des Champs-Élysées. On a fait des... on a fait des sorties mémorables, et alors Beaujon. (...) C'était le centre de rassemblement de toutes les personnes qui étaient interpellées sur les manifestations (...) alors y avait les Renseignements généraux qui avaient des bureaux en permanence et donc c'était un lieu de rassemblement de toutes les Compagnies républicaines de sécurité qui intervenaient sur Paris et vous aviez des centaines de... des centaines de personnes – je dis des personnes – pas des individus, qui étaient interpellées par les CRS et qui étaient conduites à Beaujon et qui là étaient identifiées et fichées par les RG. C'était la grande époque, hein, la grande époque des manifestations étudiantes... c'était euh..."

Alors c'était également un casernement de CRS, (...) pour les compagnies qui étaient en déplacement et donc les CRS venaient là avec tout l'équipement, les camions, euh... leur matériel, ils avaient même, moi je me souviens, la première chose qui était installée par les CRS, ils rentraient avec un camion bâché, et puis alors les ridelles du camion tombaient et puis vous aviez les pompes à bière qui (...) qui... qui étaient, qui étaient en place, fixées au camion, à la benne du camion. C'était la grande époque. Oui mais à l'époque, les compagnies républicaines de sécurité étaient mal logées, les gars arrivaient à Paris, ils ne savaient pas du tout combien ils allaient rester hein... Certains n'avaient pas de chaussettes de rechange hein (...)"

"Alors on a donc eu un... trois mois et demi de formation, avec des cours de niveau... quand même de niveau universitaire puisque y avait des anciens... y avait des professeurs de faculté qui venaient et puis les... des commissaires de police qui étaient formateurs quoi"

10'40 : 1^{ère} affectation : avril 1970 : Conflans-en-Jarnisy, dans la Meurthe-et-Moselle, petit commissariat d'une trentaine de fonctionnaires dans une cité minière ; il y avait en effet beaucoup de postes à pourvoir en province ; l'ensemble de la circonscription comptait 20 000 habitants, il y avait deux OP adjoints et c'était un officier de police principal qui était le chef. Claude Godfrin était logé dans un village voisin, à l'école dans laquelle sa femme était institutrice de classe unique dans un petit village de 250 habitants ; confort minimal (pas de tout-à-l'égout), il se rend à son poste, à 4-5 kms de là en deux-chevaux. Voilà comment il décrit son travail (**12'20**) :

"Alors on prenait... on était là pour faire les enquêtes judiciaires, on prenait les plaintes, à l'époque, on prenait les plaintes et on travaillait en liaison avec le parquet et on faisait des petites enquêtes judiciaires... pour tenter d'identifier les auteurs des faits qui étaient dénoncés. Oh, y avait pas grand-chose à faire, à l'époque, je crois qu'on prenait... sur l'année on devait prendre quelque chose comme 350 plaintes, y en avait une par jour quoi, voyez. Bon c'était pas... c'était pas des affaires importantes, à tel point que je suis resté 5 ans dans ce secteur, je n'ai jamais été amené à constater un homicide, jamais à constater un vol à main armée... en 5 ans. Tout simplement parce qu'à l'époque, cette... cette délinquance n'était pas répandue, pas répandue. Et... bon c'est une... une formation qui m'a... quand même intéressé beaucoup parce que... on voyait tout, on voyait tout ce qui se passait... alors dans ce pays haut de Meurthe-et-Moselle vous aviez des choses assez... assez extraordinaires, parce que c'est un pays de forte immigration italienne et polonaise, vous aviez encore les mines de fer qui fonctionnaient, sur la circonscription y avait encore quatre mines de fer et un officier de police adjoint gagnait moitié moins qu'un mineur. Les mineurs, les mineurs de fer étaient super bien payés par rapport à un fonctionnaire hein. Ils gagnaient deux fois plus, hein, sans horaires... sans horaires exagérés, la seule chose c'est qu'ils avaient des primes de fond, c'était un travail difficile qu'ils faisaient, mais ils étaient deux fois plus payés qu'un fonctionnaire titulaire du baccalauréat et qui avait passé un concours de catégorie B de la fonction publique. Alors dans ce secteur minier, on était amenés à travailler surtout sur des affaires de violence et de... de petits cambriolages quoi. Alors

les violences étaient principalement d'origine familiale, parce que comme c'était un... une communauté polonaise et italienne et que les gens travaillaient en horaires décalés, y avait souvent des affaires – c'est une anecdote – mais y avait souvent des affaires de violences entre hommes et femmes ou entre amants et maîtresses. Les femmes étaient libres, à l'époque, dans la journée ou la nuit parce que leur mari était au fond et il se passait des... il se passait des histoires entre... entre hommes et femmes quoi. Et ça entraînait un surcroît de travail pour nous parce que bien souvent ça se passait mal quoi. Et la... comme je vous le disais, je n'ai jamais été amené à constater de délinquance grave. On avait en revanche beaucoup d'affaires d'alcoolisme, beaucoup d'affaires d'accidents... d'accidents".

Liés à l'alcool ?

"Liés à l'alcool, oui. Et puis en plus, le commissariat étant situé sur une voie... sur la Nationale 3 entre Paris et Metz, on avait beaucoup de camions qui passaient, on avait beaucoup d'accidents. Alors les... l'affaire la plus marquante de ma carrière, dans les cinq premières années de ma carrière c'était un accident minier. J'm'en souviendrai toujours, c'était à la Toussaint 1970, donc jour de Toussaint... jour férié. Donc j'étais de permanence mais j'étais à la maison donc on... on m'appelle, j'avais quand même le téléphone à l'époque... j'avais encore le téléphone à... manuel, vous voyez, à manette et puis c'est la... standardiste qui appelait chez moi "ah Mr Godfrin, le commissariat vous appelle" – elle savait tout ce qui se passait d'ailleurs – et un jour à six heures du matin on nous appelle parce qu'un ouvrier mineur était tombé... avait fait tout le puits de mine... 250 mètres de chute. Et donc, je me suis transporté sur place et puis arrivé sur le carreau de la mine, on m'a informé de ce qui se passait et j'avais dit "bon ben on va... on descend au fond pour constater quoi. Alors moi j'étais encore en... j'ai toujours été en costume cravate et je m'apprêtais à descendre comme ça, avec les pompiers. Mais la mine a pas voulu, bien évidemment "non non, attendez, nous... les accidents, c'est un problème de mine, c'est pas un problème de pompiers, ni de justice, on s'en occupe. Vous allez descendre, mais avec nous". Donc on m'a équipé de pied en cap, bottes casque, bleu de travail, et donc je suis descendu au fond avec des gens... avec des ouvriers mineurs quoi. Et on a récupéré le gars qui était au fond, il était tombé, il s'était payé toutes les poutrelles de... du puits (...)"

17'36 : "À l'époque, on n'était pas formé pour prendre les plaintes, on savait pas comment on faisait hein, c'est les collègues, c'est le collègue qui était là qui m'a formé. Alors on avait une machine à écrire encore mécanique et puis c'est... on apprenait le B-A BA et puis on se débrouillait quoi. Alors je sais pas si j'peux le dire mais c'est... le pauvre est décédé depuis, mais, j'avais un... le chef de circonscription à l'époque, c'était un alcoolique. Un vieil officier de police principal qui était né la même année que mon père et qui avait tout connu, lui. Il était rentré dans la police justement pour éviter le STO, à l'époque il était rentré aux GMR comme on disait, c'était les ancêtres des CRS. Il était père de famille, père d'une nombreuse famille, mais c'est un gars qui picolait. Il ne faisait RIEN. La seule chose qu'il faisait, il enregistrait le courrier lui-même, sur un grand registre, il avait un stylo plume, avec des pleins et des déliés, il enregistrait encore... le courrier. Il ne faisait rien, il passait son temps au bistrot. On était livrés à nous-mêmes, complètement..."

L'ordre public dans une cité minière de Lorraine au début des années 1970 (20'24) :

"C'était assez extraordinaire parce que c'était des municipalités qui étaient dirigées par le Parti communiste... Les communistes géraient tout. Il fallait absolument avoir besoin de... On devait avoir de bonnes relations avec les... les communistes parce que c'étaient eux qui tenaient la... la ville. Vous aviez le moindre problème d'ordre public, c'était le parti communiste qui assurait l'ordre public..."

Par exemple ?

"Ben sur les manifestations, les grèves. On voulait des informations sur ce qui se passait, on s'adressait au maire communiste. Ils étaient... ils étaient pour l'ordre également. Communiste, mais ils étaient pour l'ordre..."

2^e affectation, à Montmorency, dans le Val d'Oise après le passage du concours d'inspecteur principal. C'est un commissariat plus important (une soixantaine de fonctionnaires), siège d'un district de police que dirige le commissaire. Godfrin s'est trouvé rapidement l'adjoint du commissaire divisionnaire chef de district en charge de l'aspect judiciaire de l'activité du commissariat. Voilà comment il décrit le travail (23'23) :

"On était là-bas 2 inspecteurs principaux, donc OPJ, on assurait une permanence tous les 15 jours, un semaine sur deux si vous voulez, donc là on avait pas mal d'affaires de violences... de cambriolages, beaucoup de cambriolages dans le secteur du Val-d'Oise parce que c'est un secteur très... très pavillonnaire, très riche, très relevé, donc on avait beaucoup de villas qui étaient cambriolées, beaucoup de... On a même eu des agressions violentes sur des personnes à domicile"

Il parle de la sociabilité des policiers (24'52) :

"On est restés 6 ans sur Montmorency et pour nous c'est resté un souvenir assez... assez inoubliable parce qu'on s'est fait beaucoup d'amis là-bas. On s'est fait beaucoup d'amis surtout grâce aux enfants qui connaissaient du monde, dans l'école de ma femme, avec les collègues également on a... On étaient tous jeunes déracinés... Le commissariat c'était... c'était une grande famille. L'école de ma femme c'était une grande famille aussi. Donc on se recevait, on se voyait lors de fêtes, on allait au restaurant ensemble, les enfants se connaissaient c'était vraiment quelque chose d'extraordinaire, qu'on n'a pas connu en province... quand on est revenus"

Déjà c'était pas comme ça quand vous étiez à Conflans...

"Non, non, non. C'était pas comme ça parce que la province, c'est... euh... les gens sont chez eux, ils ont leurs habitudes, ils ont leur famille sur place, ils ont... déjà leur propres amis... Donc le commissariat, c'est l'endroit où on travaille, mais c'est pas l'endroit où on vit. Alors qu'en région parisienne vous êtes tous... tous les gens qui étaient affectés là étaient tous plus ou moins déracinés. Le commissariat c'était une grande famille. Je vais vous dire, j'ai failli devenir alcoolique hein, parce qu'on s'entendait tellement bien qu'on buvait l'apéritif midi et soir, à l'époque et un jour j'avais mal à l'estomac, je suis allé voir mon médecin de famille il m'a regardé..."

pourtant j'étais jeune, j'avais quoi... 27-28 ans... Il m'a dit "vous en êtes à combien de Ricards par jour ?" Ah, j'ai fait le compte dans ma tête, j'ai dit "vous avez raison...". Et tout simplement parce qu'on venait tous, on n'était... on travaillait pas quand vous êtes dans un appartement dans la région parisienne vous savez pas trop quoi faire, les enfants avaient beau être petits, il fallait bien s'en occuper mais... on revenait au commissariat le samedi ou le dimanche boire l'apéritif quoi. Hors service... Mais je vous dis, c'était un lieu on vivait... Et j'ai gardé d'excellents souvenirs de ce commissariat et de... les collègues qui... que j'ai rencontrés. On continue à s'écrire...".

Des problèmes traités à Montmorency ; à la question du changement de métier entre cette époque et ses affectations antérieures en province (27'45) :

"Le métier a changé parce qu'il est devenu... il est devenu plus difficile dans la mesure où en région parisienne on a été confrontés tout de suite à des problèmes de violence euh... de violences contre les policiers que je n'avais pas rencontrés avant, des affaires judiciaires beaucoup plus difficiles, beaucoup plus d'activité. C'était le début, c'était le début des difficultés dans les banlieues. Entre 1975 et 1981, euh... on a commencé déjà à se rendre compte des difficultés dans les banlieues. Je pense pas que ce soit un phénomène nou...très nouveau à l'époque mais... ça commençait... (...) On avait... dans le secteur où j'étais, on avait une cité difficile, à Soisy-sous-Montmorency, c'était une cité qui portait un drôle de nom, ça s'appelait le Noyer Crapaud, hein, c'était le lieu-dit le Noyer Crapaud. L'OPAC avait construit des cités... et déjà c'était des cités difficiles. C'était pas un ghetto, mais on y logeait des gens qui étaient pauvres et on y logeait déjà une population immigrée. Donc quand il se passait quelque chose sur la circonscription, c'était toujours là que ça se passait... souvent. Les cambriolages dans les zones pavillonnaires, et les incidents avec les policiers ou les affaires d'alcoolisme dans cette cité où on logeait les gens d'un niveau social très... très bas".

Et les incidents avec les forces de police, c'était quel genre ?

"C'était lors d'interpellations, dues à l'alcool. On avait... C'est... On avait une brigade anti-criminalité et ça ne se passait pas toujours bien. Alors est-ce que c'était un problème de formation des policiers, ou est-ce que c'était... un début de réaction des gens, mais ça se passait pas toujours bien. Y a eu quelques fois des incidents sur des interpellations".

Raconte le règlement d'une prise d'otages par la brigade anti-commando dirigée par le commissaire Broussard (30'08) et la présence de Bokassa à Montmorency (34'05) :

"Ça c'est un truc marrant, peu de gens, peu de gens le savent mais l'hôpital de Montmo... on avait un hôpital cantonal à Montmorency et il était jumelé à un hôpital centrafricain. Pourquoi, parce qu'à l'époque, Bokassa, qui était encore pas empereur mais qui était président à vie de CentrAfrique euh... il avait une maison de campagne à Montmorency et... le jour... un jour d'extension de l'hôpital, lors de l'inauguration de l'extension

de l'hôpital, l'hôpital a invité le président à vie de Centrafrique qui était en voyage officiel en France quoi. Donc y a eu une grosse... une grosse manifestation organisée à l'hôpital de Montmorency où le Maréchal Bokassa est venu. Donc y avait un gros service d'ordre qui avait été mis en place et lors de la... lors de l'inauguration officielle et du pot qui a eu lieu, Bokassa s'est mis à distribuer des médailles aux gens qui étaient présents dans l'assistance en disant... Il a demandé à un des ses aides de camp de... distribuer des médailles de l'Ordre du mérite centrafricain. Un certain nombre de personnalités locales, dont le collègue que j'ai remplacé ont eu cette médaille... de la main à la main quoi. Mais seulement le problème c'était que... c'est revenu après par la voie diplomatique, cette remise de décoration s'était faite, quand même, dans l'esprit de Bokassa, officiellement et des gens se sont retrouvés par hasard chevaliers de l'Ordre du mérite centrafricain et peu de temps après y a eu la polémique entre Giscard d'Estaing et Bokassa et notamment une polémique dans la presse où on a accusé Bokassa d'avoir mangé des enfants, j'sais pas si vous vous en souvenez de ce...".

Oui, oui !

"Et j'peux vous dire que les gens qui avaient été nommés chevaliers de l'ordre du mérite centrafricain se sont vite débarrassés de leur médaille... "non, non, non, moi j'ai pas... Non mais moi on m'a donné cette médaille mais je suis... c'est vraiment par hasard j'ai jamais sympathisé avec Bokassa" ; moi je l'ai pas eue parce que j'étais en retrait...".

3^e affectation, le retour à Nancy en septembre 1981 : Déjà nommé inspecteur divisionnaire il est affecté à la sûreté urbaine du commissariat central : des postes divers (chef de l'unité de protection et de prévention sociale comprenant la brigade de protection des mineurs et la brigade qui traitait les affaires de mœurs et la lutte contre la prostitution, unité qui comprenait une vingtaine de fonctionnaires), directeur de cabinet du DDSP, chef d'un commissariat de quartier, responsables d'une expérience de police de proximité dans un commissariat de banlieue assortie d'opérations de prévention (39'00) :

"Je me suis retrouvé chef de secrétariat ou chef du cabinet – les deux appellations se confondaient – du directeur départemental de la sécurité publique".

Donc ça c'était un travail de...

"C'était un travail purement administratif. J'étais responsable de son staff, si vous voulez, de son état-major. J'assurais donc son secrétariat et son... avec une... une vingtaine de personnes, donc, j'assurais la gestion administrative du commissariat, son secrétariat, son état-major quoi. Pour le département et j'étais... bon c'était un poste stratégique hein, je savais tout ce qui se passait dans le département... J'étais en liaison directe avec les autorités préfectorales sur le département... toutes les autorités départementales et régionales, le SGAP, secrétariat général pour l'administration de la police, les autorités judiciaires (...)".

"Et je me suis retrouvé donc chef d'un commissariat de... quartier, comme on disait à l'époque, commissariat d'arrondissement au centre-ville de Nancy. Donc c'était dans les années 1980... 1986 oui. 1986. Chef du commissariat d'arrondissement, du premier arrondissement donc, c'était au centre-ville de Nancy. Il existe toujours, mais il s'appelle plus comme ça maintenant, il s'appelle bureau de police, où là on faisait... on accueillait le public, on faisait des petites... des petites affaires. On prenait toutes les plaintes, mais on ne gardait pas les plaintes, les plaintes étaient transmises à la Sûreté urbaine pour enquête. On ne gardait que les affaires qui pouvaient être solutionnées... rapidement. Mais on avait surtout un... une mission de... de service public là, on accueillait toutes les personnes, on prenait tous les plaignants, on était au contact des autorités municipales on faisait surtout de l'ilotage et... c'était au centre-ville de Nancy, c'est nous qui avions le contact avec tous les commerçants du centre-ville. C'était très intéressant. J'y suis resté deux ans et puis en 1988... oui c'était 1988 ou début 1989, le directeur département (...) a voulu créer une... a voulu faire une expérience sur la localité de Vandœuvre-lès-Nancy qui était... qui est donc la seconde ville du département. Vandœuvre-lès-Nancy, c'est 40 000 habitants dont... dont 15 000 étudiants, avec faculté de médecine, école de géologie, faculté des sciences, hôpital universitaire... Donc un gros, un gros tissu universitaire et médical et y a également de gros problèmes dans les... de grosses difficultés dans les banlieues parce que vous avez une immense ZUP et là y avait déjà des difficultés, en 198... fin des années 1980. Donc il a créé l'expérience faire un commissariat un petit peu étoffé, euh... avec des effectifs pour faire de la police de proximité et il m'a demandé de prendre en charge ce commissariat. Donc je... Il m'avait viré de son secrétariat mais il m'estimait puisqu'il m'avait demandé de prendre le commissariat de Vandœuvre. Donc j'étais responsable du commissariat de Vandœuvre, jusqu'en 1991. On traitait tout, on traitait toutes les affaires, on gardait tout, y compris les homicides. Et là on a eu d'énormes difficultés dans ce service, enfin dans cette... C'est là que je me suis rendu compte que y avait quand même une différence, enfin une évolution violente... de la société... avec des problèmes de banlieues extraordinaires. Et puis on a vu débarquer des réfugiés albanais, qui étaient logés dans la ZUP. Ça a été l'horreur. Avec les premiers Albanais qui sont arrivés. C'était une délinquance violente, des gens qui n'avaient ni foi ni loi, c'était les premiers Albanais que... qui étaient partis de l'ambassade (...)"

Plage 3 (2'08) :

"Cette expérience de Vandœuvre a pris fin parce que... le directeur départemental a changé de service, il a été nommé directeur départemental en région parisienne et puis il a terminé sa carrière après donc... comme chef du service central des CRS. Mais il avait des idées intéressantes parce qu'on a mis en place un certain nombre... on a mis en place la prévention. C'était le début... des... des opérations Ville-Vie-Vacances. Dans ce secteur on avait essayé de mettre en place un certain nombre d'opérations, notamment pendant les vacances avec des... avec les jeunes délinquants qui étaient... originaires du coin. Donc on les prenait... on avait détaché des gardiens de la paix... pour faire de l'opération Ville-Vie-Vacances. Donc on les prenait, on les occupait on faisait des chantiers.

C'était le début... les années 1990 c'était le début des chantiers... des chantiers-jeunes, comme ça avec la police. Y a eu une prise de conscience de la police pour la mise en place de ces... de ces opérations Ville-Vie-Vacances".

Mais ensuite donc... vous appelez ça l'expérience de Vandœuvre... vous voulez dire que le commissariat a été fermé ?

"Non, le commissariat continue mais, l'expérience telle qu'elle avait été mise en place est tombée faute de... faute d'effectifs, faute de moyens, donc c'est redevenu un commissariat de quartier normal quoi...".

Le syndicalisme : Godfrin a été responsable syndical départemental au Syndicat national autonome des policiers en civil. Voici comment il en voit les avantages (4'48) :

"Pendant toute cette période à Nancy, j'ai été responsable syndical. J'étais responsable départemental de mon syndicat. À l'époque ça s'appelait le syndicat national autonome des policiers en civil SNAPC ? Qui est devenu après le SNOP syndicat national des officiers de police. Un syndicat qui était autonome et qui tra... qui travaillait avec tous les ministres de l'Intérieur, qu'ils soient de gauche ou de droite. D'ailleurs on n'était pas... Même si nos responsables nationaux pouvaient être taxés de... de faire un peu de politique... on avait dans ce syndicat l'heureuse idée d'avoir un secrétaire général qui était toujours... dans les coulisses du pouvoir. Quand c'était la gauche au pouvoir, on avait un secrétaire général qui était plus ou moins de gauche et quand c'était un pouvoir de droite, on avait un secrétaire général qui était de droite, ce qui faisait que... on était toujours un petit peu dans les coulisses... on était toujours bien introduit au niveau de ministère de l'Intérieur. Et je... je dois dire que c'est... quelque part quand même que j'avais du mérite professionnel, mais c'est aussi grâce à mon appartenance syndicale que j'ai été nommé commissaire de police au choix. Parce qu'à l'époque les nominations de commiss... les nominations de commissaires de police au choix, elles étaient soumises justement au pouvoir politique de l'époque et... pour le recrutement de commissaire de police vous avez trois possibilités : le concours externe, le concours interne offert à tous le policiers qui ont quatre ans de fonction et le recrutement au choix. À l'époque c'était trois-tiers, un tiers externe, un tiers interne et un tiers au choix. J'avais échoué deux fois au concours de commissaire".

Au concours interne ?

"Au concours interne. J'avais échoué pourquoi ? Parce que j'avais certainement pas assez travaillé et je devais... je ne devais pas avoir trop le niveau à l'époque. Bon j'avais fait la deuxième année de droit, mais j'avais pas de diplôme universitaire...".

C'était quelle difficulté de... enfin... Vous disiez que vous n'aviez pas assez travaillé. Qu'est ce que vous n'aviez pas assez travaillé, qu'est-ce qui vous manquait, quelles étaient les matières...

"Au niveau purement juriste, j'étais pas suffisamment... pointu, au niveau du droit pénal et du droit administratif. j pense que c'est ça qui m'a rétamé parce que... au niveau culture générale je pouvais l'avoir mais, je pense que la sélection était sévère quand même et il fallait réellement travailler pour le réussir. Parce que c'était

quand même à l'époque un concours difficile. Le concours de commissaire est resté un concours très difficile. Compte tenu du nombre de postes, c'est un des concours les plus difficiles de la fonction publique, il est plus facile d'être magistrat que d'être commissaire de police. Alors donc le concours interne, c'était une voie pour moi d'être commissaire de police mais j'avais échoué. Mais je n'avais pas perdu de vue l'idée d'être commissaire de police parce que j'avais candidaté au recrutement au choix. Et le choix c'est... c'est lié au pouvoir politique mais c'est lié quelque part aussi aux critères professionnels, puisque vous êtes sélectionné sur une liste d'aptitude, en fonction des propositions de votre... de votre hiérarchie et vous êtes sélectionné par une commission de sélection devant laquelle vous passez. Et cette... j'ai échoué une première fois au recrutement au choix. C'est-à-dire que vous passez devant une commission de sélection de trois-quatre personnalités et là vous êtes sur le grill pendant... pendant une bonne heure hein, où on vous interroge sur l'air du temps... ou sur... la couleur... j'allais dire sur n'importe quoi. Un commissaire de police doit pouvoir réagir en permanence à l'événement, donc vous êtes sur le grill pendant un certain... certain nombre de minutes et on vous interroge aussi bien j'vous dis sur la constitution que sur le code de déontologie de la police que sur le droit pénal, que sur ce que vous avez lu dans la presse la veille au soir, sur les événements de... du Centrafrique ou du Sri Lanka, vous devez tout savoir. Et une première fois, je devais pas certainement être... trop à l'aise ce qui fait que... j'ai été... je n'ai pas été admis. En fait cette commission essaie un petit peu de tester les capacités du candidat à réagir à l'événement quoi. J'y suis retourné l'année d'après, j'ai été de nouveau sélectionné, sur proposition et là, j'ai été... j'ai été admis. Et j'ai senti au cours de l'entretien avec ces personnalités que j'étais bon, parce que... l'entretien s'était très bien déroulé, j'avais quand même un petit peu... travaillé un peu plus et je m'étais surtout gymnastiqué à... cet entretien, ce grand oral, si vous voulez".

Vous aviez fait comment ?

"J'avais lu ben beaucoup de choses et puis j'ai essayé un petit peu de voir comment ça se passait avec des gens qui... Qui savaient comment que ça se passait. Mais en fait c'est... c'est surtout mon appartenance syndicale qui a fait que j'ai été... que j'ai été choisi par rapport à d'autres. Parce que comme c'est la CAP – le ministre décide, mais la sélection se fait sur une liste de noms et c'est le syndicat de commissaires qui... qui propose des noms. Et comme mon syndicat était bien à l'époque avec le syndicat des commissaires, j'avais pu être... j'avais pu faire partie des quelques-uns que le syndicat des commissaires avait ch... décidé d'accepter. Pas de proposer, mais d'accepter. C'est comme ça que je me suis retrouvé commissaire de police, élève commissaire de police. Et donc je me suis retrouvé dans la circuit normal de la formation de..."

Saint-Cyr-au-Mont d'Or (10'40) : Godfrin fait le trajet hebdomadaire en voiture pendant un an vers Lyon, puis est affecté en stage à Metz. Mal classé à la sortie – il attribue ce résultat i) à une concurrence de haut niveau ii) au fait que le stage n'ayant pas été noté, les gens du concours interne n'ont pas bénéficié de l'avantage que leur procurait l'expérience – il est affecté comme chef de circonscription à Sedan, où il décrit les difficultés d'un représentant de l'État confronté

aux puissances locales. Il ne restera qu'un an, la maire de la ville obtenant son départ pour défaut de complaisance. Il a cependant eu le temps de voir la misère locale, le trafic de stupéfiants dans une localité proche de la Belgique et des Pays-Bas et de connaître ses premiers caillassages de voiture de police (12'48).

"Alors Sedan : ville... ville de province historique, avec 25 % de taux de chômage. Les gens là-bas ne connaissent que le football. Le football et l'alcool. Un taux d'alcoolisme extr... effarant. Des incidents dans les bars... effarants. Des incidents au stade de foot effarants. La seule chose que les gens connaissent là-bas effectivement c'est le football, avec le club de Sedan. Euh... c'est l'opium du peuple. Sur une ville de 25 000 habitants, vous avez 18 000 spectateurs au stade tous les samedis, tous les dimanches. Vous avez des grands-mères qui viennent avec les petits-fils..."

À quel moment c'était ça ?

"En 1993"

1993 ?

"Le club de football de Sedan était en deuxième division et voulait absolument, en fonction de son passé glorieux dans la Championnat de France – parce que Sedan avait gagné la Coupe de France – voulait absolument retrouver le haut niveau de football. Alors le football là-bas, c'est incontournable. Si vous êtes pas bien avec les... avec les milieux du football, vous êtes bons à rien. Et c'est ce qui s'est passé avec moi. J'étais... pas dans les petits papiers du football. Pourquoi ? parce que j'avais toujours un comportement assez intransigeant. J'acceptais pas des compromissions, j'acceptais pas de... comment dirais-je de... de laisser passer un certain nombre de choses, par exemple : j'étais sur le stade de football tous les... à chaque match. J'étais obligé d'y être parce que... on avait... c'est un petit commissariat, quand même Sedan, si vous êtes... si vous mettez pas en place un service, c'est la catastrophe. Vous aviez des buvettes dans le stade. Maintenant les buvettes, c'est interdit sur les stades. Et à l'époque le Code de débits de boissons avait été modifié et interdisait la présence de buvettes dans le stade et la vente d'alcool dans le stade. Donc je m'étais mis à dos les... – voilà à quoi ça tient une carrière – les dirigeants du football parce que systématiquement je verbalisais le club pour infraction au Code des débits de boissons. Je dressais un procès-verbal consciencieusement et je transmettais mon procès-verbal que je faisais moi-même, commissaire de police chef de la circonscription, alors que mes gars voulaient pas en entendre parler, parce que eux ils étaient là depuis... depuis dix ou quinze ans, voire vingt ans donc ils étaient obligés d'être bien avec les gens du football mais moi je faisais mon travail. Donc je verbalisais. Je transmettais mon procès-verbal au procureur de la République qui systématiquement classait mon PV... sans suite"

(rire) Lui aussi voulait être bien avec les gens du football.

"J'ai eu des... j'ai eu d'énormes ennuis avec le club de football, ce qui fait que... comme les maires... les maires étaient forcément bien avec les clubs de football, le maire de Sedan – je le sais parce que j'ai vu le document, un jour quelqu'un par indiscretion m'a montré le courrier – il a écrit, comme c'était un député de... à l'époque du

RPR qui était maire de Sedan, il a écrit au ministère de l'Intérieur pour demander mon départ. Et à l'époque c'était rédbibitoire, hein enfin bon si le maire du coin un député RPR demandait le départ, vous étiez obligé de partir. Donc je sentais que j'avais plus trop de... d'avenir professionnel sur Sedan, donc je suis parti très rapidement".

Donc vous êtes resté combien de temps finalement ?

"Un an. Au bout d'un an j'ai été obligé de partir. Mais je les avais embêtés quand même. Je les avais embêtés. Mais je faisais mon travail. Un autre exemple. Il existe à Sedan une fête. Une braderie, si vous voulez... commerciale, tous les... chaque mois de septembre. Sedan c'est une ville médiévale encore, avec des petites rues. En dehors de quelques ZUP, qui sont vraiment euh... qui sont vraiment difficiles, mais vous avez encore des vieilles rues à Sedan et donc la ville de Sedan systématiquement fait une braderie commerciale au mois de septembre. Alors y a... je sais pas moi... trois cents commerçants ambulants qui viennent envahir la ville médiévale de Sedan, tout autour du Château. Une fois que les stands sont installés, vous pouvez plus rien faire, y a plus aucun véhicule... y a plus aucune ambulance qui passe, y a plus aucun véhicule de pompiers qui passe. On aurait eu le feu là-dedans, dans un appartement de la vieille ville, vous aviez cent morts, comme qui rigole, sans problème. Veille de l'ouverture... jeudi ou veille de l'ouverture, commission de sécurité, devant tout le monde (...) commission de sécurité d'arrondissement : le sous-préfet, le maire... Moi, j'ai dit au maire "Monsieur le Maire, je refuse de signer la... la commission de sécurité, le procès-verbal. Il me dit "Pourquoi ?". Je dis "Un : les stands sont pas aux normes – à l'époque en effet il fallait que les stands des marchands ambulants soient aux normes, soient notamment à... reliés à la terre... électrique. Vous aviez rien, vous aviez des fils partout, non reliés à la terre, il pouvait y avoir des accidents... graves. Je lui dit "et puis y a aucun véhicule de pompiers qui passe. Moi je refuse de signer". J'ai cru qu'il allait m'assassiner ! Ils ont travaillé toute la nuit, le lendemain matin ils faisaient passer un véhicule de pompiers pour ... au travers des stands pour voir si il passait. Là j'ai seulement signé le procès-verbal".

"Et j'ai dit au maire "moi je ne... si jamais y a un incident grave, je ne... je refuse, je ne veux pas en prendre la responsabilité. Donc ça ça a pas plu non plus. Et j'ai eu le maire-adjoint, le premier adjoint au maire en garde-à-vue dans mon bureau. À l'époque il était responsable d'une ancienne filature, il avait repris une filature... donc c'est pas moi qui faisais l'enquête, c'est la police judiciaire de Reims, mais je l'ai eu en garde-à-vue dans mon bureau, enfin y a eu toute une série d'incidents comme ça, qui... qui ont fait que... que la municipalité a demandé mon départ (...)"

19'59 : "Et dans cette ville, donc je tournais aussi de temps en temps avec des huissiers de justice, j'ai... rencontré une pauvreté comme j'en ai rencontré nulle part ailleurs. Euh... j'ai... j'ai en assistance à un huissier, donc j'allais faire des saisies, l'huissier faisait des saisies avec l'assistance du commissaire donc on tournait une fois par mois, une journée par mois. On tournait pas beaucoup mais on faisait 25-30 opérations par jour... Oh, l'huissier allait saisir pour des dettes... des dettes misérables... Il allait saisir la télévision... le moindre... le moindre ustensile ménager qui servait pas quoi... J'ai rencontré de la pauvreté. À dix heures du matin, j'ai vu des

gens qui se levaient seulement. J'ai vu des gens travaill... j'ai vu des gens dont les enfants à l'école... dont les enfants n'avaient jamais vu leur père aller travailler. Et c'est là, en... dans les années 1993, c'est là où on a commencé à avoir des véhicules de police caillassés, dans les banlieues de... de Sedan. C'était... la première fois que je voyais un véhicule de police caillassé, au passage. C'était le début de la... le début des difficultés dans les banlieues, hein. Auparavant, j'avais pas rencontré. Même à Vandœuvre-lès-Nancy, les véhicules de police n'étaient pas caillassés. Mais à Sedan ça a commencé. Le véhicule de police passait dans un quartier, le véhicule prenait des cailloux. On savait pas d'où ça venait. On avait beau mettre en place un îlotage assez... assez... assez pointu, on n'arrivait pas à... on n'arrive pas à savoir et à... à prendre conscience de la réalité de la chose. Et pourtant là aussi, on avait mis en place le... le commissariat de Sedan, historiquement avait un centre de Loisirs-jeunes. C'est à dire que le commissaire de police de Sedan était vice-président du centre de loisirs jeunes. Et le président était le président de la Chambre de commerce... et d'industrie de Sedan. Donc pendant les vacances, on détachait un ou deux gardiens de la paix pour s'occuper des jeunes qu'on avait, au préalable, sélectionnés. Et on avait... on avait un centre de loisirs qui fonctionnait bien et bien, malgré ça, on était caillassés dans les banlieues difficiles".

Sur l'immigration à Sedan (21'30) :

"C'était des enfants de barkis ou les enfants de la première génération qui... qui s'adaptaient pas. Bon, je sais pas si je peux le dire mais bon, c'est pas un discours politique que je tiens, hein euh... mais l'expérience me montre que... les problèmes dans les banlieues sont quand même dus... à la population immigrée, hein... Tout simplement parce qu'on n'a pas pu les intégrer, hein... Si un jour on veut intégrer les gens-là, il faut les intégrer par le logement et par le travail. Tant qu'il y aura pas de travail, ni de logement pour les populations immigrées, euh... ce sera difficile. Et en plus, vous avez l'aspect religieux. L'aspect religieux est... fondamental. Ils ne veulent pas s'intégrer à la population... locale, donc ils vivent... ils se ghettoïsent, la population immigrée se ghettoïse... naturellement... naturellement. Alors on a beau inventer tous les plans euh... les plans successifs... d'intégration. (...) Moi je sais pas trop quoi dire là-dessus, parce qu'en réalité, on est confronté à une réalité sociale qui... qui n'est pas mesurable, qui est très difficile à... à résoudre. Qu'est-ce qu'il faudrait... j'en sais rien du tout hein".

En tant que policier, vous, vous ce que vous en saisissiez, donc c'était euh... la question de l'alcool ?

"L'alcool, le chômage... et le communautarisme déjà quand même... et évidemment le trafic de stupéfiants. Parce que ces gens-là avaient quand même de l'argent... Je m'en suis... je m'en suis rendu compte là aussi avec... avec des gens qui... des jeunes immigrés qui avaient des revenus assez... importants. Parce que les Ardennes, c'est proche de la Belgique, c'est proche des Pays-Bas, en une heure de temps par l'autoroute vous étiez à... à Maastricht. On avait un gros trafic de stupéfiants. Et un petit jeune... un petit jeune de banlieue, même là-bas, il a vite compris que en faisant du trafic de shit, il gagnait 8 000 francs par mois sans rien faire, hein".

Affectation à la PJ de Metz (24'54) : Godfrin fait de la coopération transfrontalière avec Sarrebruck, fait de "belles affaires" et a de belles envolées sur les effets bénéfiques de la technicisation de l'enquête (28'00) :

"Il l'a tué et... on a eu du mal à le... on a eu du mal à l'identifier tout simplement parce qu'à l'époque, France Télécom – le gars il avait donné rendez-vous, il avait téléphoné dans les locaux de la société – mais France Télécom ne pouvait pas à l'époque identifier les appels entrants sur un numéro. Et il a fallu qu'on identifie... ils pouvaient simplement... savoir que tel ou tel numéro avait appelé le secteur. On avait identifié 6 000 numéros de téléphone sur le secteur en question qui étaient susceptibles d'avoir... de correspondre à l'autre, là. C'était le début de l'informatique, on avait un collègue... un collègue qui n'a fait que ça pendant des mois, on a rentré tout sur informatique".

Tous les 6 000 numéros de téléphone ?

"Oui... avec les identifications. On a essayé de recouper ça par... nous-même quoi, en tâtonnant avec les numéros de téléphone. Et finalement on a réussi à identifier un numéro de téléphone qui... qui avait appelé la boîte en question, parce qu'on n'avait pas les appels entrants donc, mais on avait... France Télécom – oh, c'est très compliqué mais France Télécom avait réussi à identifier les numéros de téléphone qui avaient appelé le secteur".

Donc ça réduisait...

"Ça réduisait, et donc on a identifié tous les appels – France Télécom, en revanche, avec la facturation, pouvait identifier les appels au départ de ces numéros. Et donc c'est grâce à l'identification des appels à partir d'un certain nombre de numéros qui avaient appelé la boîte en question qu'on a pu remonter au type. Et encore il avait été malin parce qu'il avait appelé à partir du domicile d'une de ses maîtresses. Et on l'a identifié... on a mis trois ans pour l'identifier. Trois ans".

Les dernières années de sa carrière se font à Nancy (31'10) en PJ et en sécurité publique. Il prend sa retraite de manière un peu anticipée, par épuisement devant la lourdeur de la tâche d'un commissaire central. Il développe une série de considérations sur :

- les nouvelles technologies d'enquêtes (34'30),
- les simples évolutions de l'équipement des services (36'37) :

"En trente ans de carrière, disons en vingt ans, pendant mes premières vingt années, je n'ai jamais pu, je n'ai jamais sorti d'affaires grâce aux empreintes digitales. Alors qu'on parle beaucoup des empreintes digitales, mais c'était l'archaïsme, eu... y avait aucun... aucun fichier national d'empreintes digitales. C'est-à-dire que quand vous vouliez identifier quelqu'un à partir de ses empreintes digitales, il fallait absolument que l'auteur présumé soit suspect. Vous pouviez avoir l'empreinte digitale de l'auteur, mais si vous aviez pas à côté de vous le suspect, vous pouviez pas l'identifier parce que vous étiez obligé de chercher dans des milliers et des milliers de fiches. L'informatisation a permis la création du fichier automatisé des empreintes digitales et à partir de là, ça a

commencé dans les années 1995, on commencé à sortir des dossiers. Parce que le fichier automatisé identifiait des individus à partir des empreintes. Grâce à l'informatique. Alors maintenant vous avez le fichier automatisé des... comment on l'appelle celui-là ? Le fichier national automatisé des empreintes génétiques... C'est extraordinaire ce truc. Extraordinaire... Vous avez... je pense que dans un proche avenir – ça commence maintenant – on identifiera les gens avec leurs voix, avec leur odeur même. On commence à le faire (...)"

"Le niveau matériel, le niveau intellectuel des fonctionnaires et au niveau des difficultés rencontrées sur le terrain. Niveau matériel, je vous parlais de mon début de carrière mais... à l'époque, il n'existait pas la radio. C'est-à-dire que un fonctionnaire de police qui partait en patrouille, il partait le matin... à 6 heures du matin, il était injoignable pendant des heures et des heures. Alors... moi, c'est une anecdote aussi, mais j'ai connu ça, dans le... dans la pays minier où j'ai commencé, les fonctionnaires de police ils partaient à 2 le matin, soit à cyclomoteur, soit en voiture – c'était encore les 403 – eh ben, ils partaient à 6 heures, on se donnait... ils se donnaient rendez-vous avec le commissariat dans tel ou tel bistrot. Donc il partait... à 7 heures le commissariat il savait qu'il était dans tel café à 8 heures, il était dans tel café, à 9 heures il était dans tel café, à 15 ou à 20 kms".

C'est là qu'ils pouvaient le joindre éventuellement.

"Ce qui fait que, à 7 heures du matin il commençait, c'était le café rhum, à 8 heures, c'était encore le café rhum, à 9 heures c'était le casse-croûte avec le rouge, et à partir de 10 heures, il commençait au Ricard, hein, ou à la bière. À 1 heure du matin... à 1 heure de l'après-midi, vous aviez des gens qui rentraient chez eux qui étaient déjà... bien. Ça tenait à quoi ?... C'était pas... c'était pas parce que c'était un alcoolique le fonctionnaire de police, c'est parce qu'il allait dans tel ou tel café pour être joint. C'était pas la majorité, y avait des gens qui buvaient du Vittel Cassis hein, ils en avaient marre de boire du Vittel Cassis... ou du café".

- police et ascension sociale (46'30) : il a été un peu déçu que son deuxième fils tienne absolument à devenir policier, malgré les difficultés nouvelles du métier qu'il lui a décrites ; avec sa maîtrise en droit, il aurait pu aspirer à tout concours A de la fonction publique (magistrat par exemple) ou bien à devenir avocat.

- de nouveau sur l'intérêt d'être syndiqué (48'15) :

"D'entrée dans la... à partir de 1970, j'ai été tout de suite adhérent d'un syndicat de policiers en civil. Toute ma carrière, j'ai été syndiqué. On a dans la Police nationale un des plus forts taux... de syndicalisation... de la fonction publique. Quasiment... j'ose pas dire que tous les policiers sont syndiqués, mais vous avez une très forte proportion de policiers syndiqués".

Et pour vous c'était... enfin ça allait avec forcément... enfin comment ça s'est... ça vous a paru naturel de le faire?

"Ça m'a paru naturel parce que on avait des difficultés déjà quand même, hein, c'est un métier pas dif... pas facile, c'était en quelque sorte une assurance pour l'emploi, si vous voulez, une assurance, une assurance responsabilité civile, d'être syndiqué. Il peut arriver un pépin, si vous êtes pas syndiqué, personne ne vous défend. Et puis il faut pas oublier non plus que les syndicats sont quand même... ont une place prépondérante dans la police, y a quand même un dialogue social dans la police qui n'existe... qui est très important, qui existe pas forcément ailleurs, les syndicats sont parties prenantes des commissions administratives paritaires qui décident des mutations, qui décident des avancements, il faut... il faut vraiment être défendu, si vous comptez que sur la hiérarchie, vous êtes pas forcément... enclin à croire tout ce qu'on vous dit. Et ça permet, le syndicalisme policier, histor... historiquement fort... permet de faire bouger les choses".

"Vous aviez le choix entre plusieurs syndicats au moment où j'étais dans le syndicat autonome des policiers en civil, c'était le syndicat majoritaire... autonome majoritaire hein. Quand je dis que les policiers sont fortement syndiqués, c'est surtout un syndicalisme catégoriel, majoritaire catégoriel, non politisé. Vous avez... tous les syndicats dans la police, vous avez la CGT, la CFDT, la CFJC, la CGC mais ce sont des syndicats, j'allais dire, quasiment inexistantes, en dehors peut-être de la CFDT ; mais vous avez un syndicalisme autonome fort, un syndicalisme catégoriel fort, qui défend... qui défend forcément le fonctionnaire du grade auquel il est... pour lequel le syndicat se bagarre, quoi. C'est pas une cogestion avec le syndicalisme policier, mais presque. Le ministre de l'Intérieur qui se met à dos les syndicats de policiers, il est... foutu. Alors d'où, d'où la lutte d'influence entre les délégués syndicaux nationaux et puis le ministre hein... C'est vraiment, c'est au niveau politique que ça se passe hein. Alors si le ministre de l'Intérieur est franc-maçon, vous pouvez être tranquille que le syndicat majoritaire aura un secrétaire général franc-maçon. Si le ministre de l'Intérieur est de droite, y aura forcément... je vous l'ai dit tout à l'heure... C'est... c'est un syndicalisme d'influence plutôt que de combat, hein. En plus, faut pas oublier que le policier n'a pas le droit de grève. Donc à partir du moment où il a pas le droit de grève, donc il est obligé d'avoir un moyen de pression sur le pouvoir".

- sur les rapports police-gendarmerie (52'05) :

55'05 : "J'ai pas le souvenir d'une concurrence déloyale. Je n'ai jamais été amené... à vraiment me disputer avec les gendarmes. Ça existait... ça existait, hein, les gendarmes sont capables de... je vous dis les gendarmes à dessein parce que... les policiers le font aussi, mais moins souvent. Les gendarmes sont capables d'aller vous piquer un mec que vous savez... qu'ils savent recherché par la police. Euh... les policiers le font aussi, mais moins. Mais des coups tordus entre policiers et gendarmes, ça existait hein. Vraiment. Au détriment du succès de l'enquête hein. Moi j'ai, j'ai eu... c'est des secrets ça, si vous voulez, c'est des vieilles histoires. En Moselle, il y a vingt ans, y a eu un groupe terroriste qui s'appelait le Matra. C'était... c'était des jeunes cons qui posaient des bombes. Ils ont fait des dégâts, ils posaient des bombes sur les perceptions, les brigades de gendarmerie, c'était l'équivalent du FLNC mais... mosellan. Ça remonte aux années 1975 ça. Donc les... La PJ était saisie de son côté et la gendarmerie de

l'autre et quand cette affaire est sortie grâce à des... grâce à des surveillances communes, si vous voulez, entre police et gendarmerie, il a fallu à un moment donné que les magistrats se décident à faire travailler tout le monde ensemble. Mais lors des surveillances, la police... lors des surveillances des cabines téléphoniques... revendications des bombes – la gendarmerie surveillait des cabines et la police surveillait d'autres cabines – pour qu'on soit sûr que... que l'individu appelle d'une cabine surveillée par la police, les cabines surveillées par les gendarmes étaient débranchées par France Télécom". (rire)

"Ça, c'est un coup tordu, ça. Vous avez ça dans un service... vous avez ça dans une histoire locale, vous pouvez être tranquille que ça, dans une histoire locale, c'est 25 ans de non coopération, de non collaboration qui s'ensuivent hein. Parce que ça reste dans les esprits ça".

- les rapports avec les magistrats (57'55) :

"Le code de procédure pénale dit bien que c'est le Procureur de la République qui est directeur de la police judiciaire, mais donc le rôle de direction de la police judiciaire a évolué considérablement en 30 années. C'est passé du stade où on lui rendait... on rendait compte au magistrat en fin d'opération pour maintenant, lui rendre compte de tout à tous les stades de la procédure. Vous avez un fait déterminé, vous rendez compte au magistrat. C'est lui qui donne un certain nombre d'instructions ; vous avez un type en garde-à-vue, la garde-à-vue est encore du pouvoir... discrétionnaire de l'OPJ mais à partir du moment où vous avez mis un mec en garde-à-vue, vous devez rendre compte. Donc y a une... j'allais dire une influence de plus en plus importante du magistrat, notamment du procureur de la République sur le travail de police judiciaire".

C'est-à-dire par exemple, pour une garde-à-vue, au début de votre carrière, c'était à la dernière heure que vous...

"On prévenait même pas ! Au début de la garde-à-vue, vous aviez un mec en garde-à-vue, vous demandiez pas l'autorisation au magistrat... de le remettre dehors. Vous mettiez un gars... vous faisiez ce que vous vouliez... ce que vous vouliez. Vous aviez... La garde-à-vue, c'était vraiment une décision de l'OPJ et il faisait ce qu'il voulait dans les 24 ou 48 heures. La seule fois... la seule obligation, c'était de demander l'autorisation du magistrat... (...) pour la prolongation. Mais vous le pouviez très bien... à la 20^e heure ou à la 23^e heure, remettre un gars en garde-à-vue euh... si c'était... si les nécessités de l'enquête faisaient que vous n'aviez pas à demander de... de prolongation, vous rappeliez le magistrat, ou même vous l'appeliez pas du tout... vous transmettiez la procédure en disant voilà : "j'ai mis en garde-à-vue Dupont... euh compte tenu de l'absence d'éléments, il a été remis en liberté et point". Le magistrat n'était pas du tout informé. Y a maintenant un contrôle... un contrôle approfondi du magistrat sur le... l'exécution des enquêtes. Et ça pour les... pour les OPJ, ça a été une révolution aussi hein... Alors je vous dis pas pour les commissaires de police, parce que les commissaires de police sont, euh... moi je l'ai pas ressenti comme ça parce que j'étais plutôt un enquêteur, si vous voulez hein... mais un commissaire de police qui est recruté sur le même niveau que les magistrats, bien souvent

sur un concours plus difficile, voit d'un très mauvais œil l'immixtion des magistrats dans... dans la police judiciaire. Et ça c'est toujours vrai ça...".

- les activités d'après retraite (66'45) : il a pris des fonctions de délégué du Procureur de Verdun et de celui de Nancy : il fait des rappels à la loi, des médiations, des injonctions thérapeutiques. Par ailleurs il fait du travail associatif dans le domaine de la prévention de la délinquance d'une part, de la réinsertion par le travail ; il a par ailleurs candidaté à la réserve de la PN.

- la lassitude de fin de carrière (72'28) :

C'est vrai que vous avez pris votre retraite très jeune...

"Oui j'ai pris ma retraite ; mais j'étais rentré jeune dans la police, à 20 ans, hein. Avec la bonification d'ancienneté, j'avais mes 40 annuités. Doc j'avais... financièrement j'avais pas intérêt à... à continuer. Et puis très franchement, je dois vous dire aussi que si je suis parti – je ne suis parti que deux ans avant la date que... avant la limite d'âge, mais – j'en avais un peu marre quand même. J'en avais un peu marre parce que je peux vous dire que c'est un métier difficile. Euh... et à partir d'un certain âge, on s'épuise un peu à être... quand vous êtes de permanence un nuit toutes les trois ou quatre et que vous passez... de minuit à deux heures du matin à répondre au téléphone ou à vous déplacer sur tel ou tel incident majeur sur Nancy, à la longue ça pèse. Et le métier était de plus en plus difficile pour des tas de raisons, notamment le développement des violences urbaines. Le moindre incident, le moindre feu de poubelle dans une banlieue, il faut tout de suite prendre des mesures pour... pour que ça ne dégè... pour que ça ne dégénère pas, donc il faut... tout remonte au commissaire de permanence quoi".

Dans votre dernière... dans votre dernière fonction euh... c'était...c'était important ça ?

"Ça c'était important. Alors au début de la carrière, j'étais pas plus embêté si vous voulez, parce que il se passait rien dans mon commissariat. Il faut arriver à 50 ans 55 ans pour être enquiné toutes les nuits. À un âge où vous aspirez à un peu plus de tranquillité... Hein. Mais c'est toujours pareil quoi, plus vous prenez de la... de la responsabilité dans un métier, plus vous êtes... plus vous êtes... plus on compte sur vous quoi. Et moi j'étais au boulot à 7 heures du matin, et à 8 heures du soir j'y étais encore alors donc... Et quand vous êtes pris par le travail comme ça vous... en plus, moi je suis un... je suis un bileux si vous voulez donc euh... je n'acceptais pas que ça tourne pas rond quoi. Je suis plutôt du style à mettre de l'huile dans les engrenages plutôt que des grains de sable, donc il fallait que je me mêle de tout alors... à un moment vous saturez. Sans contrepartie. Parce que même si le commissaire de police est bien payé, compte tenu du... compte tenu des heures qu'il fait, c'est des gens sous-payés quand même. Parce que c'était aussi le samedi et le dimanche hein. Dans les 2 dernières années

de ma carrière j'ai travaillé – je les ai comptés – j'ai travaillé 29 week-ends sans... sans dédommagement. Et 29 week-ends non-stop hein. Du vendredi soir au lundi matin...".

- le pire souvenir de la carrière ? (79'25) :

"Écoutez, je ne sais ce que d'autres répondent là-dessus, mais je n'ai pas de pire souvenir. Non non. Je n'ai que des... on a... j'ai connu des moments difficiles, hein... mais ça reste des moments professionnels intenses... mais c'est pas des pires souvenirs... Y a quelques années là, alors que j'étais en PJ, je... j'ai passé... je peux vous dire que j'ai passé 48 heures... avec les pompiers, qui étaient en train de rechercher un gamin de... autiste... de 3-4 ans qui avait échappé à sa mère, hein... pour être sûr que le gamin était là, dans l'eau, si vous voulez, dans le canal, hein. Pendant 48 heures, il faisait moins 10 dehors à Nancy, le canal était quasiment gelé, j'ai été 48 heures d'affilée avec les pompiers, au cas où on retrouverait le corps. Parce qu'il y avait une pression médiatique et quand le pompier, que je connaissais d'ailleurs, il a... à un certain moment...ça, les 48 heures passées avec les pompiers, c'est un pire souvenir, parce que vous avez la... les journalistes qui vous tombent dessus, la mère qui... qui est aux cent coups et... c'est un pire souvenir. Mais quand vous avez le pompier qui au moment, prend le gamin... sort un bras du gamin dans le canal et vous donnez un coup de main au pompier pour sortir le gamin du canal, c'est un mauvais souvenir... mais ça reste un moment intense, mais à la longue c'est pas un pire souvenir, c'est pas un mauvais souvenir. Vous avez... vous avez participé à... à la solution d'une affaire grave... gravissime, qui est la... qui est le décès d'un gamin quoi. Mais vous êtes là quand vous le trouvez le gamin. Donc c'est pas... c'est pas un souvenir... désagréable. Même si le gamin est mort, hein... C'est quelque chose qu'on peut... qu'on peut difficilement expliquer, mais qu'on ressent ça. Pour nous... pour nous c'est un... quand on retrouve un gamin qui a disparu, c'est quelque chose d'inoubliable, même s'il est mort. Est-ce que c'est un pire souvenir ?".

- le meilleur souvenir ? (81'49) :

"Un meilleur souvenir, oui, c'est quand vous avez... quand vous avez un individu... je vous citais... je vous citais le mec, le détraqué qui a tué un gamin de 10 ans... Quand il est 3 heures du matin, que vous êtes en interrogatoire avec lui depuis la veille, depuis la veille et qu'à 3 heures du matin, vous êtes aussi épuisé que le mec et on lui dit : "vous... allez... allez Georges – parce que c'était son prénom – dis-nous le qu'est-ce que c'est toi va... " et que vous le caressez un peu dans le poil... dans le sens du poil, hein... parce que c'est un obsédé sexuel et que vous le caressez au bon endroit... et qu'il vous dit : "ben oui, c'est moi, j'sais pas c'est qui m'a pris..." là c'est un bon souvenir, quand même, hein. Mais vous avez pas besoin d'utiliser de violence avec des mecs comme ça hein... En plus que vous allez tout de suite sur les lieux et qu'il vous dit : "oui, c'est là que ça s'est passé et que le gars, il vous reconnaît dans la foulée, à 4 heures du matin, que vous êtes dans le froid et que le gars il vous dit : "oui, c'est là que je l'ai mis et que c'est bien là que vous l'avez retrouvé, le gars il peut pas... il peut pas vous raconter

d'histoires, vous avez solutionné une affaire qui vous a mis pendant six mois sur le terrain, là j'peux vous dire que c'est un bon souvenir".

- l'esprit de corps... (83'20) :

"Et puis euh... y a... y a dans ce métier une... solidarité quand même, qu'on trouve nulle part ailleurs. Moi ma femme a fait 35 ans d'enseignement... euh... y a jamais eu une parcelle de solidarité dans ce métier... dans ce métier d'enseignant, hein. Elle a pendant 20 ans enseigné en cours préparatoire mais toutes les écoles difficiles du coin, on a toujours mis... dans les classes difficiles les gens les moins expérimentés. Alors que chez nous ça n'existe pas ça. Quelqu'un d'inexpérimenté, vous lui donnez pas... un dossier difficile. Au contraire vous l'aidez. Non, ça dans la police, de ce côté-là, y a un esprit de corps comme... qu'on nous reproche d'ailleurs. Qu'on nous reproche par ailleurs parce que on fait bloc. On fait bloc contre la presse, on fait bloc contre les magistrats, on fait bloc... mais y a un esprit de corps. Alors ça nous... ça nous préserve un petit peu de... des atteintes extérieures".

- et ses aspects négatifs, la violence policière jusqu'à la fin des années 1970, considérations qui reviennent, de façon un peu inattendue et virulente sur un aspect des rapports police-magistrature (84'47) :

"Alors évidemment... cet esprit de corps... occasionne parfois des... pas des bavures, mais des erreurs quoi. Moi j'appelle pas ça des bavures, mais des erreurs, des erreurs d'appréciation, des comportements qui s'expliquent par... par l'intensité du métier, par le stress que les gens peuvent ressentir, hein. Mais... c'est... est-ce que ce sont vraiment des bavures ? Y a des choses inadmissibles qui se sont produites... on a été contraint... on a été contraint d'éviter la violence dans les commissariats. Mais moi la violence je l'ai connue dans les commissariats. Moi, il m'est arrivé de mettre une baffé à un jeune... une baffé à un jeune qui me répondait mal, hein. Ça m'est arrivé, je mentirais si je vous disais le contraire, hein. Mais c'était jamais de la torture, c'était de la réaction, hein, j'ai jamais tapé quelqu'un pour qu'il avoue, hein. Mais ça s'est fait, faut pas le nier non plus, ça s'est fait. Ça s'est fait jusque dans les années... euh... fin des années 1970, hein... À partir du moment où y a eu des condamnations de policiers pour des violences illégitimes, ça a commencé à s'estomper. On s'est dit " ça vaut plus le coup... ça vaut plus le coup de risquer une carrière pour... pour... " Bon c'est un peu égoïste ce que je dis, parce que... la réaction qu'on a eu c'est de dire "ça vaut pas le coup de risquer une carrière pour faire avouer un connard qui veut pas avouer". Parce que de toutes façons on avait affaire qu'à des... qu'à des voyous hein... Hein, c'était pas le... c'était pas la mère de famille qui crevait la... qui crevait de faim ou le chômeur qui... qui avait fait une bêtise, hein, c'était des voyous. Alors on n'aurait pas dû le faire... ça s'est fait. Ça se fait plus grâce aux moyens techniques... et scientifiques, qui existent. Donc on n'avait plus besoin de l'aveu. Le gars dont je vous ai parlé, là, qui s'appelle Cedrati, là et qui a tué 3... 3 co-détenus, ce gars-là était passé une première fois en cours

d'assises et avait fait l'objet d'un non-lieu quelques années après pour des homicides identiques. Le gars était passé au travers, à deux reprises. Il en était à son cinquième homicide élucid... dont trois élucidés. Et c'est vous dire qu'il avait dû en faire avant... et après, pour lesquels on n'a pas su. Ce gars là je l'ai eu devant moi avec un collègue pendant 48 heures, on a... on aurait pu... d'autant plus que c'était un mec de 65 ans, on aurait pu utiliser des moyens... mais on aurait fait capoter la procédure en adoptant des moyens... illégitimes. On avait suffisamment d'éléments matériels, scientifiques, pour le confondre. Et là y avait pas besoin d'utiliser de moyens... illégitimes. Mais c'est vrai qu'il y a une époque où, ça se passait bien souvent à l'interpellation, vous aviez un rapport d'un gardien de la paix qui disait : "pressé de questions, l'individu a reconnu 10 cambriolages". Vous arriviez le lendemain matin, vous aviez un rapport du gardien de la paix, le gars... y avait plus qu'à faire dire au gars : bon quels sont les cambriolages que t'as reconnus cette nuit ?". Hein, le gars il avait un œil poché, ou il avait des marques sur le visage ou dans le dos... vous saviez ce qui s'était passé hein. Mais c'était vrai, il avouait pas des choses qu'il avait pas commises... mais... c'est... est-ce que c'est un pire souvenir... C'était comme ça. Non, c'est pas un mauvais souvenir, c'est des choses qui auraient pas dû exister, c'est tout, point. C'est le même débat moralisateur sur le torture hein... Le même débat. Et puis il faut dire que les magistrats on quand même tapé fort. C'est des magistrats issus de 1968 hein. Donc, ils avaient des comptes à régler donc euh... C'est comme ça que ça s'est passé en fait hein. La prise de conscience de la violence illégitime dans la police c'est... les suites de mai 1968, avec les magistrats... rouges qu'on a dit, qu'on a appelés rouges, qui on voulu se payer du flic dans les années 1975, quand ils étaient eux-mêmes magistrats. Des anciens étudiants de 1968 qui ont pris des coups, hein ? Faut dire les choses comme elles sont, enfin je sais pas mais !...".

- PATRICK HAZO -

Formation et carrière :

Patrick Hazo commence sa carrière en 1970. Affecté au SRPJ de Versailles le 11 avril 1970 comme officier de police-adjoint, il travaille au sein de la section criminelle, traitant conjointement crimes de sang et affaires de stupéfiants.

Il intègre en 1974 un groupe de répression du banditisme.

En 1975, il est promu Inspecteur de police principal puis, en 1976, dirige un groupe du GRB du SRPJ de Versailles.

Il est muté en 1978 au SRPJ de Rennes et affecté à l'antenne nantaise qui en dépend. Il travaille au sein d'un groupe criminel, est nommé inspecteur divisionnaire le 11 avril 1981, est désigné en 1992 pour diriger le GRB de ladite antenne.

À sa demande, il est muté aux Renseignements généraux de Nantes en juin 1998, où il dirige le groupe "*Villes et Banlieues*" jusqu'en 2003, date de son départ en retraite.

Contexte de l'entretien

Les entretiens ont été réalisés de janvier à mars 2005 par Franck Liaigre, au domicile de Patrick Hazo. Le discours de Patrick Hazo est construit, précis et, le plus souvent, continu : un canevas solide, préétabli ; des descriptions minutieuses pour armes, voitures, planques et personnages (calibres et plaques d'immatriculation, adresses et signes distinctifs...) ; un discours sans réelles ruptures, quasiment dénué d'interjections, riche en accumulation d'adjectifs.

Ce témoignage oral s'apparente ainsi à un récit écrit. Il est vrai que Patrick Hazo a pour projet d'écrire un livre, qu'il relit pour ce faire dossiers et documents conservés à son domicile. Policier, P. Hazo était, en outre, un spécialiste de la procédure, réputé pour sa méticulosité. En évoquant les affaires auxquelles il a pris part, les mots et tournures de la procédure reviennent avec d'autant plus de précision qu'à plusieurs reprises dans sa carrière, il a dû déposer comme témoin à charge lors de procès d'assises. L'intervention la plus éprouvante a eu lieu en 1994 aux assises de la Loire-Atlantique. C'est cette affaire dite du "milieu nantais", qui professionnellement l'a pour partie accaparé de 1979 à 1994, que Patrick Hazo a choisi de longuement évoquer lors de nos entretiens.

MD 1 (problème technique : un son de médiocre qualité ; saut de pages) :

Plages 1 à 7 : RAS.

Plage 8 (0'00-5'08) : Patrick Hazo résume sa carrière. Il passe le concours en 1969 (0'00-1'00) ; suit les cours de Beaujon en 1970 ; est affecté au SRPJ de Versailles le 11 avril 1970 et travaille sur diverses affaires dont l'affaire Markovic (1'23-2'37) ; est intégré au GRB du SRPJ de Versailles en 1974 où il dirige un groupe de 5 fonctionnaires (2'37-3'31) ; fin 1978, il est muté à l'antenne nantaise du SRPJ de Rennes (3'32-3'48).

Il revient sur sa "vocation" : entre dans la police par hasard, pour des raisons financières (3'49-5'08).

Plages 9 à 11 : École Beaujon : stage de trois mois, une formation rudimentaire. Le véritable apprentissage est assuré sur le terrain lors de la première affectation. Là, le jeune fonctionnaire est bien encadré.

Plage 12 (6'34-7'47) : Patrick Hazo explique son choix quant à sa première affectation à Versailles. Il sort de Beaujon à la 200^e place/400, pense que Versailles est situé à 100 kilomètres de Paris. Conditions matérielles : il est rétribué 1 250 francs ; son loyer s'élève à 300 francs.

Plages 13 à 20 (7'47-13'58) : P. Hazo travaille sur la "queue" de l'enquête Markovic en octobre et novembre 1971. Il doit surveiller un Yougoslave nommé Milosevic. Difficultés des filatures : il ne connaît pas bien la région parisienne ; les voitures du service ne sont pas assez rapides. En cours de filature, P. Hazo croise Alain Delon qui entretient des relations avec les personnes filées.

Plage 21 (13'58-16'00) : enquête et surveillances à la préfecture des Yvelines : un employé vole de la menue monnaie à ses collègues. Il est appréhendé.

Plage 22 (16'00-17'26) : encadrement lors de la première année : des aînés compétents qui savent mener un interrogatoire, très fermes, prenant en mains leurs cadets.

Plages 23 et 24 (17'26-18'30) : P. Hazo accède à l'autonomie. Il revient sur les liens tissés avec son responsable, rappelle que le siège du SRPJ de Versailles est à Paris au tout début des années 1970.

Plages 25 à 31 (18'30-21'39) : P. Hazo travaille conjointement sur des crimes de sang et des affaires de stupéfiants. L'ambiance aux "stups" est plus "copain", les policiers y sont plus

jeunes, la technique, le métier y sont moins importants que la capacité à répondre présent physiquement. Les affaires de stupéfiants ne sont pas très importantes, des saisies d'herbe, de shit, en quantités réduites.

Plage 32 (21'39-22'56) : en 1974, P. Hazo passe le concours d'OPJ, espérant devenir inspecteur principal. Il pourra ainsi conduire des procédures, placer des gens à garde-à-vue.

Plage 33 (22'56-23'44) : Difficultés rencontrées pour passer le concours OPJ.

Plage 34 (23'44-23'54) : P. Hazo est adjoint du responsable de la BRB.

Plage 35 (23'54-24'27) : Affaire Patrice Bertic, violeur et braqueur.

Plages 36 à 38 (24'27-27'03) : Organisation du SRPJ : cinq groupes dirigés par des policiers passés par la guerre d'Algérie. Bonne ambiance, émulation entre les groupes. Dans celui de Patrick Hazo, il y a cinq fonctionnaires. Portrait de son chef de groupe.

Plage 39 (27'03-35'08) : P. Hazo évoque la qualité première d'un policier travaillant dans une BRB : le sang-froid. P. Hazo a participé à nombre d'interpellations, a fait du tir de compétition, mais *"je n'ai pas tiré un coup de calibre sur quelqu'un"*.

Il revient sur l'affaire Patrice Bertic (30'51-35'03).

Plage 40 (35'08-37'22) : Les risques pris. L'exemple d'un braquage avec prise d'otages. Fusillade.

Plage 41 (37'22-39'03) : Création en 1974 ou 1975 de l'OCRB, dirigé par un ex-patron du SRPJ de Versailles qui a entraîné un certain nombre de fonctionnaires de ce service. Dès lors, il y a eu "quelques tirages" entre l'OCRB et le SRPJ de Versailles. Avec la brigade anti-gang, il y a eu "beaucoup de cachotteries".

Plage 42 (39'03-46'03) : affaire dite des permissionnaires en 1976. Une équipe de braqueurs appartenant au grand banditisme, des hommes incarcérés ayant bénéficié d'une permission et depuis en cavale, réalisent quelques "affaires".

Plage 43 (46'03-47'31) : Les permissionnaires (suite) : en 1978, Gérard Dupré s'évade de Fleury-Mérogis. Mise sur écoute téléphonique de sa sœur Maryse. Dupré est en Espagne. Il est à nouveau arrêté.

Plage 44 (47'31-49'19) : les permissionnaires (suite et fin) : Jeannot Destrier, également membre de la bande, tente de s'évader de Fleury-Mérogis mais il est abattu.

Plage 45 (49'19-55'43) : sa dernière affaire en région parisienne. Juillet 1978, braquage perpétré par un GRAPO, un groupe révolutionnaire armé du premier octobre, visiblement espagnol.

Plages 46 à 48 (55'43-57'03) : Après presque 9 ans passés au SRPJ de Versailles, il sait éviter les grosses erreurs : aller chercher quelqu'un chez lui ; laisser l'interpellé dire tout ce qu'il veut lors du premier interrogatoire, interrogatoire dit de "chique".

Plage 49 (57'03-59'31) : audition de chique ; fouille corporelle, perquisition, conduite d'un interrogatoire.

Plages 50 et 51 : RAS.

Plage 52 (59'31-60'28) : la mutation de P. Hazo à l'antenne nantaise du SRPJ de Rennes.

Plages 53 à 55 : RAS.

Plage 56 (60'28-61'23) : mutation (suite). Dès son premier jour, il est sur un hold-up commis en Loire-Atlantique, à Léger.

Plage 57 (61'23-61'54) : hold-up à Léger (suite).

Plage 58 (61'54-62'08) : hold-up à Léger (suite).

MD 2 :

Plage 1 : à effacer/essai.

Plage 2 :

62'08-67'28 : perception de la hiérarchie au SRPJ de Versailles : "des patrons qui inspiraient le respect", "des patrons qui savent faire". Les commissaires peuvent être au premier rang lors des interpellations, tapent, si nécessaires, les actes. P. Hazo dresse un parallèle avec les commissaires rencontrés dans les années 1990, des hommes "qui font faire" mais "qui ne savent pas faire". À Versailles, lorsqu'un policier tire au flanc, la sanction tombe : "La financière ou les archives" ; pour une "connerie", par contre, "quelques mots, c'est tout". P. Hazo évoque la tradition (**2'57**) portée par l'évocation des affaires passées, des affaires dont l'importance est classée en fonction du pedigree des personnes arrêtées ; lorsqu'un groupe réalise une "belle affaire", l'arsenal des malfrats est exposé au service.

67'34-74'42 : Concurrence des brigades territoriales, des brigades centrales de la PP, de l'OCRB, constitué pour partie par des anciens du SRPJ de Versailles : rétention d'information. Les gendarmes (évoqués à partir de **8'21**) sont considérés comme "des bons à rien", même si au milieu des années 1970, la brigade de recherche de Saint-Germain (gendarmerie) commence à concurrencer plus sérieusement le SRPJ de Versailles. Mais, "globalement, ils ne nous causaient pas beaucoup de concurrence mais, enfin, il valait mieux être méfiant". La compétence du SRPJ de Versailles s'étend aux départements de Seine-et-Marne, de l'Yonne et de l'Eure-et-Loir : "il est arrivé parfois que les gendarmes amènent un peu leurs gros sabots".

74'43-78'00 : Vie sociale au sein du SRPJ de Versailles : une vie professionnelle qui empiète largement sur la vie privée ; une fois par mois, obligation est faite aux inspecteurs de dîner ensemble dans un restaurant parisien ; quelques frictions avec les antennes locales du SRPJ de Versailles (Juvisy-sur-Orge, Ivry-sur-Seine...) qui gardent "leurs affaires".

78'01-87'37 : P. Hazo revient sur la direction de son premier groupe au SRPJ de Versailles. Il évoque l'arrestation d'une "belle équipe" de braqueurs à l'automne 1976 (**18'50-25'19**), responsables de 5 à 6 hold-up.

87'51-114'20 : Comment est constitué un bon groupe policier ? Il faut des fonctionnaires qui savent taper à la machine, qui savent prendre une audition – pour ces deux points, les policiers ayant travaillé en sécurité publique sont considérés comme efficaces. P. Hazo rappelle le canevas classique d'une audition, revient sur les problèmes posés par l'établissement des PV ; une bonne équipe, c'est aussi la complémentarité (à partir de **35'40**), complémentarité du chef et de son adjoint, complémentarité des caractères, il faut, par exemple, un "calme", un "vif", de bons enquêteurs (**37'30-39'50** : exemple d'une enquête sur un règlement de compte dans le milieu en région parisienne), des policiers qui savent interpellier (**41'45-42'20** : rappel des règles d'or de l'interpellation avec menottes dans le dos, par exemple). P. Hazo évoque la fouille des personnes

arrêtées – "il est hors de question de laisser le moindre centimètre de vêtement qui ne va pas être exploré". Puis (43'28-44'50), évocation de la garde-à-vue : certains policiers sont "très forts" pour conduire les interrogatoires, repérer les tensions physiques qui peuvent trahir la personne interrogée (tremblement de la glotte, sudation...) (46'13-47'24). Bien sûr, il y a le cas des personnes innocentes dont le corps réagit, mais un interrogatoire ne se conduit jamais avec un seul policier, possibilité de confronter ses impressions (49'13-50'53). Effet pervers (51'03-52'02) : à partir des années 1980, les services comptabilisent les interpellations, les gardes-à-vue... La tentation est forte de "tailler un costume à quelqu'un beaucoup plus grand qu'il ne l'est (en réalité)".

114'38-123'01 : Les aveux : Prendre un premier PV dit de "chique" : le "client" n'est pas interrompu, parle et signe. Second temps : reprendre le premier PV. Troisième temps : avec les éléments matériels glanés, confrontation avec les premières déclarations : *"Il s'agit de démontrer au garçon qu'il dit des conneries"*.

53'51 : Un gardé à vue peut avoir plus d'atomes crochus avec un policier, être plus en confiance avec lui qu'avec les autres policiers. Il revient au policier "choisi" d'entendre les aveux – les autres policiers se mettent en retrait.

54'25-57'48 : En guise d'illustration, P. Hazo évoque la garde-à-vue d'un braqueur nantais dont il a obtenu les aveux.

57'50-58'46 : Un braqueur avoue oralement mais refuse de signer les PV : il est relâché à la demande du juge.

58'50-61'41 : Technique pour interroger : *"Tout ça c'est du théâtre, chacun doit endosser le rôle du méchant ou du gentil"*. P. Hazo joue souvent "les méchants". Comment ? Élever la voix, mettre un violent plat de la main sur le bureau, ton ferme. La limite à ne pas dépasser : *"la gifle du père au fils"* (60'43). Sa dernière gifle remonte à 1979 : Roland Chamard – Bois, numéro un de la pègre locale, l'a reçue.

124'00-127'48 : L'interpellation. Utilisation de la force. Chaque groupe de police compte des spécialistes, "des garçons vifs" ; usage de l'arme, lui, il ne l'a jamais utilisée en 34 ans de service, l'arme sert simplement à impressionner ; l'effet de surprise doit jouer.

127'57-141'18 : La procédure. La rigueur est de mise, un PV risquant d'être lu par juges et avocats. C'est la spécialité de P. Hazo. Il est rigoureux.

- **68'25-69'20** : Son pêché mignon ? Le rapport de synthèse, qui sert à résumer l'affaire. P. Hazo aime particulièrement rédiger de tels rapports car "*on peut y mettre une touche personnelle*";

- **69'26-69'42** : Rapport de déferement à l'issue d'une garde-à-vue, rédigé en quelques heures.

- **70'00-71'43** : Le dossier de procédure (relater les faits, audition des témoins...).

- **71'50-72'18** : Différence entre un interrogatoire et une audition.

- **72'20-78'44** : P. Hazo revient sur le rapport de synthèse et sur le rôle des sûretés urbaines (sécurité publique) : le service a le temps, possibilité de "*monter une stratégie*"; la sécurité publique ne peut entamer d'enquêtes longues ou au risque d'une sanction. Relations entre antenne SRPJ et sûreté nantaise.

141'18-144'50 : Ambiance au SRPJ de Nantes : Description. Deux services, la section criminelle, la section financière. Une ambiance sympathique, avec un foyer qui "*avait une certaine réputation, même sur le plan national (...). On faisait honneur aux crus locaux, notamment le muscadet*". Au foyer, toujours, discussion entre collègues et parfois témoins "*qui pouvaient se lâcher un petit peu à la faveur d'un verre ou deux*". À Nantes, pas de repas entre collègues imposé mais, toutefois, "*un repas annuel suivi d'une soirée dans un bar de nuit où, d'ailleurs, les gens de la PJ côtoyaient les gens du milieu*".

144'50-147'40 : regard policier sur le milieu. P. Hazo ne respecte pas les trafiquants de stupéfiants, mais peut éprouver du respect pour des voyous "*qui avaient bien donné*" et qui "*arrivés à un certain âge étaient respectueux des policiers*".

MD 3 :

Plages 1 et 2 : essais, à enlever.

Plage 3 : P. Hazo relate l'enquête la plus marquante de sa carrière, une enquête qui débute en janvier 1979 et qui se clôt en 1990. Chute du milieu nantais.

147'40-157'00 : le 2 janvier 1979 à Nantes, retentissant hold-up perpétré contre le magasin Carrefour par une équipe de braqueurs manifestement chevronnés. P. Hazo décrit le hold-up par le menu. La sûreté nantaise (sécurité publique) procède aux premières constatations (relevé des éléments matériels, audition des témoins, enquête de voisinage...).

157'00-158'35 : Des inspecteurs de l'antenne nantaise du SRPJ de Rennes enquêtent de leur propre initiative pour tenter de localiser la voiture – relais ayant servi aux malfaiteurs. Le véhicule est retrouvé, ils procèdent à une enquête de voisinage.

158'35-163'35 : Recherche de la planque des malfrats. Grâce à un appel téléphonique d'une personne âgée, l'appartement en question est retrouvé. Son propriétaire, Gilbert Navarro, travaille dans un bar de nuit d'Angers dont le propriétaire, Jean Gérard, par ailleurs ex-membre de l'OAS, est une des figures de la pègre nantaise.

Plage 4 :

163'35-164'30 : un témoin, M. Tonazzi, aide à dresser le portrait-robot d'un des braqueurs. Ce portrait-robot est réalisé par un spécialiste du SRPJ d'Angers.

164'30-166'28 : la police axe ses recherches sur le milieu nantais. R. Chamard-Bois, patron du milieu nantais, et André Malvaud sont en prison en janvier 1979 : ils ont lardé de coups de couteau Guy Le Pers, dit "Guy le Marseillais". Lionel Abgrall, pilier du milieu, intéresse également le service.

Plage 5 :

166'28-168'07 : la piste du portrait-robot mène à un voyou d'origine suisse, Gilbert Roch, qui est en contact étroit avec un malfrat nantais, Alain Guérin ; mais aussi à un policier du commissariat de la Baule qui est également suspecté (**2'01-4'02**).

170'10-174'19 : Mars 1979 : arrestations dans le milieu nantais.

174'20-174'51 : La police procède à un "tapissage". Les suspects sont vus par les témoins. Le témoin Tonazzi met en cause Jean Parois, membre du milieu nantais.

174'51-175'51 : Les suspects sont incarcérés.

175'51-180'00 : Un agriculteur retrouve un sac rempli de chèques volés lors du hold-up de Carrefour. Recherches : en vain.

180'01-180'50 : P. Hazo parle de Gilbert Roch.

180'50-181'49 : Élargissement des suspects incarcérés en mars 1979 puisque aucun élément probant ne peut être présenté à leur rencontre... L'enquête piétine, même si la certitude est acquise que les auteurs du hold-up font partie ou gravitent autour du milieu nantais.

181'49-182'25 : Les douilles du hold-up Carrefour sont envoyées au laboratoire scientifique de la Préfecture de police de Paris, alors dirigé par le professeur Ceccaldi.

182'25-184'17 : Lionel Abgrall est contrôlé à un poste frontière franco-suisse en compagnie d'un chimiste de réputation internationale, Paul Branduy.

184'18-184'27 : Morcellement du travail policier. Aucune équipe n'a une vue d'ensemble de l'affaire.

184'28-185'24 : L'affaire Grégory, étoile montante du milieu nantais, qui est assassiné. Règlement de comptes.

185'25-186'38 : P. Hazo revient sur la concurrence des équipes de police, le manque d'impulsion donné à l'enquête, le manque de volonté du SRPJ.

186'39-187'24 : Observation du milieu en 1980 : le temps des investissements.

187'25-191'48 : Un contexte chargé ralentit, également, l'avancée de l'enquête sur l'affaire Carrefour. Le contexte : hold-up à Nantes le 22 janvier 1979 ; attaque d'une bijouterie, rue Russeil à Nantes (un mort, un blessé grave) ; le 22 février 1979, l'inspecteur Moison est tué par un repris de justice en cavale ; un voyou portugais tue deux personnes en juin 1979, alors qu'il dévalise la caisse des dockers à Nantes.

191'49-193'36 : Arrestations et contrôle judiciaire dans le milieu nantais en juin 1980.

193'37-194'10 : Écoutes téléphoniques du SRPJ de Rennes : Gilbert Roch et Georges Meyrat, tous les deux Suisses, sont en contact avec des malfrats nantais tels que Alain Guérin.

MD 4 :

Plages 1 à 8 : À supprimer, RAS.

Plage 9 :

194'10-232'25 : 3 septembre 1980, hold-up Rolex à Genève, par un commando de malfaiteurs nanto-suisse (Lafaille, Alain Coelier, Gilbert Roch, Louis Marietti, Lionel Abgrall...). Butin : 97 kilos d'or dérobés. P. Hazo relate les faits. La police découvre très rapidement que le milieu nantais est impliqué.

- **9'30-12'50** : Arrestation d'Alain Coelier en octobre 1980 par l'antenne nantaise du SRPJ de Rennes.

- **13'12-19'11** : Aveux de Gilbert Roch, aveux qui alerte la police nantaise tant les similitudes sont grandes entre l'affaire Carrefour et Rolex (descriptions de certains individus identiques, méthodes approchantes...).

- **19'12-21'30** : Coelier reconnaît avoir été un comparse indirect des braqueurs, en l'occurrence le chauffeur. Il donne quelques vagues indications sur le chef du commando.

- **21'31-25'30** : P. Hazo résume l'affaire Rolex.

- **25'35-30'23** : Rôle éventuel de Gilbert Roch sur l'affaire Carrefour, Roch ressemblant au portrait-robot établi en 1979. Vérification de son emploi du temps en janvier 1979.

- **30'24-33'10** : Les condamnations des personnes arrêtées impliquées dans le braquage de la Rolex.

- **33'11-36'17** : Coelier n'a pas participé à Carrefour. P. Hazo parle des relations tissées entre le SRPJ de Rennes et police genevoise. Écoutes téléphoniques.

- **36'20-38'15** : G. Roch achète deux scanners à la demande du "Grand" qui permettent d'intercepter les communications radios policières.

232'32-233'49 : R. Chamard-Bois, L. Marietti, L. Abgrall sont inquiétés en 1981 pour une affaire de coups et blessures. Ils sont astreints à un contrôle judiciaire. Bertho, Chenard, Malvaud sont incarcérés pour violence.

233'50-236'19 : Sortie de prison d'A. Coelier (juin ou juillet 1984). Il se brouille avec son oncle, Jean-Claude Henry, qui gère ses biens (discothèques, bars de nuit...). Il renoue avec Abgrall, Chamard, Marietti.

236'19-238'16 : P. Hazo me présente des photos prises lors de filatures.

238'17-238'34 : Le milieu investit en 1984 : bars, restaurants, boîtes de nuit... : l'argent des braquages ressort ainsi. Gilbert Roch n'a pas touché complètement sa part.

238'35-242'48 : Août-septembre 1985. Un voyou nantais, informateur à ses heures, relance Patrick Hazo sur la piste du "Grand" (J. Lafaille).

242'49-245'44 : P. Hazo revient sur l'affaire Carrefour et les personnes arrêtées en mars 1979. L'affaire Carrefour piétine. Le service est au creux de la vague.

245'49-246'39 : Le service reçoit des échos comme quoi le "Grand" ferait des apparitions à Nantes ; A. Malvaud l'aurait rencontré et était tétanisé : "*Tout le monde avait la trouille de ce type*".

248'10-250'53 : Grâce à ses contacts à l'OCRB, P. Hazo apprend que le "Grand" se fait appeler "Carcassonne".

250'59-252'16 : Le 6 juin 1983, une voiture chargée d'armes est interceptée en banlieue parisienne. À l'intérieur de la voiture, sur des papiers manifestement faux, une photographie de Jacques Lafaille. Sur initiative personnelle, P. Hazo consulte les archives de la PP en 1987.

252'17-254'59 : L'actualité criminelle en Loire-Atlantique en 1986 entrave l'enquête originelle de P. Hazo : braquage en avril 1986 perpétré par un CAA (comité autonome anticapitaliste) lié à ETA ; hold-up de la Banque de France à Saint-Nazaire en juillet 1986 (butin : 89 millions de francs). Cette dernière affaire est finalement confiée à l'OCRB en raison de son importance.

255'01-255'09 : Début 1987, P. Hazo se rend aux archives de la PP pour compiler le dossier Lafaille.

255'15-265'13 : Il revient sur l'affaire du 6 juin 1983 (évoquée dans "P comme Police") : intervention première de la sécurité publique. L'enquête est confiée au SDPJ 94 de Créteil. Dysfonctionnements : alors que la sécurité publique trouve dans la voiture saisie un poste émetteur/ récepteur de type police, le SDPJ ne le mentionne pas sur PV ; les munitions trouvées dans cette même voiture ne sont pas transmises au laboratoire de police scientifique (**67'00-68'45**) ; le professeur Ceccaldi ne peut, dès lors, effectuer des tirs de comparaison avec les armes trouvées (il n'a pas les munitions), affirme que ce type de munitions n'est pas en observation dans ses fichiers bien que les douilles de l'affaire Carrefour (Nantes, janvier 1979) ont été confiées à son service.

265'17-269'24 : P. Hazo incrimine l'instruction d'autant plus qu'en l'espèce aucune circulaire d'information n'a été diffusée, nouveau dysfonctionnement. Ces "loupés" sont liés aux personnages impliqués dans cette affaire qui, selon P. Hazo, entretiennent des liens avec les services secrets.

269'25-275'36 : Arrestation de G. Bernard (*cf.* affaire du 6 juin 1983) et de Lafaille. Ils ont été dénoncés par le service secret auquel ils sont liés par contrat à l'OCRB. Perquisition chez J. Lafaille : une voiture ainsi qu'un scanner type BR4 sont retrouvés mais "on ne travaille pas dessus". "Le juge recevra apparemment la visite de deux fonctionnaires de renseignement qui vont demander au juge d'instruction de foutre la paix à Lafaille et à Bernard" (à partir de **79'53**).

275'37-276'28 : "*Une affaire qui a un triste goût*" car rétention d'informations, morcellement de l'affaire, mauvaise organisation.

276'29-283'57 : Les "magouilles" d'Alain Coelier en 1987 et nouvelle cavale. Coelier navigue en compagnie d'Eugénio Sampaio sur le Gwen. Trafic de shit important.

283'59-286'56 : P. Hazo rappelle l'actualité criminelle en 1987 : enlèvement en Espagne de Mélody Nakachian (Coelier participe) ; découverte à Angers du cadavre de Maïté Baudry, l'ex-compagne de Louis Marietti, un des piliers du milieu nantais, dans un puits recouvert par du béton.

286'57-292'24 : Enlèvement de Mélody Nakachian. P. Hazo rappelle comment Coelier s'est fait établir des vrais-faux papiers.

292'26-295'32 : Rapport sur l'affaire Nakachian entre la brigade criminelle de Paris et l'antenne nantaise du SRPJ de Rennes : informations sur Jean-Marie Caillol, un voyou marseillais ayant œuvré sur Grenoble et accueilli un temps à Nantes par le milieu. Caillol est impliqué dans l'enlèvement de la petite Mélody.

295'33-297'51 : Retour d'Eugénio Sampaio en novembre 1987. Portrait de Sampaio, voyage sur le Gwen, interpellation.

297'52-302'24 : Surveillance de Jean-Luc Gadollet, le demi-frère d'Alain Coelier avec lequel il est en contact bien que Coelier soit en cavale. Enquête dans les Alpes par où Coelier est passé.

302'25-308'57 : Mise sur écoute de la cabine téléphonique d'où Jean Luc Gadollet reçoit deux mois durant des appels de Coelier, alors en Espagne. Tentative de localiser précisément Coelier. Coelier demande à Gadollet de contacter le "gros", "roro", autant de sobriquets portés par Roland Chamard-Bois, le patron du milieu nantais ; mise sur écoute de la cabine téléphonique du café Le Molière à Nantes d'où Eugénio Sampaïo reçoit un appel de Coelier. Ce dernier lui demande des nouvelles des malfrats appréhendés lors de l'affaire Nakachian.

309'09-311'52 : Des mandats postaux sont expédiés à Barcelone à l'intention de Coelier. Prévenue, la police de Barcelone arrête Coelier et Jean-Louis Camérini, principal acteur de l'enlèvement de la petite Mélody.

311'59-312'49 : Le projet criminel de Coelier en Espagne. Devaient participer : Jacques Lafaille, René Clouteau, François Tomasi et un spécialiste des explosifs. Objectif : faire sauter le siège d'une compagnie de convoyeurs de fonds.

312'49-315'58 : Coelier est persuadé que R. Chamard-Bois l'a "balancé". La police laisse croire.

MD 5 :

Plages 1 à 5 : RAS.

Plages 6 à 14 (315'58-324'04) : Alain Coelier, en cavale en Espagne, téléphone à son demi-frère, Jean-Luc Gadollet. Ce dernier reçoit les appels d'une cabine téléphonique de Rezé-lès-Nantes. Cette cabine est mise sur écoute : la police apprend les projets de Coelier, sait qu'il demande de l'argent à "Roro", en l'espèce Roland Chamard-Bois. Des mandats postaux sont expédiés de Nantes à l'attention de Coelier, ce qui permet à la police de Barcelone de l'arrêter en août 1988.

Plage 15 (324'04-325'44) : P. Hazo obtient une commission rogatoire internationale pour entendre Coelier en Espagne. En vain : Coelier ne dit rien.

Plages 16 à 18 (325'44-331'31) : Lafaille est mis sur écoute : il est en contact avec R. Chamard-Bois. Ils se rencontrent à Nantes et Angers, sur fond de dissension interne au milieu.

Plages 19 à 21 (331'31-333'06) : Règlement de compte à Beaucouzé : Lionel Abgrall est tué lors d'un règlement de compte.

Plage 22 (333'06-335'01) : La gendarmerie enquête sur la fusillade de Beaucouzé. Elle procède à des descentes dans les bars de nuit nantais, ce qui gêne le travail de l'antenne nantaise du SRPJ de Rennes.

Plages 23 à 34 (335'01-345'59) : Arrestations de Chamard-Bois et de Lafaille en avril 1990. Cette dernière arrestation, crainte par la police, est réalisée par la ruse. Lors de la perquisition effectuée chez J. Lafaille, la police découvre un véritable arsenal dont des fusils d'assaut du même type que ceux qui ont servi lors du hold-up de Carrefour en 1979 et une carte de police remise par les Renseignements généraux. Peu de volontaires policiers pour procéder à l'arrestation de Lafaille : "*Beaucoup de gens se sont dégonflés*".

Plage 35 (345'59-349'12) : Médiatisation de l'affaire Lafaille du fait que ce dernier est lié aux services secrets français.

Plages 36 à 40 (349'12-358'59) : Les armes retrouvées dans le coffre de la voiture de J. Cassini en 1983 s'avérant avoir servi lors du hold-up de Carrefour, interpellation de Jacques Cassini et de Gabriel Bernard. Les deux affirment que ces armes appartenaient à Jacques Lafaille. À noter qu'en 1983, le laboratoire de police scientifique de la Préfecture de police de Paris a subi des pressions afin qu'un examen balistique ne soit pas effectué sur les armes retrouvées dans la voiture de J. Cassini.

Plages 41 à 44 (358'59-368'01) : Audition de Coelier en Espagne. Verbalement, celui-ci donne les auteurs des hold-up perpétrés à la Rolex de Genève et au Carrefour de Nantes. À chaque fois, il désigne Roland Chamard-Bois comme l'organisateur de ces opérations criminelles.

Plages 45 à 49 (368'01-374'24) : Gilbert Roch fait également des déclarations sur PV : il avoue que Jacques Lafaille a dirigé à Genève le commando ayant attaqué la Rolex, implique Chamard-Bois. Ses déclarations ont été faites sous certaines conditions. Roch exige ainsi de rencontrer son ami Georges Courtois, alors incarcéré à la centrale de Saint-Maur après avoir pris en otage la cour d'assises de Nantes. La rencontre se fait sous la surveillance de Patrick Hazo.

Plages 50 et 51 (374'24-375'50) : Patrick Hazo revient sur l'arrestation de Chamard-Bois.

Plages 52 et 53 (375'50-377'26) : Arrestation de René Clouteau.

Plage 54 (377'26-379'05) : Au procès du milieu nantais, l'accusation est très affaiblie : A. Coelier ne peut venir témoigner tandis que G. Roch s'y refuse.

Plages 55 et 56 (379'05-380'38) : Témoignage au procès de Pierre Bergeret, directeur national adjoint des RG. Ce dernier est allé voir Clouteau à Fresnes en compagnie de Lafaille.

Plages 57 et 58 (380'38-382'33) : Alain Delon dépose à la barre mais aussi Bob Denard.

Plage 59 (382'33-385'43) : Patrick Hazo explique pourquoi Roch ne vient pas à la barre.

Plages 60 et 61 (385'43-389'35) : Patrick Hazo intervient à la barre durant de longues heures : "*Je me suis vraiment senti seul*".

Plages 62 et 63 (389'35-392'25) : La hiérarchie policière ne soutient pas P. Hazo : "*Vous êtes l'emmerdeur*". Car si Lafaille "balance", "*c'est la fin du monde*". En outre, il se fait insulter par les accusés.

Plage 64 (392'25-394'06) : Les liens de Lafaille avec la DGSE.

Plages 65 à 67 (394'06-396'15) : P. Hazo affirme que lors de cette longue enquête, il n'a pas cherché à en savoir davantage sur les liens unissant services secrets et milieu.

Plage 68 (396'15-397'49) : Patrick Hazo est menacé par des hommes de main du milieu.

- ANDRÉ HULOT -

Formation et carrière :

Né le 17 septembre 1923 à Paris (XVII^e).

Fils d'un militant socialiste et d'une militante communiste, A. Hulot reçoit une éducation protestante (qui se prolongera dans l'engagement scout) et cesse ses études après le brevet élémentaire. Entré dans la vie active en 1938, il exerce divers métiers avant de se présenter au concours de gardien de la paix de la préfecture de police en 1943. Participant ponctuellement à la résistance, il prend part à la Libération de Paris.

Devenu brigadier (1954) puis brigadier-chef (1957), il a principalement exercé ses activités à Neuilly et dans le VIII^e arrondissement. Le syndicalisme au SGP, puis à la FASP, lui prend très vite une partie non négligeable de son temps (il est notamment, tout au long de sa carrière, représentant des gardiens aux conseils de discipline). Permanent syndical, il est secrétaire général adjoint du SGP du début des années 1970 jusqu'à sa retraite (1978).

**ENTRETIEN RÉALISÉ PAR E. BLANCHARD LES 30 OCTOBRE ET 25 NOVEMBRE 2003
AU DOMICILE D'A. HULOT**

Contexte de l'entretien

Entretien de 6 h 15, réalisé en 2 prises, suite à des contacts téléphoniques après qu'A. HULOT s'est fait connaître auprès du CESDIP. Le premier entretien a été réalisé en la présence active de Mme Hulot, qui a aussi assisté à la fin du second.

Ayant pris connaissance du programme de recueil de récits de vie par son syndicat (A. HULOT reste actif à la section retraités du SGP), le témoin était surtout désireux de partager ses expériences et engagements militants. Très cordial, il semble avoir une bonne mémoire des noms mais reste très évasif quant aux dates.

À noter que A. HULOT avait déjà été interviewé par Jean-Luc Einaudi qui le cite dans son livre *La bataille de Paris* (Seuil, 1991).

Qualité de l'entretien médiocre : quelques passages accélérés et inaudibles sur le premier MD, son faible sur le second.

Plage 1 (0'12) : Présentation.

Plage 2 (1'40) : Étude et premier emploi : monteur radio-électricien (1938).

Plage 3 (0'40) : Origines familiales (lapsus : libération pour occupation) : mère : comptable, père : sous-chef de service dans une société d'assurance, grands-parents : paysans dans l'Indre.

Plage 4 (2'25) : Exode dans l'Indre et retour à Paris ; différents emplois dont à la PP (service de la défense passive, 1940) ; retour au 1^{er} emploi ; employé d'une compagnie d'assurances.

Plage 5 (5'05) : Désigné pour le STO (1943) ; contacté par un fonctionnaire de la PP ; candidature à la PP ; auxiliaire à la PP après visite médicale et concours ; désigné inspecteur auxiliaire aux brigades spéciales, il réussit à être nommé agent de police auxiliaire ; école à Beaujon.

Plage 6 (0'30) : Nommé gardien de la paix stagiaire à Neuilly sur Seine, retour à l'école après la Libération.

Plage 7 (5'50) : Retour sur la rafle du Vélodrome d'hiver (à partir de souvenirs de discussions syndicales) ; membre du mouvement de résistance "Police et patrie".

Plage 8 (10'05) : Commissariats et PP sous l'Occupation ; organisation des arrestations de Juifs (auxquelles il n'a jamais participé) ; récit d'une soirée de contrôle d'identité au métro Louvre sous le contrôle de la *Feldgendarmerie*.

Plage 9 (4'45) : Conditions de service sous l'Occupation, multiplication des sanctions, rôle des brigadiers de contrôle.

Plage 10 (7'50) : Retour à l'école en juin 1944 ; libération et insurrection de la police parisienne ; arrestation sans combat d'une quinzaine de jeunes soldats allemands ; récit de la mise à sac par la foule du ministère de la Guerre où étaient réfugiés des soldats allemands ; défilé de De Gaulle et fusillade de la Place de la Concorde.

Plage 11 (4'20) : Aucun lien dans le travail quotidien avec la milice et autres polices politiques ; récit d'un bombardement américain ; retour sur la fusillade de la Concorde ; excès des FFI.

Plage 12 (7'05) : Libération, épuration ; reformation du SGP ; rôle des communistes ; arrivée du Préfet Luizet ; double signature de la reddition allemande.

Plage 13 (2'45) : Travail de gardien à la Libération (Neuilly sur Seine) ; question sur les brigades nord-africaines de la rue Lecomte ("*C'était pas la PP, jamais entendu parler*") ; brigadier en 1954 ; brigadier chef en 1957.

Plage 14 (14'50) : Syndicat à la Libération ; élu délégué syndical ; renouvellement des timbres syndicaux au 1^{er} janvier (incitations de la hiérarchie) ; interventions des délégués syndicaux dans les enquêtes disciplinaires ; revendications professionnelles du SGP ; statut de la police à la Libération : statut spécial (loi du 28 septembre 1948) accepté en contrepartie d'une révision indiciaire et de primes de risques.

Plage 15 (4'35) : Communistes dans la police et syndiqués au SGP, délégués de la Mutuelle :

"Ils ne se cachaient pas d'être communistes, on ne les a jamais inquiétés. Ils ont eu la trouille c'est sous Baylot, sous Jules Moch, non (...) D'ailleurs ce camarade-là, il arrivait le matin, c'était un vieux, un type qui avait fait la guerre 1914-1918, la première chose qu'il faisait, il s'assoyait et il déplaît l'Humanité. Alors j'en connais qui faisaient la gueule, c'était amusant dans le fond. Un beau jour, pour vous expliquer ça, je vais vous raconter une anecdote (...) c'est au moment où on a mis la photo du président de la République dans les postes, c'est une gaminerie je vous le dis tout de suite. On a mis la photo de De Gaulle dans le poste : L. dit "Qu'est-ce qui vous pris de mettre ce guignol-là" (...) le chef de poste lui dit de répéter : "Qu'est-ce qui vous a pris de mettre ce guignol-là, vous allez le retirer tout de suite ou alors je fous un coup de pétard dedans" (...) il dit "puisque c'est ça moi je vais amener le mien mon guignol" et le soir il arrive avec un portrait de Thorez qu'il a cloué au mur. Il a pas été inquiété, bah si il a été appelé par le patron mais le patron, de Gaulle, Thorez, c'est lui qu'a fait le statut de la fonction publique, il était ministre d'État, il a pas voulu se mouiller à le sanctionner, il l'a engueulé et il lui a dit maintenant vous pouvez sortir".

Plage 16 (8'55) : Maintien de l'ordre pendant les manifestations et grèves de 1947-1948 ; heurts devant les usines Renault ; "*Tout le monde se prend au jeu de la violence extrême*" ; "*manifestations avec les étudiants c'était plutôt de la plaisanterie*" ; car de police abîmé par un moteur de voiture lâché par les ouvriers de Renault ; récit d'une évacuation des piquets de grève sur l'Île Séguin : "*on en a rigolé après*".

Plage 17 (9'40) : Intervention de sa femme :

"Quand vous êtes allés à Nanterre, tu te rappelles pour les... pour les Arabes y'en a qui se sont mal conduits.

- Pour les Arabes (...) mais ceux qui se sont mal conduits c'est les barkis surtout (...).

- Moi je parlais de cette affaire où tu étais revenu vers 1h, écauré tellement il y en avait qui...

- Y'en avait pas beaucoup, mais y'avait des flicards. (...) À Puteaux y'avait un commissaire qui s'appelait Mézière et qui cherchait plutôt la bagarre qu'autre chose (...) ce qui m'a écauré c'est un jour on entre dans un truc, y'avait un type, un Arabe, c'était un Tunisien (...) ils ont tout bousculé là-dedans (...)"

Récit d'une intervention dans le bidonville de Nanterre où un vieux résident maltraité finit par arborer la Légion d'Honneur et la croix de guerre.

Police reflet de la société :

"Des meilleurs aux pires salauds (...) mais ceux qu'étaient vraiment des salauds ils étaient toujours mis à part (...) le fonctionnaire de police toute sa vie il est face à des situations où il a pratiquement un cas de conscience (...) alors ça fait de histoires dans les services".

Plage 18 (10'40) : Problème d'une presse qui ne reflète pas la réalité des interventions policières ; récit d'une anecdote : arrestation houleuse d'un fils de famille qui fit les choux gras de la presse (vers 1950).

Cas d'un inspecteur qui utilisait systématiquement la violence mais qui est rapidement sanctionné.

Plage 19 (11'50) : Quotidien d'un gardien de la paix à la Libération (vérification des prix...); *"en dehors du service on achetait aussi au marché noir"* ; rapports, procédures ; surveillance politique (sortie des usines, réunions électorales) ; présence de deux inspecteurs RG dans chaque commissariat.

Plage 20 (1'05) : Mutation au commissariat central du 8^e arrondissement (anecdote : Giscard d'Estaing troublait le voisinage avec son accordéon) ;

Plage 21 (11'20) : Pause et digression sur Grimaud qui l'appelait *"Le rebelle"* mais avec qui il entretenait de très bonnes relations. *"Papon comme fumier on fait pas mieux, ah le salaud!"* : syndicalistes reçus debout dans le bureau.

Rapide panorama de ses fonctions syndicales et des missions policières à assumer malgré détachement.

fin entretien 1 et MD 1

MD2 :

Plages 1-2 (1'00) : Présentation, mise en place.

Plage 3 (13'30) : Premier engagement syndical à la Libération ; syndicalisme et résistance sous l'Occupation ; présentation de François Rouve et Gérard Monate ; amélioration du traitement et du statut des policiers à partir de 1981 (rôle de Papon auprès du conseil municipal de Paris) ; présentation des "services payés" ; présentation des "vacations funéraires" ; service social et fondation Louis Lépine.

Plage 4 (4'30) : Contacts avec le syndicat clandestin et les groupes de résistants ; Libération de Paris ; conditions de travail à la Libération et améliorations obtenues par le syndicat sous l'impulsion de Rouve ; négociation du statut de la fonction publique.

Plage 5 (10'30) : Fonctionnement des conseils de discipline ; type de manquements et de sanctions ; sanctions directes infligées par les commissaires ou le Préfet de police.

Plage 6 (9'05) : Suspension puis révocation de Rouve ; manifestation du 13 mars 1958 ; délégations devant l'Assemblée nationale ; liens avec le syndicat des inspecteurs.

Plage 7 (3'25) : Positionnement politique du SGP ; Frédéric-Dupont au conseil municipal et à l'Assemblée nationale.

Plage 8 (4'00) : Autres syndicats de la police (syndicat indépendant, syndicat des gradés...) ; Dides ; CFTC ; comité de défense (intersyndicale interprofessionnelle) ; liens avec le syndicat de la magistrature.

Plage 9 (5'20) : Le SGP et l'épuration ; réintégration d'épurés sous Baylot ; cas d'un ancien des Brigades spéciales.

Plage 10 (10'40) : Relations syndicales avec les préfets de police : Baylot, Papon, Dubois, Grimaud. Lettre de Grimaud à tous les fonctionnaires de police (1968), communiqué du SGP,

rôle des délégués SGP pour faire accepter cette lettre ; évocation de mai 1968 ; occupations de la Sorbonne et du théâtre de l'Odéon.

Plage 11 (9'00) : Manifestation du 13 mars 1958 (cour de la Préfecture de police puis Assemblée nationale) ; Préfet Lahilonne André.

Plage 12 (13'05) : Police contre FLN ; organisation du travail (tiers mobile) ; attentat OAS contre un car de police au pont de l'Alma ; rivalités MNA-FLN "*Le MNA en définitive c'était des provocateurs de la police. Il y avait un service à la PP et le MNA ils renseignaient la police*"; policiers tués par le FLN (selon lui = réponse du FLN pour les Musulmans tués par la police).

"Une fois j'ai été commandé avec 3 officiers et 18 gardiens à Puteaux, tout près du bidonville de Nanterre. Et là chaque officier était responsable d'un car (...) et on a été faire des interpellations dans le bidonville. Et ça j'en ai vu moi qui sont rentrés dans le bidonville corrects hein, "allez, allez, papiers qu'est-ce que vous foutez là" à fouiller dans les casbah, où on a retrouvé des armes d'ailleurs. Puis il y en a d'autres qui se sont mal conduits puisqu'il y avait des harkis avec nous (...) le Commandant Montaner c'était un belle ordure lui, et là y'a eu des sévices. Alors moi j'ai pris mes gars : "alors écoutez, vous intervenez fermement, intervenez fermement, mais avec eux là, pas question, pas question (...) y'a eu un Arabe, pas jeune du tout, forcément c'était un ancien combattant, il vient me trouver : "c'est toi le chef ? – oui c'est moi le chef". Il me dit et "Pourquoi tu fais ça comme ça ? – Parce que le FLN. – Je suis pas FLN, je vis en France, je suis un ancien soldat français, je suis Français, je suis pas FLN, j'ai rien contre le FLN mais dans le FLN il y a des voyous (...)"²⁸⁷.

Plage 13 (1'40) : Réactions et sentiments des policiers aux attentats du FLN ("*pas bon du tout, pas bon du tout, nettement sentiment pour la majorité, pas tous (...) antiarabes*") ; envoi des fonctionnaires de la Sûreté nationale en Algérie.

Plage 14 (5'20) : Manifeste des policiers républicains (octobre 1961) ; révocations et mutations de policiers communistes sous Baylot ; rôle d'Émile Portzer ; plainte du SGP contre les auteurs du tract.

²⁸⁷ Cette anecdote a déjà été racontée, un peu différemment au 1^{er} entretien (plage 17). À chaque fois qu'il reprend les propos de son interlocuteur algérien, A. Hulot imite son accent (il le fait pour tous ses interlocuteurs ayant un accent caractéristique).

Plage 15 (14'35) : 17 octobre 1961 ; livre d'Einaudi (globalement juste malgré quelques exagérations) :

"Tu vois au long de ma carrière j'ai fait mon métier le mieux possible, pas toujours bien fait, des coups de pompe dans les fesses j'en ai distribué, mais c'est pas une majorité qu'a fait l'affaire de 1961. Moi j'ai connu un camarade, un délégué syndical, il était à Montreuil, il s'est retrouvé sur le pont de Neuilly, avec 8 ou 10 gardiens et ils ont foutu des Arabes dans la Seine et je n'aurais jamais cru que ce garçon-là aurait fait ça. (...) Il le racontait partout lui. (...) Alors là moi je suis tombé de l'armoire. (...) Y'en a eu pas mal quand même. (...) Et ça c'est passé aussi, y'a eu des policiers, qu'appartenaient au SGP sans doute et qu'appartenaient aux organisations syndicales, syndicat des gradés, syndicat indépendant et autres, ils avaient formé dans les arrondissements des groupes et ils allaient faire des expéditions punitives dans les quartiers arabes. (...) Je ne le savais pas, je l'ai su par le syndicat, tel que par exemple j'ai connu un garçon qui était au 17^e aussi, qu'était responsable de ça et c'était un délégué syndical !".

Fracture au SGP sur la question algérienne ; récit détaillé d'une ratonnade par une équipe du 8e arrondissement, rôle de la hiérarchie.

Arrivée des manifestants algériens à la gare Saint Lazare (où se trouvait A. Hulot), violence des compagnies de district.

Plage 16 (8'45) : Intervention de A. Hulot au congrès du SGP (1981) contre la peine de mort, en présence de Gaston Defferre et Robert Badinter ; rôle des syndicats de police indépendants de la PP dans l'opposition à l'abolition de la peine de mort ; racisme dans la police.

Plage 17 (3'15) : Rapports avec "Police et humanisme" ; recommandations de l'archevêque de Paris pour intégrer la police (idem pour Edgar Faure).

Plage 18 (55'00) : Rapports avec sa hiérarchie.

Plage 19 (6'30) : Dissolution de la FASP, rôle de Deleplace, du parti socialiste ; Chaunac, secrétaire général de la FASP et militant communiste ; Buc, secrétaire général de la FASP ; Monate, conseiller technique au ministère de l'Intérieur.

Plage 20 (4'20) : Unification Préfecture de police-sûreté nationale ; Verbrugghe, ancien préfet de police, conseiller au ministère de l'Intérieur.

- FRANÇOIS LE MOUËL -

Formation et carrière :

Né le 26 janvier 1927 à Kerien (Côtes-d'Armor).

Études secondaires au lycée de Saint-Brieuc, terminale achevée au lycée de Laval (1944). Bachelier. Études universitaires à la Faculté de Rennes. Licencié en droit et titulaire d'un diplôme d'études supérieures d'économie politique.

Entrée dans la police (préfecture de police) sur concours externe, en qualité d'officier de police le 1^{er} janvier 1951. Commissaire-adjoint dans plusieurs commissariats de quartier parisiens et en banlieue (1951-1954). Chargé du secrétariat du directeur de la police judiciaire de Paris (1954-1957). Reçu au concours de commissaire, chef de service, en 1957. Chef du commissariat du quartier de Bonne-Nouvelle (1957-1960) puis du commissariat de Montreuil-sous-Bois (1960). Chef de la 5^e brigade territoriale (PPPJ) de 1961 à 1964. Premier chef de la section de recherche et d'intervention (brigade de voie publique) devenue rapidement la brigade de recherche et d'intervention (BRI) – 1964-1971. Commissaire divisionnaire.

Chef de l'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (direction centrale de la police judiciaire) de 1971 à 1981. Contrôleur général. Sous-directeur des affaires criminelles à la direction de la police judiciaire parisienne (1981), puis directeur de la police judiciaire de Paris (1982).

Chargé de mission puis conseiller technique au cabinet du directeur général de la police nationale (1983). Premier chef de l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste – UCLAT – (cabinet du directeur général de la police nationale) de 1984 à 1987. Inspecteur général.

Retraité au 26 janvier 1987.

Titres et médailles :

Officier de la Légion d'Honneur.

Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR CH. DIAZ LE 29 NOVEMBRE 2004 AU DOMICILE DE F. LE MOUËL

Contexte de l'entretien

Entretien de deux heures réalisé au domicile de l'interviewé en région parisienne, en sa seule présence. L'entretien a été précédé d'un court contact téléphonique. M. François Le Mouël, bien qu'ignorant alors le principe de ces "récits de vie" et ne s'étant pas manifesté en ce sens, a néanmoins accepté d'emblée de se prêter à l'exercice.

Fondateur de la brigade dite "anti-gang" et, plus tard, de l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT), cet ancien directeur de la police judiciaire parisienne qui reste également comme le principal artisan du démantèlement de la "French Connection" dans les années 1970, n'a jamais relaté sa carrière dans un ouvrage. C'est avec beaucoup de modestie et de recul, mais avec une mémoire précise et parfois "féroce", qu'il a livré ses souvenirs, illustrés par beaucoup d'anecdotes mettant en scène des malfaiteurs, des policiers, comme des directeurs généraux, des ministres ou un ambassadeur. Il retrace ainsi une carrière professionnelle qu'il qualifie de "mouvementée" (s'agissant notamment de son limogeage en 1982) et qui s'est principalement faite en Police Judiciaire.

Ses considérations, qu'elles aient trait au travail, aux relations humaines, au contexte politique, etc. restent toujours professionnelles et mesurées chez ce "grand flic" qui confie avoir eu "*la chance de faire le métier qu'il voulait*".

Ce filage a été relu par M. Le Mouël.

MD 1 :

Plage 1 : Milieu familial – Études secondaires – La période de l'Occupation – Études supérieures – Anecdote – Concours et entrée dans la préfecture de police (1951) – Motivations.

"Je suis entré dans la police le 1^{er} janvier 1951. Pourquoi ? Quand j'étais adolescent, je rêvais un petit peu quand je voyais des articles quelquefois sur des mystères et des policiers qui avaient à résoudre des affaires de meurtre, des histoires de ce genre-là. Je me disais : ça doit être intéressant. Une espèce de vision romantique et adolescente du métier (...). Pour situer un peu mes origines, dire que je viens d'un petit village breton. Mon père était un petit commerçant qui faisait tout : épicerie, bureau de tabac... Et ma mère était l'institutrice du village. À 10 ans 1/2, je suis parti au lycée de Saint-Brienc, à 50 kilomètres de là. En 1944, ça s'est mal terminé au lycée de Saint-Brienc pour un certain nombre de mes condisciples, puisque trois d'entre eux ont été fusillés. Le lycée a été fermé au mois de mars 44 et tous les élèves des classes terminales ont été interdits de séjour en Bretagne. Nous sommes partis au lycée de Laval (...). Mes parents servaient de support logistique à un groupe de parachutistes alliés qui organisait des parachutages en Bretagne pour ravitailler les maquis et j'ai participé à une grosse opération qui s'est passée juste avant que les Américains réussissent la percée d'Arranches. Voilà ma traversée de la Guerre. À la rentrée suivante, je suis parti faire des études de droit à la fac de Rennes. J'avais déjà l'arrière-pensée de tenter ma chance dans la police (...). Il n'y avait pas de recrutements à la Sûreté nationale à ce moment-là. Un jour j'ai appris qu'il y avait un concours d'officier de police, c'est-à-dire commissaire adjoint à la préfecture de police. J'ai passé ce concours et j'ai été reçu (...). Comment la famille a accueilli ce choix ? Mon père sans problème ; ma mère, qui était une "hussarde noire" de la République, institutrice très marquée à gauche, a un peu tiqué. Pour

elle, c'était un petit peu péjoratif la police ; ça ne rentrait pas dans son système de valeur. Il a fallu expliquer (...)".

Plage 2 : Affectations en commissariats de quartier parisiens et en banlieue, en qualité de commissaire adjoint. Conditions de travail. Anecdotes. Secrétaire du directeur de la police judiciaire de Paris (1954-1957). Concours de chef de service. Chef du quartier Bonne-Nouvelle et "tour de banlieue" comme commissaire à Montreuil-sous-Bois. Les missions assurées et la pratique (1957-1960)

"À la PP on a eu un véritable parcours du combattant. Les jeunes commissaires adjoints étaient taillables et corvéables à merci (...). On a tous fait 25, 30, 40 quartiers différents de Paris. On faisait également un passage en banlieue, dans ce qui constituait le département de la Seine (...). J'ai fait ma première apparition au quai des Orfèvres parce que, en 1954 ou 1955, j'ai remplacé le secrétaire du directeur de la PJ. Je suis resté jusqu'en 1957 quand je me suis présenté au concours de chef de service et j'ai été reçu (...). J'ai occupé mon premier poste de chef de service en 1957, le commissariat du quartier Bonne-Nouvelle pendant 2-3 ans avant de faire mon "tour de banlieue". On avait la haute autorité sur la police judiciaire et administrative et sur la sécurité publique, la police en tenue. Le sort de chacun d'entre nous se décidait au retour de ce "tour de banlieue". C'est là que l'orientation des carrières se faisait, les uns en direction de la PJ, un commissariat de quartier, une brigade territoriale, les autres les RG, la Sécurité publique. En ce qui me concerne, j'avais une orientation viscéralement PJ. J'ai été nommé chef de la 5^e brigade territoriale qui couvrait le XIX^e, le XX^e et toute une partie de l'est parisien (...)".

Plage 3 : Chef de la 5^e brigade territoriale (PJPP). Organisation et travail en brigade territoriale. Vague de vols à main armée. Rapport pour la création d'une unité opérationnelle d'un nouveau type. Création de l'"anti-gang", la brigade de recherche et d'intervention (PPPJ). Son organisation, ses effectifs, ses méthodes, ses "cibles", ses opérations (1961-1971).

"À la 5^e BT, je me retrouve dans mon élément (...). On fait de la PJ sous deux formes. D'abord, on hérite tous les matins de ce que l'on appelle le "ramassage", des arrestations qui ont été faites pendant la nuit par les effectifs de la sécurité publique. On traite les procédures. Et on fait du travail d'initiative aussi, dans la mesure des possibilités et des effectifs. Travail varié, intéressant. On ne peut pas faire d'enquêtes d'initiative prolongées. J'ai donc commandé la 5^e BT de 1961 à 1964. C'est là que s'est produit le tournant de ma carrière".

"On a été confronté dans Paris à une vague de hold-up de banques (...). À chaque fois, il n'y avait aucun élément d'enquête, rien du tout ; ça a commencé à m'énerver d'autant que j'avais dans mes carnets quelques noms de voyous dont je me disais qu'ils étaient tout à fait capables de participer à ce genre d'activité. J'ai fait un rapport à ma hiérarchie en disant que tout ce que l'on faisait ne servait à rien et qu'il fallait prendre le problème à l'envers,

qu'en matière de banditisme, il fallait partir du criminel pour aller au crime. Ces gens-là étaient invulnérables dès qu'ils avaient tourné le coin de la banque. J'ai suggéré l'idée de la création d'une brigade nouvelle qui serait déchargée de toute tâche procédurale, administrative, de suivi des affaires, pour se consacrer uniquement à une surveillance prolongée, sans limitation de durée, sur des cibles pré-déterminées. Cette idée a fait son chemin dans l'esprit du directeur de la PJ de l'époque qui s'appelait Fernet. Elle a été adoptée par le préfet de police de l'époque, dont le nom est devenu tristement célèbre, Maurice Papon. En septembre 1964, j'ai été chargé de créer la BRI (...)"

"Elle comportait 36 hommes au départ. 5 groupes de 6 plus un petit staff technique (...). On a immédiatement commencé à surveiller quelques individus et on a obtenu des résultats tout de suite. Notre première opération, on l'a faite trois semaines après, dans un bistrot du X^e arrondissement qui s'appelait "l'Imprévu" (...). On a fait une descente, on a saisi un stock d'armes, on a arrêté une demi-douzaine de gars. On a vite démontré que la méthode était véritablement valable (...). Sans bénéficier de renseignements préalables. Si on attend qu'un renseignement vous tombe tout cuit tel jour, telle heure, on attendra encore en 2050 (...). On s'est attaché à faire des surveillances sur les bistrotis tenus par des truands et fréquentés uniquement par d'anciens truands. Ces gens-là ont une espèce d'instinct grégaire. Ils ne se rencontrent qu'entre eux. Leur quartier général, c'était souvent un bistrot. On prenait les gens en filature quand ils partaient au milieu de la nuit. On les logeait. On plaçait des écoutes téléphoniques et on détectait comme ça des projets criminels. On progressait avec eux dans la préparation (...)"

"Je savais que je m'engageais dans une activité dangereuse parce qu'il y a toujours la crainte de la "bavure". Donc, j'avais établi une doctrine qui était l'intervention juste avant, au stade de la tentative punissable – pas au stade des actes préparatoires – dernière limite ou juste après, c'est-à-dire l'"opération retour", là où on sait qu'ils vont revenir, soit où ils vont planquer les armes et leur matériel, soit aux domiciles que nous avons identifiés. En principe, jamais pendant, jamais au moment où ils ont l'arme au poing où, au milieu de la rue, va se déclencher une fusillade aux conséquences imprévisibles. Une doctrine qui a permis de "rafraîchir" la théorie de la tentative punissable (...)"

"J'aurais peut-être dû l'appeler brigade anti-gang. C'est peut-être par modestie que je l'ai appelée brigade de recherche et d'intervention. C'était véritablement une brigade anti-gang (...)"

Plage 4 : Problème de la "French Connection". Évolution du milieu vers le trafic de drogue. Nomination à la tête de l'office central de lutte contre le trafic illicite des stupéfiants à la direction centrale de la police judiciaire (1971). Anecdote sur les relations PJPP/ex-sûreté nationale.

"(...) À la fin des années 1960, j'ai constaté, à l'endroit où j'étais, chef de la BRI, qu'une partie de ma "clientèle" m'échappait. Des gars qui, avant, œuvraient dans le banditisme, s'étaient tournés dans le trafic d'héroïne à destination des États-Unis. À deux reprises, en partant sur la filature d'individus dont on pensait

qu'ils étaient des braqueurs, on a fait deux affaires de trafic international d'héroïne en flagrant délit (...). En même temps, j'avais des échos, je savais que (la lutte contre ce trafic) ça ne marchait pas. Le nouveau directeur central de la PJ, c'était mon ancien patron, Max Fernet. Je lui ai fait plus ou moins savoir que s'il avait besoin de changer ses hommes, j'étais disponible (...). Un beau jour, sous la pression des événements, Fernet a décidé de virer tous les gars qui étaient en charge des stupés à l'ex-sûreté nationale et de les remplacer, par moi à la tête de l'office des stupés et par mon ancien adjoint (à la BRI), Marcel Morin, à la section des stupéfiantes de Marseille. Et là encore, j'ai fait des débuts extrêmement pittoresques (...)"

Plage 5 : Le démantèlement de la "French Connection". Découverte du premier laboratoire clandestin. Anecdotes sur les actions réalisées, les rapports avec le ministre de l'Intérieur Marcellin, les représentants américains, la presse. Conditions de travail de l'office : effectifs, moyens (1971-1981).

"(...) Le premier jour où j'ai pris mon poste, où je me suis installé dans un bureau minable de 9 m² rue des Saussaies, le téléphone a sonné une demi-heure après. C'était Marcellin qui m'a convoqué parce que le jour-même, le chef de l'antenne du bureau des narcotiques à Paris qui s'appelait Cusak (phon.) avait donné une interview la veille parue dans un journal méridional dans laquelle il accusait les Français de ne rien faire pour neutraliser la "French Connection", en disant qu'il y avait en France des gros bonnets qui étaient protégés (...)"

"L'ambassadeur des États-Unis à Paris, qui s'appelait Watson, m'a expliqué que sa mission n° 1 à Paris était de convaincre le Gouvernement français des efforts qu'il fallait faire pour neutraliser la "French Connection". Et dans les archives de l'office central des stupés, j'ai trouvé une lettre adressée par Nixon à Pompidou en avril 1971 (...) Nixon avait écrit en disant 'je tiens d'ores et déjà à attirer votre attention sur un problème extrêmement important, celui de la "French Connection" car mes services m'informent que 90 % de l'héroïne consommée par la jeunesse américaine est fabriquée en France dans les laboratoires clandestins. C'était une situation difficile (...). Je ne suis pas venu les mains vides. Bien que la PP de l'époque m'ait accusé de saborder la BRI. Non. Mais je suis venu quand même avec quatre chefs de groupe de la BRI. Morin, un commissaire remarquable, avec des effectifs nouveaux à Marseille. Nous avons obtenu de Marcellin des moyens qui n'existaient pas. Des moyens matériels, en voitures, en radios (...). Il a fallu (pour ça) que l'on fasse presque du chantage (...)"

"On a travaillé. On avait des éléments. On a exhumé des éléments d'enquête qui n'avaient pas été exploités (...). Les résultats ont été relativement rapides. Quelques mois après, nous avons eu le privilège de rentrer dans un laboratoire clandestin de fabrication d'héroïne, dans la région d'Aubagne, à côté de Marseille (...). La morphine base arrivait par différents circuits dans la région marseillaise et là, il y avait des chimistes autodidactes, Corses en général, qui étaient des espèces de génies qui arrivaient à produire un héroïne pure à 99 % à partir d'une

recette qui tenait au verso d'un paquet de Gitanes (...). J'ai vu le film "French Connection", c'est du très bon cinéma. J'ai retenu que le patron de la "French Connection" a la Légion d'Honneur ! Les gros bonnets protégés, c'est parti du fait qu'à Marseille, tous les truands avaient la carte du SAC, le Service d'Action Civique, parce qu'ils étaient embauchés pour coller les affiches. Il y avait une connotation un peu politique (...)"

Plage 6 : Nomination comme sous-directeur des affaires criminelles puis directeur de la police judiciaire de Paris (1981-1982). L'"affaire Leclerc" et le ministre de l'Intérieur Defferre. Le bureau de l'AFP au quai des Orfèvres. Les relations de la Police Judiciaire avec les journalistes.

"Je suis resté 10 ans à la tête des stupés. En 1976, on pouvait considérer que la "French Connection", c'était fini, mais on a vu arriver l'héroïne asiatique à ce moment-là. On a continué avec d'autres aspects du problème. (...) Je suis revenu au quai des Orfèvres. En mars 1982, le directeur de la PJ de l'époque, Michel Guyot est nommé DCPJ et je suis nommé à sa place. Je deviens directeur de la PJ du quai des Orfèvres. Malheureusement, à titre tout à fait provisoire. La Gauche était au pouvoir, Defferre était ministre de l'Intérieur. Quand j'ai laissé libre le poste de sous-directeur des affaires criminelles, j'avais à proposer un successeur pour ce poste et celui, à mon avis, qui avait les meilleurs titres pour prendre ce poste, c'était Marcel Leclerc qui était le patron de la Brigade criminelle (...). Je n'avais aucune affinité particulière avec Marcel Leclerc, mais je considérais qu'il avait les meilleurs titres. Je me suis rendu compte qu'il y avait une espèce de complot qui visait à écarter Leclerc de ce poste pour de mauvaises raisons. Il y avait une espèce de "chasse aux sorcières" (...). Je n'aime pas ça. D'autant plus quand elle vient de ce que je considère comme mon propre clan, ma propre sensibilité, si vous voulez. Finalement, je suis allé au clash. J'ai expliqué que je mettais mon poste en jeu (...). J'ai eu un entretien orageux avec Defferre qui a voulu convaincre Leclerc d'aller à Marseille comme chef du SRPJ. Avec du recul, on aurait peut-être pu éviter ce clash. Je ne sais pas (...). Le préfet, c'était Périer, a essayé de me convaincre de laisser tomber Leclerc. Ma génération a vécu sur l'appartenance à la PJPP. On a peut-être réalisé tardivement que c'était plus la PJPP, que c'était plus une forteresse (...). Du jour au lendemain, j'étais plus rien du tout, j'étais plus affecté nulle part (...)"

"À l'époque, l'AFP avait un bureau dans le quai des Orfèvres. J'avais de très bons rapports personnels avec les représentants de cette agence. Mais j'ai toujours trouvé que c'était anormal que des journalistes puissent avoir un bureau dans l'immeuble où se situent les services de police (...). J'avais constaté que la PJ était infiltrée par la presse, c'est-à-dire les journalistes savaient des trucs qu'ils n'auraient jamais dû savoir. C'était un de mes problèmes, je suis parti avant de l'avoir résolu. Je l'avais senti aussi à l'office des stupéfiants. C'est pareil. Dans les bistrotts de la rue des Saussaies, les flics et les journalistes, ils boivent le coup ensemble. Il y a une pénétration de la police par la presse qui est incontestable. Les uns, c'est par connerie, pour se rendre intéressants qu'ils disent des choses ; les autres par intérêt ; à mon avis, des gens ont été payés pour balancer des tuyaux à la presse. C'est un problème permanent. Je ne pense pas qu'il soit résolu maintenant"

MD 2 :

Plage 1 : Après son limogeage. Commissaire divisionnaire sans affectation. Conseiller technique au cabinet du directeur général de la police nationale, chargé d'organiser une conférence internationale sur les équipements spéciaux de police (1983), puis chargé de suivre les affaires de terrorisme. La situation en la matière. Problèmes constatés. Rédaction d'un rapport préconisant la mise en place d'une structure de coordination. Création de l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste et fonctionnement de cette unité. Le "cynisme" de certains responsables politiques. Anecdote (1984-1987).

"On est en 1982. Je suis chez moi. Je suis "haut le pied" et je vais rester comme ça pendant un an. Je suis redevenu commissaire divisionnaire. Je ne me suis pas spécialement ennuyé (...). Un an après, j'ai reçu un coup de fil du directeur de cabinet de Defferre, Bussières (...). Bussières m'a dit : (...) "On est désolé de ce qui est arrivé. Il y a eu un malentendu... On aurait besoin de vous pour une mission et en même temps pour vous remettre sur pied, dans le circuit. C'est au tour de la France d'organiser une conférence internationale sur les équipements spéciaux de la police, on a pensé à vous" (...). Pendant plusieurs mois, j'ai travaillé à l'organisation de cette conférence internationale qui a eu lieu à Paris ; ça a été l'occasion de mes retrouvailles avec Defferre (...). J'avais été nommé conseiller technique au cabinet du directeur général. Quelques mois plus tard, ils avaient pris un autre arrêté. J'avais été renommé contrôleur général puis inspecteur général. Les choses rentraient dans l'ordre".

"(Chargé ensuite de suivre les affaires de terrorisme pour le directeur général de la police nationale), je me suis rendu compte que la coordination était un peu une vue de l'esprit, qu'il y avait une coordination de façade, mais pas une réelle coordination. C'était après l'attentat qui avait eu lieu dans le TGV, un de ceux qu'on a attribués à Carlos. J'ai fait un rapport au DG en disant estimer que la coordination était insuffisante. Il faudrait trouver une solution. J'ai écarté les fausses bonnes solutions : créer un service chargé à lui seul de la lutte anti-terroriste, c'était une vue de l'esprit ; charger une des directions actuelles qui participent à la lutte – la PJ, la DST ou les RG – d'affronter à elle seule et de récupérer à elle seule toute la lutte anti-terroriste, pas valable ; donc, il faudrait créer une vraie structure, petite, mais vraie structure de coordination, avec une coordination qui aille au fond des choses. Une coordination alimentée par tous les rapports, avec communication éventuelle à la demande du chef de cette coordination des écoutes téléphoniques sur tel ou tel, etc. Avec des représentants de tous les services participant d'une manière générale ou pouvant apporter leur contribution. Bref, j'ai suggéré la création d'une unité de coordination de la lutte anti-terroriste. Ce rapport, dans un premier temps, je l'avais fait passer à Verbrugghe (le directeur général) qui l'a fait passer à Defferre. Et Defferre l'avait mis dans un tiroir, ça n'avait pas été plus loin dans un premier temps. C'est quand Joxe est arrivé en 1984 que Verbrugghe a dû lui parler de l'existence de ce rapport, que Joxe l'a ressorti. Il m'a convoqué avec Verbrugghe et il a dit "Pourquoi on ne m'a pas montré ça avant ?". Bref, il a décidé de la création de l'UCLAT et j'ai été chargé de créer l'UCLAT. Pendant trois ans, jusqu'au jour de ma retraite, j'ai été chef de l'UCLAT ; ça a été ma

dernière mission (...). J'avais choisi Queryry comme adjoint. Je m'étais assuré de l'accord sans réserve du préfet de police qui était Fougier. Petite structure et création d'un groupe représentant les services concernés : RG, DST, RGPP, PJPP, gendarmerie, SDECE, PAF, etc. Avec des réunions que j'organisais autant de fois qu'il le fallait en fonction des événements. Je pense que ça a marché (...). Ensuite, il y a eu un changement de majorité et on a l'arrivée de Pasqua-Pandraud. Mais moi, je continue. Ces des personnages cyniques ceux-là (...)"

Plage 2 : La retraite – Bilan de carrière – Les risques physiques encourus. Personnalités marquantes. Méthodes de travail toujours privilégiées (synthèses, rapprochements).

"J'ai eu une vie bien remplie, un peu mouvementée à certains moments, mais la liberté avait un certain attrait pour moi. (...) Je n'ai jamais été tenté d'écrire mes mémoires ; ça intéresse que moi. Je suis trop amoureux de la littérature pour avoir envie de me transformer en écrivain, en mauvais écrivain (...).

"J'ai eu des patrons qui ont été de grands patrons : Max Fernet, directeur de la PJPP ; Maurice Bouvier qui lui a succédé. (...) Je ne me suis jamais identifié à un maître. Je faisais quand même partie d'un clan. La PJPP, c'est un clan. Le Quai des Orfèvres, c'est un clan, je le reconnais".

"En ce qui me concerne, ma première apparition dans ce clan, ça a été mon affectation au secrétariat du directeur PJ. Ensuite, on se fait remarquer en fonction de ses aptitudes à un certain type d'affaires. J'ai toujours eu une espèce de goût pour cette forme de police qui consiste à faire des synthèses et à essayer de trouver des cibles et, à partir de ces cibles, d'arriver... J'ai toujours pensé que dès qu'on s'attaque à des professionnels, il faut des méthodes particulières, être aussi professionnel ou plus professionnel qu'eux (...).

Plage 3 : La vie de famille. Adhésion syndicale et relations avec les syndicats de police – Considérations sur la lutte contre la délinquance – Évolution de la police en 30 ans – Importance de la déontologie policière. Anecdotes. Conclusion sur une carrière de Pjiste.

"Ma femme fait partie du sérail. Quand je l'ai rencontrée, j'étais secrétaire du directeur de la PJPP. Elle était assistante de police à la brigade de protection des mineures et elle venait chercher des permis de visite (...). (Elle) a fait une deuxième carrière puisqu'elle a intégré la magistrature en 1972 (...). (Par la suite) elle a été nommée 1^{er} substitut, chef de la section des mineurs du TGI de Paris où elle s'est installée quinze jours avant que je sois "débarqué". Elle est venue s'installer boulevard du Palais au moment où j'ai quitté le boulevard du Palais. Je venais de m'installer dans l'appartement de fonction (...). Je sentais que la situation était provisoire. Je n'avais pas accroché beaucoup d'affaires (...)"

"Je suis persuadé toujours qu'une partie importante de la délinquance violente est le fait d'un nombre pas si élevé que ça d'individus. Je pense qu'il y a de la place pour un travail d'initiative basé sur des cibles déterminées, pas forcément au niveau top de la délinquance".

"(La police), c'est un parcours du combattant. Faut pas rentrer dans la police en se disant que l'on va faire partie de l'anti-gang au bout de six mois (...). Il faudra faire ses preuves avant. Je considère qu'actuellement la formation est sûrement plus importante. Il n'y aura jamais assez de formation. Et que la première chose à apprendre aux jeunes policiers, c'est de respecter la déontologie. Personne ne nous avait jamais parlé de déontologie dans les années 1950 (...).

"J'étais fait pour la PJ, pour faire des investigations, pour une forme de police très technique, très professionnelle et j'ai eu la chance de réaliser finalement ce que je voulais faire. Je me considère comme privilégié, malgré toutes mes aventures (...)"

- ROGER LE TAILLANTER -

Formation et carrière :

Né en 1925 dans les Côtes-d'Armor-décédé le 12 octobre 2005.

Certificat d'études, cours complémentaire, niveau bac, licence de droit, diplômé de criminologie.

Gardien de la paix (1948), inspecteur en 1951, commissaire-adjoint en 1952, commissaire en 1958.

Fonctions occupées : Gardien de la paix en commissariat, brigades territoriales, IGS, Brigade des agressions et violences (1958-1961), commissaire de directeur de la Mondaine, Directeur du SRPJ de Rennes (1977-1981).

**ENTRETIEN RÉALISÉ PAR E. BLANCHARD LE 13 JUILLET 2004 AU DOMICILE DE
R. LE TAILLANTER**

Contexte de l'entretien :

Entretien de 4 heures, réalisé à Nieul-sur-Mer (17) après que l'interviewé ait été sollicité par téléphone à son domicile. Ce contact a été établi suite aux suggestions d'autres interviewés et après la lecture de ses mémoires. Son expérience à la tête des BAV (brigades des agressions et violences) pendant la guerre d'Algérie pouvait s'avérer particulièrement intéressante.

L'entretien a porté sur l'ensemble de la carrière de R. LE TAILLANTER, mais à chaque fois que nous sommes revenus sur la période de la guerre d'Algérie, l'interviewé a exprimé des réticences (silences, réponses courtes, gestes d'agacement, micro arraché...) pour aller au delà de ce qu'il a déjà écrit dans ses mémoires. Il revient d'ailleurs à plusieurs reprises sur celles-ci malgré les consignes données en préambule de l'entretien.

À noter que par ses activités passées et présentes (R. LE TAILLANTER écrit des romans policiers dont certains ont connu un grand succès public – *Paris sur vice*), l'interviewé est habitué des entretiens et qu'il a souvent eu l'occasion de revenir sur son passé.

Plage 1 et 2 (10'00) : Présentation.

Plage 3 (30'45) : Enfance (entre Bretagne et banlieue parisienne)-milieu familial (parents paysans émigrés à Paris, père communiste)-École primaire supérieure à Guingamp grâce à Bourse d'étude-1938 : retour à Paris, père mobilisé puis fait prisonnier ; cours complémentaire de Saint-

Ouen-Description du quartier breton à Saint-Ouen-Premières expériences professionnelles sous l'Occupation-Difficultés de ravitaillement-1944 : convoqué pour le STO, il ne se présente pas, se présente au baccalauréat (échec) avant de partir se cacher dans une ferme de l'Yonne-Retour à Paris, participe aux combats de la Libération-Engagement dans l'armée de l'air, mais ne reçoit pas de convocation, finalement exempté du service militaire-Employé aux écritures dans diverses entreprises-Marié, père de famille (1948)-Problèmes de santé récurrents font que médecin lui demande de changer de métier et de travailler "au grand air"-Un cousin gardien de la paix l'incite à entrer dans la police-Examen (dictée, problème, rédaction + examen médical).

Plage 4 (30'00) : Juillet 1948 : Entrée à Beaujon-Niveau de vie d'un gardien de la paix-école (sport, permis de conduire...)-En uniforme après 6 mois avec brigadiers-moniteurs (apprentissage des règlements)-Défilé de fin de promotion devant le Préfet Léonard-Première journée en uniforme-Déménagement dans un petit pavillon à Antony-Profil social de ses camarades de promotion-Emplois réservés des anciens prisonniers de guerre-Discipline et hiérarchie à la Préfecture de police-Perception des problèmes liés aux attitudes sous l'Occupation et des conséquences de l'épuration-Premier poste (surveillance du fort du Châtillon – pile atomique Zoé)-Préparation du concours d'inspecteur (1^{er} depuis la Libération du fait "*des promus à la mitraille*" de la Libération)-Affecté au 13^e arrondissement-Organisation du travail dans un commissariat (différentes brigades, petite et grande tournée, prise de poste...)-Premier contact avec le SGP ("*Tout puissant*") et première cotisation-Reçu au concours d'inspecteur en 1951-Inscription à la faculté de droit (capacité en droit) nécessite aménagement horaire obtenu après audience auprès du directeur de la police municipale (George Maurice)-Inscription en criminologie après capacité en droit et concours d'inspecteur-Nommé au commissariat du Val de Grâce.

Plage 5 (5'00) : Travail d'inspecteur en 1951 (police administrative, enquête à la demande du Parquet, réception du public – mains courantes...)-Commissaires et inspecteurs dans le rôle d'un juge de paix.

Interruption : évacuation du chien "Titi"

Plage 6 (18'20) : Travail d'un "patron"-Répartition du travail entre commissariats et brigades territoriales-Inspecteurs des BT détachés dans les commissariats-Rôle de l'État-major de la PJ-2^e année capacité en droit et institut de criminologie-Présentation du grade d'officier de police ou de commissaire-adjoint (dont il réussit le concours en 1952)-Présenté au directeur de la

PJ (M. Desvaux)-Missions de remplacement dans l'ensemble des commissariats de Paris-
Commissariat de la Goutte d'Or :

"C'était la Médina. Mais y'avait pas de danger particulier à la Goutte d'Or. Les Maghrébins qui occupaient déjà en majorité le quartier étaient des gens très pacifiques et très respectueux de l'autorité. Seulement il y avait une population à laquelle nous ne sommes pas accoutumés. On ne peut pas parler de la même manière à un Arabe à la Goutte d'Or qu'à une vieille comtesse du commissariat de La Muette. Le tutoiement est la règle, tout ça. (...) Une population qui connaissait très mal l'administration, ou pas du tout, qui ignore tout des lois, avec leurs propres règles à eux, dont il faut tenir compte aussi. Une espèce de droit coutumier un peu chez eux si vous voulez qu'il faut en partie respecter quand il ne transgresse pas nos règles métropolitaines. Alors quelques fois ça se traduit par des sermons, des engueulades mais ça va pas au-delà, c'est une autre façon de faire de la police".

Adjoint de Marcel Leclerc qui l'avait repéré aux cours de police technique (cabinet de délégation judiciaire spécialisé dans les escroqueries)-Délits de presse et affaires réservées-Organigramme de la PJ-Nommé à l'IGS après que Max Fernet l'a repéré comme un commissaire adjoint prometteur-Préparation du concours de patron.

Plage 7 (13'00) : Organisation et travail à l'IGS (saisine de la justice, enquête d'initiative demandée par certains patrons)-Type d'affaires traitées-Instructions données pour traiter des affaires de violence sur des Algériens-Sanctions disciplinaires, fonctionnement du conseil de discipline-Évolution de la société ("*décadence*")-Multiplication des plaintes contre la police-Présentation et définition de "*la police à papa*").

Plage 8 (19'20) : Concours de commissaire, nommé à la brigade des agressions et violences (1958)-BAV depuis 1954, distinction section criminelle (police judiciaire : "*Code de procédure pénale dans une main et un revolver dans l'autre*") et section de voie publique :

"Le reste c'était pas notre truc. C'est pas que des provocations n'aient pas été faites à un certain niveau de la police même mais on a n'a jamais marché dans ces combinaisons, moi j'ai failli être révoqué, enfin failli être suspendu pour le moins, pour cause de lâcheté et d'incompétence parce que je refusais de plier à des manœuvres, des techniques qui n'étaient plus des techniques policières alors j'avais dit carrément si vous voulez faire ce travail-là, c'est des barbouzes qu'il vous faut, on n'en manque pas, mais ne le demandez pas à la police judiciaire. (...) Les manœuvres auxquelles on faisait allusion c'était un peu la corvée de bois. La clientèle à laquelle on avait à faire ne pratiquait pas les aveux spontanés même pris la main dans le sac ou si j'ose dire une tête dans une main et un couteau dans l'autre. (...) Après tout on s'en fichait, le crime était caractérisé, c'étaient des dénégations qui

valaient pas un clou mais c'était pas la peine d'assommer ce type, pour lui faire dire autre chose, il n'aurait rien dit de plus et il n'y avait rien à ajouter d'ailleurs. Je caricature un peu si vous voulez, mais y'avait de ça".

BAV formé de personnel de la brigade criminelle, BAV créée parce que BC n'arrive plus à suivre l'inflation criminelle liée au conflit algérien-BAV de plus en plus constituée de personnels rapatriés d'Alger-Comparaison avec la BNA ("*BAV était un produit né spontanément du conflit franco-algérien, c'est pas parce qu'ils étaient Algériens c'est parce qu'il y avait la guerre*")-BAV saisie par État-major de la PP pour toutes les affaires qui relèvent du terrorisme algérien-Attaques des FPA par nationalistes algériens-Présentation du SCAA (service de coordination des affaires algériennes)-Vérification et exploitation des renseignements :

"Maurice Papon arrivait de Constantine où les méthodes de police n'étaient pas exactement les mêmes que celles pratiquées à Paris, alors ça le mettait en fureur, mais il a bien fallu qu'il se rende à l'évidence, d'ailleurs il en a convenu, il nous en a remercié. On se serait laissé aller à toutes les exactions que l'Algérie a pu connaître, et puis même la métropole, par des troupes un peu spécialisées, on tuait la PJ, on la décredibilisait pour longtemps".

Dissolution progressive des BAV (maximum des effectifs = 200 personnes), caserne Mac Donald, effectifs reversés dans les brigades territoriales.

Plage 9 (13'40) : Commissaire de banlieue (Charenton, 1961-1963), passage obligé après réussite au concours-Bref retour sur BAV : affaire du camp de Friouze, attaque de la FPA-Traitement en procédure criminelle de cette affaire-Relations avec le personnel politique-Soutien matériel des mairies-Rapport avec les services centraux, en particulier les RG-Découverte des questions de maintien de l'ordre-Compagnies de district-Organisation du maintien de l'ordre.

Plage 10 (10'55) : Nommé à la tête de la 6^e BT (fin 1963-début 1964)-Climat et ambiance de travail à la PP-Répartition des tâches entre commissariats, BT et services centraux-Représentants des BT dans les commissariats-Recrutement dans les BT, rôle de cooptation du patron, évitement des commissions paritaires-"Généralistes de la délinquance"-carrières parallèles entre policiers et délinquants-Délinquants arrêtés et qui l'appellent de prison : "*Il se crée des liens avec ceux qui font carrière, le voyou accidentel il est pas très intéressant, mais le malandrin professionnel, qui a décidé de l'être et de le rester, celui-là il est intéressant, on se tutoie d'ailleurs. (...) Il leur est jamais venu à l'idée d'aller se plaindre d'être tutoyé*".

Pause

Plage 11 (18'40) : Nomination (1966) à la brigade de voie publique, future BRB (brigade de répression du banditisme)-Effectifs (130 inspecteurs + 2 commissaires)-Différentes sections : voie publique, spéciale enquête, brigade du centre avec brigade du gaz et brigade de synthèse-Présentation des différents sous-groupes de la brigade de voie publique-Retour sur Bouyaya "*Homme aux semelles de vent*" et traître du FLN-Création des BRI (brigade de recherche et d'intervention) créées par Max Fernet en 1964 et dirigées par François le Mouël-Répartition des tâches entre BRB et BRI-Montée de la délinquance-Remplacement du code d'instruction criminelle par code de procédure pénale (1959) : commissaires-adjoints et certains inspecteurs principaux deviennent OPJ-Dotation matérielle (1964 : 1 seul "sous-marin" pour toute la PJ)-Écoutes officielles accordées par juge et officieuses données par Fernet en accord avec le ministère-Techniques de filature.

Plage 12 (5'40) : Relations avec la presse-Bureau de journalistes accrédités (AFP, *Figaro*, *France-soir*) et ayant un bureau au 2^e étage du 36 quai des Orfèvres-Médiatisation des commissaires chef de brigade qui cesse à partir du moment où les magistrats deviennent directeurs d'enquête.

Plage 13 (12'15) : Retour sur les BRB-Observation et répression du grand banditisme-Relations avec procureurs et substituts-Relations avec les indicateurs (les siens ayant tous été assassinés)-Circulaire Marcellin (1973) et diverses instructions orales sur nécessité de rompre avec indicateurs-Efficacité oblige toujours à recourir à ces indicateurs-Problème de la rémunération des "indicateurs".

Plage 14 (2'15) : Nomination à la Mondaine (1970-1974) alors qu'il est très satisfait de ses fonctions à la PP ("*J'avais pas d'ambition, j'en ai jamais eue, tout s'est fait tout seul et on me propose la Mondaine. La Mondaine pour laquelle il y avait des tas de mecs, des collègues autour de moi, qui avaient des dents comme des baïonnettes*").

Plage 15 (29'40) : Devient régulateur d'un monde interlope-Nommé (contre son gré) pour régler la question des stupéfiants avec Le Mouël (Office central de répression des stupéfiants) et Morin (SRPJ de Marseille)-Brigade des stupéfiants passe de 12 à 50 personnes (choisit ses collaborateurs)-Police française aveugle à ces questions de stupéfiants : "*Il a fallu que les Américains nous mettent le nez dans le caca*"-Arrangements des policiers pour faire face à l'absence de moyens à la Mondaine (*consulte un de ses livres pour se rafraîchir la mémoire*)-Constitution d'un trésor de guerre-Reconstitution des filières-Coopération policière internationale : "*L'application rigoureuse, stricte, du*

droit n'aurait pas permis les résultats que nous avons obtenus"-Démantèlement de la "French Connection" (1973)-Assèchement du marché de l'héroïne entraîne renouveau de la cocaïne-Scission de la Mondaine, création de la brigade des stupéfiants-Coffre-fort de la Mondaine (mémoire des compromissions de célébrités diverses)-Suppression des fiches d'hôtel-Mœurs : *"Il m'est arrivé d'aller directement rendre compte à mon ministre, Marcellin à l'époque, de quelques trucs que j'avais surpris comme ça et qui me paraissaient incompatibles avec certaines fonctions. C'était assez vite suivi d'effets, cela ne donnait pas lieu à des procédures policières"*-Division du travail entre Mondaine et gardiens de la paix en bourgeois-Évolutions de la prostitution-Fernande Grudet dite Madame Claude-*"Tout ça est toujours un peu ambigu, on ne sait pas trop... Alors l'exploitation de la prostitution c'est un délit, ça on le sait ; la prostitution, basta ça n'en est pas un (...). Le raccolage, on a institué un délit, le raccolage passif, actif, c'est des coups d'épée dans le vent tout ça"*-*"On a des Noires depuis longtemps, des grises (des Maghrébines) depuis longtemps aussi et puis toute l'Europe de l'est qui déferle"*-Connaissance et non-répression des milieux homosexuels-"Groupe des pédés" de la Mondaine-Mission de connaissance et de protection de ce milieu-Poniatowski a dissous ce groupe ce qui aurait mécontenté les tenanciers de boîte homo-Observations faite par cette brigade sont toutes envoyées au ministère via le Préfet de police.

Plage 16 (8'25) : Nomination à la direction de police judiciaire à Rennes (1974-1981)-Pressenti comme directeur de la brigade criminelle, il dit aux siens *"Je ne veux pas finir comme vous"*-C'est Marcellin qui lui obtient sa mutation du fait d'une promesse *"Après la Mondaine vous aurez ce que vous voudrez"*-Terrorisme breton-Robert Pandraud, directeur de la police nationale-Problème de la police spectacle et des interventions politiques-Appui passif de la population bretonne aux groupes terroristes : *"Ils voulaient pas jouer les balances (...). c'est pour ça que j'ai fait venir des policiers parisiens, encore une fois j'ai triché"*-Milieu nantais : *"Cela ne me donnait pas beaucoup de soucis, mes statistiques étaient satisfaisantes"*-Publication de ses premiers ouvrages.

Plage 17 (1'25) : Passage à l'écriture-Jean Cau (arrache le micro).

Plage 18 (11'25) : Manifestation du 13 mars 1958 (il est commissaire-adjoint à l'IGS)-Rôle d'André Lahillonne, préfet de police-Protection policière du Louvre alors que manifestants se dirigent vers Assemblée nationale-M. Gobin directeur de l'IGS-"Surveillance" de cette manif-André Roche directeur de la police municipale-Menaces de suspension, il est invité à rester chez lui 2 fois en quelques mois (2^e fois aux BAV, *"J'ai refusé de salir mes hommes"*)-Maurice Legay, directeur de la police municipale-Intervention de Papon pour débloquer le remboursement de sa

maison dynamitée par indépendantistes breton-"Papon, avait une autre densité que Grimaud (...) La police a mal digéré une note de Grimaud (...) il était mal inspiré"-Mai 1968 (micro arraché).

Plage 19 (4'55) : Fusion, rapports Sûreté nationale/Préfecture de police-Déséquilibre entre les volontés de départ de Paris et volonté d'installation à Paris-Michel Guyot, 1^{er} commissaire de la PP à prendre la tête d'un SRPJ (Versailles).

- FRANCIS LAHEURTE -

Formation et carrière :

Né le 24 juillet 1940 à Tunis (Tunisie).

Études secondaires au lycée Émile Loubet (Tunis), au lycée du Parc Impérial (Nice) et au lycée Jules Ferry (Cannes) jusqu'en Terminale Technique et Mathématiques.

Entrée dans la police le 30 décembre 1963 en qualité de gardien de la paix à la préfecture de police. Gardien de la paix à la compagnie de garde de l'Élysée puis au X^e arrondissement. Concours interne d'officier de police adjoint (OPA) en 1968. OPA, puis officier de police judiciaire à la brigade criminelle du 36 quai des Orfèvres (1968-1974).

Réussite au concours interne de commissaire de police en 1974. Élève commissaire à Saint-Cyr-au-Mont d'Or (1974-1975), puis commissaire stagiaire en Seine-Saint-Denis (1975-1976). Chef de la brigade des mineurs de la Seine-Saint-Denis – direction centrale des polices urbaines – (1976-1977). Chef de la circonscription de police urbaine de Mazamet, Tarn (1^{er} septembre 1977). Directeur département des polices urbaines de Guyane et chef de la circonscription de Cayenne (6 février 1980). Commissaire principal (10 avril 1981).

Chef de la sûreté urbaine de Rouen, Seine-Maritime (15 novembre 1982). Chef de district et chef de la circonscription de police urbaine d'Évry, Essonne (4 mai 1987). Commissaire divisionnaire (8 mai 1988).

Chargé de mission à la direction centrale des polices urbaines (1^{er} août 1991). Chef de bureau à la direction centrale de la police territoriale – sous-direction Organisation et moyens – (15 septembre 1992). Commissaire divisionnaire à l'échelon fonctionnel (9 septembre 1992).

Sous-directeur des Liaisons extérieures et des méthodes – direction centrale de la sécurité publique – (1^{er} juillet 1993). Contrôleur général des services actifs de la police nationale (7 février 1997).

Retraité à compter du 24 juillet 2000.

Mission en qualité de contractuel pour le ministère de l'Intérieur sur les 35 heures (2000). Activité de conseil pour Aéroports de Paris – ADP – (2001-2002).

Depuis 2002, chef du programme d'appui à la modernisation de la police algérienne (programme de l'Union européenne MEDA).

Titres et médailles :

Chevalier de la Légion d'Honneur.

Chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

Médaille du Combattant.

Médaille commémorative d'Algérie.

Médaille d'Honneur de la police nationale.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR CH. DIAZ LE 17 FÉVRIER 2005 AVEC F. LAHEURTE

Contexte de l'entretien

Entretien de 2 h 40 réalisé avec F. LAHEURTE dans un bureau parisien, en la seule présence de l'interviewé. L'entretien a été précédé d'une rencontre avec ce dernier au cours de laquelle l'objectif et les conditions de l'enregistrement lui ont été présentés. Il en a accepté d'emblée le principe et rendez-vous a été pris à Paris pour le mois suivant, de façon à profiter – il est installé à Alger – de l'un de ses déplacements en France.

Ayant fait un début de carrière (comme gardien de la paix puis officier de police) à la préfecture de police avant de devenir commissaire et d'occuper dès lors essentiellement des postes en sécurité publique en province, en Guyane et en directions centrales à Paris, F. LAHEURTE relate ses 37 ans d'activité avec beaucoup de clarté dans l'expression et une mémoire précise s'agissant aussi bien des lieux que des personnes et des dates. Son récit comporte quelques anecdotes et un certain nombre de considérations sur, notamment, l'évolution des bandes dans les banlieues, les rapports entre responsables de police et autorités préfectorales, la mobilité professionnelle et la vie familiale, ou encore la départementalisation de la police nationale ou la mise en place de la police de proximité.

Ce filage a été relu par F. LAHEURTE.

MD 1 :

Plage 1 (22'20) : Milieu familial – Études – Entrée dans la police – Gardien de la paix à la compagnie de garde de l'Élysée, puis au commissariat de voie publique du X^e arrondissement. Origines des collègues de travail. La police-secours. Le "civil de brigade".

Pourquoi êtes-vous entré dans la police ?

"Ce n'est certainement pas un choix, pas une volonté. (Venant de Tunisie), je me suis retrouvé en France. Il fallait gagner sa vie ; ça a fait partie (des métiers possibles) dans le cadre de recherches d'emploi, peut-être celui qui me convenait le plus à ce moment-là".

"Comme beaucoup de jeunes de l'époque, je suis né dans un territoire qui était protectorat français, en Tunisie ; j'étais fait pour rester sur ce territoire ; jamais – jusqu'à l'âge de 20 ans, bien après l'Indépendance même – je ne pensais revenir en France. Et puis la pression, surtout les derniers événements, ceux de Bizerte, ont

poussé à devoir regagner la France. La première étape a été de gagner le sud-ouest et d'essayer de continuer ce qu'ont fait tous mes ancêtres, c'est-à-dire d'être agriculteur. Au retour de l'armée, que j'ai passée en Algérie, j'ai essayé – voulant me marier, fonder un foyer – de trouver une situation plus stable et j'ai fait un certain nombre de recherches auprès de la fonction publique, et la préfecture de police m'a répondu la première. Je suis donc venu à Paris".

"Mes parents en Tunisie, c'étaient des agriculteurs. Mon père était ce qu'on appelle un "colon". J'aurais dû l'être. Et ma mère était institutrice de l'école normale de Tunis (...). Il n'y avait aucun policier dans la famille. Il y avait des militaires, des agriculteurs, énormément d'enseignants et des cheminots, mais pas de policiers".

"(Arrivant comme gardien de la paix) je ne connaissais rien à la préfecture de police. Je ne connaissais rien à la police. Je ne connaissais rien à Paris. J'étais totalement étranger à tout cet univers-là. La circulation me surprenait, la foule me surprenait parce que bien qu'étant né à Tunis, j'avais essentiellement vécu dans la montagne".

"(J'ai été) affecté à la compagnie de garde de l'Élysée, une compagnie de jeunes gardiens qui s'occupaient uniquement de la protection du Palais occupé à l'époque par le général de Gaulle. C'était quasiment un travail de 3 x 8, parfois difficile à supporter d'autant que j'avais trouvé à me loger en Seine-et-Marne, à Villeparisis et c'était encore les trains à vapeur. Il fallait prendre le train à la Gare du Nord et il y avait 45 minutes (de trajet). Ce qui fait que parfois, lorsqu'on terminait à 6 heures du matin ou lorsqu'il fallait prendre à 23 heures, ça demandait pas mal d'efforts (...). Le travail, c'était la garde en guérite autour de l'Élysée (avec) la découverte de ce qui se passe dans Paris, dans les jardins, la nuit (...).

"(Ensuite), j'ai eu la chance d'être affecté au X^e arrondissement. J'étais à la brigade A. Chaque brigade avait une lettre : A, B, C. Trois brigades et la N de nuit, puisque l'on tournait à l'époque sur plus de 40 heures ; on ne récupérait pas les heures supplémentaires et on récupérait à moitié les jours de travail faits en plus (...)"

"C'était un travail de voie publique complet (...). Les gardiens de la paix faisaient tout. Ils s'occupaient de tout ce qui était propreté, le respect des règles d'hygiène ; c'étaient eux qui faisaient respecter tout ce qui était affichage, toutes les règles de civilité entre les citoyens. Dans ces unités-là, il y avait également toutes les générations. Je garde le souvenir d'un qui me disait "Quand (les Allemands) sont arrivés en 1939, beaucoup qui se disent... faisaient comme moi : ils faisaient la circulation à Clignancourt, pour qu'il n'y ait pas d'embouteillage...". Et j'avoue que ça laisse des traces quand on entend des choses (comme ça). Il y avait des fonctionnaires qui étaient là parce que les mines du Nord avaient fermées. (D'autres) venaient du Pas-de-Calais et c'étaient souvent d'anciens pêcheurs de Boulogne-sur-Mer. La pêche avait subi, déjà à l'époque, quelques avatars qui les avaient conduits à venir comme gardiens de la paix. Il y avait des gens des mines de potasse d'Alsace (...). Et il y avait toute cette cohorte qui venait de ce qu'il était convenu d'appeler "l'empire colonial français" et, là, on avait de tout (...). Tout cela arrivait à former des unités qui étaient solidaires, qui arrivaient à respecter les règles qui étaient les leurs (...)"

"Le travail au commissariat comme gardien, c'était essentiellement la police-secours (qui) faisait le travail qui est actuellement fait par les ambulances, par les pompiers. Je garde le souvenir d'avoir fait un massage cardiaque parce qu'on avait (passé) le brevet de secouriste à (l'école de) Beaujon. Je me rappelle avoir mis mon bâton de défense – la gomme – entre les dents de quelqu'un pour éviter qu'il avale sa langue (...). Je garde le souvenir d'avoir descendu à dos, dans des brancards souples des personnes décédées dans les étages (...)"

"Je suis resté 3 ans (au commissariat). Au bout d'un an, j'ai été désigné comme "civil de brigade", c'est-à-dire dans chaque unité il y avait quatre civils qui faisaient sur l'arrondissement un travail de surveillance et de recherche et qui "ramenaient" des petites affaires de délinquance, qui s'occupait de tout ce qui était vente à la sauvette, prostitution au niveau de la voie publique sans aller plus loin (...), réglementation d'étalage des commerçants, les terrasses de café et également tout ce qui était intervention à la demande des autorités dans les établissements de spectacle ou autre chose (...)"

Plage 2 (16'30) : Officier de police adjoint à la brigade criminelle du quai des Orfèvres – Le travail d'un "6^e de groupe" : les gardés à vue, la fouille, les enquêtes de voisinage. Les affaires marquantes traitées. Les matelas de l'affaire Markovic. L'activité de la brigade criminelle pendant les événements de Mai 1968. Préparation du concours de commissaire.

"Après (ma réussite au concours d'officier de police adjoint), l'ensemble des fonctionnaires affectés à la police judiciaire de Paris a été convoqué au 36 quai des Orfèvres et, là, il y a eu 4 ou 5 collègues qui ont été désignés pour la brigade criminelle et quelques autres pour d'autres brigades centrales. Je suis donc parti à la brigade criminelle sans avoir fait aucun stage. Pour caricaturer : la veille, je faisais la circulation à Magenta ; le lendemain, je me retrouvais au 36 quai des Orfèvres, au 3^e étage, à me présenter à l'inspecteur chef qui devait m'affecter dans un groupe (de la brigade criminelle). C'était la première fois que des jeunes étaient affectés directement dans les brigades centrales. D'après ce qui nous avait été dit c'était une volonté d'essayer d'injecter du sang totalement neuf dans ces unités, mais il nous avait été bien dit que c'était un passage qui devait être bref et qu'on devait rapidement regagner soit une brigade territoriale, soit un commissariat de quartier, quitte à revenir au bout d'un certain temps. On aurait à ce moment-là l'avantage d'être connus (...)"

"J'ai gagné le groupe Lavaud – c'était le nom du chef de groupe, René Lavaud, un inspecteur divisionnaire à l'époque. J'étais donc le 6^e de groupe, celui qui était le plus éloigné de la fenêtre et qui était proche de la porte pour rendre tous les services aux autres membres de l'unité (...). Dès que je suis arrivé, j'ai été rapidement utilisé pour une des qualités que je pouvais avoir, c'est-à-dire le fait que je parlais correctement l'arabe dialectal, ce qui m'a mis au service de l'ensemble des groupes (...). Lorsque je suis arrivé à la brigade criminelle, c'était Monsieur Bouvier (qui en était le chef). (...) Il a été remplacé par M. Gustave Jobard. Et l'adjoint était M. Poiblan (phon.). Des noms qui étaient connus parce qu'à l'époque les chefs de service de la brigade criminelle étaient très très souvent présents sur les médias. C'étaient eux qui exposaient les grandes affaires alors que maintenant on les connaît

beaucoup moins. Je pense que "la main est passée" à la Justice et que ce sont plutôt les procureurs ou les juges d'instruction qui parlent de cela (...).

"À la brigade criminelle, ce qui a marqué le plus (à l'époque), ce sont les événements de Mai 1968. Tout le monde était sur le pont (...). Pour ce genre d'événements, ce sont souvent les unités les plus disponibles et les plus organisées qui participent et on les utilise pour des missions républicaines qui ne sont pas tout à fait les leurs (...)"

Plage 3 (16'50) : La formation à l'école nationale supérieure de police. Composition de la promotion. Déroulement de la scolarité. Stage pratique en Seine-Saint-Denis. Élèves commissaires des concours interne et externe. Choix de la première affectation.

Plage 4 (24'50) : Chef de la brigade des mineurs de Bobigny (Seine-Saint-Denis). Attributions et composition de la brigade. La lutte contre les stupéfiants. La protection des mineurs. Affaires de maltraitance, de violences sexuelles. Les phénomènes de bandes dans la banlieue. Un officier de police judiciaire omniprésent. Disponibilité et vie familiale. Chef de circonscription de sécurité publique à Mazamet (Tarn). Description du poste. Événements marquants. Anecdote sur une visite du président de la République Giscard d'Estaing. Aspects relationnels : avec les autorités préfectorales, avec les gendarmes, avec le directeur départemental de la sécurité publique.

"J'ai été affecté (à la sortie de l'école des commissaires) à Bobigny, à la brigade des mineurs, en qualité de chef (...). C'était une unité de prévention, de protection, mais également de répression. Il y avait l'ensemble des volets du traitement des mineurs. C'était une unité assez particulière. D'abord parce qu'elle était jeune. C'est mon prédécesseur qui l'avait mise en place. Les inspecteurs qui assuraient l'encadrement étaient tous très jeunes, quasiment que des jeunes femmes. Huit jeunes femmes et deux douzaines de gardiens de la paix, de vieux sous-brigadiers. Il y avait un équilibre qui marchait très bien, les vieux sous-brigadiers considérant que les jeunes inspecteurs étaient un peu leurs enfants (...). Il n'y avait qu'un officier de police judiciaire. Nous étions donc deux OPJ (pour l'ensemble de la brigade). Vous aviez une petite unité centrale à Bobigny et des unités dans les districts – à Aulnay-sous-Bois, à Montreuil, à Saint-Denis. Tout était centralisé, avec une complication : les unités qui étaient dans les districts étaient sous l'autorité hiérarchique du chef de la brigade des mineurs mais au quotidien pouvaient être pour emploi à disposition du chef de service (du district). Mais ça se passait relativement bien. C'était celui qui était le plus présent sur le terrain qui gagnait l'autorité (...). Cette unité-là s'occupait également des stupéfiants qui, à l'époque – je garde le souvenir de bonbons acidulés où il y avait des stupéfiants – déjà se trouvaient à la sortie des écoles".

"Au niveau des stupéfiants, rapidement on s'est rendu compte que dans un département comme la Seine-Saint-Denis – c'était en 1976, 1977 et début 1978 – il y en avait beaucoup, beaucoup. C'est à cette époque qu'il y a eu une loi permettant les perquisitions de nuit en matière de stupéfiants et, je crois, que c'est le service qui a fait la première perquisition de nuit (dans ce cadre) à Villepinte, dans un pavillon".

"(Pour ce qui est de) la protection des mineurs, je crois que j'ai vu les choses les pires que j'ai pu voir dans ma carrière, en matière de viols sur mineurs, en matière d'inceste, en matière de sévices – brûlé à la cigarette, brûlé au fer à repasser –, en matière de fractures (...), en matière de misère. À Aubervilliers, on a trouvé des enfants dans un appartement d'où ils n'étaient pas sortis depuis des mois et des mois. Ils avaient fait leurs excréments dans des paquets de Prisunic qui étaient posés le long du couloir. Il y en avait comme ça un mètre de haut. Et ils étaient blancs, blancs, hirsutes, les ongles pas coupés. Et ils étaient nourris, comme ça, par des parents qui venaient... J'ai vu au niveau de la misère, de la maltraitance, quelque chose que je ne pouvais pas imaginer. Et ce n'était pas forcément dans les familles les plus pauvres que l'on voyait ce genre de sévices (...)"

"Je n'ai pas regretté mon choix en Seine-Saint-Denis. Mais pourquoi en suis-je parti si vite ? C'est parce que je me suis fait "manger" par le service. Il y avait beaucoup de monde (dans ma brigade), 80 personnes, mais seulement deux officiers de police judiciaire et, compte tenu de la législation qui était alors en vigueur, il y avait un gardien de la paix qui me disait : "Monsieur, vous avez fait une perquisition à tel endroit (...); Monsieur, vous avez fait des gardes-à-vue à tel endroit (...)". Tout cela était fait à mon nom et je n'y étais absolument pas. C'était un problème de confiance. On ne pouvait pas faire autrement de toutes façons. Quelqu'un aurait pu, aurait dû me le reprocher, mais celui (-là) ne pouvait pas l'ignorer parce qu'il voyait bien que je ne pouvais pas faire 6 perquisitions dans la journée et mettre 10 personnes en garde-à-vue. Mais c'était comme ça. Par téléphone. Vous faites, vous faites, et puis c'est tout. Il n'y a jamais eu de problème là-dessus (...)"

"J'ai été "mangé" parce que lorsqu'on fait ce genre de choses, on éprouve le besoin de vérifier, donc de sortir. Les jeunes que l'on a téléphonent à la maison la nuit pour dire : "voilà ce qu'il y a de fait ; on le fait à votre nom". J'ai été "mangé" par le temps et au bout de 18 mois, il y a eu l'opportunité de partir en province dans une petite ville que je ne connaissais pas. Cette ville, c'est Mazamet, dans le département du Tarn (...).

"(Comme chef de circonscription), les relations (avec les préfets) sont empreintes de confiance, et la confiance doit être réciproque. Autrement c'est intenable, c'est ingérable (...). À Mazamet, les rapports avec les gendarmes étaient excellents. Il n'y avait jamais de problèmes. On était obligé de travailler avec les gendarmes pour plusieurs raisons. Il ne faut pas oublier que le chef de circonscription est officier du ministère public. Donc, tout ce que fait au niveau contraventionnel la gendarmerie est traité dans ce circuit-là. Donc, il faut qu'il y ait de bonnes relations. La 2^e chose, quand vous êtes à Mazamet, où il y a quelques problèmes sociaux – des usines qui ferment... –, lorsque vous avez ramené tout le monde, vous avez 20 personnes (au commissariat). Les gendarmes sont à côté, et ils viennent (vous aider); autrement, vous êtes seul. Et eux-mêmes, c'est pareil. Lorsqu'ils ont besoin de quelque chose, ils font appel à vous. Il y a une obligation d'entente, ou alors on va contre

l'intérêt du service public. Il faut s'entendre. Ensuite, il y a le problème de caractères, d'hommes. Je crois que là, si on s'entend bien à titre personnel, on va au delà des relations administratives ; si on ne s'entend pas à titre personnel (il faut néanmoins qu'on respecte ses obligations vis-à-vis de l'État et de ses fonctions (...)). (S'agissant des relations avec le directeur départemental de la sécurité publique), quand je suis arrivé dans le Tarn, c'était le début quasiment des directions départementales structurées. Jusque-là, c'étaient des circonscriptions quasi autonomes. L'histoire était encore pesante. Pour tout ce qui était judiciaire, pour tout ce qui pouvait avoir une importance relationnelle avec la sous-préfecture, c'était ma responsabilité et je devais simplement veiller à ce que (le directeur départemental) soit informé de ce qu'il devait savoir et jamais au delà. Et tout problème devait être présenté avec une solution".

MD 2 :

Plage 1 (16'50) : Directeur départemental de la sécurité publique à Cayenne (Guyane) – Attributions et relations avec les autres services de police – Responsabilités du service administratif et technique (SAT) – Anecdotes sur les commandes de matériel – Les fonctionnaires du service – Maintien de l'ordre et dureté des manifestations – La pression autonomiste – Reconduite des étrangers en situation irrégulière – Le trafic de cocaïne – Bilan sommaire de trois ans d'activité en département d'Outre-mer.

"Lorsque je pars en Guyane, mon prédécesseur est directeur des services de police. Étaient regroupés sous son autorité la Sécurité Publique, la Police Judiciaire, la Police de l'Air et des Frontières, les Renseignements Généraux et également le SAT, le service administratif et technique (...). Une des premières réformes que je vais connaître dans ma vie professionnelle venait de décider une séparation entre les RG, la PAF et la Sécurité Publique, le directeur de la Sécurité Publique gardant la PJ, et le SAT étant rattaché directement au directeur de cabinet du préfet. Donc, j'arrivais un peu pour défaire ce qui existait et mettre en place une direction départementale de la sécurité publique avec la police judiciaire (...). Mais, en fait, je gardais la vieille habitude : c'est-à-dire que l'officier qui était aux RG venait me voir et celui qui était à la PAF venait également me voir. Et le SAT qui était rattaché à la préfecture m'était rattaché de manière pure et simple (...). À Cayenne, compte tenu de l'isolement, à 8 000 kilomètres de la métropole, (au titre du SAT) on était le correspondant du bureau du recrutement, on organisait les concours avec les sujets qui arrivaient de France. J'ai eu à organiser un concours de commissaire pour un fonctionnaire. Il fallait veiller à la bonne conservation des sujets dans des coffres, sous deux enveloppes pour éviter qu'il y ait des fuites et qu'on ait un taux de réussite surprenant dans ces terres éloignées. On avait également le paiement des fonctionnaires, c'est-à-dire qu'on établissait les feuilles de paie ; (on avait aussi) l'avancement d'échelons pour les gradés et gardiens. On avait également le suivi des situations familiales de tout le monde, pour l'ensemble des fonctionnaires de police, plus de 250 (...). Il y avait également l'achat des matériels, en dehors du roulant qui venait de métropole. Par exemple, (pour) les uniformes, compte tenu de la spécificité

climatique, on achetait les tissus et on avait des tailleurs qui nous faisaient un certain nombre de choses. C'était quelque chose d'intéressant, parfois folklorique (...). (Comme) lorsque j'ai demandé que les voitures qui m'étaient envoyées – à l'époque, c'étaient des 4L – soient passées au goudron pour éviter la rouille et qu'au bout de deux ans, elles n'aient plus de plancher : il a fallu expliquer. (...) La Sécurité Publique avait beaucoup de problèmes, parce que le maintien de l'ordre est quelque chose d'important (là-bas), d'autant qu'il est parfois très violent et on ne l'attend pas. Un incident entre deux automobilistes peut aboutir à une bataille de rue entre 500 personnes. Donc, il faut toujours être prêt à ce genre d'événement et il faut réagir très rapidement. En maintien de l'ordre, j'ai eu des ennuis avec usage d'armes à feu, de fusils de chasse et de coupe-coupe (...). Dans les manifestations, (il ne faut) jamais aller au corps à corps avec les manifestants parce que, en particulier les Brésiliens, utilisent des dards de raie qui, lorsque vous le plantez dans le ventre de quelqu'un et que vous tirez, ça fait harpon. J'ai eu deux gardiens de la paix blessés avec ce genre d'arme (...)"

"L'ensemble des gardiens de la paix (du commissariat) et les brigadiers étaient des locaux, à l'exception de trois ou quatre personnes mariées avec des Guyanaises. Les inspecteurs étaient locaux à l'exception de 3 ou 4 cadres métropolitains. Actuellement, je sais que de plus en plus de métropolitains sont là-bas parce qu'il y a un recrutement local de plus en plus faible. Lorsque j'étais présent là-bas, il n'y a jamais eu le moindre problème à ce niveau-là. Souvent les fonctionnaires locaux étaient très "vieille France" et dans leur façon de s'exprimer et dans leur façon de vivre familialement. On avait également la charge de la PJ sur l'ensemble du territoire. J'ai vu arriver, dans les années 1980-1981 la cocaïne qui arrivait d'Amérique du Sud, essentiellement par l'avion de Lima qui faisait escale à Cayenne et j'ai eu plusieurs kilos de cocaïne dans mon coffre, et j'avoue qu'à l'époque ça intéressait très peu la métropole parce qu'on pensait que ce n'était pas une filière qui allait sur le continent européen (...)"

MD 2 :

Plage 2 (24'30) : Chef de la sûreté de Rouen (Seine-Maritime) – Contraintes familiales liées au retour en métropole – Situation sociale et criminalité à Rouen – Le plus mauvais souvenir professionnel : inculpation de fonctionnaires du service – Relations avec le service régional de police judiciaire – L'intérim du directeur départemental de la sécurité publique – Nomination en qualité de chef de district et commissaire central d'Évry (Essonne) – La population de la circonscription – Les bandes ethniques – La cassette du ministère de l'Intérieur "Si on se parlait" – Identification des bandes par les signatures des tags – Sous-effectif et jeunesse des personnels – Nomination en tant que chargé de mission à la direction centrale des polices urbaines.

"(...) (En tant que chef de district et commissaire central d'Évry, j'ai eu) un problème important que j'avais connu un petit peu à Rouen, mais là, c'était horrible à gérer : ça a été le problème de sous-effectif et de jeunesse des effectifs, et de turn-over des effectifs. À savoir, que personne ne veut venir dans cette

région-là. Il n'y a pas de recrutement local, donc automatiquement aucune attache. Vous avez des problèmes d'emploi pour les épouses. Et ensuite, le fonctionnaire qui vient, même s'il s'est fait à la région parisienne, il a tout de suite l'appel des unités centrales ou spécialisées de la région parisienne qui, pour lui, sont plus intéressantes que de traiter le tout-venant. Donc, on a un turn-over énorme, un sous-effectif énorme, un palais de justice surchargé. Toujours à travailler sur le fil du rasoir et en flux tendu. C'est quelque chose de très difficile à vivre. Ce que j'ai apprécié dans ce travail, c'est l'ouverture sur la société civile – qui est complète – et la participation à la vie locale qui est également importante (...)"

"Le plus gros du travail c'était à chaque fois, tous les ans, voire tous les six mois, de remettre à niveau les fonctionnaires qui arrivaient. D'autant qu'il fallait – pas pour les officiers ou très peu – pour les gardiens de la paix, lutter contre une propension de l'administration – compte tenu qu'on était en sous-effectif – à affecter, hors sortie de promotion, des fonctionnaires qui étaient en délicatesse avec l'administration pour des problèmes de discipline. (D'où) des jeunes fonctionnaires, motivés, bien formés (mais) encadrés ou ayant l'exemple de vieux fonctionnaires ne voulant pas travailler et donnant le mauvais exemple. Et là, il y a eu parfois des obligations d'intervention de la hiérarchie pour "sauver" des jeunes fonctionnaires qui auraient pu partir à la dérive à cause de cette mauvaise gestion des effectifs (...)"

Plage 3 (12'10) : Chargé de mission à la direction centrale des polices urbaines – Chef de bureau à la direction centrale de la police territoriale – La départementalisation de la police nationale – Considérations sur cette démarche.

"(...) L'expérience guyanaise m'avait convaincu du fait qu'il fallait faire en sorte que l'ensemble des services de police soient très proches et, pourquoi pas, (qu'ils obéissent) à la même autorité hiérarchique. C'était (le fondement) du principe de la départementalisation (de la police nationale) : regrouper Sécurité Publique, Renseignements Généraux, Police de l'Air et des Frontières ; la Police Judiciaire restant à l'écart (...)"

"(Au sein de la direction centrale de la police territoriale) on gérait cette mise en place de la départementalisation. Malheureusement, on a vu la fin de (cette) départementalisation et le retour à ce qui existait avant. Je regrette cet échec parce que je pense qu'en matière de fonction publique, on doit créer des structures pour le bien de la population (...) et non pour créer des postes, des chapelles. Pour moi (la départementalisation) c'était une bonne chose. Peut-être il y a quelque chose qui, au départ, a fait que ça a capoté, c'est que la PJ s'en est échappée trop vite et qu'ensuite, certains qui ont fait mine de rentrer dans l'expérience ont tout fait pour en sortir ou la faire capoter. Je pense aux Renseignements Généraux (...)"

"(...) Mon travail (en tant que chef de bureau à la direction centrale de la police territoriale) aurait dû consister à accompagner la mise en place des décisions prises au niveau central. Malheureusement, ces décisions-là ayant tardé à venir, ces décisions-là manifestement ne voulant plus venir, on s'est retrouvé quasiment sans rien faire (...). La mise en place n'était pas faite qu'on était obligé d'accompagner la déstructuration déjà

de(s) services (créés avec la départementalisation). Alors qu'il y a des départements où ça a fort bien marché, où ça a permis des relations excellentes entre les Renseignements Généraux et la Sécurité Publique en particulier (...)".

"À l'origine, ça devait être une expérience juste sur cinq ou six départements. Et, voyant un changement de majorité arriver, on a poussé l'expérience de façon à ce qu'on ne puisse plus revenir en arrière. Mais cet affolement à vouloir mettre en place la machine a conduit justement à annuler l'ensemble (...)".

Plage 4 (19'20) : Sous-directeur des liaisons extérieures et des méthodes à la direction centrale de la sécurité publique – Le dossier du partage territorial police-gendarmerie – Les relations avec les syndicats – La mise en place de la police technique de proximité – Considérations sur la police de proximité – Étude sur la mise en place des 35 heures dans la police – Départ en retraite et activités assurées ensuite.

"La sous-direction des liaisons extérieures et des méthodes, celle dont j'ai eu la charge (à la direction centrale de la sécurité publique) regroupait un bureau chargé de l'organisation des unités et des circonscriptions, (...) un bureau des contrôles et audits (...) (et) un bureau des liaisons extérieures (...). En règle générale, les syndicats (de police) ont eu une action relativement positive en matière d'organisation et de fonctionnement. Je n'ai jamais eu à travailler avec eux en matière d'avancement, de discipline ou autres ; mais en matière d'organisation et de fonctionnement, d'évolution des textes, ça a été positif parce qu'il y a un éclairage qui était autre et dont il faut tenir compte pour éviter ensuite qu'il y ait des explosions qu'on ne peut plus gérer (...)".

"J'ai toujours été syndiqué. J'ai même été délégué syndical lorsque j'étais officier à la brigade criminelle. Comme commissaire, j'étais syndiqué au syndicat majoritaire (...)".

"La police de proximité – au niveau du dimensionnement des unités, de l'éclatement des unités –, là l'excès est l'ennemi du bien, parce que à trop vouloir de police de proximité on finit par tuer la police de proximité, on finit par enlever son sens à ceux qui sont rentrés dans la police et qui veulent quand même être policiers et ne pas faire que de la prévention. La police de proximité, pour moi, ce n'est pas que de la prévention. C'est la conjugaison du préventif et du répressif (...). La police de proximité dans les cités qui bougent beaucoup, il faut d'abord les pacifier et ensuite y entrer. Autrement, les fonctionnaires (de police n'y feront) que de la co-gestion de l'insécurité (...)".

"S'il y a une réforme (comme celle de la police de proximité), si on va trop avant, trop vite, qu'on n'a pas les moyens en matériels, en personnels pour couvrir l'ensemble, on est obligé de revenir en arrière (...)".

Plage 5 (5'40) : Les grandes évolutions constatées dans la police – L'arrivée des femmes – Les rapports police-Justice – Les évolutions technologiques – Le partenariat avec les syndicats et

les collectivités territoriales – Le rôle de la direction centrale de la sécurité publique – Bilan de carrière professionnelle.

"(...) En rentrant dans la police en 1963, j'avais l'impression de retrouver une vie de caserne, entre hommes, faite de règlements, respectés ou pas, faite de lois de connivence, d'arrangements. Et au fil du temps, la police est devenue beaucoup plus "policée" finalement. Il y a une responsabilité individuelle qui me semble beaucoup plus importante. Il y a eu l'arrivée des femmes qui, à mon avis, a été quelque chose de primordial, parce que ça a obligé les services à avoir une autre attitude en interne, une autre attitude en externe, et de s'intégrer profondément à la vie civile, parce que leur collègue, ce n'était pas le camarade de régiment, mais c'était également la mère de famille (...). L'autre chose importante, ça a été les rapports entre la Justice et la police. La police est beaucoup moins autonome dans ses actions, beaucoup moins dépendante uniquement du pouvoir administratif, comme elle l'était dans les années 1960. Maintenant, le pouvoir judiciaire a pris toute sa place (...). La police, même la Sécurité Publique, même en matière de maintien de l'ordre, sait qu'elle a le pouvoir judiciaire qui est à côté et qu'elle devra rendre des comptes s'il y a lieu (...)"

"Ce qu'il y a de sûr, c'est que je suis rentré (dans la police) par hasard ; le choix étant fait, je m'y suis plu ; en m'y étant plu, j'y ai travaillé ; j'ai essayé de donner le meilleur de moi-même, de prendre le meilleur de l'institution et de ce qu'il y avait autour et je ne regrette certainement pas d'être rentré dans la police".

"La seule chose que (je) peux regretter, c'est d'avoir parfois sacrifié et la vie familiale, et peut-être la vie personnelle au service public. Mais, finalement, je suis heureux à la fin".

- JEAN-CLAUDE LEGONIDEC -

Formation et carrière :

Né en 1947.

Il entre dans la police en septembre 1971 et part à la retraite en juillet 2001. Il débute sa carrière d'inspecteur à Paris, à la brigade des stupéfiants, brigade centrale de la PP, qu'il quitte en juillet 1977.

De juillet 1977 à septembre 1990, il officie comme inspecteur principal à l'antenne de police judiciaire de Nantes, antenne rattachée au SRPJ de Rennes. Il demande sa mutation à la Sûreté urbaine de Nantes en septembre 1990, afin d'être promu inspecteur divisionnaire. Il travaille à la brigade criminelle de la Sûreté urbaine jusqu'en novembre 1992, date à laquelle le commandement de la brigade des stupéfiants, nouvellement constituée, lui est confié. Il reste à ce poste jusqu'à la fin de sa carrière survenue en juillet 2001.

ENTRETIENS RÉALISÉS PAR F. LIAIGRE EN MARS, AVRIL ET JUIN 2003 AU DOMICILE DE F. LIAIGRE

Les entretiens se sont déroulés au domicile de l'interviewer. Dès le second entretien, F. Liaigre et J.C. LEGONIDEC ont décidé de se tutoyer. Ambiance détendue, langage relâché et vin à volonté. Pour tenir la distance, du saucisson est proposé.

MD 1 :

Plage 1 (1'38) : Jean-Claude Legonidec raconte son enfance en Bretagne, évoque son oncle, inspecteur à la PJ de Rennes, revient sur ses études de droit et sur sa décision de préparer le concours d'inspecteur.

Plage 2 (5'04) : Reçu au concours d'inspecteur, J.C. Legonidec suit les cours de l'école de police, situé rue Beaujon à Paris. Il rappelle les matières au programme et émet un jugement critique sur la formation dispensée : "*C'était la fête à Paris, plutôt que les cours de police*".

Plage 3 (47'56) : Ses premières années au "36", brigade des stupéfiants.

Jean-Claude évoque ses premières impressions : découverte du monde des toxicomanes qui lui semble être "*le bout du monde par rapport à ce que je voyais en Bretagne*"; observation du service dans lequel règne "*un bel esprit d'équipe entre les mecs, c'était assez cool*".

Tout débutant, rappelle-t-il, doit observer des règles : surveiller son langage, "*les écarts de langage ne sont pas autorisés, du moins à la brigade*"; ne pas être trop curieux, "*quand y'avait une embrouille, fallait pas chercher à savoir*"; respect de la hiérarchie, moins marqué aux stupés qu'à la mondaine, "on était plutôt dans une brigade pas de bouseux, mais c'était plutôt les paysans quoi".

Jean-Claude fait l'apprentissage du métier : nul indicateur n'est confié au débutant, nulle enquête d'initiative ne lui échoit. Le débutant fait du terrain dans le sillage d'un ancien, non sans commettre quelques erreurs.

- Apprentissage des planques et filatures (**6'33-16'44**) : "*C'était des méthodes archaïques, en fait (...) Il n'y avait aucune formation aux descriptions, aux surveillances, aucune formation aux liaisons radio, c'était de l'improvisation*".

- Récit de sa première erreur (**16'45-21'05**) ;

Règle à respecter dans une équipe lorsqu'une erreur a été commise (**21'06-22'54**) : "*La règle de base dans un travail de voie publique (...), c'est le secret. Rien doit sortir de ce qu'il se passe entre eux sur la voie publique. C'est une règle de confiance. Les échecs, il y a qu'eux qui doivent le savoir. Les loupés (...), ça doit jamais remonter à la surface. Quand ils reviennent au bureau, normalement tout s'est bien passé (...). Après, c'est les cabales, les ennuis, c'est la jalousie des autres équipes : "c'est qui qui a déconné dans le groupe ?"*". Dans le rapport écrit, lorsque l'équipe a encore les moyens de parvenir à ses fins, les erreurs sont masquées.

- Le travail en doublette : "l'ancien" et sa "flèche" (**23'44-30'25**). J.C. Legonidec est "la flèche" de l'inspecteur-principal Le Mousse, "*un mec de terrain principalement, la procédure, ça l'emmerdait un peu*". Il travaille sous ses ordres pendant deux ans et demi. Le Mousse lui fait découvrir le monde interlope, le monde des "toxicos" et "des indics", l'initie à l'infiltration. "*Il était plein d'astuces*".

- Sociabilité au "36" : Les "pots", "c'était une tradition" ; les amis :

. Après chaque grosse affaire, "*le patron savait se conduire, il avait des fonds pour ça. Il faisait un pot avec whiskey, ricard, cochonnailles*". De même, lorsque des inspecteurs sont promus principaux et doivent, par conséquent, changer de service, ils offrent "*un truc monstrueux*" qui durait "jusqu'à 4 ou 5 heures du matin".

. Ses amis au 36 (**34'20-38'55**).

- Les horaires à la brigade des stupéfiants (**38'56-47'55**) : "*le pendant de la liberté en PJ, c'est la disponibilité intégrale*". L'inspecteur peut vaquer à ses occupations personnelles pendant les heures de service mais "*si on compte nos heures, on est perdant*". Aux dires de J.C. Legonidec, cette

disponibilité intégrale est de moins en moins acceptée par les jeunes policiers, car le problème "*c'est de combiner avec la vie de famille*". Au final, les policiers acceptent cette mise à disposition lorsqu'ils ont un "*esprit de chasseur*".

Plage 4 (40'49) : initié, J.C. Legonidec intègre une jeune équipe de voie publique (brigade des stupéfiants).

- Un premier indicateur lui est confié, deux ans et demi après son entrée en fonction : "*une marque de confiance*". Au préalable, l'inspecteur doit être capable de reconnaître les différents shits sur le marché (afghan, marocain...). "*L'indic présentait le dealer qu'il voulait faire tomber, en fait c'était un concurrent la plupart du temps, il présentait (...) le jeune flic comme un acheteur. C'est ce qu'on appelle la provocation*".

"Pour se faire les dents, on commençait par le shit" : les trafics de poudre sont réservés aux policiers expérimentés, "parce que là, il fallait la sentir, la goûter sur le bout de la langue. Les anciens nous apprenaient ça, c'était que des conneries comme ça".

- Jean-Claude Legonidec raconte une affaire d'infiltration (**6'50-13'13**) : il se fait passer pour un acheteur de shit auprès d'un dealer, un étudiant canadien. Mais alors que la transaction commence, le dealer lui braque un 11 mm 43 sous le nez : "*En garde-à-vue, il a pris une avoinée des familles, ça se faisait à l'époque (...). Ben disons qu'il a eu une avoinée sur place, à chaud, c'était l'idéal. (...) À l'époque, c'est vrai que les badauds, ils nous applaudissaient, ce qui est rare maintenant, ils sautent plutôt sur les flics pour les insulter. À l'époque, ils ont bien vu que c'était un dealer. On l'a cravaté sur place. Il s'est fait foutre la tête dans le caniveau, les pinces dans le dos, puis on l'a ramené au service*".

- J.C. Legonidec relate une seconde affaire qui se déroule en mai 1977, à la faculté de Censier. À la cafétaria, un dealer africain vend du shit. La brigade des stupéfiants se heurte à la législation puisqu'elle ne peut intervenir à l'intérieur de la faculté. Des policiers s'y infiltrèrent en se présentant comme des étudiants, des indicateurs sont mobilisés (**13'14-18'40**).

- L'indicateur (**18'41-31'01**) :

. L'indicateur est protégé par le service qui le sollicite.

. Lorsque l'indicateur est arrêté par un service concurrent : "*Ils n'acceptent pas, c'est le piège à con, quoi*".

. Quand un indicateur va trop loin, le service auquel il est rattaché peut lui-même l'appréhender : cas d'un indicateur nantais, dealer de shit qui est passé à la vente d'héroïne.

- Le passage aux poudres (31'18-34'51) :

. Analyse de la poudre : un indicateur achète une dose et l'apporte à la brigade afin qu'elle puisse être analysée.

. Apprentissage du goûter : Jean-Claude Legonidec refuse de goûter, d'autres policiers acceptent.

- Relations avec les autres brigades du "36" (35'14-40'49) :

"C'était autour du football puisqu'on avait l'équipe du 36, dont j'ai été amené à m'occuper (...). On avait un tournoi inter-service contre le ministère de l'Intérieur, les brigades territoriales et tout, qu'on rencontrait tous les quinze jours sur des terrains stabilisés à la périphérie de Paris (...). À la fin de ces matchs-là, les gars du 36, y'avait des mecs de la BRI, des gars de la crim, des gens de chez nous (...), on se retrouvait à bouffer dans un restau à côté du service puis on montait au boulot après (...). Et, il y avait un grand tournoi annuel de football qui se faisait au Polygone de Vincennes avec toutes les brigades de direction". Après le football, ajoute J.C. Legonidec, "les contacts étaient plus faciles". Et durables... J.C. Legonidec explique que muté à Nantes et, parfois, envoyé en mission dans l'hexagone, il retrouvait à chaque fois un ancien du 36, également muté dans un SRPJ : "ça facilitait le boulot".

MD 2 :

Plage 1 (5'00) : Jean-Claude Legonidec revient sur ses 7 années passées à la Préfecture de police de Paris. Il raconte, à nouveau, l'affaire de Censier.

Plage 2 (4'20) : Après six années passées à la PP, JC Legonidec est muté à l'antenne nantaise du SRPJ de Rennes. Description du service (nombre de fonctionnaires, différentes sections). Son intégration est dans un premier temps difficile. Les méthodes de travail ne sont pas les mêmes qu'à Paris. Ici, les policiers ne travaillent pas sur initiative. À leurs yeux, les enquêtes d'initiative sont synonymes de "combines" (liens avec les indicateurs).

Plage 3 (12'18) : Le travail de police judiciaire sur dossier, des dossiers transmis par le parquet et relatif aux affaires non élucidées par la sûreté urbaine (commissariat central) ou les brigades de gendarmerie. Le point sur les différentes procédures : flagrant délit ; enquête préliminaire ; commission rogatoire du juge d'instruction.

Plage 4 (8'05) : L'importance des écoutes téléphoniques lors des gardes-à-vue. J.C. Legonidec illustre son propos en s'appuyant sur une affaire de proxénétisme.

Plage 5 (4'53) : La recherche de témoins, écoutes téléphoniques avec lesquelles "on a ciblé le schéma des suspects (...) les écoutes (...) permettent de définir une hiérarchie" ; les perquisitions ; la notification de garde-à-vue.

Plage 6 (5'20) : L'interrogatoire. Briefing des OPJ à l'issue de la première journée de garde-à-vue. Mise en place d'une stratégie pour le second jour. "Et à la fin, si on n'arrive pas à décrocher le cocotier avec certains mecs, on sort les écoutes téléphoniques pour voir si on passe le cap".

C'est un vrai tête à tête, il s'instaure un climat de confiance ... Comment on gère cela ? Est-ce que tu pourrais expliquer ?

"(...) Des fois, il y a un climat de confiance, ça dépend, on peut trouver un terrain d'entente, une discussion : le football, le championnat de France, la pêche, le ciné, plein de sujets, quoi. (...) Mais le but de la manœuvre, c'est d'avoir la confiance du gardé à vue, c'est primordial parce que sinon on peut rester 24 heures, 48 heures sans leur tirer un mot. (...) Le but de la manœuvre c'est de ne pas leur faire sentir pourquoi on est venu au départ. Bien qu'ils lisent le chef d'accusation, ils doivent le lire : 'Hold-up en bande organisée', le mec, il dit tout de suite :

"- Moi, j'suis pas là-dedans !

- Non, t'inquiète pas, c'est pas toi, on est venu te chercher, mais bon c'est pas toi qu'on veut voir en premier".

"Il faut faire diversion, faut pas attaquer de front, jamais. Jamais les premières heures, c'est pas la peine parce que le mec, on ne peut pas le ferrer à ce moment-là. (...) Faut attirer sa sympathie (...). Et puis, il y a une approche plus terre à terre, enfin humaine si l'on veut : "T'as faim ? T'as envie de boire un coup ? T'as envie de faire un clope ?". C'est classique, la cigarette c'est un critère de détente, c'est reconnu. Même pour un fonctionnaire qui ne supporte pas le tabac, c'est difficile de ne pas laisser un gardé à vue fumer une cigarette, parce que c'était un facteur qui permettait de briser la glace. Ça a toujours été le cas, notamment avec des toxicos, alors là, c'était un fumoir en général (...)."

Plage 7 (erreur de manipulation) liée à la **plage 6 (36'23)** : Il revient sur les manières d'opérer lors d'un interrogatoire et, en tout premier lieu, sur la manière dont il s'y prenait pour détendre le gardé à vue.

"Le mec, il dit au départ, "je ne parle pas si vous ne m'enlevez pas les pinces". Et si vous craignez une connerie, vous ne bougez pas et vous n'avez rien du tout. Donc là, il faut quand même se faire entourer d'un ou deux collègues (...). "Tu fumes le cigare ? Pas de problème. Bon à la limite, on se tordait de quinze balles puis toto quoi". (...) Si le mec dit : "Non, j'veux pas aller en garde-à-vue au commissariat (commissariat central situé à deux cents mètres de l'antenne de PJ où travaille J.C. Legonidec), j'peux rester dans votre

bureau ?' C'est pas adapté, exceptionnellement on peut faire venir des gardiens dans notre bureau et puis lui amener à bouffer, commander des pizzas, des trucs qu'on faisait régulièrement. Le midi en général, quand on avait pas le temps, le mec, bon :

"- Tu bouffes quoi ? Si ça ne te dérange pas, on peut bouffer ensemble même si on a rien à se dire, tu ne veux pas parler sur l'affaire mais bon ...

- Ouais, ouais, une pizza'".

"Et bon le mec, on buvait un rosé, il buvait un rosé puis terminé, sachant qu'on n'a pas le droit de leur donner de l'alcool en garde-à-vue mais enfin un verre, ça passait quoi. (...) Pour les décider à passer le cap, il y a l'aspect familial qui joue vachement : il a des enfants, il a une femme, elle va se trouver sans ressource, comment ils vont faire, donc il faut l'amener à peser le pour et le contre (...). Bon, à un moment donné c'est ça :

"- Tu parles pas ? Bon, deux solutions : tu restes sur tes bases, tu restes muet, de toute façon moi je ne t'ai pas donné toutes mes billes. C'est la technique. Il reste encore 24 heures, bon pour moi tu es de mauvaise foi, nous, on a des éléments.

- Bon d'accord, j'la connais celle-là, montre tes billes.

- Non, non, chacun son tour, je t'en ai donné quelques-unes, maintenant c'est à toi d'en donner, donner des éléments d'explication sur ta participation aux faits.

- Ah, non, non, j'veux voir tes cartes.

- Non, non, à chacun son tour maintenant !".

"Jusqu'à la fin, c'est comme ça (...). Le mec, il mord ou ne mord pas à l'hameçon. Quand c'est des mecs bien rodés, qu'ont fait de la caisse pour des braquages et tout, là ça marche plus du tout. En règle générale, ça, ça marche parce que le mec se dit : est-ce que c'est un coup de bluff ? Alors, il faut lui dire à ce moment-là :

"- Nous on a tout, nous on a des billes, tu crois ou tu crois pas, mais si tu ne parles pas, tu vas prendre le maximum. (...) Les copains ont parlé et tout.

- Ouais ? J'veux voir leur déposition. On lit des extraits à ce moment-là, là ça coince, les mecs, bon, ils disent : Bon, j'passe la nuit. La nuit porte conseil. On verra ça demain.

- (...) On y arrivait en jouant sur les sentiments, en jouant sur l'esprit de curiosité du gardé à vue.

- Bon, on verra ça demain, je verrai si tu as des billes. Bon, si tu parles pas, de toute façon tu vas prendre le max (...). Je fais un rapport où tu vas prendre le maximum de l'équipe. De toute façon, tu veux rien dire (...), donc tu vas moisir en détention préventive jusqu'à ce que le juge puisse faire le boulot que nous, on a pas pu faire. On est à ton cul depuis quatre mois, t'as deux jours de garde-à-vue, tu ne parles pas, par contre le juge va être obligé de recommencer tout. Déjà, avant qu'il puisse clôturer ton dossier, t'as un maximum de préventive à assurer (...). Tu ne sauras pas ce que tu vas devenir et, pendant cette préventive-là, (...) t'as aucune communication avec ta famille, tu verras personne, ni tes enfants, ni ta femme. Et là, ça peut durer longtemps (...)"

"Cela marchait auprès des gens fragiles, qui connaissaient pas la garde-à-vue, qui ne connaissent pas nos astuces, qui prenaient peur, qui voyaient qu'on était des mecs rodés au boulot, qu'on leur disait pas tout, qu'on allait leur faire un mauvais plan à l'arrivée, avant de les envoyer chez les juges, qu'on allait faire chier leur famille puisqu'en fait ça aussi c'est un élément, un élément immoral en soi, mais ça faisait partie de la joute, en disant : "Tu veux rien dire, mais on va faire chier toute ta famille. (...) Ben, tu ne veux pas parler, on va t'envoyer au placard, mais on va faire chier tout ton monde autour de toi. Tout le monde ! Tes gonzesses, tes maîtresses. Tiens, justement, on a trouvé ton carnet d'adresses. Bon, là tu vois, on va identifier tous les numéros de téléphone (...). Ta femme va être contente !""

"Les beaux mecs s'en foutent de ça puisqu'ils marchent qu'aux maîtresses, mais le mec qu'est calé, qui veut avoir une vie de famille, là il flippe sec et dit : "Non, non, je parle". Si c'est un enfoiré qui s'en fout de sa bonne femme, bon ça arrivait, bon il disait : "Tu l'as fait chier, rien à foutre de ma bonne femme, c'est bon". Cela marchait quand même car dans les affaires, affaires de mœurs (...), là c'est un élément de pression qui les faisait réfléchir très vite. C'est un élément que les OPJ gardaient sous le coude, comme on dit, après les premières 24 heures. Le mec avait déjà passé une ou deux nuits au gnouf. Là, c'est pan ! Le coup de massue sur la tête quoi. Ils savaient qu'on avait légalement le droit d'entendre ces gens-là et que si on allait voir les maîtresses, tout le monde le saurait au tribunal (...). Mais chantage sur les enfants : jamais ! Jamais ! Jamais ! (...)"

"C'était une règle interdite (...). Le proxo pourri qui veut pas parler, il a une femme, bon là c'est sûr que c'étaient des moyens psychologiques de pression. Faut reconnaître. Et les aveux aboutissaient comme ça, petit à petit".

Est-ce qu'il y avait besoin par moment de pressions physiques ?

"Non. En fait, ce que je peux dire d'une manière nette, c'est que la règle d'or, c'est que les interpellations soient fermes pour éviter les risques, que ça dérape en notre défaveur, contre nous (...). Et là, il faut reconnaître que force doit rester à la loi et que toutes les méthodes vigoureuses étaient utilisées (...). En règle générale, il fallait marquer l'esprit du mec à l'interpellation, c'est-à-dire des coups secs, les braqueurs, c'est la gueule dans le parquet, les pinces dans le dos, le proxo, pareil, il fallait marquer (...). J'ai vu des échauffourées où le mec se rebelle. On n'a pas le temps de lui mettre la deuxième pince (...). Là, ça castagne, ça castagne avec les moyens du bord. Les armes, elles ne servaient à rien, on est rentré l'arme au poing parce qu'on a pété la porte par sécurité, mais y'a plus qu'à remballer puis ça donne pour neutraliser le mec : c'est clair et net (...)"

Et les premiers signes que les aveux vont venir ...

"En général, ce sont des petites phrases lâchées. Quand le mec vient progressivement, ça se fait en plusieurs phases. (...) Il lance des bribes petit à petit et ensuite, quand on voit qu'il est prêt à parler, parce qu'ils disent jamais "je vais parler", "je vais vous dire la vérité", ça, ça arrive rarement. Quand on voit que ça en prend le chemin, le rôle de l'OPJ, c'est que le témoin ne se disperse pas, faut le canaliser sur les faits (...). En général les mecs, on voit tout de suite qu'ils sont plus détendus et, effectivement, y'en a qui se libèrent complètement, qui sont

beaucoup mieux dans leur tête, quoi. On sent des mecs qui sont très mal pendant 25 heures, 35 heures, y'a toujours un gros secret, ils ne veulent pas le dire et puis ils parlent de beaucoup de choses, mais on sent qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Quand ça s'annonce, les mecs ça les libère vachement (...). Faut pas que ç'ait l'apparence d'un interrogatoire massacrant. En fait, il faut que ce soit une déposition qui vient du prévenu, du gardé-à-vue (...). Toute l'astuce, c'est de le laisser voir par lui-même, tout en le cadrant dans son explication, il faut le laisser venir, il faut le laisser parler très longuement. Le rôle de l'OPJ à ce moment là, c'est de dire : "Bon, écoute, 2 secondes. J'veis taper ce que tu dis". Donc, il faut rapporter stricto sensu ce qui est dit (...), si possible au plus près de la vérité, les fautes de français (...), les mots mal exprimés mais en général, on les met en bon français. L'audition doit refléter l'exactitude de la pensée, de la parole du prévenu : c'est la règle d'or. Et là, y'a plus de joute, plus d'échange. C'est le mec qui parle, sachant que l'OPJ doit l'arrêter à certains moments pour transcrire (...). La règle, c'est de transcrire 8 à 10 lignes d'affilée de ce qui avait été dit d'important et de marquer l'essentiel pour que ça reflète sa pensée et les faits (...). Obtenir les aveux, ça a un caractère important mais relatif, puisque les gens chevronnés, ils se reprennent devant le magistrat et ils reviennent sur leurs aveux (...)"

Question relative au respect ressenti envers certains gangsters...

"Avec des équipes de braqueurs, avec des braqueurs en particulier à qui on a été confronté plus d'une fois dans sa carrière (...) ou au cours de braquages, y'a pas eu de victimes physiques mais que du fric de piqué, là y'a du respect qui s'instaure, c'est la règle entre les beaux mecs et des officiers de police (...)"

Et quand tu tombes sur des mecs qui ne te disent rien : que se passe-t-il pendant la garde-à-vue ? Vous parlez de quoi ?

"(...) À partir du moment où une audition dure trop loin dans le négatif, l'OPJ, même si il a du respect pour le mec, il est obligé de poser des questions-pièges, il doit faire un interrogatoire, il ne laisse plus venir les aveux, il va essayer d'aller les chercher, ou plutôt aller essayer, chercher les contradictions, il va faire en sorte que le mec s'emmêle les crayons : c'est ça la technique, c'est-à-dire poser des questions très longues, il faut bien connaître son dossier et quand on est très bien imprégné d'un dossier, on pose des questions sans l'ouvrir (...), poser des questions où le mec va se ferrer lui-même parce qu'il ne se rappelle plus des dates, avec qui il va être, euh, ou bien, il va faire des confusions sur les armes, les machins comme ça. Là, le but de la manœuvre, c'est de faire un interrogatoire ciblé sur l'affaire de façon à faire apparaître dans la procédure les contradictions du mec et sa mauvaise foi, de faire en sorte qu'il ne se rende pas compte de sa mauvaise foi, ce sera au juge d'apprécier : ça c'est le piège (...)"

Est-ce qu'il y a un tutoiement réciproque, toujours réciproque ?

"C'est plus ou moins un accord tacite, le tutoiement. Avec les vieux chevaux de retour, comme on dit, c'est une règle. Mes collègues qui faisaient, qui piquaient des braqueurs de haut vol, même moi, c'est une pratique, ça facilitait plein de choses, ça facilite vachement les choses, maintenant c'est interdit par respect de la personne, alors que c'était pas du tout un manque de respect de la personne, sauf si on dit : "Sale con, comment tu vas ?" (...). Ça passe beaucoup mieux, c'est clair et net, y'a pas photo, ça passe beaucoup mieux"

Vous retranscrivez en vouvoiement ?

"Ah, ouais, tout à fait : faut respecter le code. Lui, il est d'accord, on s'en sort plus sinon (...)".

J.C. Legonidec affirme avoir rédigé des dossiers honnêtes, exception faite des "enfoirés de haut vol, (avec qui) faut peut être jouer les putes tordues", à qui on peut parfois "tailler un costard" :

Un costard ?

"Tailler un costard à un mec, c'est un terme d'argot policier qui veut dire : "Tu nous as pas donné d'éléments, tu vas aller à l'ombre gentiment en attendant, nous, le juge va nous laisser l'enquête pendant plusieurs mois, on va traîner les guêtres et on va te faire moisir pendant ce temps-là, mais on va faire chier plein de monde autour de toi, dehors. Puis, tu vas avoir des échos, on va te balancer aux copains. On va te faire balancer par des indics. On va dire "t'es un pourri", on va te faire un costard dehors, comme ça quand tu vas sortir, t'auras des comptes à régler avec tes potes, pas avec nous !"

Et c'est arrivé ?

"Ouais, c'est arrivé, dans une affaire de stuprs, ici (Nantes). (...) Il nous faisait chier en garde-à-vue et en plus il était insultant et tout. On n'arrivait pas à le confondre, y'avait pas assez de came (...) et on savait qu'il allait être mis dehors avant 96 heures. (...) On lui a fait le coup foireux, le gros coup à la con. Avec les collègues, ben on a dit : "Ben toi mon petit gars, tu vas voir, on va t'accompagner, pas à la corvée de bois parce que c'est pas une bonne expression, on va t'accompagner, on va te raccompagner chez toi, hein. On est vachement gentil, t'as fini ta garde-à-vue, on va te raccompagner chez toi". Oh putain ! Le mec se pose des questions, il se dit, là ils me font un coup foireux. On l'a embarqué dans une bagnole, c'est pas interdit, pour l'accompagner (...). On l'a ramené au bar où il avait ses assises de dealer. Ses potes étaient au trou, les quatre autres étaient au trou, lui on n'avait pas pu l'accrocher et puis tous ceux qui nous ont vu flic (...) ils nous avaient reconnu. Je lui ai dit : "Avance ! Avance ! On va aller jusqu'au bar. Salut, pour les rencards que tu nous as filés enfoiré !". Comme ça on le balance devant tous ses potes, comme quoi c'est lui qui avait donné l'affaire quoi. C'est pour ça qu'il était dehors. "Bonne chance pour l'avenir". Cela veut dire, toi, tu vas souffrir (...) là, il a droit aux coups de lame (...)"

Et que s'est-il passé ?

"En réalité, je ne sais pas ce qu'il s'est passé. Là, c'est le règlement de compte entre eux parce qu'on le fait passer pour une balance : "Merci pour les rencards ! On lui a tous dit ça !"

Plage 8 (13'40) : J.C. Legonidec revient sur la différence entre les enquêtes sur dossier et celles d'initiative. Il évoque également le rôle du procédurier.

Plage 9 (5'59) : organisation de l'antenne nantaise du SRPJ de Rennes dans les années 1980. Il évoque, également, le milieu nantais de 1979 à 1995.

Plage 10 (6'04) : le passage de grade, d'inspecteur principal à inspecteur divisionnaire, et sa nécessaire mutation au commissariat central de Nantes.

Plage 11 (9'16) : les relations entretenues entre l'antenne du SRPJ et le commissariat central de Nantes : *"on ne peut pas dire qu'elles étaient franches et amicales"*.

MD 3 :

Plage 1 (5'44) : J.C. Legonidec évoque son travail au commissariat central de Nantes. Il insiste sur le lancement, en novembre 1992, d'une brigade des stupéfiants dont il prend d'emblée le commandement.

Plage 2 (6'38) : définition d'une sûreté urbaine, les choix du juge d'instruction dans la saisine des services.

Plage 3 (19'46) : les relations entretenues entre l'antenne nantaise du SRPJ de Rennes et le groupe des stupéfiants du commissariat central de Nantes : l'atout premier du commissariat central : les informations en provenance des commissariats de quartier ; la rétention d'information entre services ; co-saisine.

- une affaire particulière (5'41-11'17) : l'équipe des stupéfiants du commissariat central piste un indicateur de l'antenne nantaise du SRPJ de Rennes : ce dernier, étrangement, parvient toujours à leur fausser compagnie. Après maintes péripéties, *"il est fait aux pattes puis il est envoyé pour deux pîges au placard"*.

- Trafics de "came" internationaux (11'40-19'46).

Plage 4 (19'47-41'12) : comment suivre des dealers dans une ville de province ?

- Les différentes techniques : écoutes téléphoniques, surveillance dans des voitures banalisées, des "sous-marins"...

- Surveiller dans les cités : obtention d'appartements vides et gratuits grâce aux bonnes relations tissées avec l'office HLM ; nécessité de se déguiser pour entrer dans la cité : *"J'mettais des lunettes de soleil, une casquette de traviole, une tenue de branque avec un sac au dos, genre caisse à outils. On avait toujours des conneries comme ça qui traînaient dans les bureaux"*.

Plage 5 (15'23) : l'amitié policière à Nantes : repas après enquêtes, pots et apéros.

Plage 6 (18'20) :

- les horaires (3'11),
- le matériel à la disposition du service (3'15-4'47),
- la procédure (4'47-7'19),
- les armes (7'20-13'00),
- la self-défense (13'00-14'00),
- l'esprit policier (14'00-18'20).

- RICHARD LÉOTY -

Formation et carrière :

Après le baccalauréat, passe le concours d'inspecteur de police ; 1971 : Inspecteur de police à Waziers (59) ; 1973 : à Lyon, à la Sûreté Urbaine, secteur de Villeurbanne ; septembre 1976-2002 : à Montpellier (34) ; branche sûreté urbaine, affaires judiciaires ; 1978 : Inspecteur principal ; 1988 : Inspecteur divisionnaire ; 1995 : Commandant de police en tenue ; service de voie publique, commandant le service du quart ; 2000 : Commandant fonctionnel ; adjoint-chef du service d'investigations et de recherches (SIR) ; 2002 : Retraite.

Contexte de l'entretien

L'entretien a eu lieu dans une pièce du commissariat proche de la gare de Montpellier dans l'après-midi du 1^{er} avril 2005 et a été réalisé par Gaby Castaing. Il a été interrompu par moments par l'entrée dans le bureau de policiers de ce commissariat, ce qui explique des bruits de voix, de portes coulissantes ; à un court moment, l'enregistrement est inaudible en raison de ces bruits.

Après l'entretien, R. LÉOTY a précisé qu'il s'attendait à un autre type d'interview (du type QCM) pour retracer sa carrière professionnelle. C'est pourquoi, il a dû trouver dans l'urgence un lieu relativement calme, lu et suivi par moments le questionnement du guide d'entretien et a dû écourter l'entretien, pris par d'autres obligations.

Filage de l'entretien

0'00 : Milieu familial : origine auvergnate, artisans "aisés" ; enfant "presque unique" ; aime le sport. Baccalauréat.

1'25 : Concours d'inspecteur de police à Marseille.

1'55 : Stage de trois mois "*au cours duquel on n'apprenait pas grand-chose*" à Paris.

2'05 : 1^{er} poste à Waziers, près de Douai.

2'50 : Appelé par la direction centrale à Paris pour une mutation à Lyon ; "*... elle cherche des volontaires pour aller travailler à Lyon... en raison d'une affaire de "pourris"*".

"*... ils ont appelé des jeunes et ils ont pensé que des méridionaux exilés dans le Nord seraient enclins de répondre plus favorablement pour aller à Lyon*".

3'30 : À Lyon, à la Sûreté Urbaine, sur le quatrième secteur, c'est-à-dire Villeurbanne.

4'00 : Retour sur les études ; "*du mal à trouver une voie*"; armée.

4'50 : Pas de vocation ; *"Je ne vois pas tellement l'image que je pouvais avoir de mon métier... complètement ignorant..."*.

5'30 : Réactions de la famille ; *"dans ma famille ça a été bien accueilli dans la mesure où ça permettait d'avoir une place stable et sûre..."*.

6'15 : Retour au Nord : les problèmes de police : des problèmes liés à l'alcoolisme, *"les drames familiaux... c'était notre pain quotidien..."*.

7'15 : À Lyon : *"... j'étais dans le judiciaire puisque c'était la Sûreté urbaine, donc on était implanté en brigade territoriale..."* ; différents secteurs et aspects ; la place de ce service.

8'00 : Retrouvailles d'un ancien "pion" de collègue, devenu ami, Commissaire divisionnaire.

8'50 : Mutation à Montpellier.

9'00 : septembre 1976 : à Montpellier ; en 1978 concours national d'inspecteur principal, qualité d'OPJ.

9'20 : En 1988, nommé inspecteur divisionnaire, toujours en judiciaire.

9'53 : En 1995, avec la fusion des corps, commandant de police.

10'07 : *"J'ai opté pour la tenue ; 4 ans au service de la voie publique, commandant une unité de quart : (...) police secours, les BAC, et tout le service du quart..."*.

10'48 : Grade de commandant fonctionnel en 2000 ; adjoint chef du service d'investigations et de recherches.

11'15 : Définition du service : unité chargée de tout ce qui est judiciaire.

11'45 : Travail dans le Nord ; bon souvenir.

12'00 : Travail à Villeurbanne, "plus difficile" ; à côté du commissariat ; autonomie.

12'30 : Les horaires.

14'00 : Les avantages du poste.

14'35 : Les inconvénients : les horaires. Organisation : du personnel, par groupe (4-5 personnes).

15'35 : Comme Chef d'unité ; *"... j'avais des groupes sous mes ordres (...) 75 personnes sous mes ordres..."*.

16'00 : *"Métier très prenant, très riche... bien qu'on fasse les poubelles de la société... ce que les autres ne veulent pas faire, on dit de le faire à la police..."*.

17'00 : Le travail de la police après la découverte d'un cadavre ; récit.

18'10 : *"Si on n'a pas toutes les données au départ, on ouvre une enquête, on avise le magistrat de permanence... on se fait assister d'un médecin légiste... très utile, le complément idéal pour l'OPJ... plus l'identité judiciaire..."* ; appel éventuel aux spécialistes.

19'20 : Les permanences, le travail quotidien.

20'00 : L'organisation en grandes divisions d'un commissariat.

21'00 : "*La mort est le lot quotidien d'un OPJ...*" ; nombre de "découvertes de cadavres" par semaine à Montpellier ; les enquêtes.

22'00 : Appel au SDPJ si nécessaire.

22'30 : La durée d'une enquête ; récit d'une enquête résolue des années plus tard.

23'50 : "*Un dossier n'est jamais clos... même s'il est prescrit*".

24'15 : Les crimes imprescriptibles ; qualification du crime ; "*on peut toujours reprendre une enquête...*".

25'15 : La fréquence des affaires ; exemples divers de départ d'enquêtes.

27'00 : Le service du quart : les "urgences de la police" ; définition des missions.

28'00 : Relations justice-police "*Je t'aime, moi non plus, parfois... La première qualité d'un bon OPJ, c'est d'avoir l'écoute de son parquet... que le parquet ait confiance dans cet OPJ... Je faisais en sorte que j'aie leur confiance... Clarté, bonnêteté demandées...*".

29'00 : Les erreurs : possibles ; "*... l'infailibilité, c'est rare...*".

29'45 : Les rapports ; "*celui qui rédige, c'est la patron, c'est l'OPJ... celui qui fait les constatations... à moins qu'il ne délègue...*".

31'00 : Relations avec le juge d'instruction ; définition ; règles du travail : travail sur délégation..."*c'est lui qui nous impose le tempo du travail...*".

33'00 : 1^{ère} affaire d'OPJ : récit (incendie volontaire à Montpellier causant deux morts) la procédure ; la convocation aux Assises.

35'10 : La difficulté de témoigner aux Assises ; description et récit ; "*tout le monde vous écoute raconter votre enquête...*".

36'20 : Récit de la dernière intervention aux Assises ; une mère désespérée avait assassiné son enfant de 22 ans, autiste.

37'53 : "*... Aux Assises... Non pas que je passe comme toujours en premier, mais que je passe en dernier... entendu comme dernier témoin...*" ; description du climat, de la présence de la presse ; "*la police, à charge de cette dame...*".

39'40 : Les gardes-à-vue : définition du lieu.

40'20 : Retour sur l'affaire d'"assassinat-infanticide" ; qualification du crime.

41'15 : Discussions entre collègues, confrontation des points de vue ; le travail d'équipe ; les coéquipiers.

42'30 : À la maison... "*J'ai toujours fait abstraction des difficultés que je pouvais trouver dans mon métier... Je coupais tout...*".

43'30 : La place du policier dans un événement festif : *"dès qu'on sait que vous êtes fonctionnaire de police automatiquement vous devenez un peu le centre d'intérêt... les gens sont attirés par le métier de policier... vous livrez quelques anecdotes anciennes... vous taisez des noms..."* la place du policier dans la société.

45'45 : Les changements de grade ; *"le fait de monter en grade vous coupe un peu du terrain, c'est ça la difficulté... vous allez moins sur le terrain..."*.

46'30 : Les horaires : *"les 35 heures, j'ai pas connu..."* ; les systèmes de permanence.

47'00 : Le travail quotidien (bruits de fond) comme commandant.

48'15 : Les relations entre Commissariats.

49'10 : Les relations avec les autres types de police ; avec la police de l'air et des frontières ; le déroulement des procédures.

50'15 : (à partir du "guide d'entretien", R. Léoty reprend les différents points) Les horaires ; les contraintes.

50'45 : Les dangers : *"la violence a augmenté"..."à l'époque, les vrais voyous respectaient le policier, le vrai policier respectait le voyou... code de bonne conduite..."*, c'est-à-dire années 1970 jusqu'en 1980-1985.

51'25 : Les changements dans les années 1980.

51'40 : Définition du voyou de l'époque et de son comportement ; *"il ne fait pas d'histoire..."* ; *"la violence a augmenté, la dangerosité a augmenté, le respect est parti..."*.

52'30 : L'augmentation des délits d'outrage à agents de la force publique...

53'20 : Le métier aujourd'hui ; *"... il y a des endroits où on fait plus attention..."*.

54'20 : Opinion sur le métier de policier et sur la prévention ; *"... Pendant des années on a voulu faire que de la prévention... La prévention, c'est limité, et puis la police, c'est pas un métier de prévention, c'est un métier de répression... On est là pour réprimer, faire appliquer les lois et règlements (...) arrêter les auteurs d'infraction... On ne peut être que répressif..."* (bruits de fond ; enregistrement presque inaudible ; la personne entrée dans la pièce reste quelques instants).

55'40 : Le sentiment de dégradation de la situation, partagé.

56'00 : Relations avec les collègues... *"réunions d'anciens combattants..."*.

57'10 : Opinion sur les policiers d'aujourd'hui : *"J'ai l'impression qu'ils sont plus tristes qu'avant... les gens se plaignent tous..."*.

57'50 : Comparaison des conditions de travail et des difficultés, avant/aujourd'hui.

59'20 : La pression sur les policiers ; *"on demande du rendement au policier"...* les statistiques et leurs conséquences ; la notion de productivité ; *"rentabiliser les ordinateurs..."*.

61'45 : Le panel des sanctions (bruits).

62'30 : Opinion sur les jeunes policiers : *"... une fois qu'ils ont la sécurité de l'emploi, on dirait que ça leur coûte..."*.

63'00 : Comparaison avant/aujourd'hui : "les apéritifs" ; *"on savait dégager à l'époque... évacuer les difficultés..."* ; le taux d'alcoolémie.

64'10 : L'arrivée des femmes dans la police en 1970 ; *"c'est un métier d'homme..."* (bruits pendant 7'00 environ).

65'15 : Les concours d'entrée dans la police ; la formation ; les notes de service ; le cheminement de l'information (lors de réformes) ; formation sur site.

68'00 : Le syndicalisme ; *"il faut y être..."* (bruits).

69'35 : Le pire souvenir : disparition d'un collègue.

70'15 : Le meilleur souvenir ; le fait de monter en grade ; explications sur les possibilités de *"monter en grade"* ; les différents corps et leur évolution ; les mutations.

73'45 : Les relations avec les gendarmes ; civils/militaires.

75'00 : Opinion sur les changements de 1995 (de dénomination) *"l'unicité des corps, c'est bien..."*.

75'35 : Les événements nationaux traversés : grèves et manifestations de viticulteurs, des commerçants et artisans (CDCA) à Montpellier.

77'00 : Description et rôle des différents services de police lors de manifestations plus ou moins violentes ; interpellé, constater les dégâts ; *"...une frange de la population qui veut taper sur les policiers gratuitement... ou saccager..."*.

79'00 : Description du travail lors de manifestations sportives, ou ludiques.

80'44 : Évocation de l'ilotage ; les limites ; le coût en moyens.

82'40 : Rappel du rôle, des missions du policier ; *"...tout ce qu'on peut faire d'autre, tant mieux... mais commençons déjà par faire la base, bien. Sinon on se disperse trop à mon avis..."*.

83'20 : Comparaison avec l'enseignement et ses missions.

84'00 : Point de vue sur le rôle de la police, les effectifs, les compétences diverses.

85'50 : Le profil du policier ; *"...si vous êtes trop bon dans un endroit, on ne vous lâche plus..."*.

86'30 : L'importance des changements réguliers de service ; être un "généraliste" de la police ; l'importance de l'expérience.

88'00 : *"La confiance en la justice"* ; l'importance des magistrats.

89'30 : Opinion sur les attentes des Français aujourd'hui ; *"propension à vouloir réprimander mais il faudrait jamais gronder..."*.

90'00 : Les difficultés sur le terrain ; *"on voudrait que la police, il n'y ait jamais de bavure, c'est pas possible... il y a des événements où il y aura des problèmes... quand vous êtes sur le terrain, qu'il faut prendre une décision... il faut bien les gérer... On voudrait que tout soit bien fait..."*.

91'40 : Question : Avez-vous le sentiment d'être soutenu ? Réponses ; "*... il vaut mieux compter sur soi que sur les autres... On vous soutient, jusqu'à un certain point... il faut rester dans le cadre (légal), comme ça pas de problèmes...*".

93'20 : Relations avec les subordonnés ; "*... quand on commande on ne peut pas avoir que des amis...*".

94'10 : Armes : "*jamais tiré sur quelqu'un*" ; exercices de tir.

94'25 : Les téléfilms et la réalité du terrain ; "*Centrale nuit*".

95'15 : L'importance de l'équipe de policiers ; la solidarité ; "*si l'équipe tourne bien, il y a solidarité...*" ; les limites.

97'00 : L'évaluation d'éventuelles exactions policières.

98'20 : La formation aujourd'hui ; "*20 mois : cela permet de voir s'il est fait ou pas fait pour la police...*" ; les stages pratiques.

99'55 : Augmentation du travail de papier en montant en grade.

100'10 : Relations avec le maire, le préfet, le commissaire divisionnaire, le directeur...

101'10 : Relations avec Paris, interventions dans d'autres régions (bruits).

102'45 : La grande fierté d'être policier ; l'acceptation du métier par les enfants.

103'30 : Les désagréments du métier : les horaires.

104'00 : Compatibilité avec vie familiale.

105'00 : Activités depuis la retraite : délégué du procureur ; formateur sur site ; dans la réserve de la police.

106'00 : La participation à des associations, localement ; "*Ce métier que j'ai pleinement vécu, j'ai du mal à le lâcher...*".

107'10 : Les "conseils" à donner à un jeune policier ; "*métier nécessaire... aider, remettre dans le droit chemin...*" ; "*ne pas se laisser manger par la police...*".

108'30 : Évocation des divorces nombreux dans la police ; les causes diverses ; solitude de certains policiers à 55 ans.

110'40 : Autres conseils et précisions sur le métier pour de jeunes policiers ; situations de misère ; la mort à côtoyer ; "*il faut se blinder... il faut être blindé...*".

- PIERRE LORENTZ -

Formation et carrière :

Né le 20 avril 1914 à Briey (Meurthe-et-Moselle).

Études de droit à Nancy ; 1937-1939 : avocat stagiaire à Nancy ; juin 1940 : prisonnier de guerre, évasion ; 1940 : Attaché à la préfecture de Cahors en tant qu'auxiliaire principal au contrôle postal et des prix ; 1941 : Commissaire de police stagiaire, commissaire d'arrondissement à Roanne ; 1942-1944 : Commissaire de police, chef de circonscription à Mende ; août 1944-avril 1945 : déporté à Neuengamme ; 1945 : Chef de la Sûreté à Nancy ; 1947 : Commissaire du 4^e arrondissement à Nancy ; 1951 : Commissaire principal ; 1952 : Chef de circonscription à Épinal ; 1960 : Commissaire central à Belfort ; 1968 : Commissaire divisionnaire, directeur départemental de la Sécurité publique du Territoire de Belfort ; 1973 : retraite de la police, devient magistrat au TGI d'Épinal, détaché président des TI de Mirecourt et Neufchâteau et assesseur tribunal correctionnel Nancy et Épinal ; 1980 : Carrière terminée.

Titre et médailles :

- Croix du combattant.
- Croix de C.V.R.
- Chevalier du mérite social.
- Office d'académie.
- Honneur de la police.
- Médaille pour Actes Courage et Dévouements.
- Médaille des évadés.
- Médaille de déportation.
- Médaille de l'Éducation physique et des sports.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR R. ZAUBERMAN LE 8 JUILLET 2004 AU DOMICILE DE P. LORENTZ

Plage 2 (0'27) : (...) J'aurais voulu que vous me parliez de votre vie de policier. Pour commencer, comment est-ce que vous êtes devenu... policier, est-ce que quelqu'un de votre famille l'a été... comment est-ce que vous êtes devenu policier.

0'55 : Un exemple de "récit de vie" débité par cœur, par quelqu'un qui l'a déjà raconté mille fois...

"Je m'étais évadé d'un camp de prisonniers de guerre à Châlons-en-Champagne, j'ai fais trois cents kilomètres à pied pour aller me marier à Toulouse, et le bâtonnier Aron – parce que j'étais ancien avocat –

m'avait... personnellement marié au Capitole. N'ayant pas de situation, j'ai donc... ins...pecté... j'ai été travailler au... contr... à la gare Matabiau à Toulouse comme contrôleur des lettres et à la suite de mon licenciement parce que je faisais un métier... ridicule – ma lettre à ma fiancée a été contrôlée – je suis parti et j'ai fait un concours de rédacteur de préfecture à Cahors dans le Lot et au bout de quelques mois, j'ai rencontré un ami qui était le fils d'un commissaire spécial de Verdun qui m'a dit "combien gagnes-tu ? – je gagne 1 000 francs par mois – Entre dans la police tu gagneras le double". J'ai fait un demande, j'ai été nommé commissaire stagiaire à Roanne dans la Loire. Au bout de six mois de stage, j'ai été muté en Lozère à Mende comme chef de circonscription, en 1942... et en 1944, le 9 juin 1944, trois jours après le débarquement des Américains sur les côtes de Normandie à Omaha Beach, le Gestapo est venu m'arrêter parce que j'étais un individu dangereux qu'il fallait mettre en lieu sûr. J'ai donc été déporté dans un camp de concentration pendant onze mois à Neuengamme au sud de Hambourg, d'où je suis rentré quelques jours après la capitulation du régime nazi à Reims et le... en mai 1945, je me trouvais donc à l'hôtel Lutetia à Paris et c'était la liberté. J'ai repris mon travail de commissaire de police, à Nancy d'abord, puis... atteint par la limite d'âge, je suis entré dans la magistrature comme président de tribunal à Mirecourt, puis à Neufchâteau et je me suis retiré à Nancy après avoir habité Villey... où j'ai fait ma concession pour mon dernier... demeure. J'ai 90 ans depuis le 20 avril et je lutte toujours au sein de l'amicale des anciens prisonniers de guerre de la police ainsi que la Fédération des déportés de la Résistance avec le président Souchal, ancien député de Meurthe-et-Moselle, ainsi qu'avec le vice-président du Conseil régional monsieur Poncelet, maire de Remiremont".

"Je peux vous dire tout ce que vous voulez, madame, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions".

Tentative de faire décomposer ce récit étape par étape : né en Lorraine dans une famille d'avocats, Pierre Lorentz avait fait ses études de droit à Nancy ainsi que ses débuts dans la carrière : il était avocat stagiaire quand la guerre a éclaté. Fait prisonnier sur la ligne Maginot, il s'est évadé vers la zone libre, à Toulouse où il se marie et, ne pouvant exercer son métier, commence par une série de petits postes dans l'administration (d'abord au contrôle postal à Toulouse, puis comme attaché de Préfecture à Cahors) avant d'entrer dans la police, sur conseil d'un ami qui lui vante ses émoluments plus élevés.

9'05 : Voici le récit de son évasion :

"(lit un texte) Après la débâcle je m'étais évadé d'un camp de prisonnier situé dans une ferme à Cuperly, dans la Marne, 300 kms à pied, franchi la Marne, d'autres rivières, un canal à la nage ainsi qu'en fraude la ligne de démarcation entre la zone occupée et la zone libre. Je me dirigeais vers Chavanat dans la Creuse où je savais retrouver des parents qui étaient réfugiés. Le général Duchesne notamment, et son épouse, mon oncle Fageot, ancien pharmacien à Bar-le-Duc, qui m'ont dit que mon père était à Toulouse. C'est comme ça que j'ai regagné Toulouse

où mon père m'a dit "Reste avec moi, ne continue pas le combat, ne pars pas en Afrique du Nord, tes deux frères sont prisonniers, reste avec moi". C'est comme ça que je suis resté en zone libre et que j'ai term... continué ma carrière en France. Sans ça, je serais parti en Afrique du Nord rejoindre Leclerc ou de Lattre de Tassigny (...)".

10'36 : *"Les Allemands m'ont encerclé, ont encerclé mon régiment d'artillerie, nous avons fait sauter nos canons, pour que les Allemands n'aient rien, n'aient pas un seul obus, je n'avais même pas un revolver, rien du tout pour me défendre, nous avons été faits prisonniers et je me suis évadé au bout de 45 jours de captivité de Chalons sur Marne de la ferme du Cuperly où nous avons été emmenés après avoir été dans une caserne coupée en deux à Épinal"*.

11'35 : Tentatives de le faire parler de son métier de policier ; elles rencontrent peu de succès, comme le montre l'extrait suivant :

Et alors, alors, cette période de stage à... à Roanne, est-ce que vous vous souvenez de ce que vous avez fait comme travail, en quoi consistait votre travail ?

"J'étais commissaire d'arrondissement à Roanne, avec un commissaire central, je faisais mon travail du mieux que je pouvais et comme j'ai pas eu de mauvaises notes, j'ai été nommé chef de circonscription, responsable d'un service départemental à Mende".

En quoi ça consistait donc... pour le moment on est à Roanne ?

"Ben ça consistait à diriger un service de police, comme un commissaire de police dirige un service de police".

C'était un gros service ?

"Ben c'était un service... Roanne avait combien d'habitants ? Je sais pas moi, comme un commissaire d'arrondissement à Nancy, quand j'ai été remuté, plus tard, à Nancy, comme commissaire de... comme chef de sûreté, j'avais un service de police...

sécurité publique" (sa femme finit la phrase).

"Je m'occupais des tâches... des tâches... qui m'étaient incombées comme... du mieux que je pouvais, pour rendre service aux gens et les punir quand ils avaient besoin d'être punis, avant d'arriver comme résistant et comme président d'un tribunal plus tard".

13'21 : Il parle beaucoup plus volontiers de sa période héroïque, celle de l'occupation de la zone Sud où se trouve sa circonscription ; il raconte alors ses faits de résistance, refus d'arrêter résistants, réfractaires et Juifs, qui a fini par aboutir à sa déportation :

D'accord ; et donc vous quittez Roanne, vous êtes nommé ...

"Nommé en juillet 1942 à Mende".

Alors Mende, c'était plus petit que Roanne...

"Oui, mais j'étais chef de circonscription là, j'étais pas sous les ordres d'un commissaire central, j'étais mon chef... à Mende... y avait 8 000 habitants à l'époque et j'étais là pour protéger... les intérêts de Français parce que nous étions en zone libre à l'époque et à la suite des accords de Laval, la zone dite libre a été occupée par les Allemands et c'est comme ça que les difficultés ont commencé, parce que moi j'avais mon rôle à jouer, je voulais protéger les intérêts français et ne pas laisser la gestapo, les nazis envahir le ??? et d'ailleurs j'ai toutes les lettres du préfet de Lozère de l'époque (sort des documents) qui dit que voilà ce que je faisais... ce que je faisais, et on me reprochait de ne pas poursuivre les gens qui... ben qui... qui effaçaient les plaques allemandes et de ne pas rechercher les réfractaires du STO et ne pas arrêter les Juifs que je prévenais le jour que je devais les arrêter : "Foutez-moi le camp, je vais vous arrêter demain", ce qui fait que je n'en ai jamais arrêté aucun. À la suite de ça, j'ai été dénoncé comme anti-collaborateur et c'est comme ça que j'ai été déporté le 9 juin 1944, trois jours après le débarquement des Américains sur les plages de Normandie".

16'29 : Quelques notations un peu plus précises sur ses rapports avec les forces d'occupation d'une part, sa hiérarchie de l'autre :

"Y avait la Gestapo qui était très puissante et j'étais toujours en butte avec eux. Un jour, je me rappelle, un fait divers : je faisais mon service de police, je m'occupais de ce qui se passait, pour la quiétude des gens, et un jour, je faisais une ronde, alors que la Gestapo était déjà en Allemagne... en Lozère à l'époque et un gars me demande... me met le pistolet sur la poitrine "police allemande, qu'est-ce que vous faites là ? – ben je fais mon service, je... commissaire de police, je montre ma police : "Police française". Alors j'ai rendu compte au Préfet le lendemain de l'incident, le Préfet n'a rien dit (...)"

17'27 : *"Le Préfet... moi je dépendais du préfet de la Lozère. Le Préfet me donnait des ordres de traquer les STO qui partaient... qui quittaient le département pour ne pas être envoyés en Allemagne pour le travail forcé, j'étais chargé d'arrêter des Juifs et de donner la liste des Juifs aux Allemands et je répondais au Préfet que je donnais la liste à mon Préfet parce que c'était mon supérieur et que je ne communiquerais pas la liste aux Allemands. "Comment, un commissaire de police qui refuse l'ordre de son Préfet" ? J'ai répondu : "Monsieur le Préfet, révoquez-moi si vous voulez, vous communiquerez la liste vous-même, mais moi je ne la communiquerai pas". Mais tout ça, ça s'est su et on savait que je n'arrêtais aucun Juif. Aucun Juif de... de la Lozère n'a été arrêté par mes soins, parce qu'ils étaient prévenus la veille que je devais les arrêter, j'en ai jamais arrêté aucun... c'est tout à mon bonheur. Et si j'ai payé 11 mois de déportation à cause de ça, ben j'en suis très content et ce serait à refaire, j'en ferais encore plus".*

18'32 : Pourtant, quelle vie agréable à Mende pour un commissaire de police, avant l'Occupation :

Est-ce qu'il y avait dans la région... donc il y avait la question des STO, la question des Juifs, est-ce que... y avait des communistes ?

"Oh, Madame !!!" (intervention de sa femme).

"Ah, les communistes, ça a été après, les FTP ça a été après...".

"Moi j'ai vécu ça...", souligne sa femme.

"Au moment où j'étais commissaire de police en Lozère, on ne parlait pas de communistes, on avait une petite vie tranquille, Y avait... y avait 8 000 habitants en Lozère, c'était... c'était les vacances... pour moi. J'allais... j'allais faire le... j'allais jouer au bridge ou un jeu échecs avec le juge d'instruction, c'était la vie rêvée pendant... pendant deux mois... nous avions une vie...".

"Il se passait rien..." (sa femme lui coupe la parole).

"Très... très agréable de 1942 à 1944, jusqu'au jour où les Allemands ont envahi la zone libre après les accords Laval, mais autrement c'était... c'était comme une partie de campagne être commissaire de police à Mende à l'époque, ça n'avait rien de difficile, j'étais en amitié avec le Procureur, j'étais en amitié avec le Juge d'instruction, j'étais en amitié avec le Commandant de gendarmerie, c'était... c'était comme des vacances, je faisais mon petit boulot tranquillement... et puis alors, 9 juin 194... euh... 1942 la zone occupée, les accords Laval, c'est devenu tout à fait changé, c'est devenu très difficile, et puis comme moi, je voulais défendre... le chef de Gestapo m'avait convoqué le jour que les Allemands sont rentrés en zone libre et... je me vois toujours à côté de lui, je lui dis "vous êtes Allemand, je suis Français", j'avais tout dit, dès ce jour-là, je m'étais mis... (petit rire) je m'étais mis en position d'être arrêté plus tard... vous comprenez".

21'57 : Mme Lorentz, raconte que les communistes n'ont commencé à se manifester dans la région qu'à la suite du débarquement en Provence et elle débouche sur l'épuration :

"Mais c'était le... c'était la composition dans l'ensemble du maquis. C'était des gens qui s'étaient collés des galons, hein, qui y avaient pas droit. Le commissaire de gendarmerie... le capitaine... le commandant de gendarmerie et le Préfet ont été fusillés par un jugement des plus sommaires. Je ne juge pas les... hein, je dis ce qu'il en est, quand on voit maintenant les procès qui durent...".

"Le commissaire des renseignements généraux a été..." (intervention de R. Lorentz).

Mme Lorentz poursuit : "a été fusillé à Montpellier".

"A été massacré... sur le place de la Comédie à Montpellier", poursuit R. Lorentz.

"(incomp) ont cherché, à un moment donné, à s'imposer dans tout l'ouest de la France où y avait pas d'armée régulière. Et ça euh...", finit Mme Lorentz.

22'39 : Par ailleurs, elle décrit l'inconfortable situation des originaires de l'Est de la France :

"Et puis y a autre chose : nous étions de l'Est. Pour les gens de Mende, nous étions des Allemands".

"Et puis avec mon nom alsacien, on assimile tout de suite, ah ben Lorentz, c'est un Allemand", rétorque R. Lorentz.

"Combien de fois, combien de fois les gens nous ont dit... "vous parlez l'allemand correctement... – Ben non, on n'en sait pas un mot, nous...". Et très perfidement, après l'arrestation de mon mari, quand il était déjà plus... à Mende, quelqu'un est venu me dire... mais très perfidement, vous savez, sous des aspects... très gentils : " H'o ! Vous savez ce que les gens disent, ils sont quand même méchants hein "Madame Lorentz a pas l'air de s'en faire, son mari doit être à la prison comme mouton"".

Comme mouton ?

"Comme mouton. Ça a été épouvantable ! (incomp) parce que nous étions de l'Est, on était automatiquement... pour les Allemands".

23'41 : En prison sous administration française après arrestation par les Allemands :

"Mouton (rire). En cellule à Mende. 34 jours en cellule, sans interrogatoire, sans rien".

Quand vous avez été arrêté ?

"J'ai écrit un jour au chef de la Gestapo : "Je proteste contre mon arrestation qui est contraire au droit des gens, au jus gentium. Il m'a jamais répondu. Alors là vous voyez (me montre une photo), y a le directeur de préfecture, y a un médecin de Florac, qui est mort depuis, et (incomp) et me voici ici, j'avais trente ans. Un jour j'avais dit au chef... au gardien chef de la prison, qui était un Français – nous étions gardés par des gardiens de prison français – je lui ai dit : "lais... – j'étais jeune marié – laissez-moi aller passer une nuit... auprès de mon épouse". Il a jamais voulu parce qu'il m'a dit : oui mais si vous rentrez pas demain matin, c'est moi qui prendrai votre place". Je lui ai dit : "Monsieur le gardien chef, je vous promets, vous avez ma parole, je reviendrai demain", il a jamais rien voulu savoir. (rire), je suis pas allé coucher avec mon épouse ce jour-là. J'lai retrouvée après".

"Un jour, Madame, nous avons eu, toutes les familles... les quatre familles l'autorisation d'aller voir nos maris... à la prison de Mende hein. Et, on est arrivés, vous savez ce qu'on voit dans les films, les petites... calougeottes (???) en fil de fer", précise Mme Lorentz.

"Les petites calougeottes on se parlait entre... des trucs rayés quoi, on n'avait pas de contact".

"Devant une allée qui fait le..."

"... le gardien-chef passait entre les deux".

C'est-à-dire qu'il y avait un couloir entre deux séries de grilles...

"Voilà, exactement".

Derrière lesquels y avait les cellules.

"Pour se parler, il fallait hurler. Je suis sortie de ça et j'ai dit : "je refuse de voir mon mari dans ces conditions-là. Ils n'avaient pas affaire à des droits commun, y a pas d'Allemands dans la prison, Y a pas de raison que vous ne nous laissiez pas approcher". Alors j'ai vu mon mari, derrière... son grillage à lui, mais c'était affreux, une chose comme ça..."

30'30 : Récit de la déportation, repris entièrement du texte *Ma déportation 9 juin 1944-8 mai 1945* qu'il a sous les yeux et qui est joint en volume d'annexes.

46'11 : L'après-guerre et le retour au métier "normal" : toujours autant de difficulté à l'en faire parler ; il revient toujours à son récit "héroïque" :

Et comment donc ce travail de sécurité publique à Nancy après la guerre, comment c'était... est-ce que c'était très semblable à ce que vous aviez fait... ?

"Ben c'était un travail de police normal. Qu'est-ce que fait un commissaire de police ? Il dirige un service de police, il dirige des inspecteurs, il dirige des gardiens de la paix et puis il fait son service normalement".

Et c'était un gros service alors, à Nancy ?

"Ben c'était un service important, j'avais tout un arrondissement, puis après j'avais la Sûreté pour toute la... le commissariat central de Nancy. Jusqu'au moment de ma retraite où j'ai été atteint par la limite d'âge et c'est à ce moment-là..."

"Non, mais on était à Épinal avant", précise Mme Lorentz.

Et Épinal alors ?

"Épinal, Belfort. J'ai été muté à Épinal comme chef de circonscription, comme commissaire principal. Ensuite d'Épinal j'ai été nommé à Belfort comme commissaire divisionnaire, directeur départemental du territoire de Belfort avec Chevènement comme ministre de l'Intérieur et lorsque j'ai eu terminé ma carrière de police, j'ai été nommé Président de tribunal (...)".

51'15 : donc vous avez eu une carrière de policier de trente ans, 1942-1973, avec l'interruption de...

"1942... l'interruption de déportation, oui".

L'interruption de la déportation. Qu'est-ce que vous diriez si je vous demandais si au cours de cette période vous avez senti le métier changer ?

"Entre 1940 et 1973".

Au cours de ces... au cours de ces trente ans de police ?

"Pffllll... Ça changeait pas, on faisait notre métier de policier on arrêtait les voleurs, on faisait les contraventions pour le stationnement (...)".

"Le gros... le gros travail, le gros souci qu'on avait, c'est quand on était en zone occupée, alors là c'était déjà plus délicat, mais après quand on faisait un métier de police avec la république française, c'était tout simple,

c'était tout bête, là où on avait des gros ennuis comme policiers, c'est quand on était dominés par le... régime hitlérien alors on pouvait pas faire c'qu'on voulait, surtout quand on recevait des ordres contradictoires et on voulait sauver la... on voulait sauver c'qu'on pouvait. Autrement le travail de police c'était un travail normal, j'peux vous raconter c'que... la police, ben on faisait la police quoi. D'ailleurs je milite toujours aux syndicats de commissaires et hauts fonctionnaires de la police, je vais à toutes les réunions du syndicat des commissaires de police, avec le directeur Salanova qui est notre... notre patron au syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police. Voilà d'ailleurs la Tribune (des commissaires)...".

Après sa retraite de la police, il entre dans la magistrature où il exerce encore pendant 7 ans, avant de se retirer de la vie professionnelle et de militer pour la mémoire de la déportation ; il est membre de la FNDIR et vient parler aux enfants des écoles.

54'51 : Son meilleur souvenir de policier revient aussi au récit "héroïque" :

"Ab... j'en ai beaucoup des souvenirs, des meilleurs souvenirs... Mon meilleur souvenir c'est d'avoir, c'est d'avoir jamais trahi mon pays, d'avoir toujours fait mon travail avec beaucoup de dévotion, comme m'avait... comme m'avait conseillé le général Duchesne qui était un de mes cousins qui a sa rue à Toul et quand je suis rentré dans la police il m'a dit : "Pierre, fais attention, c'est un métier difficile, ne te laisses jamais acheter fais ce que tu dois, mais ne te laisses jamais acheter. Je me suis jamais... ce qui m'a sauvé c'est que je me suis jamais laissé acheter, j'ai toujours fait mon métier le plus, de la façon la plus... avec le plus de probité possible... vous comprenez. Comme ça j'avais jamais eu d'ennuis".

"Ben si, t'en a eus !", précise Mme Lorentz.

"J'étais pas lié... (vers sa femme) : comment ?".

"Tu en as eus... Les Allemands trouvaient que c'était pas bien ils sont venus te chercher", lui répond sa femme.

55'49 : Sa femme comprend mieux que lui la question sur l'influence de son éducation sur ses choix de vie :

Qu'est-ce qui dans votre éducation vous a donné... cette... ben cette force ?

"Ben je vous ai dit, je vous ai dit que j'étais avocat. Comme j'étais prisonnier de guerre évadé, réfugié à Toulouse, je pouvais rentrer en zone interdite en 1942, je me serais fait cravater tout de suite par les Allemands et j'aurais été renvoyé dans un camp de prisonniers ou de déportation ; c'est pour ça que j'ai fait ma carrière à Toulouse...".

"Non mais attends, madame t'a dit : dans ton éducation...", reprécise Mme Lorentz.

Dans votre éducation qu'est-ce qui...

"Mon père était avocat, j'étais avocat, j'ai toujours été".

"Non, mais c'était un homme intègre ; y a eu ton oncle de Bar-le-Duc, qui était quelqu'un de formidable aussi, qui vous a forcé à travailler... C'étaient des gens... intègres...", précise Mme Lorentz.

Et puis le général Duchesne, c'était qui pour vous ?

"Le général Duchesne c'était le mari de la cousine g... ma grand-mère maternelle était parente avec Élise Bastien qui a épousé le général Duchesne lequel général Duchesne a sa rue à Toul, et c'est quand je me suis évadé que j'avais fait mes 300 kms à pied que j'avais retrouvé le général Duchesne qui m'a dit "ton père est à Toulouse" et c'est comme ça que je suis arrivé à Toulouse, que je me suis marié à Toulouse et je suis resté, sans ça j'aurais continué le combat en allant en Afrique du Nord rejoindre de Lattre ou Leclerc".

"Oui, non, mais c'est pas ton éducation ça !", lui rétorque sa femme.

"Mais mon éducation je dis à madame que j'ai été avocat, j'étais fils d'avocat".

"Comme enfant".

Comme enfant, qu'est-ce qui dans votre éducation vous a préparé, qu'est-ce que vous diriez qui vous a préparé, dans votre éducation, à être capable de tenir la position que vous avez tenue ?

"Au départ... au départ, j'avais pas du tout l'intention d'être avocat".

"Non ! Étant enfant, quelles sont les circonstances qui ont fait, étant enfant, que tu aies cette intégrité ? C'est ce que vous voulez dire, n'est-ce pas ?" (question de sa femme).

Oui absolument.

"J'étais né à Briey, dans une famille d'avocats donc tout normalement je suis devenu avocat".

"Non, pas ça ! Euh... moi ce que je dirais, si je peux...", demande Mme Lorentz.

Oui, bien sûr, oui, oui.

"Mon beau-père était maire de Briey, il était avocat, il se devait donc d'être quelqu'un de... de... d'intègre, d'honnête, et je pense qu'il a transmis ça à ses fils. Il a perdu sa mère, il avait 4 ans ou 5 ans, elle est morte de la grippe espagnole", précise Mme Lorentz.

"Influenza".

Ah oui, vous êtes né en 1914 et elle est morte en 1918.

"Elle est morte en 1919 ; en même temps, ou un an avant, un petit frère est mort aussi, voyez ils ont eu beaucoup de... de problèmes", précise sa femme.

"(me montre une photo) Voilà ma mère. J'ai pas connu ma mère. De souvenir de ma mère je vois son cercueil sortir de la maison à Briey. Le seul souvenir de ma mère que j'ai. Alors après ça, vous pensez, je pouvais pas aimer les Allemands hein".

"Et mon beau-père était un homme honnête et intègre qui n'a pas été très sévère avec eux, mais par contre il y avait le mari de sa sœur qui était pharmacien à Bar-le-Duc qui n'avait pas d'enfants. Ce monsieur, moi j'estime a été...", répond sa femme.

"Oui, Fageot, le pharmacien à Bar-le-Duc. C'est lui qui nous a entretenus pendant 8 ans de pensionnat à Bar-le-Duc, quand j'ai fait mes... mes classes pour le baccalauréat, jusqu'à la terminale, jusqu'à maths éléms, puisque je voulais être officier d'artillerie".

"Il avait 7 neveux, il a payé toutes les études secondaires de ses 7 neveux, quatre de son côté, trois du côté de sa femme, ça prouve une intégrité, vous comprenez tout ce... Donc c'est ça le... l'influence de son... de son éducation", précise Mme Lorentz.

69'49 : Finalement, malgré tout, quelques minces éléments sur le métier :

"Je prenais des précautions. Un jour, j'allais arrêter un Russe blanc sur ordre des autorités, et bien j'ai été l'arrêter à l'hôtel, à 6 heures du matin, je me suis pas... j'ai pas attendu qu'il m'ouvre la porte et qu'il vienne m'ouvrir la porte, j'ai foncé sur son lit et... pour qu'il me descende pas avant de l'arrêter. Il avait un pistolet armé sous son oreiller".

C'était quand ça ?

"Je lui aurais pas foncé dessus lui mettre le menton sur la poitrine ben il me descendait. Ou bien une autre fois, j'avais un gars à arrêter quand j'étais chef de la sûreté à Nancy, il avait des carreaux cassés, il m'aurait aussi bien envoyé le carreau à la figure et puis j'étais défiguré... mais j'ai jamais pris de risque inutile dans ma vie, j'ai toujours considéré ce qu'il fallait que je fasse pour sauver ma peau et faire mon métier le mieux possible, vous comprenez ?".

L'histoire du Russe blanc, c'était à quel moment ça ?

"Oh c'était en 1945, quand j'étais chef de la Sûreté à Nancy ; quand je suis rentré à Nancy de la déportation, j'ai été muté à Nancy comme chef de la Sûreté, j'avais un ordre de mon directeur départemental de faire une arrestation à l'hôtel Central, c'est comme ça qu'avec un inspecteur je me suis pointé à 6 heures du matin, j'ai demandé au portier de m'ouvrir la porte et puis, j'ai foncé sur le lit, je lui ai mis le menton sur la poitrine... (rire) j'ai pas at... j'ai pas attendu qu'il me descende. C'est comme le commissaire qui m'a succédé à Épinal qui devait arrêter un gars qui était dans une cave, ben il se pointe devant la cave, ben le gars l'a descendu... moi, avant de me pointer devant la cave je lui aurais balancé des grenades lacrymogènes pour l'annihiler et puis je serais... C'est comme quand on a arrêté les... les gars qui alimentaient les rebelles algériens qu'on avait (incomp.) à Belfort, qu'est-ce qu'on a fait comme travail de nuit pour arrêter les gens qui envoyaient des subsides aux gars qui descendaient les soldats français en Algérie. J'ai fait tous les métiers dans la police hein...".

- ANDRÉ MAHÉ -

Formation et carrière :

Né le 6 septembre 1938-décédé le 3 mars 2003.

École primaire jusqu'au certificat d'études ; École des mousques ; sans doute école primaire supérieure ; marin dans la marine marchande ; Service militaire en Algérie (1959-1961) ; laborantin ; concours de gardien de la paix (1963).

Gardien de la paix principalement dans le XIII^e, puis XII^e arrondissement (1964-1988), notamment responsable de car "police-secours", unité qu'il a contribué à créer. Chargé de coopération policière avec les pays de l'est (1989-1994) ; retraité en 1994.

Ordonné diacre en 1976, président de "Police & humanisme" dont il est membre depuis 1976.

Titres et médailles :

Croix de la valeur militaire en Algérie.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR E. BLANCHARD LE 4 DÉCEMBRE 2002 AU DOMICILE D'A. MAHÉ

Contexte de l'entretien

Entretien d'environ 4 heures, réalisé au domicile d'A. MAHÉ en sa seule présence, après un premier contact téléphonique. Quelques semaines auparavant A. Mahé, très malade depuis quelques années, avait contacté J.M. Berlière pour lui faire part de sa volonté de témoigner rapidement de ses années de policier.

Très cordial et avide de parler, A. MAHÉ était manifestement désireux de faire part d'une certaine éthique du travail policier et de la possibilité de vivre ce métier en adéquation avec ses convictions religieuses et ses fonctions de diacre.

Le témoin se laisse aller à de nombreuses digressions, tout à sa volonté de balayer l'ensemble de sa carrière, mais ne s'est dérobé à aucune question. À certains moments la tentation de l'autohagiographie semble forte afin de marquer notamment que ses convictions humanistes n'étaient pas partagées par l'ensemble de ses collègues.

A. MAHÉ est décédé avant d'avoir pu relire ce filage.

MD 1 :

Plage 1 (5'45) : Enfance et adolescence :

Naissance dans le Morbihan (septembre 1938) ; père : maréchal-ferrand, mère : fille de marin-pêcheur ; travail dans parcs à huîtres ; certificat d'études ; pêche à Terre-Neuve ; retour à l'école ; été sur des pétroliers ; Afrique Noire sur bateaux.

Plage 2 (25'10) : Armée en Algérie :

Incorporé à Bordeaux le 15 octobre 1958, part rapidement à l'école des fusillers-marins de Sirroco ; récit de l'exécution et de l'exposition du cadavre du "colonel" Amirouche (*chef militaire de la wilaya III – Kabylie*²⁸⁸) ; affecté en demi-brigade des fusillers-marins à Nemours (frontière avec le Maroc) ; ordonnance de l'Amiral de son bataillon ; sur engagement catholique en Algérie.

"On était logé dans un gynécée et je fais la rencontre d'un homme qui s'appelait Ben Ali, un homme pour qui j'ai beaucoup de respect et de pitié pour lui. Il avait en tout 4 enfants, le premier il est parti dans le FLN, donc de l'autre côté, le deuxième il est resté chez les barkis donc avec nous, le troisième, le plus jeune il avait deux ans de moins que moi. Il est resté je sais pas pourquoi, il est venu, "je voudrais être avec toi". Alors moi, je me suis pas opposé, j'ai demandé à l'amiral s'il est d'accord pour que tu viennes. Et ça a été, le gars on était d'abord comme deux frères.

- Et lui il occupait quelle fonction ?

- Lui, il me suivait partout, on était dans un camp et j'imaginais qu'à 18 ans, être enfermé toujours, s'il pouvait sortir l'occasion faisait le larron.

- Il n'avait donc pas de solde de l'armée.

- Non il n'avait rien. Son père avait dû quitter le village et il s'était réfugié avec sa femme, avec Saïd et puis un petit frère (...). Le premier qu'était parti dans le FLN, il a été tué par l'armée française, le deuxième qu'était resté avec nous il a été tué par les gars du FLN (...). Saïd : donc un jour l'amiral me dit, il faut que vous alliez à l'état-major à Oran, donc je vais chercher cette commande à Mers-El-Kebir, mais je connais pas beaucoup et le chauffeur non plus et d'un seul coup je me dis mais Saïd, il connaît. Donc je le mets devant et moi je me mets derrière. D'un seul coup il dit au chauffeur "arrête" et moi je dis "qu'est-ce qu'il y a". "Y, ils sont là. On avait déjà fait à peu près une quarantaine de kms. On était au dessus de Tlemcen : il avait fait à peu près 200 mètres et d'un seul coup j'entends un claquement et je le regarde, et d'un seul coup je le vois qui commence un petit peu à zigzaguer, il se retourne, il vient vers nous et un 2^e claquement. Qu'est-ce que je fais moi ? Je sors de la voiture et je m'en vais devant : quand je suis arrivé, j'ai couru, je l'ai pris, on est tombé tous les deux, puis il est mort sur moi. Ça, ça m'a beaucoup marqué. Voilà toute une famille qui a été décimée. Lorsque l'Algérie donc on a prononcé

²⁸⁸ Cf. sur ce sujet, BRANCHE, 2001, 285-286 ; JAUFFRET, 2000, 265.

l'indépendance bab le père qui était rentré dans le camp des fusillers-marins, il a été égorgé, sa femme pareil, sauf le petit gamin (le quatrième frère) que j'ai retrouvé 30 ans après, je suis allé 30 ans après en Algérie".

Plage 3 (10'52) : De 1961 à l'entrée dans la police :

À nouveau marine ; installation à Paris en septembre 1962 ; emploi de laborantin pistonné par un retraité de la police ; récit d'une intervention d'un policier après accident dans labo où il travaillait (vocation) ; lettre au PP pour passer entretien puis concours ; entrée dans la police le 31 décembre 1963.

Plage 4 (12'20) : École Beaujon et premières années dans la police :

Rappel de la neutralité de la police à laquelle il s'oppose, dès l'école, d'un point de vue religieux ; premier jour comme gardien de la paix stagiaire affecté au 5^e district (XIII^e, V^e, Gentilly) ; remarque sur les règlements de compte entre OAS, FLN et policiers pieds-noirs ; récit premier service circulation (verbalise fils du commandant) ; affectation dans le XIII^e arrondissement ; Passe permis transport collectif et est affecté à Police-Secours (1965).

Plage 5 (5'30) : Police-secours ; explication des horaires, du mécanisme de la relève ; garde des services techniques ; récit de 2 mitraillages.

Plage 6 (10'15) : Meurtres d'Algériens dans le 13^e arrondissement et récit de torture d'un Algérien dans les caves du commissariat :

Emplois réservés ("*Pour entrer dans la police, il faut être grand, fort et con*").

Altercation avec le commissaire.

"Je me suis trouvé face à face, le 5^e jour, dans le poste de police, on allait à la cave et y'avait un croc où on attachait les cordes pour descendre les barriques. Et qu'est ce que je vois pas là. La brigade de nuit avait procédé à des arrestations et y'avait un Maghrébin qui était suspendu au croc. Je regarde le chef de poste et je lui dis "vous savez ce que c'est la légitime défense, pour moi cet homme-là il est en état de légitime défense parce que là il est en train de mourir, parce que moi je ne veux pas appartenir à une équipe de salopards. Vous allez le décrocher ou c'est moi qui le décroche. Je vais prendre une chaise et je décroche le gars. "Bon alors tu vas nous faire la morale" "Moi je regrette si t'es un salopard je peux pas t'empêcher, je te traite de salaud t'as pas ta place avec nous". Et puis alors la rumeur est montée jusqu'en haut, j'ai été appelé par le patron et c'est là qui me dit "Je te félicite". Y'avait des choses qui se passaient comme ça".

Plage 7 (4'10) : Récit d'un jet de grenade par policier dans une vespasienne fréquentée par des homosexuels ; retour sur les meurtres d'Algériens.

Plage 8 (1'35) : Récits d'anciens sur le 17 octobre 1961 :

"Y'a des copains qui disaient c'est dégueulasse, on dit nous, nous mais y'avait pas que nous finalement. Que je sache me disait un ancien, ce jour-là y'avait bien sûr la police qui était en haut mais en bas y'avait des militaires c'est-à-dire des pompiers qui étaient là aussi. Quand les gars, c'est que les Maghrébins bah y court, y couraient devant, y sautaient dans la Seine. Quand il fallait remonter, ils s'agrippaient sur le bord, et avec les bottes on écrasait les mains. C'est pour ça qu'après on a retrouvé bon nombre de cadavres, là-bas, dans la fameuse écluse, comment on s'appelle déjà ce sont les Yvelines... Conflans-Sainte-Honorine. Et le public aussi s'était mis dedans. Vous savez dans les bagarres comme ça tout le monde y va".

Plage 9 (7'40) : Mai 1968 et grèves des années précédentes :

Grève des éboueurs ; contexte politique des mois précédents mai 1968 ; rencontre "fortuite" avec le Préfet Grimaud lors des journées des barricades.

Plage 10 (0'37) : Création de Police et humanisme :

Interruption (arrivée de sa femme) et changement de disque.

Apporte différents souvenirs de la police (veste, cabriolet, sifflet, clé de l'avertisseur...).

MD 2 :

Plage 1 (13'20) : Origines de "Police et humanisme" :

Refus de la torture ; entrée à "P & H" (1964) ; surveillance des prêtres de la mission de France par les RG ; explication de l'origine du nom "Police et humanisme".

Plage 2 (4'00) : Torture, exactions, pendant la guerre d'Algérie :

*"Certains avaient été confrontés très directement à la torture, avaient vus...
- Ça oui on leur avait dit il faut l'utiliser, puisqu'ils savaient que nous en Algérie on l'utilisait. Pour la petite histoire y'avait eu à Nemours une équipe de gars du FLN qui était entrée dans une école et qui avait dit aux gens : "si ils reviennent demain matin vous ne les reverrez plus". Les gens n'avaient pas du tout pris ça au sérieux et le lendemain matin ils étaient tous égorgés, en tas, avec deux instituteurs de chez nous. On avait dit bouclage immédiat. Alors on est allé à Nemours, il y a ce qu'on appelle le Cap Tharsa, c'est une pointe qui s'avance dans la mer, c'est là qu'on avait fait venir un patrouilleur côtier qui s'appelait Le fantassin, je me rappellerai toujours de ça (...) et on a commencé à faire ce qu'on appelle le ratissage et le bouclage. Et c'est là que,*

coups de canon, on a tiré avec le truc de mortier dans la pointe du rocher qui saut, et puis là y'avait un hôpital. Et les prisonniers qu'on a pris, moi j'ai assisté à ça, je le vois encore le gars qui faisait ça, c'était un capitaine qui était au commando Trépel et il lui dit au gars "Est-ce que c'est toi ou est ce que c'est l'autre qui a donné l'ordre de trancher la gorge à tous ces gamins et à ces instits". Et alors il lui a répondu en arabe "moi j'aime pas ça. Tu me réponds en Français ou sinon tu vois ça..." Il prend ça et paf ! Le gars abattu directement. Et puis après on avait appris que la gégène fonctionnait aussi, mais ça fonctionnait aussi après en France.

- Donc vous, vous avez été confronté à la torture et aux exécutions sommaires en Algérie et vous les retrouvez en arrivant en France.

- J'ai, ça n'en finira pas ! Mais c'était plus crapuleux en France, parce que c'était gratuit, c'était fini cette histoire-là, mais on sentait bien qu'il y avait des gars qui étaient avides de régler des comptes. Nous les jeunes, on avait peur, on avait véritablement peur de ces gars-là qu'on avait employés. C'était pas du tout en l'honneur de la police".

Plage 3 (20'15) : Tournant de 1968 :

Règlements de compte entre policiers, sur les barricades, en 1968.

Réunion de P & H à laquelle étaient conviés des étudiants, messe commune ; compte rendu de cette soirée à Grimaud ; lecture de la lettre de Grimaud, en date du 29 mai 1968, à l'ensemble des personnels ; application de ces consignes ; marche à Chartres entre étudiants et policiers catholiques.

Présentation d'un "Pavé souvenir"

Plage 4 (3'32) : Incendie d'un car "police-secours" en 1973 à Denfert-Rochereau par manifestants ; affrontements entre étudiants d'extrême-droite et d'extrême-gauche.

Plage 5 (4'10) : Retour sur Mai 1968 et matériel utilisé :

Anecdote à propos d'une démonstration de bulldozers dans le Bois de Vincennes ; unification SN et PP en 1967 qui avait permis de muter en province les mauvais éléments.

Plage 6 (2'40) : Évolution de la formation et du recrutement.

Plage 7 (2'30) : Ordonné diacre en janvier 1976 :

Question de la compatibilité entre diacanat et fonction policière posée au Pape ; commentaire sur les séances d'entraînement au tir et la notation de ces séances.

Plage 8 (7'46) : Rencontre du Professeur Cabrol, création du Samu, années en tant que policier au SAMU.

Présentation album photos, articles de presse.

Plage 9 (2'13) : Îlotier dans le XIII^e, à partir de 1977-1978.

Plage 10 (5'45) : Après 1968, fin de la prise en service en tenue ; rôle des policiers dans les transports en commun ; anecdotes à propos du STIC et de la volonté de "faire des crânes".

Plage 11 (4'50) : Rôle des syndicats ; Détournements de fonds aux œuvres sociales de la police ; éclatement de la FASP.

Plage 12 (1'00) : Gardien dans le XII^e.

Plage 13 (18'10) : Convoi Police et Humanisme, sous couvert de comité d'aide à la Pologne ; coopération policière avec les pays de l'est après la chute du mur.

Rencontre avec Lech Walesa (1987) ; récit de la chute du mur ; nommé Préfet par Pierre Joxe chargé de mission pour formation police polonaise ; idem dans les pays Baltes, en Hongrie, en Albanie et à Saint-Pétersbourg.

Présentation photos.

Plage 14 (1'10) : Définition du travail policier ("*veilleur*"; "*dernier rempart de la société*").

Plage 15 (1'50) : Atteintes à la dignité humaine ; améliorations grâce à la formation ; retour sur la coopération policière entre France et pays de l'est.

Plage 16 (5'30) : Conclusion :

Sur la division entre police militaire (gendarmerie) et police civile ; nécessaire formation humaniste des policiers ; à propos des décès en service de 2 collègues abattus par Philippe Maurice.

Dernière phrase coupée.

- JEAN-PAUL MAURIAT -

Formation et carrière :

Né le 8 juillet 1921 à Paris ; études de droit et de géographie à Limoges et Toulouse, concours de commissaire de police en 1944 et stage de formation à l'école nationale de police de Saint-Cyr-au-Mont d'Or. Nomination en janvier 1945 à la DST (brigade de Limoges, puis secteur de contre-espionnage de Nantes), en 1950, nommé au service central actif à Paris (responsable d'un groupe opérationnel et chef d'une section de documentation).

Détaché à la direction de Sécurité Extérieure de la Communauté en 1959, comme Directeur par intérim.

À la dissolution de la Communauté, créateur et premier directeur du Service de Coopération Technique International de Police (SCTIP).

Retour à la DST en 1962. Chargé de la formation des fonctionnaires et de la sensibilisation extérieure jusqu'en 1974 où il est promu Contrôleur Général, puis Sous-Directeur.

Détaché au Liban en qualité de Conseiller technique du Directeur Général de la Sûreté libanaise.

Retour en France en 1976. Affecté à la direction du personnel, faisant fonction d'Inspecteur Général des Écoles de Police. Muté comme fonctionnaire de Sécurité de Défense auprès du Préfet.

Retraite en 1982.

Conseiller technique jusqu'en 1986 auprès du Haut fonctionnaire de Défense des P. et T., chargé de la formation des conseillers de défense de la Poste, des Télécoms et de EDF.

Décédé le 21 octobre 2003 à La Graulière.

Titre et médailles :

Officier de la Légion d'Honneur, du Mérite National et des Palmes académiques.

Publication :

Un siècle de contre-espionnage civil français, l'espion et le prophète, ouvrage publié sous les auspices de l'association des amis de Jean-Paul Mauriat, Édition FM-BIO Vanves, 2004.

Contexte de l'entretien

Entretien réalisé le 24 avril 2003 au domicile limousin, à Saint-Yrieix-sous-Aixe, entre 10 et 16 heures par Gaby Castaing. Enregistrement interrompu pendant le repas pris avec J.P. Mauriat et sa femme.

L'entretien avait été précédé de l'échange de lettres sur le Contrôle Général de la Surveillance du Territoire avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale – sujet de la thèse –, J.P. Mauriat ayant connu, de nom du moins, André et Henry Castaing. J.P. Mauriat était heureux de partager ses souvenirs. Il a parlé très librement de toutes les personnes et des événements qu'il a évoqués ; à l'occasion, il lui est arrivé de donner des indications du domaine de la vie privée de personnes nommées. Le récit peut sembler décousu, partiellement chronologique ; les anecdotes et les digressions abondent. Près de soixante personnes ont été citées.

J.P. Mauriat avait déjà été interrogé par l'IHÉSI en 1996.

Plage 1 (0'00-8'07) : Études et formation :

Père cheminot, leader syndicaliste ; préparation de Saint-Cyr-au-Mont d'Or en 1939 ; études à Limoges et Toulouse ; président d'une association d'étudiants ; échappe au STO ; veilleur de nuit à Limoges ; rédacteur de préfecture en février 1944 ; concours de commissaire de police en mai 1944 ; à Saint-Cyr-au-Mont d'Or de juillet 1944 à décembre 1944.

(Il n'y a pas de plage 2)

Plage 3 : Premiers postes : Surveillance du territoire de Limoges et Nantes :

0'00-4'30 : Limoges ; Nommé le 15 janvier 1945 ; Composition de la brigade et travail : chasse aux "gestapistes" et aux "collabos" ; Exemple d'arrestation d'un collaborateur ; Dissolution de la brigade ; nommé d'office à Nantes.

4'30 : Janvier 1947 : à Nantes ; composition de la brigade.

5'30 : Le travail de "manipuler" : définition et exemples, l'un concernant un Américain, l'autre un Yougoslave.

7'10 : Retour aux études.

9'00 : Chef de la manipulation des agents doubles à Nantes. Affaire "Citron" : manipulation d'agents (doubles) récit.

13'00 : Précisions sur le travail quotidien.

14'50 : Anecdote sur les problèmes de ravitaillement à Limoges.

15'45 : Nantes : travail ; décision de Wybot : mutation générale de 1949 ; Surveillance du territoire à Paris.

16'25 : Nommé au groupe 33, au service central actif ; présentation du patron : Mr Brugier.

17'05 : Présentation de la famille actuelle de Monsieur Mauriat.

20'30 : Une section financière à la ST est créée pour prouver les relations financières entre le PCF et l'URSS, par l'intermédiaire de la Banque d'Europe du Nord, suite à un accrochage entre Jules Moch et Jacques Duclos à l'assemblée ; récit de la perquisition à la banque avec anecdotes ; (achat d'or par la banque de France, qui transite par cette banque).

"À Paris, je commence au 33 où je m'occupais de questions soviétiques.

- Ça devait être considérable ?

- Oh oui, on était en pleine guerre froide.

Et puis Wybot décide, parce que le grand ennemi soviétique, c'était la banque de l'Europe du nord et la banque de l'Europe du nord il fallait un jour y perquisitionner, mais pour perquisitionner une banque il vaut mieux connaître, alors il décide de créer une section financière j'en hérite, c'est pour ça que Falligot dit que j'étais le chef de ce... c'était pas une section financière... c'était un groupe qui avait des objectifs financiers, or comme je n'y connaissais rien, j'ai d'abord été apprendre ce qu'était la finance à la banque de Bilbao et des Pays-Bas dont le patron était un ami de ma mère ; ces gens-là sont morts depuis longtemps, et une fois que j'ai eu appris ce qu'était un bilan de banque, je l'ai appris à mes inspecteurs ; alors quand on a perquisitionné, il y a eu deux perquisitions, ce jour là, une perquisition à la PECAO qui était la banque polonaise, qui était faite par Toto Guérin, un ancien de la ST un très ancien qui a 90 ans (...) et donc Toto perquisitionne à la PECAO, et moi j'étais à la banque de l'Europe du Nord ; j'ai fait le plus gros PV de perquisition de toute ma vie parce que, c'était très marrant d'ailleurs, il y a eu un violent accrochage entre le ministre de l'Intérieur et le chef du parti communiste qui était Duclos, alors le ministre, c'était Jules Moch, ils se sont violemment accrochés à la chambre des députés et Jules Moch a reproché au parti communiste d'être financé par l'URSS et Duclos lui a dit "prouvez-le", je me retrouve un après-midi moi chez le ministre avec Wybot, Brugier et mon chef de section qui était Fontaine, qui est mort également comme le père Brugier, et je me retrouve chez le ministre et le ministre me dit "prouvez-le", comme quoi c'est plus facile d'être ministre que d'être commissaire de police mais si je ne le prouvais pas, me dit Wybot, "vous êtes révoqué" ah bon...

- C'était usuel de...

- Oui c'était usuel à l'époque, alors je suis arrivé à la banque de l'Europe du nord qui était rue Pasquier à l'époque, avec mes inspecteurs, j'avais fait un plan de la banque.

- Vous n'étiez qu'avec vos inspecteurs, pas d'autre brigade ?

- Non, quand je suis arrivé, j'ai trouvé, parce qu'on m'avait octroyé le chef de la section financière de la PP, Peres Jean Bas, j'ai trouvé Peres Jean Bas, le procureur de la République qui était le commandant Camado, j'avais une commission rogatoire du tribunal militaire, le juge d'instruction, le commandant (?) et Roger Wybot.

- Vous étiez bien accompagné ?

- Bien encadré, à tel point que j'ai dit à mon OPP, qui était Joseph Dupouille, je lui dis "tu t'enlèves, c'est moi qui fais le PV parce que quitte à être révoqué il vaut mieux que je fasse le PV" alors j'ai fait le PV,

18 pages de PV avec des histoires épouvantables parce qu'il y avait un type de l'ambassade soviétique qui avait un bureau là-bas et qui m'a dit "vous n'avez pas le droit de perquisitionner", je lui dis, "à l'ambassade soviétique, oui je suis d'accord, mais ici j'ai le droit" alors il n'a pas insisté, il s'appelait Zedzef, le directeur de la banque de l'Europe du Nord c'était Hilsoum, Jean Hilsoum, un type extraordinaire qui est mort et...

- Elle vous a pris combien de temps cette perquisition ?

- Une semaine, ça s'appelle... le nom de code, l'affaire "Martis boncop" alors il y a eu des histoires terribles parce qu'on a découvert ce jour-là que, il y avait (...) le ministre de l'Intérieur m'avait dit c'est le bordel dans cette banque, c'était pas le bordel, c'était bien rangé, il y avait PCF, il y avait secours populaire, tous les dossiers, on n'avait qu'à se servir, je me souviens qu'on avait sur une table, oh j'ai eu des histoires terribles, car il y avait des coffres-forts, alors pour le ministre, il y avait l'or dans les coffres-forts, quand on a voulu ouvrir les coffres-forts, la Banque de France s'en est mêlée, c'était l'or de la Banque de France, car à l'époque la Banque de France achetait aux Russes de l'or, mais c'était un secret d'État alors il ne fallait pas le savoir j'ai fait venir Joliot Curie, Aubrac, tout le monde, j'avais mis des tables devant le coffre, quand on a ouvert le coffre, BRRRR, et l'or qui descendait (...) alors les lingots d'or étaient arrivés avec la faucille et le marteau et sortaient de là avec le coq, c'était secret d'État.

- Transformés sur place ?

- Non pas transformés sur place mais enfin pas loin, c'était un secret d'État, on avait mis une table, on avait mis une couverture sur la table et sous la couverture, sous la table il y avait un autre commissaire avec moi qui s'appelait Xoual, qui était à la documentation Guy Xoual et moi et une photocopieuse, on était torse nu, tellement on avait chaud et on photocopiait les documents, à ce moment-là quelqu'un ouvre la couverture, c'était Hilsoum qui dit, vous admettez messieurs les commissaires que je ne signe pas cette part du PV, d'accord, il a signé tout le PV sauf ce morceau-là".

27'22 : Jean-Paul Mauriat et la guerre d'Algérie.

28'00 : Mutation ; de 1957 à 1959 : en documentation ; évocation de policiers.

30'00 : En 1959, création de "Police et humanisme" ; présentation des fondateurs.

31'14 : Sécurité extérieure de la Communauté : Détachement, fin 1959, comme responsable du contre-espionnage.

31'40 : Composition du service.

33'00 : 3 mois sans traitement – par oubli – ; en grève ; ennuis avec hiérarchie ; règlement de l'incident.

35'00 : Circonstances et récit de la mort d'un préfet ; anecdotes.

39'00 : Directeur par intérim de la sécurité extérieure de la Communauté ; création du SCTIP, 1^{er} directeur du SCTIP ; mission à Nouakchott.

39'50 : Au retour, perte du poste ; ennuis administratifs.

41'41 : Retour à la ST : Création de l'école, chargé des stages.

42'00 : Évocation de personnalités de la ST.

43'00 : Anecdotes sur la brigade de Nantes ; les stages pour "apprendre le métier".

46'00 : Récit du départ de Wybot en 1959.

47'40 : Évocation de l'utilisation de la torture, dans l'immédiat après-guerre (à Limoges) et en Algérie en particulier ; "ça torturait pas mal" ; évocation d'Oradour-sur-Glane.

50'25 : Direction de l'école à Paris, puis Gif-sur-Yvette.

51'00 : À la demande de J. Chirac, quitte la ST.

51'16 : Au Liban : Chargé de faire l'école de police créée par S. Fontaine ; contexte de guerre.

53'00 : Chargé de créer un service de contre-espionnage.

55'00 : Contexte d'invasion du Liban par les Syriens : récits de fusillades et "de grands souvenirs". Évocation de l'assassinat de policiers de la DST par Carlos.

59'00 : La prise en otage et la libération grâce à des journalistes français.

54'00 : *"Il ne faut pas être de gauche dans l'administration, il ne faut pas être catho, il ne faut pas être de gauche, si vous êtes catho et de gauche, c'est la fin des bois.*

- Même dans les années 1930 ?

- *Dans les années 1930, il y avait énormément de francs-maçons, alors catho, ça a toujours été mal vu.*

Mais alors moi je me suis payé une réputation de progressiste, carabinée ; Faligot le dit..."

Agent de sécurité du ministère de l'Intérieur, multiples conférences, le service informatique, remarques sur l'utilisation des compétences à la DST et recrutement.

63'00 : Le retour mouvementé à Paris.

65'00 : Difficultés avec le directeur général de la Police Nationale ; refus d'un poste au SCTIP.

66'10 : À la direction du personnel chargé de l'inspection des écoles, faisant fonction d'inspecteur général ; évocation de supérieurs hiérarchiques ; chargé de l'inspection du corps des enquêteurs de police et éviction.

68'30 : Nommé agent de sécurité du ministère de l'Intérieur ; définition des tâches – les conférences –, le travail de sensibilisation dans les différentes écoles, les différents corps de police, à l'armée ; Évocation de diverses personnalités.

75'00 : Conférences aux états-majors : divers récits et anecdotes.

Plage 4 :

0'00 : Conférences à Polytechnique dans un climat d'hostilité, dans les écoles militaires, à Baden-Baden en mai 1968, à la Sûreté Générale de Défense Nationale (forces aériennes stratégiques) : récit et description.

4'30 : Récit de l'"affaire" d'un préfet de Mulhouse, arrêté par la ST, agent anglais et soviétique ; point de vue sur la franc-maçonnerie.

8'35 : Retour aux conférences. Récits et anecdotes

13'00 : Récit d'une "opération de pénétration d'objectifs sensibles".

14'40 : Formation commune du SDECE et DST. Création du service informatique.

19'00 : Remarques sur le personnel de la DST ; exemples de membres de la DST dont les compétences ne sont pas utilisées, recrutement des membres de la DST – concurrence de la sécurité publique –, l'habilitation au secret-défense.

31'35 : Exemples d'agents – tchèques – arrêtés par la DST, devenus policiers ou officiers français.

- Les policiers avaient vraiment envie de travailler à la ST ?

- *"À l'époque oui, à l'époque, c'est un peu compliqué, ça, il y avait un amphi garnison, je choisisais les gens de la DST parmi les 10 premiers, toujours, ce qui fait qu'on avait eu les majors de promotion, moi c'était un vieux réflexe et puis Toto était de mon avis, Toto Guérin était de mon avis, c'était un major de promo, lui, de la promo de 1943, moi j'étais de la promo de 1945, donc on avait des réflexes alors on choisisait dans les 10 premiers mais après on a eu la Sécurité publique qui nous a emmerdés, parce que la Sécurité Publique donnait des vacations et alors les types choisisaient leur poste en fonction de l'argent, alors ils choisisaient Lourdes, Lisieux, Grenoble, des endroits où il y avait des grands hôpitaux, ou alors des pèlerinages... Il y avait beaucoup de morts, alors c'était intéressant, ils touchaient des vacations, ou alors des expulsions, alors on a eu des problèmes, sinon au démarrage tout le monde était volontaire, mais pour limiter le nombre de volontaires, on avait droit à 2-3 postes, pas davantage, les gens devaient être habilités au secret défense, alors ça nécessitait une enquête très poussée et là on sacquait beaucoup".*

MD 2 :

Plage 1 : Récits d'arrestations d'après-guerre concernant des agents de la gestapo ; organisation de la DST et travail des enquêteurs ; police et humanisme ; archives de la DST :

0'00 : Conférences, stages : sensibilisation des différentes administrations par la DST.

3'20 : La ST dans l'immédiat après-guerre : BST de Toulouse.

4'40 : BST de Limoges, de Bordeaux.

6'25 : 1^{ère} arrestation début 1945 ; évocation de policiers ; autres récits d'arrestation d'après guerre.

13'00 : Récit d'arrestation d'après-guerre concernant un curé, ce qui vaut une demande de révocation.

16'00 : À la direction des antennes extérieures : DOM-TOM...

18'00 : Évocation du réseau Gladio et ses suites : affaire étouffée.

19'40 : Organisation de la DST.

21'30 : Relations avec les gendarmes.

24'20 : Relations avec les autres services de police.

26'48 : Exemple de coopération, relations avec services des pays de l'OTAN, Israël.

31'00 : Interrogatoire d'agents de la gestapo après la guerre : Meyer (récit de l'arrestation de Michelet ; erreur judiciaire concernant Bauer évitée de justesse) ; suites.

36'00 : Lombardin, agent de la gestapo de Limoges, confronté avec une de ses victimes, CG ; parcours professionnel de CG, notamment pendant guerre d'Algérie.

43'00 : Le déroulement des interrogatoires. Les doutes.

- Quand vous interrogez, est-ce que vous aviez une méthode pour interroger ? Ou ça dépendait totalement de l'individu ?

- *"Ça dépend totalement de l'individu que vous interrogez, en fait, le problème de l'interrogatoire c'est de demander, de poser toujours les mêmes questions de façon à ce que les réponses ne soient pas toujours les mêmes ; comme disent les Arabes "laissez le menteur oublier son mensonge et interrogez-le de nouveau"*.

46'15 : Les suites données au travail de la DST.

51'40 : Police et Humanisme : origines, messe annuelle du souvenir en janvier.

60'00 : L'avancement dans la DST ; la place des femmes.

64'20 : La carrière de Jean-Paul Mauriat après 1981.

66'10 : Aux PTT : création des correspondants de défense ; les transformations en 1986.

71'30 : Point de vue sur le travail à la DST : fierté ; la nécessité du contre-espionnage.

73'00 : Les archives de la DST : recueil, tri et classement, par les "anciens" ; AADST.

75'00 : "Parcours" des archives pendant la guerre ; récits concernant des brigades pendant la guerre ; évocation de M.M. Fourcade ; action "Donar".

82'00 : Évocation de la carrière d'anciens de la ST, après la guerre.

85'30 : Wybot ; ses méthodes de travail, son entourage et les événements de mai 1958.

"Il se pare un peu des plumes du paon ; j'ai l'impression que son éviction vient de ça : il a un peu trop dit que c'est grâce à lui que de Gaulle avait repris le pouvoir. C'était pas absolument vrai..."

88'43 : Interruption ; manque un $\frac{1}{4}$ d'heure environ ; retour sur certains points évoqués ; un problème d'enregistrement non expliqué.

- JEAN PERETTI -

Formation et carrière :

16 mars 1967 : Recruté en qualité de commissaire contractuel à la direction de la PJ de la PP ; Novembre 1967 : réussite au concours de commissaire ; 22 décembre 1967 : nommé élève commissaire de police à la PP à compter du 31 décembre 1967 ; 1^{er} janvier 1969 : Commissaire stagiaire ; 1^{er} janvier 1970 : Titularisé commissaire ; Mars 1967-mai 1971 : passe dans une dizaine de commissariats de quartiers dans la région parisienne dont : le Commissariat de Clignancourt (XVIII^e), le Commissariat de la Porte-Saint-Denis (X^e), le Commissariat de Saint-Merry (I^{er}), le Commissariat de la Plaine Montceau (XVII^e), le Commissariat de l'Hôpital Saint-Louis (10^e), le Commissariat du Père-Lachaise (XX^e), le Commissariat Bonne-Nouvelle (II^e) et le Commissariat de la Chaussée d'Antun (IX^e) ; 4 mai 1971 : Affectation à la circonscription PJ et Administrative d'Aubervilliers (93) ; 1^{er} octobre 1971 : Chef du service des RG du Raincy (93) ; 21 décembre 1976 : Commissaire principal de la Police Nationale ; 1^{er} janvier 1987 : Détachement auprès du ministère de la Défense en qualité de chef du Bureau de Liaison de la DPSD ; 1^{er} janvier 1989 : Commissaire divisionnaire ; 4 septembre 1989 : Chef de la section logistique à la DCRG ; 12 septembre 1996 : Promotion à l'échelon fonctionnel de commissaire divisionnaire ; 28 septembre 1997 : Départ en retraite.

Contexte de l'entretien

3 entretiens²⁸⁹ répartis sur 3 disques :

- n° 1 : 18 novembre 2004 (matin),
- n° 2 : 18 novembre 2004 (après-midi),
- n° 3 : 14 mars 2005.

Deux indications de temps (minutage) sont reportées près de chaque plage :

- le temps écoulé depuis le début du MD au moment où commence la plage,
- la durée de la plage.

ENTRETIEN N° 1

Plage 1 (0'00-11'20) : Origines et cursus scolaire :

Né le 26 septembre 1939 (Paris XV^e).

²⁸⁹ Entretiens réalisés au domicile de J. PERETTI en sa seule présence. Son épouse et son fils sont passés à plusieurs reprises sans prendre part à l'entretien.

École communale du IX^e arrondissement, lycée Condorcet (Bac), Faculté de droit (licence de droit privé en 1963).

Service militaire (4 novembre 1963) pendant 16 mois.

Préparation du concours de commissaire de police en 1965.

Extraction modeste : deux grands-mères, concierges ; grand-père paternel, maçon d'origine italienne ; grand-père maternel : cheminot ; père, travaille pour EDF ; mère, employée de banque.

Fils unique. Un de ses oncles était motard à la Préfecture de police.

"Depuis l'âge de 15 ou 16 ans, (...) j'étais tenté par la police. (...) Il y avait les origines familiales qui me poussaient à avoir un emploi stable. (...) Et puis ça représentait pour moi des gens qui protègent les autres, avec une certaine mission. (...) Le bien public, c'était des notions qui ne m'étaient pas étrangères. (...) Un certain idéal".

Il vise très rapidement, dès qu'il entre à la fac de droit, le grade de commissaire de police, notamment pour le côté meneur d'hommes et avoir des responsabilités.

Plage 2 (11'20-9'50) : Le concours de commissaire de police :

Concours de la sûreté nationale : plusieurs centaines de candidats.

Il tente le concours de la Sûreté à son retour de l'armée : échec.

Concours de la préfecture de police : une centaine de candidats et il n'y avait qu'une petite dizaine de places.

Il tente ensuite celui de la Préfecture car il y a possibilité de rentrer sous contrat.

Des écrits (droit pénal, culture générale, ...) et un oral (cette épreuve à été difficile pour lui car il a fallu vaincre sa timidité devant des magistrats, des directeurs de la préfecture de police.)

Il sort 2^e du concours. Il était bien préparé.

7'20 : il vise la police judiciaire. Même s'il sait que le passage en commissariat est obligatoire.

"On était affecté dans un commissariat mais comme adjoint à un commissaire titulaire. (...) C'était la grande différence avec la sûreté nationale. C'est qu'à la préfecture de police on était commissaire adjoint et il y avait un autre concours (...) pour être titularisé en temps que commissaire. Parce que commissaire adjoint, on appelait ça le chien du commissaire".

Entre le 16 mars 1967 comme commissaire contractuel.

Plage 3 (21'10-3'04) : Élève commissaire :

Elève commissaire à partir de 1968.

Cours à l'ancien hôpital Beaujon. Cours plus pratiques : sur la procédure, sur les différents types d'enquêtes, sur les modes de recherches de la preuve (police technique et scientifique).

Beaucoup de sport.

Passage relativement cours : 6 mois.

Épreuve de sortie : sport, manœuvres...

"On se retrouvait au départ déjà en commissariat donc en fait on avait pas vocation tout de suite à animer des agents de ce qu'on appelle la sécurité publique classique c'est-à-dire dans un commissariat avec des gardiens de la paix. On n'avait pas en fait de gardiens de la paix sous nos ordres".

Plage 4 (24'14-10'28) : Premiers pas :

Après le passage à l'hôpital Beaujon, tous les élèves commissaires sont versés à la préfecture de police et se retrouvent tous en passage obligé à la PJ. Donc ils dépendent de la Direction de la Police Judiciaire de Paris.

"C'était la voie normale. C'était une bonne école en fait. Moi c'est ce qui m'intéressait donc c'était formidable".

1^{er} commissariat à la Plaine Monceau²⁹⁰.

Un commissaire titulaire + un commissaire adjoint + lui (stagiaire).

Difficulté à trouver le rythme, à prendre ses marques. Envie de partir dès la première semaine.

Il y a un certain nombre d'actes de police pour lesquels il n'était pas habilité car il n'avait pas encore la qualité d'OPJ.

Commissaire stagiaire : 1^{er} janvier 1969.

Commissaire titulaire : 1^{er} janvier 1970.

Retour à la rencontre avec sa femme / années 1967-1968 (6'00).

Son futur beau-père : Désiré Dondeyne est Chef de la musique des gardiens de la paix.

Plage 5 (34'42-11'23) : Expériences en commissariat :

Janvier 1969 à janvier 1970 : commissaire stagiaire (même si les stages démarrent effectivement dès le mois de septembre 1968).

²⁹⁰ M. Peretti précise à ce moment que cette expérience en commissariat remonte à sa période contractuelle mais elle correspond bien à sa période stagiaire. Il le précisera lui-même plus loin dans l'entretien.

"En quoi consistait notre mission en quelque sorte ? Notre mission dans un 1^{er} temps, c'était de remplacer les commissaires adjoints qui étaient soit malades soit en congé, donc on était appelé à faire des remplacements dans Paris, dans quelques commissariats de banlieue puisque Paris gérait aussi une compétence sur la banlieue et donc évidemment ça nous amenait à nous déplacer très régulièrement. (...) Ce qu'il y avait d'intéressant c'est que à l'époque (...) j'ai connu quand même, pas très longtemps parce que après ça a changé, un seul jour de repos qui était officiellement le dimanche".

Il a travaillé presque un mois sans un jour de repos car il enchaînait les commissariats qui étaient de permanence le dimanche.

Par la suite (vers 1970) : deux jours de congé mais pas forcément consécutifs.

Les horaires : heures d'ouverture du commissariat.

"Il y avait deux types de commissariats. Il y avait le commissariat (...) dit de police judiciaire et de police administrative²⁹¹ (...). Et le commissariat de circonscription qui eux faisaient essentiellement le maintien de l'ordre et qui géraient les gardiens de la paix. (...) Donc je n'avais pas à gérer les gardiens de la paix, je ne les notais pas, ce n'était pas mon job".

Détails sur son travail au quotidien : réceptions de plaintes, cambriolage, agression, enquêtes décès.

"Ce qui était le plus empoisonnant finalement c'était ces histoires de bagarres (...) parce que c'était assez pénible d'entendre les gens avec leurs différentes versions pour des histoires de bagarres dues à la boisson souvent. (...)

Chaque quartier sur Paris avait un peu ses caractéristiques. (...) C'était la porcelaine dans le 10^e, de la verrerie, des commerçants de ce type, dans d'autres c'était le tissu. Paris avait, à cette époque-là, une population assez bien séparée. Et quand on changeait de quartier c'était dès fois intéressant parce qu'on apprenait à vivre avec des personnes et on apprenait aussi à connaître un peu la vie de ces personnes (...) de part leur métier".

La Plaine Monceau : prolongation du XVI^e : professions libérales. Quartier agréable.

ENTRETIEN N°2

Plage 1 (0'00-0'42) : Précisions :

Précisions de Serge Defois à propos de la teneur de la suite de l'entretien.

²⁹¹ C'est le type de commissariat dans lesquels travaille M. Peretti.

Plage 2 (0'42-5'50) : Récapitulatif des expériences en commissariat avant de rejoindre les RG :

- Commissariat de la Plaine Monceau.
- Commissariat de Clignancourt (XVIII^e) : gros commissariat. Ses collègues lui permettent de bien préparer son concours et le déchargent de nombreuses tâches.
- Commissariat de la Porte Saint-Denis (X^e) : endroit où il rencontre son épouse.
- Commissariat de la rue Saint-Méry (I^{er}) : "spécialisé" dans la prostitution. Mais le gros du travail consistait dans l'intervention au sein des grands magasins : vols à l'étalage et aussi escroqueries (chèques sans provision principalement).
- Commissariat de l'Hôpital Saint-Louis (X^e) : à proximité de l'hôpital ce qui entraîne de nombreuses interventions au niveau de l'hôpital, principalement des constats de décès.
- Commissariat du Père Lachaise (XX^e) : enquête sur une violation de sépulture (celle d'une jeune noble espagnole dont les profanateurs avaient volé les bagues).
- Autres commissariats dans le XV^e, dans le II^e, dans le VIII^e : il y fait de brefs de passages.
- PJ d'Aubervilliers (mai 1971).

Plage 3 (6'32-3'45) : L'entrée aux RG :

"Ce n'était pas délibéré ce changement d'orientation. J'aurai préféré rester dans la filière police judiciaire".

Un de ses anciens camarades rencontré au moment du concours avait commencé sa carrière dans les RG (2^e section : renseignements sur les mouvements de droite) parle de J. Peretti après de son chef de service, M. Lejeune.

Au moment de la création des départements et donc celle des services départementaux implantés dans les départements, de la Seine-Saint-Denis notamment, M. Lejeune, cite le nom de Jean Peretti au niveau de la Préfecture de Police.

"Je me suis ainsi retrouvé convoqué par un Préfet (...ou plutôt un) adjoint au Préfet de Police. Il m'a posé un certain nombre de questions puis il m'a dit "vous allez certainement pouvoir faire l'affaire" (...). J'étais un petit peu désarçonné puisqu'il me proposait un poste de chef de service dans ce nouveau département de la Seine-Saint-Denis ; chef de service des Renseignements Généraux de l'arrondissement du Raincy. Bon, j'étais flatté et puis en même temps un petit peu gêné puisque j'aurai aimé poursuivre ma carrière dans la Police judiciaire. J'ai demandé si le choix m'en était laissé de pouvoir décliner cette offre".

Il comprend rapidement que la réponse est non.

Mutation de la PJ d'Aubervilliers aux Renseignements Généraux de l'arrondissement du Raincy.

Une affaire rondement menée qui l'a un peu gêné au départ mais qu'il ne regrette en aucun cas aujourd'hui.

Plage 4 (10'17-4'45) : L'organisation des RG dans l'arrondissement du Raincy :

La structure :

Dans le département de la Seine-Saint-Denis : le siège de la direction départementale se situe à Bobigny. Se distinguent alors trois arrondissements.

- celui de Bobigny,
- celui de Saint-Denis,
- celui de Raincy.

= Sur 1,2 million d'habitants que compte le département, chaque arrondissement recense à peu près 400 000 habitants.

Les conditions d'implantation :

Comme le département se crée et que les structures ne sont pas tout à fait en place, tous les RG du département se trouvent hébergés au niveau de l'inspection académique de Bobigny.

La cohabitation est correcte sauf que l'espace qui leur est attribué est réduit.

Cette situation se prolonge durant 2 mois.

Le matériel :

Le département est grand et la voiture est quasi nécessaire pour pouvoir bouger efficacement.

Il n'y a que deux véhicules pour l'ensemble. Et quand chaque groupe rejoint effectivement ses locaux propres dans son arrondissement respectif, les RG du Raincy et Saint Denis n'ont pas de voiture. Cela n'est arrivé que très progressivement.

Cela n'a pas été très facile au niveau des moyens. Et puis l'implantation pour au moins la moitié des fonctionnaires dans le département et même dans un service de RG est une découverte²⁹².

Distorsion entre un Sous-Préfet "à l'ancienne", avec une excellente connaissance du département ainsi que des partis politiques, et Jean Peretti qui arrive pour renseigner avec une connaissance du milieu quasiment nulle et des moyens extrêmement limités.

²⁹² Certains avaient été aux RG à Paris.

Plage 5 (15'02-5'00) : La mission des RG du Raincy :

Intervention dans les domaines :

- Politique : suivi de la vie des partis politiques, des personnels politiques. Savoir comment ils évoluaient, savoir s'il y avait des personnes susceptibles de percer au sein des partis et de devenir par la suite des meneurs d'hommes.

- Social : suivi de l'ambiance sociale, des conflits éventuels (comme celui de Citroën).

- Économique : contacts avec les chefs d'entreprises mais les RG sont beaucoup moins armés sur ce plan.

"Cela supposait un certain nombre de contacts aussi bien avec les chefs d'entreprise, les différents organismes sociaux, les maires, leur entourage, les conseillers municipaux, et puis également les responsables des différents partis politiques. Ça faisait un panel assez important".

Quel personnel pour gérer cela ?

Au total, pour le département, entre 40 et 50 personnes.

Raincy : environ 10.

Saint Denis : environ 10.

Bobigny : environ 20.

Jean Peretti en prenant sa fonction ne connaît aucun de ses proches collaborateurs.

Ils venaient de différents horizons.

Certains étaient passés déjà aux RG mais n'avaient pas eu affaire avec le terrain. Pour la plupart ils étaient d'anciens "réunionistes"²⁹³.

Plage 6 (20'02-5'52) : L'adaptation :

L'adaptation a été longue et difficile.

Il peine à trouver sa place, tant vis-à-vis du Sous-Préfet (avec sa connaissance parfaite du département) que vis-à-vis de ses collaborateurs. Les secrétaires de la sous-préfecture eux-mêmes, voyant arriver de nouveaux partenaires avec lesquels il allait falloir collaborer, ne lui facilitaient pas trop la tâche.

= l'équipe a mis une bonne année avant de fonctionner correctement.

Il a fallu connaître les différents réseaux relationnels (notamment les journaux et les correspondants locaux).

²⁹³ Ils participent aux réunions politiques, en font un condensé, le déposent à la préfecture de police, un service se charge de dactylographier leur compte rendu, le transmet au directeur régional des RG qui lui-même, si besoin est, avertit le Préfet.

Plage 7 (25'54-6'56) : La mise en action de l'équipe :

Avant tout, prise de contact avec les maires (une quinzaine).

Épisode.

Seulement un d'entre eux, le maire communiste du Blanc-Mesnil, est réellement réticent à la collaboration. Il garde une rancœur générale envers la police de sa participation aux déportations vers Drancy.

Travail à visage découvert surtout lors des enquêtes sur les partis politiques.

La position du policier des RG dans cette situation est particulièrement difficile. Il faut savoir donner confiance sans que l'interrogé se dise que le policier peut divulguer cette information à n'importe qui, et surtout à l'adversaire.

Par conséquent, se met en place un jeu trouble de secrets ou de non-dits.

"C'était assez difficile, au niveau éthique aussi. (...) Vis-à-vis de nos interlocuteurs différents car parfois on pouvait être amenés, j'allais dire, à balancer un petit peu. (...) C'est vrai qu'il fallait vraiment mesurer notre démarche parce que tout se sait au bout d'un moment. C'est un microcosme. (...) Donc, il fallait être assez prudent. (...) Il faut rester tout à fait crédible".

Cet apprentissage se fait sur le terrain.

En arrivant sur place, il n'avait que les grandes lignes de la mission mais qu'une très vague idée de la pratique.

Il faut attendre d'être bien installé vis-à-vis des différents partenaires dans la place pour se sentir à l'aise.

Plage 8 (32'50-15'35) : Le suivi des partis politiques au niveau départemental :

L'arrondissement du Raincy est celui dans lequel il y a le plus de communes à droite, alors que les deux autres arrondissements sont majoritairement à gauche.

Par conséquent, le service du Raincy a en charge le suivi des partis politiques de droite sur l'ensemble du département (secrétaire départemental du RPR, sénateur de l'UDF).

Au moment de la victoire de la gauche en 1981, les militants socialistes du Raincy expliquent que dans l'avenir il n'y aura plus de Préfet, ni de RG, pensant qu'ils serviraient eux seuls de relais avec le pouvoir.

"Chacun d'entre nous (au sein des RG) avait une sensibilité politique et là aussi ce n'était pas facile de rester relativement neutre – totalement neutre c'est difficile – de manière à renseigner le plus honnêtement possible nos commanditaires. (...) Ce qu'il faut, c'est ne pas avoir trop de sentiments vis-à-vis du personnel politique qui

est sur place. Il ne faut pas avoir d'attache, se sentir très proche, avoir un relationnel très suivi qui pourrait, lui, fausser un petit peu le jugement".

Les changements de gouvernements n'ont pas été néfastes à l'action des RG. Au contraire, cela permet une remise en question constante. Cela ne remet pas en cause, en tout cas au niveau départemental, les moyens qui leur sont donnés afin de remplir leur mission.

Cependant, peu à peu, le suivi interne de la vie des partis politiques a fait l'objet de moins en moins d'enquêtes.

Sauf pour les mouvements extrémistes avec possibilité de coup de main, de dérive insurrectionnelle voire d'attentat, qui eux faisaient l'objet d'un suivi régulier et approfondi.

Précision sur les rapports avec la DST.

Au niveau départemental auquel se trouve Jean Peretti, il n'y a pas de relations directes entre les RG et la DST. Il ne connaît d'ailleurs pas précisément, ni le fonctionnement, ni la composition de la DST.

13'00 : Les RG s'intéressent également à certaines dérives des mouvements extrémistes comme les sectes.

Quelques détails sur le fonctionnement de la secte détectée à Aulnay-sous-Bois et sur le prosélytisme.

Organismes très difficiles à faire condamner.

Plage 9 (48'25-3'02) : La place des RG au sein de la police nationale :

La police nationale dans son ensemble est une grande famille.

Les RG aussi sont une famille.

Cependant il faut bien distinguer au sein des RG des différences d'affectation très importantes ce qui fait que l'on peut appartenir aux RG et exercer très différemment son métier. C'est la différence par exemple que J. Peretti fait entre les groupes très spécialisés (contre le terrorisme, par exemple) et les RG qui sont sur le terrain (comme lorsqu'il était au Raincy) qui sont plus pour leur part, des "généralistes".

Précision du rôle joué par la direction centrale des RG et des tensions qui peuvent exister entre les hommes de terrain et ceux de la direction.

Plage 10 (51'27-10'07) : Le conflit Citroën d'Aulnay-sous-Bois (années 1980) :

"Conflit mené par la CGT avec occupation des locaux en partie et un blocage de la production. (...) Citroën avait son propre syndicat maison (la CSL); il y avait la CGT (...). Nous avons un syndicaliste

marocain qui avait été bien pris en main par la CGT départementale et qui menait ses troupes à fond. Les usines ne produisaient rien pendant 1 ou 2 mois".

Conflit difficile à gérer car il fallait rendre compte à la direction centrale de l'avancée de la situation presque en temps réel.

Différents services sont présents et il y a parfois confusion dans la répartition des tâches :

- la gendarmerie,
- le commissariat d'Aulnay-sous-Bois,
- les RG.

= tout ces services renseignent le sous-préfet du Raincy, le Préfet, leurs directeurs de service respectifs.

J. Peretti rédigeait des flashs pour la direction centrale.

Il est soumis à une forte pression pendant un bon mois.

Cela engendre des tensions au sein des RG mais aussi avec les autres services. Notamment avec un commissaire de sécurité publique qui avait promis au Préfet de lui apporter des renseignements précieux car il s'était allié la confiance du leader syndicaliste marocain cégétiste. Jean Peretti quant à lui avait des contacts plus privilégiés avec la direction de Citroën. Normalement, les deux sources auraient pu se révéler complémentaires mais ce n'était pas le cas car il n'y avait pas d'harmonisation mais plutôt une volonté personnelle de la part de chaque service d'apporter les renseignements au Préfet = concurrence sur le terrain.

Selon J. Peretti, cette concurrence est avant tout liée à la personnalité des chefs qui doivent s'entendre pour confronter et enrichir les informations qui leur viennent des diverses sources.

Les journées, qui démarrent généralement tôt (vers 5 heures du matin) s'organisent entre des passages au bureau (pour rédiger les flashs) et les transports sur les lieux afin de nouer des contacts personnalisés qui passent mieux qu'au téléphone. Il faut également entretenir les liens avec la presse locale :

- *La Renaissance 93* : journal communiste,
- *L'écho 93* : journal de droite.

Cette presse locale, principalement *La Renaissance* donne elle-même certaines informations ou certaines indications, notamment pour anticiper d'autres conflits sociaux.

Plage 11 (61'34-18'51) : La place de Jean Peretti à l'issue des 15 ans passés au Raincy :

À l'issue des 15 ans :

"C'est vrai que quinze ans c'était beaucoup et ça devenait peut-être difficile. Il était temps que je m'en aille parce que bon, c'est un moment où on a quand même fait le tour.

Et puis moi, je n'étais pas sous-préfet, je ne pouvais pas jouer le rôle d'un sous-préfet de concilier, conciliatore, les gens non plus. J'avais toujours ce rôle de renseignements à fournir et j'avais quand même lié un certain nombre d'amitiés, quelle que soit la coloration politique d'ailleurs, et ça devenait peut-être un peu plus difficile. C'est vrai que je nageais peut-être bien dans ce p'tit monde et c'est vrai qu'aussi je commençais à me sentir un petit peu gêné aux entournares".

Son rôle de chef de service :

- Notation.

- Rapport en cas grave.

- Aucun gros souci durant les 15 ans. N'a pas eu à gérer de problèmes pour manque d'honnêteté. Seulement quelques soucis avec deux hommes alcooliques qu'il a fait muter après avoir averti très clairement la direction départementale de leur situation.

Son intérêt personnel pour la politique :

Ses études de droit, suivies lors de la guerre d'Algérie et alors qu'il est sursitaire (il donne son avis en quelques mots sur le conflit), l'avaient sensibilisé aux questions politiques. Cependant, il n'adhérait à aucun parti politique car il ne sent pas militant "de base".

Au Raincy, les RG, s'aidant de l'organigramme officiel des partis, établissaient les ramifications plus fines et déterminaient les rôles exacts de chacun.

Après son départ : sans se désintéresser de la politique, il déconnecte.

La vie du groupe des RG du Raincy :

En dehors du service, ils se retrouvaient : petites fêtes, occasions. Avec ou sans les épouses.

"On était assez unis, comme une famille avec de temps en temps des petites tensions. (...) Il y avait une appartenance à un groupe".

Sur les 15 ans, seulement 1/3 de l'équipe a changé. Il garde des relations à l'heure actuelle avec un de ses anciens fonctionnaires.

Les qualités d'un bon RG :

- être ouvert d'esprit,
- ne pas avoir de parti pris,
- être apte au dialogue et au contact,
- être réceptif.

Plage 12 (80'25-3'41) : Le départ des RG du Raincy :

Pourquoi le départ ?

J. Peretti était commissaire principal et atteindre le grade de commissaire divisionnaire nécessitait de quitter le Raincy.

Il prend des contacts avec la direction centrale afin d'envisager des possibilités.

Il a une opportunité : un poste de détachement = représentant du ministère de l'Intérieur au niveau de la DPSD. Il a contact avec le collègue qui occupait le poste et qui était commissaire divisionnaire.

Il se rend au niveau de la direction centrale pour se faire connaître et également se mettre en valeur car il exerçait son métier au Raincy et n'était finalement pas très connu des services centraux. Après rencontre, la direction centrale l'appuie et il obtient le poste.

ENTRETIEN N° 3

Plage 1 (0'00-0'31) : Précisions :

Précisions de Serge Defois à propos de la teneur de la suite de l'entretien.

Plage 2 (0'31-6'48) : Des RG du Raincy à la DPSD :

L'affectation : En janvier 1987, il est affecté en position de détachement auprès du ministre de la Défense en qualité de chef du bureau de liaison à la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD), qui est la nouvelle dénomination de la Sécurité Militaire, dont le siège est place Saint-Thomas d'Aquin à Paris.

Mission de la DPSD : "Sa mission consiste en fait à protéger le personnel et les installations de la Défense, de surveiller et de protéger également les entreprises travaillant pour la Défense Nationale. À ce titre, elle joue un rôle complémentaire avec la Direction de la Surveillance du Territoire, la DST, notamment en informant les entreprises des risques d'espionnage dont elles pourraient faire l'objet et également de les informer, de les former également, aux moyens de se protéger".

Rappel des conditions de départ des RG et de l'arrivée à la DPSD : Sentiment d'avoir fait le tour de la question au Raincy après 15 ans de service.

Volonté d'atteindre le grade de commissaire divisionnaire.

Prise de contact avec la direction des RG afin d'avoir l'aval de ses chefs.

Un de ses collègues qui quitte le poste lui en parle.

Rencontre le Général qui commande la DPSD. L'entretien se passe pour le mieux.

J. Peretti ne connaît pas, à proprement parler, le fonctionnement du service, si ce n'est par l'intermédiaire de son collègue.

Le remplacement au Raincy : Le remplaçant de J. Peretti n'est pas connu de lui-même. Il vient du département du Val d'Oise.

À l'occasion du départ de J. Peretti, un pot est organisé à la mairie du Raincy. Le sous-préfet est venu ainsi que le maire du Raincy, quelques chefs d'entreprises, d'autres maires de l'arrondissement.

Le départ s'est passé dans de très bonnes conditions.

Plage 3 (7'19-3'48) : Organisation de la DPSD lorsqu'il entre comme chef du bureau de liaison en janvier 1987 :

À Paris :

- Au siège : un général de brigade de gendarmerie.

- Adjoint : un colonel de l'armée de terre.

- Responsables des armes (terre, aviation, gendarmerie, marine) : colonels. Même si ces quatre colonels sont hiérarchiquement égaux, on peut noter une certaine déférence à l'égard du Capitaine de vaisseau (appelé commandant) qui est le responsable de la marine.

- Le chef du bureau de liaison : il est considéré comme l'égal des colonels. C'est le poste de J. Peretti.

La DPSD comprend ensuite en son sein des divisions. L'une d'entre elles est qualifiée d'opérationnelle : elle monte différentes opérations d'action.

En province : Il y a une implantation au niveau des zones de défense.

- Brest (Ouest),

- Lille (Nord),

- Metz (Est),

- Marseille (Sud),

- Lyon (Sud-Est),

- Bordeaux (Sud-Ouest),
- Saint-Germain-en-Laye (Île-de-France),
- Outre-Mer,
- Allemagne (Rhénanie Palatinat + Sarre),
- Plus un détachement PSD (protection sécurité défense) au niveau de la 1^{ère} division blindée.

Plage 4 (1'07-8'22) : La mission du bureau de liaison :

Organisation du bureau de liaison : Le bureau de liaison est composé de :

- un commissaire divisionnaire : en l'occurrence, J. Peretti,
- un inspecteur de police,
- une secrétaire qui est militaire (grade d'adjudant).

Rôle du bureau de liaison :

"On effectuait en fait une liaison entre les différents services de police de l'intérieur, du ministère de l'Intérieur, (RG, PJ, DST) et de la DPSD. (...) On essayait de faciliter aussi les relations entre les responsables de ces services de police et puis les responsables des services de la DPSD. (...)

On répondait en fait aux questions formulées par la DPSD parce qu'elle faisait souvent des demandes de renseignement notamment sur des personnels pouvant être embauchés dans des secteurs sensibles, voire sur des recrues militaires qui pouvaient être affectées à des postes sensibles. (...) On les informait également des menaces éventuelles que pouvaient former des groupes d'extrême gauche ou d'extrême droite. (...) Ça leur faisait une petite documentation pour les éclairer un petit peu. C'était leur rôle. C'était la protection de la défense".

Les informations transmises proviennent des différents services du ministère de l'Intérieur.

Les trois membres du bureau de liaison se déplacent afin d'obtenir ces informations : rencontres au niveau du cabinet de directeur général de la police nationale, ou des différents responsables de la police (PJ, RG).

J. Peretti gère logiquement principalement les relations avec les RG. Il s'occupe également des directions centrales.

L'inspecteur qui travaille à ses côtés se renseigne quant à lui à la Préfecture de Police dont il est issu.

Les relations avec les collègues : Certains d'entre eux estiment que J. Peretti les pille en partie. Cependant, ils prennent également conscience du rôle important de la DSPD, d'autant que le

transfert d'informations n'est pas à sens unique (Intérieur vers DPSD) mais qu'il y a aussi une circulation (DPSD vers Intérieur). Cela implique un rôle important de médiateur.

Approximation du nombre de personnes à la DPSD : 200 ou 300 personnes Paris-Province. La division la plus importante est la division opérationnelle qui comporte entre 50 et 60 personnes.

Un exemple de renseignement fourni de la DPSD à l'Intérieur : le malaise des officiers de gendarmerie :

J. Peretti reste tout de même évasif sur ce sujet couvert par le secret-défense.

En 2 mots : les gendarmes n'ont pas les syndicats que possède la police nationale. Certains articles paraissaient notamment dans la presse mettant en avant le point de vue de femmes de gendarmes qui s'exprimaient au nom de leurs maris un peu muselés. Il y avait un fort mécontentement et il s'agissait pour l'Intérieur (principalement les RG) d'évaluer le niveau de ce mécontentement.

La DPSD collecte et renvoie alors certaines informations au ministère de l'Intérieur sur ce sujet préoccupant.

Plage 5 (19'29-4'32) : La place du bureau de liaison au sein de la DPSD :

La réunion mensuelle : Il participe à la réunion mensuelle qui est une réunion formelle de l'ensemble des responsables :

- les hauts responsables,
- les colonels représentant les armes,
- les responsables des différentes divisions.

Chacun explique ce qu'il a pu faire de notable au cours du mois écoulé.

Un bulletin était établi à l'issu de cette réunion. J. Peretti en est un des destinataires. C'est avec ce document notamment qu'il peut renseigner certains services de l'Intérieur.

Le bureau de liaison : assimilé à une des divisions de la DPSD : Le bureau de liaison, même s'il est à part, est assimilé à une des divisions de la DPSD.

J. Peretti ne peut communiquer l'organigramme précis.

Il indique seulement qu'il y a 5 ou 6 divisions. L'une d'entre elles est la division opérationnelle. Une autre s'occupe du commerce des armes (en lien avec la DST). Une autre s'occupe de l'informatique (elle est dirigée par un colonel de gendarmerie).

Les chefs des divisions sont tous des militaires.

= seul le bureau de liaison possède deux agents non militaires : le chef (J. Peretti) et son inspecteur.

Plage 6 (24'01-9'50) : Entre le rôle de chef du bureau de liaison et la vie privée :

Bref appendice : à propos de la vie privée : Aucune influence négative sur la vie privée.

Les horaires sont réguliers, ce sont des horaires de bureau : 9-12 h/14-18 h. Il n'y a pas de coup de fil la nuit.

Dans la période où J. Peretti occupe son poste, l'ambiance est plutôt calme et il n'est pas confronté à des situations d'urgence.

La responsabilité du chef du bureau de liaison : Il est responsable de plusieurs fonctionnaires de police (commissaires) implantés auprès des PPSD (Postes de Protection de Sécurité et de Défense) en région militaire, et des inspecteurs en Allemagne (1^{ère} division blindée).

Ces fonctionnaires en métropole sont placés généralement auprès du Préfet de la zone de défense et jouent un rôle similaire à celui du bureau de liaison national.

Ils sont notés par le chef du PPSD local et par le chef du bureau de liaison.

Le chef du bureau de liaison, quant à lui est noté par le général et par sa direction centrale.

Le chef du bureau de liaison pouvait se déplacer pour contrôler l'activité de ces fonctionnaires qui étaient détachés et puis recueillir l'appréciation et le point de vue du chef du PPSD sur place.

Le voyage en Allemagne auprès de la 1^{ère} DB : Souvenirs de ce déplacement. Accueil très courtois + visite + réunion de travail.

Rapports au sein de l'équipe : Un bureau soudé. Entre J. Peretti et l'inspecteur : bonne division des tâches.

La secrétaire : J. Peretti est influent au niveau de son avancement. Au delà, elle fait très bien son travail et rappelle à ses deux responsables qu'il y a des échéances à respecter. Elle cadre le fonctionnement du bureau.

J. Peretti rappelle qu'il ne peut entrer dans le détail des affaires et ne peut évoquer que succinctement certains événements car ils sont soumis au secret-défense.

Plage 7 (33'51-9'46) : L'entrée à la DCRG comme chef de la section logistique :

Le nouveau poste : La mission à la DPSD était à l'origine un contrat de 4 ans. Par conséquent, en 1989, Jean Peretti, qui est depuis un peu plus de 2 ans en poste au bureau de liaison (et donc au milieu de son contrat) ne pense pas à un changement pour le moment. C'est la direction centrale qui va en fait le solliciter par l'intermédiaire d'une de ses connaissances (chef de l'état major de la direction centrale des RG).

Après avoir pris connaissance du poste, J. Peretti rencontre le Préfet et le directeur central. Il se rend également sur place pour se faire une opinion.

La nomination a lieu en septembre 1989. Chef de la section logistique DCRG. Poste intéressant et situé à Paris : aux Invalides.

La place de la section logistique :

"Cette section est rattachée à la division opérationnelle de la DCRG. Alors, la division opérationnelle de la DCRG c'est un peu comme à la DPSD, c'est un gros morceau quoi. On l'appelle la SORS (Service Opérationnel de Recherches et de Surveillance). Elle a des éléments qui sont en place au niveau des régions. (...)

Il y a un central qui a une quarantaine de membres et puis il y a des postes au niveau des régions où il y a quelques fonctionnaires qui sont implantés. Bon, notamment il y en avait en Corse, dans le Pays Basque. Il y en avait sur Lyon aussi, sur Lille. (...)

La SORS donc s'occupait notamment de la lutte anti-terroriste, aussi du grand banditisme ça pouvait arriver".

Lutte anti-terroriste menée contre :

- les mouvements indépendantistes violents en Corse,
 - l'intégrisme islamiste,
 - les problèmes basques et particulièrement l'ETA.
- = La SORS travaille parfois en liaison avec la PJ sur ces différents mouvements.

J. Peretti est le chef de la section logistique qui dépend de la SORS.

En marge de la SORS, il existe donc d'autres divisions rattachées à la DCRG : une s'occupe par exemple des mouvements étrangers et de leur idéologie ; une autre gère les phénomènes de société (comme celui des ghettos), une autre s'occupe des jeux (Casino, par exemple).

Plage 8 (43'37-5'14) : La mission de la section logistique :

La section logistique apporte son soutien "logistique" à la SORS dans les domaines mentionnés plus haut (lutte contre le terrorisme et éventuellement le grand banditisme) au moyen d'écoutes administratives.

Cette section est basée au niveau du GIC (Groupement interministériel de contrôle) qui est situé au n° 51 bis, boulevard de la Tour Maubourg, Paris VII^e, dans les sous-sols des Invalides.

J. Peretti renvoie alors pour partie à l'article de Jacqueline Denis Lempereur, publié dans un numéro 897 de *Science et Vie*, de juin 1992.

Au GIC, les RG sont représentés par la DCRG (section logistique dont J. Peretti est le responsable) et par les RG PP (Préfecture de Police). La DCRG a non seulement Paris à couvrir mais aussi toute la province. La collaboration entre les deux services des RG n'est pas décidée par les deux responsables au niveau du GIC mais au niveau des chefs : J. Peretti dépend du directeur central des RG et son collègue du Préfet de Police.

D'autres services que les RG sont représentés au GIC :

- la police : la DST, la PJ, les Douanes (le TRACFIN),
- les militaires : la DGSE, la DPSD.

Plage 9 (48'51-11'01) : Les écoutes administratives :

Le rôle de tous ces services, rassemblés au GIC, est de pratiquer des écoutes.

Il faut alors différencier :

- les écoutes judiciaires : commandées par le juge d'instruction.
- les écoutes administratives : elles ont fait beaucoup parler dans le sens où l'on pensait qu'elles étaient abusives.

"C'était pas aussi évident que ça. Elles étaient à mon avis plus sérieuses que les écoutes judiciaires. Disons qu'elles étaient beaucoup plus contrôlées. Les écoutes administratives ont été longtemps régies par une circulaire de Michel Debré de 1960 – c'était pas tout nouveau – dont les procédures ont paru trop souples et ont été finalement renforcées en 1975 sous la présidence de M. Valéry Giscard D'Estaing ; et, la loi du 10 juillet 1991 les a réglementées d'une façon beaucoup plus sérieuse en conférant une existence légale aux écoutes administratives. Ces écoutes administratives ont été (...) réglementées, placées sous le contrôle d'une commission. (...) La CNCIS (...), c'est la Commission Nationale de Contrôle des Interceptions de Sécurité. Alors, cette instance, à sa création, était présidée par un conseiller d'État, M. Paul Bouchet (...). Elle comprenait un député et un sénateur désignés par l'Assemblée nationale et le Sénat respectivement, et puis une secrétaire qui était une magistrate".

Précision sur le mandat de la commission (plusieurs années), sur la nomination de Paul Bouchet (par le Président de la République).

L'activité proprement dite du service des écoutes téléphoniques relève du secret défense.

La procédure à suivre par les RG pour réaliser une écoute : le passage obligé par la section logistique : Les demandes de branchement sont formulées :

- par les directions de RG de provinces,
- par les sections spécialisées de la DCRG.

Le directeur central des RG est avisé de toutes ces demandes.

Elles sont ensuite transmises à la section logistique qui vérifie la conformité avec les textes puis, à partir de 1991, avec la loi du 10 juillet 1991, et qui assure la mise en forme de ces demandes.

La demande rédigée est accompagnée d'un carton et soumise à l'appréciation de la CNCIS qui contrôle chaque demande et veut parfois plus de précisions.

Après l'aval de la CNCIS, la demande retourne au cabinet de la DGPN (Direction Générale de la Police Nationale).

Il faut alors la signature du ministre de l'Intérieur puis celle du ministre des PTT.

Ensuite, signature du cabinet du Premier ministre.

Retour au GIC pour branchement.

= c'est une procédure assez lourde. En cas d'urgence, il pouvait y avoir une procédure orale qui permettait un branchement rapide mais qui demandait obligatoirement à être confirmée par une procédure écrite.

Le nombre des écoutes : à relativiser : Il faut faire la différence entre ce que l'on dit sur le nombre d'écoutes (on a parlé parfois de 200 000 à 300 000 mille écoutes) et la réalité.

Estimation pour les RG dans leur ensemble : 300 ou 400 en permanence.

Tous services confondus : J. Peretti pense qu'il y en a moins de 2000 en permanence tous services confondus.

Il estime qu'il y en a moins de 100 000 en une année.

= Il faut également différencier les écoutes administratives légales des écoutes illégales qui sont pratiquées.

Plage 10 (59'52-8'14) : Le service d'écoutes de la section logistique :

La section logistique prend en compte, rédige et transmet les demandes d'écoutes des différentes sections dépendant de la DCRG, mais elle réalise également ces écoutes puisqu'en son sein, existe un service d'écoutes à proprement parler.

"À l'époque, on avait des fonctionnaires à demeure – j'en avais une dizaine à peu près – (...) et on avait en plus des gens qui étaient habilités (...) ponctuellement ou pendant un certain temps tout au moins. (...) Ça pouvait faire 5 ou 6 personnes en plus".

Le déroulement des écoutes : Placés sous le casque avec les cassettes enclenchées dans les magnétophones, les fonctionnaires (ou les "experts habilités") qui écoutent prennent des notes quand ils estiment que la conversation est intéressante et mérite d'être relevée²⁹⁴. Le compte rendu est ensuite transmis à J. Peretti.

Sauf opération particulière, l'écoute n'est pas faite en directe. Les cassettes sont enregistrées dans une salle spéciale du GIC qui pratique les enregistrements. Elles sont transmises aux différents services demandeurs grâce à une levée le matin et une l'après-midi. Une fois écoutées, les cassettes sont rendues au même service chargé de l'enregistrement qui vérifie que toutes lui ont été rendues.

La provenance des fonctionnaires de police : Les fonctionnaires de police travaillant sous les ordres de J. Peretti sont majoritairement lieutenants ou commandants (ils sont deux). Il a un nombre important de femmes. Ils sont issus d'un recrutement interne et viennent très généralement des RG.

Les visites des hommes de la SORS : Parfois, certains membres de la SORS viennent dans les locaux des RG au GIC afin de former les fonctionnaires sur des affaires particulières, afin de leur donner les codes ou des indices permettant de mieux comprendre les informations délivrées, et surtout afin de bien expliquer quels étaient les objectifs.

Le quota : Il y a une sorte de quota qu'il ne faut pas dépasser même si les services essaient de demander un peu plus d'écoutes chaque année.

²⁹⁴ Précision que J. Peretti apportera plus tard dans l'entretien mais qu'il convient de préciser dès maintenant : une personne ne peut écouter plus de cinq heures, six maximum.

Plage 11 (68'06-4'56) : Le rôle de chef de section :

Il gère les hommes qui sont sous son commandement afin, à la fois de remettre en forme et transmettre les demandes adressées par les différents services des RG, mais aussi de réaliser les écoutes à proprement parler.

Il se charge notamment de la relecture des transcriptions. Puis, le soir, elles repartent et elles sont regardées par la SORS qui ventile ensuite auprès des différentes sections qui avaient fait la demande.

En tant que chef de la section logistique, il est tenu d'assurer certaines permanences du chef d'état-major lors des absences de ce dernier. Le rôle du chef d'état-major était de relire l'ensemble des notes blanches qui faisaient parfois plusieurs pages et qui allaient au cabinet du ministre. Ces notes concernent des affaires importantes. Ce n'était pas très évident car Jean Peretti n'est pas toujours compétent sur le fond de certaines affaires.

Il est également tenu d'assurer des permanences le dimanche dans le bureau du directeur central (tous les 2 ou 3 mois). Il faut répondre éventuellement à des demandes du cabinet du ministre ou du cabinet de la DGPN. La semaine où a lieu cette permanence du dimanche est également celle où J. Peretti assure les permanences de nuit.

Les horaires étaient des horaires de bureau très élastiques en fonction des affaires en cours. C'était assez vivant.

Plage 12 (73'02-18'59) : À l'heure du départ et des bilans :

Départ en retraite le 28 septembre 1997.

"J'ai eu la satisfaction d'avoir travaillé en confiance au niveau de la direction centrale avec le directeur central qui est parti depuis, ça va faire un an, Yves Bertrand qui est resté près de 10 ans (...) et puis de Bernard Squarcini qui était son adjoint (...) et qui vient d'être nommé il y a quelques mois Préfet délégué de la Police à Marseille".

Secret défense : entre déontologie et vie personnelle : il ne peut pas évoquer certaines affaires, au risque d'être poursuivi. C'est une protection. À moins d'obtenir la levée du secret-défense. Il est très respectueux de ce principe qu'il estime important.

Le travail même de J. Peretti est classé secret-défense.

"J'ai été plusieurs années sans dire où je travaillais et ce que je faisais exactement. (...) Je ne disais rien. (...) C'était très différent de la période (il fait référence ici à la période DSPD²⁹⁵) ou même quand j'étais

²⁹⁵ Il précise un peu plus loin comment il y a une vie sociale : dîners avec invitation des épouses des responsables de chaque arme.

aux RG au Raincy, il y avait tout une part officielle, à découvert, donc en fait je pouvais en parler sans problème, il n'y avait aucune difficulté, il n'y avait pas de secret particulier. En PJ, les affaires que j'avais pu rencontrer, le soir j'arrivais je racontais mes affaires.

C'est vrai que là il y a eu une rupture. Mon épouse a dû se poser la question "Mais qu'est-ce qu'il fait ? (...) S'il parle pas, il doit faire quelque chose de particulier". (...) Je ne lui disais rien. (...) Elle ne connaissait pas mes collègues. (...) Elle a su où je travaillais quand l'article est paru. (...) Quand on ne peut rien dire, c'est extrêmement difficile quand même ; au bout d'un moment, c'est pesant".

Satisfait de sa carrière.

Il a fréquenté différents services.

Si c'était à refaire, il dit qu'il essaierait de moins se laisser dominer par le stress à certains moments. Il lui aurait fallu notamment un moment entre la sortie des Invalides suivie d'une heure passée en voiture et le retour à la vie familiale. Il trouve difficile ce changement (travail-vie de famille) surtout lorsqu'il est impossible d'évacuer la pression de la journée au contact de ses proches.

Lors du départ en retraite, il prépare sa succession et parvient à faire venir un de ses collègues. Il quitte le poste en 2005, avec un peu d'avance d'ailleurs, comme de plus en plus de fonctionnaires de police placés à ce genre de poste.

J. Peretti évoque la pression qui est mise et l'exigence de résultat parfois avec des équipes qui ne sont pas choisies par les responsables qui doivent directement en répondre.

Il est également important de travailler en toute confiance avec des chefs que l'on respecte. C'est exactement dans ce climat que J. Peretti a évolué au cours de ses huit années à la section logistique. Aujourd'hui, toute l'équipe dirigeante que J. Peretti a connue, principalement Bertrand et Squarcini, est partie.

- PIERRE PETIT -

Formation et carrière :

Né le 11 juin 1924 à Paris.

Lycée Henry IV ; licence de droit et licence de lettres à la Sorbonne ; reçu au concours de commissaire-adjoint (1948) ; commissaire-adjoint à La Villette puis à Colombes (1948-1950) ; secrétaire du directeur de la PJ (1950-1952) ; bureau d'étude et de documentation IGS (1952-1958) ; nommé commissaire en 1958 ; Commissariat de Saint-Victor puis de la Sorbonne (1958-1962) ; commissaire de Montrouge (1962-1967) ; commissaire du II^e puis du V^e arrondissement ; contrôleur des services à la direction générale de la police nationale (1975) ; directeur de l'école de police de la ville de Paris (1978) ; contrôleur général en charge du 5^e district (1979) ; Directeur du centre national de formation de Gif-sur-Yvette (1983) ; retraité depuis 1985.

Titres et médailles :

- Légion d'honneur,
- Chevalier de l'ordre national du mérite,
- Chevalier de l'ordre des palmes académiques,
- Médaille d'argent de la jeunesse et des sports.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR E. BLANCHARD LE 25 FÉVRIER 2003 AU DOMICILE DE P. PETIT

Contexte de l'entretien

Entretien d'1 h 45, réalisé au domicile de l'interviewé en sa seule présence. L'entretien avait été précédé d'un court contact téléphonique, les coordonnées de P. PETIT ayant été données par A. Mahé, président de "*Police et humanisme*" association à laquelle appartient aussi P. PETIT.

L'interviewé était manifestement désireux de revenir sur sa carrière professionnelle qui a semblé le satisfaire en tous points et de faire partager sa conception de ce que sont des qualités de commandement.

Ses souvenirs étaient par ailleurs souvent flous et il lui était difficile de se rappeler précisément du cadre chronologique de certains événements évoqués. Au delà de ces imprécisions, le témoin a marqué lors de l'entretien et en "off", la volonté de laisser dans l'ombre certains noms et faits.

Ce "filage" a été relu par P. PETIT.

Plage 1 (5'10) : Milieu familial-Études-Scoutisme-Entrée dans la police.

Plage 2 (3'30) : Commissariat de La Villette (1948)-État d'esprit collègues-Autorité et respect des procédures.

"J'ai assez vite découvert d'abord dans la police cet extraordinaire esprit de corps : des vieux inspecteurs qui venaient "mais non patron c'est comme ça qu'il faut faire". Et ils avaient raison, ils m'apprenaient mon métier alors que moi, jeune diplômé, je ne connaissais pas les ficelles du métier. Et très vite je me suis aperçu alors qu'avec ces gens-là il était très facile de s'imposer. Je me souviens d'une affaire au cours de laquelle les inculpés avaient été un peu maltraités et puis finalement j'avais tapé sur la table et j'avais dit "tant que je serai à ce poste on ne touchera pas à un détenu". J'ai été surpris même de voir ces gens qui avaient une vieille expérience de la maison me dire "ah bon, d'accord". Je me suis rendu compte qu'il était facile de s'imposer dans cette profession quand on voulait s'en donner la peine.

- Y'a un respect de l'autorité ?

- Oui, totalement, totalement...".

Plage 3 (2'50) : Physionomie de différents commissariats et quartiers parisiens-Rapport avec les élus.

Plage 4 (6'45) : Bureau de documentation du directeur de la police judiciaire (1950)-Enquête sur l'implantation des Nord-africains en région parisienne.

"Oui, je me souviens à l'époque j'ai fait une grande enquête, que j'ai animée pour toute la région parisienne. On commençait à s'apercevoir que l'implantation des centres de population nord-africaine était préoccupante un petit peu par endroits et j'ai lancé une étude qui a été répercutée sur la totalité de la région parisienne et qui a été un signal d'alarme sur les événements qui allaient se produire dans les années qui ont suivi la guerre d'Algérie proprement dite. À l'époque on voyait que les foyers se constituaient un petit peu partout, par exemple V^e arrondissement, dans le bas du V^e, il y avait 5 000 Nord-africains qui habitaient là... Et chaque commissaire local de circonscription a réalisé une étude et moi à l'époque au bureau de documentation j'en ai réalisé la synthèse et tiré un certain nombre de conclusions qui ont été très appréciées par la suite et ont permis de prévoir ce qui allait se produire dans les années suivantes.

- Et vous aviez lancé l'étude...

- Oui, oui...

- C'est une étude réalisée par les commissaires, je l'ai vue dans les archives de la préfecture de police...

- *Oui, c'est une étude extrêmement sérieuse, y compris sur la psychologie des Nord-africains à l'époque, leur mentalité, on avait tiré des conclusions assez intéressantes...*

- Et quelles conclusions tiriez-vous à l'époque ?

- *Je tirais le signal d'alarme...*

- On est en 1951 je crois...

- *Oui exactement : j'ai dit attention, nous pouvons avoir là des foyers, si on n'y pas prend pas garde ce sont des foyers de délinquance et qui pourraient avoir des conséquences graves du point de vue instabilité de l'ensemble de la population.*

- Ce qui vous marquait à l'époque c'était beaucoup plus le problème de la délinquance que le problème nationaliste, politique...

- *Exactement, car on constatait déjà, que maintenant on trouve dans les prisons des étrangers, on constatait déjà que des délits étaient spécifiques à la population nord-africaine de l'époque, oui...".*

Plage 5 (3'35) : IGS, bureau d'étude et de documentation-Enquête sur l'organisation du travail dans les différents services de police.

Plage 6 (8'32) : Nommé commissaire (1958)-Perquisitions librairie Maspero-Arrestation d'un dirigeant de l'OAS.

Plage 7 (12'30) : "Police et Humanisme" :

Commissariat de Montrouge-Réflexions sur la torture-Création d'un "Groupe de Policiers Chrétiens" (1960) devenu "Police et Humanisme" (1965)²⁹⁶-Réflexions sur le maintien de l'ordre et la violence (manifestation Ridgway, 17 octobre 1961).

"(...) C'était une période où on commençait à entendre parler de ce qui se passait en Algérie : on apprenait qu'il y avait une ins-ti-tu-tion-na-li-sa-tion de la torture. Et à plusieurs collègues nous nous sommes retrouvés un beau jour à nous dire si ça arrive chez nous qu'est ce qu'on va faire : "on accepte, on n'accepte pas de pratiquer la torture". Alors dans l'administration on a toujours été extrêmement discret sur nos options politiques, religieuses, sur nos engagements personnels, mais nous étions tellement proches dans le personnel parisien, les uns avec le autres que l'on finissait par se connaître : on savait que celui-là avait une tendance maçonnique, que celui-là... Et puis il y avait un personnage, Gaston, Gaston Thiénard, qui nous posait question à tous. C'était un type impeccable, il était commissaire à la police économique à l'époque, et on racontait qu'il allait passer ses nuits à la Mie de pain et qu'il donnait à manger aux clochards, c'était un, un apôtre, c'est avec lui qu'on a commencé à en parler et lui il avait quelques contacts aussi et un beau jour la direction de la DST apprend qu'il y aurait, le (...) la mission de

²⁹⁶ Cf. aussi entretien avec André Mahé, 3 décembre 2002.

France aurait servi de boîte aux lettres au FLN. Bon, il est probable qu'un prêtre qui rentrait d'Algérie a peut-être rapporté une lettre d'un Algérien à un autre mais jamais il avait... Toujours est-il qu'un beau matin un commissaire de la DST, avec du personnel, arrive au siège de la mission de France et perquisition en règle, et à l'époque j'ai oublié de vous dire, c'est le moment où on commençait à avoir de très gros problèmes avec les Nord-africains : un commissaire avait reçu une balle dans la poitrine place d'Italie, un des gardiens de la paix avait été tué dans différentes circonstances, c'était vraiment la guerre... Et au cours de la conversation entre le commissaire de la DST et un des prêtres, le commissaire dit au prêtre en question : "ba, vous vous occupez des fellaghas, mais il vous viendrait pas à l'esprit que les flics auraient besoin de vous" "mais pourquoi" dit le prêtre "moi je suis tout à fait prêt à venir travailler avec vous si vous voulez" Ainsi, le père, c'était le père de Bruyne, ainsi a commencé une collaboration qui dure toujours, hein...

- C'étaient les débuts de "Police et Humanisme"...".

Plage 8 (6'17) : Réflexions sur la violence : guerre d'Algérie ("*On a raconté beaucoup de choses, beaucoup plus qu'il ne s'en faisait*"), violence des manifestants (retour sur manifestation Ridgway).

Plage 9 (9'40) : Mai 1968 : "*En mai 1968, tout va changer*": réflexions sur le maintien de l'ordre et ses évolutions-Préfet Grimaud-Lettre de Grimaud au personnel de la PP suite à la nuit des barricades du 10 mai 1968-Invitation du Préfet Grimaud à une réunion de "*Police et Humanisme*".

Plage 10 (10'47) : 17 octobre 1961-Question du commandement et de l'autorité-Dégagement du commissariat de la Sorbonne assiégé par les manifestants (24 mai 1968).

"Bon toujours est-il qu'en 1968 moi j'ai eu la chance d'avoir des hommes exceptionnels avec le 1^{er} groupe de compagnie qui va devenir ensuite le 5^e groupe de compagnie. Ils s'arrangeaient pour que ce soit toujours avec eux et j'avoue que j'ai commandé mes hommes sur le terrain comme je commandais mes anciens scouts vous savez : au doigt et à l'œil et ça marchait, oh mais sans... Il fallait que cela soit fait proprement et bien fait. L'un des grands moments, le 24 mai, le vendredi 24 mai : c'est une soirée très chaude, la Bourse brûlait dans le milieu d'après-midi, y'avait des manifestants de partout dans Paris. En début d'après-midi, je suis expédié avec ma formation : une formation c'est une compagnie d'intervention et un escadron de gendarmes qui travaillent... Et j'ai la responsabilité de l'ensemble. Et je me suis retrouvé à la Bastille en début d'après-midi, j'ai dégagé un collègue en difficulté qui avait je ne sais pas 50 000 personnes devant lui, qui l'entouraient. Bon et puis ensuite on a dégagé la gare de la Bastille proprement dite qui avait été prise par les manifestants et du haut de la gare de la Bastille, des toits de la Bastille, ils lançaient sur les forces de police des cailloux qu'ils trouvaient sur les voies. On a dégagé, cela n'a pas été très difficile... Toujours est-il qu'on se trouve en attente là et en début de soirée on était en attente sur

l'île Saint-Louis sous le domicile de Monsieur Pompidou, sur le pont, là, sur le pont de l'île Saint-Louis peut-être bien... qui mène de l'autre côté de la Seine et nous sommes là. Toutes les manifestations qui ont lieu dans Paris se sont regroupées boulevard Saint-Michel et ils ont commencé à dépaver le boulevard et ils ont créé trois ou quatre très grosses barricades avec un autobus sur chaque, c'est vraiment, c'est l'insurrection... et au cours, il était plus de minuit certainement on entend à un moment donné les fonctionnaires de police du 5^e arrondissement, place du Panthéon qui appellent au secours disent "écoutez voilà on a tout fermé, les manifestants ont mis une petite voiture sur le trottoir et les flammes lèchent"... Vous en avez entendu parler ?

Et alors on entend sur les ondes les fonctionnaires de police qui disent "alors qu'est-ce qu'on fait ? On ne peut pas sortir, on va brûler, on va griller, qu'est-ce qu'on fait ?" Alors l'état-major : "patientez, vous inquiétez pas on vient à votre secours, les CRS sont en train de remonter le boulevard Saint-Michel, ils vont aller chez vous bientôt ils vont vous dégager". Et ça a duré des minutes, des minutes comme ça et les CRS qui remontaient le boulevard Saint-Michel n'arrivaient pas à dégager ces très grosses barricades qui montaient jusqu'au 1^{er} étage, c'était extrêmement dur et on entendait régulièrement les fonctionnaires "attention qu'est-ce qu'on fait on prépare les mitraillettes, on se prépare à sortir" "Non non attendez, patientez on va faire le nécessaire tout va bien, on va bientôt"... Je prends le haut-parleur, là dis-donc : "écoutez voilà ce qui se passe : je suis avec ma formation : à tel endroit, je pense que je devrais avoir la possibilité d'atteindre rapidement la place du Panthéon si vous m'y autorisez" "Entendu allez-y". Tous mes hommes qui étaient des collègues directs de ceux qui étaient... puisqu'ils étaient du V^e arrondissement aussi... Vous pensez ouf ! Nous sommes partis, on a démarré immédiatement on a monté par la rue Cujas, on a rejoint immédiatement : les deux petites barricades qui se trouvaient à un carrefour là, rapidement, hein, monté au pas de gymnastique tout ça, débouché sur la place du Panthéon et là on est tombé sur 5 ou 10 000 manifestants qui se trouvaient là, qui se sont sauvés comme des moineaux, c'était une envolée de moineaux, ça s'est sauvé dans tous les azimuts nous avons éteint la voiture rapidement, poursuivi les différents groupes qui se trouvaient là, remonté jusqu'au boulevard Saint-Michel où on a repris à revers : tout a été terminé en quelques minutes et sur le moment on ne s'est pas rendu compte de ce qu'on avait fait à ce moment-là. Vous comprenez, le V^e était mon quartier, je connaissais toutes les petites rues, donc on est passé très rapidement par des petites rues qui n'étaient pas gardées du tout et dans un article qu'il a écrit en mai 1998 pour le trentième anniversaire M. Grimaud a écrit "Monsieur Petit nous a sauvés : nous étions sur le point de donner l'autorisation d'utiliser les armes pour les hommes qui étaient à l'intérieur du commissariat". Voilà comme dans une vie de fonctionnaire de temps en temps il nous arrive quelque chose d'exceptionnel".

Plage 11 (3'01) : Comparaison Grimaud/Papon-Rôle du Préfet de police.

Plage 12 (7'52) : Arrivée au pouvoir du général De Gaulle-État d'esprit de la police quant à cette arrivée-Participation de M. Petit à la Résistance.

Plage 13 (2'16) : Manifestations de rue et violences après 1968.

Plage 14 (13'30) : Directeur de l'école de police de la ville de Paris-Blessure en service (1973)-Principes de commandement de et formation-Direction du centre de Gif-sur-Yvette-Rapport avec les médias.

Plage 15 (1'35) : Réflexions sur l'évolution de la police et des rapports hiérarchiques depuis la fin de la Libération.

Plage 16 (4'50) : Réflexions sur l'attitude de policiers du commissariat de La Villette précédemment en poste en Algérie-Respect des droits de l'homme dans les commissariats.

"Le matériel de la police si j'ose dire c'est l'homme. Y'a... Tout dépend de l'éducation des individus et de la conception qu'on se fait de l'humain. Ou l'humain c'est un matériel ou c'est le Prochain avec un P majuscule... alors on traite pas du matériel comme on traite un autre homme tout est là. C'est un problème d'éducation, foncièrement... Or effectivement je vous ai dit ces deux personnages auxquels je faisais allusion bah oui, ils avaient l'habitude et ils s'en vantaient de faire suer le burnous comme ils disaient, vous savez. C'était, mais c'était pas très répandu..."

- C'était deux individus...

- C'était deux individus de l'époque. Mais encore une fois quand je me suis aperçu de leurs techniques, j'y ai mis tout le holà et je n'ai eu aucun problème avec eux par la suite. Mais encore fallait-il avoir le courage de leur dire et d'être présent.

- Et par rapport à cette conception de l'humain est-ce que vous aviez l'impression que la vôtre était partagée par vos collègues ou vous passiez pour un idéaliste ?

- Non, je ne pense pas. Je pense qu'il y a une génération qui vraiment par idéal ou par nécessité est obligée : vous savez le temps n'est plus où un fonctionnaire de police quel que soit son grade pouvait se permettre un coup ou une paire de claques quel qu'il soit. C'est totalement terminé, vous savez. Si on sentait que ça peut arriver, maintenant, ils sont inévitablement poursuivis et sanctionnés. Et l'IGS n'est pas tendre avec ces gens-là. Mais, le danger existera toujours.

- Et ce que vous appelez cette nouvelle génération, vous datez ça de 1968 environ...

- Oui. Disons que c'est un ordre de grandeur. Non, non, non, non... Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas. Ça n'a jamais été institutionnalisé en France métropolitaine. C'était dur dans les manifestations de voie publique mais dans les services, cela n'a jamais été toléré.

- Donc, votre conception du respect a été bien diffusée dans les services...

- Ah, j'en suis persuadé".

Plage 17 (5'30) : Récit de la dispersion d'une manifestation devant la Mutualité.

Plage 18 : Retour sur l'enquête sur les Algériens de Paris (1951).

- ANDRÉ FRANÇOIS LOUIS PINGET -

Formation et carrière :

Né le 10 avril 1923 à Ville-la-Grande (Haute-Savoie). Plusieurs lieux de résidence dans sa jeunesse, le père étant commissaire de police : Villefranche-sur-Saône, Chambéry, Lyon, Angers où il passe le baccalauréat. Se destine à la Marine et prépare le concours de l'École Navale à Paris, puis à Toulon ; après novembre 1942, change d'orientation et suit des cours de droit à Nice pour préparer le concours du commissariat à la Marine. Passe le concours de commissaire de police en mai-juin 1944 pour quitter les Chantiers de jeunesse, au titre du STO. Sort de Saint-Cyr-au-Mont d'Or en janvier 1945.

Commissaire aux renseignements généraux pendant toute sa carrière : à Lyon, de 1945 à 1951, à Annecy de 1952 à 1957, au Havre en 1957-1958, à Modane de 1959 à 1962 (dont 3 mois de détachement à Mostaganem), en Algérie en 1963 et 1964 comme conseiller technique à la Direction de la police nationale algérienne, à Aurillac, comme directeur des RG en 1965 et 1966. Retour au Havre, comme patron entre 1966 et 1972, à Saint-Étienne entre 1973 et 1976 et enfin à Besançon de 1977 à 1981, date de sa retraite.

ENTRETIEN RÉALISÉ LE 11 OCTOBRE 2004 APRÈS-MIDI PAR G. CASTAING

AU DOMICILE DE A.F.L. PINGET

Contexte de l'entretien

Entretien de 2 h 30 environ, réalisé au domicile de l'interviewé en présence ponctuelle de l'épouse d'A.F.L. PINGET, qui a apporté au début de l'entretien, une feuille avec les lieux de fonctions par année et qui est intervenue quelques fois pour apporter des précisions, voire poser des questions à son époux. Quelques bruits de fond de vaisselle à certains moments ; quelques faits ont été relatés hors micros.

Plage 1 :

0'00 : Père commissaire mais aucune motivation pour le métier de policier.

0'50 : Se destine à la Marine et prépare le concours de l'École Navale à Paris, puis à Toulon.

2'40 : Après le 27 novembre 1942, demande conseil à des amiraux : "*changez votre fusil d'épaule*" et changement d'orientation : suit des cours de droit à Nice pour préparer le concours du commissariat à la Marine.

3'37 : Appelé aux chantiers de la jeunesse.

"Les chantiers de jeunesse fonctionnaient en zone dite libre de sorte que j'ai été appelé aux chantiers de jeunesse en juillet 1943.

- Vous aviez quel âge ?

- En juillet 1943, j'avais 20 ans. J'ai donc fait les chantiers de jeunesse que je n'ai pas appréciés du tout et la durée des chantiers de jeunesse, ça devait être de 8 ou 9 mois, je ne me souviens plus exactement, à ce moment-là, il était décrété en haut lieu que les gens qui étaient aux chantiers de jeunesse y resteraient au titre du STO, et alors ça me plaisait pas du tout et j'étais tout prêt à désertier des chantiers de jeunesse pour aller au maquis, ça a été une question de 24 heures, heureusement que le courrier fonctionnait encore bien, j'ai reçu une lettre de mon père me disant que si je m'inscrivais au concours de Commissaire de police, j'étais dispensé du STO ; c'était une question de 24 heures, sinon je rejoignais le maquis du Mont Ventoux..."

Prêt à désertier (au lieu de rester aux chantiers de jeunesse au titre du STO).

5'00 : Lettre du père l'informe de la possibilité de passer le concours de commissaire de police. Passe l'écrit à Marseille et l'oral à Saint-Cyr-au-Mont d'Or.

6'08 : Janvier 1945 : sortie de l'école.

6'50 : Nommé aux RG de Lyon.

7'00 : Épouse intervient pour donner les différents lieux d'affectation et une rapide énumération des différents postes : Lyon, Annecy, Le Havre, Modane.

9'15 : Guerre d'Algérie "*à laquelle je n'ai absolument pas participé*". Volontaire pour aller en Algérie indépendante comme conseiller technique jusqu'en 1962.

10'20 : Directeur des RG du Cantal à Aurillac.

10'50 : Au Havre comme patron.

Plage 2 (+ 11'25) :

0'05 : Nommé à Saint-Étienne.

0'30 : Nommé à Besançon jusqu'à la retraite.

0'40 : Milieu familial et études. Père commissaire, études "*un peu partout*".

2'40 : Études de droit à Nice, puis comme commissaire, suit des cours à la faculté de droit de Lyon. "*Ayant été astreint au STO, il y avait une réglementation, j'étais étudiant victime de guerre, ce qui permettait de passer des examens simplifiés*".

3'49 : Les chantiers de jeunesse : "*je les hais*". Prévention contre les étudiants ; pas de résistance en leur sein en Provence.

4'55 : École de Saint-Cyr-au-Mont d'Or :

"- À Saint-Cyr-au-Mont d'Or, est-ce qu'il y avait plus d'esprit résistant au niveau des étudiants ou au niveau des... ?

- *Nous n'étions pas collaborateurs, mais résistants actifs (...) non, il n'y en avait pas non plus.*

- Et les professeurs étaient d'anciens policiers qui étaient...

- *Pas d'anciens, mais des policiers en activité qui étaient (...) neutres.*

- Et qui n'ont pas créé de...

- *Absolument pas. Il faut préciser que le directeur de l'école de police était un amiral...Sous Vichy, il y avait des amiraux partout".*

7'15 : Les "anciens" de Saint-Cyr-au-Mont d'Or : rencontres, voyages, après la retraite.

8'40 : Aux RG de Lyon, à la section "enquêtes"

"Comme commissaire débutant il y avait trois sections, la section politique, la section sociale, la section enquête ; comme débutant, on m'a mis à la section enquête qui est un truc d'une simplicité biblique et je suis devenu le patron de la section mais au départ j'étais l'adjoint d'un monsieur qui était un commissaire de fraîche date parce que c'était un inspecteur qui avait été nommé commissaire au titre de la résistance de sorte que j'étais son adjoint, je distribuais le boulot d'enquête aux inspecteurs, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas grand-chose à faire et que ce pas grand-chose à faire n'avait rien de très passionnant..."

10'30 : Récit de diverses enquêtes.

11'10 : Chef de la section "sociale". Surveillance des grèves "insurrectionnelles".

11'40 : *"Les communistes ont lancé des grèves dans le but de prendre le pouvoir".*

12'00 : Notes de renseignements envoyées au préfet et à la Direction des RG.

13'40 : Surveillance des usines Berliet *"dirigées par un comité d'entreprise ayant des pouvoirs de direction"*.

14'25 : Organisation de la surveillance de Berliet. Rapports au préfet et à la Direction à Paris.

16'00 : Relations avec les autres polices : avec la Surveillance du territoire, *"collaboration épouvantable ; les gens de la surveillance du territoire étaient très heureux de recevoir nos renseignements mais ils refusaient énergiquement le processus inverse"*.

17'00 : Composition du service et localisation.

19'15 : Surveillance du casino de Charbonnière ; la police des jeux appartient aux RG.

20'00 : Retour aux *"grèves insurrectionnelles, que moi j'appelle grèves insurrectionnelles"*.

La grande grève de la SNCF. Au commissariat spécial de la gare de Perrache, 24 h/24.

21'30 : Patron des RG d'Annecy. À Annecy il n'y avait pas une activité politique passionnante, étant donné que c'était un fief du MRP, et que le MRP était par définition un mouvement politique assez tranquille, et assez facile à suivre parce que les gens du MRP n'avaient aucune prévention à l'égard des renseignements généraux, c'est-à-dire qu'on pouvait parler avec eux...

22'25 : Enquêtes sur des naturalisations : exemple d'un Allemand.

24'00 : "difficiles relations" avec les préfets et leur conséquence : la notation.

25'45 : Composition du service.

26'00 : Relations entre collègues.

27'00 : Surveillance des casinos de Megève, Saint Gervais et Chamonix.

28'00 : Exemples d'hommes politiques surveillés.

28'20 : *"Quand j'étais à Annecy la Direction des renseignements généraux m'a demandé de surveiller un personnage assez curieux qui s'appelait François Mitterrand.*

- Qui venait en vacances à Annecy ?

- *Attendez, ce n'était pas en vacances...*".

31'30 : Surveillance de Bao Dai.

33'00 : *"Jamais d'interpellation aux RG"*.

33'25 : *"On avait une liaison par télétype de sorte que ce qu'on tapait le soir, ils l'avaient à la Direction des renseignements généraux le lendemain"*.

34'00 : Récit d'un exemple de relations avec PJ d'Annecy.

35'20 : Aux RG du Havre, chef de la section "frontières" :

"Au Havre, j'avais un patron bien entendu et il m'avait mis chef de la section frontière de sorte que là je ne faisais plus beaucoup de renseignements généraux mais je faisais de la police des frontières et à l'époque c'était assez important parce que c'était encore la grande époque des paquebots ; on recevait quelques milliers de passagers chaque jour, alors j'avais des inspecteurs qui triaient les gens, parce qu'il y avait encore à l'époque des nationalités soumises à visa alors il fallait leur faire présenter leur passeport et si c'était des nationalités à visa vérifier qu'ils avaient un visa, sinon on les refoulait.

- Et là vous étiez installés au port même ?

- *Non, mais pas loin...*".

37'10 : Récits et anecdotes liés à la surveillance des 5 ou 6 paquebots quotidiens.

38'30 : Composition du service ; travail de nuit.

40'50 : Récit de la visite d'un paquebot russe.

43'20 : Les ferry transmanche.

43'50 : Les mutations et la vie de famille ; *"les mutations, on ne demande jamais... c'est le fait du prince"*.

44'45 : À Modane, police des frontières.

45'10 : Surveillance des Algériens.

46'00 : Surveillance des clandestins Yougoslaves.

48'00 : Relations amicales avec les collègues italiens.

49'10 : Surveillance des "porteurs de valises".

49'45 : *"- Des Français qui aidaient le FLN, j'ai eu un cas, ce n'était pas un Français, c'était une Française, enfin ça n'allait pas chercher loin.*

- Et vous avez procédé à des arrestations ?

- *Non jamais, le cas ne s'est pas présenté... mais je vais améliorer votre culture générale en matière de police, quand il y avait des suspects qui se baladaient avec une valise, on pouvait supposer qu'il y avait de l'argent, transport de fonds, des tracts pour le FLN mais nous, fonctionnaires de police, on n'a pas le droit d'ouvrir la valise, il faut un mandat de perquisition.*

- C'est encore le cas aujourd'hui ?

- *Oui (...). C'est encore le cas aujourd'hui (...) alors on s'y prenait avec la plus grande hypocrisie c'est qu'on allait chercher un douanier qui lui a le droit, et le douanier ouvrait la valise devant nous, il sortait tous les trucs et s'il n'y avait rien d'intéressant on refermait la valise mais on ne le faisait jamais nous-mêmes on le faisait faire par un gabelou..."*

51'10 : En mission de 3 mois en Algérie, chargé de lutter contre l'OAS.

51'30 : Nommé chef des RG du département de Mostaganem.

"- On m'a envoyé en mission de trois mois en Algérie, en mars 1962.

- Juste avant l'arrêt... ?

- *Oui, juste avant l'arrêt, c'était le 22 mars ?*

- Le 19 mars.

- *Je suis arrivé en Algérie le 21 mars, on m'avait nommé chef des Renseignements généraux du département de Mostaganem. Toute l'Oranie était contrôlée par l'OAS à tel point que, je me souviens plus quel est le terme exact, il y avait tout l'arsenal, ça ne s'appelle pas un arsenal mais enfin c'est un sous-arsenal, cela a un autre nom,... tout l'arsenal d'Oran de l'Armée de Terre avait été pris par l'OAS. De sorte on pouvait être tranquilles, ils ne risquaient pas de manquer d'armes ni de munitions, ils avaient tout.*

- Quel a été votre rôle là, qu'est ce qu'on vous a demandé de faire ?

- *Faire du "renseignements généraux" classique, c'était largement dépassé, moi mon principal souci était de ne pas me faire tuer par l'OAS, c'est peut-être égoïste mais enfin..."*

53'50 : Exemple d'un collègue "criblé de balles dans sa voiture".

54'50 : Exemple de personnes recherchées : Colonel Garde, responsable de l'OAS ; récit.

58'00 : Description du commissariat et ambiance.

59'00 : Surveillance de Salvator Quillès.

61'00 : Logement ; *"je ne serais jamais allé à l'hôtel (...) je ne cherchais pas avec une grande activité..."*.

61'25 : Préoccupations des policiers locaux.

62'10 : Pas de rapports écrits sur l'OAS, uniquement par téléphone ; l'écoute des conversations.

63'30 : Mission raccourcie ; *"j'ai gagné une semaine"*.

64'00 : Évocation d'Oran ; relations avec les militaires.

65'50 : Les CRS restaient dans les cantonnements : armement insuffisant.

66'10 : Dénouement de l'enquête sur Quillès.

68'00 : *"On ne s'occupait pas du tout des Algériens"*.

68'25 : Dernier préfet de la République française était un Algérien.

69'10 : Au bout de trois mois, rappelé : *"faites nous rentrer"*.

69'50 : Différences de climat politique selon les régions en Algérie.

70'35 : "- C'était habituel des détachements, venant de France, pour travailler en Algérie 3 mois ?

- *Oui, oui, depuis quelques temps, je serais incapable de vous dire... je suis parti dans les derniers parce que j'étais un des plus vieux, ça se passait par rang d'âge, un des plus vieux commissaires de police à ne pas être encore commissaire principal.*

- Le nombre d'enfants comptait aussi ?

- *Le nombre d'enfants comptait aussi.*

- On préservait quand même les pères de famille, on ne les envoyait pas systématiquement... ?

- *Non, c'est-à-dire il y avait un tour de tête, c'était par âge et on augmentait l'âge de 2 ans par enfant, un type de 40 ans qui avait deux enfants prenait rang avec un célibataire de 44 ans"*.

71'35 : Passage de la IV^e République à la V^e ; rappelé de vacances.

72'45 : Pas de troubles.

Plage 3 (+ 11'25 +72'45) :

À Mostaganem : *"Prendre des dispositions pour évacuer sur la métropole des gens qui s'étaient mouillés pour nous"*.

0'50 : Récit concernant un chauffeur d'un chef de poste détaché "abandonné" par son chef.

3'15 : Relations avec la gendarmerie.

4'35 : "*Le civil prime sur le militaire*".

5'20 : Retour en Algérie, avec toute la famille, comme Conseiller technique à la direction de la Police nationale algérienne. "Aider le nouvel État algérien à créer des services de police"
Composition du groupe de Français.

6'50 : "*Pas un travail passionnant... donner des conseils à des gens qui ne tiennent pas à en recevoir*".

7'30 : Présentation des Algériens : chefs de service et élèves.

8'30 : Le domicile à Alger.

8'50 : Récit d'un exemple de conseil pour les frontières algéro-tunisiennes.

11'00 : Évocation de la guerre avec le Maroc.

11'20 : La scolarisation des enfants d'A.F.L. Pinget dans les écoles communales jusqu'à l'arabisation des écoles.

13'05 : Travail d'enquête et de conseil sur le fonctionnement d'un service.

14'45 : (épouse) Remarques sur la vie quotidienne et l'accueil réservé aux Français ; "*À propos des reportages sur les massacres (...) (aujourd'hui) (...) moi, cela me laisse sceptique... on n'aurait pas été reçu comme on l'a été, reçu très bien, sur tout le territoire...*".

16'00 : Anecdotes, sur la réception dans les villages. Organisation du recrutement des policiers : épreuves, promotions, dépendance du SCTIP.

20'50 : À Aurillac : peu de travail. "*Je me suis plutôt ennuyé*".

21.50 : Composition du service. "*Pas intéressant au point de vue carrière*".

24'00 : Le Havre : travail de "*purs RG*" comme patron des RG :

"- *Là je m'occupais surtout des renseignements généraux purs, ce qui était une tâche assez importante parce que comme vous le savez peut-être, on avait la municipalité communiste la plus importante de France.*

- Donc votre travail quotidien...

- *C'était la surveillance des partis politiques et en particulier de la municipalité du Havre...*".

26'00 : Relations avec le maire ; exemples de manifestations en mai 1968 :

"*En 1968, ça s'est très bien passé, les communistes étaient au pouvoir dans la ville, les anarcho révolutionnaires pouvaient difficilement bouger le petit doigt.*

- Donc il n'y a pas eu beaucoup de manifestations ?

- *Non, il y a rien eu du tout...*

- *Si, il y en a eu une, ... après...*".

29'00 : *"De toute ma carrière, pas de manifestation archi violente".*

30'00 : À Saint-Étienne, en 1973.

30'45 : Retour sur les chantiers navals du Havre ; démantèlement de l'activité du France ; *"c'est les équipages du France qui ont laissé tomber le France ; ils se foutaient en grève à tout propos et hors de propos".*

31'10 : Saint-Étienne :

"Je devais avoir 50 bonshommes dont une bonne femme.

- C'était la première fois que vous aviez une femme ?

- *Oui, alors je vais vous raconter, c'était intéressant, alors en ce qui concerne la bonne femme, c'était une jeune femme très bien.*

- *agrégative... (Mme)*

- *oui, elle avait une licence de russe, elle préparait l'agrégation, elle était ceinture je ne sais plus quoi de judo, elle, on a eu l'occasion juste après son arrivée de faire un tir au pistolet, elle était parmi les meilleurs tireurs des inspecteurs de service, alors il y avait 8 ou 15 jours qu'elle était là, je reçois un coup de téléphone de ma direction, c'était 10 heures du matin, il me dit on vous rappellera vers 3-4 heures, il faut que vous me désigniez quelqu'un pour aller en mission en Corse ; j'ai dit c'est pas la peine de réfléchir, j'ai la liste sous la main, j'avais fait comme on avait fait pour les commissaires, au temps de la guerre pour les envoyer en Algérie, j'avais classé les gens par rang d'âge en ajoutant comme je vous l'ai dit 2 ans par mouflet, alors cette jeune femme célibataire qui venait d'arriver, elle était évidemment en tête de liste. Alors j'ai dit : ne quittez pas, je lui ai dit : elle s'appelle Yvonne Duschnok, alors il me dit : mais c'est une femme, je lui dis : mais oui, et alors il me dit : mais on n'a pas pensé que..., je lui dis : "Elle est inspecteur de police, elle n'est pas faite pour aller faire la sortie des écoles, donc, en plus elle est ceinture noire de judo, elle tire très bien au pistolet, il n'y a (...)" – Ah je vais en référer à mes supérieurs ; – j'ai dit : référez tout ce que vous voulez mais moi je ne changerai pas d'avis ; ben il m'a rappelé et il m'a dit : on vous a donné raison, j'ai dit : j'espère bien, elle est partie en mission en Corse très contente d'ailleurs...".*

36'10 : Relations et comparaisons avec collègues et gendarmerie.

36'50 : *"Dans la police, plus vous êtes élevé en grade, plus vous avez du boulot".*

37'00 : Composition du service.

37'30 : Diversification des tâches.

37'50 : L'exemple de Manufrance ; description de l'organigramme de direction.

38'50 : Explications de la disparition de Manufrance.

40'50 : Jamais de conflits sociaux.

41'25 : Évocation de l'arsenal de Roanne.

42'10 : À Besançon : contexte : *"après les histoires embêtantes de LIP".*

42'45 : Contexte : disparition de Lip et crise de l'horlogerie.

44'30 : Autres fermetures d'usines.

45'30 : Syndiqué en 1945.

46'30 : Réunions de camarades des anciens de Saint-Cyr-au-Mont d'Or.

47'00 : Pire souvenir.

48'00 : Meilleur souvenir : "*Quand j'ai pris l'avion à l'issue de ma mission*".

48'45 : Autre bon souvenir : récit de l'histoire d'un bateau soviétique rempli de migrants juifs russes et polonais transitant par Le Havre et Marseille. Le silence entourant ce voyage.

54'00 : Commissaire "*par concours de circonstances*".

55'20 : "*Pas une fierté particulière...*".

55'40 : Remarques sur les erreurs des actuels téléfilms policiers ; absurdité de l'âge des acteurs ; "*appeler ses inspecteurs "mes mulets" dans un commissariat de police, ça risque de faire du bruit...*".

57'30 : "- Il y a beaucoup de travail de papier à faire ?

- *Ah ben oui, j'allais y venir, vous ne voyez jamais dans les films et les téléfilms les flics en train de (...) or un flic de police judiciaire ou un flic de sécurité publique, passe la moitié de son temps devant une machine à écrire...*

- *Maintenant sur ordinateur (Mme)*".

58'00 : Ambiance entre policiers.

- JOSEPH SIMON -

Formation et carrière :

Né le 3 juillet 1928 à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine).

Certificat d'études (1940) ; entré dans la police d'État d'Algérie (1950) comme gardien de la paix (1950-1952), secrétaire de police (1953-1955), officier de police adjoint (1955-1958) à Bougie, M'Sila et Philippeville ; inspecteur de police à la PP (1958-1961) notamment en poste à la BAV (brigade des agressions et violences) ; admis à l'école de commissaire (1962) ; commissaire adjoint (1962-1967) ; commissaire de quartier à partir de 1967 : parc Montsouris (1967-1970), Saint-Georges (1970-1973) ; chef du centre de police judiciaire (XIII^e arrondissement, 1973-1980) ; commissaire divisionnaire, conseiller technique auprès du directeur de la PJ (1981-1986).

Responsabilités syndicales au syndicat des commissaires adjoints de la PP puis au syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN) dont il devient secrétaire au début des années 1970. Quitte ses fonctions à son départ en retraite (1986).

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR E. BLANCHARD LE 20 JUILLET 2004 AU DOMICILE DE J. SIMON

Contexte de l'entretien

Entretien de 4 heures réalisé en la seule présence de l'interviewé après plusieurs contacts téléphoniques. J. SIMON s'était fait connaître suite à l'annonce parue dans *La tribune des commissaires*.

Il était très désireux de témoigner et a longuement préparé cet entretien, rédigeant notamment une biographie manuscrite de 24 pages qu'il nous a remise. J. SIMON a souvent souhaité lire ce récit bien que nous ayons précisé que nous préférons recueillir une parole plus spontanée.

L'interviewé semblait surtout désireux de témoigner de son ascension professionnelle et des efforts consentis pour suivre les formations l'ayant conduit des fonctions de gardien de la paix à celles de commissaire divisionnaire.

Plage 2 (19'00) : Enfance, milieu familial, études, Occupation :

Longue digression sur l'histoire de son village et de la Bretagne-Contexte d'un petit village de Bretagne (classe unique, apprentissage du français à l'école)-Certificat d'études en 1940 (1^{er} du canton)-Travail à la ferme-Orphelin à 14 ans-Suit des cours particuliers l'hiver (1942-1944)

dispensés gratuitement par un instituteur de l'école primaire-Réquisitions d'agriculteurs pour transporter munitions des Allemands vers Normandie-Libération.

Plage 3 (9'00) : Service militaire (avril 1948) en Allemagne-Pilote de char-Sous-officier instructeur, maréchal des logis (1^{er} novembre 1948)-Aurait aimé s'engager mais armée ne recrute pas, idem pour gendarmerie, police (sauf Préfecture de police mais trop petit pour se présenter au concours de gardien de la paix), douanes (surnombre de fonctionnaires suite à retour des prisonniers de guerre, commissions de "la Hache" et de "la guillotine")-Concours de la gendarmerie (fin 1949), admis mais n'est pas appelé.

Avril 1950 : passe à Rennes concours de la police d'État d'Algérie (quasi même concours que pour la gendarmerie)-Septembre 1950, Paris : épreuves orales et physiques de ce même concours.

Plage 4 (13'30) : Reçu au concours de la police d'État d'Algérie-1^{er} novembre 1950, appelé à Bougie (sous-préfecture, département de Constantine)-Aucune formation, directement en poste en duo pendant un an avec un ancien, puis encore un an de stage, titularisation au bout de 2 ans-Commissariat composé d'1 commissaire, 1 commissaire adjoint et 35 gardiens de la paix :

"La majeure partie (des gardiens de la paix) était Français Musulmans et le fait que la police d'État d'Algérie a recruté en métropole ça a eu pour effet de rétablir un certain équilibre entre le nombre des Français Musulmans et le nombre des Européens. Les Européens qui étaient là-bas étaient surtout des gens qui avaient des entreprises, des commerces, des activités comme ça... Y'avait quelques israélites aussi, quelques Israélites, oui... y'avait donc, nous représentions grosso modo, avec peut-être plus important les Européens que les Français Musulmans, compte tenu de la population, quand même les trois groupes d'origine qui constituaient cette population qui étaient représentés. Y'avait des Européens, y'avait des Juifs et y'avait des Musulmans, des Français Musulmans, à l'époque des Français Musulmans, c'était assez mélangé (...)

- Et les différentes équipes étaient mixtes...

- Ah oui, c'était toujours une mixité, presque toujours un Français Musulman et un Européen ou un Français Musulman et un Israélite, c'était d'ailleurs indispensable, c'était d'ailleurs indispensable. Mais la population dans l'ensemble était assez, assez, y'avait pas de très gros problèmes...

- Est-ce que vous aviez reçu des rudiments de langue arabe ?

- J'ai, je me suis préoccupé de la langue arabe et je me suis préoccupé de la culture mais sur le plan administratif, c'était pas l'administration qui dispensait ça. Celui qui voulait il s'en occupait mais l'administration par elle-même elle s'occupait pas de nous".

Diversité de peuplement de l'Algérie-Mariage (16 avril 1951 à Gosné)-Équipement de la police d'État d'Algérie-Peur d'un soulèvement-Travail quotidien des gardiens de la paix-Surveillance des milieux nationalistes assurée par RG rattachés à la Préfecture, sans aucun lien avec le commissariat-Digression sur les luttes internes meurtrières FLN/MNA.

Plage 5 (12'00) : Préparation et présentation du concours de secrétaire de police (janvier-février 1953 à Angers)-Conditions matérielles de préparation (concours passés sur temps de congé)-Affecté à Philippeville (*interruption par téléphone*)-"Cheminement des races qui se sont succédées à Philippeville"-Travail du secrétaire de police (OPJ après 3 ans d'ancienneté et un concours)-Rédaction des conclusions juridiques (qualification des faits) transmises par le commissaire au procureur-Travail en duo pendant un an (formation par un ancien, aucune formation théorique)-Type d'affaires traitées à Philippeville.

"Quand ils se battaient entre eux les Français Musulmans, c'était à coups de couteaux, et ils ont comme particularité de frapper le plus souvent à la gorge. Les explications techniques, c'est que la fête du mouton, c'est un rituel : le père doit apprendre à son fils à égorger, ça fait partie de la doctrine qu'ils pratiquaient et donc un jeune homme qui a été amené à égorger un mouton lorsqu'il frappera un homme, un individu, un adversaire, il le frappera très souvent à la gorge puisque l'égorgeage du mouton se fait à la gorge, bien évidemment. C'est ce que les anciens et tous ceux qui m'entouraient m'avaient expliqué puisque je me demandais : pourquoi à la gorge, pourquoi les coups de couteaux et ainsi de suite. C'était l'explication, elle est fondée puisqu'un jeune homme quand il est pubère, c'était comme ça chez eux, je crois que c'est comme ça dans la religion musulmane, il doit égorger le mouton de l'Aïd El Khebir sous la directive du père et c'est le père qui a le devoir d'apprendre à son fils d'égorger le mouton et ça, ça entraîne des mécanismes automatiques chez l'individu. Ce qui n'est pas infondé, on est tous porteur d'un héritage de gestes, de paroles, de comportements, quand on vit dans un milieu fermé c'est certain que ça marque..."

- Donc y'avait un taux d'homicide élevé à Philippeville...

- Non, non, pas, un peu plus, mais pas plus que dans les villes du sud de la France où les gens ont le sang plus chaud que dans certaines régions qui sont plus froides, plus pondérées, plus réfléchies. Si vous comparez entre Philippeville et une ville comme Sète ou Marseille, à proportion d'habitants bien sûr, vous étiez à peu près dans les normes. On peut pas dire que c'était des gens qui se tuaient à tous les coins de rue, c'est faux, c'est pas du tout ça".

Plage 6 (2'30) : Préparation d'une capacité en droit (par correspondance, examens passés à Alger)-Obtention de la première année de CAPA en juin 1954.

Plage 7 (0'22) : 1^{er} novembre 1954-Assassinat des instituteurs Monnerot²⁹⁷.

Plage 8 (3'30) : Contextualisation de ces attentats :

"Pour moi le début des événements c'est bien le 1^{er} novembre 1954 (et pas avant...) car tout de suite après il y eut une série d'attentats, ce qui prouve bien qu'il y avait un commandement, qu'il y avait quelqu'un derrière le déclenchement de ces attentats. Y'a eu des attentats à Alger, je crois même que l'usine de gaz, l'usine à gaz d'Alger, je ne sais pas, c'est au mois de novembre 1954. Au début peut-être que ça n'a pas bien été perçu que c'était le début de la rébellion mais en fait y'a eu continuité, y'a eu des attentats qui se perpétuaient un peu partout, et on peut dire que c'est vraiment le 1^{er} novembre 1954. Bien sûr ça s'est passé dans les Aurès. (...) qui paraît-il n'avaient jamais été pacifiés, c'était une zone très difficile d'accès, peu fréquentée par les Européens et peut-être que l'instituteur était vu comme quelqu'un qui n'était pas souhaité. (...) Les gens du FLN ont commencé par tuer des policiers Français Musulmans (...) dès 1955 y'a plusieurs policiers qui ont été tués dont un inspecteur des RG de Philippeville qui a été assassiné".

Plage 9 (1'40) : Traitement en police judiciaire des affaires de meurtres politiques-Loi sur l'état d'urgence.

Plage 10 (5'20) : Obtention de la 2^e année de la capacité en droit (juin 1955)-Été 1955 : vacances en France, pendant ce temps attaques nationalistes à Philippeville (massacre des mines d'El Halia)-Soustelle-Loi sur l'état d'urgence (3 avril 1955).

Plage 11 (2'30) : Police d'état d'Algérie devient Sûreté nationale d'Algérie (octobre 1955, corps des secrétaires de commissariat supprimés, reclassé officier de police adjoint)-Opinion sur cette fusion et les changements qu'elle induit.

Plage 12 (18'30) : Devient directeur d'un centre d'hébergement de Djorf (juin-octobre 1956 arrondissement d'Em Silah)-Fonctionnement matériel et juridique du camp-Mission parlementaire avec le député Fonlupt-Espéraber-Activité politique à l'intérieur du camp-Internement d'informateurs par les services spéciaux-Transfert des détenus politiques en Oranie.

"J'ai été affecté au mois de juin 1956, comme directeur du centre d'hébergement situé à Djorf près d'Em Silah (...) c'était un centre d'hébergement institué en vertu de la loi sur l'État d'urgence (...) c'était un centre où

²⁹⁷ L'interviewé reprend à son compte l'interprétation partielle (oubli de dizaines d'attentats dirigés contre les centres du pouvoir colonial), partielle (crime commis malgré les consignes du comité insurrectionnel algérien) et erronée (Madame Monnerot ne décède pas des suites de ses blessures) du "meurtre fondateur" diffusée par la hiérarchie militaire française. Sur ce sujet, cf. MAUSS-COPEAUX, 2002, 114-116.

les Français Musulmans contre lesquels des charges judiciaires n'avaient pas été retenues mais qui étaient soupçonnés ou convaincus d'être membres du FLN (...) étaient regroupés. C'était un camp entouré de barbelés et gardé en périphérie par un escadron de gendarmerie avec des véhicules équipés de mitrailleuses (...) les militaires de la gendarmerie n'avaient pas le droit d'entrer dans le camp sauf sur ma réquisition ou pour porter secours ce qui veut dire que j'étais tout seul avec 700 internés Français-Musulmans. C'est une situation sur le plan humain et juridique complètement aberrante. (...) Y'avait de tout là-dedans, y'avait de agriculteurs, y'avait des ouvriers, des Musulmans de toute profession. Moi j'avais pour m'aider un secrétaire qui tapait à la machine, j'avais 3 ou 4 hommes de confiance, tous internés. (...) J'avais pas à savoir combien de temps il serait là, c'était le Préfet qui signait les arrêtés d'internement. (...) Moi j'étais officier de police judiciaire et j'étais responsable de ce que je gardais (pour justifier qu'il n'a jamais admis d'internés sans arrêtés d'assignation à résidence). (...) Les parlementaires avaient dans la tête que c'était un camp de concentration, j'étais tout seul avec 700 internés et ils avaient dans la tête que c'était un camp de concentration nazi. C'est vraiment marcher à côté de ses chaussures que de penser des trucs comme ça. (...) Ils étaient soupçonneux à l'extrême, j'ai dit "vous voulez voir les fiches, tous les internés sont pesés en arrivant, tous les internés sont pesés en repartant, vous allez voir la différence de poids, vous allez voir que ce n'est pas un camp de concentration" puisqu'ils n'avaient que ça dans la bouche. Je pense pas que dans les bagnes nazis, ils prenaient du poids. (...) Personne ne les interrogeait dans le camp mais si on venait les chercher pour les interroger je ne les renvoyais pas (...) ils venaient les chercher sur ordre du préfet, je les remettais sur ordre écrit, écrit (...) le courrier était libre y'avait un médecin, un dentiste, un infirmier, y'avait un monsieur qui amenait le ravitaillement alimentaire et c'était les internés qui faisaient la cuisine. Y'avait des gens chez eux qui faisaient les patrons, c'était auto-désigné parce que moi je ne voulais pas le savoir. Ce que j'avais constaté c'était que, la maladresse c'était d'avoir mélangé des gens de culture, de niveau, très différent (...) ceux qui n'étaient pas auparavant des agitateurs politiques auparavant ils ne le devenaient pas en général. Mais ceux qui étaient les plus vulnérables c'étaient les plus humbles parce que les plus humbles ils n'avaient jamais entendu de propagande (...) Moi je faisais de l'administration avec un grand A et c'est tout (...) les services spéciaux avaient fait interner des informateurs (...) et c'est pour ça qu'après les personnes qui faisaient de l'agitation ont été transportées".

Plage 13 (12'00) : Retour à Philippeville (septembre 1956)-Officier de police adjoint exerçant les fonctions d'OPJ par décret-Affectation de métropolitains en Algérie suite à fusion des polices-Reprise des cours pour concours de commissaire-Travail de police judiciaire après les pouvoirs spéciaux, lien avec les tribunaux militaires-Déssaisissement au profit des brigades mobiles-Concours d'inspecteur de la PP (admis en janvier 1958)-Rapports Mairey et Willaume-Récit d'assassinats de collègues à Paris (1961).

Plage 14 (3'10) : Départ d'Algérie sans aucune volonté de retour même temporaire (trop marqué par les morts de collègues et amis, une vingtaine selon lui)-Retour sur la colonisation française-Parallèle avec la colonisation anglaise.

Plage 15 (6'30) : Arrivée à la PP, école de l'hôpital Beaujon-Formation d'un an-Cache souvent qu'il vient de la police d'État d'Algérie-Retour sur la complexité "ethnique" de l'Algérie.

Plage 16 (16'30) : Premier poste à la PP, inspecteur à la BAV (brigade des agressions et violences) :

"La brigade des agressions et violences c'est la brigade qui avait été constituée pour conduire les enquêtes sur les attentats et délits commis par les Algériens. Venant d'Algérie on m'a affecté là-bas (contre mon gré) alors que je ne parlais pas l'arabe (mais je le comprenais). (...) Il y avait trois sections à la BAV, je suis affecté à la section enquête rue Achille Martinet. Y'avait la brigade de voie publique qu'était porte de la Villette et y'avait la brigade de nuit qu'était située dans des locaux rue Philippe de Girard. (...) Y'avait un commissaire principal qu'était Monsieur Lefèvre, 2 commissaires et 3 commissaires adjoints et y'avait des groupes de 5 inspecteurs (...) nous étions saisis la plupart du temps sur des meurtres c'est-à-dire qu'à l'époque le FLN et le MNA se livraient à une guerre très meurtrière, ils se battaient, alors c'étaient les bombes dans les cafés, c'étaient les assassinats, tous les jours y'avait des meurtres dans Paris, pratiquement tous les jours. (...) On travaillait très souvent 24-48 heures sans repos (...) on nous appelait la petite criminelle (...) parce qu'on était saisi des meurtres entre Nord-africains. (...) La préfecture de police avait recruté des auxiliaires nord-africains pour faire les interprètes et ceci-cela mais en règle générale nous étions tous des inspecteurs du corps des inspecteurs de la ville de Paris. (...) À partir d'un certain moment c'est vrai que le MNA a été écrasé et à partir de ce moment le FLN a consacré son activité au recouvrement des cotisations (...)"

1959 : affectation à la brigade de nuit pour suivre les cours de la faculté de droit (institut de criminologie, diplômé fin 1961)-Travail de la brigade de nuit (surveillance, interpellations, perquisitions, contrôles inopinés dans les rues...)-Entrée en application du code de procédure pénale qui remplace code d'instruction criminelle-Opérations sur la voie publique, interpellés remis à d'autres services-SCAA-Opération Mosaïque-FPA :

"Ils étaient commandés par d'anciens militaires. Pour ce qui me concerne j'ai jamais eu à connaître quoi que ce soit de ce qu'ils étaient, de ce qu'ils faisaient ou autre, ils étaient commandés par des gens qui n'étaient pas dans nos brigades, ça c'est totalement à côté, totalement à côté, totalement à côté... Parce que eux ils n'avaient pas de procédures à établir, de comptes rendus à faire aux magistrats, ils n'avaient pas d'obligations de minutages des gardes-à-vue ou autres, c'étaient des, sans jeu de mots, c'étaient des opérations ponctuelles, coups de poing, il va là,

il fait ça et puis ils s'en vont ailleurs ainsi de suite. Ils arrêtaient des types, mais je ne sais pas exactement, je suis incapable de donner leur activité, je sais qu'ils existaient, je sais que comme vous le disiez ils déplaçaient des individus d'un quartier à l'autre pour perturber les adversaires (...)"

Dès 1961, diminution des effectifs de la BAV-Affectation au commissariat de Vanves-Admission au concours de commissaire adjoint.

Plage 17 (10'20) : Formation de commissaire adjoint (6 mois en école à Beaujon + stages dans les différents commissariats et directions)-Commissaire adjoint pendant 7 ans, une trentaine de postes occupés (commissariats de quartiers ; 2^e brigade territoriale...)-Répartition des affaires entre commissariats, BT et brigade de voie publique.

Plage 18 (11'20) : Commissaire de police de la ville de Paris et du département de la Seine, "concours de patron" (1967)-Commissariat du parc Montsouris-Événements de mai 1968 : Cité universitaire, maison d'Espagne transformée en dépôt d'armes géré par des opposants à Franco-Commissaires de quartier ont pour seule consigne de défendre leurs locaux-Lettre de Grimaud à tous les policiers-Remarques faites à Grimaud (séparation à faire entre policiers qui font le maintien de l'ordre et ceux qui s'occupent des gardes-à-vue)-Conséquences de mai 1968 dans les commissariats (nulles selon J. Simon).

Pause

Plage 19 (26'00) : Engagements syndicaux : syndicat général des commissaires adjoints (corps menacé d'être placé en extinction en prévision de la création d'une police nationale)-Nommé secrétaire général du syndicat (pour 220 commissaires adjoints) dès la première réunion à laquelle il assiste-Reçu par Léon Noël au conseil d'État en 1963 à propos de la fusion de la SN et de la PP-Suite à cette audience où il défend le statut de commissaire adjoint homologué à celui de commissaire selon un arrêt du conseil d'État de 1963, sanctionné par Fernet (directeur de la PJ) qui veut garder ses commissaires adjoints dans un corps d'extinction-1968 : secrétaire adjoint du syndicat des commissaires de la police nationale puis du syndicat des commissaires et des hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN)-S'oppose à Defferre qui à son arrivée déplace ou dégrade certains commissaires (Le Mouël, Leclerc...).

"Defferre sur Europe 1: "les policiers sont anti-ouvriers et racistes" (...) alors moi j'ai répondu à Defferre : "je lui ai dit G. Defferre se trompe lourdement car d'une part les policiers sont recrutés dans le monde du travail et ils ne peuvent pas être anti-ouvriers et de plus ils comptent dans leurs rangs des hommes et des femmes originaires des 5 continents. J'ajoutais qu'il n'était pas compétent pour parler ainsi. C'est moi qui lui ai dit ça à la radio à

Defferre. Il paraît qu'il est rentré dans une colère au ministère de l'Intérieur et bha il a braillé, quand il est arrivé en 1981 j'étais commissaire divisionnaire emploi fonctionnel, je suis parti en 1986 commissaire divisionnaire emploi fonctionnel, j'ai jamais eu de décoration ni quoi que ce soit mais je ne regrette pas ce que je lui ai dit parce que c'est dans ma nature".

Activités syndicales : commissions paritaires, commission de discipline, correspondant des avocats pour le compte du syndicat-Aucun détachement-À propos de 1981 : "*C'est le Soviet*"- Relations avec la presse : journaliste du *Monde* passait son temps au cabinet Defferre-Départ en retraite à 58 ans (atteint par la limite d'âge).

Plage 20 (19'30) : Carrière professionnelle dans les années 1970-Commissaire à Pigalle (commissariat Saint-Georges) de 1970 à 1973 en remplacement d'un collègue révoqué-Commissaire dans le XIII^e arrondissement au moment de la construction des tours-Début de l'immigration chinoise-Agents d'information dans la communauté chinoise ("*les Chinois ce sont des fraudeurs et des contrefacteurs, ils ont ça dans la peau*")-Conclusion sur sa carrière et sur son rôle de formateur dans le XIII^e-Police au service de la population.

Plage 21 (2'00) : Retraite, pas d'emploi après malgré sollicitations-Revendique 15 à 18 heures de travail quotidien pendant son activité.

- YVON THOMAS -

Formation et carrière :

Né le 30 juillet 1926.

Titulaire du baccalauréat ; gardien de la paix (1950) ; inspecteur (1951-1953) ; Commissaire-adjoint (1954-1963) ; Commissaire (1963). Détaché au commissariat à l'énergie atomique à partir de 1960, Y. Thomas est définitivement rattaché au CEA en 1963. Retraité en 1986.

Gardien au VIII^e arrondissement, il a principalement exercé en tant qu'inspecteur à la 6^e section des RG. Commissaire, il "fait sa banlieue" à Nogent-sur-Marne (1955-1957) avant d'être affecté pendant 2 ans à la 8^e BT (1958-1960).

Titres et médailles :

Médaille du travail des 25 ans.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR E. BLANCHARD LE 30 JUIN 2005 À CHERBOURG

Contexte de l'entretien :

Y. THOMAS avait fait connaître aux responsables du musée de la Préfecture de police sa volonté de témoigner. Nous en fûmes avertis et, dès le premier contact téléphonique, Y. THOMAS s'est dit prêt à participer au programme de recueil de récits de vie. Rendez-vous a été pris à Cherbourg où nous avons passé une demie-journée ensemble. L'entretien s'est déroulé dans une salle du Cercle de la Marine de cette ville, où nous déjeunâmes également. 2 h 30 d'entretiens ont été enregistrées mais des discussions ont précédé et suivi ces enregistrements.

Y. THOMAS ayant déjà témoigné par ailleurs de son activité au CEA (commissariat à l'énergie atomique) après son départ de la PP (entretien conservé aux archives départementales de la Manche), nous nous sommes concentrés sur la première partie de sa carrière.

La demie-journée s'est passée dans une ambiance très détendue, bien que cette plongée dans l'ambiance d'un cercle militaire n'ait pas été sans surprise pour l'interviewer.

MD 1 :

Plage 2 (10'35) : Né dans les Deux-Sèvres, père ancien policier à Paris et à La Rochelle (engagé volontaire à 17 ans pendant la guerre 1914-1918) ayant démissionné pour créer un commerce de vin, mère, demoiselle des postes. Parents ont toujours regretté d'avoir quitté la fonction publique. PP = "*la grande maison*". Aîné de quatre enfants.

Souhaitait entrer dans la Marine (école d'hydrographie de Sète fermée suite à l'occupation). Certificat d'étude, brevet élémentaire (cours complémentaires) raccroche l'enseignement secondaire et passe son bac en 1943-1944 (lycée de Poitiers).

7'30 : Aurait souhaité entrer dans le maquis, implication de son père dans la Résistance, "*anciens qui m'ont raconté cette période de l'Occupation et de la guerre*", part au service militaire en décembre 1946, "*un petit peu étonné par l'attitude de certains maquisards de 1944, et j'étais déjà préparé à entendre un certain nombre d'anciens que j'ai retrouvés ensuite à la PP (...) mon 1^{er} patron quand j'étais jeune commissaire, avait été viré à l'époque comme pas mal de commissaires de police par des pseudos-résistants qui ont pris leur poste. Il est resté 12 ans à vendre des chaussettes avant d'être réintégré avec un rappel de 12 ans de salaire et il est revenu comme commissaire principal à la PP (...). Tout ça pour vous dire que la guerre m'a un peu suivi indirectement bien que je ne l'ai pas faite*".

10'30 : Service militaire en Afrique du nord (Maroc, Algérie), école d'officiers à Cherchel (Algérie) puis Saumur : voulait rester dans l'armée, occupation en Autriche au sein du 2^e dragon : "*On m'a proposé de partir comme sous-officier, et pour un cavalier dans l'infanterie c'était strictement impossible. Comme sous-officier et en Indochine. Mon père m'a dit tu ferais mieux de t'orienter dans la police. Comme lui avait conservé quelques amitiés avec certains responsables*".

Libéré au printemps 1948.

Plage 3 (13'20) : Point de vue sur la résistance et l'épuration :

Travaille toute l'année 1949 comme contremaître dans une fonderie (Aubervilliers) dans l'attente des concours de la police.

"1945, sorte de promotion plus ou moins contestable, due à des gens qui soi-disant avaient fait de la résistance, parce qu'il y a eu d'authentiques résistants à la préfecture de police, assez peu nombreux, mais ce qui s'est passé c'est qu'à la faveur de la Libération et du fait que la PP a en août pris, les armes, spontanément, les 1^{ers}, à commencer à ouvrir le feu sur des Allemands, le gouvernement de l'époque a donné la fourragère rouge à la PP, qui héroïquement avait tiré sur les Allemands. Il faut dire qu'à l'époque les Allemands, étaient en débandade et que moi, personnellement, j'ai pas trouvé que c'était un exploit formidable, parce qu'ils ont tiré la plupart du temps sur des Allemands qui se promenaient et moi je me rappelle d'un camarade qui m'a formé, qui était dans la police à l'époque à la PP, et qui était complètement éccœuré parce qu'il avait été témoin, moi je ne l'ai pas vu (...) (récit de l'assassinat d'un permissionnaire allemand désarmé qui achetait un oiseau au marché aux fleurs) et ça c'était un exploit qu'a valu au gars à l'époque, une décoration, qui était un assassinat pour moi, personnellement. Pour en revenir à la PP, et j'ai pu le constater par la suite en franchissant un certain nombre de grades, il y eu à l'époque, ce qu'il y a eu ailleurs en France, des exécutions sommaires, sans jugement, y'a eu un tas de gens qui ont été virés sous prétexte qu'ils ont exercé une autorité, mais qui n'exerçaient pas

d'autorité. À l'époque il aurait fallu mettre en jugement tous les paysans qui nourrissaient les Allemands, toute la SNCF, enfin les chemins de fer qui transportaient les canons, il aurait fallu fusiller les ouvriers qui travaillaient pour l'armement allemand. Il aurait fallu faire tout un tas de trucs et ceux qui étaient dans la police, ils étaient bien obligés, ou alors de démissionner mais à ma connaissance c'était quand même dramatique (...) démissionner pour faire quoi ? Naturellement y'a eu des abus à la PP et les postes ont été pourvus, tout ça pour vous dire que quand mon père a voulu me faire rentrer dans la police il n'y avait pas de recrutement d'inspecteurs".

Pas de recrutement d'inspecteurs avant 1951. *"Mon père m'a fait mijoter. Tu vas entrer comme gardien de la paix et au bout de quelques mois tu vas être inspecteur".* Du fait de l'absence de recrutement *"le niveau (de l'encadrement) avait baissé"*.

Plage 4 (5'05) : Gardien de la paix :

Sous-lieutenant de cavalerie habitué à être traité comme officier, il est un peu étonné de ses débuts de gardien de la paix-Commence à étudier pour passer une licence de droit-M. Pignard, responsable de l'école de Beaujon, envoie des gardiens surveiller la pile Zoé (début des liens avec le CEA, pour lequel travaillera Y. Thomas, et dont M. Pignard deviendra chef du service de sécurité).

Plage 5 (3'05) : Service de nuit dans le VIII^e arrondissement (*"on ne faisait pas grand-chose la nuit à l'époque"*), description de ce travail de nuit.

Élève inspecteur à Beaujon (mars 1951).

Plage 6 (20'25) : Inspecteur à la 6^e section des RG :

Affecté à la 6^e section des RG, contrôle des étrangers en France. Affecté à la voie publique = vérification dans les hôtels de Saint-Denis, La Courneuve, Aubervilliers, XVIII^e et XIX^e arrondissements. *"C'étaient des taudis où il n'était pas exclu qu'on tire au travers de la porte"* (en fait cela ne lui est jamais arrivé pendant cette année au RG).

Fiches d'hôtels.

"Ce qu'on appelle improprement des sans-papiers mais qui sont en fait des hors-la-loi".

"Y' avait pas à l'époque de rapatriements" (autorisation provisoire de séjour plus invitation à quitter le territoire).

"Évidemment quand on en avait ramassé 2 ou 3, on ne pouvait guère en ramasser plus, et on repartait à la PP".

Chargé de faire enquêtes de naturalisation.

"À l'époque il n'y avait pas encore d'avalanches de gens qui viennent en France et veulent profiter d'un certain nombre d'avantages sociaux (...) c'était des gens qui suivaient le règlement".

Enquêtes pour les cartes de commerçant.

Naturalisation : "On nous demandait intérieurement de donner notre avis sur le comportement du gars, le fait que, des fois, le type était très content de nous dire qu'il changeait de nom (...) nous on émettait simplement un avis". Pas de critère politique pour les naturalisations.

"Quand on allait voir les archives de la PP, on tombait quelquefois sur des rapports (...) pendant la guerre dès qu'il y avait une interpellation de police (...) on lui demandait à l'époque sa religion. Mais à la PP (...) on marquait religion catholique, protestante, sans religion, religion juive, enfin israélite, quelque chose comme ça, religion juive, bon... Et ça en 1945, on a décidé de supprimer ces mentions. Qu'ont fait les fonctionnaires de la PP, ils ont découpé le petit carreau où il y avait le nom de la religion. Immanquablement, on savait très bien que quand on avait découpé le nom de la religion (...) il aurait fallu foutre le fichier en l'air, mais ils n'ont pas voulu. On savait très bien que c'était la religion juive, d'autant qu'on voyait très bien par le nom".

Juifs polonais "sont certainement devenus de très bons Français (...) ce qui se passe actuellement avec les jeunes musulmans de banlieue c'est tout à fait étonnant parce que, par exemple si vous prenez l'Amérique y'a une cérémonie (...) et en France on vous dit "vous êtes Français", "mais j'en ai rien à foutre d'être Français, moi je les encule. – Si, si vous êtes Français" mais ça rime à quoi...".

Plage 7 : La Préfecture de police-Retour sur la guerre (raflé du Vélodrome d'Hiver) :

"La grande maison". PP a eu la chance de connaître des Préfets exceptionnels : Lépine, Chiappe.

"Commissaire de police de la ville de Paris".

Aux archives : dossier étoilé ouvert aux commissaires exclusivement.

Nommé commissaire de police en 1963 après 10 ans comme commissaire adjoint.

"Le préfet de police était certainement l'homme le mieux informé de France".

Inspecteur chargé des hautes personnalités faisait rapport quotidien sur personnes vues, voitures utilisées, adresses visitées par cette personne "tout ça pour vous dire qu'un préfet de police c'était quelqu'un de très, très considérable".

"À Paris on est sur le turbin en permanence".

À propos des commissaires "Après (les 10 ans de "chien du commissaire) évidemment c'étaient des mandarins, on ne dérangeait pas un commissaire principal pour rien".

"Si la PP a disparu c'est parce que le Préfet de police savait trop de choses".

Pas beaucoup de collègues à avoir fait des carrières militaires (même si Pignard – ancien directeur de l'école de police de Beaujon, devenu responsable de la sécurité au CEA – l'a sans doute appelé du fait qu'il était officier de cavalerie).

"Dans ma génération de flics, c'était (avoir été militaire) moins glorieux que d'avoir des titres de résistance, qui étaient souvent des titres de pseudo-résistance".

12'00 : *"Je marchais avec lui comme jeune inspecteur (...) et il était gardien de la paix en en 1942 au moment où on a fait la 1^{ère} réunion au Vel d'Hiv et il était là. Et puis, je voyais bien qu'il avait vécu quelque chose d'assez... Alors son histoire (...) ce gars-là me dit tu sais, quand même, évidemment il y a eu beaucoup de Juifs qui ont été massacrés mais moi, tu vois, j'étais jeune gardien en 1942, et les gardiens de la paix à Paris ils avaient un numéro qui était très largement sur leur tunique (...) bon les Allemands nous envoient là-dedans, les Allemands étaient à l'extérieur, nous on nous a demandé de gardienner les gens qui étaient là, entassés, qui avaient été ramentés de différents coins. (...) Lui ça lui faisait de la peine, il voyait bien que les gens étaient terrorisés, qu'ils se demandaient ce qu'on allait faire d'eux et puis on savait pas très bien à ce moment-là ce qui se passait en Allemagne, mais enfin ils étaient certainement déportés, ou en tout cas travailleraient, comme les Français d'ailleurs qui étaient envoyés en Allemagne pour bosser dans les usines d'armement et qui étaient pas toujours volontaires. On disait, ils vont partir en Allemagne pour bosser, et ils avaient peur et ils avaient raison d'avoir peur. Il voit une fille, jeune, Juive, jolie, peut-être c'est parce qu'elle était jolie, j'en sais rien et puis il voit qu'elle est effrayée. Lui il connaissait très bien le Vel d'Hiv car il était du quartier comme flic, et le Vel d'Hiv, à l'époque il y avait des tas de courses de vélo, et il connaissait parfaitement le Vel d'Hiv. Et alors, il a pris pitié de cette fille et il lui a dit "suivez-moi". Et elle le suit. Alors un gradé lui dit "où est ce que tu vas ? –Je l'emmène aux toilettes". Il l'emmène aux toilettes, mais en réalité, il la fait sortir. Il a trouvé un dédale et au moment où la fille va le quitter elle lui dit "vous me sauvez la vie. Permettez-moi de vous offrir ma bague ? –Non, non moi j'ai pas fait pour ça". Elle lui propose de l'argent et il dit "non, non, non". Puis ce con, il finit par accepter la bague, 1942. En 1945, il est convoqué à l'IGS, il se demandait ce qui se passait, il arrive devant le commissaire machin et le gars lui dit : "Vous savez vous avez commis une faute", la gars dit "ah bon quoi ?" il avait un passé impeccable, enfin un service : "vous avez accepté un cadeau ? moi, non !". Il ne se rappelait pas du tout de l'histoire. Le type lui dit si "y'a eu une femme qui était en instance de déportation et qui vous a offert une bague.*

- Ah oui c'est vrai

- Vous l'avez encore cette bague ?

- Oui.

- "Vous avez intérêt à la rapporter". Il n'a pas été très sanctionné, mais il a eu une petite sanction (...) la fille avait déposé plainte. On me parle des fois du Vel d'Hiv, ha "Je dis, écoutez, on crache quelquefois sur la

police, moi j'en connais un, il l'a vécu, voilà ce qu'il a fait et voilà ce qu'il a eu comme récompense. Faut pas généraliser, mais c'était un métier difficile, à une époque difficile, très difficile".

Récit d'une exécution sommaire dans le Poitou en 1944 : *"Une fille facile, une très jolie fille, qui s'envoyait des mecs, dont des Allemands. Elle a sans doute été exécutée par un mec qui avait voulu la sauter et qui avait pas pu le faire et qui faisait partie du pseudo-groupe de résistants de l'époque. Et moi je me disais, c'est salaud, c'est lâche. Quand on voit soi-même, ça fait un effet bizarre".*

"Cafés maures de la Chapelle".

"Même maintenant, je ne voudrais pas être dans la police de nos jours".

Interruption (déjeuner)

MD 2 :

Plage 2 (2'35) : Inspecteur des RG pendant une session de l'ONU-Passe concours de commissaire adjoint (1953).

Plage 3 (8'10) : Les débuts comme commissaire adjoint :

École de commissaire à Beaujon-Apprentissage de la procédure-1^{er} cadavre en tant que commissaire adjoint-1^{ères} investigations faites par commissaire de quartier avant arrivée d'inspecteurs de la Criminalité-"bizutage" par inspecteurs de la Crim.

Plage 4 (2'40) : Stage comme commissaire-adjoint, en particulier à Charonne et à la Plaine Monceau-Indemnité de manipulation pénible touchée par les commissaires.

Plage 5 (7'35) : 1^{er} poste comme titulaire, il est adjoint d'un commissaire qui avait été épuré pendant 12 ans (il doit donc assumer seul les fonctions : commissaire se contente de signer).

"Énormément de gens qui font du commissaire de police, une sorte de prêtre, de guérisseur (...) part non négligeable de cinglés".

Fonctionnement d'un commissariat de quartier. Antenne de PJ dans chaque commissariat de quartier.

8^e BT = son stage de 2 ans en brigade centrale. À l'issue de ce stage, il choisit de rentrer au CEA.

"C'était des vraies boucheries, c'était complètement démoralisant. Ce n'est plus de la police, c'est un abattoir. J'en peux plus, c'est pour ça que j'ai voulu partir".

Plage 6 (5'40) : Stage de banlieue à Nogent-sur-Marne-Description de l'intérieur des commissariats parisiens.

Plage 7 (13'40) : La 8^e BT pendant la guerre d'Algérie :

Les "macchabées".

8^e BT (1958-1960)-"*J'étais très content d'aller à la PJ. Le travail est quand même plus intéressant que dans les quartiers (...) quand on est dans une BT, c'est déjà un peu sélectionné. (...) Y'a beaucoup moins d'envahissement que dans les quartiers, dans les quartiers tout le monde va dans un commissariat de quartier, n'importe qui*".

"Commissariat des Halles, vous le croirez si vous voulez, y'avait pas de chiotte, fallait aller pisser au commissariat d'en face".

"BT à l'abri de tous les emmerdeurs qui vous font perdre du temps" + bonnes conditions matérielles.

Très peu de travail sur initiative, BT enquête après constatation.

8^e BT = NE de Paris. "*Y'avait la Place Blanche, j'ai jamais autant fréquenté les putes qu'à cette époque. C'étaient d'ailleurs le plus souvent des filles bien. Y'en avait même qui voulait me prêter de l'argent*".

À l'époque, les filles étaient fichées. Suivi à Saint-Lazare.

"À l'époque, les cloches qu'on ramassait dans le métro, qu'on laisse maintenant en liberté, et qui sèment des morpions et des maladies de peau, un peu partout, on les prenait, on les emmenait à Nanterre et là, ils étaient lavés, désinfectés, on enlevait les vêtements. Ils avaient horreur d'être lavés désinfectés, ils préféraient aller en taule, plutôt que d'être lavés".

8^e BT = patron intervient sur le terrain, 1 ou 2 adjoints (dans son cas un inspecteur détaché travaille avec lui "*c'était un Juif, qui était un gaulliste acharné et la BT juste avant l'arrivée de de Gaulle, travaillait, sans que je le sache, je ne l'ai su qu'après, quand l'IGS a fait une descente au siège de la 8^e BT (...)*")
Connaissait l'adjoint de l'IGS qui lui demande où sont les tracts, tracts étaient dans son bureau et donc son bureau n'a pas été fouillé (c'est avant que De Gaulle n'arrive au pouvoir).

Une trentaine d'inspecteurs qui fonctionnaient selon un principe de roulement.

Normalement n'enquête pas sur les meurtres (= brigade criminelle) "*mais tous les flingages des cafés maures c'était pour nous (...) chaque fois que j'étais de permanence y'avait un flingage, tous les jours, tous les jours*".

Plage 8 (21'20) : Actions du FLN contre la police et les Algériens récalcitrants :

8^e BT et guerre d'Algérie :

"Malheureusement nous on venait ramasser les cadavres, on n'avait pas de rôle de prévention, on s'est très vite rendu compte qu'il s'agissait de racket et c'était pas des rackets classiques comme on les trouvait chez les

souteneurs rue Blanche. (...) Là il s'agissait de racket pour adhérer à des filières qui étaient préexistantes, et qui étaient admises par les pouvoirs publics, puisqu'ils n'ont pas pris de mesure radicale. Y'a pas eu, par exemple d'éloignement, y'avait un tas de types qui étaient identifiés comme étant des membres du FLN, et moi je peux même vous dire, je m'en rappelle même très bien : une fois quand j'étais à la Chapelle avec mon patron (...) c'était un commissariat complètement rempli de Nord-africains, dans une cage qui était grande comme la moitié de cette pièce, il y avait 150 gars qui attendaient, qui attendaient je ne sais pas quoi, et puis qui étaient relâchés bien entendu, on n'avait aucune preuve contre eux. À un moment donné, on se ballade (...) mon patron me dit "Te retournes pas parce qu'on est suivi, je vais t'expliquer". On était protégé par 2 gars du FLN et lui le savait. Il savait pertinemment que c'était des tueurs du FLN, qu'étaient pas là pour nous tuer, mais qu'étaient là pour nous protéger. Parce que ça, ça faisait suite à une maladresse qui avait été commise par le FLN, qui avait commencé à flinguer des gardiens de la paix et les gardiens de la paix y'en a eu au moins 9 qu'ont été tués les uns après les autres, et ensuite y'a eu un sentiment de la part du FLN, parce que y'avait pas que des cons quand même chez eux, ni des tueurs, qui ont compris qu'ils allaient se mettre à dos une grande partie de l'opinion publique française. Il ne fallait surtout pas que les gens commencent à avoir peur et là non seulement les gens ont commencé à avoir peur mais les flics aussi et c'est pour ça que quelquefois y'a eu des ratonnades spontanées organisées par les flics à la suite du meurtre d'un de leurs collègues. Moi je me rappelle, je ne l'ai pas vu, mais je sais que c'est la vraie réalité : un commissariat, je me demande si c'était pas aux Halles où il avait été nécessaire de mettre au dehors du commissariat, des espèces de guérites allemandes où autrefois ils mettaient les sentinelles allemandes pour les protéger contre le bombardement (...) ils avaient été obligés de mettre ça à l'intérieur des commissariats pour protéger le flic qui était dehors. Et là y'avait eu un flic qui avait été abattu. Alors moi je ne l'ai pas vécu, mais le gars qui me l'a raconté c'était un gars que je connaissais très bien, qui était à la PJ et qui escortait le directeur de la PM de l'époque (...) il déboule au commissariat de nuit, il était 3 heures du matin, avec plusieurs grands gradés de la police, du style directeur, commissaire divisionnaire en tenue, avec casquette, et galonné et tout ça. Il débarque et il vient calmer les gars : "arrêtez, surtout ne faites pas les cons, ne sortez pas, calmez-vous, ça va s'arranger". Et il s'est retrouvé avec une mitraillette sur le ventre, avec un des collègues de celui qui avait été abattu en lui disant "tire-toi". Il est parti avec son escorte, y'a pas eu de sanction. C'est vous dire l'excitation des fois, et la difficulté de tenir des hommes parce que c'est très joli de dire "Ah on fait pas ci, on fait pas ça" mais quand on n'est pas directement ou indirectement visé, on peut toujours critiquer mais une fois qu'on est sur le terrain ça se passe pas comme on veut. Alors effectivement, y'a eu à l'époque des initiatives prises par certains gardiens de la paix qui étaient un peu justes. C'est vrai, je me rappelle, on racontait l'histoire du viaduc d'Autenil, où des types qui étaient dans un car PS, ont cru reconnaître des Nord-africains, manque de pot c'était des Portugais et y'en avait 5 et ils les ont balancés dans la Seine et ils sont morts, 5, 5 noyés. C'est ce qu'on appelle une "bavure" de l'époque mais c'était presque impossible... C'est pour ça que le FLN a tout de suite arrêté les frais, terminé. Alors la police française était protégée par le FLN, c'est vous dire à quel point ils étaient forts dans ces quartiers-là".

"Là pour les flingages c'était toujours un café Maure ou un café arabe, appelez ça comme vous voulez et c'étaient des gens qui avaient refusé de cotiser. (...) Alors au début il y avait peu de morts, et puis après c'était systématique, et leurs moyens augmentaient au fur et à mesure qu'il y avait une tolérance, une inertie de la part gouvernementale, je dis pas que ce soit de Gaulle ou le Premier ministre dont j'ai oublié le nom, mais disons, on disait, on veut pas le savoir, et puis il faut appliquer le code d'instruction criminelle et puis là effectivement à Paris c'est toujours la même chose, les médias sont là... On n'a jamais pu faire à Paris, est-ce que c'est bien, est ce que c'est mal, c'est pas à moi de juger, mais les méthodes qu'employaient les camarades qui étaient parachutistes à Alger, elles étaient tout à fait différentes. Eux, ils ont réussi à maîtriser sur place la situation, ils avaient même réussi à carrément éliminer le FLN, pratiquement mais ce que le FLN a perdu sur place, il l'a gagné à Paris parce que là il touchait évidemment des leviers, parce que je suis sûr, qu'il y avait des hommes politiques qui étaient menacés et qui ont eu la trouille pour leur vie. (...) De Gaulle lui était à une hauteur, il a pas eu personnellement à prendre des décisions, je dis pas qu'il ignorait mais c'était vraiment un détail. Mais est-ce qu'il ne pensait pas aussi en son for intérieur, qu'il valait mieux abandonner l'Algérie, ça c'est difficile à dire, moi ça me dépasse. Mais on avait quelquefois l'impression qu'il y avait une certaine tolérance".

"Ramasser les douilles, aller voir les macchabées, à l'hôpital (...) à chaque fois j'allais à l'hôpital pour voir les macchabées. Et obligé de faire la même procédure, c'est-à-dire pour voir un macchabée, même quand on est habitué et qu'on n'a pas de problème, là il s'agissait de macchabées récents, parce qu'ils arrivent tout propres, lavés, c'est du gâteau, ils ne sentent pas mauvais. Évidemment quand ils flinguent au hasard les types y sont pas truffés, il suffit de quelques balles, et toc. Alors il faut noter le point d'entrée, la sortie, vérifier si il n'y a pas de fracture, ça prend un certain temps. Alors quand il y en a deux et puis des fois 3, 4, 5, ça devient, ça devient très dur pour le moral. (...) Constatations uniquement, travail d'enquête nous échappait (...)"

"FLN en Algérie massacrait des villages entiers (...) Armée française a peut-être commis des bavures, mais armée française n'a jamais éventré des femmes enceintes, ni tué des enfants en les jetant sur des murs. C'est pas vrai ça".

"Enquête juste à la suite de mise à disposition. Mais les renseignements généraux savaient très bien ce qui se passait à l'époque, les RG savaient très bien qui étaient les meneurs, dans chaque quartier, qui faisait quoi, ceux qui renseignaient, ils savaient tout mais pff".

"Quand les gens sont terrorisés (...) y'avait absolument personne qui avait vu quoi que ce soit. Nous bien évidemment on interrogeait les gens, blancs de peur et qui chiaient dans leurs frocs, qu'avaient qu'une idée qu'était de se tirer. Et le patron (du bar) était mort en général puisqu'il avait refusé de cracher au bassinet, conic, il était mort. Après, entre eux, ils se racontaient des trucs, les Musulmans, "y'a machin qui a été tué". Après c'était du gâteau, ils raquaient (...) tout le monde payait, les fonds étaient ramassés, mis dans des valises, et c'étaient des Français qui emmenaient ça en Algérie ou en Tunisie ou au Maroc. C'était archi connu : maintenant on va même plus loin puisqu'on les décore, les passeurs de fonds".

"Y'a pu de travail d'enquête, y'a pu l'intérêt de faire ce qu'on fait dans une affaire criminelle habituelle ou même pour une affaire de vol".

Manifestement, ne se distingue (félicitations, prime...) que dans une petite enquête (vol).

Grandes opérations contre le FLN (hôtels...) : le patron partait avec une petite équipe.

Plage 9 (2'10) : Papon et réorganisation de la PP :

"Papon, il a toujours été considéré comme un bon préfet, il était considéré comme un très bon préfet de police, je crois. Et, les choses qu'on lui a reprochées après, il en était pas directement, responsable. On a prétendu qu'il avait donné des ordres, par exemple moi j'étais en fonction à la 8^e BT quand il y a eu les manifestations monstres qui avaient eu lieu où les gens avaient pris peur (...) avec les métros fermés (...) la plupart des morts recensés c'était dû à la panique de gens qui ont eu peur, et aux flics même qui ont eu peur (...) quand on dit que c'est le préfet de police qui a donné des ordres, moi ce que je pense c'est que les 100 et quelques manifestants du FLN ont fait peur aux flics, premièrement, c'est pas l'inverse, c'est pas le FLN qui avait peur des flics, c'est l'inverse. Y'a peut-être eu des réactions isolées de flics, brutales, comme tous les gens qui ont eu la trouille, et puis ça a dégénéré et y'a eu une sorte de panique générale. Mais quand on dit que c'est Papon qui a donné les ordres, c'est absolument faux".

Jamais vu les harkis en action, n'intervenait pas avec eux. *"Je peux rien vous dire là-dessus, je n'ai rien vu. (...) J'en ai jamais vu".*

"Pas encore larguée l'Algérie".

Plage 10 (6'30) : Retour de de Gaulle au pouvoir (printemps 1958) :

Jules Moch voulait armer les milices à Paris pour empêcher l'arrivée des paras à Paris.

Perquisition de la 8^e BT par l'IGS à la recherche de tracts gaullistes fabriqués sur place, tracts distribués par des motards dans tous les postes. *"L'opinion du flic moyen c'était que c'était bien que de Gaulle revienne".*

Police parisienne aurait eu une dent contre Jules Moch depuis que le renoncement au droit de grève c'était traduit par une très faible augmentation.

Plage 11 (9'30) : Prostitution à Paris :

"En général les filles aimaient leur mac, mec, parce que ça c'est des choses qu'on a du mal à croire quand on ne connaît pas ce milieu-là : "comment une fille peut-elle passer 10, 15 clients dans la journée et le soir faire

l'amour avec son mec auquel elle donne l'argent ?". Elles sont généreuses par tempérament, la preuve c'est que moi, elles me disaient : "je vais te prêter de l'argent"."

Apprentissage de l'argot avec un vieil inspecteur.

"C'était très, très, très rare, mais vraiment très rare que les filles se plaignent (...) (plainte) puis confrontation, je vous dis pas c'était des fois pas très glorieux (...) la fille vaut mieux qu'elle change de crèmerie et qu'elle parte dans sa famille, dans sa province".

"C'était très difficile de faire tomber un souteneur, et les filles les défendaient, souvent".

Filles et souteneurs utilisés comme indics : *"même les RG travaillaient avec des filles, c'était d'ailleurs beaucoup plus facile que maintenant".*

N'a pas souvenir que les Algériens étaient nombreux dans le milieu de la prostitution : *"Je ne vois pas pourquoi ils (le FLN) auraient épargné un souteneur bien connu qui travaillait avec des filles musulmanes par rapport à un patron de bistrot". "À l'époque y'avait pas tellement d'Algériennes parmi les putes (...) je crois qu'il y en a beaucoup plus maintenant".*

Proxénétisme = milieu corse.

Regrets de la suppression des "bordels" par Marthe Richard.

ISBN : 2-907370-62-6

(tome 1)